(N° 56)

Chambre des Représentants.

Séance du 20 Janvier 1920.

PROJET DE LOI CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR L'EXERCICE 1920 AINSI QUE DES DISPOSITIONS DIVERSES

EXPOSÉ GÉNÉRAL

Messieurs,

D'après les ordres du Roi, j'ai l'honneur de soumettre à la Législature le projet de loi relatif au Budget général des Recettes et des Dépenses de l'exercice 1920.

Ce Budget, dans son ensemble, s'élève :

En dépenses, à.	fr.	8,566,410,730 89
En recettes, à		3,331,561,559 »
soit un excédent de dépenses de.	fr.	5,234,849,171 89

Le Budget se décompose comme il suit :

Dépenses ordinaires	fr.	2,156,273,650 89
Recettes ordinaires		1,504,781,559 »
Excédent des dépenses. . .	fr.	651,492,091 89
Recettes exceptionnelles venant en déduction des dépenses ordinaires		345,230,000 »
Reste en excédent aux dépenses ordinaires .	fr.	306,262,091 89
Dépenses extraordinaires normales	fr.	395,147,540 »
Recettes extraordinaires normales		1,550,000 »
Excédent des dépenses. . .	fr.	393,597,540 »
Dépenses extraordinaires de guerre	fr.	6,014,989,540 »
Recettes extraordinaires de guerre		1,480,000,000 »
Excédent des dépenses. . .	fr.	4,534,989,540 »

Dépenses ordinaires.

Le tableau ci-après donne la comparaison, détaillée par Ministères et services, des dépenses ordinaires votées pour 1919 et de celles proposées pour 1920.

DÉSIGNATION DES BUDGETS.		MONTANT DES BUDGETS votés pour l'exercice 1919.	MONTANT DES BUDGETS en projet pour l'exercice 1920.	DIFFÉRENCES. Augmentations	DIFFÉRENCES. Diminutions.
Dette publique	Dépenses ordinaires	240,334,479 67	280,857,660 89	40,523,181 22	»
	— exceptionnelles.	»	50,000 »	50,000 »	»
Dotations	— ordinaires	6,215,000 »	7,378,800 »	1,163,800 »	»
	— exceptionnelles.	»	»	»	»
Ministère de la Justice	— ordinaires	44,282,800 »	67,809,000 »	23,526,200 »	»
	— exceptionnelles.	»	1,105,000 »	1,105,000 »	»
— des Affaires Étrangères	— ordinaires	9,475,192 »	14,719,072 »	5,243,880 »	»
	— exceptionnelles.	»	405,000 »	405,000 »	»
— de l'Intérieur	— ordinaires	12,104,370 »	14,153,560 »	2,049,190 »	»
	— exceptionnelles.	1,715,000 »	640,000 »	»	1,075,000 »
— des Sciences et des Arts	— ordinaires	79,452,190 »	136,037,880 »	56,585,690 »	»
	— exceptionnelles.	4,380,825 »	700,050 »	»	3,680,775 »
— de l'Agriculture	— ordinaires	14,163,315 »	18,422,640 »	4,259,325 »	»
	— exceptionnelles.	920,000 »	365,000 »	»	555,000 »
— des Travaux publics	— ordinaires	50,280,000 »	54,461,900 »	4,181,900 »	»
	— exceptionnelles.	60,000 »	75,000 »	15,000 »	»
— de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement	— ordinaires	39,648,700 »	75,095,500 »	35,446,800 »	»
	— exceptionnelles.	1,495,000 »	980,000 »	»	515,000 »
— des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes	— ordinaires	453,769,160 »	811,982,113 »	358,212,953 »	»
	— exceptionnelles.	740,000 »	5,385,000 »	4,645,000 »	»
— des Colonies	— ordinaires	1,430,304 »	3,736,000 »	2,305,696 »	»
	— exceptionnelles.	100,000 »	»	»	100,000 »
— de la Guerre	— ordinaires	94,270,260 »	507,206,300 »	412 936,040 »	»
	— exceptionnelles.	»	6,017,000 »	6,017,000 »	»
Gendarmerie	— ordinaires	»	35,974,000 »	35 974.000 »	»
	— exceptionnelles.	»	3,885,000 »	3,885,000 »	»
Ministère des Finances	— ordinaires	30,841 300 »	57,690 075 »	26,848.775 »	»
	— exceptionnelles.	5,000 »	50,000 »	45,000 »	»
Ministère des Affaires Économiques	— ordinaires	20,451,750 »	26,391,100 »	5,939,350 »	»
	— exceptionnelles.	500,000 »	»	»	500,000 »
Non-Valeurs et Remboursements	— ordinaires	23,616,000 »	24,701.000 »	1,085,000 »	»
	— exceptionnelles.	»	»	»	»
TOTAL	Dépenses ordinaires	1,120,334,820 67	2,136,646.600 89	1,016,281,780 22	»
	— exceptionnelles.	9,915,825 »	19,657,050 »	16,167,000 »	6,425,775 »
TOTAL GÉNÉRAL		1,130,250,645 67	2,156,273,650 89	1,032,448,780 22	6,425,775 »
				+ 1,026,023,005 22	

Parmi les causes de l'augmentation des dépenses ordinaires de 1919 à 1920, les principales se rapportent :

1° aux charges de la Dette publique . . . . fr.	40,500,000	»
2° au relèvement des barèmes et salaires et à l'octroi d'indemnités de résidence (1)	473,544,000	»
3° aux pensions de vieillesse	30,000,000	»
4° aux charges de l'armée et de la gendarmerie. .	458,000,000	»
5° à l'achat des combustibles pour l'exploitation des chemins de fer	42,000,000	»

Dépenses extraordinaires normales.

Les crédits sollicités sous cette rubrique visent des dépenses à effectuer pour des travaux et fournitures de premier établissement, d'amélioration ou d'extension.

Parmi ces crédits, les plus importants sont destinés :

1° aux routes . . . . . fr.	70,000,000	»
2° aux bâtiments civils	6,600,000	»
3° au casernement de la gendarmerie	9,655,000	»
4° aux canaux et rivières	20,000,000	»
5° aux chemins de fer	236,000,000	»
6° à la défense nationale	39,000,000	»

Dépenses extraordinaires de guerre.

Les crédits extraordinaires de guerre ne comprennent pas exclusivement des dépenses de dédommagement ou de reconstitution proprement dites.

Par suite des hostilités, le Gouvernement s'est trouvé devant un arriéré considérable de travaux d'ordre administratif, pour l'apurement duquel il a été obligé d'instituer des services temporaires ; il assume la charge de certaines dépenses, de caractère provisoire, tout au moins pour leur montant actuel, telles que, par exemple : les secours aux chômeurs, aux travailleurs victimes d'accidents du travail qui ne jouissent que d'une rente insuffisante pour leur permettre de vivre, les subsides aux mutualités pour les aider à couvrir leurs frais médico-pharmaceutiques, les indemnités aux agents des services extérieurs pour les pertes de change, l'aide pécuniaire accordée à des Belges indigents résidant à l'étranger, le bureau d'information belge qui fonctionne au Département des Affaires Étrangères, etc.

---

(1) Dans cette somme est comprise celle qui est affectée au paiement intégral par l'État, à la décharge des communes, des traitements du personnel de l'enseignement primaire, qui, comparativement à 1919, s'élève à 68 millions de francs, et, comparativement à 1914, à 82 millions de francs.

Il reste à exécuter des travaux d'entretien, notamment aux routes, aux bâtiments de l'État, aux rivières et canaux, ports et côtes, aujourd'hui d'une importance exceptionnelle, pour avoir été négligés pendant l'occupation.

Toutes ces dépenses exigent des crédits importants.

Par leur nature, elles sembleraient devoir être inscrites plutôt sous la section des dépenses exceptionnelles du Budget ordinaire.

Mais, outre que la question peut se poser de savoir si des charges de l'espèce n'incombent pas aux Puissances centrales, point à résoudre par la Commission des Réparations, leur inscription au Budget ordinaire fausserait, à cause de l'ampleur de ces dépenses, le résultat de celui-ci.

De plus, il serait excessif de vouloir couvrir ces dépenses par les ressources ordinaires et de les mettre ainsi à la charge des générations présentes, qui ont déjà tant souffert de la guerre.

Il est juste que nos successeurs en supportent leur part; aussi le Gouvernement n'a-t-il pas hésité à les mettre au compte de l'emprunt.

Le tableau des dépenses extraordinaires de guerre comprend une autre série de crédits que l'on pourrait s'étonner de voir figurer à cette place parce qu'ils se rapportent, non pas à des dépenses de capital, mais bien à des charges qui, normalement, s'inscrivent au Budget de la Dette publique.

Rien, cependant, n'est plus rationnel que la présence de ces dépenses audit tableau.

L'examen des crédits en question fera constater qu'ils concernent des pensions et des frais de capitaux que le Traité de Versailles met à la charge de l'Allemagne.

En attendant que le service de ces pensions et de ces emprunts puisse être assuré par les versements à opérer par l'Allemagne, il ne peut être question d'en charger la colonne de nos dépenses ordinaires, qui doivent trouver leur contre-partie dans le produit de nos revenus annuels.

Toutefois, les emprunts dont la charge est portée intégralement aux dépenses extraordinaires de guerre parce qu'ils ont servi à notre pays à se faire le banquier de ses envahisseurs, n'ont pas été employés, dans leur totalité, pour des dépenses à mettre au compte de nos adversaires.

Une partie en a été utilisée pour suppléer à l'insuffisance de nos ressources ordinaires et une autre à faire face à nos dépenses extraordinaires normales.

Mais il n'est pas possible, à cause des complications qui en résulteraient pour les écritures, de scinder le service de ces emprunts suivant la part qui en aurait été affectée à telle ou telle catégorie de nos dépenses.

De ce chef, le Budget de l'extraordinaire supporte une dépense qui ne lui incombe point.

Pour rétablir l'équilibre sous ce rapport, le Gouvernement a inscrit au tableau des charges de la Dette publique une somme de 40 millions de francs qui est prévue au tableau des Voies et Moyens sous le chapitre des recettes extraordinaires de guerre pour venir en compensation des dépenses de cette nature.

Le Budget de l'ordinaire sera grevé de cette manière des intérêts et de l'amortissement des emprunts contractés pour le compte de la Belgique, depuis l'armistice.

Les postes les plus importants inscrits au tableau des dépenses extraordinaires de guerre sont les suivants :

1° Office des régions dévastées	fr.	1,340,680,800 »
Les recettes de cet office sont évaluées à 71 millions de francs.		
2° Reconstitution agricole		118,430,000 »
à récupérer à concurrence de 10 millions.		
3° Travaux publics (routes, travaux hydrauliques, etc.).		124,000,000 »
4° Ravitaillement de la population civile . . .		1,598,230,000 »
En contre-partie de cette dépense, il est porté au budget des Voies et Moyens une somme de 1 milliard 359 millions de francs.		
5° Encouragements aux institutions pour le placement gratuit des travailleurs.		13,335,000 »
6° Subsides aux sociétés mutualistes qui ont organisé le service médico-pharmaceutique		16,200,000 »
7° Secours exceptionnels aux victimes d'accidents du travail		8,000,000 »
8° Chemins de fer		991,124,000 »
9° Aide à la restauration du foyer du combattant et aux familles d'officiers, sous-officiers, soldats et gendarmes rengagés		62,000,000 »
10° Reconstitution des bâtiments militaires et de l'outillage de l'armée; pensions, secours, etc. . .		250,000,000 »
11° Avances à faire au Trésor colonial pour les dépenses de la guerre en Afrique et l'administration des territoires du Ruanda-Urundi		13,500,000 »
12° Dommages de guerre.		620,000,000 »
13° Avances pour le compte de l'Allemagne de charges de sa dette envers la Belgique		746,000,000 »

Recettes.

Les Voies et Moyens qui, pour 1919, ont été évalués dans leur ensemble à	fr.	2,888,445,429 »
montent, pour 1920, à		3,331,561,559 »
AUGMENTATION. . . .	fr.	443,116,130 »

Recettes ordinaires.

On attend des nouveaux impôts cédulaires sur les revenus et de l'impôt complémentaire sur le revenu global (supertaxe) qui remplacent l'impôt foncier, les trois premières bases de la contribution personnelle, le droit de patente et la taxe sur les revenus et profits réels, un rendement de 315,000,000 de francs, soit une augmentation de fr. 216,000,000 »

On escompte en plus :

Pour la Douane	fr.	46,300,000 »
Pour les Accises		68,000,000 »
Pour les produits de l'Enregistrement		30,000,000 »
Pour les Péages.		368,000,000 »
Pour les Capitaux et Revenus.		17,000,000 »
Pour les Remboursements.		5,800,000 »

Les recettes de 1919 comprenaient des recettes arriérées; de ce chef, il y a pour 1920 une diminution de 69 millions.

Les *recettes exceptionnelles*, comparativement à 1919, diminuent de	fr.	5,000,000 »

Les *recettes extraordinaires de guerre* sont inférieures au chiffre de 1919 de	fr.	251,000,000 »

Résultats du Budget ordinaire.

Comme l'indique, en tête, le présent exposé, l'excédent des dépenses ordinaires sur les recettes de même nature, *abstraction faite des recettes exceptionnelles,* monte à fr. 651,492,091.89.

Pour apprécier sainement ce déficit, il faut tenir compte, en tout premier lieu, qu'il est influencé par le résultat financier de nos régies des Chemins de fer, Postes, Télégraphes et Téléphones et de la Marine.

Les recettes de ces entreprises sont évaluées pour 1920 :

En ce qui concerne le Chemin de fer, à. . .	fr.	600,000,000 »
Id. les Postes.		38,876,920 »
A REPORTER.	fr.	638,876,920 »

REPORT. . . fr.	638,876,920	»
En ce qui concerne les Télégraphes et Téléphones.	34,715,200	»
Id. la Marine et le service des transports par eaux intérieures.	34,060,000	»
ENSEMBLE. . . . fr.	707,652,120	»
Les dépenses d'exploitation montent à	817,367,113	»
Soit un manquant de . . . . . fr.	109,714,993	»
auquel s'ajoute, pour les charges du capital de premier établissement, une somme qui a été estimée par M. le Rapporteur du Budget général de 1919 à fr.	120,000,000	»
Soit un mali de . . . . . fr.	229,714,993	»
qui, déduit du déficit ci-dessus de . . . . . fr.	651,492,091	89
abaisse celui-ci à . . . . . fr.	421,777,098	89

Cette partie du déficit s'éliminera du Budget à mesure que l'industrie et le commerce reprendront leur essor et il est permis de prévoir que, à un moment donné, le résultat déficitaire de nos régies se muera en un excédent de recettes.

Si les espérances à cet égard devaient tarder à se réaliser, il pourrait y être remédié par une revision des tarifs, car il n'est pas admissible que les exploitations de l'État soldent en perte.

Les dépenses de l'armée trouvent une compensation, évaluée pour 1920 à 95 millions de francs, dans la redevance à payer par l'Allemagne du chef de l'occupation militaire belge d'une partie du territoire rhénan. Cette redevance constitue, en quelque sorte, une recette permanente, puisqu'elle sera perçue jusqu'à la fin de l'occupation qui, apparemment, se prolongera pendant longtemps.

Elle peut être déduite du déficit, comme ressource normale, avec d'autant plus de raison que nos dépenses de guerre diminueront sans doute sérieusement quand nos troupes pourront être retirées définitivement de l'Allemagne.

Le déficit se ramène ainsi à fr. 326,777,098.89.

C'est encore un chiffre très important, alors surtout que le Budget ne comprend pas encore la surcharge de dépenses à résulter de l'augmentation des traitements de la magistrature et du clergé, de la revision des allocations de retraite des pensionnés de l'État et des suppléments qui devront

être accordés aux veuves et orphelins de ses serviteurs décédés, et enfin de la nouvelle amélioration de sort à laquelle le Gouvernement vient de consentir en faveur du personnel préposé aux services publics.

Mais la reprise industrielle et commerciale, qui ne cesse de s'accentuer, la reconstitution des régions dévastées exerceront leurs effets salutaires sur le rendement de nos impôts.

De larges plus-values peuvent être prévues et le nouveau système fiscal dont le pays vient de se doter permettra d'assurer à la collectivité belge sa juste part dans les revenus de chacun pour garantir et élargir son existence.

Le Gouvernement est résolu à ne négliger aucun effort pour y parvenir.

Si l'accroissement spontané de nos recettes est dans l'ordre des choses certaines, peut-on dire, les dépenses, de leur côté, ne se tiendront probablement pas à leur hauteur actuelle.

Elles sont appelées à baisser à mesure que les prix deviendront plus normaux et que diminuera la tension du change dont l'élévation exceptionnelle pèse d'un poids extrêmement lourd sur nos finances.

Il n'en reste pas moins impérieusement nécessaire d'apporter le plus grand esprit d'économie dans l'administration du pays.

Ceux qui collaborent à cette tâche doivent comprendre et admettre que le Ministre des Finances, qui est aux prises avec les difficultés de trésorerie qu'entraîne inévitablement un état de dépenses de plus de 8.5 milliards, puisse leur demander de ne pousser à aucune dépense qui ne soit immédiatement et inéluctablement indispensable.

La nécessité s'impose de réagir énergiquement contre les charges facultatives et même contre des dépenses, à certains égards productives, qui, en ce moment, doivent céder le pas aux dépenses plus urgentes de la reconstitution.

En vue de faciliter aux membres de la Législature le contrôle de l'emploi des deniers publics, les dépenses relatives aux traitements du personnel, aux indemnités pour travaux extraordinaires et aux frais de route, de séjour et de missions feront dorénavant, le plus possible, l'objet d'articles distincts, et les développements ont été complétés par l'indication des cadres des diverses administrations, ce qui permettra de suivre l'extension donnée au personnel de l'État et d'en signaler éventuellement les abus.

Par des autorisations d'emprunt et d'autres moyens de trésorerie, en ce qui concerne spécialement les dommages de guerre, le Gouvernement est assuré de disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses besoins financiers les plus immédiats.

Le Premier Ministre,

Ministre des Finances,

LÉON DELACROIX.

Projet de loi contenant le Budget général des Recettes et des Dépenses pour l'exercice 1920, ainsi que des dispositions diverses.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Premier Ministre, Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances.

TITRE PREMIER.

DISPOSITIONS DIVERSES.

A. — Ministère des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes.

ARTICLE PREMIER.

Le Ministre des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes est autorisé à faire payer par avance sur la caisse des comptables, sous réserve de régularisation ultérieure de la manière indiquée à l'article 23 de la loi du 15 mai 1846, les secours et indemnités de toute nature qui seront alloués sur le tableau X (Ministère des Chemins de fer, etc.), aux agents ou à leurs familles, ainsi qu'aux victimes d'accidents ou à leurs ayants droit.

Wetsontwerp houdende de Algemeene Begrooting van de Ontvangsten en de Uitgaven over het dienstjaar 1920, alsmede verscheidene bepalingen.

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomenden, Heil.

Op voordracht van Onzen Eersten Minister, Minister van Financiën, en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het wetsontwerp waarvan de inhoud volgt zal de Wetgevende Kamers in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën voorgelegd worden.

TITEL ÉÉN.

VERSCHEIDENE BEPALINGEN.

A. — Ministerie van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen en Telegrafen.

ARTIKEL ÉÉN.

De Minister van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen en Telegrafen wordt gemachtigd om bij voorbaat te doen uitbetalen ten laste der kas van Staatsrekenplichtigen, onder voorbehoud van latere regeling volgens de wijze aangeduid bij artikel 23 der wet van 15 Mei 1846, de hulpgelden en vergoedingen van allen aard welke, ter aanrekening van tabel X (Ministerie van Spoorwegen, enz.), verleend zullen worden aan beambten of aan hunne familieleden, alsook aan de slachtoffers van ongevallen af aan dezer rechthebbenden.

ART. 2.

En attendant la conclusion de nouveaux arrangements destinés à remplacer ceux faisant l'objet du Traité de Berlin du 11 juillet 1872 pour l'exploitation du chemin de fer de Spa à la frontière grand-ducale, le Ministre des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes est autorisé à continuer l'exploitation de ce chemin de fer en 1920, et à payer à la Société anonyme royale grand-ducale des Chemins de fer Guillaume-Luxembourg, le loyer de 219,600 francs, sous réserve de faire compte dans les arrangements à intervenir.

B. — **Ministère de la Guerre.**

ART. 3.

Les objets mis hors de service ainsi que les déchets, issues, sous-produits, etc., provenant du service de l'Intendance et des hôpitaux militaires, seront vendus par les soins de l'administration de la guerre, et les sommes perçues de ce chef seront déduites du montant des achats faits pour objets, denrées, etc., de même espèce.

Il en est de même des recettes effectuées à divers titres au profit des différents services des corps de troupe.

D'autre part, les sommes que percevront les divers établissements et services de l'armée du chef de fournitures et travaux exécutés pour compte des organismes de l'armée ou de la gendarmerie, resteront acquises aux établissements et services fournisseurs qui les déduiront de leurs allocations budgé-

ART. 2.

In afwachting dat nieuwe schikkingen getroffen worden tot vervanging van die welke het voorwerp uitmaken van het Verdrag van Berlijn van 11 Juli 1872 voor de exploitatie van den spoorweg van Spa naar de groothertogenlijke grens, is de Minister van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen en Telegrafen gemachtigd de exploitatie van dien spoorweg, in 1920, voort te zetten en aan de Koninklijke-Groothertoglijke Naamlooze Maatschappij der Willem-Luxemburg spoorwegen het huurgeld van 219,600 frank te betalen, onder voorbehoud van rekening te maken bij het treffen der nieuwe schikkingen.

B. — **Ministerie van Oorlog.**

ART. 3.

De buiten dienst gestelde voorwerpen, evenals de afval, eetbare afval, voortbrengselen van minderen aard, enz., voortkomende van den Dienst der Intendantie en van de militaire hospitalen zullen, door toedoen van het Krijgswezen verkocht worden en de opbrengst ervan zal afgetrokken worden van het bedrag der aankoopen van voorwerpen, eetwaren, enz., van denzelfden aard.

Hetzelfde geldt voor de ontvangsten wegens onderscheidene redenen ten voordeele der verschillende diensten der troepenkorpsen.

Anderzijds zullen de sommen welke door de inrichtingen en diensten van het leger geind worden uit hoofde van leveringen en werken uitgevoerd voor rekening der inrichtingen van het leger of der gendarmerie, verworven blijven aan de leverende inrichtingen en diensten die ze van hunne eigen begroo-

taires propres. Toutefois, la valeur des cessions faites entre établissements et services émargeant au même article budgétaire n'est pas payée; ces cessions font l'objet de « factures d'ordre » ne donnant pas lieu à liquidation.

ART. 4.

Les indemnités à payer aux habitants pour le logement et, le cas échéant, pour la nourriture des officiers, sous-officiers et soldats, sont fixées, pour l'exercice 1920, d'après les bases ci-après :

I. — LOGEMENT.

Pour les troupes installées en cantonnement ordinaire :

1° Par logement d'officier général et par nuit : 3 francs.

Par logement d'officier supérieur et par nuit : 2 francs.

Par logement d'officier subalterne et par nuit : 1 franc.

Lorsque la troupe est cantonnée d'une façon durable, les indemnités sont réduites de moitié à partir du quatrième jour.

2° Par lit de sous-officier et soldat et par nuit : 20 centimes.

Pour les troupes installées en cantonnement-abri :

1° La paille de couchage étant fournie par l'administration militaire, par homme et par nuit : 5 centimes.

2° La paille de couchage étant fournie par l'habitant :

a) par homme pour la première nuit : 30 centimes;

tingsverstrekkingen zullen aftrekken. De waarde der leveringen tusschen inrichtingen en diensten die in hetzelfde begrootingsartikel begrepen zijn, wordt echter niet betaald; deze leveringen maken het voorwerp uit van « factures d'ordre » welke tot geene vereffening aanleiding geven.

ART. 4.

De aan de inwoners te betalen vergoedingen voor het inkwartieren en desgevallend, voor de voeding der officieren, onderofficieren en soldaten, worden, voor het dienstjaar 1920, naar volgende grondprijzen vastgesteld.

I. — INKWARTIERING.

Voor de in gewoon kantonnement ingekwartierde troepen :

1° Per opperofficier — logement en per nacht : 3 frank.

Per hoofdofficier — logement en per nacht : 2 frank.

Per lagerofficier — logement en per nacht : 1 frank.

Wanneer de troep op blijvende wijze gekantonneerd is, worden de vergoedingen van den vierden dag af met de helft verminderd.

2° Per onderofficier of soldatenbed en per nacht : 20 centiemen.

Voor de in schuilkantonnement ingekwartierde troepen :

1° Het slaapstroo door het militair beheer geleverd zijnde, per man en per nacht : 5 centiemen.

2° Het slaapstroo door den inwoner geleverd zijnde :

a) Per man voor den eersten nacht : 30 centiemen;

b) Pour les nuits suivantes jusqu'à renouvellement de la paille : 5 centimes.

II. — Nourriture.

Pour les officiers, d'après les prix usuels dans les localités;

Pour les sous-officiers et soldats par jour : 4 francs.

Art. 5.

Les habitants qui devront pourvoir au logement des chevaux, mulets ou autres animaux, auront droit, à titre de rémunération, au fumier produit par ces animaux.

Art. 6.

Les denrées fournies par les communes pour la nourriture des chevaux, leur seront payées sur le pied des derniers prix trimestriels de la régie des fourrages de l'armée, augmentés de 10 %.

Ces prix seront portés trimestriellement à la connaissance du public par la voie du « Mémorial administratif ».

Art. 7.

Les corps et services de l'armée, qui reçoivent leurs fonds sur crédits administratifs, restent débiteurs ou créditeurs vis-à-vis du Trésor de la différence, en plus ou en moins, entre les sommes perçues et celles qui leur sont dues au titre de leurs allocations; le solde est reporté à l'exercice suivant.

b) Voor de volgende nachten en tot dat het stroo vernieuwd wordt : 5 centiemen.

II. — Voeding.

Voor de officieren, volgens de in de lokaliteit betaalde gewone prijzen;

Voor de onderofficieren en soldaten per dag : 4 frank.

Art. 5.

De inwoners die zullen moeten voorzien in de inkwartiering der paarden, muilezels of andere dieren, zullen als vergoeding, recht hebben op den mest dezer dieren.

Art. 6.

De eetwaren door de gemeenten geleverd tot voeding der paarden zullen hun betaald worden op voet der laatste driemaandelijksche prijzen van 's Rijksbeheer van het voeder van 't leger, vermeerderd met 10 %.

Deze prijzen zullen driemaandelijks ter kennis worden gebracht van het publiek bij middel van het « Bestuurlijk Memoriaal ».

Art. 7.

De korpsen en diensten van het leger die hunne gelden op administratieve kredieten ontvangen, blijven tegenover de Schatkist schuldenaars of schuldeischers voor het verschil, in meer of min, tusschen de opgetrokken sommen en die welke hun uit hoofde hunner verstrekkingen verschuldigd zijn; het saldo wordt op het volgend dienstjaar overgebracht.

ART. 8.

En cas de mobilisation, l'imputation des dépenses relatives à la Gendarmerie se fait à charge du Budget de la Guerre sur les articles dont l'objet correspond à la nature de la dépense envisagée.

Le compte général des dépenses est rendu par le Budget de la Guerre.

C. — **Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement.**

ART. 9.

Les frais des épreuves prescrites par les arrêtés royaux des 14 juin 1899 et 31 octobre 1919 relatifs au transport des récipients destinés à contenir des gaz liquéfiés ou comprimés, sont supportés par les industriels intéressés.

Les rétributions dues de ce chef sont versées au Trésor. Un arrêté royal en détermine le taux et en règle la perception.

D. — **Ministère des Finances.**

ART. 10.

A partir du 1er janvier 1921, les intérêts de cautionnements seront payés, contre quittance, au porteur du certificat d'inscription ou de la copie de reconnaissance de dépôt délivrée à l'ayant droit pour lui servir de titre.

TITRE II.

§ I. — DÉPENSES DE NATURE ORDINAIRE.

ART. 11.

Il est ouvert pour les dépenses de nature ordinaire, tant normales qu'ex-

ART. 8.

In geval van mobilisatie worden de uitgaven betrekkelijk de Gendarmerie ten laste der Begrooting van Oorlog aangerekend bij de artikelen waarvan het voorwerp overeenstemt met den aard der beschouwde uitgave.

Het algemeen verslag over de uitgaven wordt gedaan in de Begrooting van Oorlog.

C. — **Ministerie van Nijverheid, Arbeid en Bevoorrading.**

ART. 9.

De kosten der door koninklijke besluiten van 14 Juni 1899 en 31 October 1919 voorgeschreven proefnemingen betreffende het vervoer der vaten bestemd om vloeibaar gemaakte of samengeperste gassen in te houden, worden door de betrokken nijveraars afgedragen.

De uit dien hoofde verschuldigde vergoedingen worden den Staat betaald. Een koninklijk besluit stelt hun bedrag vast en regelt hunne heffing.

D. — **Ministerie van Financiën.**

ART. 10.

Van 1 Januari 1921 af, zullen de interesten van zekerheidstellingen tegen kwijtschrift uitgekeerd worden aan den houder van het inschrijvingsbewijs of van het afschrift van erkenning van bewaargeving den belanghebbende afgeleverd om hem tot titel te strekken.

TITEL II.

§ I. — UITGAVEN VAN GEWONEN AARD.

ART. 11.

Voor normale zooals uitzonderlijke uitgaven van gewonen aard, van het

ceptionnelles, de l'exercice 1920, des crédits qui se répartissent de la manière suivante entre les divers services de l'Etat, conformément aux tableaux I à XVI annexés à la présente loi.

dienstjaar 1920, worden kredieten geopend, die volgenderwijze over de verschillende Staatsdiensten verdeeld worden, overeenkomstig de aan deze wet gehechte tabellen I tot XVI.

MINISTÈRES ET SERVICES.		Dépenses ordinaires de l'exercice 1920. — Gewone uitgaven van het dienstjaar 1920.	MINISTERIËN EN DIENSTEN.	
Dette publique . . .	Tableau I.	280,907,660 89	Tabel I.	Openbare Schuld.
Dotations.	Tableau II.	7,378,800 »	Tabel II.	Dotatiën.
Justice	Tableau III.	68,914,000 »	Tabel III.	Justitie.
Affaires Étrangères. .	Tableau IV.	15,124,072 »	Tabel IV.	Buitenlandsche Zaken.
Intérieur.	Tableau V.	14,793,560 »	Tabel V.	Binnenlandsche Zaken.
Sciences et Arts. . .	Tableau VI.	136,737,930 »	Tabel VI.	Wetenschappen en Kunsten.
Agriculture	Tableau VII.	18,787,640 »	Tabel VII.	Landbouw.
Travaux publics. . .	Tableau VIII.	54,536,900 »	Tabel VIII.	Openbare Werken.
Industrie, Travail et Ravitaillement.	Tableau IX.	76,075,500 »	Tabel IX.	Nijverheid, Arbeid en Bevoorrading.
Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes.	Tableau X.	817,367,413 »	Tabel X.	Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen en Telegrafen.
Colonies	Tableau XI.	3,736,000 »	Tabel XI.	Koloniën.
Guerre	Tableau XII.	513,223,300 »	Tabel XII.	Oorlog.
Gendarmerie. . . .	Tableau XIII.	39,859,000 »	Tabel XIII.	Gendarmerie.
Finances	Tableau XIV.	57,740,075 »	Tabel XIV.	Financiën.
Affaires Économiques .	Tableau XV.	26,391,100 »	Tabel XV.	Staathuishoudkundige Zaken.
Non-Valeurs et Remboursements.	Tableau XVI.	24,701,000 »	Tabel XVI.	Onwaarden en Terugbetalingen.
	TOTAL. . fr.	2,156,273,650 89	TE SAMEN.	

§ 2. — DÉPENSES DE NATURE EXTRAORDINAIRE.

ART. 12.

Il est ouvert pour les dépenses de nature extraordinaire de l'exercice 1920, des crédits répartis conformément au tableau XVII, annexé à la présente loi, et qui s'élèvent par Ministères et services aux sommes indiquées ci-après.

§ 2. — UITGAVEN VAN BUITENGEWONEN AARD.

ART. 12.

Voor de uitgaven van buitengewonen aard van het dienstjaar 1920, worden kredieten geopend, verdeeld overeenkomstig de aan deze wet gehechte tabel XVII, en welke per Ministeriën en diensten, de hierna aangehaalde sommen bedragen.

MINISTÈRES ET SERVICES.	Dépenses extraordinaires. — Buitengewone uitgaven.		MINISTERIËN EN DIENSTEN.
	Charges normales. — Normale lasten.	Charges de guerre. — Oorlogs lasten.	
Dette publique	»	785,727,119	Openbare Schuld.
Dotations.	1,716,900	»	Dotatiën.
Justice	100,000	1,175,000	Justitie.
Affaires Étrangères.	»	4,222,200	Buitenlandsche Zaken.
Intérieur.	300,000	1,397,473,720	Binnenlandsche Zaken.
Sciences et Arts.	»	996,247	Wetenschappen en Kunsten.
Agriculture	2,085,000	118,450,000	Landbouw.
Travaux publics	111,465,000	124,815,000	Openbare Werken.
Industrie, Travail et Ravitaillement.	»	1,636,065,000	Nijverheid, Arbeid en Bevoorrading.
Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes.	236,150,025	991,124,804	Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen en Telegrafen.
Guerre	39,130,615	311,522,650	Oorlog.
Finances	4,200,000	14,480,000	Financiën.
Affaires Économiques.	»	628,937,800	Staathuishoudkundige Zaken.
TOTAUX. . fr.	395,147,540	6,014,989,540	TE SAMEN.

TITRE III.

Voies et Moyens.

ART. 13.

Les impôts directs et indirects, en principal et centimes additionnels au profit de l'État existant au 31 décembre 1919 seront recouvrés pendant l'année 1920, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

ART. 14.

Les recettes de l'État pour l'exercice 1920 sont évaluées aux sommes sui-

TITEL III.

's Lands Middelen.

ART. 13.

De rechtstreeksche en onrechtstreeksche belastingen, in principaal en opcentiemen ten voordeele van den Staat, bestaande op 31 December 1919, zullen, gedurende het jaar 1920, geïnd worden volgens de wetten en de tarieven welke de zetting en de heffing ervan regelen.

ART. 14.

De ontvangsten van den Staat over het dienstjaar 1920 worden geraamd op

vantes, conformément au tableau XVIII annexé à la présente loi :

Recettes ordinaires . . . . . fr.	1,504,781,559
Recettes exceptionnelles	345,230,000
Recettes extraordinaires normales . .	1,550,000
Recettes extraordinaires de guerre . .	1,480,000,000

TITRE IV.

Recettes et dépenses pour ordre.

ART. 15.

Les recettes et les dépenses pour ordre de l'exercice 1920, sont évaluées respectivement à la somme de fr. 6,293,898,743.77, conformément au tableau XIX annexé à la présente loi.

ART. 16.

La présente loi sortira ses effets à partir du 1er janvier 1920.

Donné à Laeken, le 19 janvier 1920.

de volgende sommen overeenkomstig de aan deze wet gehechte tabel XVIII :

Gewone ontvangsten . . . . . fr.	1,504,781,559
Uitzonderlijke ontvangsten	345,230,000
Normale buitengewone ontvangsten. .	1,550,000
Buitengewone oorlogsontvangsten . .	1,480,000,000

TITEL IV.

Ontvangsten en uitgaven voor order.

ART. 15.

De ontvangsten en de uitgaven voor order over het dienstjaar 1920 worden wedersijdsch geraamd op de som van fr. 6,293,898,743.77 overeenkomstig de aan deze wet gehechte tabel XIX.

ART. 16.

Deze wet wordt van 1n Januari 1920 af van kracht.

Gegeven te Laken, den 19n Januari 1920.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Premier Ministre,
Ministre des Finances,

LÉON DELACROIX.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Eerste Minister,
Minister van Financiën,

BUDGET DE L'EXERCICE 1920

TITRE II

§ 1er. — DÉPENSES DE NATURE ORDINAIRE

TABLEAUX I à XVI

RÉPARTITION DES DÉPENSES ENTRE LES DÉPARTEMENTS ET SERVICES

BEGROOTING VAN HET DIENSTJAAR 1920

TITEL II

§ 1. — UITGAVEN VAN GEWONEN AARD

TABELLEN I tot XVI

VERDEELING VAN DE UITGAVEN TUSSCHEN DE DEPARTEMENTEN EN DIENSTEN

TABLEAU I

DETTE PUBLIQUE

TABEL I

OPENBARE SCHULD

TABLEAU I. — DETTE PUBLIQUE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
	CHAPITRE PREMIER.	
	SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.	
	1re SECTION.	
	Dette dont l'origine est antérieure au 1er octobre 1830.	
1	Dette à 2 1/2 %.	5,498,990 78
2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo.	80,637 50
	2me SECTION.	
	Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et des conventions internationales du 31 octobre 1879, du 29 juin 1895 et du 8 mars 1902, approuvées respectivement par les lois du 29 avril 1880, du 11 septembre 1895 et du 24 mai 1902.	
3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances.	378,000. »
4	Rachat des droits de fanal	40,000 »
	3me SECTION.	
	Dettes contractées depuis 1830.	
	§ 1er. Intérêts et amortissement.	
5	Dette à 3 % (1re série).	17,885,510 76
6	— (2e série)	98 965,748 70
7	— (3e série).	8,511.657 »
8	— (4e série)	17,521,161 22
9	Intérêts à 3 % sur la somme de 27,025 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat des lignes de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale.	810 75

TABEL I. — OPENBARE SCHULD.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.	
	EERSTE HOOFDSTUK.	
	DIENST DER EIGENLIJK GEZEGDE SCHULD.	
	1e SECTIE.	
	Schuld wier oorsprong dagteekent van vroeger dan 1 October 1830.	
	Schuld aan 2 ½ t. h.	1
	Rente op naam van Z. D. den prins van Waterloo	2
	2e SECTIE.	
	Jaarrenten verschuldigd aan de Regeering der Nederlanden krachtens het verdrag van 5 November 1842 en de internationale overeenkomsten van 31 October 1879, van 29 Juni 1895 en van 8 Maart 1902, welke respectievelijk goedgekeurd werden door de wetten van 29 April 1880, van 11 September 1895 en van 24 Mei 1902.	
	Jaarrente voor onderhoud der vaart van Terneuzen en dezer aanhoorigheden. . .	3
	Afkoop der vuurbaakgelden.	4
	3e SECTIE.	
	Schuld aangegaan sedert 1830.	
	§ 1. Kroozen en aflossing.	
	Schuld aan 3 t. h. (1e reeks)	5
	— (2e reeks)	6
	— (3e reeks)	7
	— (4e reeks)	8
	Interesten aan 3 t. h. op de som van 27,025 frank voorloopig ingehouden op den inkoopprijs der lijn van de naamlooze Maatschappij der spoorwegen van West-Vlaanderen.	9

TABLEAU I. — DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
10	Part des charges de la Dette publique portées au Budget extraordinaire, qui incombe au Budget ordinaire.	40,000,000 »
11	Intérêts à 5 °/₀ des obligations françaises de la Défense nationale délivrées en échange de bons du Trésor échus	2,812,710 »
	§ 2. Annuités diverses.	
12	Rente au nom de la ville de Bruxelles	300,000 »
13	Annuité à payer jusqu'en 1940 pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870 approuvée par la loi du 3 juin suivant	612,000 »
14	Annuités à payer jusqu'en 1966, à raison de 11,000 francs par kilomètre, sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1er janvier 1877. (Art. 33 et 37 de la convention du 1er juin 1877.)	8,471,837 »
15	Annuité à payer jusqu'en 1941 pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Manage. (Convention des 16 et 17 février 1857 approuvée par la loi du 8 juillet 1858.)	672,330 »
16	Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condroz (ligne de Landen à Ciney)	858,287 69
17	Annuité à payer jusqu'en 1957 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt.	190 900 »
18	Annuité à payer jusqu'en 1949 pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	8,475 »
19	Annuités à payer jusqu'en 1935 pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren.	160,555 »
20	Annuités à payer jusqu'en 1949 pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Eecloo à Gand	64,615 »
21	Annuités à payer jusqu'en 1955 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois	796,460 »
22	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est belge.	959,130 »

TABEL I. — OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN	Artikelen.
	Deel der lasten van de Openbare Schuld gebracht op de Buitengewone Begrooting hetwelk ten laste der Gewone Begrooting komt	10
	Interesten der Fransche obligatiën van de Nationale Verdediging verwisseld tegen vervallende Schatkistbons.	11
	§ 2. Jaarrenten van verschillenden aard.	
	Rente op naam der stad Brussel	12
	Jaarsom tot en met 1940 te betalen voor prijs van een gedeelte van het exploitatiemateriëel, overgenomen krachtens artikel 10 der conventie van 25 April 1870 goedgekeurd door de wet van 3 Juni daaropvolgende.	13
	Jaarsommen tot en met 1960 te betalen tegen 11,000 frank den kilometer op 770,107 meters, lengte der lijnen of deelen van lijnen aan den Staat geleverd vóór 1 Januari 1877. (Art 33 en 37 der overeenkomst van 1 Juni 1877.)	14
	Jaarsom tot en met 1941 te betalen voor prijs van den inkoop der vergunning van den spoorweg van Bergen tot Manage. (Overeenkomst van 16 en 17 Februari 1857 goedgekeurd door de wet van 8 Juli 1858.)	15
220,051,278 79	Jaarsom tot en met 1967 te betalen wegens inkoop der vergunning van den spoorweg genaamd « Hesbaye-Condroz » (lijn van Landen tot Ciney).	16
	Jaarsom tot en met 1937 te betalen wegens inkoop der vergunning van den spoorweg van Landen tot Hasselt.	17
	Jaarsom tot en met 1949 te betalen voor den dienst der bevoorrechte aandeelen der « Grande Compagnie du Luxembourg ».	18
	Jaarsommen tot en met 1935 te betalen voor den dienst der bevoorrechte aandeelen en der obligatiën van de spoorwegmaatschappij Antwerpen-Gent langs Sint-Nicolaes en Lokeren.	19
	Jaarsommen tot en met 1949 te betalen voor den dienst der obligatiën der spoorwegmaatschappij Eecloo-Gent	20
	Jaarsommen tot en met 1955 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij « Liégeois-Limbourgeois ».	21
	Jaarsommen tot en met 1944 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij « Est belge ».	22

TABLEAU I. — DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
23	Annuités à payer jusqu'en 1966 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam	977,915 »
24	Annuités à payer jusqu'en 1951 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liége à Maestricht	137,105 »
25	Annuités à payer jusqu'en 1942 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre-et-Meuse	108,110 »
26	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre Occidentale	795,602 50
27	Annuité à payer jusqu'en 1948 pour le service des actions de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre Occidentale	1,328,838 »
28	Annuité à payer jusqu'en 1925 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Maeseyck	95,135 »
29	Annuité à payer jusqu'en 1963 pour le service des actions privilégiées de la Société anonyme du chemin de fer de Maeseyck	31,960 »
30	Annuité à payer jusqu'en 1963 pour le service des actions ordinaires de la Société anonyme du chemin de fer de Maeseyck	76,120 »
31	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux	5,300,000 »
32	Annuité à payer par l'État jusqu'en 1986 à la Société anonyme du Canal et des Installations maritimes de Bruxelles	350,000 »
	§ 3. Autres charges.	
33	Rente annuelle à 3 % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1873.)	9,685 49
34	Rente annuelle à 3 % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 19 août 1893.)	40,991 40
35	Minimum de produit garanti par l'État à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la section Ostende-Middelkerke de la ligne vicinale d'Ostende-Nieuport-Furnes. (*Crédit non limitatif.*)	10,000 »
36	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux et par la Société anonyme « Lloyd Royal belge ». (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et anéantissement de titres, etc.)	6,000,000 »

TABEL I. — OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Jaarsommen tot en met 1966 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Antwerpen-Rotterdam.	23
	Jaarsommen tot en met 1951 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Luik-Maestricht.	24
	Jaarsommen tot en met 1942 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij « Entre-Sambre-et-Meuse ».	25
	Jaarsommen tot en met 1944 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze Maatschappij der spoorwegen van West-Vlaanderen.	26
	Jaarsom tot en met 1948 te betalen voor den dienst der aandeelen van de naamlooze Maatschappij der spoorwegen van West-Vlaanderen.	27
	Jaarsom tot en met 1923 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij van Maeseyck.	28
	Jaarsom tot en met 1963 te betalen voor den dienst der bevoorrechte aandeelen van de naamlooze spoorwegmaatschappij van Maeseyck.	29
	Jaarsom tot en met 1963 te betalen voor den dienst der gewone aandeelen van de naamlooze spoorwegmaatschappij van Maeseyck.	30
	Jaarsommen door den Staat ingeschreven voor het bijeenbrengen van het inrichtingskapitaal der buurtspoorwegen.	31
	Jaarsom door den Staat tot en met 1986 te betalen aan de Naamlooze Vennootschap van het Kanaal en de Zeevaartinrichtingen van Brussel.	32
	§ 3. Andere lasten.	
	Jaarrente aan 3 t. h., ten titel van schadevergoedingen wegens krijgsservituten. (Wet van 2 April 1873.).	33
	Jaarrente aan 3 t. h, ten titel van schadevergoedingen wegens krijgsservituten. (Wet van 19 Augustus 1893).	34
	Minimum van opbrengst door den Staat gewaarborgd aan de Nationale Maatschappij voor Buurtspoorwegen, voor de sectie Oostende-Middelkerke der buurtlijn Oostende-Nieupoort-Veurne. (*Onbepaald krediet.*)	35
	Kosten rakende den dienst der verschillende schulden en jaarsommen, alsmede die betrekkelijk de leeningen uitgegeven door de Nationale Maatschappij voor Buurtspoorwegen en door de Naamlooze Maatschappij genaamd « Lloyd Royal belge ». (Betaling der kroozen, aflossing, controle, vervaardiging, uitgifte en vernietiging van titels, enz.).	36

TABLEAU I. — DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	CHAPITRE II. RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.	
37	Rémunération en matière de milice. (*Crédit non limitatif.*)	16,250,000 »
38	Pensions diverses (*Credit non limitatif*)	29,075,132 »
39	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897 approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV) relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren	4,200 10
40	Pensions des professeurs et instituteurs communaux, des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées et adoptables, des membres du personnel des écoles normales provinciales ou libres agréées et des écoles d'application y annexées. (*Crédit non limitatif*).	9,500,000 »
41	Rentes viagères allouées à raison des chevrons de front	2,300,000 »
42	Pensions de l'ancienne Caisse de retraite. Indemnité annuelle due à la Caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances	564,000 »
	CHAPITRE III. INTÉRÊTS SUR CAUTIONNEMENTS ET CONSIGNATIONS.	
43	Intérêts à 3 °/₀ dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor	960,000 »
44	Intérêts à 2 ½ °/₀ dus sur les cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.	3,050 »
45	Intérêts à 2 ½ °/₀ dus sur les consignations en général ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations; intérêts à 3 °/₀ sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation	1,950,000 »
	(*Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.*)	
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . . fr.	. . . . .

TABEL I. — OPENBARE SCHULD. (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	HOOFDSTUK II.	
	VERGELDINGEN EN PENSIOENEN.	
	Vergelding in zake van militie. (*Onbepaald krediet.*)	37
	Verschillende pensioenen. (*Onbepaald krediet.*)	38
	Pensioenen ten laste van den Staatsschat gelegd door de wet van 27 Juni 1897, waarbij goedgekeurd wordt de overeenkomst van 16 October 1896 (art. IV) betrekkelijk den inkoop door den Staat der vergunning van den spoorweg van Antwerpen naar Gent, langs Sint-Nicolaes en Lokeren.	39
57,893,332 10	Pensioenen der gemeenteprofessoren en -onderwijzers en der leden van het onderwijzend personeel der lagere aangenomene en aanneembare scholen alsmede der leden van het personeel der provinciaal of vrije geagreeerde normaalscholen en der daaraan toegevoegde oefenscholen (*Onbepaald krediet*).	40
	Lijfrenten toegekend uit hoofde der frontstrepen	41
	Pensioenen der vroegere Retraite-kas. Jaarlijksche vergoeding verschuldigd aan de Pensioenkas voor weduwen en weezen van het Departement van Financiën. .	42
	HOOFDSTUK III.	
	KROOZEN WEGENS BORGTOCHTEN EN CONSIGNATIËN.	
	Kroozen aan 5 t. h. verschuldigd wegens de borgtochten in geld gestort in de kassen van den Staatsschat.	43
	Kroozen aan 2 1/2 t. h. verschuldigd wegens de borgtochten der plaatsvervangers in de nationale militie.	44
2,913,030 »	Kroozen aan 2 1/2 t. h. verschuldigd wegens de consignatiën in 't algemeen, alsmede wegens de borgstellingen gelijk gesteld met de consignatiën; kroozen aan 3 t. h. der gelden in bewaring gegeven ten voordeele van minderjarigen en ontzegden, krachtens de wet van 16 December 1851, die taks wordende toegepast tot de voltrekking der meerderjarigheid van de mondig gemaakte minderjarigen na de consignatie.	45
	(*De kredieten in het tegenwoordig hoofdstuk voorkomende, zijn onbepaald.*)	
280,857,660 89	TOTAAL VAN DE GEWONE UITGAVEN.	

TABLEAU I. — DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
	CHAPITRE IV.	
46	Frais résultant de l'exécution des nouvelles lois sur les pensions. (*Crédit non limitatif.*)	50,000 »
	TOTAL DU TABLEAU I (Dette publique) . . . . . fr.	. . . . .

TABEL I. — OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	TWEEDE SECTIE. — BUITENGEWONE UITGAVEN.	
	HOOFDSTUK IV.	
50,000 »	Kosten voortvloeiende uit de uitvoering der nieuwe wetten op de pensioenen (*Onbepaald krediet.*)	46
280,907,660 89	TOTAAL VAN TABEL I (Openbare Schuld).	

TABLEAU II

DOTATIONS

TABEL II

DOTATIËN

TABLEAU II. — DOTATIONS.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	CHAPITRE PREMIER.	
1	Liste civile (fixée, en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 30 décembre 1909).	3,300,000 »
	CHAPITRE II.	
2	Sénat	757,000 »
	CHAPITRE III.	
3	Chambre des Représentants	1,851,800 »
	CHAPITRE IV.	
	COUR DES COMPTES.	
4	Traitements des membres de la Cour	73,800 »
5	Subventions de vie chère (membres de la Cour). (*Crédit non limitatif.*)	18,720 »
6	Traitements et indemnités du personnel des bureaux. Traitements de disponibilité . .	1,206,480 »
7	Matériel et dépenses diverses	155,000 »
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (*Crédit non limitatif.*) . .	10,000 »
9	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés et gens de service, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. Secours alloués dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime	6,000 »
	TOTAL DU TABLEAU II (Dotations) . . . fr.	. . . . .

TABEL II. — DOTATIËN.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	EERSTE HOOFDSTUK.	
3,300,000 »	Burgerlijke lijst (vastgesteld, krachtens artikel 77 der Grondwet, door de wet van 30 December 1909).	1
	HOOFDSTUK II.	
757,000 »	Senaat	2
	HOOFDSTUK III.	
1.851,800 »	Kamer der Volksvertegenwoordigers	3
	HOOFDSTUK IV.	
	REKENHOF.	
	Jaarwedden der leden van het Hof	4
	Duurtetoeslag (leden van het Hof). (*Onbepaald crediet*)	5
	Jaarwedden en vergoedingen van het personeel der bureelen. Jaarwedden van beschikbaarheid.	6
1.470,000 »	Materieel en verscheidene uitgaven	7
	Eerste termijn der in voorkomend geval te verleenen pensioenen. (*Onbepaald crediet.*)	8
	Verleening van hulpgelden, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige ambtenaren, beambten en dienstlieden, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeeren. Verleening van hulpgelden, in uitzonderlijke omstandigheden, aan dezulken onder die personen die slechts een gering pensioen genieten.	9
7,378,800 »	TOTAAL VAN TABEL II (Dotatiën).	

TABLEAU III

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

TABEL III

MINISTERIE VAN JUSTITIE

TABLEAU III. — MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
	CHAPITRE PREMIER.	
	ADMINISTRATION CENTRALE.	
1	*a*) Traitement du Ministre.	21,000 »
	b) Frais de représentation	9,000 »
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	1.877,000 »
3	Matériel — Bâtiments : entretien et améliorations (*y compris une somme de 40,000 francs en charge temporaire*)	375,000 »
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques. — Quote-part de la Belgique dans les frais de la Commission pénitentiaire internationale	35,000 »
5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	36,000 »
	CHAPITRE II.	
	ORDRE JUDICIAIRE.	
6	Cour de cassation. — Personnel	434,600 »
7	Cour de cassation. — Matériel. — Indemnités au greffier pour le matériel du greffe.	9,000 »
8	Cours d'appel. — Personnel	2,428,500 »
9	Cours d'appel. — Matériel. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes	70,000 »
10	Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel. — Police judiciaire .	10,086,500 »
11	Tribunaux de première instance et de commerce. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes. — Police judiciaire. — Menues dépenses	150,000 »
12	Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel	4,368,900 »
13	Justices de paix et tribunaux de police. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes.	100,000 »

TABEL III. — MINISTERIE VAN JUSTITIE.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.	
	EERSTE HOOFDSTUK.	
	MIDDENBESTUUR.	
	a) Jaarwedde van den Minister	1
	b) Kosten van vertoon	
	Jaarwedden der ambtenaren, beambten en bedienden	2
2,353,000 »	Materieel — Gebouwen : onderhoud en verbeteringen (*inbegrepen eene som van 40,000 frank als tijdelijke last*).	3
	Kosten voor opmaken en uitgeven van statistiekwerken. — Aandeel van België in de uitgaven van de Internationale Commissie der gevangenissen .	4
	Reis- en verblijfkosten en zendingen buiten 's lands	5
	HOOFDSTUK II.	
	RECHTERLIJKE MACHT.	
	Hof van verbreking. — Personeel	6
	Hof van verbreking. — Materieel. — Vergoedingen aan den griffier voor het materieel der griffie.	7
	Hoven van beroep. — Personeel.	8
	Hoven van beroep — Materieel — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies.	9
17,647,500 »	Rechtbanken van eersten aanleg en van koophandel. — Personeel. — Rechterlijke politie.	10
	Rechtbanken van eersten aanleg en van koophandel — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies. — Rechterlijke politie — Kleine uitgaven.	11
	Vredegerechten en politierechtbanken. — Personeel	12
	Vredegerechten en politierechtbanken. — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies.	13

TABLEAU III. — MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	CHAPITRE III. JUSTICE MILITAIRE.	
14	Cour militaire. — Personnel. — Indemnités pour le service du secrétariat de l'auditeur général.	90,200 »
15	Cour militaire. — Matériel	10,000 »
16	Conseils de guerre. — Personnel	314,300 »
17	Conseils de guerre. — Matériel	30,000 »
	CHAPITRE IV. FRAIS DE JUSTICE.	
18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion. (*Crédit non limitatif.*)	4,500,000 »
19	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels.	1,000 »
20	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires.	35,000 »
	CHAPITRE V. PALAIS DE JUSTICE.	
21	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsides aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de Justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de Justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liége et des locaux des Conseils de guerre — Locaux et mobilier de la Cour militaire, du Conseil de guerre du Brabant et de la police judiciaire (*y compris une somme de 170,000 francs en charge temporaire*)	300,000 »

TABEL III. — MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	HOOFDSTUK III.	
	KRIJGSGERECHT.	
	Krijgsgerechtshof. — Personeel. — Vergoedingen voor den dienst van het secretariaat van den auditeur-generaal.	14
	Krijgsgerechtshof. — Materieel	15
444,500 »	Krijgsraden. — Personeel	16
	Krijgsraden. — Materieel	17
	HOOFDSTUK IV.	
	GERECHTSKOSTEN.	
	Gerechtskosten in lijfstraffelijke en boetstraffelijke zaken en in politiezaken, de kosten van mededeelingen per telefoon inbegrepen. (De kosten van vervoer der op de grens gebrachte vreemdelingen worden met de gerechtskosten gelijkgesteld en volgens dezelfde tarieven vereffend.) Kosten van beteekening der uitdrijvingsbesluiten. *(Onbepaald krediet.)*	18
4,536,000 »	Jaarwedden van de uitvoerders der lijfstraffelijke vonnissen	19
	Jaarwedden der aangestelden tot begeleiding der celrijtuigen	20
	HOOFDSTUK V.	
	PALEIZEN VAN JUSTITIE.	
	Opbouwing, herstelling en onderhoud van lokalen. — Toelagen aan de provinciën en aan de gemeenten om haar te helpen behoorlijke lokalen te verschaffen voor den dienst der rechtbanken en der vredegerechten. — Meubelen van het Paleis van Justitie, te Brussel : vervaardiging, onderhoud en herstelling. — Vergelding voor den onderhoudsdienst der meubelen van het Paleis van Justitie, te Brussel — Meubelen der beroepshoven van Gent en Luik en van de lokalen der Krijgsraden. — Lokalen en mobilair van het Krijgsgerechtshof van Brabant en van de rechterlijke politie (*inbegrepen eene som van 170,000 frank als tijdelijke last*).	21
300,000 »		

TABLEAU III. — MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	CHAPITRE VI. PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS.	
22	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du *Moniteur* . . .	920,000 »
23	Impression du *Recueil des lois*, du *Moniteur*, des *Annales parlementaires*, des *Comptes rendus des séances des Chambres* et travaux accessoires	835,000 »
24	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; indemnités, frais de route et autres des conseillers de Gouvernement et des membres des commissions de législation et des jurys d'examen. — Matériel . . . . . (Les magistrats qui font partie des commissions toucheront les indemnités de vacation et les frais de route et de séjour au même titre que les autres membres.)	70 000 »
25	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liége et d'autres pays dont le territoire est compris dans le Royaume de Belgique	12,000 »
26	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois	10.000 »
	CHAPITRE VII CULTES.	
27	Clergé supérieur du culte catholique	523,800 »
28	Clergé inférieur du culte catholique	12,412,400 »
29	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises.	900,000 »
30	Culte protestant et anglican. — Personnel.	154,400 »
31	Culte protestant et anglican. — Subsides pour frais du culte et dépenses diverses . .	13,000 »

TABEL III. — MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	HOOFDSTUK VI.	
	OFFICIEELE UITGAVEN. — COMMISSIËN EN JURY'S.	
	Jaarwedden en dagloonen van het personeel van bestuur en werkhuizen van den *Moniteur*.	22
	Drukken van de *Verzameling der wetten*, van den *Moniteur*, van de *Annales parlementaires*, van de *Beknopte Verslagen der handelingen van de Kamers* en bijkomende werken.	23
	Uitgeven van eene verzameling van onderrichtingen-omzendbrieven van het Departement van Justitie uitgegaan; drukken van voorwetsontwerpen en andere wetgevingsbescheiden; vergoedingen, reiskosten en andere kosten van de regeeringsraden en van de leden der commissiën van wetgeving en der examenjury's. — Materieel	24
1,847,000 »	(De magistraten, die van de commissiën deel uitmaken, zullen vacatiegelden ontvangen en voor reis- en verblijfkosten vergoed worden zooals de overige leden.)	
	Uitgeven van eene verzameling der oude wetten van de Oostenrijksche Nederlanden, van het prinsdom Luik en van andere landen welker grondgebied in het Koninkrijk België is begrepen.	25
	Jaarwedden en vergoedingen van beambten gehecht aan de Koninklijke Commissie voor het uitgeven der oude wetten.	26
	HOOFDSTUK VII.	
	EEREDIENSTEN.	
	Hoogere geestelijkheid van den katholieken eeredienst	27
	Lagere geestelijkheid van den katholieken eeredienst	28
	Toelagen aan provinciën, gemeenten en kerkfabrieken voor de gebouwen tot den katholieken eeredienst dienende, daaronder begrepen de dubbeldienstige torens, de eeredienstkosten in de kerk van het kamp van Beverloo en de meubileering van de kerken.	29
	Hervormde en Anglicaansche eeredienst. — Personeel.	30
14,066.000 »	Hervormde en Anglicaansche eeredienst. — Toelagen voor eeredienstkosten en verschillende uitgaven.	31

TABLEAU III. — MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
32	Culte israélite. — Personnel	51,400 »
33	Culte israélite. — Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues . . .	1,000 »
34	Subsides aux provinces, aux communes et aux conseils d'administration pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant, anglican et israélite et l'ameublement des temples	10,000 »
	CHAPITRE VIII.	
	BIENFAISANCE.	
	Établissements de bienfaisance et d'aliénés.	
35	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État (*Crédit non limitatif.*)	7,000,000 »
36	Subsides à accorder : 1° à titre extraordinaire à des communes, à des établissements de bienfaisance, à des institutions pour aveugles et sourds-muets et à des asiles d'aliénés ; 2° à titre de secours à des aliénés indigents et aux victimes de l'ophtalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre	300.000 »
37	Frais de route et de séjour et indemnités des inspecteurs des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection des dits asiles	20,000 »
	Écoles de bienfaisance de l'État.	
38	Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés des dits établissements.	1,900,000 »
39	Écoles de bienfaisance de l'État. — Élèves mis à la disposition du Gouvernement . . .	2,000,000 »
40	Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Bâtiments et immeubles	1,000,000 »
41	Entretien et éducation des enfants confiés par le Ministre de la Justice ou l'autorité judiciaire à des personnes ou à des sociétés ou institutions de charité ou d'enseignement publiques ou privées. (*Crédit non limitatif*) (Provisoirement, ces dépenses pourront s'effectuer au moyen d'avances qui n'excéderont pas 150,000 francs par juridiction ; il sera justifié de l'emploi des fonds dans le délai de quatre mois) . . .	3,500,000 »
42	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance	15,000 »

TABEL III. — MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Israëlitische eeredienst. — Personeel	32
	Israëlitische eeredienst. — Kantoorkosten van het centraal consistorie en onvoorziene uitgaven.	33
	Toelagen aan de provinciën, gemeenten en beheerraden tot oprichting van gebouwen aan den protestantschen, anglicaanschen en israëlitischen eeredienst gewijd en voor de meubileering van de tempels.	34
	HOOFDSTUK VIII.	
	WELDADIGHEID.	
	Gestichten van weldadigheid en huizen voor krankzinnigen.	
	Kosten van onderhoud en vervoer van behoeftigen door de wet ten laste van den Staat gebracht. (*Onbepaald krediet.*)	35
	Toelagen te verleenen : 1° als buitengewone toelagen aan gemeenten, aan gestichten van weldadigheid, aan gestichten voor blinden en doofstommen en aan gestichten voor krankzinnigen; 2° tot onderstand aan behoeftige krankzinnigen en aan de slachtoffers van de militaire oogziekte, die geen recht hebben op pensioen of hulpgeld ten laste van het Departement van Oorlog.	36
	Reis- en verblijfkosten en vergoedingen van de opzieners der gestichten van weldadigheid en der huizen voor krankzinnigen, alsmede van de leden en secretarissen van de comiteiten van toezicht dezer laatste gestichten.	37
	Weldadigheidsscholen van den Staat.	
15,735,000 »	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Personeel, daaronder de reiskosten van de leden der comiteiten van toezicht en van de ambtenaren en beambten dier gestichten.	38
	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Ter beschikking van de Regeering gestelde leerlingen.	39
	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Materieel. — Gebouwen en onroerende goederen.	40
	Onderhoud en opvoeding van de kinderen door den Minister van Justitie of door de rechterlijke overheid toevertrouwd aan privaatpersonen of aan openbare of private maatschappijen of instellingen van liefdadigheid of van onderwijs (*Onbepaald krediet.*) (Voorloopig zullen deze uitgaven mogen gedaan worden door middel van voorschotten die 150,000 frank per rechtsmacht niet mag overtreffen; het geldverbruik zal verrechtvaardigd worden binnen het tijdperk van vier maanden).	41
	Koninklijke Commissie der patronaten en tot bescherming der kindsheid.	42

TABLEAU III. — MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	CHAPITRE IX. PRISONS.	
43	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transférement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation (*Crédit non limitatif*)	5,000,000 »
44	Salaires des détenus.	200,000 »
45	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants. — Armement du personnel	200,000 »
46	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés . . .	30,000 »
47	Traitements des fonctionnaires et employés	4,060,000 »
48	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés.	60,000 »
49	Frais d'impression et de bureau	50,000 »
50	Patronages préventifs de la criminalité et du vagabondage. Protection des mineurs — Subsides aux magistrats pour l'exécution de la loi sur la protection de l'enfance.	310,000 »
51	Mobilier : achat, confection et entretien. — Bâtiments : entretien et amélioration. — Loyer d'immeubles	275,000 »
	CHAPITRE X. FRAIS DE POLICE.	
52	Mesures de sûreté publique	60,000 »
	CHAPITRE XI. TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ, PENSIONS ET SECOURS.	
53	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	150,000 »
54	Pensions civiles. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1920 et aux exercices clos.) (*Crédit non limitatif*)	50,000 »

TABEL III. — MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	HOOFDSTUK IX.	
	GEVANGENISSEN.	
	Onderhoud, kleeding, slaapgerief en voeding der gevangenen. Vervoer per buitengewone correspondentiën van zekere gevangenen en reiskosten hunner bewakers. — Verbruik- en verwerkwaren (*Onbepaald krediet*)	43
	Werkloon der gevangenen	44
	Maken en kosten van kleeding en uitrusting der wachters. — Wapening van het personeel.	45
	Reiskosten van de leden der commissiën, der ambtenaren en beambten	46
10,375,000 »	Jaarwedden der ambtenaren en beambten.	47
	Vergoeding voor huisvesting aan zekere ambtenaren en beambten.	48
	Druk- en kantoorkosten	49
	Patronaten tot voorkoming van misdaden en landlooperij. Bescherming der minderjarigen. — Toelagen aan de magistraten voor de uitvoering der wet op de kinderbescherming.	50
	Meubelen : aankoop, maken en onderhoud. — Gebouwen : onderhoud en verbetering. — Huurprijs van goederen.	51
	HOOFDSTUK X.	
	POLITIEKOSTEN.	
60,000 »	Maatregelen van openbare veiligheid	52
	HOOFDSTUK XI.	
	WEDDEN VAN BESCHIKBAARHEID, PENSIOENEN EN HULPVERLEENING.	
	Tijdelijke wedden van beschikbaarheid voor ambtenaren en beambten der onderscheidene van het Departement afhangende diensten.	53
	Burgerlijke pensioenen. (Betaling der termijnen verschenen vóór de inschrijving in het grootboek, betreffende het dienstjaar 192 . en de gesloten dienstjaren.) (*Onbepaald krediet.*)	54

TABLEAU III. — MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
55	Pensions ecclésiastiques. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1920 et aux exercices clos) (*Crédit non limitatif.*)	30,000 »
56	Secours à des ministres des cultes	50,000 »
57	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens magistrats, fonctionnaires, employés ou agents salariés des divers services ressortissant au Département, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse Secours à allouer, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime	75,000 »
58	Secours à accorder, en cas de situation malheureuse, pour frais de dernière maladie et de funérailles de magistrats, fonctionnaires, employés et agents salariés en activité de service ou à la retraite, des divers services ressortissant au Département	30,000 »
	CHAPITRE XII.	
	DÉPENSES DIVERSES ET DÉPENSES IMPRÉVUES.	
59	Subsides à des revues scientifiques relatives au droit; achat de livres destinés aux tribunaux; dépenses imprévues non libellées au Budget	60,000 »
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES . . . . fr.	. . . . .
	DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
	CHAPITRE XIII.	
	SERVICES DIVERS.	
60	Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État. Acquisitions de terrains. Ameublement	400,000 »
61	Église de Notre-Dame, à Laeken. Parachèvement	290,000 »
62	Construction d'une nouvelle église et d'un presbytère pour la paroisse Saint-Martin, à Arlon. Ameublement de l'église	80,000 »
63	Église des SS Pierre-et-Paul, à Ostende. Construction, en annexe, d'une chapelle funéraire destinée à recevoir le monument élevé à la mémoire de la première reine des Belges	10,000 »
64	Maison de refuge pour femmes, à Saint-André-lez-Bruges. Achèvement et réparation des bâtiments	25,000 »
65	Construction de la nouvelle école de bienfaisance à Saint-Servais-lez-Namur	300,000 »
	TOTAL DU TABLEAU III (Ministère de la Justice) . . . . fr.	. . . . .

TABEL III. — MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Geestelijke pensioenen. (Betaling der termijnen verschenen vóór de inschrijving in het grootboek, betreffende het dienstjaar 1920 en de gesloten dienstjaren.) (*Onbepaald krediet.*)	55
383,000 »	Hulpverleening aan bedienaren der eeredienslen	56
	Te verleenen hulp, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige magistraten, ambtenaren, beambten of bezoldigde agenten der onderscheidene van het Departement afhangende diensten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeeren. Te verleenen hulp, in uitzonderlijke omstandigheden, aan diegene dier personen welke een gering pensioen genieten.	57
	Te verleenen hulp, wanneer ongelukkige omstandigheden voorhanden zijn, wegens kosten van laatste ziekte en teraardbestelling van magistraten, ambtenaren, beambten en bezoldigde agenten, in werkelijken dienst of op pensioen gesteld, der onderscheidene van het Departement afhangende diensten.	58
	HOOFDSTUK XII.	
	VERSCHILLENDE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.	
60,000 »	Toelagen aan wetenschappelijke tijdschriften, betreffende de rechtswetenschap; aankoop van aan de rechtbanken te verstrekken boeken; onvoorziene uitgaven niet in de Begrooting beschreven.	59
67,809,000 »	TOTAAL DER GEWONE UITGAVEN.	
	TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.	
	HOOFDSTUK XIII.	
	VERSCHILLENDE DIENSTEN.	
	Vergrotingswerken in de weldadigheidsscholen van den Staat. Aankoop van gronden. Meubileering.	60
	Onze-Lieve-Vrouw kerk van Laeken Voltooiing	61
	Bouwen van eene nieuwe kerk en van eene pastorij in de parochie Sint-Martinus, te Aarlen Meubileering van de kerk.	62
1.105,000 »	Kerk der HH Petrus en Paulus te Oostende. Optrekken, als bijgebouw, eener bidkapel bestemd tot het ontvangen van het monument opgericht ter na gedachtenis van de eerste Koningin der Belgen	63
	Bouwen van een toevluchtshuis voor vrouwen, te Sint-Andries-bij-Brugge. Voltooiing en herstelling der gebouwen.	64
	Opbouwen van de nieuwe weldadigheidsschool, te Sint-Servatus-bij-Namen	65
68.914.000 »	TOTAAL VAN TABEL III (Ministerie van Justitie).	

(30)

TABLEAU IV

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

TABEL IV

MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN

TABLEAU IV. — MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
	CHAPITRE PREMIER.	
	ADMINISTRATION CENTRALE.	
1	*a*) Traitement du Ministre.	21,000 »
	b) Frais de représentation	9,000 »
2	Personnel des bureaux : traitements et indemnités tenant lieu de traitements; secours; indemnités de résidence.	1,965,930 »
3	Indemnités pour travaux extraordinaires	135,000 »
4	Matériel et service des automobiles	367,500 »
5	Fonds secrets	50,000 »
6	Achat de décorations d'ordres de chevalerie	100,000 »
	CHAPITRE II.	
	LÉGATIONS.	
7	Traitements des agents diplomatiques, indemnités locales pour frais de représentation et de logement et indemnités à quelques agents non rétribués. (Le Gouvernement est autorisé à disposer, en faveur d'agents diplomatiques rétribués ou non rétribués, des sommes restées sans emploi sur les diverses allocations du présent article.)	

	Traitement.	Frais de représentation.	Frais de logement.	TOTAL.
a) Allemagne	30,000	90,000		
b) Autriche-Hongrie	26,000	50,000		
c) Brésil	26,000	45,000		
d) Bulgarie	»	»		
e) Chine	26,000	35,000		
f) Danemark et Norwège . . .	35,000	30,000		
g) Espagne	30,000	40,000		
h) États-Unis	35,000	126,000		
i) France	40,000	126,000		
j) Grande-Bretagne	40,000	126,000		
A REPORTER. . . . fr.	288,000	668,000		

TABEL IV. — MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.	
	EERSTE HOOFDSTUK.	
	HOOFDBEHEER.	
	a) Jaarwedde van den Minister	1
	b) Kosten van vertoon	
	Personeel der bureelen : jaarwedden en vergoedingen in plaats van jaarwedden; bijstand; verblijfsovergoedingen	2
2,648,450 »	Vergoedingen voor buitengewone werken	3
	Materieel en dienst der automobielen	4
	Geheime uitgaven	5
	Aankoop van eereteekens voor ridderorden	6
	HOOFDSTUK II.	
	GEZANTSCHAPPEN.	
	Jaarwedden der diplomatieke ambtenaren, plaatselijke toelagen voor kosten van vertegenwoordiging en huisvesting en toelagen aan sommige onbezoldigde ambtenaren. (De Regeering wordt gemachtigd te beschikken, ten gunste van bezoldigde of niet bezoldigde diplomatieke ambtenaren, over de sommen ongebruikt gebleven op de verschillende toekenningen van dit artikel.)	7

	Jaarwedden.	Voorstellingskosten.	Kosten van huisvesting.	Totaal.
a) Duitschland	30,000	90,000		
b) Oostenrijk-Hongarije	26,000	50,000		
c) Brazilië	26,000	45,000		
d) Bulgarië	»	»		
e) China	26,000	35,000		
f) Denemarken en Noorwegen . .	35,000	30,000		
g) Spanje	30,000	40,000		
h) Vereenigde-Staten	35,000	126 000		
i) Frankrijk	40,000	126,000		
j) Groot-Britannië	40,000	126,000		
Over te dragen . . . fr.	288,000	668,000		

TABLEAU IV. — MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Traitement.	Frais de représentation.	Frais de logement.	TOTAL	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	REPORT. . . fr.	288,000	668,000			
k)	Grèce	35,000	30,000			
l)	Italie	40,000	81,000			
m)	Japon	35,000	35,000			
n)	Grand-Duché de Luxembourg .	26,000	25,000			
o)	Mexique	26,000	35,000	540,000		
p)	Pays-Bas	26,000	40,000			
q)	Perse	26,000	25,000			
r)	Pologne	30,000	35,000			4,130,116 »
s)	Portugal	30,000	30,000			
t)	Roumanie	40,000	30,000			
u)	Russie.	»	»			
v)	Saint-Siège	35,000	45,000			
w)	Serbie	30,000	30,000			
x)	Suède.	35,000	30,000			
y)	Suisse.	26,000	25,000			
z)	Tchéco-Slovaquie	40,000	35,000			
a')	Turquie	»	»			
	Traitements des conseillers et secrétaires	734,000	68,000	369,000		
	Augmentations éventuelles aux agents promus dans l'année. Indemnités temporaires à des agents diplomatiques, en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national ou imposées par une situation monétaire ou économique onéreuse dans le pays de leur résidence	125,000	»			
		1,627,000	1,267,000	909,000	3,803,000	
	Frais d'installation des agents diplomatiques				252,116	
	Indemnités d'intérim aux chargés d'affaires				75,000	
					4,130,116	

TABEL IV. — MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Jaarwedden.	Voorstellingskosten.	Kosten van huisvesting.	TOTAAL	Artikelen.
	OVERDRACHT. . . fr.	288,000	668,000			
	k) Griekenland	35,000	30,000			
	l) Italië	40,000	81,000			
	m) Japan	35,000	35.000			
	n) Groothertogdom Luxemburg .	26,000	25,000			
	o) Mexico	26,000	35,000	540,000		
	p) Nederland	26,000	40.000			
	q) Perzië	26,000	25,000			
4,130,116 »	*r*) Poolsch-Gouvernement . . .	30,000	35,000			
	s) Portugal	30,000	30,000			
	t) Rumenië	40,000	30,000			
	u) Rusland	»	»			
	v) Heilige-Stoel	35,000	45,000			
	w) Servië.	30,000	30,000			
	x) Zweden	35,000	30,000			
	y) Zwitserland	26,000	25,000			
	z) Tcheco-Slovaksche Republiek .	40,000	35,000			
	a') Turkije	»	»			
	Jaarwedden der gezantschapsraadsheeren en secretarissen .	734,000	68,000	369,000		
	Voorkomende opslag aan in het jaar bevorderde ambtenaren. Tijdelijke toelagen aan diplomatieke-ambtenaren in vergoeding voor buitengewone lasten in het belang van den nationalen handel gedragen, of door eenen bezwaarden munt- of staathuishoudkundigen toestand in het land hunner residentie opgelegd	125,000	»			
		1,627,000	1,267,000	909,000	3,803,000	
	Kosten van aanstelling der diplomatieke agenten.				252,116	
	Vergoeding voor tijdelijke plaatsbekleeding aan de zaakgelastigden. .				75,000	
					4,130,116	

TABLEAU IV. — MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	CHAPITRE III. CONSULATS.	
8	Traitements des agents consulaires; indemnités locales, frais de représentation, frais d'installation, frais de logement et indemnités de gérance aux agents rétribués et à quelques agents non rétribués	4,148,000 »
	CHAPITRE IV. FRAIS DE VOYAGE.	
9	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'Administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses	600,000 »
10	Frais de déplacement des agents du service extérieur en mission économique dans leur juridiction	300,000 »
	CHAPITRE V. DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.	
11	Traitements, frais de logement et indemnités des chanceliers, des drogmans, des interprètes et du personnel administratif et subalterne des légations	560,000 »
12	Traitements et indemnités des drogmans, des interprètes et du personnel administratif et subalterne des consulats Frais de drogmanat et d'interprétariat remboursés sur compte. Equipement et gratification des khavass; imprévus	460,000 »
13	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; fournitures de bureau faites par l'Administration centrale; entretien et ameublement des hôtels appartenant à l'Etat servant d'habitation aux agents diplomatiques et consulaires; dépenses diverses concernant les dits hôtels; frais extraordinaires et accidentels	375,000 »
14	Secours provisoires à des Belges se trouvant sans ressources à l'étranger; frais éventuels de rapatriement; subsides aux établissements hospitaliers belges fondés en pays étrangers.	50,000 »
15	Frais de chancellerie, loyers, mobiliers, chauffage, éclairage, frais d'entretien, fournitures de bureau acquises par les agents.	500,000 »
16	Allocations exceptionnelles et temporaires à des agents du service consulaire en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national . .	60,000 »
17	Garde militaire de la Légation belge à Pékin (y compris les avances faites à titre de frais de voyage à des militaires s'embarquant pour la Chine, ainsi que celles relatives au solde de primes payées dans le même but aux soldats rentrant en Belgique, à l'expiration de leur engagement). (*Y compris une somme de 20,000 francs en charge temporaire.*)	264,290 »

TABEL IV. — MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	HOOFDSTUK III. CONSULATEN.	
4,148,000 »	Jaarwedden der consulaire agenten; plaatselijke vergoedingen, kosten van vertoon, inrichtingskosten, kosten van huisvesting en vergoedingen voor zaakvoering aan de bezoldigde en eenige onbezoldigde agenten.	8
	HOOFDSTUK IV. REISKOSTEN.	
900,000 »	Reiskosten voor agenten van den buitendienst en van het Hoofdbeheer, kosten van koeriers, rijdende boden, verschillende reizen.	9
	Verplaatsingkosten der agenten van den buitendienst in economische zending binnen hun ambtsgebied.	10
	HOOFDSTUK V. VERSCHILLENDE UITGAVEN BETREFFENDE DE GEZANTSCHAPPEN EN CONSULATEN.	
2,269,290 »	Jaarwedden, kosten van huisvesting en vergoedingen voor de kanseliers, dragomans, vertolkers en voor het bestuurlijk en het ondergeschikt personeel der gezantschappen.	11
	Jaarwedden en vergoedingen voor dragomans, vertolkers en voor het bestuurlijk en het ondergeschikt personeel der consulaten. Bezoldigingskosten van dragmans en tolken terugbetaald op rekening. Uitrusting en belooning der Kavass, onvoorziene onkosten.	12
	Kosten van briefwisseling van het hoofdbeheer met de agentschappen, alsmede van briefwisseling onder deze; aankoop en onderhoud van vlaggen, wapenborden, zegels, stempels; aankoop, afschrift en vertaling van stukken; bureelbenoodigheden geleverd door het middenbeheer; onderhoud en meubileering der huizingen welke aan den Staat toebehooren en tot woonst dienen aan de diplomatieke en consulaire agenten; verschillende uitgaven betrekkelijk die huizingen; buitengewone en toevallige kosten.	13
	Voorloopige hulpgelden aan Belgen die zich zonder middelen van bestaan in den vreemde bevinden; mogelijke kosten van overbrenging naar het vaderland; toelagen aan de Belgische gestichten van barmhartigheid in vreemde landen opgericht.	14
	Kanselarijkosten, huishuur, meubelen, verwarming, verlichting, onderhoudskosten, bureelbenoodigheden aangekocht door de agenten.	15
	Buitengewone en tijdelijke verleeningen aan agenten van den consulaire dienst in vergoeding van uitzonderlijk op hen genomen lasten in 't belang van den nationalen koophandel.	16
	Militaire wacht van het Belgisch gezantschap, te Peking (met inbegrip der voorschotten gedaan als reiskosten aan militairen die zich naar China inschepen, alsook der voorschotten betrekkelijk het saldo van premiën met betzelfde inzicht betaald aan soldaten welke na afloop van hunnen diensttijd naar België terugkeeren). (*Inbegrepen eene som van 20,000 frank als tijdelijke last.*)	17

TABLEAU IV. — MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGERES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	CHAPITRE VI. MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ, DÉPENSES DIVERSES.	
18	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indemnités pour travaux extraordinaires, pour frais de maladie et de funérailles, etc. — Dépenses imprévues non libellées au budget	250,000 »
19	Quote-part de la Belgique, pour la dernière des années écoulées, dans les frais du Bureau international de la Cour permanente d'arbitrage	8,000 »
20	Quote-part de la Belgique, pour l'année 1914, dans les frais du Bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves	700 »
	CHAPITRE VII. COMMERCE. — ÉMIGRATION.	
21	Frais divers et encouragements au commerce; bourses de voyage; achat de documents commerciaux; publication du *Recueil consulaire des informations commerciales* et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie	200,000 »
22	Bureau officiel de renseignements commerciaux et exposition permanente de Laeken : échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque	76,000 »
23	Service de l'émigration	55,000 »
24	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers	7,516 »
25	Quote-part de la Belgique dans les frais du Bureau permanent et de la Commission internationale des sucres	3,500 »
26	Traitement d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international	10,000 »

TABEL IV. — MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	HOOFDSTUK VI.	
	BUITENGEWONE ZENDINGEN, WACHTGELDEN, VERSCHILLENDE UITGAVEN.	
	Buitengewone zendingen, wachtgelden, vergoedingen voor buitengewone werken, kosten van ziekte en van begrafenis, enz. — Onvoorziene uitgaven niet afzonderlijk vermeld op de begrooting.	18
258,700 »	Aandeel van België, voor het laatste der verloopen jaren, in de kosten van het Internationaal Bureel van het Bestendig Hof van arbitrage.	19
	Aandeel van België, voor het jaar 1914, in de kosten van het Bijzonder Bureel voor de uitwisseling van bescheiden en inlichtingen over den slavenhandel.	20
	HOOFDSTUK VII.	
	KOOPHANDEL. — LANDVERHUIZING.	
	Verschillende kosten en aanmoedigingen voor den koophandel; reisbeurzen; aankoop van bescheiden over koophandel; uitgave van de *Consulaire Verzameling der handelsinlichtingen* en van andere werken, waarbij de koophandel en de nijverheid belang hebben.	21
	Officieel kantoor voor handelsinlichtingen en voortdurende tentoonstelling van Laeken : stalen; meubelen en materieel; tijdschriften; boekerij.	22
	Dienst der landverhuizing.	23
352,016 »		
	Aandeel van België in de kosten der Internationale Vereeniging voor de uitgave der tolTarieven.	24
	Aandeel van België in de kosten van het Bestendig Bureel en van de Internationale Commissie voor de suiker.	25
	Jaarwedde van eenen Belgischen ambtenaar bij het Internationaal Koloniaal Instituut.	26

TABLEAU IV. — MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	CHAPITRE VIII. PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.	
27	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (*Crédit non limitatif.*) . . .	4,000 »
28	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles, dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse; secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime.	8,500 »
29	Créances arriérées des exercices antérieurs dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le budget de l'année à laquelle elles se rapportent (*pour mémoire*)	»
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . . fr.	. . . . .
	DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES. **CHAPITRE IX.** SERVICES DIVERS.	
30	Achat de décorations d'ordre de chevalerie	175,000 »
31	Service temporaire des passeports :	
	a) Service de Bruxelles. . . . . fr. 100,000 »	
	b) Service de province . . . . . 60,000 »	230,000 »
	c) Service de l'étranger. . . . . 70,000 »	
	TOTAL DU TABLEAU IV (Ministère des Affaires Étrangères) . . . fr.	. . . . .

TABEL IV. — MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN (vervolg).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	HOOFDSTUK VIII.	
	PENSIOENEN, HULPGELDEN EN ACHTERSTALLIGE SCHULDVORDERINGEN.	
	Eerste termijn van de des voorkomend te verleenen pensioenen. (*Onbepaald krediet.*)	27
12,500 »	Verleening van hulpgelden, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige ambtenaren, beambten of onbenoemde agenten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeeren; verleening van hulpgelden, in uitzonderlijke omstandigheden, aan diegene dier personen die een gering pensioen genieten .	28
	Achterstallige schuldvorderingen der vorige jaren die niet konden vereffend worden op de begrooting van het jaar, waarop zij betrekking hebben (*voor herinnering*).	29
14,719,072 »	TOTAAL DER GEWONE UITGAVEN.	
	TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.	
	HOOFDSTUK IX.	
	VERSCHEIDENE DIENSTEN.	
	Aankoop van eereteekens voor ridderorden	30
	Tijdelijke dienst der paspoorten :	31
405,000 »	*a*) Dienst van Brussel . . . . . fr. 100,000 »	
	b) Dienst van de provincies . . . . . 60,000 »	
	c) Dienst van het buitenland . . . . . 70,000 »	
15,124,072 »	TOTAAL VAN TABEL IV (Ministerie van Buitenlandsche Zaken).	

TABLEAU V

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

TABEL V

MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN

TABLEAU V. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
	CHAPITRE PREMIER.	
	ADMINISTRATION CENTRALE.	
1	*a*) Traitement du Ministre	21,000 »
	b) Frais de représentation.	9,000 »
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements de disponibilité Indemnité annuelle des Conseillers de Gouvernement auprès du Département et frais relatifs au Conseil consultatif. Frais résultant du Comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale	1,098,480 »
	(Les magistrats qui font partie du Comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)	
3	Travaux extraordinaires, autorisés par le Ministre, effectués par le personnel de l'administration centrale : rémunération	15,000 »
4	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses. Frais du *Bulletin du Ministère*	182,500 »
5	Frais de route et de séjour; missions. Emploi des automobiles du Département .	5,500 »
	CHAPITRE II.	
	PENSIONS ET SECOURS.	
6	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État et prenant cours en 1920 ou antérieurement au 1er janvier de la même année. (*Crédit non limitatif.*)	6,000 »
7	Subvention à la Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux (art. 4, 4°, de la loi du 30 mars 1861.) (*Crédit non limitatif*)	65,000 »
8	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles, dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime	17,500 »

TABEL V. — MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.	
	EERSTE HOOFDSTUK.	
	HOOFDBESTUUR.	
	a) Jaarwedde van den Minister	1
	b) Kosten van vertoon	
1,331,480 »	Jaarwedden der ambtenaren, beambten en bedienden. Jaarwedden van beschikbaarheid. Jaarlijksche vergoeding van de regeeringsraden bij het Departement en kosten betreffende de Raadplegendenraad. Kosten van het Raadplegend Comiteit voor de vraagstukken van wetgeving en algemeen beheer (De magistraten, welke deel uitmaken van het Comiteit, zullen de zitpenningen trekken, ten zelfden titel als de andere leden. Deze aanmerking geldt ook voor alle raden, jury's, commissiën, enz., afhangende van het Departement.)	2
	Buitengewone werken, door den Minister toegestaan, door het personeel van het hoofdbestuur uitgeoefend : vergelding.	3
	Kantoorgerief, drukwerk, aankoop en herstelling van meubelen, licht, vuur, kleine uitgaven. Kosten van het *Bulletin du Ministère*.	4
	Reis- en verblijfkosten; zendingen. Gebruik der automobielrijtuigen van het Departement	5
	HOOFDSTUK II	
	PENSIOENEN EN HULPGELDEN.	
	Eerste termijn der pensioenen, te verleenen aan ambtenaren en beambten van den Staat, en aanvang nemende in 1920 of vóór den 1ste Januari van hetzelfde jaar. (*Onbepaald krediet.*)	6
88,500 »	Toelage aan de Centrale Voorzieningskas der gemeentesecretarissen (art. 4, 4°, der wet van 30 Maart 1861.) (*Onbepaald krediet.*)	7
	Verleening van hulpgelden, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige ambtenaren, beambten en op loon bezoldigde agenten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeeren — Verleening van hulpgelden, in uitzonderlijke omstandigheden, aan diegene dier personen die een gering pensioen genieten.	8

TABLEAU V. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	CHAPITRE III. **STATISTIQUE GÉNÉRALE.**	
9	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres; indemnités du membre-secrétaire et du secrétaire-adjoint; indemnités du bibliothécaire-adjoint et de l'attaché à la bibliothèque	20,000 »
10	Frais de la Commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux. Traductions	400 »
11	Commission centrale de statistique : frais de bureau ; frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la Commission centrale. Achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures pour le service de la statistique générale. Institut international de statistique : part d'intervention de la Belgique	83,450 »
12	Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, impressions, souscriptions et reliures; matériel de la bibliothèque . .	12,000 »
	CHAPITRE IV. **AFFAIRES PROVINCIALES ET COMMUNALES.**	
13	Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces. Indemnités de résidence des gouverneurs. Subventions de vie chère aux greffiers provinciaux	544,510 »
14	Traitements des employés et gens de service; traitements de disponibilité; indemnités de résidence :	
	Province d'Anvers . . . . . 298,125 »	
	Id. de Brabant . . . . . 445,425 »	
	Id. de la Flandre occidentale . . . . . 342,375 »	
	Id. de la Flandre orientale . . . . . 369,225 »	
	Id. de Hainaut . . . . . 370,700 »	2,985,380 »
	Id. de Liége . . . . . 374,425 »	
	Id. de Limbourg . . . . . 224,155 »	
	Id. de Luxembourg . . . . . 238,625 »	
	Id. de Namur . . . . . 272,325 »	
	Indemnités de résidence . . . . . 50,000 »	

TABEL V. — MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	HOOFDSTUK III.	
	ALGEMEENE STATISTIEK.	
	Middelcommissie voor statistiek : zitpenningen der leden; vergoedingen aan het lid-secretaris en aan den bijgevoegden secretaris; vergoedingen van den hulpbibliothecaris en van den aan de bibliotheek verbondene.	9
	Kosten der Commissie voor het vaststellen van de spelling der gemeente- en gehuchtnamen. Vertalingen.	10
115,850 »	Middelcommissie voor statistiek : kantoorkosten ; kosten voor het uitgeven der werken van den dienst voor algemeene statistiek en van de Middelcommissie. Aankoop, ontvangst en verzending van boeken en andere bescheiden; abonnementen, inschrijvingen en inbindingen voor den dienst der algemeene statistiek. Internationaal instituut voor de statistiek : tusschenkomst van België.	11
	Bibliotheek voor statistiek : aankoop, ontvangst en verzending van boeken en andere bescheiden ; abonnementen, drukwerk, inschrijvingen en inbindingen ; materieel der bibliotheek.	12
	HOOFDSTUK IV.	
	PROVINCIE- EN GEMEENTEZAKEN.	
	Jaarwedden van de gouverneurs, van de leden der bestendige deputaties en van de griffiers der provinciën. Verblijfsvergoedingen der gouverneurs; duurtetoeslag aan de griffiers der provinciën.	13
	Jaarwedden van de beambten en bedienden; jaarwedden van beschikbaarheid; verblijfsvergoedingen.	14
	Provincie Antwerpen . . . . . 298,125 »	
	Id. Brabant . . . . . 445,425 »	
	Id. West-Vlaanderen . . . . . 342,375 »	
	Id. Oost-Vlaanderen . . . . . 369,225 »	
	Id. Henegouw . . . . . 370,700 »	
	Id. Luik . . . . . 374,425 »	
	Id. Limburg . . . . . 224,155 »	
	Id. Luxemburg . . . . . 238,625 »	
	Id. Namen . . . . . 272,325 »	
	Verblijfsvergoedingen . . . . . 50,000 »	

TABLEAU V. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.		Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
15	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues:		
	Province d'Anvers	85,000 »	
	Id. de Brabant	85,000 »	
	Id. de la Flandre occidentale	75 000 »	
	Id. de la Flandre orientale	85,000 »	
	Id. de Hainaut	85,000 »	700,000 »
	Id. de Liége	95 000 »	
	Id. de Limbourg	60,000 »	
	Id. de Luxembourg	60,000 »	
	Id. de Namur	70 000 »	
16	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité et secours; indemnités de résidence :		
	Province d'Anvers	86,500 »	
	Id. de Brabant	96,300 »	
	Id. de la Flandre occidentale	126 450 »	
	Id. de la Flandre orientale	119,400 »	
	Id. de Hainaut	170,400 »	
	Id. de Liége	114,600 »	1,014,720 »
	Id. de Limbourg	51,400 »	
	Id. de Luxembourg	95 025 »	
	Id. de Namur	82,645 »	
	Employés auxiliaires	42,000 »	
	Secours	5,000 »	
	Indemnités de résidence	25,000 »	
17	Frais de route et de tournées; emploi des automobiles du Département; frais résultant des missions ordonnées par l'administration centrale en vue de l'exécution par celle-ci de la loi du 30 juillet 1903 sur la stabilité des emplois communaux; missions, fournitures et travaux relatifs au placement des bornes-frontières du Royaume. Frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages pour le service spécial de l'administration des Affaires provinciales et communales; abonnement téléphonique des commissariats d'arrondissement		150,000 »
18	Participation de l'État dans les dépenses de police de la ville de Bruxelles		750,000 »

TABEL V. — MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN (VERVOLG.)

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.		Artikelen.
	Kantoorkosten, drukwerk, inbinding, onderhoud der meubelen, verwarming en verlichting van de lokalen der provinciebesturen; verschillende en onvoorziene uitgaven :		15
	Provincie Antwerpen	85,000 »	
	Id Brabant	85,000 »	
	Id West-Vlaanderen	75,000 »	
	Id. Oost-Vlaanderen	85,000 »	
	Id Henegouw	85,000 »	
	Id. Luik	95,000 »	
	Id Limburg	60,000 »	
	Id Luxemburg	60,000 »	
	Id Namen	70,000 »	
6,144,610 »	Jaarwedden en bijwinsten der arrondissementscommissarissen; jaarwedden der beambten; jaarwedden van beschikbaarheid en hulpgelden; verblijfskosten:		16
	Provincie Antwerpen	86,500 »	
	Id. Brabant	96,300 »	
	Id West-Vlaanderen	126,450 »	
	Id Oost-Vlaanderen	119,400 »	
	Id. Henegouw	170,400 »	
	Id Luik	114,600 »	
	Id. Limburg	51,400 »	
	Id. Luxemburg	95,025 »	
	Id. Namen	82,645 »	
	Hulpbeambten	42,000 »	
	Hulpgelden	5.000 »	
	Verblijfsvergoedingen	25,000 »	
	Weg- en omreiskosten; gebruik van de automobielrijtuigen van het Departement; kosten ontstaan door zendingen bevolen door het middenbestuur voor de uitvoering door dit bestuur der wet van 30 Juli 1903 op de bestendigheid der gemeentebedieningen; zendingen, leveringen en werken betreffende de plaatsing der grenspalen van het Rijk. Drukkosten; aankoop en inbinding van werken voor den bijzonderen dienst van het beheer van provincie- en gemeentezaken ; telephoonabonnement ten behoeve der arrondissements-commissariaten.		17
	Deelneming van den Staat in de politie-uitgaven van de stad Brussel		18

TABLEAU V. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (SUITE)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	CHAPITRE V. **AFFAIRES ÉLECTORALES.**	
19	Frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement : *a*) pour la revision des listes électorales; *b*) pour les élections législatives (indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement)	35,000 »
20	Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral	20,000 »
21	Matériel et impressions nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois relatives aux élections. Correspondances télégraphiques. Achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration; impressions et matériel pour le service spécial de l'administration des affaires électorales	20,000 »
22	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État. Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral Frais d'instances électorales mis à charge de l'État (*Crédit non limitatif.*)	300,000 »
23	Remboursement au Département des Chemins de fer des frais de transport des électeurs admis au parcours gratuit sur les chemins de fer de l'État. (*Crédit non limitatif.*)	100,000 »
	CHAPITRE VI. **MILICE.**	
24	Juridictions contentieuses en matière de milice et de rémunération. Indemnités aux membres, aux médecins et au personnel subalterne Traductions Frais divers. (*Crédit non limitatif.*)	300,000 »
25	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à la milice et à la rémunération. Matériel indispensable aux opérations. Achat et reliure d'ouvrages. Dépenses diverses. (*Crédit non limitatif.*)	100,000 »
	CHAPITRE VII. **GARDE CIVIQUE ET CORPS DE SAPEURS-POMPIERS.**	
26	Commandements supérieurs; états-majors : traitements, indemnités, frais de route et de séjour. Secrétaire-archiviste de l'inspection générale : traitement de disponibilité . .	38,575 »

TABEL V. — MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	HOOFDSTUK V.	
	KIESZAKEN.	
	Buitengewone kosten en werken in de arrondissementscommissariaten : *a*) voor de herziening der kiezerslijsten ; *b*) voor de wetgevende verkiezingen (vergoedingen aan het personeel der arrondissementscommissariaten).	19
	Vergoedingen voor verplaatsing, berekend naar den grondslag van artikel 75 van het tarief in strafzaken en verschuldigd aan de vrederechters voor de uitvoering van artikel 71 van het Kieswetboek.	20
475,000 »	Materieel en drukwerk, noodig om de uitvoering te verzekeren van de bepalingen der wetten betreffende de verkiezingen. Zenden van telegrams. Aankoop en inbinding van boekwerken betreffende het recht en het bestuur; drukwerken en materieel voor den bijzonderen dienst van het beheer van kieszaken.	21
	Vervaardiging en ronddeeling van het kiespapier door den Staat te leveren. Zitpenningen en vergoedingen voor verplaatsing aan de leden van de bureelen der wetgevende verkiezingen, in uitvoering van artikel 149 van het Kieswetboek Kiezersgedingkosten den Staat ten laste gelegd. (*Onbepaald krediet.*).	22
	Kosten terug te betalen aan het Departement van Spoorwegen, voor het vervoer der kiezers, toegelaten tot kosteloos verkeer op de Staatsspoorwegen. (*Onbepaald krediet.*)	23
	HOOFDSTUK VI.	
	MILITIE.	
	Gedingbeslissende rechtsmachten in zake militie en vergelding. Vergoedingen aan de leden, de geneesheeren en aan het ondergeschikt personeel. Vertalingen. Verschillende kosten. (*Onbepaald krediet.*)	24
400,000 »	Registers, getuigschriften en andere gedrukte stukken noodig tot de militie en de militie vergelding. Materieel benoodigd voor de verrichtingen. Aankoop en inbinding van boekwerken. Verschillende uitgaven (*Onbepaald krediet.*)	25
	HOOFDSTUK VII.	
	BURGERWACHT EN KORPSEN SAPPEURS-POMPIERS.	
	Hoogere bevelhebberschappen; staven : jaarwedden, vergoedingen, reis- en verblijfkosten. Secretaris-archiefbewaarder van de algemeene inspectie : wachtgeld.	26

TABLEAU V. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
27	Commandements supérieurs; états-majors: frais de bureau; locaux de service. Frais de correspondance	10,450 »
28	Conseils civiques de revision : indemnité du délégué près de ces conseils	1,500 »
29	Magasin central d'armement et d'équipement : traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour.	22,315 »
30	Magasin central d'armement et d'équipement : outillage, mobilier, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Masses d'habillement. Achat, entretien, réparations et transformations d'armes, d'objets d'équipement et de harnachement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures	5,000 »
31	Tir national de Belgique : personnel permanent. Frais de route et de séjour du greffier	85,275 »
32	Tir national de Belgique : frais de gestion, chauffage, éclairage, dépenses diverses. . .	7,340 »
33	Subsides pour la construction et l'amélioration de tirs à la cible en province. Commission des stands de tir : indemnité au secrétaire; frais de route et de séjour; frais de bureau; impressions.	10,000 »
34	Frais de traitement des gardes civiques blessés en service. Secours aux gardes qui se trouvent dans le besoin par le fait d'infirmité résultant de blessures reçues en service, ou aux veuves et orphelins nécessiteux de gardes décédés par suite de pareilles blessures	5,000 »
35	Subsides aux communes rurales, à concurrence d'un tiers ou de la moitié au plus de la dépense totale, pour l'acquisition de matériel d'incendie et d'objets d'équipement destinés aux sapeurs-pompiers volontaires. Subsides pour l'organisation de réunions fédérales de corps de sapeurs-pompiers. Comité technique du service des incendies; frais de route. Indemnité au secrétaire; achat d'ouvrages et de publications intéressant les corps de sapeurs-pompiers; impressions et reliures, frais de bureau . . .	50.000 »
	CHAPITRE VIII. DÉCORATION CIVIQUE, MÉDAILLE DE LA REINE ÉLISABETH, MEDAILLE DU ROI ALBERT ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.	
36	Décoration civique : achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution.	200,000 »
37	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité. . .	5.000 »

TABEL V. — MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN (VERVOLG.)

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Hoogere bevelhebberschappen; staven : kantoorkosten; dienstlokalen. Briefwisselingskosten.	27
	Burgerlijke revisieraden : vergoeding aan den afgevaardigde bij gemelde raden.	28
	Centraal magazijn van bewapening en uitrusting : jaarwedden, vergoedingen, dagloonen, reis- en verblijfkosten.	29
	Centraal magazijn van bewapening en uitrusting : gereedschap, mobilair, onderhoud, verwarming en verlichting der lokalen Kleeding-massa's. Aankoop, onderhoud, herstelling en verandering van wapens, uitrustingsstukken en optuiging. Aankoop van werken en uitgaven betreffende de burgerwacht. Druk- en inbindingskosten.	30
235,455 »	Nationale schietbaan van België : bestendig personeel. Reis- en verblijfkosten van den griffier	31
	Nationale schietbaan van België : kosten van beheer, verwarming, verlichting, verschillende uitgaven.	32
	Toelagen voor het aanleggen en verbeteren van schijfschietbanen in de provinciën. Commissie der schietbanen : vergoeding aan den secretaris; verblijf- en verplaatsingskosten; bureelkosten; drukwerk.	33
	Kosten van verpleging van in dienst gewonde leden van de burgerwacht. Hulpgelden aan de schutters die zich in nood bevinden ten gevolge van gebrekkelijkheden ontstaan uit in dienst bekomen verwondingen, of aan de hulpbehoevende weduwen en weezen van schutters die aan dergelijke verwondingen zijn overleden.	34
	Toelagen aan de buitengemeenten, tot beloop van een derde of van ten hoogste de helft der algeheele uitgave, voor het aankoopen van brandweer-materieel en van uitrustingsstukken voor de vrijwillige brandweermannen. Toelagen tot het inrichten van bondvergaderingen der brandweerkorpsen. Technisch comiteit van den branddienst; reiskosten. Vergoeding aan den secretaris; aankoop van werken en publicatiën betreffende het korps der brandweer; druk- en bindwerken, kantoorkosten.	35
	HOOFDSTUK VIII.	
	BURGERLIJKE DECORATIE, MEDAILLIE DER KONINGIN ELISABETH, MEDAILLIE VAN KONING ALBERT EN BELOONINGEN IN GELD.	
205,000 »	Burgerlijke decoratie : aankoop van eereteekens, drukken der diploma's en kosten van uitreiking.	36
	Belooningen in geld voor daden van moed, zelfopoffering en menschenliefde. . . .	37

TABLEAU V. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	CHAPITRE IX. CROIX DE FER.	
38	Subsides de 400 francs aux veuves et orphelins des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1er novembre 1864. Subsides de 300 francs aux veuves nécessiteuses de décorés de la Croix commémorative de 1830. Secours extraordinaires aux veuves de combattants de 1830 et aux orphelins de décorés de la Croix commémorative de 1830 et de combattants de 1830	175,000 »
	CHAPITRE X. SERVICE DE SANTÉ ET DE L'HYGIÈNE.	
39	Inspection du service de santé et de l'hygiène: Inspection des pharmacies. Laboratoire de bactériologie et Office vaccinogène central de l'Etat : personnel, traitements d'activité et de disponibilité Indemnités des agents à l'essai. Indemnités de résidence.	298,980 »
40	Inspection du service de santé et de l'hygiène. Inspection des pharmacies Laboratoire de bactériologie et Office vaccinogène central de l'Etat : frais de route et de séjour. Travaux effectués par le personnel et relatifs à ces services	250,000 »
41	Inspection du service de santé et de l'hygiène. Inspection des pharmacies. Laboratoire de bactériologie et Office vaccinogène central de l'Etat : frais de bureau, de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons	170,000 »
42	Conseil supérieur d'hygiène publique. Commissions médicales provinciales et autres commissions ressortissant à l'administration du service de santé et de l'hygiène : indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Impressions et dépenses diverses .	215,000 »
43	Service sanitaire des ports de mer et des frontières : personnel, traitements d'activité et de disponibilité. Indemnités des agents à l'essai Indemnités de résidence. . .	154,590 »
44	Prophylaxie des maladies contagieuses. Délivrance gratuite du sérum antidiphtérique. Subsides et dépenses diverses Subsides pour l'encouragement de recherches expérimentales sur le cancer Impressions et dépenses diverses	555,000 »
45	Subsides aux sages-femmes et élèves sages-femmes Vulgarisation de l'hygiène. Conférences et dépenses diverses Publications relatives aux sciences médicales : subsides et souscriptions	40,000 »

TABEL V. — MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	HOOFDSTUK IX.	
	IJZEREN KRUIS.	
175,000 »	Toelagen van 400 frank voor de weduwen en weezen der dragers van het IJzeren Kruis en der gekwetsten van September, wier rechten erkend zijn geworden vóór den 1e November 1864 Toelagen van 500 frank aan de behoeftige weduwen van gedekoreerden met het Herinneringskruis van 1850. Buitengewone hulp aan de weduwen der strijders van 1850 en aan de weezen van gedekoreerden met het Herinneringskruis van 1850 en van strijders van 1830.	38
	HOOFDSTUK X.	
	GEZONDHEIDSDIENST.	
	Toezicht over den gezondheidsdienst. Toezicht der apotheken Laboratorium van bacteriologie en centraal koepokgesticht van den Staat : personeel, jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid. Vergoedingen der agenten op proef. Verblijfsvergoedingen	39
	Toezicht over den gezondheidsdienst Toezicht der apotheken Laboratorium van bacteriologie en centraal koepokgesticht van den Staat : Reis- en verblijfkosten. Werken gedaan door het personeel voor dit toezicht.	40
	Toezicht over den gezondheidsdienst. Toezicht der apotheken Laboratorium van bacteriologie en centraal koepokgesticht van den Staat : kantoorkosten, kosten van materieel, alsook voor het nemen en ontleden van stalen.	41
	Hoogere openbare gezondheidsraad Provinciale geneeskundige commissiën en andere commissiën van den gezondheidsdienst afhangende : vergoedingen, zitpenningen, reis- en verblijfkosten Drukkosten en verschillende uitgaven.	42
	Gezondheidsdienst der zeehavens en der grenzen : personeel, jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid Vergoeding der agenten op proef. Verblijfsvergoedingen.	43
	Prophylaxis van besmettelijke ziekten. Kostelooze aflevering van antidiphterisch serum. Toelage en verscheidene uitgaven. Toelagen tot aanmoediging van proefondervindelijk opzoekingen over de kanker. Druckkosten en verschillende uitgaven.	44
	Toelagen aan vroedvrouwen en leerlingen-vroedvrouwen. Verspreiding der gezondheidsleer : voordrachten en verschillende kosten. Uitgave van schriften betrekkelijk de geneeskunde : toelagen en inschrijvingen.	45

TABLEAU V. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
46	Subside à la Société royale de médecine publique et à la Société d'hydrologie et de climatologie médicales de Belgique. Mesures de prophylaxie de la tuberculose : subsides et dépenses diverses Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Missions	920,000 »
47	Office international d'hygiène publique: part d'intervention de la Belgique	12,725 »
48	Inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires et laboratoires d'analyses : personnel, traitements d'activité et de disponibilité, indemnités des agents à l'essai. Indemnités de résidence	245,000 »
49	Inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires et laboratoires d'analyses : frais de route et de séjour, travaux effectués par le personnel et relatifs à ces services	200,000 »
50	Inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires et laboratoires d'analyses, frais de bureau et de matériel, de prise et d'analyses d'échantillons. Impressions et dépenses diverses. Frais de participation aux expositions et aux congrès	195,000 »
51	Inspection des travaux d'hygiène : personnel, traitements d'activité et de disponibilité. Indemnités des agents à l'essai. Indemnités de résidence	41,620 »
52	Inspection des travaux d'hygiène : frais de route et de séjour; travaux effectués par le personnel et relatifs à cette inspection	50,000 »
53	Inspection des travaux d'hygiène : frais de bureau et de matériel. Frais d'études et d'expériences. Frais de participation aux expositions et aux congrès. Impressions et dépenses diverses.	10,000 »
54	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique	1,450,000 »
55	Académie royale de médecine.	80,000 »
	CHAPITRE XI. DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.	
56	Dépenses imprévues non libellées au budget. — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés de l'administration centrale et des services ressortissant à l'administration du service de santé et de l'hygiène, qui se trouvent dans une situation malheureuse. .	20,000 »

TABEL V. — MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Toelage aan de Koninklijke Maatschappij van openbare geneeskunde en aan de Maatschappij van geneeskundige hydrologie en klimaatkennis van België. Maatregels van prophylaxis der tuberculose : toelagen en verschillende uitgaven. Kosten van deelneming aan de tentoonstellingen en aan de congressen in het belang der openbare gezondheid ingericht. Zendingen.	46
4,887,915 »	Internationaal gesticht voor openbare gezondheid : tusschenkomst van België. . . .	47
	Toezicht over de fabricatie en den handel in eetwaren en ontledingslaboratoriums : personeel, jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid, vergoedingen der agenten op proef. Verblijfsvergoedingen.	48
	Toezicht over de fabricatie en den handel in eetwaren en ontledingslaboratoriums : Reis- en verblijfkosten, werken gedaan door het personeel betrekkelijk deze diensten.	49
	Toezicht over de fabricatie en den handel in eetwaren en ontledingslaboratoriums. Kantoor- en materieelkosten, van staalneming en ontleding. Drukwerk en allerhande uitgaven. Kosten van deelneming aan de tentoonstellingen en congressen.	50
	Toezicht der gezondheidswerken : personeel, jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid. Vergoedingen der agenten op proef. Verblijfsvergoedingen.	51
	Toezicht der gezondheidswerken : Reis- en verblijfkosten; werken gedaan door het personeel betrekkelijk dit toezicht.	52
	Toezicht der gezondheidswerken : kantoor- en materieelkosten. Studie- en proefkosten. Kosten van deelneming aan de tentoonstellingen en congressen. Drukwerk en allerhande kosten.	53
	Aanmoedigingen voor de verbeteringen die de openbare gezondheid aanbelangen. . .	54
	Koninklijke Akademie van geneeskunde	55
	HOOFDSTUK XI.	
	VERSCHILLENDE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.	
	Onvoorziene uitgaven niet opgenoemd in de begrooting — Hulpverleening aan de familiën voor kosten van laatste ziekte en begrafenis van overleden ambtenaars of op pensioen gestelde agenten van het hoofdbestuur en van de diensten afhangende van het beheer van gezondheidsdienst, die zich in eenen ongelukkigen toestand bevinden.	56

TABLEAU V. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
57	Subsides à la Fédération des ex-prisonniers politiques de la guerre. Subsides aux sociétés pour leur faciliter l'acquisition d'un drapeau. Subsides et encouragements en vue de la propagation de sentiments patriotiques	14,000 »
58	Frais de célébration des Fêtes nationales; frais d'illumination. Subside à l'administration communale de Bruxelles	60,000 »
59	Rente annuelle accordée à la veuve d'un agent décédé dans l'exercice de ses fonctions .	750 »
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . . fr.	. . . . .
	DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
	CHAPITRE XII.	
	SERVICES DIVERS.	
60	Exposé de la situation du Royaume de 1901 à 1910	10,000 »
61	Recensement général de la population	300,000 »
62	Session de l'Institut international de statistique : frais à en résulter	50,000 »
63	Prix quinquennal des sciences médicales pour la période 1911-1915	5,000 »
64	Commission de la Reconnaissance nationale. Sections provinciales. Indemnités du secrétaire général et des secrétaires Frais de déplacement des membres. Divers.	175,000 »
65	Subsides aux communes pour l'érection de monuments commémoratifs	100,000 »
	TOTAL DU TABLEAU V (Ministère de l'Intérieur). . . fr.	. . . . .

TABEL V. — MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
94,750 »	Toelagen aan den Bond der gewezen politieke gevangen van den oorlog. Toelagen aan de maatschappijen om hen te helpen bij het aankoop van een vaandel Toelagen en aanmoedigingen tot verspreiding van vaderlandslievende gevoelens.	57
	Kosten tot viering der Nationale Feesten; verlichtingskosten Toelage aan het gemeentebestuur van Brussel	58
	Jaarrent aan eene weduwe van eenen beambte overleden in 't uitoefenen van zijnen dienst.	59
14,153,560 »	TOTAAL VAN DE GEWONE UITGAVEN.	
	TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.	
	HOOFDSTUK XII.	
	VERSCHILLENDE DIENSTEN.	
640,000 »	Uiteenzetting van den toestand des Rijks van 1901 tot 1910	60
	Algemeene volkstelling.	61
	Zittijd van het internationaal Instituut voor statistiek : er uit voort te vloeien kosten. .	62
	Vijfjarige prijs voor geneeskundige wetenschappen voor het tijdvak 1911-1915 . . .	63
	Kosten van de Commissie van Nationale Erkentelijkheid. Provinciale secties. Vergoedingen van den Algemeenen secretaris en van de secretarissen Reiskosten der leden. Verschillende uitgaven.	64
	Toelagen aan gemeenten voor het opbouwen van herinneringsgebouwen	65
14,793,560 »	TOTAAL VAN TABEL V (Ministerie van Binnenlandsche Zaken).	

TABLEAU VI

MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS

TABEL VI

MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
	CHAPITRE PREMIER.	
	ADMINISTRATION CENTRALE.	
1	*a*) Traitement du Ministre	21,000 »
	b) Frais de représentation	9,000 »
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service Traitements de disponibilité. Indemnité annuelle des membres du Conseil de gouvernement et frais relatifs à ce Conseil Frais résultant du Conseil d'études concernant l'emploi des langues pour les actes de l'autorité publique	1,421,376 »
	(Les magistrats qui font partie de ces conseils toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)	
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, menues dépenses. Loyers d'immeubles servant de bureaux à l'administration centrale; impositions; dépenses locatives. Frais du *Bulletin du Ministère*. (*Y compris une somme de 20,000 francs en charge temporaire.*)	330,138 »
4	Bibliothèque du Département : achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque	14,000 »
5	Frais de route et de séjour; missions. (*Y compris une somme de 4,500 francs en charge temporaire.*)	11,000 »
	CHAPITRE II.	
	PENSIONS ET SECOURS.	
6	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État, à des professeurs et instituteurs communaux et à des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées et adoptables, des directeurs, professeurs, maîtres d'études des écoles normales provinciales ou libres agréées et des instituteurs des écoles d'application annexées à ces dernières écoles, et prenant cours en 1920 ou antérieurement au 1er janvier de la même année. (*Crédit non limitatif.*)	230,000 »
7	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art 5 de la loi du 16 mai 1876). Intervention de l'État dans le payement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1er de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1er janvier 1920.	128,000 »

TABEL VI. — MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.	
	EERSTE HOOFDSTUK.	
	HOOFDBESTUUR.	
	a) Jaarwedde van den Minister	1
	b) Kosten van vertoon	
	Jaarwedden der ambtenaren, beambten en bedienden. Jaarwedden van beschikbaarheid. Jaarlijksche vergoeding der leden van den Regeeringsraad en kosten betreffende dezen Raad — Kosten van den Raad voor studiën betreffende het gebruik der talen voor de akten van de openbare overheid. (De magistraten, welke deel uitmaken van die raden, zullen de zitpenningen trekken ten zelfden titel als de andere leden. Deze aanmerking geldt ook voor alle raden, jury's, commissiën, enz., afhangende van het Departement.)	2
1,806,514 »	Kantoorgerief, drukwerk, aankoop en herstelling van meubelen, kleine uitgaven. Huurprijzen van gebouwen dienende tot kantoren aan het hooldbeheer; belastingen; huurkosten. Kosten van het *Bulletin du Ministère*. (*Inbegrepen eene som van 20,000 frank als tijdelijke last.*)	3
	Bibliotheek van het Departement : aankoop van boeken, abonnementen en inschrijvingen; kosten van drukken, innaaien, kartonneeren en verbinden; opstel van den catalogus; materieel der bibliotheek.	4
	Reis- en verblijfkosten; zendingen (*Inbegrepen eene som van 4,500 frank als tijdelijke last.*)	5
	HOOFDSTUK II.	
	PENSIOENEN EN HULPGELDEN.	
	Eerste termijn der pensioenen, te verleenen aan ambtenaren en beambten van den Staat, aan gemeenteleeraars en -onderwijzers en aan leden van het onderwijzend personeel der aangenomene en aanneembare lagere scholen, bestuurders, leeraars, studiemeesters der aangenomene provinciale of vrije normaalscholen en onderwijzers op de aan laatstgemelde toegevoegde oefenscholen, en ingaande in 1920 of vóór 1en Januari van gemeld jaar. (*Onbepaald krediet.*)	6
	Pensioenen door de voormalige voorzieningskassen aan gemeenteleeraars en -onderwijzers verschuldigd (art. 5 der wet van 16 Mei 1876). Tusschenkomst van den Staat in de betaling der pensioenen verleend of te verleenen aan weduwen, kinderen of weezen van ambtenaren en beambten van den Staat en van leeraars en onderwijzers, voor de jaren aansluiting bij de voorzieningskassen, afgeschaft bij de wet van 16 Mei 1876 (art. 1 der wet van 31 Maart 1884) Termijnen vervallen vóór 1 Januari 1920.	7

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
8	Primes d'encouragement aux caisses de pensions des instituteurs libres constituées en sociétés mutualistes reconnues.	25,000 »
9	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime	110,000 »
	CHAPITRE III. **SCIENCES ET LETTRES.**	
10	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science et de l'archéologie nationale Secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés. Sociétés littéraires et scientifiques. Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1er décembre 1845, du 6 juillet 1851, du 20 décembre 1882 et du 30 avril 1895; frais des jurys Souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887. Encouragements à la littérature et à l'art dramatiques (littéraire et musical) Publication de la *Bibliotheca belgica* Office international de bibliographie: rédaction et administration. Part contributive de la Belgique dans les frais de publication du *Woordenboek der Nederlandsche Taal* (dictionnaire de la langue néerlandaise) Location de tables d'études aux stations zoologiques physiologiques et biologiques à l'étranger. Office central des associations internationales. Acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires, impressions et dépenses diverses pour le service spécial de l'administration des Sciences et des Lettres. Subsides pour la Maison de la Presse	443,850 »
11	Institut historique belge de Rome	35,000 »
12	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique : traitements et salaires du personnel; traitements de disponibilité; jetons de présence; examen et jugement du concours de la fondation De Keyn Frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien du Palais des Académies; frais divers. Frais de la Commission royale d'histoire; publication des *Chroniques belges inédites;* rédaction et publication de la *Table chronologique* des chartes, diplômes, lettres-patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique. Publication d'une *Biographie nationale*. Publication d'une collection des grands écrivains du pays	291,900 »
13	Académie royale flamande de langue et de littérature : traitements et salaires du personnel; traitements de disponibilité; jetons de présence; frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux; frais divers; publication des anciens monuments de la littérature flamande.	81,000 »

TABEL VI. — MINIST. VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
493,000 »	Aanmoedigingspremiën aan de pensioenkassen der vrije onderwijzers, ingericht als erkende maatschappijen tot onderlingen bijstand.	8
	Verleening van hulpgelden, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige ambtenaren, beambten, lagere onderwijzers en op loon bezoldigde agenten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeeren. — Verleening van hulpgelden, in uitzonderlijke omstandigheden, aan diegene dier personen die een gering pensioen genieten.	9
	HOOFDSTUK III.	
	WETENSCHAPPEN EN LETTEREN.	
	Toelagen en aanmoedigingen rakende de letterkunde en de wetenschappen; letterkundige, wetenschappelijke of oudheidkundige reizen en zendingen; opdelvingen en werken in het belang der wetenschap en der nationale oudheidkunde. Hulpgelden aan in nood zijnde letterkundigen of geleerden of aan familiën van overledene letterkundigen of geleerden. Letterkundige en wetenschappelijke maatschappijen. Vijfjaarlijksche en tienjaarlijksche prijzen ingesteld door koninklijke besluiten van 1 December 1845, 6 Juli 1851, 20 December 1882 en 30 April 1895; kosten voor de jury's. Inschrijvingen; aankoop van werken voor de volksbibliotheken. Kosten van het kantoor der Internationale Vereeniging ter bescherming van letter- en kunstwerken; druk- en andere kosten betreffende de uitvoering der wet van 30 September 1887. Aanmoedigingen aan de tooneelletterkunde en tooneelkunde (letteren en muziek). Uitgave der *Bibliotheca belgica*. Internationale dienst van bibliographie: opstel en beheer. Aandeel van België in de kosten tot uitgave van het *Woordenboek der Nederlandsche Taal*. Huurkosten van studietafels in de zoologische, physiologische en biologische stations in het buitenland. Centrale dienst der internationale vereenigingen. Aankoop en inbinding van wetenschappelijke of letterkundige werken, drukwerk en allerlei uitgaven voor den bijzonderen dienst van het beheer van Wetenschappen en Letteren. Toelage voor het Pershuis.	10
	Belgisch historisch Instituut te Rome	11
	Koninklijke Academie van wetenschappen, letteren en schoone kunsten van België: jaarwedden en dagloonen van het personeel; jaarwedden van beschikbaarheid; zitpenningen; onderzoek en beoordeeling van den prijskamp der stichting De Keyn. Drukkosten; prijzen der wedstrijden. Verwarming, verlichting en kosten van onderhoud van het Paleis der Academiën; verschillende kosten. Kosten der Koninklijke commissie voor geschiedenis; uitgave der *Onuitgegeven Belgische Kronijken*; opstel en uitgave der *Chronologische tafel* der oorkonden, diploma's, open brieven en andere gedrukte stukken rakende de geschiedenis van België. Uitgave eener *Nationale Biographie*. Uitgave eener verzameling van 's Lands groote schrijvers.	12
	Koninklijke Vlaamsche Academie voor taal- en letterkunde: jaarwedden en dagloonen van het personeel; jaarwedden van beschikbaarheid; zitpenningen; drukkosten; prijzen der wedstrijden; verwarming, verlichting en onderhoud der lokalen; verschillende kosten; uitgave der oude gedenkstukken der vlaamsche letterkunde.	13

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
14	Observatoire royal : personnel; salaires des gens de service et des agents temporaires; traitements de disponibilité, etc.	297,000 »
15	Observatoire royal : frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions. (*Y compris une somme de 22,000 francs en charge temporaire.*).	137,000 »
16	Institut royal météorologique : personnel; salaires des gens de service et des agents temporaires; traitements de disponibilité	120,000 »
17	Institut royal météorologique : frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions. (*Y compris une somme de 58,000 francs en charge temporaire.*)	108,400 »
18	Bibliothèque royale : personnel; salaires des gens de service et des agents temporaires; traitements de disponibilité, etc	464,000 »
19	Bibliothèque royale : matériel et acquisitions. (*Y compris une somme de 47,000 francs en charge temporaire.*).	433,000 »
20	Musée royal d'histoire naturelle : personnel et frais d'études des collections; traitements de disponibilité; salaires des gens de service et des agents temporaires.	324,739 »
21	Musée royal d'histoire naturelle : matériel et acquisitions; exploration scientifique du pays et achat de collections; publication des *Annales du Musée.* (*Y compris une somme de 15,000 francs en charge temporaire.*)	106,500 »
22	Archives générales du Royaume à Bruxelles : personnel; traitements de disponibilité, etc.	250,000 »
23	Archives générales du Royaume à Bruxelles : matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents; collection sigillographique	37,500 »
24	Archives de l'État dans les provinces : personnel; traitements de disponibilité, etc. . .	220,000 »
25	Frais de publication des *Inventaires des archives;* frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. Recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie, de transport, etc. Inspection des archives communales.	59,100 »
26	Échanges littéraires internationaux : comité, traitements du personnel. Local et matériel; frais d'expédition et d'emballage; frais divers.	68,200 »

TABEL VI. — MINIST. VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Koninklijke sterrenwacht : personeel; loon der dienstlieden en der tijdelijke bedienden; jaarwedden van beschikbaarheid, enz.	14
	Koninklijke sterrenwacht : kosten van materieel; aankoop van toestellen; drukwerk. (*Inbegrepen eene som van 22,000 frank als tijdelijke last.*)	15
3,477,189 »	Koninklijk weerkundig instituut : personeel; loon der dienstlieden en der tijdelijke bedienden; jaarwedden van beschikbaarheid, enz.	16
	Koninklijk weerkundig instituut : kosten van materieel; aankoop van toestellen; drukwerk. (*Inbegrepen eene som van 58,000 frank als tijdelijke last.*)	17
	Koninklijke bibliotheek : personeel; loon der dienstlieden en der tijdelijke bedienden; jaarwedden van beschikbaarheid, enz.	18
	Koninklijke bibliotheek : materieel en aankoopen. (*Inbegrepen eene som van 47,000 frank als tijdelijke last.*)	19
	Koninklijk museum van natuurlijke geschiedenis : personeel en studiekosten der verzamelingen; jaarwedden van beschikbaarheid; loon der dienstlieden en der tijdelijke bedienden.	20
	Koninklijk museum van natuurlijke geschiedenis : materieel en aankoopen; wetenschappelijke verkenning van het land en aankoop van verzamelingen; uitgave der *Annales du Musée*. (*Inbegrepen eene som van 15,000 frank als tijdelijke last.*)	21
	Algemeen Rijksarchief te Brussel : personeel; jaarwedden van beschikbaarheid, enz.	22
	Algemeen Rijksarchief te Brussel : materieel; boekbinderswerkhuis voor het herstellen van oorkonden; zegelverzameling.	23
	Staatsarchieven in de provinciën : personeel; jaarwedden van beschikbaarheid, enz.	24
	Drukkosten van de *Inventarissen der archieven;* inkoopkosten van oorkonden, voortkomende van de archieven, gevallen in handen van bijzonderen; kosten van aankoop of van afschrijven van oorkonden betreffende 's lands geschiedenis; uitgaven voor het materieel der bewaarplaatsen van archieven in de provinciën; toelagen voor de klasseering en voor de uitgave der inventarissen van de archieven, toebehoorende aan de provinciën, aan de gemeenten en aan de openbare gestichten; verschillende uitgaven betreffende de archieven. Wederneming van archieven, in handen van vreemde regeeringen gebleven; kosten van klasseering, afschrijven, vervoer, enz. Inspectie der gemeentearchieven.	25
	Internationale letterkundige uitwisselingen : comiteit, jaarwedden van het personeel. Lokaal en materieel; kosten van verzending en inpakking; verschillende kosten.	26

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	CHAPITRE IV. **ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.**	
27	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : traitement du secrétaire . .	1,875 »
28	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du conseil ; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers.	3,000 »
29	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État; traitements de disponibilité; indemnités aux membres du personnel enseignant chargés d'un service extra-universitaire Rémunération de services rendus par des personnes étrangères au personnel universitaire.	5,540,000 »
30	Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques.	2,250,000 »
31	Bourses universitaires; bourses de voyage ou subsides éventuels en faveur de lauréats qui n'ont pu obtenir une de ces bourses; frais de concours pour la collation des bourses. Bourses de voyage destinées aux porteurs de diplômes scientifiques universitaires . .	135,000 »
32	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys (*Y compris une somme de 47,000 francs en charge temporaire.*).	192,000 »
33	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : matériel; salaire des huissiers, (*Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.*)	20,000 »
34	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires: frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury.	27,200 »
35	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 : matériel ; salaire de l'huissier et frais divers (*Y compris une somme de 3,000 francs en charge temporaire.*).	8,000 »
36	Commission d'entérinement des diplômes académiques : frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la Commission	15,000
37	Commission d'entérinement des diplômes académiques : indemnité du secrétaire adjoint.	3,750 »
38	Frais du concours universitaire : impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités	30,000 »

TABEL VI. — MINIST. VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN ÉN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	HOOFDSTUK IV.	
	HOOGER ONDERWIJS.	
	Verbeteringsraad van het hooger onderwijs : jaarwedde van den secretaris	27
	Verbeteringsraad van het hooger onderwijs : reis- en verblijfkosten der leden van den raad; druk, autographiën, kopieën en andere werken door dien raad bevolen. Bibliotheek : aankoop van werken en inbinding. Onderscheidene uitgaven en kosten.	28
	Jaarwedden van het onderwijzend en het besturend personeel van 's Staats beide hoogescholen; jaarwedden van beschikbaarheid; vergoedingen aan de leden van het onderwijzend personeel, belast met eenen dienst buiten de hoogeschool. Vergelding der diensten bewezen door personen die niet van het personeel der hoogescholen deel uitmaken.	29
	Materieel van 's Staatshoogescholen en harer aanhoorigheden, de cliniekdienst inbegrepen.	30
	Hoogeschool-beurzen; reisbeurzen; gebeurlijke toelagen ten voordeele der bekroonden, die geen dezer beurzen konden krijgen; kosten van den wedstrijd ter begeving dezer beurzen. Reisbeurzen voor houders van wetenschappelijke universiteits-diploma's.	31
	Examenjury's door de Regeering aangesteld voor de begeving der academische graden : reiskosten en zitpenningen aan de leden der jury's. (*Inbegrepen eene som van 47,000 frank als tijdelijke last.*)	32
8,263,325 »	Examenjury's door de Regeering aangesteld voor de begeving der academische graden : materieel; loon der deurwaarders. (*Inbegrepen eene som van 10,000 frank als tijdelijke last.*)	33
	Goedkeurings- en examenjury ingesteld krachtens artikel 7 der wet van 10 April 1890 rakende de begeving der academische graden en het programma der universiteits-examens : reiskosten en zitpenningen van de leden der jury	34
	Goedkeurings- en examenjury ingesteld krachtens artikel 7 der wet van 10 April 1890 : materieel; loon van den deurwaarder en verschillende kosten. (*Inbegrepen eene som van 3,000 frank als tijdelijke last.*)	35
	Bekrachtigingscommissie der academische diploma's : reis- en verblijfkosten en zitpenningen der leden. Materieel der Commissie.	36
	Bekrachtigingscommissie der academische diploma's : vergoeding aan den hulpsecretaris.	37
	Kosten van den universiteitswedstrijd : druk van de bekroonde verhandelingen en andere schriften de hoogescholen aanbelangende.	38

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
39	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des universités et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions	35,000 »
40	Frais de publication du vingt-deuxième rapport triennal sur la situation de l'enseignement supérieur donné aux frais de l'État	2,500 »
	CHAPITRE V. **ENSEIGNEMENT MOYEN.**	
41	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : traitements du secrétaire, du bibliothécaire et de l'expéditeur	2,875 »
42	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : frais de route et de séjour des membres du Conseil; indemnités aux membres et fonctionnaires appelés à prendre part à ses travaux; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers. Frais des Commissions de réforme de l'enseignement moyen (*Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire*)	23,930 »
43	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique; contrôle de la comptabilité des secrétaires-trésoriers des établissements d'enseignement moyen de l'État : traitements du personnel, indemnités, commission d'enquête	101,630 »
44	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique (service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire); contrôle de la comptabilité des secrétaires-trésoriers des établissements d'enseignement moyen de l'État : frais de route et de séjour; rémunérations; missions; frais de bureau.	34,000 »
45	Traitements ou indemnités du personnel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liége.	203,169 »
46	Matériel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liége	32 000 »
47	Jurys d'examen de l'enseignement moyen, cours temporaires préparatoires : frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce. (*Y compris une somme de 45,000 francs en charge temporaire.*)	130,000 »

TABEL VI. — MINIST. VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Toelagen om de uitgave aan te moedigen der werken van de leden van het personeel der hoogescholen en om te voorzien in de kosten der zendingen die hoofdzakelijk het belang van het hooger onderwijs beoogen. Inschrijvingen.	39
	Drukkosten van het twee en twintigste driejaarlijksch verslag over den toestand van het op Staatskosten gegeven hooger onderwijs.	40
	HOOFDSTUK V.	
	MIDDELBAAR ONDERWIJS.	
	Verbeteringsraad van het middelbaar onderwijs : jaarwedden van den secretaris, van den bibliothecaris en van den afzender.	41
	Verbeteringsraad van het middelbaar onderwijs : reis- en verblijfkosten en zitpenningen der leden van den raad; vergoedingen aan de leden en ambtenaren die aan zijne werken deelnemen; druk, autographiën, kopieën en andere werken door dien raad bevolen. Bibliotheek : aankoop van werken en inbinding. Onderscheidene uitgaven en kosten. Kosten van de Commissiën tot hervorming van het middelbaar onderwijs (*Inbegrepen eene som van 10,000 frank als tijdelijke last.*)	42
	Toezicht over de gestichten van middelbaar onderwijs, de leergangen van teekenkunde, de leergangen van handenarbeid, het onderricht der gymnastiek en van het muziek; nazicht van de boekhouding der secretarissen-penningmeesters van de Staatsinrichtingen van middelbaar onderwijs : jaarwedden van het personeel, vergoedingen, commissie van onderzoek.	43
	Toezicht over de gestichten van middelbaar onderwijs, de leergangen van teekenkunde, de leergangen van handenarbeid en het onderricht der gymnastiek en van het muziek (gemengde dienst met het beheer van lager onderwijs); nazicht van de boekhouding der secretarissen-penningmeesters van de Staatsinrichtingen van middelbaar onderwijs : reis- en verblijfkosten; vergeldingen; zendingen; kantoorkosten.	44
	Jaarwedden of vergoedingen voor het personeel der normaalafdeelingen van middelbaar onderwijs van den lageren graad voor jongens, te Nijvel en te Gent; voor meisjes, te Brussel en te Luik.	45
	Materieel der normaalafdeelingen van middelbaar onderwijs van den lageren graad voor jongens, te Nijvel en te Gent; voor meisjes, te Brussel en te Luik.	46
	Examenjury's van het middelbaar onderwijs : tijdelijke voorbereidende leergangen : reis- en vacatiekosten, zitpenningen; allerhande vergoedingen en vergeldingen. (*Inbegrepen eene som van 45,000 frank als tijdelijke last.*)	47

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
48	Jurys d'examen de l'enseignement moyen : matériel	6,700 »
49	Subsides (traitements, indemnités, suppléments de minerval, etc.) aux athénées royaux (lois du 1er juin 1850 et du 15 juin 1881) et aux écoles moyennes (lois du 1er juin 1850 et du 15 juin 1881). Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'État atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles). — Traitement et frais de voyage d'un membre du personnel de l'enseignement normal moyen chargé de conférences d'art dans les écoles moyennes de l'État pour filles	8,468,522 »
50	Bourses aux élèves des écoles moyennes de l'État et des écoles moyennes patronnées.	39,500 »
51	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degrés pour garçons : subsides aux provinces et aux communes. Part d'intervention de l'État dans le payement des traitements de disponibilité des professeurs de l'ancien collège communal d'Ypres, supprimé.	235,995 »
52	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles : subsides	61,375 »
53	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne : frais de route, de séjour et de vacation des délégués; indemnités aux membres des jurys et aux personnes adjointes à ces jurys. Impressions, fournitures et frais divers (*Y compris une somme de 14,250 francs en charge temporaire.*)	60,000 »
54	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements	146,336 »
55	Publication d'ouvrages classiques; encouragements; subsides; souscriptions; acquisition d'ouvrages et achats divers intéressant le service spécial de l'enseignement moyen; frais d'impressions intéressant exclusivement ce service; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; indemnités; frais de voyage.	40,000 »
56	Musée pédagogique de l'enseignement moyen. Organisation des cours et conférences .	10,000 »

TABEL VI. — MINIST. VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (vervolg).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
9,596,032 »	Examenjury's van het middelbaar onderwijs : materieel.	48
	Toelagen (jaarwedden, vergoedingen, bijschoolgeld, enz.) aan de koninklijke atheneums (wetten van 1 Juni 1850 en van 15 Juni 1881) en aan de middelbare scholen (wetten van 1 Juni 1850 en van 15 Juni 1881). Vergoedingen aan leden van het personeel der atheneums en der middelbare scholen van den Staat bij familieongelukken (onderstand, ziekte- en begrafeniskosten). — Jaarwedde en reiskosten van een lid van het personeel van het middelbaar normaal onderwijs belast met kunstvoordrachten in de Rijks middelbare scholen voor meisjes.	49
	Beurzen voor de leerlingen der middelbare scholen van den Staat en der aangenomene middelbare scholen.	50
	Gemeente- of provinciegestichten van middelbaar onderwijs van 1e en van 2e graad, voor jongens : toelagen aan de provinciën en aan de gemeenten Aandeel van den Staat in de betaling der jaarwedden van beschikbaarheid der professors van het voormalig gemeentecollege van IJperen, afgeschaft.	51
	Gemeentelijke middelbare onderwijsgestichten voor meisjes : toelagen.	52
	Algemeene wedstrijd onder de gestichten van middelbaar onderwijs : zitpenningen, reis- en verblijfkosten der afgevaardigden; vergoedingen aan de leden der jury's; aan de personen aan die jury's toegevoegd. Drukwerk, leveringen en onderscheidene kosten. (*Inbegrepen eene som van 14,250 frank als tijdelijke last.*)	53
	Jaarwedden van beschikbaarheid van leden van het beheerend en onderwijzend personeel der normaalgestichten voor middelbaar onderwijs, der gestichten voor middelbaar onderwijs onder leiding van den Staat en der opzichters van die gestichten.	54
	Uitgave van schoolboeken; aanmoedigingen; toelagen; inschrijvingen; aankoop van boekwerken en allerlei aankoopen voor den bijzonderen dienst van het middelbaar onderwijs; drukkosten betreffende uitsluitend gemelden dienst; zendingen in het belang van het middelbaar onderwijs; vergoedingen; reiskosten.	55
	Pedagogisch Museum van het middelbaar onderwijs. Inrichting van leergangen en voordrachten.	56

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	CHAPITRE VI. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.	
57	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : traitements des secrétaires, du bibliothécaire et de l'expéditeur	2,875 »
58	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés à prendre part aux travaux du Conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers	9,500 »
59	Traitements des inspecteurs, de l'inspectrice et de l'inspecteur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux Traitement de l'agent contrôleur des projets de constructions scolaires. Traitements des inspectrices des écoles ménagères Traitements de disponibilité	1,222,240 »
60	Frais de voyage de l'Inspecteur général de l'enseignement primaire, des inspecteurs et de l'inspectrice des écoles normales et de l'inspecteur des économats des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services : 1° aux inspecteurs principaux; 2° aux inspecteurs cantonaux; 3° aux inspectrices déléguées et aux inspectrices des écoles ménagères. Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux; indemnités extraordinaires pour frais de bureau aux inspecteurs principaux et aux inspecteurs cantonaux; frais de voyage de l'agent contrôleur des projets de constructions scolaires; fourniture d'imprimés et d'autographies pour le service de l'inspection scolaire	571,010 »
61	Traitements des inspecteurs diocésains principaux et des inspecteurs diocésains des écoles primaires. Frais de route et de séjour des délégués des chefs des cultes protestant et israélite	232,760 »
62	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État. Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application. (*Y compris une somme de 30,000 francs en charge temporaire.*)	1,910,000 »
63	Cours normaux temporaires pour le perfectionnement des professeurs de travail manuel des écoles normales. Cours temporaires et conférences d'initiation : 1° pour le personnel de l'inspection et pour celui des écoles normales primaires; 2° pour les instituteurs et institutrices des écoles communales, des écoles adoptées et des écoles privées subsidiées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours et conférences ou appelées à y assister. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Frais divers. Frais de jury d'examen pour le certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire; frais des cours normaux pour la formation d'institutrices gardiennes, et des jurys chargés d'entériner ou de délivrer le diplôme d'institutrice gardienne (*Y compris une somme de 30,000 francs en charge temporaire.*)	155,000 »
64	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	135,000 »

TABEL VI. — MINIST. VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	HOOFDSTUK VI.	
	LAGER ONDERWIJS.	
	Verbeteringsraad van het lager onderwijs : jaarwedden van de secretarissen, van den boekbewaarder en van den afzender.	57
	Verbeteringsraad van het lager onderwijs: reiskosten der leden; aanwezigheidspenningen aan de leden en aan de ambtenaren, geroepen om deel te nemen aan de werkzaamheden van den Raad; druk, autographieën, kopieën en andere door hooger genoemden Raad bevolen werken; aankoop van boekwerken, inbinding, onderscheidene kosten en uitgaven.	58
	Jaarwedden van de opzieners, de opziensters en den opziener der huisbesturen van de normaalscholen; jaarwedden der hoofdopzieners; jaarwedden der kantonnale opzieners Jaarwedde van den agent-controleur der ontwerpen voor schoolgebouwen. Jaarwedden van de opziensters der huishoudscholen. Jaarwedden van beschikbaarheid	59
	Reiskosten van den algemeenen Opziener van het lager onderwijs, van de opzieners en de opziensters van de normaalscholen en den opziener der huisbesturen van de normaalscholen. Gevallijke vergoedingen voor het bezoek der scholen en andere diensten : 1° aan de hoofdopzieners; 2° aan de kantonnale opzieners; 3° aan de afgevaardigde opziensters en aan de opziensters der huishoudscholen. Vergoedingen voor verblijf aan hoofdopzieners en aan kantonnale opzieners; buitengewone vergoedingen aan kantonnale opzieners voor kantoorkosten ; reiskosten van den agent-controleur der ontwerpen voor schoolgebouwen; levering van drukwerk en autographieën voor den dienst van het schooltoezicht.	60
	Jaarwedden van de diocesane hoofdopzieners en diocesane opzieners der lagere scholen. Reis- en verblijfkosten van de afgevaardigden der hoofden van de protestantsche en israëlitische eerediensten.	61
	Jaarwedden en vergoedingen van het personeel van 's Staatsnormaalgestichten. Jaarwedden van beschikbaarheid der leden van het personeel der normaalgestichten van den Staat Toelagen aan de bestuurders der normaalgestichten om een deel der kosten van de toepassingscholen te dekken. (*Inbegrepen eene som van 30,000 frank als tijdelijke last*).	62
	Tijdelijke normale leergangen tot verbetering van de proffessors van handwerk bij de normale scholen Tijdelijke normaalleergangen en inleidingvoordrachten : 1° ten bate van het personeel van het toezicht en der lagere normaalscholen; 2° ten bate der onderwijzers en onderwijzeressen der gemeente- aangenomen en vrije gesubsidieerde scholen. Vergoedingen aan de personen belast met deze leergangen en voordrachten of geroepen dezelfde bij te wonen Vergoedingen aan de leden der jury's belast met het afnemen der examens van bekwaamheid voor het onderwijs van verschillende vakken in de tijdelijke normaalleergangen onderwezen. Kosten van verschillenden aard. Kosten der examen-jury voor het getuigschrift van geschiktheid tot het ambt van kantonnalen opziener van het lager onderwijs; kosten der normaalleergangen voor het vormen van bewaarschoolonderwijzeressen en der jury's belast met het bekrachtigen of het afleveren van het diploma van bewaarschoolonderwijzeres. (*Inbegrepen eene som van 30,000 frank als tijdelijke last.*)	63
	Drukwerk, aankoop van registers en onderscheidene behoeften voor den bijzonderen dienst des beheers van lager onderwijs.	64

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
65	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales primaires de l'État.	88,000 »
66	Bourses aux élèves des écoles normales de l'État et des écoles normales agréées ainsi qu'aux enfants d'instituteurs qui se disposent à fréquenter ces écoles	1,000,000 »
67	Frais des conférences des instituteurs	292,400 »
68	Récompenses aux instituteurs primaires communaux, adoptés ou subsidiés, qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture; frais de visite des écoles tenues par les instituteurs concurrents; frais du jury; frais divers.	60,000 »
69	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire. Traitements du personnel enseignant, prévus par la loi organique de 1919, des écoles primaires communales, des écoles primaires adoptées, des écoles primaires privées non adoptées réunissant les conditions légales d'adoption; des écoles gardiennes communales et privées réunissant les conditions prévues par la même loi organique; des écoles normales agréées (provinciales, communales ou privées) et des écoles d'application y annexées. Indemnité de direction aux chefs d'école, titulaires d'une classe ou qui ont la direction de cinq classes au moins. Indemnité aux instituteurs et institutrices porteurs d'un ou de plusieurs certificats de capacité pour l'enseignement de certaines branches conformément aux prescriptions de l'article 54 de la loi organique de l'instruction primaire. (*Crédit non limitatif*).	100,170,000 »
70	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types.	100,000 »
71	Subside compensateur aux écoles primaires libres inspectées réunissant les conditions déterminées par l'article 15 de la loi organique de 1914	435,000 »
72	Part de l'État dans les indemnités accordées aux instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs communaux, adoptés et adoptables, en congé pour maladie	150,000 »
73	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux ou adoptés, pour 1920 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs	110,000 »
74	Part de l'État dans les frais de l'enseignement religieux donné par des délégués des ministres des cultes aux élèves des écoles primaires communales, en cas de refus du personnel enseignant de se charger de ce soin et d'insuffisance du clergé paroissial .	15,000 »
75	Part de l'État dans la délivrance, par les communes et les directions des écoles adoptables, des fournitures classiques, en cas d'insuffisance de l'allocation prévue à l'article 22 de la loi organique. (*Crédit non limitatif.*)	300,000 »
76	Service annuel ordinaire des écoles d'adultes et des crèches. (*Sont autorisés, éventuellement, les transferts de l'article 76 à l'article 69 et vice versa.*)	1,500,000 »

TABEL VI. — MINIST. VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Verbetering en huur der lokalen en materieel van 's Staats lagere normaalscholen.	65
	Beurzen voor de leerlingen van 's Staatsnormaalscholen en van de aangenomen normaalscholen en voor kinderen van onderwijzers die voornemens zijn deze scholen te bezoeken.	66
	Kosten der onderwijzers-vergaderingen	67
	Beloningen aan de lagere onderwijzers van de gemeente-, aangenomen- of ondersteunde scholen, die met het beste gevolg het theoretisch- en practisch onderwijs van de beginselen van landbouw geven; kosten van bezoek der scholen door de mededingende onderwijzers gehouden; kosten der jury; verschillende kosten.	68
108,683,165 »	Gewone jaarlijksche dienst van het lager onderwijs. Jaarwedden van het onderwijzend personeel, voorzien bij de wet tot inrichting van 1919, van de lagere gemeentescholen, van de lagere aangenomen scholen, van de niet aangenomen lagere bijzondere scholen welke de wettelijke voorwaarden vereenigen tot aanneming; van de gemeente — en bijzondere bewaarscholen welke de voorwaarden vereenigen voorzien bij dezelfde wet tot inrichting; van de aangenomen normaalscholen (provinciale, gemeente — of bijzondere) en de daaraan toegevoegde toepassingscholen. Bestuursvergoeding aan schoolhoofden, titularissen van eene klasse of die het bestuur hebben over ten minste vijf klassen. Vergoedingen aan onderwijzers en onderwijzeressen dragers van een of meer bekwaamheidsgetuigschriften voor het onderwijs van zekere vakken overeenkomstig de bepalingen van artikel 34 der grondwet op het lagere onderwijs. (*Onbepaald krediet.*)	69
	Bouw, aankoop, verbetering en meubileering van schoollokalen; kosten van bewaking en toezicht; kosten voor het maken van meubels en model-ontwerpen.	70
	Vergeldende toelage aan de lagere vrije scholen waarop toezicht wordt gehouden, die beantwoorden aan de eischen bepaald bij artikel 15 der wet tot inrichting van 1914.	71
	Aandeel van den Staat in de vergoedingen verleend aan de tusschentijdige onderwijzers die gemeentelijke, aangenomen en aanneembare onderwijzers, met verlof weg us ziekte, vervangen.	72
	Aandeel van den Staat in de jaarwedden van beschikbaarheid van lagere gemeente- of aangenomen onderwijzers, voor 1920 en uitzonderlijk voor vorige dienstjaren.	73
	Aandeel van den Staat in de kosten van het godsdienstonderwijs gegeven door de afgevaardigden van de bedienaars der eeredienslen aan de leerlingen der lagere gemeenteschelen, in geval het onderwijzend personeel weigert zich hiermede te belasten en de parochiale geestelijkheid daartoe niet volstaat.	74
	Aandeel van den Staat in het afleveren, door de gemeenten en de besturen der aanneembare scholen, van schoolbehoeften, indien de toekenning bij artikel 22 van de wet tot inrichting voorzien, daartoe niet volstaat (*Onbepaald krediet*).	75
	Gewone jaarlijksche dienst der scholen voor volwassenen en der kinderkribben. (*Worden, desgevallende toegelaten, de overdrachten van artikel 76 op artikel 69, en omgekeerd.*)	76

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
77	Subsides aux communes ou aux directions des institutions privées pour le soutien des classes ménagères d'ordre primaire	85,000 »
78	Musée scolaire national : personnel; traitements et indemnités	13,880 »
79	Musée scolaire national : matériel; frais d'administration ; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger. (*Y compris une somme de 1,200 francs en charge temporaire.*)	5,500 »
80	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions: acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques	80,000 »
81	Missions et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire (*Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.*)	20,000 »
82	Frais de publication du 24e rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1912, 1913 et 1914); achat et envoi d'exemplaires; frais de reliure; frais divers	20,000 »
	CHAPITRE VII.	
	BEAUX-ARTS.	
	Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.	
83	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes belges et étrangers vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans ; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés. Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts et à l'archéologie; subsides; fouilles artistiques et archéologiques; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; quote-part de l'administration des beaux-arts dans les frais du bureau de l'Union internationale de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; dépenses diverses. Subsides à des fabriques d'église à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu. Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés	315,000 »

TABEL VI. — MINIST. VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (vervolg).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Toelagen voor de gemeenten of de besturen der bijzondere inrichtingen tot steun van de huishoudklassen van lageren graad.	77
	Nationaal Schoolmuseum : personeel; jaarwedden en vergoedingen	78
	Nationaal Schoolmuseum : materieel; bestuurkosten; onderwijskundige tentoonstellingen in België en elders. (*Inbegrepen eene some van 1,200 frank als tijdelijke last.*)	79
	Schriften het lager onderwijs aanbelangende; abonnementen; inschrijvingen; aankoop van werken voor de boekerijen der normaalscholen en voor de kantonnale boekerijen. Kosten van de bibliotheken der kantonnale vergaderingen en der kantonnale schoolmuseums; aankoop van verzamelingen en toestellen; meubelen; kosten voor het drukken van catalogi; vergoedingen aan de onderwijzers, belast met de bewaring der boekerijen en der wetenschappelijke verzamelingen.	80
	Zendingen en reiskosten in het belang van den dienst van het lager onderwijs. (*Inbegrepen eene som van 10,000 frank als tijdelijke last.*)	81
	Kosten van uitgave van het 24e driejaarlijksch verslag over den toestand van het lager onderwijs (jaren 1912, 1913 en 1914); aankoop en verzending van exemplaren; inbindingskosten; verscheidene uitgaven.	82
	HOOFDSTUK VII.	
	SCHOONE KUNSTEN.	
	Aanmoedigingen aan de beeldende en graphische kunsten.	
	Bestellingen en aankoopen van werken van levende of sedert niet langer dan tien jaren overleden Belgische en vreemde kunstenaars; toelagen aan de openbare gestichten, aan de gemeenten en aan de provinciën om bij te dragen tot bestelling of aankoop van kunstwerken; gewrochten van muurschildering, met medehulp der gemeenten en der belanghebbende gestichten. Aanmoedigingen voor de plaatsnijkunst en het graveeren van gedenkpenningen, voor uitgaven betreffende de schoone kunsten en de oudheidkunde; toelagen; opgravingen in het belang van kunst en oudheidkunde; inschrijvingen op- en aankoopen van werken, belangrijk voor kunst of oudheidkunde; aankoop en inbinding van werken voor den bijzonderen dienst van het bestuur van schoone kunsten; kosten van ontvangst, uitpakking en herverpakking, enz., van kunstwerken, tot onderzoek of anderszins gezonden; aandeel van het bestuur van schoone kunsten in de kosten van het Internationaal Verbond van Bern tot bescherming der letterkundige werken en kunstgewrochten; verschillende uitgaven. Toelagen aan kerkfabrieken ten titel van aanmoediging, voor de uitvoering van godsdienstige meubelvoorwerpen van een erkend kunstkarakter. Toelagen en aanmoedigingen aan kunstenaars, die blijken van verdienste gegeven hebben; reizen in den vreemde en in het land, in het belang hunner studiën; zendingen; hulpgelden aan familiën van overleden kunstenaren.	83

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
84	Expositions générales des beaux-arts : part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'artistes belges et étrangers envoyées aux expositions. Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge.	100,000 »
85	Conseil supérieur des beaux-arts. Traitement du secrétaire. Frais divers	2,000 »
	Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.	
86	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers : dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien	201,705 »
87	Académies et écoles de dessin : subsides, acquisitions de médailles et de livres. Acquisition et frais d'entretien de modèles destinés à l'enseignement	280,000 »
88	Inspection des académies et écoles de dessin; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et écoles	18,000 »
89	Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin.	1,000 »
90	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études	17,000 »
91	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure : pensions des lauréats; frais relatifs à ces concours; ateliers à Rome (*Y compris une somme de 30,000 francs en charge temporaire.*)	80,000 »
92	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	20,000 »
	Musées royaux et musée Wiertz.	
93	Musées royaux de peinture et de sculpture et musée Wiertz. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité; frais de surveillance	268,000 »
94	Musées royaux de peinture et de sculpture : matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais divers et imprévus. — Musée Wiertz : matériel; frais divers et imprévus. (*Y compris une somme de 8,500 francs en charge temporaire.*) . . .	378,000 »
95	Musées royaux du Cinquantenaire. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité; frais d'étude des collections	440,000 »

TABEL VI. — MINIST. VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Algemeene tentoonstellingen van schoone kunsten; deel van tusschenkomst van den Staat in de kosten van aankoop, voor de plaatselijke museums, van naar de tentoonstellingen gezonden kunstgewrochten. Toelagen aan de maatschappijen, ingesteld tot aanmoediging der schoone kunsten, aan de plaatselijke tentoonstellingen, aan de tentoonstellingen ingericht buiten het land in het belang der Belgische school.	84
	Hoogere Raad voor schoone kunsten. Jaarwedde van den secretaris. Verschillende uitgaven.	85
	Aanmoedigingen ten voordeele van het onderwijs der beeldende en graphische kunsten.	
	Hooger Instituut en Koninklijke Academie voor schoone kunsten te Antwerpen: begiftiging van den Staat, bestemd, met de toelagen der stad Antwerpen, om de uitgaven te dekken zoowel voor het personeel als voor het materieel en de aankoopen voor het museum van oude kunst.	86
	Academiën en teekenscholen: toelagen, aankoop van eerepenningen en boeken. Aankoop en onderhoud van modellen voor het onderwijs.	87
	Opzicht der academiën en teekenscholen; geschriften en andere werken, bijzonder tot den dienst der academiën en scholen behoorende.	88
	Verbeteringsraad van het onderwijs der teekenkunst	89
	Toelagen aan jonge kunstoefenaren om ze te ondersteunen in hunne studiën	90
	Groote prijskampen van schilder-, beeld-, bouw- en plaatsnijkunde; pensioenen der bekroonden; kosten betreffende deze prijskampen; werkhuizen te Rome. (*Inbegrepen eene som van 30,000 frank als tijdelijke last.*)	91
	Namaking van kunstvoorwerpen, bestemd voor de internationale ruilingen en kosten rakende deze ruilingen; verschillende uitgaven.	92
	Koninklijke museums en Wiertz-Museum.	
	Koninklijke museums voor schilder- en beeldhouwkunst en Wiertz-Museum. Personeel: jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid; kosten van toezicht.	93
	Koninklijke museums voor schilder- en beeldhouwkunst: materieel en aankoopen; drukkosten der katalogen; verschillende en onvoorziene kosten. — Wiertz-Museum: materieel; verschillende en onvoorziene kosten. (*Inbegrepen eene som van 8,500 frank als tijdelijke last.*)	94
	Koninklijke museums van het Jubelpark. Personeel: jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid; studiekosten der verzamelingen.	95

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
96	Musées royaux du Cinquantenaire: matériel et acquisitions. Jetons de présence des membres de la Commission de surveillance et des Comités de sections. Fouilles archéologiques dans l'intérêt des musées. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses. (*Y compris une somme de 15,000 francs en charge temporaire.*)	264,000 »
	Monuments publics.	
97	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	70,000 »
	Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.	
98	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique ou artistique. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations et à ces travaux	125,000 »
99	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments. — Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations	200,000 »
100	Commission royale des monuments et des sites. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité	40,000 »
101	Commission royale des monuments et des sites : jetons de présence des membres; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication. Frais de garde, de manutention, de remballage, de transport des objets d'art se trouvant dans la région dévastée, et qui furent évacués à l'intérieur du pays, à l'intervention de la Commission royale des monuments et des sites	50,000 »
102	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la Commission royale des monuments et des sites; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette Commission.	15,000 »
103	Bulletin des Commissions d'art et d'archéologie : rédaction, publication; dépenses diverses. (*Y compris une somme de 25,000 francs en charge temporaire.*)	30,000 »
	Encouragements en faveur de l'art musical.	
104	Conservatoire royal de musique de Bruxelles : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel. — Cours élémentaire de musique	222 725 »

TABEL VI. — MINIST. VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Koninklijke museums van het Jubelpark : materieel en aankoopen. Aanwezigheidspenningen aan de leden der Commissie van toezicht en der Afdeelingscomiteiten. Oudheidkundige opgravingen in het belang der museums. Kosten van drukken en verkoop van den kataloog. Verschillende uitgaven. (*Inbegrepen eene som van 15,000 frank als tijdelijke last.*)	96
	Openbare monumenten.	
	Gedenkteekens op te richten aan beroemde Belgen; toelagen aan de steden en aan de provinciën; gedenkpenningen ter vereeuwiging van merkwaardige gebeurtenissen.	97
	Herstelling van monumenten en bewaring van kunstwerken.	
	Toelagen aan de provinciën, de steden en de gemeenten, welker middelen ontoereikend zijn tot het herstellen der monumenten; toelagen voor de herstelling en het behoud van voorwerpen van kunst en oudheid toebehoorende aan de openbare besturen, aan de kerken, enz.; onderhoudswerken aan 's Rijks eigendommen die een uitsluitelijk historisch of artistiek belang opleveren. Zendingen en studiekosten betreffende deze herstellingen en werken.	98
	Toelagen aan de provinciën, de gemeenten en de kerkfabrieken voor herstellingen, die een kunstkarakter hebben, aan godsdienstige gebouwen, als monumenten gerangschikt. Zendingen en studiekosten betreffende deze herstellingen.	99
3,702,655 »	Koninklijke Commissie voor de monumenten en de landschappen. Personeel : jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid.	100
	Koninklijke Commissie voor de monumenten en de landschappen : aanwezigheidspenningen der leden; reiskosten van de leden, van den secretaris en van twee teekenaars; boekverzameling, mobilair, verwarming, drukwerk, kantoorkosten, aankoop van instrumenten; verslag van de algemeene vergaderingen; vergoedingen aan de snelschrijvers en kosten van uitgaven. Kosten van bewaking, van behandeling, van wederinpakking, van vervoer van kunstvoorwerpen, berustende in het verwoest gebied, en die binnenslands overgebracht werden door tusschenkomst van de Koninklijke commissie voor de monumenten en de landschappen.	101
	Reis- en verblijfkosten en aanwezigheidspenningen van de drie commissarissen der Koninklijke Academie van België, toegevoegd aan de Koninklijke Commissie voor de monumenten en de landschappen; reis- en verblijfkosten der briefwisselende leden dezer Commissie.	102
	Bulletijn der Commissiën van kunst en oudheid : opstel, uitgave; verschillende uitgaven. (*Inbegrepen eene som van 25,000 frank als tijdelijke last.*)	103
	Aanmoedigingen voor de toonkunde.	
	Koninklijk conservatorium van Brussel : begiftiging van den Staat bestemd om, met de toelagen van provincie en stad, de kosten te dekken, zoowel van personeel als van materieel. — Leergang voor de eerste beginselen der toonkunde.	104

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
105	Conservatoire royal de musique de Liége : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel	120 035 »
106	Conservatoire royal de musique de Gand : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel.	74,000 »
107	Conservatoire royal flamand de musique d'Anvers : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel	72 190 »
108	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Encouragements à l'art dramatique musical. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours. Dépenses diverses (*Y compris une somme de 20,000 francs en charge temporaire.*)	280,000 »
109	Inspection des écoles de musique. — Conseil de perfectionnement des études musicales.	18,000 »
110	Part de l'État dans les traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements d'enseignement communal ressortissant à l'administration des Beaux-Arts	1,000 »
	CHAPITRE VIII. DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.	
111	Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés de l'administration centrale qui se trouvent dans une situation malheureuse Rente annuelle et viagère de 2,500 francs due en vertu du legs fait à l'État par M Vermeersch. (Arrêté royal du 9 février 1911.) Dépenses imprévues non libellées au budget	11,000 »
112	Subsides aux fédérations des sociétés belges de gymnastique	5,000 »
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . fr.	. . . . .

TABEL VI. — MINIST. VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Koninklijk conservatorium van Luik : begiftiging van den Staat bestemd om, met de toelagen van provincie en stad, de kosten te dekken, zoowel van personeel als van materieel.	105
	Koninklijk conservatorium van Gent : begiftiging van den Staat bestemd om, met de toelagen van provincie en stad, de kosten te dekken, zoowel van personeel als van materieel.	106
	Koninklijk Vlaamsch conservatorium van Antwerpen: begiftiging van den Staat bestemd om, met de toelagen van provincie en stad, de kosten te dekken, zoowel van personeel als van materieel.	107
	Toelagen aan andere muziekscholen dan de koninklijke conservatoriums; toelagen aan de muziekgenootschappen. Aankoop van boeken en van medalies, bestemd voor de bekroonden in de prijskampen en voor de leerlingen der muziekscholen. Studiebeurzen ten voordeele der leerlingen van koninklijke conservatoriums en andere muziekscholen. Toelagen en aanmoedigingen aan toonkunstenaars, die blijken van verdienste gegeven hebben; reizen in de vreemde tot ontwikkeling van hun talent; zendingen; toelagen en inschrijvingen ten voordeele van toonkundige uitgaven of uitvoeringen van muzikale werken; nationale concerten; hulpgelden aan familiën van gestorven kunstoefenaars Aanmoediging voor de muziekale tooneelkunde. Uitgave der werken van oude Belgische toonzetters; kosten der groote prijskampen van muzikale toonzetting; jaargelden der bekroonden in deze prijskampen. Verschillende uitgaven. (*Inbegrepen eene som van 20,000 frank als tijdelijke last.*)	108
	Toezicht der muziekscholen — Verbeteringsraad der muzikale studiën	109
	Aandeel van den Staat in de jaarwedden van beschikbaarheid der leden van het besturend en onderwijzend personeel der gestichten van gemeente-onderwijs, afhangende van het bestuur van Schoone Kunsten.	110
	HOOFDSTUK VIII.	
	VERSCHILLENDE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.	
16,000 »	Hulpgelden te verleenen voor kosten van laatste ziekte en van begrafenis aan familiën van overleden ambtenaren en beambten of van gepensioneerde agenten van het hoofdbestuur welke zich in eenen ongelukkigen toestand bevinden Jaarlijksche en levenslange rente van 2,500 frank verschuldigd op grond van de door den heer Vermeersch aan den Staat gedane erfgift. (Koninklijk besluit van 9 Februari 1911.) Onvoorziene uitgaven in de begrooting niet beschreven.	111
	Toelagen aan de federaties der Belgische turngenootschappen	112
136,037,880 »	TOTAAL VAN DE GEWONE UITGAVEN.	

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
	CHAPITRE IX.	
	SERVICES DIVERS.	
113	Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux	43,000 »
114	Théâtre royal de la Monnaie — Subside	215,000 »
115	Musée des beaux-arts de Tournai. — Part d'intervention de l'État (2e annuité) . . .	12,500 »
116	Cathédrale de Tournai. — Dégagement	175,000 »
117	Musée des beaux-arts de Huy. — Acquisition et aménagement	19,250 »
118	Jubé de l'église de Sainte-Waudru à Mons. — Reconstitution (1re annuité)	15,300 »
119	Administration centrale. — Organisation provisoire du service spécial chargé du paiement des traitements des instituteurs mis à la charge de l'État par la loi du 15 novembre 1919; rémunération du personnel temporaire — Travaux extraordinaires : rémunération	220,000 »
	TOTAL DU TABLEAU VI (Ministère des Sciences et des Arts). . . . fr.	. . . . .

TABEL VI. — MINIST. VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.	
	HOOFDSTUK IX.	
	VERSCHILLENDE DIENSTEN.	
	Middelbaar onderwijs. — Opbouw en meubileering van lokalen	113
	Muntschouwburg. — Toelage	114
	Museum van schoone kunsten te Doornijk. — Bijdrage van den Staat (2e annuiteit) . .	115
	Hoofdkerk te Doornijk. — Vrijmaking	116
700,050 »	Museum van schoone kunsten te Hoei. — Aankoop en inrichting	117
	Oksaal van de kerk Sainte-Waudru te Bergen. — Wederoprichting (1e annuiteit) . .	118
	Hoofdbeheer. — Voorloopige inrichting van den bijzonderen dienst belast met de betaling van de jaarwedden der onderwijzers die krachtens de wet van 13 November 1919 ten laste vallen van den Staat. — Bezoldiging van het tijdelijk personeel. — Buitenwerk : bezoldiging.	119
136,737,930 »	TOTAAL VAN TABEL VI (Ministerie van Wetenschappen en Kunsten).	

TABLEAU VII

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

TABEL VII

MINISTERIE VAN LANDBOUW

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
	CHAPITRE PREMIER.	
	ADMINISTRATION CENTRALE.	
1	*a*) Traitement du Ministre	21,000 »
	b) Frais de représentation	9,000 »
2	Traitements d'activité et de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements du personnel d'inspection détaché à l'administration centrale. Salaires.	792,300 »
3	Indemnités pour travaux extraordinaires, secours, etc.	35,000 »
4	Frais de tournées, de voyage et de missions	100,000 »
5	Matériel.	276,000 »
6	Frais résultant de la collation des décorations agricoles et spéciales	25,000 »
7	Indemnités aux conseillers de Gouvernement. Frais divers	32,000 »
8	Honoraires des avocats du Département	3,500 »
9	Comité supérieur de contrôle. Commissions d'enquête. (Les magistrats qui font partie de conseils, jurys, commissions, etc., ressortissant au Département de l'Agriculture, toucheront des indemnités de vacation, au même titre que les autres membres.) . .	1,000 »
	CHAPITRE II.	
	PENSIONS ET SECOURS.	
10	Premier terme des pensions. *(Crédit non limitatif.)*	10,000 »
11	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents salariés, à leur veuve ou aux membres de leur famille dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime	4,000 »

TABEL VII. — MINISTERIE VAN LANDBOUW.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.	
	EERSTE HOOFDSTUK.	
	MIDDENBESTUUR.	
	a) Jaarwedde van den Minister	1
	b) Kosten van vertoon	
	Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid der ambtenaren, beambten en bedienden. — Jaarwedden van het toezichtspersoneel naar het Middenbestuur verzonden. Loonen.	2
	Vergoedingen voor buitengewone werken, hulpgelden, enz	3
	Omreis-, reis- en zendingskosten	4
1,294,800 »	Materieel	5
	Kosten van het begeven der landbouw- en bijzondere eereteekens	6
	Vergoedingen aan de Staatsraadsheeren. Verscheidene onkosten	7
	Honoraria der advocaten van het Departement	8
	Hoogere toezichtsraad. Onderzoekscommissies. (De magistraten die deel uitmaken van raden, jury's, commissies, enz, afhangende van het Département van Landbouw, ontvangen zittingsvergoedingen, evenals de andere leden.)	9
	HOOFDSTUK II.	
	PENSIOENEN EN HULPGELDEN.	
	Eerste termijn der pensioenen. *(Onbepaald krediet.)*	10
14,000 »	Verleening van hulpgelden, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige ambtenaren, beambten of bezoldigde agenten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeeren. Verleening van hulpgelden, in uitzonderlijke omstandigheden, aan diegene dier personen die een gering pensioen genieten.	11

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	CHAPITRE III.	
	AGRICULTURE.	
12	Indemnités pour chevaux et bestiaux abattus par ordre de l'autorité. — Indemnités pour bêtes bovines et porcines abattues ou saisies pour cause de tuberculose. — Indemnités pour bêtes bovines mortes ou abattues et reconnues atteintes de charbon. — Frais à résulter du paiement de ces indemnités. — Achat de tuberculine, malléine, vaccins anticharbonneux, vaccins et sérums contre le rouget du porc. Recherche de nouveaux sérums, subsides. Mesures à prendre contre la propagation de maladies contagieuses du bétail, salaires — Frais d'achat, de transport et d'utilisation de matières désinfectantes, matériel, etc. Dépenses diverses. — Enlèvement et destruction de cadavres d'animaux impropres à la consommation — Frais d'achat, de transport et d'utilisation de matières désinfectantes. — Frais de vacation des vétérinaires en exécution des règlements sur la tuberculose. — Subsides aux fonds provinciaux d'agriculture. — Subsides aux sociétés mutualistes d'assurance et de réassurance contre les pertes de chevaux et bestiaux. — Subsides aux provinces en exécution des règlements provinciaux pour l'amélioration des races bovine et chevaline. — Encouragements. — Achat de médailles. — Primes nationales de conservation, frais de jurys, médailles, diplômes, achat de collections, etc. — Subsides aux sociétés et syndicats d'élevage pour l'amélioration des races bovine, chevaline, porcine et des autres races d'animaux domestiques. — Institut de zootechnie. — Comité technique de l'élevage. — Subsides.	2,464,000 »
	Service des Conseillers de Zootechnie.	
13	Traitements, salaires	36,000 »
14	Frais de tournées, de voyage et de missions	22,000 »
15	Matériel, frais de bureau, dépenses diverses	10,000 »
	Inspection vétérinaire.	
16	Traitements d'activité et de disponibilité. — Salaires	200,000 »
17	Indemnités. — Secours à d'anciens vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin.	12,000 »
18	Frais de tournées, de voyage et de missions des inspecteurs vétérinaires ainsi que des inspecteurs vétérinaires suppléants et des médecins vétérinaires agréés	180,000 »
19	Matériel, frais de bureau. Bulletin du service de la police sanitaire. Impressions et dépenses diverses relatives à la police sanitaire des animaux domestiques.	65,000 »
	Associations et publications agricoles.	
20	Conseil supérieur de l'Agriculture : traitement du secrétaire. Dépenses diverses . . .	15,000 »

TABEL VII. — MINISTERIE VAN LANDBOUW (VERVOLG.)

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	HOOFDSTUK III.	
	LANDBOUW.	
	Schadeloosstellingen voor op bevel der overheid afgemaakte paarden en vee. Schadeloosstellingen wegens het afmaken of inbeslagnemen van tuberculose runders en zwijnen. Schadeloosstellingen voor doode of geslachte en door koolziekte aangetaste runders. Betaling dezer schadeloosstellingen. Aankoop van tuberculine, malleïne, inentsels tegen koolziekte, inentsels en serums tegen varkenspokziekte Opsporen van nieuwe serums. Toelagen. Te treffen maatregelen tegen het verspreiden van besmettelijke veeziekten. Loonen. Kosten van aankoop, vervoer en benuttiging van onsmettingsstoffen, materieel, enz. Allerhande uitgaven. Weghalen en vernietigen van voor het verbruik ongeschikte dierenlijken. Kosten van aankoop, vervoer en benuttigen van ontsmettingsstoffen. Kosten van zittingen der veeartsen, volgens de verordening betreffende de tuberculose. Toelagen aan de provinciale landbouwfondsen. Toelagen aan de maatschappijen van onderlinge verzekering en hervérzekering tegen het verlies van paarden en vee. Toelagen aan de provinciën, volgens de provincieverordeningen betreffende het verbeteren van de runder- en paardenrassen. Aanmoedigingen. Aankoop van medaljes. Rijkspremiën van bewaring, jurykosten medaljes, diploma's, aankoop van verzamelingen; enz. Toelagen aan kweekmaatschappijen en syndicaten voor het verbeteren van de runder- paarden- varkens- en andere huisdierenrassen. Instituut van dierenkennis. Technisch kweekcomiteit. Toelagen.	12
	Dienst der raadsheeren van dierenkennis.	
	Jaarwedden. — Loonen	13
	Omreis- reis en zendingskosten	14
	Materieel, kantoorkosten, allerhande uitgaven	15
	Veeaartsenijkundig toezicht.	
	Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid	16
	Vergoedingen. — Hulpgelden aan gewezen rijksveeartsen, aan hunne nooddurftige weduwen en weezen.	17
	Omreis-, reis- en zendingskosten van de toezichtersveeartsen, alsook van de toegevoegde toezichtersveeartsen en van de aangenomen veeartsen.	18
3,987,900 »	Materieel, kantoorkosten. Bulletijn van den gezondheidspolitiedienst. Drukwerk en allerhande uitgaven voor de gezondheidspolitie der huisdieren.	19
	Landbouw-vereenigingen en uitgaven.	
	Hoogere Landbouwraad: jaarwedde van den secretaris. — Allerlei uitgaven	20

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
21	Sociétés agricoles provinciales. Comices agricoles et associations agricoles libres. Subsides pour concours, expositions et congrès agricoles. Subsides et encouragements à des sociétés agricoles et notamment aux associations établies entre cultivateurs de houblon. Subsides aux sociétés coopératives de crédit agricole, pour frais de premier établissement et pour le service d'inspection organisé par les caisses centrales de crédit agricole. Encouragements. — Missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture. Encouragements aux publications agricoles. — Enquêtes, statistiques, dépenses diverses.	350,000 »
	Enseignement vétérinaire.	
	École de médecine vétérinaire de l'État.	
22	Traitements d'activité et de disponibilité, salaires, secours, indemnités, etc.	312,700 »
23	Frais de tournées, de voyage et de missions. Commissions de surveillance, jurys, etc. Dépenses diverses. Bourses d'études. Bourses de voyage en faveur de médecins vétérinaires prévues par la loi sur l'enseignement vétérinaire	20,200 »
24	Matériel. Frais de bureau. Publication des cours. Impressions. Dépenses diverses . .	246,000 »
	Enseignement de la maréchalerie.	
	École centrale pratique de maréchalerie de l'État.	
25	Traitements, salaires, etc.	23,000 »
26	Matériel. Commission de surveillance, jurys, etc. Dépenses diverses	12,000 »
	Conférences de maréchalerie.	
27	Cours temporaires Jurys, indemnités, dépenses diverses	20,000 »
	CHAPITRE IV.	
	ENSEIGNEMENT AGRICOLE.	
28	Traitements d'activité et de disponibilité. — Salaires.	437,420 »
	a) Institut agricole de l'État. *b*) Institut supérieur d'agriculture flamand. *c*) Ecole moyenne pratique d'agriculture de Huy.	
29	Indemnités, secours, etc	6,400 »
	a) Institut agricole de l'État. *b*) Institut supérieur d'agriculture flamand. *c*) Ecole moyenne pratique d'agriculture de Huy	

TABEL VII. — MINISTERIE VAN LANDBOUW (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Provinciale landbouwmaatschappijen. Landbouwcomices en vrije landbouwvereenigingen. Toelagen voor landbouwprijskampen-tentoonstellingen en -congressen. Toelagen en aanmoedigingen aan landbouwmaatschappijen en inzonderheid aan hopbouwersvereenigingen. Toelagen aan samenwerkende landbouwcredietmaatschappijen voor eerste stichtingskosten en voor den door de hoofdkassen van landbouwcredietingerichten toezichtsdienst. Aanmoedigingen. Bijzondere zendingen en commissies in het belang van den landbouw. Aanmoedigingen aan landbouwuitgaven. Onderzoeken, statistieken, allerhande uitgaven.	21
	Veeartsenijkundig onderwijs.	
	'S Rijks veeartsenijschool.	
	Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid, loonen, hulpgelden, vergoedingen, enz.	22
	Omreis- reis- en zendingskosten. Toezichtscommissie, jury's enz. Allerlei uitgaven. Studiebeurzen. Reisbeurzen, door de wet op veeartsenijkundig onderwijs toegekend aan veeartsen.	23
	Materieel. Kantoorkosten. Uitgave der leergangen. Drukwerken. Allerhande uitgaven .	24
	Hoefsmederij-onderwijs.	
	'S Rijks practische hoofdschool voor hoefsmederij.	
	Jaarwedden, loonen, enz	25
	Materieel. Toezichtscommissie, jury's, enz Allerlei uitgaven.	26
	Voordrachten over hoefsmederij.	
	Voorloopige leergangen. Jury's, vergoedingen, allerhande uitgaven	27
	HOOFDSTUK IV.	
	LANDBOUWONDERWIJS.	
	Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid. — Loonen	28
	a) 's Rijks Landbouwinstituut. *b*) Vlaamsch Hooger Landbouwinstituut. *c*) Practische middelbare landbouwschool te Hoei.	
	Vergoedingen, hulpgelden, enz.	29
	a) 's Rijks Landbouwinstituut. *b*) Vlaamsch Hooger Landbouwinstituut. *c*) Practische middelbare landbouwschool te Hoei	

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
30	Frais de tournées, de voyages et de missions, etc	6,600 »
	a) Institut agricole de l'État. *b*) Institut supérieur d'agriculture flamand. *c*) Ecole moyenne pratique d'agriculture de Huy.	
31	Matériel, frais de bureau, améliorations, frais d'exploitations, impressions. — Frais des commissions d'administration, de surveillance et des jurys. — Dépenses diverses . .	243,300 »
	a) Institut agricole de l'État. *b*) Institut supérieur d'agriculture flamand. *c*) Ecole moyenne pratique d'agriculture de Huy.	
32	Institut normal supérieur d'économie ménagère agricole. — Traitements d'activité et de disponibilité. — Salaires	33,000 »
33	Indemnités, secours, etc	2,000 »
34	Frais de tournées, de voyage et de missions, etc.	3,000 »
35	Matériel, frais de bureau, etc	20,000 »
36	Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole de l'État ou soumis à l'inspection.	60,000 »
37	Enseignement ménager agricole ambulant. — Traitements d'activité et de disponibilité. — Salaires	247,200 »
38	Indemnités, secours, etc	3,000 »
39	Frais de tournées, de voyage et de missions, etc.	54,700 »
40	Matériel, frais de bureau, etc	135,000 »
41	Conférences agricoles : indemnités aux conférenciers, frais divers. — Enseignement agricole moyen et primaire. — Subsides. — Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion de conférences agricoles. — Conseil de perfectionnement de l'enseignement agricole. — Bibliothèques agricoles. — Matériel. — Congrès, expositions. — Enquêtes. — Encouragements aux publications agricoles. — Frais divers. .	397,000 »
	Service des Agronomes de l'État.	
42	Traitements d'activité et de disponibilité. — Salaires	333,450 »
43	Indemnités, secours, etc.	8,800 »
44	Frais de tournées, de voyage et de missions	138,300 »
45	Matériel, frais de bureau, etc.	31,750 »

TABEL VII. — MINISTERIE VAN LANDBOUW (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk:	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Omreis-, reis- en zendingskosten, enz.	30
	a) 's Rijks Landbouwinstituut. *b*) Vlaamsch Hooger Landbouwinstituut. *c*) Practische middelbare landbouwschool te Hoei.	
	Materieel, kantoorkosten, verbeteringen, ontginningskosten, drukwerken. — Kosten van de bestuur- en toezichtscommissies en van de jury's. — Verschillende uitgaven.	31
	a) 's Rijks Landbouwinstituut. *b*) Vlaamsch Hooger Landbouwinstituut. *c*) Practische middelbare landbouwschool te Hoei.	
	Hooger normaalinstituut voor huishoudelijke landbouw. — Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid. — Loonen.	32
	Vergoedingen, hulpgelden, enz.	33
	Omreis-, reis- en zendingskosten, enz.	34
	Materieel, kantoorkosten, enz.	35
	Studiebeurzen voor leerlingen van 's Rijks of van aan het toezicht onderworpen landbouwonderwijsgestichten.	36
	Rondreizend huishoudelijk landbouwonderwijs. — Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid. — Loonen.	37
	Vergoedingen, hulpgelden, enz	38
	Omreis-, reis- en zendingskosten, enz.	39
	Materieel, kantoorkosten, enz.	40
3,208,420 »	Landbouwvoordrachten : vergoedingen aan de voordrachtgevers, allerhande kosten. — Middelbaar en lager landbouwonderwijs — Toelagen. — Aankoop van werken om als prijzen te worden geschonken bij de landbouwvoordrachten. — Raad tot verbetering van het landbouwonderwijs. — Landbouwboekerijen. — Materieel. — Tentoonstellingen, Congressen, onderzoeken. — Aanmoedigingen aan landbouwuitgaven — Allerlei kosten.	41
	Dienst van 's Rijks Landbouwkundigen.	
	Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid. — Loonen	42
	Vergoedingen, hulpgelden, enz.	43
	Omreis-, reis- en zendingskosten	44
	Materieel, kantoorkosten, enz	45

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	Service des champs d'expériences agricoles, etc.	
46	Frais des champs d'expériences et de démonstration pour l'agriculture. — Frais d'études. — Expériences et démonstrations relatives à l'alimentation du bétail. — Souscriptions, missions et commissions spéciales dans l'intérêt de la science agricole. — Enquêtes, statistiques, impressions. — Dépenses diverses.	245,000 »
	Institut international d'agriculture de Rome.	
47	Frais de participation de la Belgique. — Traitement du Délégué au Comité permanent. — Indemnité de résidence, etc.	27,000 »
	Stations agronomiques et expérimentales. — Laboratoires d'analyses.	
48	Traitements d'activité et de disponibilité. — Salaires	466,750 »
49	Indemnités, secours, etc.	30,500 »
50	Frais d'inspection, de voyage, missions, etc... — Frais de la commission consultative permanente des laboratoires et de la commission des sols et des climats. — Exécution de la loi sur la falsification des engrais, etc — Subsides aux laboratoires provinciaux, communaux et privés	27,000 »
51	Matériel, frais de bureau, etc.	201,250 »
	Industries rurales. — Génie rural.	
52	Industries rurales. — Études et vulgarisation	5,000 »
53	Génie rural. — Constructions rurales — Amélioration agricole. — Main d'œuvre agricole. — Embellissement de la vie rurale. — Subsides — Inspection. — Encouragements. — Expositions. — Conférences. — Publications — Missions	40,000 »
54	Mise en valeur agricole des terres incultes — Enquêtes. — Encouragements . . .	5,000 »
	CHAPITRE V.	
	OFFICE HORTICOLE.	
	Jardin botanique de l'État.	
55	Traitements d'activité et de disponibilité. — Salaires	207,850 »
56	Indemnités, secours, etc.	1,500 »

TABEL VII. — MINISTERIE VAN LANDBOUW (vervolg).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Dienst der Landbouwproefvelden, enz.	
	Kosten over de landbouwproef- en demonstratievelden. — Studiekosten. — Proefnemingen en demonstraties betreffende het veevoeden — Bijzondere inteekeningen, zendingen en commissies in het belang van de landbouwkunde — Onderzoeken, statistieken, drukwerken — Allerhande uitgaven.	46
	Internationaal landbouwinstituut van Rome.	
	Kosten der deelneming van België. — Jaarwedde van den afgevaardigde bij het bestendig Comiteit. — Vergoeding van verblijf, enz.	47
	Landbouwkundige Staties en Proefstaties. — Ontledingslaboratoriums.	
	Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid. — Loonen	48
	Vergoedingen, hulpgelden, enz.	49
	Onderzoeks-, reis-, zendingskosten, enz. — Kosten van de bestendige raadgevende commissie der laboratoriums en van de commissie der gronden en der klimaten. — Tenuitvoerlegging der wet op de meststoffenvervalsching, enz. — Toelagen aan de provinciale, gemeentelijke en bijzondere laboratoriums.	50
	Materieel, Kantoorkosten, enz.	51
	Landelijke nijverheden. Landelijke genie.	
	Landelijke nijverheden. Studiën en verspreiding onder het volk	52
	Landelijke genie. Landelijke gebouwen. Landbouwontwikkeling. Landbouwhandenarbeid Verfraaiing van het landleven. Toelagen Toezicht. Aanmoedigingen. Tentoonstellingen. Voordrachten. Uitgaven. Zendingen.	53
	Landbouwontginning van braakgrond. — Onderzoeken. — Aanmoedigingen. . . .	54
	HOOFDSTUK V.	
	TUINBOUWDIENST.	
	's Rijks Kruidtuin.	
	Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid. — Loonen	55
	Vergoedingen, hulpgelden, enz.	56

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
57	Frais de route du personnel et des membres de la Commission de surveillance. — Vacations, missions, etc.	11,800 »
58	Dépenses de matériel et de culture. — Frais de bureau, etc — Musée forestier. — Dépenses diverses	118,300 »
	Service des champs d'expériences horticoles, etc.	
59	Frais des champs d'expériences et de démonstration pour l'horticulture — Frais d'études — Bureau officiel de renseignements commerciaux (annexe du département de l'Agriculture). — Frais d'études, matériel. — Frais de développement des relations commerciales à l'étranger — Souscriptions, missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'horticulture. — Enquêtes, statistiques, impressions. — Divers et imprévus — Convention phylloxérique	43,400 »
	Service phytopathologique. — Service des conseillers d'horticulture.	
60	Traitements d'activité et de disponibilité. — Salaires	59,360 »
61	Indemnités, secours, etc.	1.000 »
62	Vacations, frais de route, missions, etc	43,550 »
63	Matériel, frais de bureau, etc.	4,100 »
	Enseignement horticole.	
	Écoles moyennes pratiques d'horticulture de l'État.	
64	Traitements d'activité et de disponibilité. Salaires	223,020 »
65	Indemnités, secours, etc	2,925 »
66	Vacations, frais de route du personnel et des membres de la commission de surveillance et des jurys. Missions, etc.	3,700 »
67	Matériel, frais de bureau. Amélioration. Frais de culture et d'exploitation, etc . . .	38,400 »
68	Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement horticole de l'État ou soumis à l'inspection	10,000 »
69	Enseignement horticole moyen et primaire : subsides. — Enseignement horticole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Conférences horticoles. Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion de conférences horticoles. Cours colonial .	120,000 »
	Associations horticoles.	
70	Conseil supérieur de l'horticulture. Associations horticoles. Subsides. Concours, expositions ou congrès horticoles. Subsides. Jardins-ouvriers et Ligues du Coin de terre Subsides	107,000 »

TABEL VII. — MINISTERIE VAN LANDBOUW (vervolg).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Reiskosten van het personeel en van de leden der toezichtscommissie. — Zittingen, zendingen, enz.	57
	Uitgaven voor materieel en cultuur. — Kantoorkosten, enz. — Boschmuseum. — Allerhande uitgaven.	58
	Dienst der tuinbouwproefvelden, enz.	
	Kosten over tuinbouwproef- en demonstratievelden. — Studiekosten. — Officieel kantoor voor handelsinlichtingen (gehecht aan het Landbouwdepartement). — Studiekosten, materieel. — Kosten van uitbreiding der handelsbetrekkingen in den vreemde. — Bijzondere inteekeningen, zendingen en commissies in het belang van den tuinbouw. — Onderzoeken, statistieken, drukwerken. Allerhande en onvoorziene uitgaven. — Overeenkomst tot bestrijding der wijngaardluis.	59
	Dienst voor plantenziektenleer. — Dienst der tuinbouwraadgevers.	
	Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid. — Loonen	60
	Vergoedingen, hulpgelden, enz.	61
	Zittingen, reiskosten, zendingen, enz.	62
995 905 »	Materieel, kantoorkosten, enz	63
	Tuinbouwonderwijs.	
	's Rijks practische middelbare tuinbouwscholen.	
	Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid. Loonen	64
	Vergoedingen, hulpgelden, enz	65
	Zittingen, reiskosten van het personeel, van de leden der toezichtscommissie en van de jury's. Zendingen, enz.	66
	Materieel, kantoorkosten. Verbetering. Teelt- en ontginningskosten, enz.	67
	Studiebeurzen voor leerlingen van 's Rijks tuinbouwonderwijsinrichtingen of van aan het toezicht onderworpen scholen	68
	Middelbaar en lager tuinbouwonderwijs: toelagen. — Tuinbouwonderwijs in de scholen voor volwassenen (winterscholen). — Tuinbouwvoordrachten. — Aankoop van werken om als prijzen geschonken te worden bij tuinbouwvoordrachten. — Coloniale leerlang.	69
	Tuinbouwvereenigingen.	
	Hoogere tuinbouwraad — Tuinbouwvereenigingen — Toelagen. — Tuinbouwprijskampen-tentoonstellingen of -congressen. — Toelagen. — Werkmanstuinen en Werk van het Hoekje grond. Toelagen.	70

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	CHAPITRE VI. **EAUX ET FORÊTS.**	
	Personnel provincial.	
71	Traitements d'activité et de disponibilité. Salaires	2,217,875 »
72	Indemnités, secours, frais de maladie, déménagements, etc.	10,000 »
73	Frais de tournées et de contrôle. Frais de route et de séjour alloués aux membres des commissions d'études et d'aménagement	76,900 »
74	Matériel, armement, équipement, masse d'habillement, dépenses diverses, etc. . . .	134,300 »
	Service spécial des expériences, etc.	
	Conseil supérieur des forêts, etc.	
75	Traitements d'activité et de disponibilité. — Salaires. — Indemnités de résidence . .	27,940 »
76	Indemnités, secours, frais de maladie, etc	2,000 »
77	Conseil supérieur des forêts : frais de route et de séjour — Encouragements à des institutions forestières — Subsides aux propriétaires d'arbres remarquables, pour mesures de protection et de conservation. — Enseignement, concours, expositions conférences.	20,000 »
78	Matériel. — Frais divers — Service spécial des expériences et des consultations forestières. — Station de recherches. — Achat, production et contrôle des semences et plants forestiers. — Musée forestier de Groenendael	60,060 »
	Forêts domaniales	
79	Travaux de culture et d'amélioration. — Dépenses diverses. — Construction, entretien, location de maisons ou indemnités représentatives. — Construction, entretien de routes destinées à faciliter l'exploitation Arpentage des coupes	450,000 »
	Terrains incultes et bois domaniaux et d'établissements publics.	
80	Traitements du personnel. — Salaires. — Frais de résidence	26,040 »
81	Indemnités, secours, frais de maladie, etc.	1,000 »
82	Terrains incultes et bois des communes et des établissements publics. — Mise en valeur. — Conversion en bois, prés, oseraies ou étangs. — Subsides aux communes et aux établissements publics — Travaux exceptionnels d'amélioration — Restauration de bois ruinés ou exploités, création de sous-étages, assainissements, création, réfection et amélioration de chemins d'intérêt forestier. — Subsides aux communes et aux établissements publics. — Dépenses diverses	200,000 »

TABEL VII. — MINISTERIE VAN LANDBOUW (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	HOOFDSTUK VI.	
	WATERS EN BOSSCHEN.	
	Provinciaal personeel.	
	Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid — Loonen	71
	Vergoedingen, hulpgelden, kosten wegens ziekte, verhuizing, enz	72
	Omreis- en toezichtskosten Reis- en verblijfkosten van de leden der studie- en inrichtingscommissies.	73
	Materieel, uitrusting, kleedingfonds, allerhande uitgaven, enz	74
	Bijzondere proefnemingsdienst, enz.	
	Hoogere Boschraad, enz.	
	Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid. — Loonen. — Verblijfvergoedingen.	75
	Vergoedingen, hulpgelden, kosten wegens ziekte, enz.	76
	Hoogere boschraad; reis- en verblijfkosten. — Aanmoedigingen aan boschinstituten — Toelagen aan eigenaars van merkwaardige boomen, voor beschermings- en bewaringsmaatregelen. — Onderwijs, prijskampen, tentoonstellingen, voordrachten	77
3,366,115 »	Materieel. — Allerhande kosten. — Bijzondere dienst voor proefnemingen en raadplegingen betreffende bosschen. — Opsporingsstatie. — Aankoop, voortbrengst van en toezicht over boschzaden en planten. — Boschmuzeum van Groenendael.	78
	Domeinbosschen.	
	Teelten en verbeteringswerken. — Allerlei uitgaven. — Bouwen, onderhoud, huren van huizen of gelijkaardige vergoedingen. — Maken en onderhoud van wegen ter vergemakkelijking der ontginning. — Meting der hakken	79
	Braakgronden, domeinbosschen en bosschen van openbare inrichtingen.	
	Jaarwedden van het personeel. — Loonen. — Verblijfkosten	80
	Vergoedingen, hulpgelden, kosten wegens ziekte, enz.	81
	Braakgronden en bosschen der gemeenten en openbare inrichtingen — Vruchtbaarmaking — Hervorming in bosschen, weiden, teenbosschen of vijvers. — Toelagen aan de gemeenten en aan openbare inrichtingen. — Uitzonderlijke verbeteringswerken — Herstelling van verwoeste of ontgonnen bosschen, planten van onderhout; gezondmaking, aanleggen, herstellen en verbeteren van boschwegen — Toelagen aan gemeenten en openbare inrichtingen — Allerlei uitgaven	82

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	Pisciculture et chasse.	
83	Traitements du personnel. — Salaires. — Frais de résidence	28,900 »
84	Indemnités, secours, frais de maladie, etc... — Gratifications aux agents énumérés à l'article 24 de la loi sur la pêche et à l'article 24 de la loi sur la chasse	22,000 »
85	Commission de pisciculture et conseil supérieur de la chasse. — Frais de route et de séjour. — Subsides et encouragements.	30,000 »
86	Matériel. — Repeuplement des cours d'eau, création de bassins d'élevage, aménagement de frayères naturelles, sauvetage de poissons en cas de baisse des eaux — Faucardement, etc .. — Dépenses diverses.	59,100 »
	CHAPITRE VII. VOIRIE COMMUNALE, COURS D'EAU, TERRAINS FANGEUX. TRAMWAYS ET MESSAGERIES.	
87	Subsides aux communes et aux wateringues pour l'extension et l'amélioration de la voirie communale, l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables et des terrains fangeux ou marécageux — Transport de matériaux de pavage ou d'empierrement	3,200,000 »
88	Subsides aux communes rurales pour les aider à assurer le bon entretien des chemins améliorés, avec l'intervention de l'État, comme chemins communaux d'intérêt agricole.	88,000 »
89	Subsides aux provinces pour aider les communes à assurer le bon entretien des chemins vicinaux de grande communication améliorés	2,000,000 »
	Service de l'hydraulique agricole.	
90	Traitements d'activité et de disponibilité. — Salaires. — Indemnités de résidence. — Salaires d'agents temporaires et d'ouvriers porte-mire, chaîneurs, etc — Rémunération pour études techniques, expériences et travaux d'écriture	164,000 »
91	Indemnités au personnel de l'hydraulique agricole et aux commissaires-voyers. — Jetons de présence et indemnités aux membres et au secrétaire du comité des tramways .	41,500 »
92	Frais de route et de séjour du personnel de l'hydraulique agricole	25,000 »
93	Matériel de bureau, impressions — Achat d'ouvrages techniques. — Acquisition et réparation d'instruments de topographie. — Matériel d'études et d'expériences. — Dépenses diverses — Frais de bureau du personnel de l'hydraulique agricole . . .	25,500 »

TABEL VII. — MINISTERIE VAN LANDBOUW (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Vischteelt en jacht.	
	Jaarwedden van het personeel. — Loonen — Verblijfkosten	83
	Vergoedingen, hulpgelden, kosten wegens ziekte, enz. — Toelagen aan agenten vermeld in artikel 24 der wet op de vischvangst en in artikel 24 der wet op de jacht.	84
	Vischteeltcommissie en hoogere jachtraad. — Reis- en verblijfkosten. — Toelagen en aanmoedigingen.	85
	Matericel. — Herbevolking der waterloopen, maken van teeltvijvers, aanleggen van kniehtschietplaatsen, redden van vissehen bij het zakken van het water. — Weiden van wateronkruid, enz. — Allerhande uitgaven.	86
	HOOFDSTUK VII.	
	GEMEENTEWEGEN, WATERLOOPEN, MOERASGRONDEN. TRAMWEGEN EN VERVOERDIENSTEN.	
	Toelagen aan de gemeenten en wateringen voor het uitbreiden en verbeteren der gemeentewegen, het verbeteren der onbevaarbare en onvloibare waterloopen en de veen- of moerasgronden. — Vervoer van bestratings- en besteeningsmaterialen.	87
	Toelagen aan de landelijke gemeenten, om haar te helpen in het onderhoud der wegen, met tusschenkomst van den Staat verbeterd als gemeentewegen van landbouwbelang.	88
	Toelagen aan de provinciën, om de gemeenten te helpen in het onderhoud van verbeterde buurtwegen van groot verkeer.	89
	Landelijke waterdienst.	
5,544,000 »	Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid. — Loonen. — Verblijfsvergoedingen. — Loonen der tijdelijke beambten en der dragers van het niveleermaterieel, kettingdragers, enz. — Bezoldiging voor technische studiën, proefnemingen en schrijfwerk.	90
	Vergoedingen aan het personeel van den landelijken waterdienst en aan de wegencommissarissen. — Aanwezigheidspenningen voor de leden en den secretaris van het tramwegencomiteit.	91
	Reis- en verblijfkosten van het personeel van den landelijken waterdienst	92
	Kantoorbehoeften, drukwerken. — Aankoop van technische werken. — Aankoop en herstel van plaatsbeschrijvingstoestellen. — Studie- en proefnemingsmaterieel. — Allerhande uitgaven. — Kantoorkosten voor het personeel van den landelijken waterdienst.	93

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	CHAPITRE VIII. DÉPENSES IMPRÉVUES.	
94	Dépenses imprévues non libellées au budget. — Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 11	10,000 »
95	Rentes annuelles et pensions accordées : 1° à d'anciens agents hors d'état de remplir leurs fonctions; 2° à des veuves et enfants d'agents décédés dans l'exercice de leurs fonctions	1,500 »
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES . . . . fr.	. . . . .
	DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
	CHAPITRE IX. SERVICES DIVERS.	
	Agriculture et horticulture.	
96	Recensement général de l'agriculture. — Statistiques et divers	40,000 »
97	École de médecine vétérinaire de l'État. — Réoutillage, achat d'appareils scientifiques et microscopiques	25,000 »
98	Institut agricole de l'État. — Aménagement des locaux	200,000 »
99	Institut normal supérieur d'économie ménagère agricole. — Aménagement des locaux.	50 000 »
100	Écoles d'horticulture de l'État. — Aménagement des locaux	50,000 »
	TOTAL DU TABLEAU VII (Ministère de l'Agriculture). . . . fr.	. . . . .

TABEL VII. — MINISTERIE VAN LANDBOUW (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	HOOFDSTUK VIII.	
	ONVOORZIENE UITGAVEN.	
11,500 »	Onvoorziene, in de begrooting niet vermelde uitgaven. — Hulpgelden te verleenen, wegens kosten van laatste ziekte en begrafenis, aan de familiën van overleden ambtenaren en beambten of van gepensioneerde agenten die zich in een benarden toestand bevinden — Uitzonderlijk te verleenen hulpgelden aan andere dan bij artikel 11 vermelde personen.	94
	Jaarrenten en pensioenen, verleend : 1° aan gewezen agenten, niet meer in staat hun ambt te vervullen; 2° aan weduwen en weezen van beambten, overleden bij het uitoefenen hunner bediening.	95
18,422,640 »	TOTAAL VAN DE GEWONE UITGAVEN.	
	TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.	
	HOOFDSTUK IX.	
	VERSCHILLENDE DIENSTEN.	
	Landbouw en tuinbouw	
	Algemeene Landbouwoptelling — Statistieken en allerlei	96
	's Rijks veeartsenijschool. - Heruitrusting, aankoop van wetenschappelijke en microscopische toestellen.	97
365,000 »	's Rijks landbouwinstituut Inrichting der lokalen	98
	Hooger normaal instituut voor huishoudelijke landbouw Inrichting der lokalen . .	99
	's Rijks tuinbouwschool. — Inrichting der lokalen	100
18,787,640 »	TOTAAL VAN TABEL VII (Ministerie van Landbouw).	

TABLEAU VIII

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

TABEL VIII

MINISTERIE VAN OPENBARE WERKEN

TABLEAU VIII. — MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
	CHAPITRE PREMIER.	
	ADMINISTRATION CENTRALE.	
1	*a*) Traitement du Ministre	21,000 »
	b) Frais de représentation	9,000 »
2	Traitements d'activité et de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service. — Salaires. — Traitements des agents de province détachés à l'Administration centrale. — Secours	2,000,000 »
3	Indemnités pour travaux extraordinaires	200,000 »
4	Matériel	210,000 »
5	Frais de route et de séjour	75,000 »
6	Honoraires et frais de déplacements des avocats du Département	750,00 »
7	Délégués et conseillers de Gouvernement. Conseiller artistique. Comité supérieur de contrôle.	100,000 »
	CHAPITRE II.	
	ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES DANS LES PROVINCES.	
	Affaires générales.	
8	Études de projets, levés de plans. Achats et réparations de matériel. — Fournitures diverses : instruments, clichés, plans, papiers, livres, cartes, etc — Participation aux frais du service des adjudications du Musée commercial. — Frais de missions à l'étranger pour études relatives aux divers services de l'Administration des Ponts et Chaussées — Frais divers de transport. — Congrès, subsides — Téléphones — Expositions diverses	210,000 »
9	Automobiles, motocyclettes et bicyclettes de service	805,000 »

TABEL VIII. — MINISTERIE VAN OPENBARE WERKEN.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.	
	EERSTE HOOFDSTUK.	
	HOOFDBESTUUR.	
	a) Jaarwedde van den Minister	1
	b) Kosten van vertoon	
	Jaarwedden van werkzaambeid en beschikbaarheid der ambtenaren, beambten en dienstpersooneel. — Loonen. — Jaarwedden der beambten uit de provinciën werkzaam bij het Hoofdbestuur. — Hulpgelden.	2
	Vergoedingen voor buitengewone werken	3
2,690,000 »	Materieel	4
	Reis- en verblijfkosten	5
	Honoraria en reiskosten der advocaten van het Departement	6
	Afgevaardigden en raadsheeren der Regeering. Kunstraadsheer. Hooger Comiteit van toezicht.	7
	HOOFDSTUK II.	
	BEHEER VAN BRUGGEN EN WEGEN IN DE PROVINCIES.	
	Algemeene Zaken.	
	Bestudeeren van ontwerpen, opmaken van plans. Aankoop en herstelling van materieel. Allerhande leveringen : instrumenten, clichés, plans, papier, boeken, kaarten, enz Aandeel in de kosten van den dienst der aanbestedingen van het Handelsmuseum. Kosten van zendingen in den vreemde voor studies betreffende de verschillende diensten van het Beheer van Bruggen en Wegen. Allerhande onkosten van vervoer. — Congressen, toelagen — Telefoon. — Allerhande tentoonstellingen.	8
	Dienstmotorvoertuigen, -motorrijwielen en -rijwielen	9

TABLEAU VIII. — MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	Annales des Travaux publics.	
10	Publication du recueil. Rémunération d'auteurs, frais de bureau, matériel, clichés, déplacements, divers	40,000 »
	Routes.	
11	Routes : entretien, amélioration, redressement. — Plantations des routes : établissement et entretien. — Parcs publics, squares et pistes cyclables : établissement et entretien. — Frais d'expertise — Subsides.	20,000,000 »
	Bâtiments civils.	
12	Palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État : entretien et réparations; achat d'objets mobiliers; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc. — Acquisition d'immeubles. Cérémonies et fêtes publiques : travaux et fournitures. Chauffage éclairage, nettoyage, service des eaux, etc., des locaux occupés par les services extérieurs des Ponts et Chaussées. Achats et réparations de meubles, fournitures de bureau pour le service spécial des Bâtiments civils de la capitale et des environs. — Loyers — Impositions. — Divers	4,000,000 »
	Casernement des gendarmeries.	
13	Casernement des gendarmeries — Locaux du service du casernement des gendarmeries. Entretien, réparations, renouvellement, ameublement, etc Construction, extension, amélioration, location d'immeubles, impositions, téléphone, frais de surveillance générale, plans, fournitures de bureau; indemnités pour travaux extraordinaires ou supplémentaires. Eau, chauffage, éclairage, vidange, divers.	1 866,000 »
	Travaux hydrauliques.	
14	Canaux, rivières, polders, irrigations de la Campine, plantations et lignes télégraphiques — Entretien, reconstruction, amélioration, administration. Passages d'eau et dépendances : entretien, reconstruction, amélioration, établissement, exploitation.	8,000,000 »
15	Ports, côte, phares, fanaux : entretien, reconstruction, amélioration, administration. Boisement des dunes domaniales. — Travaux intéressant l'hygiène; subsides.	3,500,000 »
	Personnel des Ponts et Chaussées, des Bâtiments civils et du Casernement.	
16	Inspecteurs généraux, ingénieurs et conducteurs des Ponts et Chaussées, ingénieurs et conducteurs adjoints : traitements, indemnités mensuelles du personnel du corps à l'essai et suppléments de traitement	2,468,900 »
17	Inspecteurs généraux, ingénieurs et conducteurs des Ponts et Chaussées, ingénieurs et conducteurs adjoints : frais de bureau et de déplacement ; jurys d'examens, frais divers	1,732,000 »
18	Personnel adjoint au corps des Ponts et Chaussées; hydrographes et hydrographes adjoints; architectes; fonctionnaires et agents chargés du service du casernement de la gendarmerie; gardiens de monuments: traitements, salaires, avances de fonds, suppléments de traitement.	8,510,000 »
19	Personnel adjoint au corps des Ponts et Chaussées, hydrographes et hydrographes adjoints, architectes, fonctionnaires et agents chargés du service du casernement de la Gendarmerie ; gardiens de monuments : indemnités, frais de déplacement frais d'habillement, frais de concours et d'examens, frais divers	465,000 »

TABEL VIII. — MINISTERIE VAN OPENBARE WERKEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Annalen der Openbare Werken.	
	Uitgave van het tijdschrift. Schrijversloon, bureelkosten, materieel, clichés, verplaatsingen, allerhande.	10
	Wegen.	
	Wegen : onderhoud, verbetering, herstel. — Beplantingen der wegen : aanlegging en onderhoud. — Openbare parken, squares en wielersbanen : aanlegging en onderhoud. — Deskundig onderzoek. — Toelagen.	11
	Burgerlijke gebouwen.	
	Paleizen, hotels, gebouwen en monumenten toebehoorende aan den Staat : onderhoud en herstellingen; aankoop van meubelen; gewone en buitengewone werken van verbetering, van vergrooting, van herstelling, enz — Aankoop van onroerende goederen. Openbare feesten en plechtigheden : werken en leveringen. — Verwarming, verlichting, reiniging, waterdienst, enz, der lokalen gebruikt voor de buitendiensten van Bruggen en Wegen. Aankoop en herstelling van meubels, kantoorbehoeften voor den bijzonderen dienst der burgerlijke gebouwen van de hoofdstad en de omliggenden gemeenten. — Huurgelden — Belastingen. — Allerhande.	12
	Kazerneering der gendarmeries.	
51,596,900 »	Kazerneering der gendarmeries. Lokalen van den dienst der kazerneering van de gendarmeries. Onderhoud, herstelling, vernieuwing, meubileering, enz. Aanbouw, uitbreiding, verbetering, huur van onroerende goederen, belastingen, telefoon, kosten van algemeen toezicht, plans, kantoorbehoeften; vergoedingen voor buitengewone of bijgevoegde werken. Waterbezorging, verwarming, verlichting, ruiming, allerhande.	13
	Waterwerken.	
	Vaarten, rivieren, polders, bevloeiingen in de Kempen, beplantingen en telegraaflijnen — Onderhoud, heraanlegging, verbetering, beheer. Overzetveren en aanhoorigheden : onderhoud, heraanlegging, verbetering, oprichting, exploitatie.	14
	Havens, kust, vuurtorens, bakens : onderhoud, heraanlegging, verbetering, administratie — Bebossching der domeinduinen — Werken betreffende den gezondheidstoestand; toelagen.	15
	Personeel van Bruggen en Wegen, van de Burgerlijke Gebouwen en Kazerneering.	
	Inspecteurs generaal, ingenieurs en conducteurs van Bruggen en Wegen, bijgevoegde ingenieurs en conducteurs : jaarwedden, maandelijksche vergoedingen van het personeel van het korps op de proef en bijwedden.	16
	Inspecteurs generaal, ingenieurs en conducteurs van Bruggen en Wegen, bijgevoegde ingenieurs en conducteurs : kantoor en reiskosten; examenjury's; allerhande onkosten.	17
	Personeel toegevoegd aan het korps van Bruggen en Wegen; hydrografen en bijgevoegde hydrografen; bouwmeesters; ambtenaren en agenten belast met den dienst van de kazerneering der gendarmerie : jaarwedden, loon, voorschotten en bijwedden	18
	Personeel toegevoegd aan het korps van Bruggen en Wegen, hydrografen en bijgevoegde hydrografen, bouwmeesters ambtenaren en beambten belast met den dienst der kazerneering van de gendarmerie; bewakers van monumenten : vergoedingen, reiskosten, kosten voor kleeding, kosten van wetstrijden en examens, allerhande kosten.	19

TABLEAU VIII. — MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	CHAPITRE III. TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ. — PENSIONS ET SECOURS. — DÉPENSES IMPRÉVUES	
20	Traitements d'attente des agents en disponibilité.	75,000 »
21	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (*Crédit non limitatif*) . .	30,000 »
22	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs femmes, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires et employés décédés en activité de service ou en retraite, et dont la famille se trouve dans une position malheureuse. Rentes annuelles et pensions accordées en vertu de décisions judiciaires à d'anciens agents ou à des veuves et orphelins d'anciens agents	60,000 »
23	Dépenses imprévues non libellées au budget, y compris les frais de correspondance des services extérieurs. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées à l'article 22. . . .	10,000 »
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . . fr.	. . . . .
	DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES. **CHAPITRE IV.**	
24	Commissions chargées de l'étude des questions relatives à l'aménagement des banlieues d'Anvers et de Gand	75,000 »
	TOTAL DU TABLEAU VIII (Ministère des Travaux publics) fr.	. . . . .

TABEL VIII. — MINISTERIE VAN OPENBARE WERKEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	HOOFDSTUK III.	
	JAARWEDDEN VAN BESCHIKBAARHEID. — PENSIOENEN EN HULPGELDEN. — ONVOORZIENE UITGAVEN.	
	Wachtgelden van agenten in beschikbaarheid.	20
	Eerste termijn der vermoedelijk te verleenen pensioenen (*Onbepaald krediet*) . .	21
175,000 »	Te verleenen hulp, bij gemis van pensioen, aan voormalige ambtenaren, beambten of loontrekkende agenten, aan hunne echtgenooten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeeren. — Hulpgelden voor kosten van laatste ziekte en begrafenis van ambtenaren en bedienden die overleden zijn terwijl zij nog in werkelijken dienst of reeds gepensionneerd waren, en wier familiën in ongelukkige omstandigheden verkeeren. — Jaarlijksche renten en pensioenen verleend krachtens rechterlijke beslissingen aan gewezen agenten of aan weduwen en wezen van gewezen agenten.	22
	Onvoorziene uitgaven welke in de begrooting niet zijn opgegeven, inbegrepen de kosten van briefwisseling der buitendiensten. — Uitzonderlijk te verleenen hulp aan andere dan onder artikel 22 vermelde personen, die geen recht op pensioen hebben.	23
54,461,900 »	TOTAAL DER GEWONE UITGAVEN.	
	TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.	
	HOOFDSTUK IV.	
75,000 »	Commissiën belast met de studie der vraagstukken betreffende de inrichting van de omstreken van Antwerpen en van Gent.	24
54,536,900 »	TOTAAL VAN TABEL VIII (Ministerie van Openbare Werken.)	

TABLEAU IX

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU TRAVAIL ET DU RAVITAILLEMENT

TABEL IX

MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ARBEID EN BEVOORRADING

TABLEAU IX. — MINIST. DE L'INDUST., DU TRAV. ET DU RAVIT.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
	CHAPITRE PREMIER.	
	ADMINISTRATION CENTRALE.	
1	*a*) Traitement du Ministre.	21 000 »
	b) Frais de représentation	9,000 »
2	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service	1,500 000 »
3	Indemnités des conseillers de gouvernement	42,000 »
4	Matériel : fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses.	150 000 »
5	Bibliothèque du Département. — Statistiques et publications	65,000 »
6	Revue du travail. — Documentation	145,000 »
7	Frais de route et de séjour	35,000 »
	CHAPITRE II.	
	PENSIONS ET SECOURS.	
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (*Crédit non limitatif.*) . . .	7 000 »
9	Secours à accorder à défaut de pension. — Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles. — Secours à allouer, dans des circonstances exceptionnelles, à d'anciens agents ou à leurs veuves et orphelins qui n'ont qu'une pension minime	25,000 »
	CHAPITRE III.	
	INDUSTRIE.	
10	Encouragements pour des ouvrages utiles. — Achat et reliure de livres et de documents. — Frais d'impression et de publication — Décorations industrielles. — Missions et frais de déplacement à l'étranger. — Commissions, congrès, études. — Expositions intéressant le Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement : subsides et dépenses diverses	212 000 »

TABEL IX — MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ARBEID EN BEVOOR.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.	
	EERSTE HOOFDSTUK.	
	HOOFDBESTUUR.	
	a) Jaarwedde van den Minister	1
	b) Kosten van vertoon	
	Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren, beambten en bedienden . . .	2
	Vergoedingen voor Regeeringsraden	3
1.967,000 »	Materieel : kantoorbehoeften, drukwerken, aankoop en herstelling van meubels, licht en vuur, kleine uitgaven.	4
	Bibliotheek van het Departement. — Statistiek en Uitgave	5
	Arbeidstijdschrift. — Documentatie	6
	Reis- en verblijfkosten	7
	HOOFDSTUK II.	
	PENSIOENEN EN HULPGELDEN	
	Eerste termijn der vermoedelijk te verleenen pensioenen. (*Onbepaald krediet.*) . . .	8
32,000 »	Te verleenen hulp, waar geen pensioen genoten wordt. — Hulpgelden voor kosten van laatste ziekte en begrafenis. — Hulpgelden in uitzonderlijke omstandigheden te verleenen aangewezen agenten of aan de weduwen en weezen derzelfde, welke slechts een gering pensioen genieten.	9
	HOOFDSTUK III.	
	NIJVERHEID.	
	Aanmoedigingen voor nuttige werken. — Aankoop en inbinding van boeken en stukken. — Kosten wegens het drukken en het uitgeven. — Nijverheidsseereteekens. — Zendingen en verplaatsingkosten buiten het Rijk. — Commissiën, congressen, studiën. — Tentoonstellingen die belang opleveren voor het Ministerie van Nijverheid, Arbeid en Bevoorrading : toelagen en verschillende uitgaven.	10

TABLEAU IX. — MINIST. DE L'IND., DU TRAV. ET DU RAVIT. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
11	Service spécial de la propriété industrielle : brevets, marques de fabrique et de commerce, dessins et modèles industriels	99,000 »
12	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie	12,500 »
	CHAPITRE IV. ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL.	
13	Institut supérieur de commerce d'Anvers — Dotation de l'État. — Bourses d'étude et de voyage. — Dépenses diverses	170,000 »
14	Enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager : subsides, matériel, frais d'examen. — Missions et frais de déplacement à l'étranger — Commissions, congrès, études, bourses de voyage. — Impressions, publications. — Achat et reliure de livres et documents	6,050,000 »
15	École d'apprentissage des estropiés de Charleroi. — Subside, à condition que l'école ne fasse point concurrence au commerce local et pour le cas où la dépense prévue de ce chef au budget provincial de 1920 serait dépassée	10 000 »
16	Inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Traitements, indemnités et frais de route	200 000 »
17	Inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Matériel et dépenses diverses	1,000 »
18	Conseil supérieur de l'enseignement technique	10,000 »
	CHAPITRE V. MÉTIERS ET NÉGOCES.	
19	Statistique; missions et frais de déplacement à l'étranger; impressions; publications; achat et reliure de livres et documents; dépenses diverses. — Décorations spéciales. — Subside à l'Institut international pour l'étude du problème des classes moyennes . .	16.000 »
20	Cours de perfectionnement pour petits patrons et artisans. — Examens de capacité. — Musées, expositions, bibliothèques et concours professionnels. — Encouragements aux associations économiques et professionnelles et à la pratique de l'apprentissage chez les petits commerçants, les petits industriels et les artisans	75.000 »
21	Encouragements pour l'amélioration de l'outillage des petits industriels et des artisans .	40,000 »
22	Conseil supérieur des métiers et négoces	10,000 »

TABEL IX. — MINIST. VAN NIJVERH., ARBEID EN BEVOOR. (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
323,500 »	Bijzondere dienst voor den nijverheidseigendom: brevetten, handels- en fabrieksmerken, nijverheidsteekeningen en -modellen.	11
	Hoogere handels- en nijverheidsraad	12
	HOOFDSTUK IV.	
	NIJVERHEIDS- EN BEROEPSONDERWIJS.	
	Hooger Handelsgesticht van Antwerpen. — Begiftiging van wege den Staat. — Studie- en reisbeurzen. — Verschillende uitgaven.	13
	Nijverheids-, beroeps-, handels- en huishoudonderwijs : toelagen, materieel, kosten wegens examens. — Zendingen en verplaatsingkosten buiten het Rijk. — Commissiën, congressen, studiën, reisbeurzen. — Drukwerken, uitgave. — Aankoop en inbinding van boeken en stukken.	14
6,441,000 »	Leerschool voor verminkten te Charleroi. — Toelage mits de school geene mededingster zij voor den plaatselijken handel en voor 't geval dat de uitgave, bij de provinciale begrooting voor 1920 voorzien, wordt overschreden.	15
	Opzicht van het nijverheids-, beroeps-, handels- en huishoudonderwijs. — Jaarwedden, vergoedingen en reiskosten.	16
	Opzicht van het nijverheids-, beroeps-, handels- en huishoudonderwijs — Materieel en verschillende uitgaven.	17
	Hoogere Raad voor het vakonderwijs	18
	HOOFDSTUK V.	
	AMBACHTEN EN NERINGEN.	
	Statistiek; zendingen en verplaatsingkosten buiten het Rijk; drukwerken; uitgaven; aankoop en inbinding van boeken en stukken; verschillende uitgaven. — Bijzondere eereteekens — Toelage aan het Internationaal Instituut tot onderzoek der vraagstukken betreffende de middelstanden	19
141,000 »	Volmakingsleergangen voor kleine bazen en ambachtslieden. — Bekwaamheid examens — Beroepsmuseums, -tentoonstellingen -bibliotheken en -wedstrijden. — Aanmoedigingen voor de huishoudkundige en beroepsgenootschappelijke vereenigingen en voor de praktijk van het leerlingschap bij de kleinhandelaars, de kleinnijveraars en de ambachtslieden.	20
	Aanmoedigingen voor de verbetering van het gereedschap der kleinnijveraars en der ambachtslieden.	21
	Hoogere Raad van ambachten en neringen	22

TABLEAU IX. — MINIST. DE L'IND., DU TRAV. ET DU RAVIT. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	CHAPITRE VI. POIDS ET MESURES.	
23	Traitements et indemnités du personnel — Frais de bureau et de tournée. — Frais d'inspection et d'intérim	330,000 »
24	Matériel. — Missions et frais de déplacement à l'étranger. — Commission consultative et Bureau international des poids et mesures. — Commission consultative d'électricité.	18,000 »
	CHAPITRE VII. TRAVAIL.	
25	Impressions; publications; dépenses diverses. — Subsides à l'Office international du Travail et au Comité belge de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs et à d'autres institutions dont les travaux se rattachent aux attributions de l'Office du Travail	33,000 »
26	Conseils de prud'hommes. — Traitements et indemnités. — Revision des listes électorales. — Indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement; frais d'instances. — Papier électoral. — Dépenses diverses	179,500 »
27	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes : personnel; indemnités de frais de bureau; frais de route et de séjour; missions et frais de déplacement à l'étranger; enquêtes et expertises.	825,000 »
28	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes : matériel; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses.	60,000 »
29	Service médical du travail; personnel; indemnités de frais de bureau, frais de route et de séjour; missions et frais de déplacements à l'étranger; enquêtes et expertises . .	248.700 »
30	Service médical du travail : matériel; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses	20,000 »
31	Conseil supérieur du Travail.	20,000 »

TABEL IX. — MINIST. VAN NIJVERH., ARBEID EN BEVOOR. (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	HOOFDSTUK VI.	
	MATEN EN GEWICHTEN.	
348,000 »	Jaarwedden en vergoedingen van het personeel. — Bureel- en reiskosten. — Kosten van opzicht en tijdelijke vervanging.	23
	Materieel. — Zendingen en verplaatsingkosten buiten het Rijk. — Raadgevende Commissie en Internationaal Bureel der maten en gewichten. — Raadgevende Commissie van electriciteit.	24
	HOOFDSTUK VII.	
	ARBEID.	
1,422,200 »	Drukwerken; uitgave; verschillende uitgaven. — Toelagen aan het Internationaal Arbeidsambt en aan het Belgisch Comiteit der Internationale Vereeniging tot wettelijke bescherming der arbeiders en aan andere instellingen waarvan de werkzaamheden in verband staan met de bevoegdheid van het Arbeidsambt.	25
	Werkrechtersraden. — Jaarwedden en vergoedingen. — Herziening der kiezerslijsten. — Vergoedingen voor het personeel der arrondissementscommissariaten; gedingkosten. — Kiespapier. — Verschillende uitgaven.	26
	Opzicht van den arbeid en de gevaarlijke, ongezonde of hinderlijke inrichtingen : personeel; vergoedingen voor bureelkosten; reis- en verblijfkosten; zendingen en verplaatsingkosten buiten het Rijk; onderzoekingen en bezichtigingen.	27
	Opzicht van den arbeid en de gevaarlijke, ongezonde of hinderlijke inrichtingen : materieel; kosten voor proefnemingen; aankoop van werktuigen; verschillende uitgaven.	28
	Geneeskundige dienst van den arbeid : personeel, vergoedingen voor bureelkosten, reis- en verblijfkosten; zendingen en reiskosten buiten het Rijk; onderzoekingen en keuringen.	29
	Geneeskundige dienst van den arbeid : materieel; kosten voor proefnemingen; aankoop van werktuigen; onderscheidene uitgaven	30
	Hoogere Arbeidsraad	31

TABLEAU IX. — MINIST. DE L'IND., DU TRAV. ET DU RAVIT. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. Bedrag der kredieten per artikel.
32	Encouragements aux associations économiques et professionnelles d'ouvriers ou employés. — Frais résultant de la collation des décorations pour administrateurs d'unions professionnelles	36,000 »
	CHAPITRE VIII. ASSURANCE ET PRÉVOYANCE SOCIALES.	
33	Impressions; publications; achat et reliure de livres et de documents; missions et frais de déplacements à l'étranger; dépenses diverses. — Subsides aux institutions dont les travaux se rattachent aux attributions de l'Office de l'Assurance et de la Prévoyance sociales	10,000 »
34	Comités de patronage : dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides.	65,000 »
35	Sociétés mutualistes et autres institutions de prévoyance. — Subsides. — Commission permanente des sociétés mutualistes. — Décorations spéciales. — Encouragements pour des ouvrages utiles; mesures de propagande. — Dépenses diverses	500,000 »
36	Subsides aux Caisses mutualistes d'invalidité en vertu de la loi du 5 mai 1912. Eu égard à la situation causée par la guerre, la condition d'admissibilité aux primes prévues au § 4 de l'article 3 de la loi du 5 mai 1912, ne sera pas exigée pour les opérations des années 1914 à 1918 Les caisses mutualistes d'invalidité qui, pendant la même période, n'ont assuré à leurs membres malades ou invalides qu'une indemnité journalière inférieure à 1 franc, mais de fr. 0.50 au moins, pourront bénéficier des subsides. (*Crédit non limitatif*)	450,000 »
37	Commission des accidents du travail. — Élaboration et publication des rapports périodiques. — Statistique des accidents.	10,000 »
38	Commission des assurances sociales. — Rémunération des secrétaires — Dépenses diverses	12,000 »
39	Encouragements aux institutions ayant pour objet le placement gratuit des travailleurs. — Intervention dans les frais des bourses du travail officielles. — Encouragements aux caisses de prévoyance et de secours instituées en faveur des victimes du chômage involontaire. — Commission permanente des unions professionnelles, des bourses paritaires du travail et des caisses de prévoyance et de secours en faveur des victimes du chômage involontaire — Dépenses diverses.	225,000 »

TABEL IX. — MINIST. VAN NIJVERH., ARBEID EN BEVOORR (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Aanmoedigingen voor de huishouds- en beroepsvereenigingen van werklieden of beambten. — Kosten veroorzaakt door het verleenen van eereteekens aan de beheerders van vakvereenigingen.	32
	HOOFDSTUK VIII.	
	MAATSCHAPPELIJKE VERZEKERING EN VOORZORG.	
	Drukwerken; uitgave; aankoop en inbinding van boeken en stukken; verzendingen en verplaatsingkosten buiten het Rijk; verschillende uitgaven. — Toelagen aan instellingen waarvan de werkzaamheden in verband staan met de bevoegdheid van het Ambt voor maatschappelijke verzekering en voorzorg.	33
	Beschermingscomiteiten : uitgaven betreffende de uitvoering der wet van 9 Augustus 1889; toelagen.	34
	Maatschappijen van onderlingen bijstand en andere instellingen van vooruitzicht. — Toelagen. — Bestendige Commissie der maatschappijen van onderlingen bijstand. — Bijzondere eereteekens. — Aanmoedigingen voor nuttige werken; maatregelen tot propaganda. — Verschillende uitgaven.	35
1.272.000 »	Toelagen aan de onderlinge invaliditeitskassen krachtens de wet van 5 Mei 1912. Ten aanzien van den toestand, door den oorlog teweeggebracht, wordt de voorwaarde, door lid 4 van artikel 3 der wet van 5 Mei 1912, gesteld om de premiën te kunnen genieten, niet vereischt voor de verrichtingen gedurende de jaren 1914 tot en met 1918. De onderlinge invaliditeitskassen, welke, gedurende diezelfde tijdruimte, slechts eene dagelijksche vergoeding van minder dan 1 frank, doch van ten minste fr. 0.50 aan hunne leden hebben uitgekeerd, kunnen de toelagen ontvangen (*Onbepaald krediet.*)	36
	Commissie voor arbeidsongevallen — Opmaken en bekendmaken der periodische verslagen. — Statistiek der ongevallen.	37
	Commissie voor sociale verzekeringen. — Vergoeding der schrijvers. — Verschillende uitgaven.	38
	Aanmoedigingen aan de instellingen, die ten doel hebben, kosteloos aan de arbeiders werk te verschaffen. — Tusschenkomst in de kosten der officieele werkbeurzen. — Aanmoedigingen aan de voorzorgs- en hulpkassen ingesteld ten voordeele der slachtoffers van onvrijwillige werkloosheid. — Bestendige Commissie der vakvereenigingen, der gelijktallige arbeidsbeurzen en der voorzorgs- en bijstandskassen voor de slachtoffers van onvrijwillige werkloosheid. — Verschillende uitgaven.	39

TABLEAU IX. — MINIST. DE L'IND., DU TRAV. ET DU RAVIT. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	CHAPITRE IX. PARTICIPATION DE L'ÉTAT A LA CONSTITUTION DES PENSIONS DE VIEILLESSE.	
40	Allocation au fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse (lois du 10 mai 1900 et du 5 juin 1911)	60,000,000 »
41	Subventions aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation de leurs membres à la Caisse générale de retraite (article 12 de la loi du 10 mai 1900). — Subventions aux caisses communes de prévoyance et aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation des ouvriers mineurs à ladite Caisse (art. 12 de la loi du 10 mai 1900 et art. 5 de la loi du 5 juin 1911). (*Crédit non limitatif.*) . . .	1,400,000 »
42	Dépenses d'administration relatives à l'exécution de la loi du 10 mai 1900. — Subsides aux comités de patronage, aux commissions d'appel et autres institutions appelées à concourir à l'application de ladite loi	210,000 »
	CHAPITRE X. MINES.	
43	Conseil des mines : personnel. — Traitements et frais de déplacement	82,200 »
44	Conseil des mines : matériel	5,000 »
45	Corps des mines : traitements et indemnités du personnel du Corps et des commis-dessinateurs; frais de bureau et de déplacement. — Frais des concours pour le recrutement des ingénieurs des mines	990,000 »
46	Délégués ouvriers à l'inspection des mines	199,200 »
47	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions; publications; missions et frais de déplacements à l'étranger; essais et expériences. — Publication des *Annales des Mines de Belgique*	50,000 »
48	Inspection des produits explosifs : traitements, indemnités. — Frais de route et de séjour. — Dépenses diverses	53,600 »
49	Commission permanente des caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs. — Subvention extraordinaire à une ancienne caisse.	5,000 »
50	Service géologique : traitements, indemnités, frais de route et de séjour.	92,800 »
51	Service géologique : matériel. — Impressions; traductions — Entretien du matériel de sondage. — Publication de la carte géologique et de la carte générale des mines.	25,000 »
52	Commission consultative des machines à vapeur	3,000 »
53	Commission de revision des règlements miniers. — Laboratoire d'essais. — Station modèle de sauvetage.	25,000 »

TABEL IX. — MINIST. VAN NIJVERH., ARBEID EN BEVOORR. (VERVOLG)

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	HOOFDSTUK IX. DEELNEMING VAN DEN STAAT IN DE INSTELLING VAN OUDERDOMSPENSIOENEN.	
	Toelage aan het bijzonder fonds der dotatiën voor de instelling van ouderdomspensioenen (wetten van 10 Mei 1900 en 5 Juni 1911).	40
61,610,000 »	Toelagen aan erkende maatschappijen van onderlingen bijstand, die ten doel hebben de aansluiting harer leden bij de Algemeene Lijfrentkas (art. 12 der wet van 10 Mei 1900). — Toelagen aan de gemeenschappelijke voorzorgskassen en aan de erkende maatschappijen van onderlingen bijstand ten doel hebbende mijnwerkers aan te sluiten bij genoemde Kas (art. 12 der wet van 10 Mei 1900 en art. 5 der wet van 5 Juni 1911). (*Onbepaald krediet.*)	41
	Kosten van bestuur betreffende de uitvoering der wet van 10 Mei 1900. — Toelagen aan de beschermingscomiteiten, aan de commissiën van beroep en andere inrichtingen, welke geroepen zijn om aan de toepassing van de gezegde wet mede te werken.	42
	HOOFDSTUK X. MIJNEN.	
	Raad der mijnen : personeel. — Jaarwedden en kosten voor verplaatsing	43
	Raad der mijnen : materieel	44
	Korps der mijnen : jaarwedden en vergoedingen voor het personeel van het Korps en voor de beamten-teekenaars; bureel- en reiskosten.— Kosten van de wedstrijden ter werving van de mijn-ingenieurs.	45
	Werklieden-afgevaardigden bij het opzicht der mijnen	46
	Drukwerken, aankoop van boeken, kaarten en werktuigen; vertalingen; uitgaven; zendingen en verplaatsingkosten buiten het Rijk; onderzoekingen en proefnemingen — Uitgeven der *Annales des Mines de Belgique*.	47
1,530,800 »	Toezicht over de ontplofbare stoffen : jaarwedden, vergoedingen. — Reis- en verblijfkosten. — Verschillende uitgaven.	48
	Bestendige Commissie der kassen van vooruitzicht ten voordeele der mijnwerkers. — Buitengewone toelage aan een oude kas.	49
	Aardkundige dienst : jaarwedden, vergoedingen, reis- en verblijfkosten.	50
	Aardkundige dienst : materieel. — Drukken ; vertalingen — Onderhoud van het peilmaterieel.— Uitgeven van de aardkundige kaart en van de algemeene kaart der mijnen.	51
	Raadgevende Commissie der stoomwerktuigen	52
	Commissie tot herziening der mijnverordeningen — Werkplaats voor beproevingen. — Modelreddingspost.	53

TABLEAU IX. — MINIST. DE L'IND., DU TRAV. ET DU RAVIT. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	CHAPITRE XI. DÉPENSES IMPRÉVUES.	
54	Dépenses imprévues non libellées au budget.	8,000 »
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . . fr.	. . . . .
	DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
	CHAPITRE XII. SERVICES DIVERS.	
55	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail, instituée par la loi du 21 juillet 1890.	90,000 »
56	Enquêtes médicales dans les mines de houille; frais de déplacement et jetons de présence. — Maladies professionnelles des mineurs; étude de mesures prophylactiques. — Dépenses diverses	6,000 »
57	Exécution d'un recensement du personnel de l'industrie et du commerce en relation avec le recensement général de la population au 31 décembre 1910	50,000 »
58	Subside à la Société anonyme de l'Exposition universelle et internationale de Gand, en exécution de la convention additionnelle autorisée par l'article 2 de la loi du 6 mai 1912. (Neuvième versement.)	750,000 »
59	Exposition internationale et urbaine de Lyon en 1914 — Subside pour la liquidation des dépenses de la participation belge et des frais de fonctionnement du Commissariat général du Gouvernement	30,000 »
60	Exposition universelle et internationale de Gand en 1913. — Frais de fonctionnement du Commissariat général du Gouvernement. — Subsides. — Frais de participation des Départements ministériels. — Jury international. — Dépenses diverses	4,000 »
61	Commissions d'études des conditions de travail dans diverses industries	50,000 »
	TOTAL DU TABLEAU IX (Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement). . . . . fr.	. . . . .

TABEL IX. — MINIST. VAN NIJVERH., ARBEID EN BEVOORR. (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	HOOFDSTUK XI.	
	ONVOORZIENE UITGAVEN.	
8,000 »	Onvoorziene uitgaven, niet opgegeven in de begrooting	54
75,095,500 »	TOTAAL VAN DE GEWONE UITGAVEN.	
	TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.	
	HOOFDSTUK XII.	
	VERSCHILLENDE DIENSTEN.	
	Toelage voor de Voorzienigheids- en hulpkas ten voordeele van de slachtoffers van arbeidsongevallen, ingesteld bij de wet van 21 Juli 1890.	55
	Geneeskundige onderzoekingen in de steenkoolmijnen; reiskosten en zitpenningen. — Beroepsziekten van de mijnwerkers; onderzoek naar de voorbehoudsmiddelen. — Verschillende uitgaven.	56
	Uitvoering van eene optelling van het personeel van de nijverheid en van den handel, met betrekking tot de algemeene volksoptelling op 31 December 1910.	57
980,000 »	Toelage aan de Naamlooze Vennootschap der Algemeene Wereldtentoonstelling van Gent, ter uitvoering van de aanvullende overeenkomst gemachtigd bij artikel 2 der wet van 6 Mei 1912. (Negende uitkeering)	58
	Internationale en stedelijke Tentoonstelling te Lyon, in 1914. — Toelage voor de vereffening der uitgaven veroorzaakt door de belgische deelneming en van de ambtskosten van het algemeen Commissariaat van de Regeering.	59
	Algemeene Wereldtentoonstelling te Gent in 1913 — Kosten wegens de werkzaamheden van het Algemeen commissariaat der Regeering. — Toelagen — Kosten voor deelneming der ministeriele Departementen. — Internationale Jury. — Verschillende uitgaven.	60
	Studiecommissie voor de arbeidsvoorwaarden in verschillende nijverheden	61
76,075,500 »	TOTAAL VAN TABEL IX (Ministerie van Nijverheid, Arbeid en Bevoorrading).	

TABLEAU X

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

TABEL X

MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, ZEEWEZEN, POSTERIJEN EN TELEGRAFEN

TABLEAU X. — MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉL.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
	CHAPITRE PREMIER.	
	SECTION 1re. — ADMINISTRATION CENTRALE.	
1	*a*) Traitement du Ministre	21,000 »
	b) Frais de représentation	9,000 »
2	Traitements et indemnités des fonctionnaires, des employés et du conseiller artistique; jetons de présence et frais de parcours des membres du Comité mixte de législation et des membres du Conseil d'appel en matière de mesures disciplinaires. Frais de route et de séjour, missions des membres du Comité supérieur de contrôle, etc.	1,413,130 »
	Les magistrats qui font partie du Conseil d'appel toucheront des indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc , qui ressortissent au Département.	
3	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges, gens de service et agents payés à la tâche, à la journée ou par mois; primes et indemnités de toute nature	160,000 »
4	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel; menues dépenses, loyers de locaux; entretien et réparation d'automobiles	220,000 »
5	Honoraires des avocats.	220,000 »
6	Encouragements aux associations professionnelles d'agents.	5,000 »
	SECTION 2. — SERVICE DE PRESSE ET DE PUBLICITÉ.	
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés, etc.	121,920 »
8	Traitements, salaires et indemnités des huissiers, messagers, concierges, etc. . . .	18,000 »
9	Matériel, fournitures de bureau, imprimés pour le service, chauffage, éclairage, mobilier, loyer de locaux, etc.	65,000 »
10	Publicité commerciale.	426,500 »
11	Courtages de publicité	200,000 »

TABEL X. — MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTERIJEN EN TEL.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.	
	EERSTE HOOFDSTUK.	
	AFDEELING 1. — HOOFDBESTUUR.	
	a) Jaarwedde van den Minister	1
	b) Kosten van vertoon	
	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren, de beambten en den kunstraadsheer; zitpenningen en reiskosten voor de leden van den gemengden Raad van wetgeving en voor de leden van den Raad van beroep in strafzaken. Reis- en verblijfkosten, zendingen van de leden van het Hooger Comiteit van toezicht, enz.	2
	De magistraten die deel uitmaken van den Raad van beroep zullen voor hunne zittingen vergoedingen trekken evenals de andere leden. Hetzelfde geldt voor al de raden, jury's, commissiën, enz., van het Departement.	
	Jaarwedde en werkloon van de deurwaarders, boden, huisbewaarders, dienstlieden en bedienden betaald per stuk, per dag of per maand; allerhande premiën, vergoedingen en toelagen.	3
	Materieel, kantoorbehoeften, drukwerk, aankoop en herstelling van meubelen, verwarming, verlichting, werken van onderhoud en inrichting aan het hotel des Ministers; kleine uitgaven, huur van lokalen; onderhoud en herstelling van motorwagens.	4
2,879,350 »	Honoraria van de advocaten	5
	Aanmoedigingen aan vakvereenigingen van agenten.	6
	AFDEELING 2. — PERS- EN PUBLICITEITSDIENST.	
	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten, enz.	7
	Jaarwedde en werkloon van en vergoeding voor de deurwaarders, boden, huisbewaarders, enz.	8
	Materieel, kantoorbehoeften, drukwerk voor den dienst, verwarming, verlichting, meubelen, huur van lokalen, enz.	9
	Handelspubliciteit	10
	Publiciteitsloon	11

TABLEAU X. — MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉL.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	CHAPITRE II.	
	CHEMINS DE FER.	
	Section 1re. — Services communs.	
12	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,418,300 »
13	Rémunérations des gens de service et salaires des ouvriers	476,545 »
14	Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc.	6,000,000 »
15	Subside aux Caisses d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand Central belge et de la Société anonyme des Chemins de fer de la Flandre occidentale	265,500 »
16	Secours exceptionnels aux ouvriers et, en cas de décès, à leurs familles	150,000 »
17	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; Congrès des chemins de fer	23,000 »
18	Honoraires des médecins pour visites, examens approfondis, contre-visites, etc, n'intéressant pas la Caisse des ouvriers. Cours de brancardiers	125,000 »
	Section 2. — Voies et travaux	
19	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	5,289,125 »
20	Rémunérations des agents de surveillance et de police de la route.	37,961,531 »
21	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	18,500,000 »
22	Salaires des ouvriers pour l'entretien de la route, etc.	39,092,170 »
23	Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'entretien, d'amélioration, de renouvellement des bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway. . .	20,000,000 »
	Section 3. — Traction et matériel.	
24	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	6,667,700 »
25	Rémunérations des ouvriers.	115,480,172 »
26	Primes d'économie et de régularité	5,826,451 »
27	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois . . .	158,560,000 »
28	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	47,000,000 »
29	Salaires pour l'entretien, la réparation, le renouvellement du matériel et la fabrication des coupons	34,829,414 »

TABEL X. — MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TEL.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	HOOFDSTUK II.	
	SPOORWEGEN.	
	Afdeeling 1. — Gemeenschappelijke diensten.	
	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	12
	Bezoldiging van de dienstlieden en loon van de werklieden.	13
	Drukwerk, tarieven, plaatsbewijzen voor reizigers, kantoorbehoeften, enz.	14
	Toelage aan de Verzekerings- en Pensioenkassen voor ambtenaren en beambten van den Grand Central belge en van de Naamlooze Maatschappij der Spoorwegen van West-Vlaanderen overgenomen.	15
	Buitengewone hulp aan de werklieden en, bij overlijden, aan hunne familien	16
	Vergaderingen der Belgische spoorwegen en kosten van de internationale vergaderingen; Spoorwegcongres.	17
	Eereloon van geneesheeren voor bezoeken, grondige onderzoeken, herkeuringen, enz., welke de Kas der werklieden niet aanbelangen; leergangen voor ziekenverplegers.	18
	Afdeeling 2. — Wegen en werken.	
	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	19
	Bezoldiging van de bedienden voor het toezicht en de politie op de baan	20
	Dwarsliggers, spoorstaven en toebehooren, vast baanmaterieel	21
	Loon van de werklieden voor het onderhoud der baan, enz.	22
	Werktuigen, gereedschap en verschillende voorwerpen; huur van lokalen; werken van onderhoud, verbetering en vernieuwing van de gebouwen, kunstwerken en aanhoorigheden van den spoorweg.	23
	Afdeeling 3. — Trekdienst en materieel.	
	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	24
	Bezoldiging van de werklieden	25
622,943,445 »	Bezuinigings- en regelmatigheidspremiën	26
	Brandstof en andere verbruiksvoorwerpen voor den trekdienst der treinen	27
	Onderhoud, herstelling en vernieuwing van het materieel	28
	Loon voor onderhoud, herstelling, vernieuwing van materieel en vervaardigen van plaatsbewijzen.	29

TABLEAU X. — MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉL.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	Section 4. — Transports.	
30	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	56,603,602 »
31	Rémunérations des gardes temporaires et des ouvriers. Camionnage et manœuvres par chevaux	43,736,845 »
32	Primes de régularité	1,724,500 »
33	Frais d'exploitation.	12,300,000 »
34	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer, sur la ligne vicinale Mons-Boussu, ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres.	5,600,000 »
35	Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclarations relatives à des expéditions par charge complète de wagons	10,000 »
	Section 5. — Perception et contrôle des recettes	
36	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	4,930,590 »
37	Rémunérations des gens de service et salaires des ouvriers	373,000 »
	CHAPITRE III. ADMINISTRATION DES TRANSPORTS PAR EAUX INTÉRIEURES. **Section 1re. — Administration centrale.**	
38	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	465,700 »
39	Rémunérations des gens de service, salaires et indemnités	40,600 »

TABEL X. — MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TELEGR.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Afdeeling 4. — Vervoer.	
	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	30
	Bezoldiging van de tijdelijke wachters en werklieden. Besteldienst en rangeerdienst met paarden.	31
	Regelmatigheidspremiën	32
	Exploitatiekosten.	33
	Verlies en schade; vergoedingen wegens ongevallen overkomen op den spoorweg, op de buurtlijn Bergen-Boussu, alsmede aan reizigers, reisgoed of colli aan boord van de paketbooten Oostende-Dover.	34
	Premiën voor de bedienden die valsche aangiften wegens zendingen bij wagenladingen vaststellen.	35
	Afdeeling 5. — Heffing der en toezicht over de ontvangsten.	
	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	36
	Bezoldiging van de dienstlieden en loon van de werklieden	37
	HOOFDSTUK III.	
	DIENST VAN HET VERVOER OVER DE BINNENWATERS.	
	Afdeeling 1. — Hoofdbeheer.	
	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	38
	Bezoldiging van de dienstlieden, dagloon en vergoeding	39

TABLEAU X. — MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉL.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
40	Loyers, éclairage, chauffage, travaux d'entretien aux immeubles affectés aux services communs Achat et réparation des meubles, etc.	30,000 »
41	Imprimés, tarifs, coupons de remorquage, fournitures de bureau, etc.	100.000 »
	Section 2. — Exploitation.	
42	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	625,000 »
43	Rémunérations des agents commissionnés et des ouvriers, indemnités et primes de toutes natures	6 825,000 »
44	Avaries, accidents, primes d'assurance	200,000 »
45	Traction chevaline	600,000 »
46	Récompenses pour actes de vigilance pour les agents du service et pour actes de vigilance et coopération des agents d'autres administrations et personnes étrangères au service de l'Etat	12,000 »
47	Location et frais accessoires d'allèges en transport et en séjour pour les bases alliées à Anvers, sur le Rhin et pour le ravitaillement national.	8 000,000 »
48	Bureaux de licences de navigation et bureaux de tours	360,000 »
	Section 3. — Traction et matériel.	
49	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	126,000 »
50	Rémunérations et indemnités des agents commissionnés et des ouvriers.	1,825,000 »
51	Primes de toutes natures	65,000 »
52	Combustibles, huile de graissage, essence, objets de consommation divers	7,200,000 »

TABEL X. — MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TEL.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Huishuur, verlichting, verwarming, onderhoudswerken aan gebouwen voor de gemeenschappelijke diensten. Aankoop en herstelling van meubelen, enz.	40
	Drukwerk, tarieven, sleepbriefjes, kantoorbehoeften, enz.	41
	Afdeeling 2 — Exploitatie	
	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	42
	Bezoldiging der aangestelde bedienden en der werklieden, vergoeding en premiën van allen aard.	43
	Beschadigingen, ongevallen, verzekeringspremiën	44
	Jagen met paarden.	45
	Belooning wegens betoonde waakzaamheid voor de bedienden van het Beheer en wegens betoonde werkzaamheid voor en medehulp van bedienden van andere Beheeren en personen, vreemd aan den dienst van den Staat.	46
	Huur en bijkosten van varende en liggende lichters voor de basissen der Geallieerden te Antwerpen, op den Rijn en voor 's lands bevoorrading.	47
	Bureelen voor scheepvaartvergunningen en bureelen voor omloop	48
29 145,300 »	**Afdeeling 3. — Trekdienst en Materieel.**	
	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	49
	Bezoldiging van en vergoeding voor de aangestelde bedienden en de werklieden. .	50
	Premiën van allen aard	51
	Brandstof, smeerolie, vluchtige olie, allerhande verbruiksvoorwerpen	52

TABLEAU X. — MIN. DES CHEM. DE FER, MAR., POSTES ET TEL.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
53	Réparation et entretien courants	1,500,000 »
54	Location de remorqueurs et d'allèges	800,000 »
55	Loyers, éclairage, chauffage, travaux d'entretien aux immeubles affectés aux différents services d'exécution Achat et réparation de meubles, etc.	200,000 »
	SECTION 4 — Contrôle des recettes et des dépenses	
56	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	171,000 »
	CHAPITRE IV.	
	OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.	
57	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	705,000 »
58	Rémunérations des ouvriers et autres agents subalternes, indemnités de toute nature, primes d'économie et de régularité	3,567,400 »
59	Fournitures de bureau, impressions, bibliothèque, mobilier, chauffage, éclairage, contributions, loyers de locaux, menues dépenses. — Participation du Comité électrotechnique belge à la Commission internationale d'électricité, etc.	140,750 »
60	Objets de consommation pour le service, l'entretien et la réparation des installations électriques et les usines à gaz riche; entretien et renouvellement des voies et bâtiments de la ligne vicinale Mons-Boussu	8,797,500 »

TABEL X. — MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TELEGR.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Gewone herstelling en gewoon onderhoud	53
	Huur van sleepbooten en lichters	54
	Huishuur, verlichting, verwarming, onderhoudswerken aan gebouwen voor de verschillende uitvoerende diensten. Aankoop en herstelling van meubelen.	55
	AFDEELING 4. — Toezicht over ontvangsten en uitgaven.	
	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	56
	HOOFDSTUK IV.	
	AMBT VAN DE DIENSTEN DER ELECTRICITEIT.	
	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	57
	Bezoldiging van de werklieden en andere lagere bedienden, allerhande vergoedingen, bezuinigings- en regelmatigheidspremiën.	58
13,210,650 »	Kantoorbehoeften, drukwerk, boekerij, meubelen, verwarming, verlichting, belastingen, huurkosten van lokalen, kleine uitgaven. — Deelneming van het Belgisch electrotechnisch Comiteit aan de internationale electriciteitscommissie, enz	59
	Verbruiksvoorwerpen voor den dienst, het onderhoud en de herstelling der elektrische inrichtingen en der vetgasfabrieken; onderhoud en vernieuwing der wegen en gebouwen der buurtlijn van Bergen Boussu	60

TABLEAU X. — MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉL.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	CHAPITRE V.	
	MARINE.	
61	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. — Conseil supérieur de la Marine — Commissions.	6,963,471 »
62	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés . . .	1,588,626 »
63	Remises. — Suppléments et indemnités aux pilotes et à d'autres agents de la Marine, primes d'arrestations aux agents de la police maritime, vacations aux sauveteurs. (*Crédit non limitatif.*).	3,763,200 »
64	Subsides pour l'éducation pratique et théorique des marins. — Surveillance de la pêche.	1,482,800 »
65	Traction et matériel	7,380,450 »
	CHAPITRE VI.	
	POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES	
	Section 1re. — Services communs.	
66	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	202,800 »
67	Rémunérations des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	629,604 »
68	Matériel, machines, outils, approvisionnements divers, etc.	410,000 »
	Section 2 — Postes.	
69	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	23,769,085 »
70	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	39,488,358 »
71	Traitements, salaires et indemnités des agents payés à la tâche ou à la journée . .	1,813,827 »
72	Part d'intervention de l'Administration des Postes dans les frais d'habillement des facteurs	1,597,260 »
73	Transport des dépêches	841,030 »

TABEL X. — MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TEL.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	
	HOOFDSTUK V	
	ZEEWEZEN	
	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten — Hoogere Raad van het Zeewezen. — Commissiën.	61
	Jaarwedde, werkloon, vergoeding, reiskosten, enz., van de benoemde bedienden of van de bedienden betaald per stuk, per dag of per maand; vergoedingen aan onbezoldigde bedienden	62
23,180,547 »	Uitkeeringen. — Bijloonen en vergoedingen voor loodsen en andere bedienden van het Zeewezen, premiën voor aanhoudingen aan de agenten der zeepolitie, loon aan de redders. (*Onbepaald krediet.*)	63
	Toelagen voor de practische en theoretische opleiding van zeelieden. — Toezicht over de visscherij.	64
	Trekdienst en materieel	65
	HOOFDSTUK VI.	
	POSTERIJEN, TELEGRAAF EN TELEFOON.	
	Afdeeling 1. — Gemeenschappelijke diensten.	
	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	66
	Bezoldiging van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand	67
	Materieel, werktuigen, gereedschap, allerlei, enz. , ...	68
	Afdeeling 2. — Posterijen	
	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	69
	Jaarwedde van en vergoeding voor de brievenbestellers en andere lagere bedienden . .	70
	Jaarwedde en werkloon van en vergoedingen voor bij de taak of per dag betaalde bedienden.	71
	Aandeel van het Beheer van Posterijen in de kleedingskosten der brievenbestellers . .	72
	Vervoer van de postpakketten	73

TABLEAU X. — MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉL.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
74	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garanti, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (*Crédit non limitatif.*)	120,000 »
75	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (*Crédit non limitatif.*)	10 000 »
76	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie; indemnités à accorder éventuellement à d'anciens agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service, à leurs veuves, leurs enfants ou leurs familles Papiers, encres et approvisionnements divers (fabrication de valeurs postales)	7,566,630 »
77	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du Bureau international de Berne .	3,250 »
78	Bonification d'un intérêt annuel de 3 °/₀ sur le dépôt de garantie effectué par les titulaires de comptes chèques postaux. (*Crédit non limitatif*)	22,500 »
	Section 3. — Télégraphes et téléphones.	
79	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	20,149,090 »
80	Rémunérations des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	11,966,318 »
81	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses	3,805,000 »
82	Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc.). .	14,000 »
83	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne.	4,500 »
84	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques et téléphoniques sous-marins anglo-belges	60,000 »
	(Les crédits portés aux articles 81 et 84 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)	
	CHAPITRE VII. TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.	
85	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité	300,000 »

TABEL X. — MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TELEGR.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
€		
	Vergoedingen te betalen aan de vergunninghouders of ondernemers van de geregelde transatlantische stoomvaartdiensten, krachtens bijzondere verdragen of overeenkomsten, als toelage, gewaarborgde minste opbrengst, premiën voor geregelde vaart, uitkeering van loodsgelden buiten België betaald. (*Onbepaald krediet*)	74
	Vergoedingen en uitkeeringen wegens aan de post toevertrouwde beleggingen, zendingen en invorderingen. (*Onbepaald krediet.*)	75
112,473,252 »	Materieel, kantoorbehoeften, huur- en burcelkosten; vergoedingen desvoorkomend te verleenen aan gewezen bedienden welke slachtoffers zijn geweest van ongevallen in dienst, aan hunne weduwen, kinderen of familiën. Papier, inkt en verschillende voorraad (veraardiging van postwaarden.)	76
	Aandeel van het Beheer in de kosten van het Internationaal Bureel te Bern.	77
	Vergoeding van een jaarlijkschen interest van 3 % op de waarborgstorting door de houders van postcheckrekeningen. (*Onbepaald krediet.*)	78
	AFDEELING 3. — Telegraaf en telephoon.	
	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	79
	Bezoldiging van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand	80
	Onderhoud van de lijnen en kantoren; verscheidene benoodigdheden	81
	Vergoedingen voortvloeiende uit de exploitatie van telegraaf- en telephoondiensten (ongevallen aan personen, schade aan eigendommen, diefstal van materieel, enz.)	82
	Aandeel in de kosten van het Internationaal Bureel te Bern	83
	Aandeel van België in de kosten van onderhoud en vernieuwing van de Engelsch-Belgische onderzeesche telegraaf- en telephoonkabels .	84
	(De kredieten, opgenomen in artikelen 81 en 84, kunnen, volgens de behoeften van den dienst, vereenigd worden en van het eene artikel naar het andere overgebracht.)	
	HOOFDSTUK VII.	
	WACHTGELDEN.	
300,000 »	Jaarwedde van de ambtenaren en beambten die bij algemeenen maatregel of voor een onbepaalden tijd op wachtgeld zijn gesteld.	85

TABLEAU X. — MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE POSTES ET TÉL.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	CHAPITRE VIII. PENSIONS.	
86	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés, et prenant cours en 1920 ou antérieurement au 1er janvier de la même année. (*Crédit non limitatif*)	85,000 »
	CHAPITRE IX. SECOURS.	
87	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, ainsi qu'à des ouvriers salariés, à leurs femmes, veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse	250,000 »
	CHAPITRE X. CAISSE DES OUVRIERS.	
88	Subside à la Caisse des ouvriers du Département des Chemins de fer	6,044,369 »
	CHAPITRE XI.	
89	Exécution des obligations incombant au Département en vertu de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail. (*Crédit non limitatif.*)	1,400,000 »
	CHAPITRE XII DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.	
90	Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article 87. — Commissions d'examen — Dépenses imprévues non libellées au Budget	70,000 »
	Les crédits portés aux articles 2, 7, 12, 19, 24, 30, 35, 38, 42, 49, 56, 57, 61, 66, 69 et 79 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.	
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . . fr.	. . . . .
	DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES. **CHAPITRE XIII.**	
91	Subside pour le ravitaillement	2,000,000 »
92	Marine. — Renouvellement du matériel flottant, etc.	3,385,000 »
	TOTAL DU TABLEAU X (Ministère des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes) . . . fr	. . . . .

TABEL X. — MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TEL.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	HOOFDSTUK VIII	
	PENSIOENEN.	
85,000 »	Eerste termijn der pensioenen, te verleenen aan ambtenaren en beambten, en aanvang nemende in 1920 of vóór den 1en Januari van hetzelfde jaar. (*Onbepaald krediet.*)	86
	HOOFDSTUK IX.	
	HULPGELDEN.	
250,000 »	Hulpgelden aan gewezen ambtenaren en beambten, evenals aan loontrekkende werklieden, aan hunne vrouwen, weduwen, kinderen of gezinnen, die in een behoeftigen toestand verkeeren.	87
	HOOFDSTUK X.	
	WERKLIEDENKAS.	
6,044,369 »	Toelage aan de Werkliedenkas van het Departement van Spoorwegen	88
	HOOFDSTUK XI.	
1,400,000 »	Uitvoering der verplichtingen van het Departement ingevolge de wet van 24 December 1903 op de vergoeding der schade voortspruitende uit arbeidsongevallen. (*Onbepaald krediet.*)	89
	HOOFDSTUK XII.	
	VERSCHEIDENE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.	
70,000 »	Hulpgelden bij uitzondering te verleenen aan andere personen dan die bedoeld bij artikel 87. — Examen-commissiën. — Onvoorziene uitgaven niet beschreven in de Begrooting.	90
	De kredieten, opgenomen in artikelen 2, 7, 12, 19, 24, 30, 36, 38, 42, 49, 56, 57, 61, 66, 69 en 79 kunnen, volgens de behoeften van den dienst, vereenigd worden en van een dier artikelen naar de andere overgebracht.	
814,982,113 »	TOTAAL VAN DE GEWONE UITGAVEN.	
	TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.	
	HOOFDSTUK XIII.	
5,385,000 »	Toelage voor bevoorrading	91
	Zeewezen — Vernieuwing van het drijvend materieel, enz.	92
817,367,113 »	TOTAAL VAN TABEL X (Ministerie van Spoorwezen, Zeewezen, Posterijen en Telegrafen)	

TABLEAU XI

MINISTÈRE DES COLONIES

(DÉPENSES MÉTROPOLITAINES)

TABEL XI

MINISTERIE VAN KOLONIËN

(UITGAVEN VAN HET MOEDERLAND)

TABLEAU XI. — MINIST. DES COLONIES (DÉP. MÉTROPOLITAINES).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	CHAPITRE PREMIER. ADMINISTRATION CENTRALE.	
1	*a*) Traitement du Ministre	21,000 »
	b) Frais de représentation	9,000 »
2	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service Traitements et indemnités des fonctionnaires détachés à l'administration centrale . . .	2,147,250 »
3	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	25,000 »
4	Matériel. Entretien des bureaux Mobilier Bibliothèque. Travaux d'entretien et d'aménagement de l'hôtel ministériel Frais de télégrammes	480,000 »
5	Publication du *Bulletin officiel*.	80,000 »
6	Subventions diverses à des congrès, associations et sociétés scientifiques. Participation dans les frais de Bureaux internationaux	69 350 »
7	Premier terme des pensions. (*Crédit non limitatif*).	2,000 »
8	Secours à accorder à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leur famille dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires ou employés décédés en activité de service ou en retraite et dont la famille se trouve dans une position malheureuse. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles désignées ci-avant	10,000 »
9	Abonnement de l'avocat du Département. Honoraires d'avocats et d'avoués. Frais de procédure, déboursés, amendes, etc	18,000 »
10	Dépenses imprévues non libellées au Budget	2,000 »

TABEL XI. — MINIST. VAN KOLONIEN (UITG. VAN HET MOEDERLAND).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	EERSTE HOOFDSTUK.	
	HOOFDBEHEER.	
	a) Jaarwedde van den Minister	1
	b) Kosten van vertoon	
	Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren, beambten en bedienden. Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren die aan het hoofdbeheer zijn werkzaam gesteld .	2
	Reis- en verblijfkosten en zendingen in het buitenland	3
	Materieel. Onderhoud der bureelen. Meubelen. Bibliotheek. Werken van onderhoud en inrichting van het ministerieel hotel. Kosten van telegrammen.	4
	Uitgave van het *Ambtelijk Blad*	5
2,833,600 »	Verscheidene toelagen voor congressen, vereenigingen en wetenschappelijke genootschappen. Bijdrage in de kosten van Internationale Bureelen.	6
	Eerste termijn der pensioenen. (*Onbepaald krediet*)	7
	Te verleenen hulp aan voormalige ambtenaren, beambten of loontrekkende agenten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren en die in ongelukkige omstandigheden verkeeren. — Hulpgelden voor kosten van laatste ziekte en begrafenis van ambtenaren en beambten, die overleden zijn terwijl zij nog in werkelijken dienst of reeds gepensionneerd waren, en wier familie zich in deerniswaardigen toestand bevindt. — Hulpgelden bij uitzondering te verleenen aan personen die niet onder de bovengenoemde kunnen gerangschikt worden.	8
	Abonnement van den advocaat van het Departement. Honoraria aan advocaten en pleitbezorgers. Proceskosten, uitgaven, boeten, enz.	9
	Onvoorziene uitgaven niet vermeld in de Begrooting	10

TABLEAU XI. — MIN. DES COLONIES (DÉP. MÉTROPOLITAINES).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	CHAPITRE II. ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES MÉTROPOLITAINS D'ENSEIGNEMENT COLONIAL	
	Première section. — Musée du Congo belge à Tervueren.	
11	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service du Musée de Tervueren. Indemnités des membres des Commissions de surveillance et de géodesie et des savants appelés au musée	298,500 »
12	Frais de route et de séjour du personnel du Musée, des membres des Commissions et des savants appelés au Musée. Missions à l'étranger	7,500 »
13	Matériel en général et mobilier du Musée de Tervueren. Entretien des locaux. Bibliothèque Fournitures de bureau Frais de télégrammes et de correspondances. Achat de collections et d'œuvres d'art Entretien et transport des collections scientifiques Laboratoire Photographies.	338,000 »
14	Annales et publications du Musée de Tervueren	20,000 »
	Deuxième section. — Ecole coloniale.	
15	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service . . .	50,000 »
16	Matériel en général et mobilier de l'École coloniale. Fournitures de bureau et matériel classique Frais de télégrammes et de correspondances. Bibliothèque	27,500 »
	Troisième section. — École de médecine tropicale.	
17	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service	60,000 »
18	Matériel en général et mobilier de l'École de médecine tropicale. Entretien des locaux Bibliothèque. Laboratoire. Fournitures de bureau et matériel classique. Frais de télégrammes et de correspondances	26,000 »
	Quatrième section. — Jardin colonial de Laeken.	
19	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service	46 800 »
20	Matériel en général et mobilier du Jardin colonial de Laeken. Entretien des serres, bâtiments, jardins et collections botaniques Fournitures de bureau Frais de télégrammes et de correspondances Transport.	28,100 »
	TOTAL DU TABLEAU XI (Ministère des Colonies. Dépenses métropolitaines).	. . . . .

TABEL XI. — MIN. VAN KOLONIEN (UITG. VAN HET MOEDERLAND).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	
	TWEEDE HOOFDSTUK.	
	WETENSCHAPPELIJKE GESTICHTEN IN DE METROPOOL VOOR KOLONIAAL ONDERRICHT.	
	EERSTE SECTIE. — **Museum van Belgisch-Congo, te Tervueren.**	
	Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren, beambten en bedienden van het Museum van Tervueren. Vergoedingen der leden van de Commissies van toezicht en van aardkunde en van de geleerden naar het Museum geroepen.	11
	Reis- en verblijfkosten van het personeel van het Museum van de leden der Commissies en van de geleerden naar het Museum geroepen — Zendingen in den vreemde.	12
	Materieel in 't algemeen en meubelen van het Museum van Tervueren. Onderhoud der lokalen. Boekerij. Kantoorbehoeften. Kosten voor telegrammen en briefwisseling. Aankoop van verzamelingen en kunstwerken. Onderhoud en vervoer der wetenschappelijke verzamelingen. Laboratorium. Fotografiën.	13
	Annalen en uitgaven van het Museum van Tervueren.	14
	TWEEDE SECTIE. — **Koloniale School.**	
	Jaarwedden en vergoedingen van de ambtenaren, beambten en bedienden	15
902,400 »	Materieel in 't algemeen en meubelen der Koloniale School. Kantoorbehoeften en schoolmaterieel. Kosten voor telegrammen en briefwisseling. Boekerij.	16
	DERDE SECTIE. — **School voor tropische geneeskunde.**	
	Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren, beambten en bedienden	17
	Materieel in 't algemeen en meubelen der School voor tropische geneeskunde. Onderhoud der lokalen. Boekerij. Laboratorium. Kantoorbehoeften en schoolmaterieel. Kosten voor telegrammen en briefwisseling.	18
	VIERDE SECTIE. — **Koloniale Tuin van Laken.**	
	Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren, beambten en bedienden	19
	Materieel in 't algemeen en meubelen van den Kolonialen Tuin van Laken. Onderhoud der serres, gebouwen, tuinen en plantkundige verzamelingen. Kantoorbehoeften. Kosten voor telegrammen en briefwisseling. Vervoer.	20
3,736,000 »	TOTAAL DER TABEL XI (Ministerie van Koloniën. Uitgaven van het Moederland).	

TABLEAU XII

MINISTÈRE DE LA GUERRE

TABEL XII

MINISTERIE VAN OORLOG

TABLEAU XII. — MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
	CHAPITRE PREMIER.	
	ADMINISTRATION CENTRALE.	
1	*a*) Traitement du Ministre	21,000 »
	b) Frais de représentation	9,000 »
2	Traitements et indemnités du personnel civil	1,216,300 »
3	Indemnités au personnel permanent de l'Administration Centrale pour travaux supplémentaires (*pour mémoire*).	
4	Indemnités aux sous-officiers et soldats détachés au Ministère de la Guerre	8,700 »
5	Matériel	960,000 »
6	Bibliothèque du Ministère de la Guerre	850,000 »
7	Direction des informations militaires	215,500 »
8	Institut cartographique militaire — Personnel.	561,000 »
9	Institut cartographique militaire. — Matériel et acquisitions	530,700 »
	CHAPITRE II.	
	TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS DES OFFICIERS; SOLDE ET ACCESSOIRES DES TROUPES.	
10	Traitements et indemnités des officiers; solde et accessoires des troupes	116,315,300 »
	CHAPITRE III.	
	HÔPITAUX ET PHARMACIES MILITAIRES	
11	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux; services médico-chirurgical et pharmaceutique	2,148,550 »

TABEL XII. — MINISTERIE VAN OORLOG.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.	
	EERSTE HOOFDSTUK.	
	MIDDENBEHEER.	
	a) Jaarwedde van den Minister	1
	b) Kosten van vertoon	
	Jaarwedden en vergoedingen van het burgerlijk personeel	2
	Vergoedingen aan het bestendig personeel van het hoofdbeheer voor bijwerken (*voor memorie*).	
4,372,200 »	Vergoedingen aan de onderofficieren en soldaten werkzaam bij het Departement van Oorlog.	
	Materieel	
	Bibliotheek van het Ministerie van Oorlog	6
	Bestuur der militaire inlichtingen	
	Militair landkaart-instituut. — Personeel	8
	Militair landkaart-instituut. — Materieel en aankoopen	
	HOOFDSTUK II.	
	JAARWEDDEN EN VERGOEDINGEN DER OFFICIEREN; SOLDIJ EN BIJGELDEN DER TROEPEN.	
116,315,300 »	Jaarwedden en vergoedingen der officieren; soldij en bijgelden der troepen.	10
	HOOFDSTUK III.	
	MILITAIRE HOSPITALEN EN APOTHEKEN.	
2,148,350 »	Voeding en kleeding der zieken; onderhoud der hospitalen; genees-, heel- en artsenijkundige diensten.	11

TABLEAU XII — MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	CHAPITRE IV. ACADÉMIE MILITAIRE.	
12	École militaire. — Personnel	642 900 »
13	École militaire. — Dépenses d'administration	344,350 »
14	Ecole de guerre — Personnel	108 650 »
15	École de guerre — Dépenses d'administration.	55,000 »
16	Frais des cours à l'usage des candidats officiers d'administration, d'habillement, comptables et d'intendance	25,000 »
17	Musée royal de l'armée — Personnel	55,350 »
18	Musée royal de l'armée — Dépenses d'administration.	9,100 »
	CHAPITRE V. ARMEMENT, CHARROI ET HARNACHEMENT DE L'ARMÉE.	
19	Traitements, salaires et indemnités du personnel civil appointé et salarié; indemnités spéciales du personnel militaire des établissements d'artillerie et parcs	12,258,300 »
20	Approvisionnements de toute nature et frais généraux des établissements d'artillerie et parcs	7,361,500 »
	CHAPITRE VI. BATIMENTS MILITAIRES ET SERVICES TECHNIQUES DU GÉNIE.	
21	Services des bâtiments militaires — Personnel.	3.609 200 »
22	Services des bâtiments militaires — Bâtiments.	8,370,000 »
23	Services techniques du génie — Personnel.	1,171,320 »
24	Services techniques du génie — Approvisionnements de toute nature et frais généraux	1,704,430 »
	CHAPITRE VII. NOURRITURE DES TROUPES, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.	
25	Nourriture des troupes. — Fourrages	160,885,000 »
26	Service du couchage.	14,150,000 »
27	Habillement des troupes	123,087,000 »
28	Transports, combustibles, essences	33,735,000 »
29	Achat de chevaux pour l'entretien des effectifs de l'armée.	4,257,500 »

TABEL XII. — MINISTERIE VAN OORLOG (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	
	HOOFDSTUK IV.	
	MILITAIRE ACADEMIE	
	Militaire School — Personeel	12
	Militaire School. — Uitgaven voor het beheer	13
	Krijgsschool. — Personeel.	14
1,240,350 »	Krijgsschool. — Uitgaven voor het beheer	15
	Onkosten voor leergangen ten behoeve der kandidaten officieren van administr tie, kleeding, rekenplichti heid en intendancie.	16
	Koninklijk Museum van het leger. — Personeel.	17
	Koninklijk Museum van het leger. — Uitgaven voor het beheer.	18
	HOOFDSTUK V.	
	WAPENING TREIN EN PAARDENTUIG VAN HET LEGER.	
19,619,800 »	Jaarwedden, dagloonen en vergoedingen van het burgerlijk personeel in wedde en loon betaalbl., bijzondere vergoedingen van het militair personeel der artillerie inrichtingen en parken.	19
	Bevoorradingen van allen aard en algemeene onkosten der artillerieinrichtingen en parken.	20
	HOOFDSTUK VI.	
	MILITAIRE GEBOUWEN EN TECHNISCHE DIENSTEN DER GENIE.	
	Diensten der militaire gebouwen. — Personeel.	21
	Diensten der militaire gebouwen. — Gebouwen.	22
14,854,950 »	Technische diensten der genie. — Personeel.	23
	Technische diensten der genie. — Bevoorradingen van allen aard en algemeene onkosten.	24
	HOOFDSTUK VII.	
	VOEDING DER TROEPEN, VOEDER EN ANDERE VERSTREKKINGEN.	
	Voeding der troepen. — Voeder	25
	Slapingdienst	26
336,114,500 »	Kleeding der troepen	27
	Vervoer, brandstoffen, benzine	28
	Aankoop van paarden voor het op peil houden der legereffectieven	29

TABLEAU XII. — MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredietén per artikel.
	CHAPITRE VIII TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.	
30	Traitements divers et honoraires.	407,350 »
31	Indemnités de déplacement et frais de représentation et de missions	950,000 »
	CHAPITRE IX. PENSIONS ET SECOURS. — SUBSIDES.	
32	Pensions et secours. — Subsides.	895,000 »
33	Œuvre nationale des invalides de guerre. (*Pour mémoire.*)	»
	CHAPITRE X. DÉPENSES DIVERSES ET DÉPENSES IMPRÉVUES.	
34	Dépenses relatives à l'entretien des prisonniers de guerre russes libérés. (*Pour mémoire.*).	»
35	Dépenses des Commissions de récupération. (*Pour mémoire*)	»
36	Service de la Sureté militaire maintenue à l'armée d'occupation. (*Pour mémoire.*) .	»
37	Administration de l'aéronautique. — Personnel.	55,000 »
38	Administration de l'aéronautique. — Matériel, approvisionnements, primes, travaux d'aménagement	9,945,000 »
39	Service des sépultures militaires. (*Pour mémoire*)	»
40	Divers et imprévus	288,300 »
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . fr.	. . . . .

TABEL XII. — MINISTERIE VAN OORLOG (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	HOOFDSTUK VIII.	
	ONDERSCHEIDENE JAARWEDDEN EN HONORARIA.	
1,357,350 »	Onderscheidene jaarwedden en honoraria	30
	Vergoedingen voor verplaatsing, kosten van representatie en van zendingen	31
	HOOFDSTUK IX.	
	PENSIOENEN EN HULPGELDEN. — TOELAGEN.	
895,000 »	Pensioenen en hulpgelden — Toelagen	32
	Nationaal Werk der Oorlogsinvaliden (*Voor memorie.*).	33
	HOOFDSTUK X.	
	VERSCHILLENDE UITGAVEN EN ONVOORZIENE UITGAVEN.	
	Uitgaven betreffende het onderhoud der vrijg. stelde Russische krijgsgevangenen (*Voor memorie*)	34
	Uitgaven der Commissies tot terugverkrijging. (*Voor memorie.*).	35
»	Diensten der militaire veiligheid in stand gehouden bij het bezettingsleger. (*Voor memorie.*).	36
10,288,300 »	Beheer der Luchtvaart. — Personeel	37
	Beheer der Luchtvaart. — Materieel, bevoorrading premiën, inrichtingswerken. . .	38
	Dienst der militaire grafsteden. (*Voor memorie.*)	39
	Allerlei en onvoorziene uitgaven	40
507,206,300 »	TOTAAL VAN DE GEWONE UITGAVEN.	

TABLEAU XII. — MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
	CHAPITRE XI.	
	SERVICES DIVERS.	
41	Frais des Commissions centrale et d'arrondissement judiciaire pour la reconstitution du foyer du militaire démobilisé. (*Pour mémoire*).	»
42	Complètement de l'outillage de l'Institut cartographique militaire	92,000 »
43	Transfert du Musée royal de l'armée dans les locaux du Cinquantenaire	100,000 »
44	Remonte. — Achat de chevaux pour l'attelage des batteries non encore armées . .	5,825,000 »
	TOTAL DU TABLEAU XII (Ministère de la Guerre). . . . fr.	. . . . .

TABEL XII. — MINISTERIE VAN OORLOG (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.	
	HOOFDSTUK XI.	
	VERSCHILLENDE DIENSTEN.	
	Onkosten der hoofd- en rechterlijke arrondissements Commissies tot heropbouw der haardsteede van den gedemobiliseerden soldaat. (*Voor memorie*).	41
6,017,000 »	Voltalligmaken der werkuigbenoodigheden van het landkaart instituut	42
	Overbrengen van het Koninklijk Museum van het leger in de lokalen van het Jubelpark-museum	43
	Remonte. — Aankoop van paarden voor het bespannen der nog niet uitgeruste batterijen.	44
513,223,300 »	TOTAAL VAN TABEL XII (Ministerie van Oorlog).	

TABLEAU XIII

CORPS DE LA GENDARMERIE

TABEL XIII

KORPS DER GENDARMERIE

TABLEAU XIII. — CORPS DE LA GENDARMERIE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
	CHAPITRE PREMIER.	
1	Traitements et autres allocations ou prestations.	35,924,000 »
	CHAPITRE II.	
2	Pensions et secours, ...	50,000 »
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES . . . . fr.	. . . . .
	DEUXIÈME SECTION — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
	CHAPITRE III.	
3	Acquisition d'autos-mitrailleuses, avec accessoires et munitions.	2,080,000 »
4	Acquisition de chevaux pour compléter les effectifs.	1,805,000 »
	TOTAL DU TABLEAU XIII (CORPS DE LA GENDARMERIE) . . . fr.	. . . . .

TABEL XIII. — KORPS DER GENDARMERIE.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.	
	EERSTE HOOFDSTUK.	
35,924,000 »	Jaarwedden en andere toekenningen of verstrekkingen	
	HOOFDSTUK II.	
50,000 »	Pensioenen en hulpgelden	2
35,974,000 »	TOTAAL DER GEWONE UITGAVEN.	
	TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.	
	HOOFDSTUK III.	
3,885,000 »	Aankoop van auto-machinegeweren met toebehooren en schietvoorraad.	3
	Aankoop van paarden tot aanvulling der getalsterkte.	4
39,859,000 »	TOTAAL VAN TABEL XIII (KORPS DER GENDARMERIE).	

TABLEAU XIV

MINISTÈRE DES FINANCES

TABEL XIV

MINISTERIE VAN FINANCIËN

TABLEAU XIV. — MINISTÈRE DES FINANCES

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
	CHAPITRE PREMIER.	
	ADMINISTRATION CENTRALE.	
1	*a*) Traitement du Ministre	21 000 »
	b) Frais de représentation	9,000 »
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés de province détachés à l'administration centrale. — Traitements d'attente des agents en disponibilité. — Commissions d'examen, études, missions	3,850,000 »
3	Indemnités pour travaux extraordinaires	150,000 »
4	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, dédommagements, etc.	200,000 »
5	Frais de tournées ; frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires employés et gens de service de l'administration centrale	80,000 »
6	Matériel, magasin général des papiers, bibliothèque	2,070,000 »
7	Conseil d'appel en matière de punitions disciplinaires	4,000 »
	(Les magistrats qui font partie du conseil toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. Cette disposition s'applique également aux autres conseils ou commissions qui ressortissent au département).	
8	Service de la Monnaie	34,000 »
9	Documents statistiques	65,000 »
	CHAPITRE II.	
	ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.	
10	Traitements des agents du Trésor. — Traitements d'attente des agents en disponibilité.	300,000 »
11	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents du Trésor	145,000 »

TABEL XIV. — MINISTERIE VAN FINANCIËN.

Total per chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
		»
	EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.	
	EERSTE HOOFDSTUK.	
	MIDDENBESTUUR.	
	a) Jaarwedde van den Minister	1
	b) Kosten van vertoon	
	Jaarwedden der ambtenaren, beambten en bedienden — Jaarwedden der beambten uit de provinciën naar het middenbestuur verzonden — Wachtgelden van agenten in beschikbaarheid — Examencommissies, studiën en zendingen	2
	Vergoedingen voor buitengewone werken	3
	Honoraria der advocaten en der pleitbezorgers van het Departement. — Proceskosten, uitgaven, boeten van cassatie, vergoedingen, enz.	4
6,483,000 »	Omreiskosten, reis- en verblijfkosten van den Minister, der ambtenaren, beambten en bedienden van het middenbestuur.	5
	Materieel, algemeen papiermagazijn, bibliotheek	6
	Raad van beroep in zake tuchtstraffen.	7
	(De magistraten, welke deel uitmaken van den Raad, zullen de zitpenningen trekken ten zelfden titel als de andere leden. Deze schikking geldt ook voor alle de andere raden en commissiën afhangende van het Departement).	
	Muntdienst.	8
	Statistische bescheiden	9
	HOOFDSTUK II.	
	BESTUUR DER THESAURIE EN OPENBARE SCHULD IN DE PROVINCIËN.	
	Jaarwedden van de agenten der Schatkist. — Wachtgelden van agenten in beschikbaarheid	10
445,000 »	Bureel-, klerk-, huurkosten, enz., der agenten der Schatkist	11

TABLEAU XIV. — MINISTÈRE DES FINANCES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	CHAPITRE III. ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DES DOUANES ET DES ACCISES DANS LES PROVINCES.	
12	Surveillance générale. Traitements.	1,805,700 »
13	Service de la conservation du cadastre. Traitements	2,705,300 »
14	Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité . . . . . — Traitements fixes	6,331,100 »
15	Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité . . . . . — Remises proportionnelles et indemnités. (*Crédit non limitatif.*)	4,143,000 »
16	Service des douanes et de la recherche maritime	23,476,800 »
17	Service des laboratoires	44,600 »
18	Suppléments de traitement	1,000 000 »
19	Traitements d'attente des agents en disponibilité	200,000 »
20	Frais de bureau et de tournées	270,000 »
21	Indemnités, primes et dépenses diverses	2,413,000 »
22	Police en matière de douane et d'accise	60,000 »
23	Matériel	1,327,000 »
	CHAPITRE IV. ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.	
24	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre	1,622,675 »
25	Indemnités pour travaux extraordinaires	50,000 »
26	Traitements du personnel du domaine	760,000 »
27	Remises des receveurs. — Frais de perception. (*Crédit non limitatif.*)	3,200,000 »
28	Traitements d'attente des agents en disponibilité	50,000 »
29	Frais de bureau et dépenses diverses	43,900 »

TABEL XIV. — MINISTERIE VAN FINANCIËN (vervolg).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	HOOFDSTUK III.	
	BESTUUR DER RECHTSTREEKSCHE BELASTINGEN, DER DOUANEN EN DER ACCIJNZEN IN DE PROVINCIËN.	
43,776,500 »	Algemeen toezicht. Jaarwedden	12
	Dienst der bewaring van het kadaster. Jaarwedden	13
	Dienst der rechtstreeksche belastingen, der accijnzen en der comptabiliteit. — Vaste jaarwedden	14
	Dienst der rechtstreeksche belastingen, der accijnzen en der comptabiliteit. — Percentsgewijze bezoldigingen en vergoedingen. (*Onbepaald krediet*)	15
	Dienst van het tolwezen en van het onderzoek ter zee.	16
	Dienst van de laboratoriums	17
	Bijjaarwedden.	18
	Wachtgelden van agenten in beschikbaarheid	19
	Bureel- en omreiskosten	20
	Vergoedingen, premiën en uitgaven van verschillenden aard	21
	Politie in zake van douanen en accijnzen.	22
	Materieel	23
	HOOFDSTUK IV.	
	BESTUUR DER REGISTRATIE EN DOMEINEN IN DE PROVINCIËN.	
6,874,075 »	Jaarwedden van het personeel van de registratie en het zegel	24
	Vergoedingen wegens overwerk	25
	Jaarwedden van het personeel des domeins	26
	Percentsgewijze bezoldigingen der ontvangers — Kosten van inning. (*Onbepaald krediet.*)	27
	Wachtgelden van agenten in beschikbaarheid	28
	Bureelkosten en uitgaven van verschillenden aard	29

TABLEAU XIV. — MINISTÈRE DES FINANCES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
30	Matériel	96,000 »
31	Dépenses du domaine	1,050,000 »
32	Dommages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris. (*Crédit non limitatif.*)	1,500 »
	CHAPITRE V.	
	PENSIONS ET SECOURS. — DÉPENSES IMPRÉVUES.	
33	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1920 ou antérieurement au 1er janvier de la même année (*Crédit non limitatif.*).	60,000 »
34	Secours à accorder, à défaut de pension, ou, dans des circonstances exceptionnelles, en cas de pension minime, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs femmes, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours à d'anciens fonctionnaires ou employés, ou à leurs veuves et orphelins, dans le cas où l'agent aurait été pensionné ou serait décédé à la suite d'accidents survenus ou de blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions	37,500 »
35	Dépenses imprévues non libellées au Budget. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées à l'article 34	5,000 »
36	Frais des Commissions provinciales des pensions. — Honoraires des médecins. — Dépenses diverses	9,000 »
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES . . . fr.	. . . . .
	DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
	CHAPITRE VI.	
	SERVICES DIVERS.	
37	Commission de refonte des lois sur les droits d'enregistrement, etc — Commission d'études des habitations à bon marché. — Frais de vacation, de déplacement, de bureau; dépenses diverses.	5,000 »
38	Jury d'honneur : jetons de présence des membres et des secrétaires, frais de voyage, etc.	45,000 »
	TOTAL DU TABLEAU XIV (Ministère des Finances) . fr	. . . . .

TABEL XIV. — MINISTERIE VAN FINANCIËN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Materieel	30
	Uitgaven van het domein	31
	Schaden en interesten voor zaken van verschillenden aard, de kroozen wegens vertraagde betaling medebegrepen. (*Onbepaald krediet.*).	32
	HOOFDSTUK V. PENSIOENEN EN HULPGELDEN. — ONVOORZIENE UITGAVEN.	
	Eerste termijn der pensioenen te verleenen aan ambtenaren en beambten en aanvang nemende in 1920 of vóór den 1e Januari van hetzelfde jaar. (*Onbepaald krediet.*).	33
111,500 »	Te verleenen hulp, waar geen pensioen genoten wordt, of, in uitzonderlijke omstandigheden, in geval van gering pensioen, aan voormalige ambtenaren, beambten of bezoldigde agenten, aan hunne echtgenooten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeeren. — Hulpgelden aan gewezen ambtenaars of beambten, of aan hunne weduwen en weezen, in geval de beambte op pensioen gesteld of overleden ware ten gevolge van ongevallen overkomen of wonden verkregen tijdens het uitoefenen zijner bediening.	34
	Onvoorziene uitgaven welke in de begrooting niet zijn opgegeven. — Uitzonderlijk te verleenen hulp aan andere dan onder artikel 34 vermelde personen, die geen recht op pensioen hebben	35
	Kosten van de provinciale Commissiën der pensioenen. — Honoraria der geneesheeren. — Verschillende uitgaven.	36
57,690,075 »	TOTAAL VAN DE GEWONE UITGAVEN.	
	TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.	
	HOOFDSTUK VI. VERSCHEIDENE DIENSTEN.	
50,000 »	Commissie tot het omwerken der wetten op de rechten van registratie, enz — Commissie tot studie der goedkoope woningen. — Zittings-, verplaatsings-, bureelkosten; verschillende uitgaven	37
	Eerejury : zitpenningen der leden en secretarissen, reiskosten, enz.	38
57,740,075 »	TOTAAL VAN TABEL XIV (Ministerie van Financiën.)	

TABLEAU XV

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

TABEL XV

MINISTERIE VAN STAATHUISHOUDKUNDIGE ZAKEN

TABLEAU XV. — MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
	CHAPITRE PREMIER.	
	ADMINISTRATION CENTRALE.	
1	*a*) Traitement du Ministre	21,000 »
	b) Frais de représentation	9,000 »
2	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service, ainsi que des membres du Conseil de Gouvernement. — Études et missions. . . . . (Les fonctions de Conseiller de Gouvernement n'entraînent aucune incompatibilité avec celles de l'Ordre judiciaire et de l'ordre administratif et l'indemnité qui leur est allouée est cumulée avec leur traitement.)	1,161,100 »
3	Frais de route, de séjour et de déplacement du Ministre, des fonctionnaires, employés et gens de service, ainsi que des membres du Conseil de Gouvernement. — Rémunération, frais de route et de séjour des membres du Comité juridique	64,000 »
4	Matériel	415,000 »
5	Bibliothèque	100,000 »
6	Subsides à la Conférence parlementaire internationale du Commerce et à d'autres institutions dont les travaux se rattachent aux attributions du Département . .	25,000 »
	CHAPITRE II.	
	HYGIÈNE SOCIALE DE L'ENFANCE.	
7	Mesures à prendre pour la protection de la première enfance. — Subsides et dépenses diverses	398,700 »
8	Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène de l'enfance. Missions.	18,000 »
9	Office international de la Protection de l'enfance. — Part d'intervention de la Belgique	3,000 »
10	Souscriptions, achats de livres et imprimés, dépenses diverses	1,000 »
11	Subsides à l'Œuvre nationale de l'enfance.	24,129,300 »

TABEL XV — MINISTERIE VAN STAATHUISHOUDKUNDIGE ZAKEN.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.	
	EERSTE HOOFDSTUK.	
	HOOFDBEHEER.	
	a) Jaarwedde van den Minister.	1
	b) Kosten van vertoon	
	Jaarwedden en vergoedingen van de ambtenaren, beambten en dienstlieden, alsmede die der leden van den Regeeringsraad — Studiën en zendingen.	2
	(De betrekking van Regeeringsraad is geenszins onbestaanbaar met die van de gerechtelijke en van de bestuurlijke orde en de vergoeding die hem wordt toegekend, kan te zamen met de jaarwedde worden genoten.)	
1,795,100 »	Reis-, verblijf- en verplaatsingkosten van den Minister, van de ambtenaren, beambten en dienstlieden, alsmede van de leden van den Regeeringsraad. — Bezoldiging, reis- en verblijfkosten van de leden van het Rechtskundig Comiteit.	3
	Materieel	4
	Bibliotheek	5
	Toelagen aan de Internationale parlementaire Handelsconferencie en andere instellingen waarvan de werkzaamheden in verband staan met de bevoegdheid van het Departement.	6
	HOOFDSTUK II.	
	MAATSCHAPPELIJK KINDERWELZIJN.	
	Maatregelen te nemen voor de bescherming der kleine kinderen. Toelagen en allerlei uitgaven.	7
	Kosten van deelneming aan de in 't belang van de kinderhygiene ingerichte tentoonstellingen en congressen. Zendingen.	8
24 550,000 »	Internationaal Ambt voor Kinderbescherming. Bijdrage van België.	9
	Inschrijvingen, aankoop van boeken en drukwerk, allerlei uitgaven	10
	Toelagen aan het Nationaal Werk voor Kinderwelzijn	11

TABLEAU XV. — MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	CHAPITRE III. PENSIONS. — SECOURS. — DÉPENSES IMPRÉVUES.	
12	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires, employés et gens de service.	6,000 »
13	Secours à accorder à défaut de pension ou en cas de pension minime. Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires, employés et gens de service en activité de service ou en retraite et dont la famille se trouve dans une situation malheureuse	10,000 »
14	Dépenses imprévues non libellées au budget	30,000 »
	TOTAL DU TABLEAU XV (Ministère des Affaires économiques) . . fr.	

TABEL XV. — MINISTERIE VAN STAATHUISHOUDKUNDIGE ZAKEN.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	HOOFDSTUK III.	
	PENSIOENEN. — HULPGELD. — ONVOORZIENE UITGAVEN.	
46,000 »	Eerste pensioentermijn te verleenen aan ambtenaren, beambten en dienstlieden . . .	12
	Hulpgeld te verleenen bij gebrek aan pensioen of in geval van gering pensioen. Hulpgeld voor kosten van laatste ziekte en begrafeniskosten van overleden ambtenaren, beambten en dienstlieden in dienst of op rustgeld, wier familie in een ongelukkigen toestand verkeert.	13
	Onvoorziene uitgaven niet vermeld in de begrooting	14
26,391,100 »	TOTAAL VAN TABEL XV (Ministerie van Staathuishoudkundige Zaken).	

TABLEAU XVI

NON-VALEURS ET REMBOURSEMENTS

TABEL XVI

ONWAARDEN EN TERUGBETALINGEN

TABLEAU XVI. — NON-VALEURS ET REMBOURSEMENTS.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	CHAPITRE PREMIER. **NON-VALEURS.**	
1	Non-valeurs sur les impôts cédulaires sur les revenus. — Contribution foncière	500,000 »
2	Non-valeurs sur les impôts cédulaires sur les revenus. — Taxe mobilière	100,000 »
3	Non-valeurs sur les impôts cédulaires sur les revenus. — Taxe professionnelle	500,000 »
4	Non-valeurs sur l'impôt complémentaire sur le revenu global (supertaxe)	500,000 »
5	Non-valeurs sur la contribution personnelle à raison des domestiques et des chevaux . .	20,000 »
6	Non-valeurs sur la taxe sur les automobiles et autres véhicules à moteur	15,000 »
7	Non-valeurs sur la taxe sur les spectacles et autres divertissements publics	25,000 »
8	Non-valeurs sur la redevance fixe sur les mines	5,000 »
9	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mentionnés aux huit articles précédents	30,000 »
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	
	CHAPITRE II. **REMBOURSEMENTS.**	
10	*Contributions directes, douanes et accises.* — Restitutions de droits indûment perçus et remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers — Remboursements d'avances faites par le Trésor	900,000 »
11	*Enregistrement et domaines.* — Restitutions de droits indûment perçus, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers	500,000 »
12	*Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent tableau.* — Remboursements divers	21,370,000 »
13	*Marine.* — Restitutions de droits de pilotage et autres, indûment perçus par l'Administration de la Marine	1,000 »
14	*Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.* — Remboursements des droits de pilotage	195,000 »
15	Déficits de comptables de l'État	40,000 »
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	
	TOTAL DU TABLEAU XVI (Non-Valeurs et Remboursements). . . . . fr.	. . . . .

TABEL XVI. — ONWAARDEN EN TERUGBETALINGEN.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	EERSTE HOOFDSTUK.	
	ONWAARDEN.	
	Onwaarden op de cedulaire belastingen op de inkomsten. — Grondbelasting	1
	Onwaarden op de cedulaire belastingen op de inkomsten. — Belasting op roerende zaken	2
	Onwaarden op de cedulaire belastingen op de inkomsten. — Bedrijfsbelasting	3
	Onwaarden op de bijkomende inkomstenbelasting (supertaxe)	4
1,695,000 »	Onwaarden op de personeele belasting uit hoofde der dienstboden en der paarden . .	5
	Onwaarden op de taxe op de automobielen en andere motorvoertuigen	6
	Onwaarden op de taxe op de vertooningen en andere openbare vermakelijkheden . .	7
	Onwaarden op den vasten jaarcijns op de mijnen	8
	Oninbare kosten van vervolgingen wegens de belastingen in de acht voorgaande artikelen vermeld.	9
	(De kredieten, onder dit hoofdstuk gebracht, zijn niet beperkend.)	
	HOOFDSTUK II.	
	TERUGBETALINGEN.	
	Rechtstreeksche belastingen, douanen en accijnzen. — Teruggave van verkeerdelijk geheven rechten en terugbetaling van gelden erkend aan derde personen toe te behooren. — Terugbetaling van voorschotten gedaan door den Staatsschat.	10
	Registratie en domeinen. — Teruggave van verkeerdelijk geheven rechten, van boeten, van kosten, enz., in zake van registratie, van domeinen, enz. — Terugbetaling van gelden erkend aan derde personen toe te behooren.	11
23,006,000 »	*Thesaurie en andere besturen van ontvangst in de tegenwoordige tabel niet vermeld* — Terugbetalingen van verschillenden aard.	12
	Zeewezen. — Teruggave van loods- en andere rechten, ten onrechte door het Zeewezen geheven.	13
	Stoomvaartdienst tusschen Antwerpen en de vreemde havens. — Terugbetaling der loodsrechten	14
	Tekort bij Staatsrekenplichtigen	15
	(De kredieten, onder dit hoofdstuk gebracht, zijn niet beperkend.)	
24,701,000 »	TOTAAL VAN TABEL XVI (Onwaarden en Terugbetalingen).	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920

TITRE II

§ 2. — DÉPENSES DE NATURE EXTRAORDINAIRE

TABLEAU XVII

RÉPARTITION DES DÉPENSES ENTRE LES DÉPARTEMENTS ET SERVICES

BEGROOTING VAN HET DIENSTJAAR 1920

TITEL II

§ 2. — UITGAVEN VAN BUITENGEWONEN AARD

TABEL XVII

VERDEELING VAN DE UITGAVEN ONDER DE DEPARTEMENTEN EN DIENSTEN

TABLEAU XVII. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Dépenses normales de 1920. — Normale uitgaven van 1920.
	DETTE PUBLIQUE.	
1	Intérêts et frais des Bons du Trésor, en vue de la restauration monétaire, conformément à l'arrêté-loi du 9 novembre 1918	»
2	Intérêts et amortissement de la Dette à 5% de la Restauration nationale	»
3	Intérêts, amortissement et frais des autres capitaux empruntés ou à emprunter pendant les années 1919 et 1920; intérêts et frais des Bons du Trésor. *(Crédit non limitatif)*	»
4	Intérêts et frais de la Dette interprovinciale dérivant du paiement des contributions de guerre imposées à la Nation Belge	»
5	Intérêts à 5 % des titres délivrés ou à délivrer du chef de la réparation des dommages de guerre. *(Crédit non limitatif)*.	»
6	Frais divers résultant du retrait des monnaies allemandes circulant en Belgique. .	»
7	Bonification à la Banque nationale de Belgique en conformité de la convention du 19 juillet 1919, relative aux avances pour le retrait des monnaies allemandes. *(Crédit non limitatif)*	»
8	Annuité à payer par quart, jusqu'en 1983 inclusivement, à la Société du Crédit Communal de Belgique, du chef d'emprunts émis par elle en représentation des prêts qu'elle a consentis aux communes pour le paiement de dépenses dérivant de la guerre et incombant à l'Etat.	»
9	Pensions militaires allouées en vertu de la loi du 23 novembre 1919. *(Crédit non limitatif)*	»
10	Allocations annuelles accordées aux victimes civiles de la guerre. *(Crédit non limitatif)*	»
	TOTAL POUR LA DETTE PUBLIQUE. . . . fr.	»
	DOTATIONS.	
11	Chambre des Représentants	1,716,900 »
	TOTAL POUR LES DOTATIONS . . . . fr.	1,716,900 »

TABEL XVII. — BUITENGEWONE UITGAVEN.

Dépenses résultant de la guerre. — Uitgaven voortvloeiende uit den oorlog.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	OPENBARE SCHULD.	
152,100,000 »	Interesten en kosten der Schatkistbons uitgegeven wegens de muntherstelling, overeenkomstig het besluit-wet van 9 November 1918.	1
79,792,119 »	Interesten en aflossing der Schuld 5 % van Nationale Herstelling	2
80,000,000 »	Kroozen, aflossing en kosten der andere kapitalen ontleend of te ontleenen gedurende de jaren 1919 en 1920; interesten en lasten der Schatkistbons (*Onbepaald krediet*)	3
107,830,000 »	Interesten en kosten der interprovinciale schuld voortvloeiende uit de betaling der aan het Belgisch volk opgelegde oorlogschattingen.	4
250,000,000 »	Kroozen tegen 5 % der titels uitgegeven of uit te geven uit hoofde van de herstelling der oorlogsschaden. (*Onbepaald krediet.*)	5
25,000 »	Verschillende kosten betreffende de intrekking der Duitsche munten in omloop in België.	6
8,430,000 »	Vergelding aan de Nationale Bank van België in overeenstemming met de overeenkomst gesloten den 19n Juli 1919, aangaande de voorschotten betreffende de intrekking der Duitsche munten. (*Onbepaald krediet.*)	7
26,250,000 »	Annuiteit, per vierde te betalen, tot en met 1985, aan de Société du Crédit communal de Belgique, uit hoofde van door haar uitgegeven leeningen ter vertegenwoordiging van de leeningen die zij aan de gemeenten heeft toegestaan voor de betaling der uitgaven voortvloeiende uit den oorlog, en welke op den Staat berusten.	8
76,300,000 »	Militaire pensioenen toegekend krachtens de wet van 23 November 1919. (*Onbepaald krediet.*)	9
5,000,000 »	Jaarlijksche toelagen verleend aan de burgerlijke slachtoffers van den oorlog (*Onbepaald krediet.*)	10
785,727,119 »	TOTAAL VOOR DE OPENBARE SCHULD.	
	DOTATIËN.	
»	Kamer der Volksvertegenwoordigers	11
»	TOTAAL VOOR DE DOTATIËN.	

TABLEAU XVII. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Dépenses normales de 1920. — Normale uitgaven van 1920.
	MINISTÈRE DE LA JUSTICE.	
12	Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État. — Acquisition de terrains. — Ameublement	100,000 »
13	Commission d'enquête sur les violations des règles du droit des gens, des lois et des coutumes de la guerre	»
14	Restauration de la prison d'Audenarde	»
15	Maison de refuge pour femmes, à Saint-André-lez-Bruges. — Achèvement des bâtiments et réparation des dommages causés par l'occupation	»
16	Asiles d'aliénés de l'État, à Tournai et à Mons — Continuation de la reconstruction de l'asile de Mons. — Restauration de l'asile de Tournai — Achèvement et mise en service du pavillon pour aliénés criminels. — Aménagement d'un pavillon d'observation	»
17	Intervention de l'État dans les frais de reconstitution des registres de l'état-civil détruits à l'occasion des hostilités	»
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE . . . . fr.	100,000 »
	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.	
18	Matériel et service des automobiles	»
19	Indemnités aux agents du service extérieur en raison de faits de guerre (pertes de change, etc.)	»
20	Dépenses en faveur de militaires belges : secours, etc	»
21	Secours à des Belges à l'étranger en raison de faits de guerre	»
22	Bureau d'informations belge	»
23	Frais relatifs à la Conférence de la Paix	»
24	Quote-part de la Belgique dans le budget de la Ligue des Nations	»
25	Frais relatifs à la Commission belge pour la délimitation de la frontière belgo-allemande	»
	A REPORTER . . . fr.	»

TABEL XVII. — BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

Dépenses résultant de la guerre. — Uitgaven voortvloeiende uit den oorlog.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	MINISTERIE VAN JUSTITIE.	
»	Vergrootingswerken aan de weldadigheidsscholen van den Staat. — Aankoop van gronden. — Meubileering.	12
150,000 »	Commissie van onderzoek in zake de inbreuken op de regelen van het volkenrecht, op de wetten en de gebruiken van den oorlog.	13
250,000 »	Herstelling van de gevangenis te Oudenaarde.	14
25,000 »	Toevluchtshuis voor vrouwen te Sint-Andreas-bij-Brugge — Volmaking der gebouwen en herstelling der schade veroorzaakt door de bezetting.	15
650,000 »	Staatskrankzinnigengestichten te Doornijk en te Bergen. — Herophouw van het gesticht van Bergen. — Herstelling van het gesticht te Doornijk. — Volmaking en in diensttreding van het paviljoen voor crimineele kankzinnigen. — Inrichting van een observatiepaviljoen.	16
100,000 »	Tusschenkomst van den Staat in de kosten van het wederopmaken der registers van den burgerlijken stand door den oorlog vernietigd.	17
1,175,000 »	TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN JUSTITIE.	
	MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN.	
175,000 »	Materieel en automobieldienst	18
1,500,000 »	Vergoedingen aan de agenten van den buitenlandschen dienst wegens oorlogsgebeurtenissen (wisselverlies, enz.).	19
10,000 »	Uitgaven ten gunste van Belgische soldaten : onderstand, enz.	20
60,000 »	Ondersteuning aan Belgen in het buitenland uit hoofde van oorlogsgebeurtenissen .	21
397,200 »	Belgisch inlichtingskantoor	22
500,000 »	Kosten betreffende de Conferentie voor den Vrede	23
500,000 »	Aandeel van België in de Begrooting van den Volkerenbond	24
50,000 »	Kosten betreffende de Belgische Commissie voor de afbakening der Duitsch-Belgische grens.	25
3,192,200 »	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU XVII. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Dépenses normales de 1920. — Normale uitgaven van 1920.
	REPORT. . . fr.	»
26	Haut commissariat belge à la Haute Commission interalliée des Territoires rhénans .	»
27	Frais relatifs à la mission belge chargée de négocier avec le Gouvernement allemand l'exécution des clauses du Traité de Paix relatives aux Cercles d'Eupen et de Malmédy	»
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES . fr.	»
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	
28	Reconstitution des services sanitaires du Bas-Escaut et des ports de mer.	200,000 »
29	Sources minérales de Spa : frais d'études et premiers travaux d'aménagement . . .	100,000 »
30	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparation de meubles, etc.	»
31	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à la milice et à la rémunération. Matériel, etc.	»
32	Inspection du service de santé et de l'hygiène. Inspection des pharmacies. Laboratoire de bactériologie et office vaccinogène central de l'Etat : frais de bureau et de matériel	»
33	Inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires ; laboratoires d'analyses : frais de bureau et de matériel	»
34	Inspection des travaux d'hygiène : frais de bureau et de matériel, etc.	»
35	Académie royale de médecine. Dépenses de reconstitution	»
36	Acquisition et renouvellement de mobilier pour l'hôtel et les bureaux des gouvernements provinciaux.	»
37	Secours ou indemnités aux gardes civiques qui ont été déportés en Allemagne, comme prisonniers de guerre; aux veuves et orphelins des gardes civiques décédés à la suite d'une maladie contractée ou aggravée pendant cette captivité; aux gardes civiques qui ont contracté une maladie en leur captivité comme prisonniers de guerre	»
38	Secours aux évacués et aux familles de mobilisés français : indemnités au personnel, frais de route, dépenses diverses	»
39	Service et organisation sanitaire résultant des événements de guerre	»
	Provisoirement et eu égard aux circonstances, par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846, des avances successives de 50,000 francs, dont il sera justifié ultérieurement, peuvent être allouées sur l'article 39 aux directeurs gestionnaires ou comptables des services et institutions hospitalières ressortissant à l'Administration du service de santé et de l'hygiène établis en Belgique et à l'étranger.	
	A REPORTER. . . fr.	300,000 »

TABEL XVII. — BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

Dépenses résultant de la guerre. — Uitgaven voortvloeiende uit den oorlog.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
3,192,200 »	OVERDRACHT.	
1,000,000 »	Belgisch Hoog-Commissariaat bij de intergeallieerde Hooge Commissie der Rijngebieden.	26
30,000 »	Kosten betreffende de Belgische Zending gelast met de Duitsche Regeering te onderhandelen over de bepalingen van het Vredesverdrag betrekking hebbende tot de gebieden van Eupen en Malmedy.	27
4,222,200 »	TOTAAL VAN HET MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN.	
	MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN.	
»	Herstel van den gezondheidsdienst van de Neder-Schelde en van de zeehavens .	28
»	Minerale bronnen van Spa : kosten van studie en eerste geschikmakingswerken . .	29
50,000 »	Kantoorgerief, drukwerk, aankoop en herstelling van meubelen, enz.	30
100,000 »	Registers, getuigschriften en andere gedrukte stukken noodig tot de militie en de militie-vergelding; materieel, enz.	31
5,000 »	Toezicht over den gezondheidsdienst. — Toezicht der apotheken, Laboratorium van bacteriologie en centraal koepokgesticht van den Staat : kantoorkosten, en materieelkosten.	32
8,000 »	Toezicht over de fabricatie en den handel in het eetwaren, keurdienst van het vleesch en ontledingslaboratoriums : kantoor- en materieelkosten.	33
5,000 »	Toezicht der gezondheidswerken : kantoor en materieelkosten, enz.	34
300,000 »	Koninklijke Academie van geneeskunde Kosten van herstelling	35
500,000 »	Aankoop en hernieuwing van meubelen voor het hotel en de bureelen der provinciale gouvernementen.	36
200,000 »	Onderstand of vergoedingen aan de burgerwachten die naar Duitschland weggevoerd werden als krijgsgevangenen; aan de weduwen en weezen der burgerwachten overleden ten gevolge van eene ziekte opgedaan of verergerd gedurende deze gevangenschap; aan de burgerwachten die eene ziekte opgedaan hebben tijdens hunne gevangenschap als krijgsgevangenen.	37
72,000 »	Hulpgelden aan de ontruimden en aan de familiën van fransche gemobiliseerde soldaten: vergoedingen aan het personneel, reiskosten, verschillende uitgaven.	38
3,000,000 »	Gezondheids- en inrichtingdiensten voortvloeinde uit de oorlogsgebeurtenissen . .	39
	Voorloopig en ten aanzien van de gebeurtenissen, bij afwijking van artikel 15 der organische wet van het Rekenhof van 29 October 1846, kunn n achtereenvolgende voorschotten van 50,000 frank, waarvan de verrechtvaardiging later zal geschieden op artikel 39, verleend worden aan de bestuurders, beheerders of rekenplichtigen der barmhartige instellingen die van het Beheer van den Gezondheidsdienst afhangen in België en in vreemde landen.	
4,240,000 »	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU XVII. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Dépenses normales de 1920. — Normale uitgaven van 1920.
	REPORT. . . . fr.	300,000 »
40	Fonds du Roi Albert Subside. (Arrêté-loi du 23 septembre 1916)	»
41	Indemnités de séjour allouées à raison de faits de guerre.	»
42	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique . . .	»
	OFFICE DES RÉGIONS DÉVASTÉES.	
	Administration centrale.	
43	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service; indemnités de résidence; frais de maladie; frais résultant des comités consultatifs; abonnement de l'avocat-conseil; rémunération d'architectes et experts.	»
44	Fournitures de bureau; impressions; publications; achat de machines à écrire, etc. .	»
45	Frais de route et de séjour; missions.	»
46	Location et aménagement d'immeubles; chauffage et éclairage; achat et entretien de mobilier; menues dépenses, etc.	»
47	Subside accordé à l'Union des Villes et des Communes belges	»
	SERVICES EXTÉRIEURS	
	A. — **Hauts Commissariats royaux.**	
48	Traitements des Hauts Commissaires royaux et de leurs adjoints; traitements du personnel des Hauts Commissaires et de leurs adjoints; indemnités de résidence et de logement; frais résultant des conseils interministériels	»
49	Frais de route et de séjour; missions	»
50	Fournitures de bureau; impressions; achat de machines à écrire, etc.	»
51	Location et aménagement d'immeubles; chauffage et éclairage; achat et entretien de mobilier; menues dépenses, etc	»
	B. — **Services provinciaux d'exploitation des transports.**	
52	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service; indemnités de résidence; frais de maladie	»
53	Recrutement et salaires des ouvriers, magasiniers, gardiens, mécaniciens, chauffeurs, etc; primes; indemnités de dépaysement; dépôts; réseau Decauville et camions.	»
	A REPORTER. . . . fr.	300,000 »

TABEL XVII. — BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG)

Dépenses résultant de la guerre. — Uitgaven voortvloeiende uit den oorlog.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
4,240,000 »	OVERDRACHT.	
50,000,000 »	Koning Albertfonds. Toelage (Besluitwet van 23 September 1916.)	40
2,920 »	Verblijfvergoedingen wegens oorlogsgebeurtenissen	41
2,550,000 »	Aanmoedigingen voor de verbeteringen die de openbare gezondheid aanbelangen . .	42
	DIENST DER VERWOESTE GEWESTEN.	
	Middenbestuur.	
748,800 »	Jaarwedden der ambtenaars, beambten en bedienden; woonstvergoedingen, kosten voor ziekte; kosten voortkomende van de raadgevende comiteiten; abonnement van den advokaat-raadgever; wedden van bouwmeesters en deskundigen.	43
200,000 »	Bureelbenoodigheden, drukwerken, bekendmakingen, aankoop van schrijfmachines, enz.	44
150,000 »	Reis- en verblijfkosten ; zendingen	45
150,000 »	Huur- en inrichtingskosten van gebouwen; verwarming en verlichting; aankoop en onderhoud van meubelen; kleine uitgaven, enz.	46
60,000 »	Toelage verleend aan de « Vereeniging der belgische steden en gemeenten » . . .	47
	BUITENDIENSTEN.	
	Hooge Koninklijke Commissariaten.	
1,257,000 »	Jaarwedden der Hooge Koninklijke Commissarissen en hunne toegevoegden ; jaarwedden van het personeel der Hooge Commissarissen en hunne toegevoegden ; verblijf- en woonstvergoedingen; kosten voortvloeiende uit de interministeriele raden.	48
75,000 »	Reis- en verblijfkosten; zendingen	49
125,000 »	Bureelbehoeften ; drukwerken; aankoop van schrijfmachines, enz.	50
150,000 »	Huur- en inrichtingskosten van gebouwen; verwarming en verlichting; aankoop en onderhoud van meubelen; kleine uitgaven, enz.	51
	B. — **Provinciale diensten van uitbating van vervoer.**	
450,000 »	Jaarwedden der ambtenaars, beambten en bedienden; verblijfsvergoedingen en kosten voor ziekte.	52
10,240,000 »	Aanwerving en loonen der werklieden, magazijniers, wakers, werktuigkundigen, autodrijvers, enz ; premiën; vergoedingen voor verandering van verblijf : stapelplaatsen, Decauvillenet en vrachtwagens.	53
70,398,720 »	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU XVII. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.		Dépenses normales de 1920. — Normale uitgaven van 1920.
	REPORT. . . . fr		300,000 »
54	Frais de route et de séjour; missions; indemnités d'interim et de déplacement du personnel ouvrier.		»
55	Secours et accidents du travail. (Loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail)		»
56	Exécution des obligations incombant à l'Office du chef d'accidents causés à des particuliers par ses services		»
57	Fournitures de bureau; impressions; achat de machines à écrire, etc.		»
58	Réquisitions, locations, aménagement d'immeubles pour garage, sous-garage, ateliers, bureaux, magasins; achat de mobilier.		»
	Dépenses relatives au matériel fixe et roulant, électrique, automobile, à vapeur et à gaz.		
59	Achat de pièces de rechange et matériaux de réparation		»
60	Entretien et exploitation du matériel fixe et roulant.		»
61	Réquisitions et locations de terrains pour voies ferrées		»
62	Outillage :		
	a) Achat de matériel de transport (voies ferrées, véhicules, automobiles à essence et à vapeur, wagonnets, locomotives Decauville, appareils de signalisation, etc.) . . . . . fr.	20,000,000 »	»
	b) Installation et appareils de force motrice et d'éclairage.	10,000,000 »	
	c) Constructions pour les besoins des services des transports: gares, dépôts, garages, ateliers, bureaux, magasins, etc.	750,000 »	
63	Exécution des lois des 8 avril et 10 mai 1919 :		
	a) Subsides aux communes adoptées pour assurer leur administration et le service financier de leurs dettes . . . . . fr.	75,000,000 »	
	b) Achats de matériaux de construction; frais de transport des materiaux de construction	60,000,000 »	
	c) Reconstructions et réparations des immeubles publics et privés, en liquidation d'indemnités pour dommages de guerre; achats d'objets d'ameublement et divers à fournir aux sinistrés, en liquidation d'indemnités pour dommages de guerre; achats et expropriations de terrains en raison de leur relotissement.	1,000,000,000 »	»
	d) Remise en état des terres et liquidation d'indemnités pour dommages de guerre	60,000,000 »	
	e) Canalisation, distribution d'eau, construction de puits dans les régions dévastées, privées de leurs installations par suite des ravages de la guerre	10,000,000 »	
	A REPORTER. . . . fr.		300,000 »

TABEL XVII. — BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

Dépenses résultant de la guerre. — Uitgaven voortvloeiende uit den oorlog.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
70,398,720 »	OVERDRACHT.	
500,000 »	Reis- en verblijfkosten; zendingen; vergoedingen voor plaatsvervanging en verplaatsing der werklieden.	54
200,000 »	Steun en werkongevallen (wet van 24 December 1903 op de schadevergoeding voor werkongevallen).	55
125,000 »	Uitvoering der verplichtingen die ten laste van den Dienst vallen uit hoofde van ongevallen door zijne diensten aan bijzonderen veroorzaakt.	56
150,000 »	Bureelbehoeften; drukwerken; aankoop van schrijfmachines, enz.	57
100,000 »	Opvordering, huur, inrichting van gebouwen voor autostands, werkhuizen, bureelen, magazijnen; aankoop van meubelen.	58
	Uitgaven betrekkelijk het vast en het rollend materiaal, electrisch-zelfbewegend- stoom- en gasmateriaal.	
2,000,000 »	Aankoop van wisselstukken en herstellingsmateriaal.	59
13,000,000 »	Onderhoud en uitbating van het vast en het rollend materiaal	60
150,000 »	Opvorderingen en huur van gronden voor ijzeren wegen	61
	Werktuigen	62
30,750,000 »	*a*) Aankoop van vervoermateriaal (ijzeren wegen, voertuigen, motorwagens met benzine en met stoom, wagonnetjes, Decauville-locomotieven, signaaltoestellen enz) . . . . . fr. 20,000,000 »	
	b) Inrichting van toestellen voor drijfkracht en verlichting. 10,000,000 »	
	c) Bouwen voor de noodwendigheden van den vervoerdienst: statiën, stapelplaatsen, autostanden, werkhuizen, bureelen, magazijnen, enz. . . . . 750,000 »	
	Uitvoering der wetten van 8 April 1919 en 10 Mei 1919	63
1,205,000,000 »	*a*) Toelagen aan de aangenomen gemeenten om hun bestuur en den financieelen dienst hunner schulden te verzekeren . . . . . fr. 75,000,000 »	
	b) Aankoop van bouwmaterialen; vervoerkosten der bouwmaterialen . . . . . 60,000,000 »	
	c) Heropbouw en herstel der openbare en private gebouwen in vereffening der vergoedingen voor oorlogsschade; aankoop van meubelen en andere voorwerpen aan de geteisterden te leveren in vereffening der vergoedingen voor oorlogsschade; aankoop en onteigening van gronden naar mate huune herkaveling . . . . . 1,000,000,000 »	
	d) In staat van bebouwingstellen en vereffening der vergoedingen voor oorlogsschade . . . . . 60,000,000 »	
	e) Leiding en bevoorrading in water, bouwen van putten in de verwoeste gewesten door de vernielingen van den oorlog van hunne instellingen beroofd . . . . . 10,000,000 »	
1,322,373,720 »	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU XVII. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Dépenses normales de 1920. — Normale uitgaven van 1920.
	REPORT. . . . fr.	300,000 »
	Secours.	
64	Secours aux évacués; indemnités de première installation; primes de retour; exécution de la loi du 11 octobre 1919; frais de bureau; locaux et mobilier; rémunération du personnel	»
	Rapatriement des réfugiés.	
65	Frais de rapatriement des réfugiés; frais de transport et d'hébergement; frais de bureau; locaux et mobilier des offices de rapatriement à l'étranger; rémunération du personnel, etc.	»
66	Dépenses imprévues non libellées au budget	»
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR . . . fr.	300,000 »
	MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS.	
67	Achats et réparations de meubles	»
68	Matériel des universités de l'Etat et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques	»
69	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles primaires de l'Etat . . .	»
70	Subsides aux écoles pour enfants belges réfugiés, établies en Belgique, en pays alliés et en pays neutres	»
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS . . . fr.	»
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.	
71	Institut agricole supérieur en pays flamand. Achat de terrains et aménagement de locaux	1,400,000 »
72	Achat d'un terrain destiné à compléter la réinstallation du laboratoire d'analyses de l'État, à Louvain	15,000 »
73	Station agronomique et laboratoire d'analyses de l'État à Gembloux Achat d'un immeuble	70,000 »
74	Terrains incultes domaniaux et bois domaniaux : boisement, reboisement, assainissement, création et réfection de chemins de vidange	600,000 »
	A REPORTER. . . . fr.	2,085,000 »

TABEL XVII. — BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

Dépenses résultant de la guerre. — Uitgaven voortvloeiende uit den oorlog.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
1,322,373,720 »	OVERDRACHT.	
	Steun.	
70,000,000 »	Uitwijkelingensteun; vergoedingen voor eerste huisvesting; premiën van terugkeer; uitvoering der wet van 11 Oktober 1919; bureelkosten, lokalen en meubelen; wedden van het personeel.	64
	Terugkeer der vluchtelingen.	
5,000,000 »	Onkosten voor den terugkeer der vluchtelingen; vervoer- en huisvestingskosten; bureelkosten; lokalen en meubelen van den dienst van terugkeer in den vreemde; wedden van het personeel, enz.	65
100,000 »	Onvoorziene uitgaven op de begrooting niet vermeld	66
1,397,473,720 »	TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN.	
	MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN.	
49,247 »	Aankoop en herstelling van meubelen.	67
300,000 »	Materieel van 's Staatshoogescholen en harer aanhoorigheden, de cliniekdienst inbegrepen.	68
412,000 »	Verbetering en huurprijs van de lokalen en materieel der lagerscholen van den Staat.	69
235,000 »	Toelagen aan scholen voor uitgewekene Belgische kinderen, ingericht in België, geallieerde en onzijdige landen.	70
996,247 »	TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN	
	MINISTERIE VAN LANDBOUW.	
»	Hooger Landbouwinstituut in 't Vlaamsche land. Aankoop van gronden en inrichting der lokalen.	71
»	Aankoop van eenen grond bestemd om de herinrichting te voldoen van het laboratorium voor ontledingen van den Staat, te Leuven.	72
»	Landhuishoudkundige inrichting en ontledingslaboratorium van den Staat te Gembloers. Aankoop van een gebouw.	73
»	Domeinbraaklanden en domeinbosschen : bebossching, herbossching, gezondmaking, oprichting en herstelling van opruimwegen.	74
»	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU XVII. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Dépenses normales de 1920. — Normale uitgaven van 1920.
	Report. . . fr.	2,085.000 »
75	Reconstitution de l'agriculture. Achat de bétail, engrais, semences, etc., pour les besoins immédiats de l'agriculture. Prêts à consentir à des groupements de cultivateurs, en vue de l'établissement d'industries agricoles coopératives, dans les régions dévastées Frais résultant de la répartition dans le pays du cheptel vivant et du matériel agricole provenant d'Allemagne	»
76	Etudes, frais de projets et travaux pour la réparation des dommages causés par les événements de guerre à la voirie communale, aux cours d'eau non navigables ni flottables et aux ouvrages des wateringues destinés à l'irrigation et à l'assèchement de terrains fangeux ou marécageux Subsides, aux mêmes fins, aux provinces aux communes et aux wateringues. Indemnités aux agents-voyers, pour frais occasionnés par des enquêtes au sujet de dommages de guerre. Subsides extraordinaires pour travaux entrepris par les communes et les wateringues en vue de combattre le chômage, pour l'amélioration et l'entretien de la voirie vicinale, l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables et l'assèchement des terrains fangeux ou marécageux	»
77	Fonctionnement de services, missions, commissions et comités spéciaux pour l'étude et l'examen des projets de reconstitution des régions dévastées par la guerre et pour le contrôle de l'exécution. Subsides pour l'établissement de ces projets. Subsides aux communes qui présentent des plans d'aménagement. Mesures pour la vulgarisation des meilleurs procédés de reconstruction des habitations détruites et de reconstitution du sol. Expériences, démonstrations, statistiques, impressions et divers	»
78	Restauration du cheptel vivant et du matériel agricole. Travaux de nivellement et de reconstitution des exploitations agricoles (terres et bâtiments, provisoires ou définitifs) Culture dans les régions dévastées. Achat d'engrais, de semences, de machines, d'animaux. Subsides et encouragements à divers. Agents temporaires. Indemnités. Salaires. Matériel et divers. Primes de séjour aux praticiens dont la présence est nécessaire pour le relèvement de l'agriculture dans les régions dévastées, tels que médecins-vétérinaires, etc.	»
	Total pour le Ministère de l'Agriculture . . . fr.	2,085 000 »
	MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS.	
79	Routes et raccordements. Expropriations et travaux. Construction, redressements et amélioration. Squares et parcs publics dépendant des routes de l'État. Création. — Subsides aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'État dans la traverse des agglomérations. — Construction de ponts et subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'État de routes et ponts concédés ainsi que des droits de péage existant sur les routes ou ponts concédés; subsides aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats. — Démantèlement de l'enceinte fortifiée d'Anvers	70,000,000 »
80	Hôtel du Gouvernement provincial à Bruges — Achèvement.	1,300,000 »
81	Hôtel du Gouvernement provincial du Brabant — Amélioration et extension des installations provinciales vers la rue du Lombard.	250,000 »
	A reporter. . . fr.	71,350,000 »

TABEL XVII. — BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

Dépenses résultant de la guerre. — Uitgaven voortvloeiende uit den oorlog.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
»	OVERDRAHHT.	
23,000,000 »	Herstelling van den landbouw; aankoop van vee, meststoffen, zaden, enz. voor de onmiddelijke behoeften van den landbouw. Leeningen toe te staan aan landbouwvereenigingen met het oog op de vestiging van samenwerke de landbouwnijverheid in de verwoeste streek en kosten voortspruitende uit de verdeeling in het land van den levenden veestapel en van het landbouwmaterieel voortkomende uit Duitschland.	75
20,000,000 »	Studiën en kosten om de schade door de oorlog gebeurtenissen te herstellen aan de gemeentewegenis, alsmede aan de onvaarbare en onvlotbare waterloopen, aan de werken der wateringen bestemd tot de besproeing en droogmaking der slijkerige of moerassige gronden. Toelagen, tot hetzelfde doel, aan de provinciën, de gemeenten en de wateringen Vergoedingen aan de agenten der buurtwegen voor onkosten veroorzaakt door onderzoeken nopens de oorlogsschade Buitengewone toelagen voor werken ondernomen door de gemeenten en de wateringen met het doel werkeloosheid te bestrijden, tot verbetering en onderhoud der buurtwegenis, tot verbetering der niet bevaarbare en niet vlotbare waterloopen en tot droogmaking der modderige of moerassige gronden.	76
450,000 »	Werking der diensten, zendingen, commissies en bijzondere comiteiten voor studie en onderzoek der ontwerpen van heropbouw der door den oorlog verwoeste streken en voor het uitvoeringstoezicht. Toelagen voor het tot stand brengen dezer ontwerpen Toelagen aan de gemeenten die plans van geschiktmaking voorleggen Maatregelen voor de vulgarisatie der beste heropbouwwijze van de vernielde woningen en grond. Proefnemingen, demonstraties, statistieken, druk- en verschillende andere onkosten.	77
75,000,000 »	Herstel van den levenden veestapel en landbouwgerief. Werken van gelijkmaking en herstelling van de landbouwexploitaties (gronden en gebouwen, voorloopige of definitieve). Bebouwingen in de verwoeste streken. Aankoop van meststoffen, zaden, machienen, dieren. Toelagen en aanmoedigingen aan verschillenden. Tijdelijke bedienden. Vergoedingen. Dienstloonen. Materieel en verschillende behoeften. Verblijfpremiën aan de practizeerenden welker tegenwoordigheid noodig is, voor het weer oprichten van den landbouw in de verwoeste streken, zoo als veeartsen, enz.	78
118,450,000 »	TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN LANDBOUW.	
	MINISTERIE VAN OPENBARE WERKEN.	
35,500,000 »	Wegen en verbindingen. Onteigeningen en werken. Aanleggen, herstellen en verbeteren. Squares en openbare parken afhangende van de staatswegen. Aanlegging. — Toelagen aan de gemeenten voor werken tot verbetering der staatswegen in den doortocht der agglomeraties. — Bouwen van bruggen en toelagen voor dergelijke werken. Afkoop door den Staat van vergunde wegen en bruggen alsmede van de tolrechten bestaande op de vergunde wegen en bruggen; toelagen aan de provincies en gemeenten voor dergelijken afkoopen. — Ontmanteling der versterkte vestingswerken van Antwerpen.	79
»	Hotel van het provinciaal Bestuur van Brugge. — Voltooiing	80
»	Hotel van het provinciaal Bestuur van Brabant. — Verbetering en uitbreiding der provinciale inrichtingen aan den kant der Lombardstraat.	81
35,500,000 »	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU XVII. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE .

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Dépenses normales de 1920. — Normale uitgaven van 1920.
	REPORT. . . . fr.	74,550,000 »
82	Bâtiments de l'État. — Protection contre l'incendie	250,000 »
83	Palais du Cinquantenaire. — Musées royaux des arts décoratifs et industriels . . .	2,000,000 »
84	Mont des Arts. — Agrandissement et dégagement des Musées royaux de peinture et de sculpture	1,000,000 »
85	Tir national à Schaerbeek. — Réfection des installations.	200,000 »
86	Palais de Justice de Gand. — Appropriation et transformation	100,000 »
87	Hôtel du Gouvernement provincial à Anvers — Agrandissement	200,000 »
88	Hôtel du Gouvernement provincial à Hasselt. — Travaux de parachèvement. . . .	75 000 »
89	Hôtel du Gouvernement provincial à Arlon. — Reconstruction partielle, agrandissement et amélioration	235,000 »
90	Palais des Princes-Évêques de Liége. — Construction d'un bâtiment dans la 5e cour pour l'agrandissement du palais de justice et travaux de restauration de l'aile nord longeant la 2e cour	1,000,000 »
91	Casernement des gendarmeries. — Locaux du service du casernement des gendarmeries — Construction, appropriation, extension, amélioration, réquisition et achat d'immeubles, expropriation et ameublement	9 655,000 »
92	Canaux, rivières, évacuation des eaux des polders du nord de la Flandre et installations maritimes d'Anvers : expropriation, travaux, dragages, y compris ceux relatifs aux programmes définis par les lois du 10 mai 1900, du 30 mars 1906 et du 15 mai 1912	20,000,000 »
93	Ports et côtes : expropriations et travaux	1,500,000 »
94	Augmentation du capital de la Compagnie des installations maritimes de Bruges . .	3,500,000 »
95	Frais de gestion et de conservation des stocks de matériaux	200,000 »
96	Matériel de l'Administration centrale.	»
97	Études de projets, levés de plans Achats et réparations de matériel. — Fournitures diverses : instruments, clichés, plans, papiers, livres, cartes, etc. — Participation aux frais du service des adjudications du Musée commercial. — Frais de missions à l'étranger pour études relatives aux divers services de l'Administration des Ponts et Chaussées. — Frais divers de transport. — Congrès, subsides. — Téléphones. — Expositions diverses	»
98	Palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État : entretien et réparations; achat d'objets mobiliers; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc — Acquisition d'immeubles — Cérémonies et fêtes publiques : travaux et fournitures. — Chauffage, éclairage, nettoyage, service des eaux, etc, des locaux occupés par les services extérieurs des Ponts et Chaussées — Achats et réparations de meubles, fournitures de bureau pour le service spécial des Bâtiments civils de la capitale et des environs. — Loyers. — Impositions — Divers	»
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. . . . fr.	111,465 000 »

TABEL XVII. — BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

Dépenses résultant de la guerre. — Uitgaven voortvloeiende uit den oorlog.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
35,500,000 »	OVERDRACHT.	
»	Staatsgebouw. — Bescherming tegen brand	82
375,000 »	Paleis van het Jubelpark. — Koninklijke Museums voor sier- en nijverheidskunsten .	83
»	Kunstberg. — Vergrooting en vrijmaking der Koninklijke Museums voor schilder- en beeldhouwkunst.	84
»	Nationale Schietbaan te Schaerbeek. — Herstelling der inrichtingen	85
»	Justitiepaleis van Gent. — Geschiktmaking en verandering	86
»	Hotel van het provinciaal Bestuur te Antwerpen. — Vergrooting	87
»	Hotel van het provinciaal Bestuur te Hasselt. — Algeheele voltooiing	88
»	Hotel van het provinciaal Bestuur te Aarlen. — Gedeeltelijke herbouwing, vergrooting en verbetering.	89
»	Paleis der Prins Bisschoppen te Luik. — Opbouwing van een gebouw in den 3en hof voor de vergrooting van het justitiepaleis en herstellingswerken aan den noordelijken vleugel langs den 2en hof.	90
8,790,000 »	Kazerneering der gendarmeries. — Lokalen van den dienst der kazerneering der gendarmeries. — Aanbouw, geschiktmaking, uitbreiding, verbetering, opeisching en aankoop van onroerende goederen, onteigening en meubeleering.	91
52,000,000 »	Vaarten, rivieren, afvoer van het water der polders van het Noorden van Vlaanderen en haveninrichtingen van Antwerpen : onteigening, werken, uitboggeringen, met inbegrip van deze welke betrekking hebben op de programma's bepaald bij de wetten van 10 Mei 1900, van 30 Maart 1906 en van 13 Mei 1912.	92
26,000 000 »	Havens en kusten : onteigeningen en werken.	93
»	Verhooging van het kapitaal van de Maatschappij der Haveninrichtingen van Brugge.	94
»	Beheer- en bewaringskosten der stocks van materialen.	95
100,000 »	Materieel van het Middenbeheer	96
50,000 »	Bestudeeren van ontwerpen, opmaken van plans. Aankoop en herstelling van materieel. — Allerhande leveringen : instrumenten, clichés, plans, papier, boeken, kaarten, enz. — Aandeel in de kosten van den dienst der aanbestedingen van het Handelsmuseum. — Kosten van zendingen in den vreemde voor studies betreffende de verschillende diensten van het Beheer van Bruggen en Wegen. — Allerhande onkosten van vervoer — Congressen, toelagen — Telefoon. — Allerhande tentoonstellingen	97
2,000,000 »	Paleizen, hotels, gebouwen en monumenten toebehoorende aan den Staat; onderhoud en herstellingen; aankoop van meubelen; gewone en buitengewone werken van verbetering, van vergrooting, van herstelling, enz. — Aankoop van onroerende goederen. — Openbare feesten en plechtigheden : werken en leveringen. — Verwarming, verlichting, reiniging, waterdienst, enz, der lokalen gebruikt voor de buitendiensten van Bruggen en Wegen. — Aankoop en herstelling van meubels, kantoorbehoeften voor den bijzonderen dienst der Burgerlijke gebouwen van de hoofdstad en de omliggende gemeenten. — Huurgelden. — Belastingen. — Allerhande.	98
124,815,000 »	TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN OPENBARE WERKEN.	

TABLEAU XVII. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.		Dépenses normales de 1920. — Normale uitgaven van 1920.
	MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU TRAVAIL ET DU RAVITAILLEMENT.		
99	Personnel temporaire et auxiliaire : traitements et indemnités (autres que ceux des services des vivres indigènes, commerciaux et frigorifique)		»
100	Matériel, loyers, mobilier, fournitures de bureau, dépenses diverses		»
101	Frais de route et de séjour — Débours pour frais de déplacement et de bureau, etc., des inspecteurs et inspecteurs-adjoints des vivres indigènes — Jetons de présence, etc		»
	A) Ravitaillement de la population civile de la Belgique (Provisoirement et eu égard aux événements, par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846, des avances successives de 100,000 francs, dont il sera justifié ultérieurement, peuvent être faites sur l'article 102 et dont il pourra être disposé pour :		
	a) Les dépenses afférentes aux traitements des fonctionnaires et agents des services;		
	b) Les dépenses urgentes d'exploitation, et ce, dans les conditions et limites déterminées par le Ministre de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement).		
	1° *Service des Vivres indigènes.*		
	Personnel . . . . . fr.	780,000 »	
	Achat de vivres, etc.	1,092,000,000 »	
	2° *Services Commerciaux.*		
102	Personnel	520,000 »	
	Achat de denrées, reprise des stocks du Comité National et des stocks de la base américaine	275,000,000 »	
	3° *Service Frigorifique.*		
	Personnel	1,000,000 »	
	Achat de viande congelée pour la population civile et pour l'armée	120,000,000 »	
	Construction éventuelle de magasins frigorifiques en province .	15,000,000 »	
	B) Subsides aux œuvres de secours. Traitements et indemnités du personnel; dépenses diverses : matériel, fournitures de bureau, papiers, etc.	92,260,000 »	
103	Cours industriels et professionnels Conférences techniques, cinématographiques et autres pour chômeurs: subsides, matériel, fournitures classiques, dépenses diverses.		»
104	Encouragements aux institutions ayant pour but le placement gratuit des travailleurs Intervention dans les frais des bourses de travail officielles Encouragements aux caisses de prévoyance et de secours instituées en faveur des victimes du chômage involontaire. Commission permanente des Unions professionnelles, des bourses paritaires du travail et des Caisses de prévoyance et de secours en faveur des victimes du chômage involontaire. Dépenses diverses		»
	A REPORTER . . . fr.		»

TABEL XVII. — BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

Dépenses résultant de la guerre. — Uitgaven voortvloeiende uit den oorlog.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.		Artikelen.
	MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ARBEID EN BEVOORRADING.		
850,000 »	Voorloopig- en hulppersoneel : jaarwedden en vergoedingen (andere dan diegene der diensten van inlandsche levensmiddelen, van den handel en van de bevriezing).		99
320,000 »	Materieël, huur, huisraad, bureelbenoodigheden, verschillende uitgaven		100
500,000 »	Reis- en verblijfkosten — Voorschotten voor verplaatsing- en bureelkosten, enz., van de opzieners en van de opzieners-adjunkten der inlandsche levensmiddelen — Tegenwoordigheidspenningen, enz.		101
1,596,560,000 »	*A* — Bevoorrading van de burgerlijke bevolking van België. (Voorloopig en ten aanzien van de gebeurtenissen, bij afwijking van artikel 15 der organische wet van het Rekenhof van 20 Oktober 1846, kunnen achtereenvolgende voorschotten van 100.000 frank, waarvan de verrechtvaardiging later zal geschieden, op artikel 102 verleend worden, met de volgende bestemmingen :		102
	a) De uitgaven slaande op de jaarwedden der ambtenaars en agenten van de diensten;		
	b) De dringende uitbatingsuitgaven, en dit, onder de voorwaarden en beperkingen bepaald door den Minister van Nijverheid, Arbeid en Bevoorrading).		
	1° *Dienst der inlandsche levensmiddelen.*		
	Personeel . . . . . fr.	780,000 »	
	Aankoop van levensmiddelen, enz.	1.092,000,000 »	
	2° *Handelsdiensten.*		
	Personeel	320,000 »	
	Aankoop van eetwaren, overneming van de voorraden van het Nationaal Comiteit en van de voorraden der Amerikaansche basis.	275,000,000 »	
	3° *Bevriezingsdienst.*		
	Personeel	1,000,000 »	
	Aankoop van bevrozen vleesch voor de burgerlijke bevolking en voor het leger	120,000,000 »	
	Eventueële opbouw van bevriezingsmagazijnen in de provinciën.	15,000,000 »	
	B. — Toelagen aan de onderstandswerken — Jaarwedden en vergoedingen van het personeel; verschillende uitgaven : materieel, bureelbenoodigheden, papier, enz	92.260,000 »	
300,000 »	Nijverheids- en beroepslessen. Technische, cinematografische en andere voordrachten voor werkloozen : toelagen, materieel, schoolgerief, verschillende uitgaven.		103
13,335,000 »	Aanmoedigingen ten voordeele der inrichtingen welke voor doel hebben het kosteloos plaatsen der werklieden. Tusschenkomst in de kosten der officieële werkbeurzen. Aanmoedigingen aan de voorzorgs- en onderstandkassen, ingesteld ten bate der slachtoffers van de onvrijwillige werkloosheid. Bestendige Commissie der Vakvereenigingen, der paritaire werkbeurzen en der voorzorgs- en onderstandskassen ten voordeele der slachtoffers van de onvrijwillige werkloosheid. Verschillende uitgaven.		104
1,611.865,000 »	OVER TE DRAGEN.		

TABLEAU XVII. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Dépenses normales de 1920. — Normale uitgaven van 1920.
	REPORT . . . fr.	»
105	Subsides aux associations mutualistes ayant organisé le service médico-pharmaceutique	»
106	Majoration, à titre de secours exceptionnels, en cas de besoin, des allocations annuelles et rentes dues aux victimes d'accidents du travail conformément à la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail. Intervention de l'État dans les frais d'administration occasionnés par le paiement de ces secours. Dépenses diverses	»
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU TRAVAIL ET DU RAVITAILLEMENT . fr.	»
	MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.	
107	Chemin de fer. — Services communs . . . . . fr.	»
108	Id. Voies et Travaux	60,000,000 »
109	Id. Aménagement du quartier de la Putterie	500,000 »
110	Id. Jonction Nord-Midi	14,840,000 »
111	Id. Traction et matériel	115,678,500 »
112	Id. Transports.	»
113	Id. Masse d'habillement.	»
114	Services de l'électricité	3,300,000 »
115	Id. de la Marine	8,221,500 »
116	Id. communs.	»
117	Administration des Postes	2,300,000 »
118	Id des Télégraphes et des Téléphones	20,133,000 »
119	Id. des transports par eaux intérieures	11,150,000 »
120	Chemin de fer. — Service du rachat des chemins de fer concédés. Complément du prix de reprise du chemin de fer de la Flandre occidentale	27,025 »
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGRAPHES . . . . fr.	236,150,025 »

TABEL XVII. — BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

Dépenses résultant de la guerre. — Uitgaven voortvloeiende uit den oorlog.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
1,611,865,000 »	OVERDRACHT.	
16,200,000 »	Toelagen aan de Onderlinge vereenigingen welke den genees- en artsenijkundigen dienst ingericht hebben.	105
8,000,000 »	Verhooging, ten titel van uitzonderlijke hulpgelden, in geval van nood, der jaarlijksche toelagen en renten verschuldigd aan de slachtoffers van werkongevallen, in overeenkomstigheid met de wet van 24 December 1903, op het herstel der schade voortkomende van werkongevallen. Tusschenkomst van den Staat in de beheerkosten veroorzaakt door het uitbetalen dezer hulpgelden. Verschillende uitgaven.	106
1,636,065,000 »	TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ARBEID EN BEVOORRADING.	
	MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, ZEEWEZEN, POSTERIJEN EN TELEGRAFEN.	
1,900,000 »	Spoorwegen. — Gemeenschappelijke diensten	107
265,100,000 »	Id. Weg en Werken	108
»	Id. Geschiktmaking van den wijk Putterie.	109
»	Id. Noord-Zuid Verbinding	110
659,275,689 »	Id. Trekdienst en materieel	111
15,750,000 »	Id. Vervoer	112
2,500,000 »	Id. Kleedingsfonds	113
10,776,000 »	Dienst der electriciteit.	114
13,572,100 »	Id. der Zeewezen	115
281,000 »	Gemeenschappelijke diensten	116
2,236,817 »	Bestuur der Posterijen.	117
19,733,198 »	Id der Telegrafen en Telephoon	118
»	Dienst van vervoer langs binnenwaters	119
»	Spoorwegen. — Dienst van naasting der vergunde spoorwegen. Aanvulling van den naastingprijs van den spoorweg van West-Vlaanderen.	120
991,124,804 »	TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, ZEEWEZEN, POSTERIJEN EN TELEGRAFEN.	

TABLEAU XVII. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Dépenses normales de 1920. — Normale uitgaven van 1920.
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.	
	Bâtiments militaires.	
121	Gand. — Casernes nos 4 et 5. — Construction d'écuries	150 000 »
122	Id. — Sterre — Installation du parc divisionnaire	200,000 »
123	Id. — Saint-Denis. — Construction d'une caserne du génie (première entreprise) .	500,000 »
124	Audenarde. — Maegdendael. — Installation d'un régiment d'artillerie (sauf un groupe)	500,000 »
125	Saint-Nicolas. — Construction d'une caserne d'infanterie (première entreprise). . .	1,000,000 »
126	Bruges — Apostolines. — Construction d'écuries et de dépendances	250,000 »
127	Id. — Chartreux. — Agrandissements pour y loger un groupe supplémentaire d'artillerie.	500,000 »
128	Ostende. — Hazegras. — Agrandissements pour y loger tout le régiment	600,000 »
129	Remplacement des planchers en bois de la caserne Saint-Georges, à Anvers, par des pavements sur voûtelettes.	535,000 »
130	Installation de l'éclairage électrique à l'hôpital militaire de Malines	15,000 »
131	Placement de grillages aux fenêtres du bâtiment militaire 41 du dépôt de Saint-Bernard	5,000 »
132	Reconstruction du débarcadère du fort de Cruybeke	100,000 »
133	Construction et aménagement de bâtiments pour les ateliers de fabrication de munitions aux forts de Zwyndrecht et de Cruybeke.	2,700,000 »
134	Réfection des hangars du terre-plein intérieur du fort 5 et aménagement du réduit et bâtiment du front de tête pour y installer un parc de division d'armée. . . .	280,000 »
135	Travaux demandés par le Grand Parc de campagne au réduit et à la caponnière du fort 8	10,000 »
136	Remise en état d'habitabilité de forts.	100,000 »
137	Acquisition d'un terrain par polygone des pontonniers, à Saint-Bernard . . .	215,415 »
	A REPORTER . . fr.	7,660,415 »

TABEL XVII. — BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

Dépenses résultant de la guerre. — Uitgaven voortvloeiende uit den oorlog.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	MINISTERIE VAN OORLOG.	
	Militaire gebouwen.	
»	Gent — Kazernen nrs 4 en 5. — Bouwen van paardenstallen	121
»	Id. — Sterre — Vestiging van het divisie-park	122
»	Id. — Sint-Denijs — Bouwen van eene kazerne der genie (1e aanneming) . . .	123
»	Audenaerde — Maegdendaele. — Vestiging van een regiment artillerie (behoudens een groep).	124
»	Sint-Nicolaas — Bouwen eener kazerne voor infanterie (1e aanneming)	125
»	Brugge — Apostolinen. — Bouwen van paardenstallen en van bijgebouwen. . .	126
»	Id. — Karthuizers — Vergrootingen om er een bijkomende groep artillerie in te kwartieren.	127
»	Oostende. — Hazegras. — Vergrootingen om er gansch het regiment in te kwartieren.	128
»	Vervangen der houten bevloeringen van de kazerne Sint-Joris te Antwerpen, door plavеisels op gemetselde gewelfjes	129
»	Aanleggen van electrische verlichting in het militair hospitaal te Mechelen	130
»	Plaatsen van traliën aan de vensters van het militair gebouw 41 van het depot van Sint-Bernard.	131
»	Heropbouwen van de losplaats van het fort te Cruybeke	132
»	Optrekken en inrichting van gebouwen voor de munitiewerkhuizen in de forten van Zwijndrecht en van Cruybeke.	133
»	Herstellen der loodsen van den binnen-walgang van 't fort 5 en inrichting van het reduit en het gebouw der tot uiterste verdediging der eerste linie om er een leger-divisiepark te vestigen.	134
»	Werken aan het reduit en aan de caponniere van 't fort 8, aangevraagd door het groot veldpark.	135
»	In staat van bewoonbaarheid herstellen van forten	136
»	Aankoop van een terrein tot polygoon voor de pontonniers, te Sint-Bernard. . . .	137
»	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU XVII. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Dépenses normales de 1920. — Normale uitgaven van 1920.
	REPORT. . . . fr.	7,660,415 »
138	Constructions diverses à résulter de la nouvelle organisation dans le commandement des bâtiments militaires de Liége, rive gauche.	500,000 »
139	Constructions diverses à résulter de la nouvelle organisation dans le commandement des bâtiments militaires de Liége, rive droite	500,000 »
140	Constructions nouvelles à résulter de la nouvelle organisation dans les places de Saint-Trond et de Hasselt.	750,000 »
141	Grosses appropriations pour une caserne de cavalerie à Spa.	500,000 »
142	Grosses appropriations pour les Écoles des pupilles (Marneffe, Saffraenberg) et des cadets	400,000 »
143	Complément des installations électriques relevant du commandement des bâtiments militaires de Liége, rive gauche.	40,000 »
144	Complément des installations électriques relevant du commandement des bâtiments militaires de Liége, rive droite	80,000 »
145	Aviation (installation d'Asch)	1,000,000 »
146	Aménagement d'une buanderie au magasin du couchage de Liége	25,000 »
147	Installation de l'éclairage électrique dans la caserne d'infanterie à Namur	36,000 »
148	Renforcement des poutres du dortoir n° 65 de la caserne de l'hôpital à Philippeville	152,000 »
149	Renforcement des poutres et renouvellement du plancher de l'ancienne infirmerie de la vieille caserne de Mariembourg	37,200 »
150	Achèvement de la deuxième entreprise pour la construction du nouvel hôpital militaire, à Namur	1,000,000 »
151	Achèvement de la troisième entreprise pour la construction du nouvel hôpital militaire, à Namur	1,050.000 »
152	Bloc des usines et cuisines du nouvel hôpital militaire, à Namur.	160 000 »
153	Terrassements, bâtiment principal, chapelle, latrines, magasins, installations intérieures, etc., du nouvel hôpital militaire, à Namur	1,000,000 »
154	Travaux de construction d'une nouvelle caserne du génie (première entreprise) et de dépendances du polygône du génie, à Namur	1,000,000 »
	A REPORTER. . . . fr.	15,890,615 »

TABEL XVII. — BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

Dépenses résultant de la guerre. — Uitgaven voortvloeiende uit den oorlog.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
»	OVERDRACHT.	
»	Verschillende bouwwerken waartoe de nieuwe inrichting van het commando der militaire gebouwen van Luik, linkeroever, aanleiding zal geven	138
»	Verschillende bouwwerken waartoe de nieuwe inrichting van het commando der militaire gebouwen van Luik, rechteroever, aanleiding zal geven.	139
»	Nieuwe bouwwerken waartoe de nieuwe inrichting in de plaatsen van Sint-Truiden en van Hasselt, aanleiding zal geven.	140
»	Groote werken tot geschiktmaken eener cavalerie-kazerne te Spa	141
»	Groote werken tot geschiktmaken voor de Pupillenscholen (Marneffe, Saffraenberg) en voor de Kadettenschool.	142
»	Volmaking der electrische inrichtingen welke afhankelijk zijn van het commando der militaire gebouwen van Luik, linkeroever.	143
»	Volmaking der electrische inrichtingen welke afhankelijk zijn van het commando der militaire gebouwen van Luik, rechteroever.	144
»	Luchtvaart (inrichting van Asch)	145
»	Inrichting van eene wasscherij in 't Magazijn van 't beddegoed te Luik . . .	146
»	Aanleggen der electrische verlichting in de kazerne der infanterie te Namen .	147
»	Versterken der balken van de slaapzaal nr 65 der kazerne van 't Hospitaal te Philippeville	148
»	Versterken der balken en bernieuwing van den planken vloer der gewezen ziekenzaal der oude kazerne te Mariembourg.	149
»	Voltrekken der tweede aanneming tot opbouw van het nieuw militair Hospitaal te Namen.	150
»	Voltrekken der derde aanneming tot opbouw van het nieuw militair Hospitaal te Namen	151
»	Blok der fabrieken en keukens van het nieuw militair Hospitaal te Namen	152
»	Aardwerken, hoofdgebouw, kapel, gemakken, magazijnen, inwendige inrichtingen, enz., van het nieuw militair Hospitaal te Namen.	153
»	Werken tot opbouw eener nieuwe kazerne voor de Genie (eerste aanneming) en van bijgebouwen van den polygoon der Genie te Namen.	154
	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU XVII. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Dépenses normales de 1920. — Normale uitgaven van 1920.
	REPORT. . . . fr.	15,890,615 »
155	Construction à l'ex-citadelle de Namur d'un bâtiment cellulaire en remplacement de celui qui existait en 1914 et qui a été transformé en logement par l'ennemi et reconstruction d'un bâtiment pour un ménage de sous-officier, de trois magasins de tonite, de la clôture et des canalisations de ces magasins, détruits par l'ennemi.	50,000 »
156	Caserne d'artillerie à construire à Arlon.	500,000 »
157	Construction d'une écurie et de latrines à la caserne d'infanterie à Ath	58,000 »
158	Construction à Ath d'une caserne pour un ou deux bataillons d'infanterie, en vue de la nouvelle répartition des garnisons (1re entreprise)	500,000 »
159	Transformation du local n° 184 de la caserne d'infanterie à Charleroi en pavillon de latrines pour sous-officiers. Installations de chausses d'aisance avec siège inviolable et chasses d'eau automatiques dans ces latrines et construction d'un pavillon de latrines pour soldats dans le jardin du bâtiment des mariés	70,000 »
160	Transformation des latrines du bloc n° 1 de la caserne de cavalerie de Charleroi . .	15,000 »
161	Installation de l'éclairage électrique dans les casernes d'infanterie et de cavalerie à Charleroi	18,000 »
162	Construction du gros œuvre d'un bloc de bataillon dans la caserne d'infanterie à Charleroi (1re entreprise).	1,000,000 »
163	Travaux de construction à l'hôpital militaire de Mons	750,000 »
164	Construction d'une caserne pour deux batteries d'artillerie à Mons (1re entreprise) .	1,000,000 »
165	Construction d'un second étage au-dessus du bloc 30 de la caserne de la Citadelle à Tournai et remplacement des planchers existant dans ces blocs par des pavements en carreaux céramiques	300,000 »
166	Achèvement du bâtiment des mess et cuisines à la caserne Saint-Jean à Tournai. .	90,000 »
167	Constructions diverses à Bruxelles (Tervueren et écuries à Etterbeek)	1,000,000 »
168	Aviation (installations de Haeren et de Schaffen)	2,000,000 »
169	Construction d'un nouveau magasin à fourrages à Mons	1,125,000 »
170	Construction d'un étage au-dessus des magasins à couvertures et à couchettes du magasin régional du couchage à Mons	168,000 »
171	Achèvement des agrandissements de l'hôpital militaire du camp de Beverloo . . .	500,000 »
	A REPORTER. . . . fr.	25,034,615 »

TABEL XVII. — BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

Dépenses résultant de la guerre. — Uitgaven voortvloeiende uit den oorlog.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
»	OVERDRACHT.	
»	Opbouw aan de gewezen citadel te Namen van een cellengebouw ter vervanging van dit hetwelk in 1914 bestond en door den vijand in woonst werd veranderd, en heroprichten van een gebouw voor een menage van onder-officier, van drij toiletmagazijnen, van het afsluitsel dezer magazijnen en aanleggen der waterleidingen, dit alles door den vijand vernield.	155
»	Artillerie-kazerne te Aerlen te bouwen	156
»	Bouwen van een paardenstal en van gemakken in de kazerne der infanterie te Ath .	157
»	Bouwen te Ath eener kazerne voor één of twee bataljons infanterie, met het oog op de nieuwe indeeling der garnizoenen (1e aanneming).	158
»	Verandering van het lokaal nr 184 der kazerne der infanterie te Charleroi in gemakken-paviljoen voor onder-officieren. Aanleggen van gemakhuizen met van rolletjes voorziene zittingen en zelfwerkende waterdrijvingstoestellen in deze gemakken, en opbouw van een gemakken-paviljoen voor soldaten in den hof van het gebouw der gehuwden.	159
»	Verandering der gemakken van blok nr 1 van de kazerne der cavalerie te Charleroi .	160
»	Aanleggen der electrische verlichting in de kazernen der infanterie en der cavalerie te Charleroi.	161
»	Opbouw van het hoofdwerk van een bataljonsblok in de kazerne der infanterie te Charleroi (1e aanneming).	162
»	Bouwwerken aan het militair hospitaal te Bergen	163
»	Bouwen eener kazerne voor twee batterijen artillerie te Bergen (1e aanneming) . .	164
»	Oprichten van een tweede verdiep boven blok 50 van de kazerne der citadel te Doornijk en vervangen der in deze blokken bestaande houten vloeren door plaveisels met ceramieke vloertegels.	165
»	Voltrekken van het gebouw der messlokalen en keukens in de Sint-Janskazerne te Doornijk.	166
»	Verschillende bouwwerken te Brussel (Tervueren en paardenstallen te Etterbeek) .	167
»	Luchtvaart (inrichtingen van Haeren en Schaffen)	168
»	Bouwen van een nieuw voedermagazijn te Bergen	169
»	Opbouw van een verdiep boven de dekens- en beddenmagazijnen van het gewestelijk magazijn van 't beddegoed te Bergen.	170
»	Voltrekken der vergrootingen van het militair hospitaal van 't kamp van Beverloo .	171
»	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU XVII. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Dépenses normales de 1920. — Normale uitgaven van 1920.
	REPORT. . . fr.	25,034 615 »
172	Achèvement du château d'eau du camp de Beverloo.	205,000 »
173	Achèvement de la centrale électrique du camp de Beverloo	250,000 »
174	Achèvement du réseau des voies normales et des voies Decauville au camp de Beverloo	1,000,000 »
175	Achèvement des travaux de terrassement du camp de Beverloo	120,000 »
176	Achèvement du mess B du camp de Beverloo	75,000 »
177	Achèvement du placement des paratonnerres au camp de Beverloo	25,000 »
178	Achèvement du pavement des écuries du camp de Béverloo	50,000 »
179	Achèvement du chauffage central des mess du camp de Béverloo	900,000 »
180	Construction de cuisines pour la troupe au camp de Béverloo	900,000 »
181	Distribution d'eau du camp de Béverloo (1re entreprise)	1,000,000 »
182	Construction d'un bassin de natation au camp de Béverloo	350,000 »
183	Construction de lavoirs pour la troupe au camp de Béverloo.	100,000 »
184	Construction de pavillons pour officiers mariés au camp de Béverloo	500,000 »
185	Achèvement des travaux de construction d'un bloc de casernement pour deux batteries d'artillerie de campagne d'instruction et deux pavillons de latrines au camp de Brasschaet	350,000 »
186	Achèvement des travaux de construction d'un bâtiment principal et de deux pavillons de latrines au camp de Brasschaet.	630,000 »
187	Achèvement des travaux de construction d'un bloc de casernement pour une batterie d'artillerie de forteresse d'instruction et d'un bâtiment de dépendances au camp de Brasschaet.	300,000 »
188	Achèvement des travaux de construction de deux écuries pour chevaux de troupe au camp de Brasschaet.	180,000 »
189	Achèvement des travaux de construction de huit pavillons pour officiers mariés au camp de Brasschaet	200,000 »
190	Installation du dépôt de remonte à Brasschaet	138,000 »
	A REPORTER. . . fr.	32,307,615 »

TABEL XVII. — BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

Dépenses résultant de la guerre. — Uitgaven voortvloeiende uit den oorlog.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
»	OVERDRACHT.	
»	Voltrekken van den watertoren van 't kamp van Beverloo	172
»	Voltrekken der electriciteit-centrale van 't kamp van Beverloo	173
»	Voltrekken van het gewoon spoornet en der Decauville-sporen in het kamp van Beverloo.	174
»	Voltrekken der aardwerken van 't kamp van Beverloo	175
»	Voltrekken van het messlokaal B van 't kamp van Beverloo	176
»	Voltrekken van het aanleggen der bliksemafleiders in 't kamp van Beverloo . . .	177
»	Voltrekken van 't plaveisel der paardenstallen van 't kamp van Beverloo	178
»	Voltrekken der dampverwarmingsinrichting der messlokalen van 't kamp van Beverloo	179
»	Bouwen van keukens voor den troep in 't kamp van Beverloo	180
»	Waterlevering van 't kamp van Beverloo (1e aanneming)	181
»	Aanleggen eener zwemplaats in 't kamp van Beverloo	182
»	Oprichten van waschplaatsen voor den troep in 't kamp van Beverloo.	183
»	Bouwen van paviljoenen voor gehuwde officieren	184
»	Voltrekken der bouwwerken van eenen kazerneeringsblok voor twee batterijen onderrichtingsveldartillerie en twee gemakken-paviljoenen in 't kamp van Brasschaet.	185
»	Voltrekken der in aanbouw zijnde werken van een hoofdgebouw en van twee gemakken-paviljoenen in 't kamp van Brasschaet.	186
»	Voltrekken der werken tot opbouw van een kazerneeringsblok voor eene batterij onderrichtingsvestingartillerie en van eenen blok bijgebouwen in 't kamp van Brasschaet	187
»	Voltrekken der werken tot opbouw van twee stallen voor troepenpaarden in 't kamp van Brasschaet.	188
»	Voltrekken der werken tot opbouw van acht paviljoenen voor gehuwde officieren in 't kamp van Brasschaet.	189
»	Vestiging voor het remonte-depôt, te Brasschaet.	190
»	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU XVII. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Dépenses normales de 1920. — Normale uitgaven van 1920.
	REPORT. . fr.	32,307,615 »
191	Achèvement des travaux de construction d'un magasin à fourrages au camp de Brasschaet.	173,000 »
192	Construction d'une buanderie au camp de Beverloo	300,000 »
	Divers.	
193	Télégraphie sans fil, nouvelle installation	1,500,000 »
194	Direction de la télégraphie militaire, nouvelle installation.	1,500,000 »
195	Direction du charroi automobile, nouvelle installation	2,000,000 »
196	Transfert du service des évacuations de La Panne dans une usine à acquérir dans la Flandre Occidentale.	150,000 »
197	Acquisition d'une fabrique de chaussures	500,000 »
198	Outillage scientifique de l'École militaire (Réédification des Musées et laboratoires) .	700,000 »
	Administration centrale.	
199	Traitements et indemnités du personnel civil.	»
200	Indemnités au personnel permanent de l'Administration centrale pour travaux supplémentaires	»
201	Indemnités aux sous-officiers et soldats détachés au Ministère de la Guerre . . .	»
202	Matériel	»
203	Institut cartographique militaire. — Matériel et acquisitions	»
	Hôpitaux et pharmacies militaires.	
204	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux; services médico-chirurgical et pharmaceutique	»
	Armement, charroi et harnachement de l'armée.	
205	Traitements, salaires et indemnités du personnel civil appointé et salarié; indemnités spéciales du personnel militaire des établissements d'artillerie et parcs.	»
206	Approvisionnements de toute nature et frais généraux des établissements d'artillerie et parcs.	»
	A REPORTER. . fr.	39,130,615 »

TABEL XVII. — BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

Dépenses résultant de la guerre. — Uitgaven voortvloeiende uit den oorlog.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
»	OVERDRACHT.	
»	Voltrekken der werken tot opbouw van een voedermagazijn in 't kamp van Brasschaet.	191
»	Opbouw eener wasscherij in 't kamp van Beverloo	192
	Allerlei.	
»	Draadlooze telegrafie, nieuw gebouw.	193
»	Bestuur der militaire telegrafie, nieuw gebouw	194
»	Bestuur van den autotrein, nieuw gebouw	195
»	Overbrengen van den wegruimingsdienst van De Panne naar eene in West-Vlaanderen aan te koopen fabriek.	196
»	Aankoop van eene schoenfabriek	197
»	Wetenschappelijke benoodigdheden der Militaire School (wederoprichten der museums en laboratoriums).	198
	Middenbeheer.	
3,161,000 »	Jaarwedden en vergoedingen van het burgerlijk personneel	199
100,000 »	Vergoedingen aan het bestendig personneel van het hoofdbeheer voor bijwerk . .	200
228,400 »	Vergoedingen aan de onderofficieren en soldaten werkzaam bij het Departement van Oorlog.	201
140,000 »	Materieel	202
80,000 »	Militair landkaart-instituut. — Materieel en aankoopen.	203
	Militaire hospitalen en- apotheken.	
14,291,450 »	Voeding en kleeding der zieken; onderhoud der hospitalen; genees- heel- en artsenijkundige diensten.	204
	Wapening, trein en paardentuig van het leger.	
8,002,900 »	Jaarwedden, dagloonen en vergoedingen van het burgerlijk personeel in wedde en loon betaald; bijzondere vergoedingen van het militair personeel der artillerie inrichtingen en parken.	205
6,642,000 »	Bevoorradingen van allen aard en algemeene onkosten der artillerie inrichtingen en parken.	206
32,645,750 »	OVER TE DRAGEN	

TABLEAU XVII. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Dépenses normales de 1920. — Normale uitgaven van 1920.
	REPORT. . fr.	39,130,615 »
	Bâtiments militaires et services techniques du génie.	
207	Services des bâtiments militaires. — Personnel	»
208	Services des bâtiments militaires. — Bâtiments	»
209	Services techniques du génie. — Personnel	»
210	Services techniques du génie. — Approvisionnements de toute nature et frais généraux	»
	Nourriture des troupes, fourrages et autres prestations.	
211	Transports, combustibles, essences	»
	Pensions et secours. — Subsides.	
212	Pensions et secours. — Subsides (y compris les premiers termes des rentes de chevrons ayant pris cours en 1920 ou antérieurement au premier janvier de la même année).	»
213	Œuvre nationale des invalides de guerre	»
	Dépenses diverses et dépenses imprévues.	
214	Dépenses relatives à l'entretien des prisonniers de guerre russes libérés.	»
215	Dépenses des commissions de récupération	»
216	Services de la sûreté militaire maintenue à l'armée d'occupation	»
217	Service des sépultures militaires	»
218	Divers et imprévus.	»
	Services divers.	
219	Frais des Commissions Centrale et d'Arrondissement Judiciaire pour la reconstitution du foyer du militaire démobilisé	»
220	Aide à la restauration du foyer du combattant.	»
221	Aide et protection aux familles d'officiers, sous-officiers, soldats et gendarmes rengagés	»
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DE LA GUERRE. . . . fr.	39,130,615 »

TABEL XVII. — BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

Dépenses résultant de la guerre. — Uitgaven voortvloeiende uit den oorlog.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
32,645,750 »	OVERDRACHT.	
	Militaire gebouwen en technische diensten der genie.	
250,000 »	Diensten der militaire gebouwen. — Personeel	207
19,786,000 »	Id. Gebouwen	208
288,200 »	Technische diensten der genie. — Personeel	209
4,001,700 »	Id. Bevoorradingen van allen aard en algemeene onkosten.	210
	Voeding der troepen, voeder en andere verstrekkingen.	
14,705,000 »	Vervoer, brandstoffen, benzine.	211
	Pensioenen en hulpgelden. — Toelagen.	
155,977,800 »	Pensioenen en hulpgelden. — Toelagen (erinbegrepen de eerste termen der chevronsrenten, welke aanvang namen in 1920 of vóór eersten Januari van hetzelfde jaar).	212
1,500,000 »	Nationaal werk der oorlogsinvaliden	213
	Verschillende uitgaven en onvoorziene uitgaven.	
821,200 »	Uitgaven betreffende het onderhoud der vrijgestelde Russische krijgsgevangenen .	214
11,787,000 »	Uitgaven der Commissies tot terugverkrijging	215
900,000 »	Diensten der militaire veiligheid in stand gehouden bij het bezettingsleger . . .	216
7,800,000 »	Dienst der militaire grafsteden.	217
60,000 »	Allerlei en onvoorziene uitgaven	218
	Verschillende diensten.	
1,000,000 »	Onkosten der hoofd- en rechterlijke arrondissements Commissies tot heropbouw der haardstede van den gedemobiliseerden soldaat.	219
50,000,000 »	Hulp tot herstel der haardstede van den strijder	220
12,000,000 »	Hulp en bescherming aan de families van officieren, onderofficieren, soldaten en gendarmen welke opnieuw vrijwillig dienst genomen hebben.	221
311 522.650 »	TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN OORLOG.	

TABLEAU XVII. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Dépenses normales de 1920. — Normale uitgaven van 1920.
	MINISTÈRE DES FINANCES.	
222	Acquisition, aménagement, construction et ameublement de locaux pour le service de la conservation des hypothèques et autres services du Département des Finances .	1,000,000 »
223	Appropriation des terrains provenant du démantèlement des places fortes	200,000 »
224	Acquisitions d'immeubles destinés à agrandir le domaine forestier et à étendre ou à régulariser les limites des propriétés de l'État, notamment des dunes domaniales.	500,000 »
225	Construction et acquisition de maisons pour les agents de la douane aux frontières .	2,500,000 »
226	Réarmement du corps de la douane	»
227	Avances à faire au Trésor colonial pour les dépenses concernant la guerre en Afrique et l'occupation militaire et administrative des territoires dont la gestion est confiée à la Belgique	»
228	Avance du Trésor belge pour couvrir les dépenses d'occupation et d'administration des territoires du Ruanda et de l'Urundi	»
	Administration des territoires réunis à la Belgique.	
229	*a*) Traitement du Haut Commissaire royal	»
	b) Frais de représentation	»
230	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service belges attachés à l'Administration du Haut Commissariat.	»
231	Indemnités de déplacement et de séjour du Haut Commissaire et des fonctionnaires et employés de son Administration	»
232	Frais de bureau, éclairage, chauffage et entretien des locaux, bibliothèque, entretien des voitures automobiles	»
233	Indemnités de déplacement aux membres du Conseil supérieur.	»
234	Acquisition et aménagement d'immeubles pour les bureaux et le logement des agents du Haut Commissariat	»
235	Dépenses imprévues.	»
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DES FINANCES . . . fr.	4,200,000 »

TABEL XVII. — BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

Dépenses résultant de la guerre. — Uitgaven voortvloeiende uit den oorlog.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	MINISTERIE VAN FINANCIËN.	
»	Aankoop, inrichting, aanbouw en meubileering van lokalen voor den dienst van de bewaring der hypotheken en andere diensten van het Departement van Financiën.	222
»	Geschiktmaking van gronden voortkomende van de ontmanteling van versterkte plaatsen.	223
»	Aankoop van onroerende goederen bestemd tot vergrooting van het boschdomein en tot uitbreiding en regelmatigmaking van de grenzen der Staatseigendommen, namelijk der domeinduinen.	224
»	Opbouwen en aankoop van huizen voor de agenten van het tolwezen aan de grenzen.	225
350,000 »	Herwapenning van het tolkorps	226
12,000,000 »	Voorschotten te verstrekken aan de Koloniale Schatkist voor de uitgaven betreffende den oorlog in Afrika en de militaire en bestuurlijke bezetting der grondgebieden waarvan het beheer aan België is toevertrouwd.	227
1,500,000 »	Voorschot van de Belgische Schatkist om de uitgaven van bezetting en beheer der grondgebieden Ruanda en Urundi te dekken.	228
	Bestuur van de grondgebieden afgestaan aan België.	
25,000 »	*a*) Jaarwedde van den Hoogen Koninklijken Commissaris	229
25,000 »	*b*) Kosten van vertoon.	
170,000 »	Jaarwedden van de belgische ambtenaars, beambten en bedienden aan het beheer van het Hoog Commissariaat gehecht.	230
120,000 »	Verplaatsing- en verblijfkosten van den Hoogen Commissaris en van de beambten en bedienden van zijn beheer.	231
44,000 »	Bureelkosten, verlichting, verwarming en onderhoud der lokalen, bibliotheek, onderhoud der automobielen.	232
36,000 »	Verplaatsingkosten der leden van den Hoogeren Raad.	233
150,000 »	Aankoop en geschiktmaking van gebouwen voor de bureelen en de woningen der agenten van het Hoog Commissariaat.	234
60,000 »	Onvoorziene uitgaven.	235
14,480,000 »	TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN FINANCIËN.	

TABLEAU XVII. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Dépenses normales de 1920. — Normale uitgaven van 1920.
	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES.	
	Administration centrale.	
236	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service. Etudes et missions.	»
237	Frais de route, de séjour et de déplacement	»
238	Matériel	»
239	Subsides à l'Œuvre nationale des orphelins de guerre	»
	Comité d'Études Économiques Italo-Belge, délégations du Ministère des Affaires Économiques et autres organismes de l'espèce qui seraient créés à l'étranger.	
240	Traitements et indemnités du personnel et des membres du Comité d'Etudes économiques Italo-Belge. Indemnités et frais de représentation des délégués du Ministère des Affaires économiques. Traitements et indemnités du personnel des organismes qui seraient créés à l'étranger	»
241	Frais de route, de séjour et de déplacement	»
242	Matériel : fournitures de bureau, imprimés, journaux, achat et entretien de mobilier, nettoyage des locaux, chauffage et éclairage, location d'immeubles, etc.	»
	Commission des Réparations.	
243	Traitements et indemnités du personnel	»
244	Frais de route, de séjour et de déplacement du personnel de Bruxelles et de Paris. Missions à confier à des personnes étrangères au Département	»
245	Matériel	»
246	Avances dont la régularisation n'a pu être effectuée	»
	DOMMAGES DE GUERRE.	
	Cours et tribunaux. — Conseil supérieur. — Commission des avances.	
247	Traitements et indemnités du personnel. — Travaux d'écritures	»
248	Indemnités de voyage et de séjour du personnel. Jetons de présence. Frais de vacation, de route et de séjour des inspecteurs de l'Enregistrement et des Domaines chargés du contrôle des commissariats de l'Etat	»
	(Les magistrats qui font partie du Conseil supérieur des Dommages de guerre ou de la Commission des avances seront indemnisés au même titre que les autres membres)	
	A REPORTER . . . . fr.	»

TABEL XVII. — BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

Dépenses résultant de la guerre. — Uitgaven voortvloeiende uit den oorlog.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	MINISTERIE VAN STAATHUISHOUDKUNDIGE ZAKEN.	
	Middenbeheer.	
3,470,000 »	Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren, beambten en dienstlieden. Studiën en zendingen.	236
70,000 »	Reis-, verblijf- en verplaatsingskosten.	237
404 000 »	Materieel.	238
2 600,000 »	Toelagen aan het Nationaal Werk voor Oorlogsweezen.	239
	Italiaansch-Belgisch Komiteit voor Economische Studiën, afvaardigingen van het Ministerie van Staathuishoudkundige Zaken en andere soortgelijke organismen.	
113,000 »	Jaarwedden en vergoedingen van het personeel en van de leden van het Italiaansch-Belgisch Komiteit voor Economische Studiën. — Vergoedingen en kosten van vertoon van de afgevaardigden van het Ministerie van Staathuishoudkundige Zaken. Jaarwedden en vergoedingen van het personeel der organismen welke in het buitenland zouden ingericht worden.	240
30,000 »	Reis-, verblijf- en verplaatsingskosten.	241
60,000 »	Materieel : Kantoorbehoeften, drukwerk, dagbladen, aankoop en onderhoud van meubelen, schoonmaken van lokalen, verwarming en verlichting, huur van gebouwen, enz.	242
	Kommissie voor herstel.	
1,150,000 »	Jaarwedden en vergoedingen van het personeel	243
50,000 »	Reis-, verblijf- en verplaatsingskosten van het personeel van Brussel en van Parijs. Opdrachten aan personen, niet behoorende tot het Departement.	244
30,000 »	Materieel	245
182,000 »	Voorschotten waarvan de regeling niet is kunnen gedaan worden	246
	OORLOGSSCHADE.	
	Hoven en rechtbanken. — Hoogere raad. — Voorschotten-commissie.	
4,990,000 »	Jaarwedden en vergoedingen van het personeel. Schrijfwerk.	247
2,540,600 »	Reis- en verblijfvergoedingen van het personeel. Zitpenningen. Vacatie-, reis- en verblijfkosten van de opzieners van registratie en domeinen belast met het toezicht over de staatskommissariaten. (De magistraten die deel uitmaken van den hoogeren raad voor oorlogsschade of van de voorschotten-commissie zullen vergoed worden uit denzelfden hoofde als de overige leden).	248
15,689,600 »	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU XVII. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Dépenses normales de 1920. — Normale uitgaven van 1920.
	REPORT. . . . fr.	»
249	Matériel	»
250	Frais de justice, y compris les honoraires et les indemnités de déplacement des experts agissant à l'intervention des commissaires de l'État ou à celle du service des Constats et expertises. Frais de déplacement des sinistrés.	»
251	Indemnités allouées aux ayants-droit pour dommages de guerre et avances à faire à la Fédération des coopératives sur ces indemnités. Allocations accordées aux victimes civiles de la guerre. (*Crédit non limitatif*)	»
252	Subvention à la Fédération des coopératives pour couvrir ses frais d'installation et de gestion, ainsi que les frais de gestion des coopératives locales	»
253	Office de vérification et de compensation	»
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES. . . . fr.	»
	RÉCAPITULATION.	
	Dette publique	»
	Dotations	1,716,900 »
	Ministère de la Justice	100,000 »
	Id. des Affaires Étrangères	»
	Id. de l'Intérieur	300,000 »
	Id. des Sciences et Arts	»
	Id. de l'Agriculture	2,085,000 »
	Id. des Travaux publics	111,465,000 »
	Id. de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement	»
	Id. des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes	236,150,025 »
	Id. de la Guerre.	39,130,615 »
	Id. des Finances	4,200,000 »
	Id. des Affaires Économiques	»
	TOTAL DU TABLEAU XVII (DÉPENSES EXTRAORDINAIRES). . . . fr.	395,147,540 »

TABEL XVII. — BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

Dépenses résultant de la guerre. — Uitgaven voortvloeiende uit den oorlog.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
15,689,600 »	OVERDRACHT.	
1,044,200 »	Materieel	249
9,904,000 »	Gerechtskosten met inbegrip van eereloon en verplaatsingskosten van de deskundigen handelende op aanzoek van de staatskommissarissen of van den dienst voor vaststellingen en deskundige onderzoekingen. Verplaatsingskosten der geteisterden.	250
600,000,000 »	Vergoedingen toegekend aan de rechthebbenden voor oorlogsschade en voorschotten te verstrekken aan het Verbond der samenwerkende vennootschappen op deze vergoedingen. Tegemoetkomingen aan de burgerlijke oorlogsslachtoffers. *(Onbepaald krediet).*	251
2,000,000 »	Toelage aan het Verbond der samenwerkende vennootschappen om zijne kosten van inrichting en beheer, alsmede de kosten van beheer der plaatselijke samenwerkende vennootschappen te dekken.	252
300,000 »	Dienst van verificatie en compensatie	253
628,937,800 »	TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN STAATHUISHOUDKUNDIGE ZAKEN.	

OPSOMMING.

785,727,119 »	Openbare Schuld.
»	Dotatiën.
1,175,000 »	Ministerie van Justitie.
4,222,200 »	Id. van Buitenlandsche Zaken.
1,397,473,720 »	Id. van Binnenlandsche Zaken.
996,247 »	Id. van Wetenschappen en Kunsten.
118,450,000 »	Id. van Landbouw.
124,815,000 »	Id. van Openbare Werken.
1,636,065,000 »	Id. van Nijverheid, Arbeid en Bevoorrading.
991,124,804 »	Id. van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen en Telegrafen.
311,522,650 »	Id. van Oorlog.
14,480,000 »	Id. van Financiën.
628,937,800 »	Id. van Staathuishoudkundige Zaken.
6,014,989,540 »	TOTAAL VAN TABEL XVII (BUITENGEWONE UITGAVEN).

BUDGET DE L'EXERCICE 1920

TITRE III

VOIES ET MOYENS

TABLEAU XVIII

BEGROOTING VAN HET DIENSTJAAR 1920

TITEL III

'S LANDS MIDDELEN

TABEL XVIII

TABLEAU XVIII. — VOIES ET MOYENS.

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
		PREMIÈRE SECTION. — RECETTES ORDINAIRES.		
		CHAPITRE PREMIER.		
		IMPÔTS.		
		CONTRIBUTIONS DIRECTES.		
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	1	Impôts cédulaires sur les revenus. . — Contribution foncière . . . . . 60,000,000 » — Taxe mobilière. . . . . (1) 75,000,000 » — Taxe professionnelle . . . . . (1)100,000,000 »	235,000,000 »	
	2	Impôt complémentaire sur le revenu global (supertaxe)	80,000,000 »	
	3	Contribution personnelle à raison des domestiques et des chevaux. . . — Principal . . . . . 1,739,100 » — 15 centimes additionnels . . 260,000 »	2,000,000 »	324,530,000 »
	4	Taxe sur les automobiles et autres véhicules à moteur	1,500,000 »	
	5	Taxe sur les spectacles et autres divertissements publics	6,000,000 »	
	6	Redevance fixe sur les mines . . . — Principal. . . . . 24,000 » — 25 centimes additionnels . . . . . 6,000 »	30,000 »	
		DOUANES, ACCISES ET RECETTES DIVERSES.		
	7	Douanes . . . . — Droits d'entrée.	(2) 127,901,600 »	
	8	Accises . . . . — *a.* Vins étrangers. . . . . (3) 8,450,000 »	95,214,030 »	225,718,130 »
		— *b.* Vins mousseux. . . . . 1,600 »		
		— *c.* Vins de fruits secs (*pour mémoire*) . . . »		
		— *d.* Eaux-de-vie indigènes. . . . . (4)37,408,400 »		
		— *e.* Bières. . . . . (5) 6,500,000 »		
		— *f.* Vinaigres de bières. . . . . (6) 780 »		
		— *g.* — autres que de bières (*pour mémoire*). »		
		— *h.* Acide acétique . . . . . (7) 3,250 »		
		— *i.* Sucres de canne et de betterave . . . . (8)15,000,000 »		
		— *j.* Glucoses et autres sucres non cristallisables. 250,000 »		
		— *k.* Margarine . . . . . 600,000 »		
		— *l.* Tabacs : étrangers . . . . . 6,000,000 » ; indigènes . . . . . 8,000,000 » ; Droit proportionnel de consommation . . . . . 15,000,000 »		

(1) Déduction faite de 1/5 du produit présumé de la taxe sur certains revenus mobiliers, soit 8,700,000 francs, et de la taxe sur certains revenus professionnels, soit 2,850,000 francs, ensemble 8,550,000 francs à attribuer au fonds spécial créé par la loi du 19 août 1889.

(2) Déduction faite, d'une part, de 35 % du produit des droits d'entrée sur les bières, soit 535,000 francs; de 25.183 % du produit des mêmes droits sur les eaux-de-vie, soit 1,158,400 francs; de 35 % du produit des mêmes droits sur les sucres, soit 350,000 francs; de 35 % du produit des mêmes droits sur les vinaigres et acides acétiques, soit 28,000 francs, et de 35 % du produit des mêmes droits sur les sirops et mélasses, soit 7,000 francs, ensemble une somme de 2,068,400 francs à attribuer au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860. — Déduction faite, d'autre part, du produit probable du droit d'entrée sur le gibier tué, soit 30,000 francs, à attribuer au fonds spécial créé par la loi du 19 août 1889.

(3) Déduction faite de 35 % du produit probable, soit 4,550,000 francs, à attribuer au fonds communal.
(4) Id. 25.183 % id. 12,591,600 francs, id.
(5) Id. 35 % id. 3,500,000 francs, id.
(6) Id. id. id. 420 francs, id.
(7) Id. id. id. 1,750 francs, id.
(8) Id. id. id. 7,000,000 francs, id.

TABEL XVIII. — 'S LANDS MIDDELEN.

BESTUREN.	Artikelen.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.			Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.	TOTAAL.
		EERSTE SECTIE. — GEWONE ONTVANGSTEN.				
		EERSTE HOOFDSTUK.				
		BELASTINGEN.				
		RECHTSTREEKSCHE BELASTINGEN.				
	1	Cedulaire belastingen op de inkomsten	Grondbelasting	60,000,000 »	235,000,000 »	
			Belasting op roerende zaken	(1) 75,000,000 »		
			Bedrijfsbelasting	(1) 100,000,000 »		
	2	Bijkomende inkomstenbelasting (supertaxe)			80,000,000 »	
	3	Personeele belasting uit hoofde der dienstboden en paarden	Hoofdsom	1,739,100 »	2,000,000 »	
			15 opcentiemen	260,900 »		
	4	Taxe op de automobielen en andere motoorvoertuigen			1,500,000 »	324,530,000 »
	5	Taxe op de vertooningen en andere openbare vermakelijkheden			6,000,000 »	
BECHTSTREEKSCHE BELASTINGEN, DOUANEN EN ACCIJNZEN.	6	Vaste jaarrecht op de mijnen	Hoofdsom	24,000 »	30,000 »	
			25 opcentiemen	6,000 »		
		DOUANEN, ACCIJNZEN EN VERSCHEIDENE ONTVANGSTEN.				
	7	Douanen	Invoerrechten		(2) 127,001,600 »	
	8	Accijnzen	*a.* Buitenlandsche wijnen	(3) 8,450,000 »	95,214,030 »	225,718,130 »
			b. Schuimwijnen	1,600 »		
			c. Wijnen van gedroogd fruit (*voor memorie*)	»		
			d. Inlandsche brandewijnen	(4) 37,408,400 »		
			e. Bieren	(3) 6,500,000 »		
			f. Bierazijnen	(5) 780 »		
			g. Andere dan bierazijnen (*voor memorie*)	»		
			h. Azijnzuur	(7) 3,250 »		
			i. Riet- en beetsuikers	(8) 13,000,000 »		
			j. Glucosen en andere onkristalliseerbare suikers	250,000 »		
			k. Margarine	600,000 »		
			l. Tabak — uitlandsche	6,000,000 »		
			l. Tabak — inlandsche	8,000,000 »		
			l. Tabak — Evenredig verbruikingsrecht	15,000,000 »		

(1) Na aftrek van 1/5 van de vermoedelijke opbrengst der taxe op zekere inkomsten van roerend kapitaal, 't zij 5,700,000 frank, en der taxe op zekere bedrijfsinkomsten, 't zij 2,850,000 frank, te samen 8,550,000 frank, toe te kennen aan het bijzonder fonds ingesteld door de wet van 19 Augustus 1889.

(2) Na aftrek, eenerzijds, van 35 t. h. van de opbrengst der invoerrechten op de bieren, 't zij 525,000 frank; van 25.183 t. h. van de opbrengst derzelfde rechten op de brandewijnen, 't zij 1,458,400 frank; van 35 t. h. van de opbrengst derzelfde rechten op de suikers, 't zij 350,000 frank; van 35 t. h. van de opbrengst derzelfde rechten op de azijnen en de azijnzuren, 't zij 28,000 frank, en van 35 t. h. van de opbrengst derzelfde rechten op de siropen en melassen, 't zij 7,000 frank, te zamen eene som van 2,068,400 frank, toe te kennen aan het gemeentefonds ingesteld door de wet van 18 Juli 1860. — Na aftrek, anderzijds, der vermoedelijke opbrengst van het invoerrecht op gedood wild, 't zij 30,000 frank, toe te kennen aan het bijzonder fonds ingesteld door de wet van 19 Augustus 1889

(3) Na aftrek van 35 t. h. van de vermoedelijke opbrengst, 't zij 4,550,000 frank, toe te kennen aan het gemeentefonds.
(4) Id. 25.183 t. h. id. 12,591,600 frank, id.
(5) Id. 35 t. h. id. 3,500,000 frank, id.
(6) Id. id. id. 420 frank, id.
(7) Id. id. id. 1,750 frank, id.
(8) Id. id. id. 7,000,000 frank, id.

TABLEAU XVIII. — VOIES ET MOYENS (SUITE).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.		Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES (*suite*).	9	Recettes diverses .	*a.* Frais d'essai des ouvrages et des matières d'or, d'argent et de platine . . . . . 2,500 »		
			b. Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers de bâtiments, taxe d'ouverture des débits de boissons, taxe additionnelle sur les eaux-de-vie, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, rétributions du chef du rajustage des poids et taxes de vérification des poids et mesures, remboursement des frais de travaux d'irrigation dans la Campine, etc. . . . (1) 2,000,000 »	2,602,500 »	
			c Produit du contentieux . . . . . 600,000 »		
		ENREGISTREMENT, ETC.			
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	10	Enregistrement et transcription		90,000,000 »	163,250,000 »
	11	Greffe		1,200,000 »	
	12	Hypothèques. Droits d'inscription		750,000 »	
	13	Successions		50,000,000 »	
	14	Timbre.		20,000,000 »	
	15	Naturalisations		10,000 »	
	16	Amendes en matière d'impôts.		400,000 »	
	17	Amendes de condamnations en matières diverses et dommages-intérêts		890,000 »	
		TOTAL DU CHAPITRE Ier. . . fr.		. . . . .	713,498,130 »

(1) Déduction faite du produit net probable :

1° De la taxe d'ouverture des débits de boissons, soit . . . . . fr. 950,000 »
2° De la taxe additionnelle sur les eaux-de-vie, soit. . . . . 2,079,200 »

TOTAL. . . . . fr. 3,029,200 »

à attribuer au fonds spécial.

TABEL XVIII. — 'S LANDS MIDDELEN (VERVOLG).

BESTUREN.	Artikelen.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.		Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.	TOTAAL.
RECHTSTREEKSCHE BELASTINGEN, DOUANEN EN ACCIJNZEN (*vervolg*).	9	Verscheidene ontvangsten.	*a.* Kosten van keuring van werken en stoffen van goud, van zilver en van platina . . .	2,500 »	
			b. Buitengewone en toevallige ontvangsten, huurgeld van gebouwen, openingstaxe op de drankslijterijen, bijgevoegde taxe op de brandewijnen, vergeldingen wegens uittreksels van het kadaster, taxes voor buitengewone werken van lading en lossing van schepen, vergeldingen uit hoofde van het in orde-brengen der gewichten en taxes van verificatie der gewichten en maten, terugbetaling der kosten van bewateringswerken in de Kempen, enz. . . . . (1)	2,000,000 »	2,602,500 »
			c. Opbrengst der betwistbare zaken	600,000 »	
		REGISTRATIE, ENZ.			
REGISTRATIE EN DOMEINEN.	10	Registratie en overschrijving.			90,000,000 »
	11	Griffie			1,200,000 »
	12	Hypotheken. Inschrijvingsrechten			750,000 »
	13	Erfenissen			50,000,000 »
	14	Zegel			20,000,000 »
	15	Inburgeringen.			10,000 »
	16	Boeten in zake van belastingen			400,000 »
	17	Boeten van veroordeelingen in zaken van verschillenden aard, schadeloosstellingen en interesten			890,000 »
					163,250,000 »
		TOTAAL VAN HET HOOFDSTUK I. . . . fr.			713,498,130 »

(1) Na aftrek der vermoedelijke zuivere opbrengst :

1° Van de openingstaxe op de drankslijterijen . . . . . fr. 950,000 »
2° Van de bijgevoegde taxe op de brandewijnen . . . . . 2,979,200 »
TOTAAL. . . . . fr. 3,929,200 »

toe te kennen aan het bijzonder fonds.

TABLEAU XVIII. — VOIES ET MOYENS (SUITE).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.		Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
		CHAPITRE II.			
		PÉAGES.			
	18	Rivières et canaux		2,000,000 »	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	19	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut, à Anvers		600,000 »	
	20	Avant-port d'Ostende et bassin à flot de Nieuport. Droits de quai et de bassin		20,000 »	3,120,000 »
	21	Part revenant à l'État dans le produit net de l'avant-port de Gand		500,000 »	
CHEMINS DE FER,	22	Chemin de fer		600,000,000 »	600,000,000 »
	23	Télégraphes et téléphones		34,715,200 »	
MARINE, POSTES, ETC.	24	Postes. *a.* Taxes des correspondances en général	33,274,920 »	(1) 38,876,920 »	107,652,120 »
		b. — sur les mandats et bons de poste	590,000 »		
		c. Produit du service des chèques et virements postaux	2,500,000 »		
		d Taxes sur les abonnements	200,000 »		
		e. — sur les effets de commerce	300,000 »		
		f. — sur les permis de pêche	11,000 »		
		g. Frais d'encaissement des impôts par quittances postales	1,000 »		
	25	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres		4,000,000 »	
	26	Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre		400,000 »	
	27	Produit du service des transports par eaux intérieures		20,660,000 »	
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . fr.		. . . .	710,772,120 »
		CHAPITRE III.			
		CAPITAUX ET REVENUS.			
	28	Domaines (valeurs capitales)		15,000,000 »	
	29	Forêts		400,000 »	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	30	Dépendances du chemin de fer		1,000,000 »	
	31	Établissements et services régis par l'État		40,000 »	
	32	Produits divers et accidentels		2,470,000 »	
	33	Revenus des domaines		2,100,000 »	

(1) Le produit brut des postes est évalué à 83,800,000 francs, comprenant une recette de 200,000 francs du chef des abonnements aux journaux, une recette de 300,000 francs à provenir de l'encaissement et de l'acceptation des effets de commerce, une recette de 11,000 francs du chef de la taxe sur les permis de pêche, une recette de 2,500,000 francs du chef du produit du service des chèques et virements et une recette de 1,000 francs du chef des frais d'encaissement des impôts par quittances postales. Ces derniers produits appartiennent intégralement à l'État. La part de 41 % dévolue au fonds communal s'établit donc sur 60,788,000 francs, et s'élève ainsi à 24,923,080 francs.

TABEL XVIII. — 'S LANDS MIDDELEN (VERVOLG).

BESTUREN.	Artikelen.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.		Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.	TOTAAL.
		HOOFDSTUK II.			
		WEGGELDEN.			
REGISTRATIE EN DOMEINEN	18	Rivieren en vaarten		2,000,000 »	3,120,000 »
	19	Deel aan den Staat toekomende in de zuivere opbrengst der Scheldekaaien, te Antwerpen.		600,000 »	
	20	Voorhaven van Oostende en vlotdok van Nieuwpoort. Kaai- en dokrechten		20,000 »	
	21	Deel aan den Staat toekomende in de zuivere opbrengst der voorhaven van Gent. .		500,000 »	
SPOORWEGEN.	22	Spoorweg		600,000,000 »	600,000,000 »
ZEEWEZEN, POSTERIJEN, ENZ.	23	Telegraaf en telephoon		34,715,200 »	107,652,120 »
	24	Posterijen . . .	*a.* Taxes der correspondentiën in 't algemeen . 35,274,920 »	(1) 38,876,920 »	
			b. — op de mandaten en postbons. . . . 590,000 »		
			c. Opbrengst van den checksdienst en schuldafrekeningen . . . . . 2,500,000 »		
			d. Taxes op de abonnementen . . . . . 200,000 »		
			e. — op de handelseffecten . . . . . 300,000 »		
			f. — op vischverloven . . . . . 11,000 »		
			g. Kosten van inning der belastingen door postquitantiën . . . . . 1,000 »		
	25	Opbrengst van den stoombootdienst tusschen Oostende en Dover		4,000,000 »	
	26	Opbrengst van den overzetdienst van Antwerpen naar het Vlaamsch Hoofd.		400,000 »	
	27	Opbrengst van den dienst van vervoer langs binnenwaters		29,660,000 »	
		TOTAAL VAN HET HOOFDSTUK II . . . fr.		. . . .	710,772,120 »
		HOOFDSTUK III.			
		KAPITALEN EN INKOMSTEN.			
REGISTRATIE EN DOMEINEN	28	Domeinen (kapitale waarden).		15,000,000 »	
	29	Bosschen		400,000 »	
	30	Aanhoorigheden der spoorwegen		1,000,000 »	
	31	Gestichten en diensten beheerd door den Staat		40,000 »	
	32	Verscheidene en toevallige opbrengsten		2,470,000 »	
	33	Inkomsten der domeinen		2,100,000 »	

(1) De onzuivere opbrengst der posterijen wordt geschat op 63,800,000 frank, begrijpende eene ontvangst van 200,000 frank uit hoofde der inschrijving op dagbladen, eene ontvangst van 300,000 frank, voort te komen van het innen en aanvaarden der handelseffecten, eene ontvangst van 11,000 frank uit hoofde van de taxe op de verloven tot visschen, eene ontvangst van 2,800.000 frank uit hoofde van den checksdienst en schuldafrekeningen, en eene ontvangst van 1,000 frank voort te komen van het innen der belastingen door postquitantiën. Die laatste opbrengsten behooren in hun geheel den Staat toe. Het deel van 41 t. h. aan het gemeentefonds toegekend, wordt dus berekend op 60,788,000 frank en bedraagt dus 24,923,080 frank.

TABLEAU XVIII. — VOIES ET MOYENS (suite).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
POSTES, ETC.	34	Abonnements au *Moniteur*, etc., perçus par l'administration des Postes	200,000 »	
	35	Produit de la vente des permis de pêche	220,000 »	
PRISONS.	36	Produits divers des prisons.	500,000 »	
	37	— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,350,000 »	
	38	— des droits de chancellerie	10,800 »	
	39	— des actes des commissariats maritimes	225,000 »	
	40	— des droits de pilotage	4,500,000 »	
	41	— des droits d'écluse	300 »	
	42	— de la régie du *Moniteur* (arrêté royal du 21 juin 1868).	500,000 »	60,803,385 »
	43	— des établissements de bienfaisance de l'État	100,000 »	
	44	— des laboratoires d'analyses de l'État	140,000 »	
	45	Part réservée à l'État par la loi du 26 mars 1900 dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale de Belgique.	5,000,000 »	
TRÉSORERIE, ETC	46	Bonification d'un quart pour cent par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale de Belgique. (Loi du 26 mars 1900, art. 2, 3e alinéa.)	22,000,000 »	
	»	Produit du placement des fonds disponibles du Trésor (*pour mémoire*)	»	
	»	Dividendes des actions de la Compagnie du chemin de fer du Congo (*pour mémoire*)	»	
	47	Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux	3,500,000 »	
	48	Produit de la redevance à payer par les provinces dispensées de pourvoir au casernement de la gendarmerie	181,000 »	
	»	Quote-part de l'État dans le dividende attribué aux actionnaires de la Société anonyme du Canal et des Installations maritimes de Bruxelles (*pour mémoire*)	»	
	49	Intérêts d'obligations de sociétés d'armement maritime	366,285 »	
		CHAPITRE IV.		
		REMBOURSEMENTS.		
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.	50	Frais de perception des revenus provinciaux et communaux	6,500,000 »	
	51	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	100,000 »	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	52	Reliquats des comptes arrêtés par la Cour des Comptes. — Déficits des comptables.	20,000 »	
	53	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.	1,000,000 »	

TABEL XVIII. — 'S LANDS MIDDELEN (VERVOLG).

BESTUREN.	Artikelen.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.	TOTAAL.
POSTERIJEN ENZ.	34	Inschrijvingen op den *Moniteur*, enz., ontvangen door het Postbestuur	200,000 »	
	35	Opbrengst van het afgeven der vischverloven	220,000 »	
GEVANGENISSEN.	36	Verschillende opbrengsten der gevangenissen	500,000 »	
	37	Opbrengsten van de belegging der gelden voor borgtochten en consignatiën	2,350,000 »	
	38	— der rechten van kanselarij	10,800 »	
	39	— der akten van de waterschout-beambten.	225,000 »	
	40	— der loodsgelden	4,500,000 »	
	41	— der sluisgelden	300 »	
	42	— der regie van den *Moniteur* (Koninklijk besluit van 21 Juni 1868) . . .	500,000 »	60,803,385 »
	43	— der weldadigheidsgestichten van den Staat.	100,000 »	
	44	— der Staatslaboratoriums voor oplossingen	140,000 »	
	45	Deel den Staat voorbehouden door de wet van 26 Maart 1900 in de jaarlijksche winsten verwezenlijkt door de Nationale Bank van België.	5,000,000 »	
THESAURIE, ENZ.	46	Bonificatie van een vierde ten honderd per halfjaar op het overschot der gemiddeld boven 275 millioen frank in omloop zijnde bankbriefjes van de Nationale Bank van België. (Wet van 26 Maart 1900, art. 2, 3de alinea.)	22,000,000 »	
	»	Opbrengst der belegging van de beschikbare fondsen der Schatkist (*voor memorie*) . .	»	
	»	Dividenden van de aandeelen der Spoorwegmaatschappij van den Congo (*voor memorie*).	»	
	47	Interesten en dividenden der aandeelen van de Nationale Maatschappij der Buurtspoorwegen	3,500,000 »	
	48	Opbrengst der bijdrage te betalen door de provinciën die vrijgesteld zijn aan de kazerneering van de gendarmerie te voorzien	181,000 »	
	»	Aandeel van den Staat in het dividend toegekend aan de aandeelhouders der Naamlooze Vennootschap der Vaart- en Zeeinrichtingen van Brussel (*voor memorie*)	»	
	49	Interesten der obligatiën van vennootschappen voor zeereederij	366,285 »	
		HOOFDSTUK IV.		
		TERUGBETALINGEN.		
RECHTSTREEKSCHE BELASTINGEN, ENZ.	50	Kosten van ontvangst der provincie- en gemeenteinkomsten	6,500,000 »	
	51	Terugbetaling, door de gemeenten, der opcentiemen op de onwaarden der rechtstreeksche belastingen	100,000 »	
REGISTRATIE EN DOMEINEN.	52	Saldo der door het Rekenhof afgesloten rekeningen. — Tekort van wege de Staatsrekenplichtigen	20,000 »	
	53	Invordering van voorschotten gedaan door de verschillende Departementen	1,000,000 »	

TABLEAU XVIII. — VOIES ET MOYENS (SUITE).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
PRISONS.	54	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier	22,984 »	
	55	Remboursement par les provinces des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	60,000 »	
	56	Recettes diverses et accidentelles.	4,000,000 »	
	57	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	1,360 »	
	58	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances, des frais de personnel du bureau spécial chargé du service de la masse.	10,200 »	19,707,924 »
	59	Recette du chef d'ordonnances prescrites.	30,000 »	
TRÉSORERIE, ETC.	60	Part d'intervention de la Banque Nationale de Belgique dans les frais de la Trésorerie. . .	250,000	
	61	Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le Palais de justice de Bruxelles	31,580 »	
	62	Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)	5,731,800 »	
	63	Recouvrement des frais d'entretien et d'éducation des enfants *internés* dans les établissements de l'État ou *placés* chez des particuliers ou dans des établissements publics ou privés	250,000 »	
	64	Annuité à payer jusqu'en 1939 par la Compagnie des chemins de fer de l'Est français du chef de la reprise par elle de la section de Vireux à la frontière belge de l'ancien réseau Grand Central belge.	20,000 »	
	65	Versement à effectuer par la Chine en amortissement de la quote-part d'indemnité attribuée aux sociétés et particuliers belges à la suite des troubles de 1900	1,700,000 »	
		TOTAL DE LA 1re SECTION. — RECETTES ORDINAIRES . . . fr.	. . . . .	1,304,781,589 »
		DEUXIÈME SECTION. — RECETTES EXCEPTIONNELLES.		
		CHAPITRE V.		
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.	66	Impôt spécial et extraordinaire sur les bénéfices de guerre	150,000,000 »	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	67	Produit du butin de guerre	80,000,00 »	
	68	Produit de la vente du matériel et des stocks de l'armée.	20,000,000 »	345,250,000 »
TRÉSORERIE.	69	Remboursement par l'Allemagne des frais des troupes belges d'occupation	95,000,000 »	
	70	Recettes du chef de passeports	250,000 »	

TABEL XVIII. — 'S LANDS MIDDELEN (VERVOLG).

BESTUREN.	Artikelen.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.	TOTAAL.
GEVANGENISSEN.	54	Abonnementen der provinciën voor herstellingen van onderhoud der arresthuizen en gerechtshuizen, aankoop en onderhoud van hun mobilair.	22,984 »	
	55	Terugbetaling door de provinciën der opcentiemen op de onwaarden der rechtstreeksche belastingen	60,000 »	
	56	Verschillende en toevallige ontvangsten	4,000,000 »	
	57	Aandeel der stad Oostende in de kosten van den dienst der sluizen van de handelsdokken	1,360 »	
	58	Voorafneming op de gelden van het kleedingfonds van het tolwezen, ten titel van terugbetaling wegens voorschotten van de kosten des personeels van het bijzonder bureel belast met den dienst van het fonds	10,200 »	19,707,924 »
	59	Ontvangst uit hoofde van met verjaring geslagen ordonnanciën	30,000 »	
THESAURIE, ENZ.	60	Bijdrage der Nationale Bank van België in de kosten van de Thesaurie	230,000 »	
	61	Terugbetaling door de provincie Brabant en verschillenden van geringe uitgaven voor het Justitie-paleis van Brussel.	31,580 »	
	62	Deel der provinciën en der gemeenten in het betalen der pensioenen van de gemeenteonderwijzers. (Wet van 16 Mei 1876.)	5,731,800 »	
	63	Invordering van de kosten van onderhoud en opvoeding van de kinderen in de Staatsinrichtingen *geïnterneerd* of bij partikulieren of in openbare of private instellingen *uitbesteed*	250,000 »	
	64	Jaarsom tot en met 1939 te betalen door de Spoorwegmaatschappij « Est français » uit hoofde der naasting door haar van de sectie Vireux tot aan de Belgische grens van het vroeger spoorwegnet « Grand Central belge »	20,000 »	
	65	Door China te doene storting tot aflossing van het vergoedingsaandeel toegekend aan de Belgische maatschappijen en bijzonderen ten gevolge der onlusten van 1900 . . .	1,700,000 »	
		TOTAAL DER 1ste SECTIE. — GEWONE ONTVANGSTEN. . . . fr.		1,504,781,559 »
		TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE ONTVANGSTEN.		
		HOOFDSTUK V.		
RECHTSTREEKSCHE BELASTINGEN, ENZ.	66	Bijzondere en buitengewone belasting op de oorlogswinsten	180,000,000 »	
REGISTRATIE EN DOMEINEN.	67	Opbrengst van den oorlogsbuit	80,000,000 »	
	68	Opbrengst van den verkoop van materieel en van de stocks van het leger	20,000,000 »	345,230,000 »
THESAURIE.	69	Terugbetaling, door Duitschland, van de kosten der Belgische bezettingstroepen . . .	95,000,000 »	
	70	Ontvangsten uit hoofde van paspoorten	230,000 »	

TABLEAU XVIII. — VOIES ET MOYENS.

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.		Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
		TROISIÈME SECTION. — RECETTES EXTRAORDINAIRES.			
		CHAPITRE VI.			
		§ A. — Recettes extraordinaires normales.			
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	71	Produit de l'aliénation extraordinaire d'immeubles.		1,500,000 »	1,550,000 »
	72	Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement de places fortes. . .		50,000 »	
		§ B. — Recettes extraordinaires de guerre.			
ENREGISTREMENT ET DOMAINES	73	Reconstitution agricole et industrielle. — Vente d'objets et d'animaux de toute nature achetés par l'État ou récupérés en Allemagne, de produits de l'exploitation de terrains, d'engrais, de semences, de bien-fonds remis en valeur, etc.		10,000,000 »	
	74	Produit de la vente d'articles de ravitaillement		1,339,000,000 »	
	75	Prélèvement sur le Budget ordinaire de la part qui lui incombe dans les charges de la Dette publique portées au Budget extraordinaire		40,000,000 »	1,480,000,000 »
TRÉSORERIE, ETC	76	Produits d'exploitation du matériel des transports	25,000,000 »	71,000,000 »	
		Produits de l'exploitation des installations d'éclairage et de force motrice	1,000,000 »		
		Vente aux administrations communales d'installations d'eau potable, d'éclairage, etc. (amélioration aux installations détruites par la guerre)	5,000,000 »		
		Vente de terrains et de bâtiments par suite de relotissements . . .	40,000,000 »		

TABEL XVIII. — 'S LANDS MIDDELEN.

BESTUREN.	Artikelen.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.	TOTAAL.
		DERDE SECTIE. — BUITENGEWONE ONTVANGSTEN.		
		HOOFDSTUK VI.		
		§ A. — Normale buitengewone ontvangsten.		
REGISTRATIE EN DOMEINEN.	71	Opbrengst van buitengewone vervreemding van onroerende goederen	1,500,000 »	
	72	Verkoopprijs van gronden, beschikbaar ten gevolge van de ontmanteling van vestingen.	50,000 »	1,550,000 »
		§ B. — Buitengewone oorlogsontvangsten.		
REGISTRATIE EN DOMEINEN.	73	Landbouw- en nijverheidsheropbouwing. — Verkoop van allerhande voorwerpen en dieren door den Staat gekocht of terugbekomen in Duitschland, van producten van grondexploitatie, van meststoffen, van zaden, van in waarde teruggebrachte grondgoederen, enz.	10,000,000 »	
	74	Opbrengst van den verkoop van voedingsartikelen	1,359,000,000 »	
	75	Voorafneming op de Gewone Begrooting van het aandeel dat haar toekomt in de lasten der Openbare Schuld, opgenomen in de Buitengewone Begrooting.	40,000,000	1,480,000,000 »
THESAURIE, ENZ		Opbrengst der uitbating van vervoermateriaal . . . . . 25,000,000 »		
		Opbrengst der uitbating van de inrichtingen voor verlichting en beweegkracht . . . . . 1,000,000 »		
	76	Verkoop aan de gemeentebesturen van drinkbaar water- en verlichtingsinrichtingen, enz (verbeteringen aan de door den oorlog vernielde inrichtingen) . . . . . 5,000,000 »	71,000,000 »	
		Verkoop van gronden en gebouwen ten gevolge van nieuwe verkaveling . . . . . 40,000,000 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

TITRE IV

RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE

TABLEAU XIX

PRÉVISIONS DES RECETTES ET DES DÉPENSES

BEGROOTING VAN HET DIENSTJAAR 1920.

TITEL IV

ONTVANGSTEN EN UITGAVEN VOOR ORDER

TABEL XIX

VOORZIENINGEN DER ONTVANGSTEN EN DER UITGAVEN

TABLEAU XIX. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.

N°s des articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des recettes et des dépenses.	TOTAL par chapitre
	TITRE I. — FONDS DE TIERS.		
	CHAPITRE PREMIER.		
	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu à l'intervention du Ministre des Finances.		
1	Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du payement de droits de douane, d'accise, etc. . . .	9,000,000 »	
2	Cautionnements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires, concessionnaires de travaux publics, et par les agents commerciaux.	5,000,000 »	
3	Cautionnements versés en numéraire en exécution de la loi du 24 décembre 1903 sur les accidents du travail	250,000 »	
4	Cautionnements versés en numéraire par des remplaçants (lois du 3 juin 1870 et du 18 septembre 1873)	265,000 »	
5	Fonds spécial de rémunération des miliciens (lois du 3 juin 1870 et du 5 avril 1875). .	100,000 »	
6	Fonds de prévision monétaire (loi du 17 mai 1886, art 2, et loi du 19 mai 1898) et fonds spécial de réserve (Convention monétaire du 4 novembre 1908, approuvée par la loi du 15 mars 1909.)	17,000,000 »	
7	Fonds spécial de prévision monétaire	17,000,000 »	
8	Fonds spécial des dotations pour la constitution des pensions de vieillesse	17,840,000 »	
9	Fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1903 sur les accidents du travail	100,000 »	
10	Fonds provinciaux — Versements faits directement dans la caisse de l'État . . . . . 6,250,000 »		
	— Impôts recouvrés par les comptables de l'administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception. 35,500,000 »	42,000,000 »	
	— Revenus recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception . . . 250,000 »		
11	Fonds commun — Versements faits par les communes dans la caisse de l'État. . . .	4,000,000 »	
12	Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860.	50,084,250 »	
13	Réserve du fonds communal (art. 2 de la loi du 20 décembre 1862).	2,300,000 »	
14	Fonds spécial des communes institué par la loi du 19 août 1889	12,500,200 »	
15	Fonds locaux. — Versements faits par les communes pour être affectés par l'autorité provinciale à des dépenses locales	1,000,000 »	
16	Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes pour le compte de la Caisse générale d'épargne et de retraite	18,000,000 »	
17	Versements effectués chez les receveurs des contributions par les trésoriers des succursales de la Caisse générale d'épargne et de retraite.	300,000 »	

TABEL XIX. — ONTVANGSTEN EN UITGAVEN VOOR ORDER.

Nrs der artikelen.	AANWIJZING DER DIENSTEN.	RAMINGEN der ontvangsten en der uitgaven.	TOTAAL per hoofdstuk.
	TITEL I. — GELDEN VAN DERDE PERSONEN.		
	HOOFDSTUK I.		
	Gelden van derde personen in den Staatsschat nedergelegd en wier terugbetaling plaats heeft door tusschenkomst van den Minister van Financiën.		
1	Borgtochten in geld gestort in de kassen van den Staatsschat door de rekenplichtigen van Staat, de gemeenteontvangers en de ontvangers der godshuizen en der weldadigheidsbureelen, tot zekerheid van hun beheer, en door belastingschuldigen, handelaars of commissionnarissen, tot waarborg der betaling van tol-, accijnsrechten, enz.	9,000,000 »	
2	Borgtochten in geld gestord door de aannemers, aanbesteders, concessionarissen van openbare werken, en door de handelsagenten	5,000,000 »	
3	Borgtochten in geld gestort wegens uitvoering der wet van 24 December 1903 op de arbeidsongevallen	250,000 »	
4	Borgtochten in geld gestort door plaatsvervangers (wetten van 5 Juni 1870 en 18 September 1873).	265,000 »	
5	Bijzonder vergeldingsfonds der miliciens (wetten van 5 Juni 1870 en 5 April 1875).	100,000 »	
6	Voorzieningfonds van het Muntwezen (wet van 17 Mei 1886. art. 2, en wet van 19 Mei 1898) en bijzonder reservefonds (Muntovereenkomst van 4n November 1908, goedgekeurd door de wet van 15n Maart 1909).	17,000,000 »	
7	Bijzonder voorzieningfonds van het Muntwezen	17,000,000 »	
8	Bijzonder fonds der dotatiën voor de instelling van ouderdomspensioenen	17,840,000 »	
9	Waarborgfonds ingericht bij artikel 20 der wet van 24 December 1903 op de arbeidsongevallen.	100,000 »	
10	Provinciale fondsen. — Rechtstreeks in de Staatskas gedane stortingen . . . . . 6,250,000 » — Belastingen geïnd door de rekenplichtigen van het bestuur der rechtstreeksche belastingen, douanen en accijnzen, na aftrek van de inningkosten . . . . . 35,500,000 » — Inkomsten geïnd door de rekenplichtigen van het bestuur der registratie en domeinen, na aftrek der inningkosten. . . . . 250,000 »	42,000,000 »	
11	Gemeenfonds. — Stortingen door de gemeenten in den Staatsschat gedaan	4,000,000 »	
12	Gemeentefonds ingesteld door de wet van 18 Juli 1860.	80,084,230 »	
13	Reserve van het gemeentefonds (art. 2 der wet van 20 December 1862)	2,300,000 »	
14	Bijzonderfonds der gemeenten ingesteld door de wet van 10 Augustus 1889 . . .	12,500,200 »	
15	Plaatselijke gelden. — Stortingen gedaan door de gemeenten om, door de provinciale overheid, besteed te worden aan plaatselijke uitgaven	1,000,000 »	
16	Nederleggingen gedaan bij de ontvangers der rechtstreeksche belastingen voor rekening der Algemeene Spaar- en Lijfrentkas	18,000,000 »	
17	Stortingen gedaan bij de ontvangers der belastingen door de schatmeesters der succursalen van de Algemeene Spaar- en Lijfrentkas.	300,000 »	

TABLEAU XIX. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE (SUITE).

N°s des articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des recettes et des dépenses.	TOTAL par chapitre.
18	Dépôts effectués chez les receveurs de l'enregistrement et des domaines pour le compte de la Caisse générale d'épargne et de retraite	150,000 »	
19	Remboursements de prêts agricoles faits par la Caisse générale d'épargne et de retraite.	2,000,000 »	
20	Versements et remboursements effectués dans les bureaux des postes pour le compte de la Caisse générale d'épargne et de retraite et de la Caisse d'assurances	411,000,000 »	
21	Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	12,000,000 »	
22	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances	2,000,000 »	
23	— — — des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes	4,000,000 »	
24	— — — de l'Intérieur	1,000,000 »	
25	— — — des Affaires Étrangères	200,000 »	
26	— — — de la Justice	800,000 »	
27	— — — des Colonies	200,000 »	
28	— — des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'Administration de l'Instruction publique	800,000 »	
29	— — des professeurs et instituteurs communaux	3,000,000 »	
30	— — de l'ordre judiciaire	700,000 »	
31	— — des officiers de l'armée	1,400,000 »	
32	Caisse de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine	300,000 »	
33	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	850,000 »	
34	Masse d'habillement de l'administration des chemins de fer de l'État	1,700,000 »	
35	Caisse de remplacement par le Département de la Guerre	4,000,000 »	
36	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	10,000,000 »	990,115,150 »
37	Caisse des veuves et orphelins des agents des établissements de bienfaisance et d'aliénés.	50,000 »	
38	Caisse d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand Central Belge	300,000 »	
39	Recettes effectuées par l'Administration des Chemins de fer de l'État pour le compte d'administrations en relations de service mixte et international ainsi que des sociétés concessionnaires. Restitutions au budget pour ordre comme valeurs de remploi Recette correspondante à la quote-part due par la Belgique dans le loyer des lignes grand-ducales	11,000,000 »	
40	Recettes effectuées par l'administration des postes pour le compte des administrations postales étrangères avec lesquelles elle est en relation Profits et pertes résultant des remboursements effectués	10,000,000 »	
41	Recettes effectuées par l'administration des Télégraphes pour le compte des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation	2,700,000 »	
42	Fonds pour l'encouragement du service militaire	12,000 »	
43	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du Trésor public pour le compte de tiers	300,000 »	
44	Encaissement et paiement des effets de commerce par la poste	200,000,000 »	

TABEL XIX. — ONTVANGSTEN EN UITGAVEN VOOR ORDER (VERVOLG).

Nos der artikelen.	AANWIJZING DER DIENSTEN.	RAMINGEN der ontvangsten en der uitgaven.	TOTAAL per hoofdstuk.
18	Nederleggingen gedaan bij de ontvangers der registratie en domeinen, voor rekening van de Algemeene Spaar- en Lijfrentkas	150,000 »	
19	Terugbetalingen van leeningen aan den landbouw gedaan door de Algemeene Spaar- en Lijfrentkas.	2,000,000 »	
20	Stortingen en terugbetalingen gedaan in de postbureelen, voor rekening van de Algemeene Spaar- en Lijfrentkas en de Verzekeringskas	411,900,000 »	
21	Lijfrentkas ingesteld door de wet van 16 Maart 1865	12,000,000 »	
22	Kas der weduwen en weezen van het Departement van Financiën.	2,000,000 »	
23	— — — Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen en Telegrafen	4,000,000 »	
24	— — — Binnenlandsche Zaken .	1,000,000 »	
25	— — — Buitenlandsche Zaken .	200,000 »	
26	— — — Justitie	800,000 »	
27	— — — Koloniën.	200,000 »	
28	— — der professoren, ambtenaars en beambten der besturende en onderwijzende orde van het Bestuur van het openbaar onderwijs.	800,000 »	
29	— — der gemeente professoren en onderwijzers.	3,000,000 »	
30	— — der rechterlijke orde	700,000 »	
31	— — der officieren van het leger	1,400,000 »	
32	Voorzieningfonds der loodsen en andere agenten van het Zeewezen.	300,000 »	
33	Centraal voorzieningfonds der gemeente-secretarissen	350,000 »	
34	Kleedingsfonds van het bestuur der Staatsspoorwegen	1,700,000 »	
35	Fonds voor plaatsvervanging door het Departement van Oorlog.	4,000,000 »	
36	Pensioen- en hulpfonds der werklieden van den spoorweg	10,000,000 »	990,115,150 »
37	Kas van weduwen en weezen der agenten van weldadigheids- en krankzinnigen-gestichten	50,000 »	
38	Verzekerings- en lijfrentefonds der van den Grand Central Belge overgenomen ambtenaren en beambten	300,000 »	
39	Ontvangsten gedaan door het Bestuur van Staatsspoorwegen voor rekening van andere beheeren in gemengd en internationaal verkeer, alsmede van vergunning-houdende maatschappijen. Teruggaven aan de begrooting voor order, als weder te beleggen geldwaarden. Ontvangst overeenstemmende met het aandeel door België verschuldigd in den huurprijs der groot-hertoglijke lijnen	11,000,000 »	
40	Ontvangsten door het bestuur der Posterijen gedaan voor rekening der vreemde postbesturen waarmede het in betrekking is Winsten en verliezen voortvloeiende uit gedane uitkeeringen	10,000,000 »	
41	Ontvangsten door het bestuur der Telegrafen gedaan voor rekening van vreemde telegraafdiensten waarmede het in betrekking is	2,700,000 »	
42	Fonds ter aanmoediging van den krijgsdienst	12,000 »	
43	Gelden van allen anderen aard in de kassen van den Staatsschat gestort voor rekening van derde personen	300,000 »	
44	Inning en uitbetaling door het Postbestuur van handelseffekten.	200,000,000 »	

TABLEAU XIX. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE (SUITE).

N°s des articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des recettes et des dépenses.	TOTAL par chapitre.
45	Transport de correspondances internationales par la voie aérienne, par la Compagnie des wagons-lits, et par les compagnies de navigation avec lesquelles le Gouvernement n'a pas de contrat.	25,000 »	
46	Remise des correspondances par exprès	50,000 »	
47	Fonds disponibles des établissements de bienfaisance et d'aliénés.	200,000 »	
48	Bureau international pour la publication des tarifs douaniers.	126,000 »	
49	Fonds de prévoyance destiné à assurer une pension de retraite aux agents du Bureau international des tarifs douaniers.	13,000	
50	Paiements de la Caisse des dépôts et consignations pour le compte de la Caisse d'épargne.	5,000,000 »	
51	Bureau spécial institué en exécution de l'article 82 de l'Acte général de la Conférence de Bruxelles (répression de la traite des esclaves).	6,000 »	
52	Fonds disponibles de l'École de médecine vétérinaire et de l'Institut agricole de l'État .	75,000 »	
53	Masse d'habillement et d'équipement des employés de la douane	500,000 »	
54	Masse d'habillement des employés de l'Administration des Eaux et Forêts	50,000 »	
55	Bureau permanent institué en exécution de la Convention de Bruxelles du 5 mars 1902, relative au régime des sucres.	31,000 »	
56	Fonds spécial des volontaires de réserve (arrêté royal du 10 octobre 1904).	50,000 »	
57	Congo belge.	100,000,000 »	
58	Caisse d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale	100,000 »	
59	Fondation Georges Montefiore Levi (arrêté royal du 27 novembre 1909)	20,000 »	
60	Fondation Emile Harzé (arrêté royal du 30 mai 1911).	2,000 »	
61	Fonds provenant du legs Heuschling instituant un prix quinquennal de statistique (arrêté royal du 24 juillet 1883).	1,500 »	
62	Fondation Emile Jonniaux (arrêté royal du 5 octobre 1888)	500 »	
63	Fondation d'un prix dit de la Belgica à donner par la Classe des sciences de l'Académie royale de Belgique (arrêté royal du 20 mars 1904).	1,500 »	
64	Donation André Carnegie « Fonds des Héros »	60,000 »	
65	Fondation Baron Janssen (arrêté royal du 29 mars 1912)	6,000 »	
66	Frais d'encaissement des impôts par quittance postale.	20,000 »	
67	Fondation d'un prix dit « Prix Carton de Wiart » (arrêté royal du 13 octobre 1913). .	200 »	
68	Sommes versées au profit de militaires belges en campagne.	625,000 »	
69	Fonds trouvés en possession des militaires tués à l'ennemi	140,000 »	
70	Fondation Stas et Bourgeois pour l'institution de prix au Conservatoire royal de musique de Bruxelles (Arrêté royal du 14 novembre 1919)	1,000 »	
71	Legs Georges Crombez. (Arrêté royal du 18 août 1919)	52,00,000 »	
72	Fonds provenant du legs A. Venet instituant un prix bisannuel de piano au Conservatoire royal de musique, à Bruxelles, sous le nom de « Prix Venet de Vooght » (Arrêté royal du 9 mai 1919.)	1,000 »	

TABEL XIX. — ONTVANGSTEN EN UITGAVEN VOOR ORDER (VERVOLG).

Nrs der artikelen.	AANWIJZING DER DIENSTEN.	RAMINGEN der ontvangsten en der uitgaven.	TOTAAL per hoofdstuk.
45	Vervoer van internationale briefwisseling door lucht middelen, door de « Compagnie des wagons-lits », en door de maatschappijen voor zeevaart waarmede de Regeering geene overeenkomst heeft getroffen	25,000 »	
46	Bestelling der briefwisseling bij expresbode	50,000 »	
47	Beschikbare gelden der weldadigheids- en krankzinnigengestichten	200,000 »	
48	Internationaal bureel voor de uitgave der tolTarieven	126,000 »	
49	Voorzorgfonds bestemd om aan de agenten van het Internationaal Bureel der tolTarieven een rustpensioen te verzekeren	15,000 »	
50	Betalingen door de Kas van nederleggingen en bewaargevingen voor rekening der Spaarkas	5,000,000 »	
51	Bijzonder bureel ingericht in uitvoering van artikel 82 van de Algemeene Akte der Conferentie van Brussel (beteugeling van den slavenhandel)	6,000 »	
52	Beschikbare gelden der Veeartsenijschool en van het Landbouwinstituut van den Staat	75,000 »	
53	Kleeding- en uitrustingfonds der tolbeambten.	500,000 »	
54	Kleedingfonds der beambten van het Beheer der Wateren en Bosschen.	50,000 »	
55	Bestendig Bureel opgericht in uitvoering der Conventie van Brussel in dato 5e Maart 1902, betreffende de behandeling van de suiker	51,000 »	
56	Bijzonder fonds der reserve vrijwilligers (koninklijk besluit van 10e October 1904) .	50,000 »	
57	Belgische Congo	100,000,000 »	
58	Verzekerings- en lijfrentefonds der van de Naamlooze Vennootschap der spoorwegen van West Vlaanderen overgenomen ambtenaren en beambten	100,000 »	
59	Stichting Georges Montefiore Levi (koninklijk besluit van 27n November 1909) . .	20,000 »	
60	Stichting Emiel Harzé (koninklijk besluit van 30 Mei 1911)	2,000 »	
61	Fonds voorkomende van het legaat Heuschling waarbij een vijfjarige prijs voor statistiek wordt ingesteld (koninklijk besluit van 24n Juli 1885)	1,500 »	
62	Stichting Emiel Janniaux (koninklijk besluit van 5n October 1888)	300 »	
63	Stichting van eenen prijs genaamd « La Belgica » te begeven door de Klasse van wetenschappen der koninklijke Academie van België (koninklijk besluit van 20e Maart 1904)	1,300 »	
64	Schenking André Carnegie « Heldenfonds »	60,000 »	
65	Stichting Baron Janssen (koninklijk besluit van 29n Maart 1912).	6,000 »	
66	Kosten van incasseering der belastingen door postquitantie	20,000 »	
67	Stichting van eenen prijs genaamd « Prijs Carton de Wiart » (koninklijk besluit van 15 october 1913).	200 »	
68	Sommen gestort ten voordeele van Belgischen te veld zijnde strijders.	625,000 »	
69	Gelden in 't bezit gevonden van strijders voor den vijand gevallen	140,000 »	
70	Stichting Stas en Bourgeois waarbij prijzen worden ingesteld bij het Koninklijk muziekconservatorium te Brussel (Koninklijk Besluit van 14n November 1919.). .	1,000 »	
71	Legaat Georges Crombez (Koninklijk Besluit 18n Augustus 1919.)	5,200,000 »	
72	Fonds voortkomende van het legaat A. Venet waarbij een tweejarige prijs voor piano woordt ingesteld bij het Koninklijk muziekconservatorium te Brussel, onder den naam « Prijs Venet de Vooght ». (Koninklijk Besluit van 9n Mei 1919.).	1,000 »	

TABLEAU XIX. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE (SUITE).

N° des articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des recettes et des dépenses.	TOTAL par chapitre.
	CHAPITRE II.		
	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.		
	Ministère des Finances.		
	Administration des contributions directes, douanes et accises.		
73	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux)	2,400,000 »	
74	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions. . .	1,500,000 »	
75	Impôts et produits recouvrés au profit des communes	41,000,000 »	
76	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	4,500,000 »	
77	Frais payés aux commissaires spéciaux (art. 88 de la loi communale).	2,000 »	
78	Taxes payées anticipativement sur les automobiles, les spectacles, etc.	50,000 »	
	Administration de l'enregistrement et des domaines.		
79	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie . . .	300,000 »	
80	Amendes et frais de justice en matière forestière	10,000 »	
81	Consignations de toute nature	15,000,000 »	
	Ministère des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes.		
	A. — *Administration des chemins de fer.*		
82	Encaissement et paiement pour le compte de tiers du chef de transport de marchandises (déboursés et remboursements)	125,000,000 »	
83	Prix de transport perçus et afférents aux parcours effectués sur les chemins de fer dont les gares ne sont pas en relation directe, bien qu'étant tarifées avec celles du chemin de fer de l'État (ports au delà)	170,000 »	
84	Comptes pour ordre	6,000,000 »	
85	Garanties versées par les abonnés au chemin de fer	300,000 »	

TABEL XIX. — ONTVANGSTEN EN UITGAVEN VOOR ORDER (VERVOLG).

Nrs der artikelen.	AANWIJZING DER DIENSTEN.	RAMINGEN der ontvangsten en der uitgaven.	TOTAAL per hoofdstuk.
	HOOFDSTUK II.		
	Door derde personen in den Staatsschat nedergelegde fondsen wier terugbetaling rechtstreeks geschiedt door de rekenplichtigen die dezelve ontvangen hebben.		
	Ministerie van Financiën.		
	Bestuur der rechtstreeksche belastingen, douanen en accijnzen.		
73	Verdeeling van de opbrengst der boeten, beslagleggingen en verbeurdverklaringen in zake van rechtstreeksche belastingen, douanen en accijnzen (kas der betwistbare zaken)	2,400,000 »	
74	Fonds voorbehouden in de opbrengst der boeten, beslagleggingen, verbeurdverklaringen en benaderingen	1,500,000 »	
75	Belastingen en opbrengsten ingevorderd ten bate der gemeenten	41,000,000 »	
76	Sommen gestort tot waarborg van in voorkomend geval verschuldigde rechten en boeten	4,500,000 »	
77	Kosten betaald aan de bijzondere commissarissen (art. 88 der gemeentewet) . . .	2,000 »	
78	Voorafbetaalde taksen op de automobielen, vertooningen enz.	50,000 »	
	Bestuur der registratie en domeinen.		
79	Onderscheidene boeten en andere ontvangsten onderworpen en niet onderworpen aan regiekosten	300,000 »	
80	Boeten en gerechtskosten in zake boschwezen.	10,000 »	
81	Consignatiën van allen aard.	15,000,000 »	
	Ministerie van Spoorwegen Zeewezen, Posterijen en Telegrafen.		
	A. — *Bestuur der Spoorwegen.*		
82	Inning en uitbetaling voor rekening van derden, wegens vervoer van goederen (voorschotten en terugbetalingen)	125,000,000 »	
83	Ontvangen vervoerprijzen betreffende den afstand afgelegd op de spoorwegen wier standplaatsen niet in rechtstreeks verkeer zijn alhoewel getarifeerd zijnde met die van den Staatsspoorweg (verdere vervoerprijzen).	170,000 »	
84	Rekeningen voor order	6,000,000 »	
85	Waarborgen gestort door de geabonneerden aan den spoorweg	300,000 »	

TABLEAU XIX. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE (SUITE).

N° des articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des recettes et des dépenses.	TOTAL par chapitre.
	B. — *Administration de la Marine.*		
86	Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise	50,000 »	
	C. — *Administration des Postes.*		5,135,977,000 »
87	Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers	400,000,000 »	
88	Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste ou convertis en virements internationaux	355,000,000 »	
89	Abonnements-poste aux journaux payés aux éditeurs	6,000,000 »	
90	Encaissement et paiement de coupons	300,000 »	
91	Recettes effectuées par l'Administration des Postes pour le service des chèques et virements.	4,000,000,000 »	
	D. — *Administration des Télégraphes.*		
92	Provisions versées en garantie du paiement des taxes télégraphiques et téléphoniques .	300,000 »	
	Ministère de la Justice.		
93	Masse des détenus (Administration des Prisons)	1,000,000 »	
94	Colonies agricoles de bienfaisance, dépôts de mendicité et maisons de refuge de l'État .	3,000,000 »	
95	Colonies et asiles d'aliénés de l'État	1,800,000 »	
96	Institution royale de Messines	150,000 »	
	Ministère de l'Agriculture.		
97	Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'État.	70,000 »	
98	Rétributions payées par les élèves de l'École de médecine vétérinaire de l'État et de l'Institut agricole de l'Etat	75,000 »	
	Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement.		
99	Service des vivres indigènes	100,000,000 »	
100	Services commerciaux	50,000,000 »	
101	Service frigorifique	20,000,000 »	

TABEL XIX. — ONTVANGSTEN EN UITGAVEN VOOR ORDER (VERVOLG).

Nrs der artikelen.	AANWIJZING DER DIENSTEN.	RAMINGEN der ontvangsten en der uitgaven.	TOTAAL per hoofdstuk.
	B. — *Zeewezen.*		
86	Uitkeering der loodsrechten aan het Nederlandsch Bestuur	50,000 »	
	C. — *Bestuur der Posterijen.*		5,133,977,000 »
87	Inning en uitbetaling van kwitantiën voor rekening van derden	400,000,000 »	
88	Gelden aan de Post toevertrouwd en betaalbaar gemaakt door postwissels en postbewijzen of omgezet in internationale omschrijvingen.	333,000,000 »	
89	Postabonnementen op de nieuwsbladen betaald aan de uitgevers	6,000,000 »	
90	Inning en uitbetaling van interestkoepons	300,000 »	
91	Ontvangst van het Bestuur van Posterijen voor den dienst der checks en omschrijvingen	4,000,000,000 »	
	D. — *Bestuur der Telegrafen.*		
92	Voorraadsom gestort tot waarborg der betaling van de taksen van den telegraaf en van den telefoon.	300,000 »	
	Ministerie van Justitie.		
93	Kleedingsfonds der gevangenen (Bestuur der Gevangenissen)	1,000,000 »	
94	Landbouwkoloniën van weldadigheid, bedelaarsgestichten en toevluchtshuizen van den Staat	3,000,000 »	
95	Koloniën en zinneloosgestichten van den Staat	1,800,000 »	
96	Koninklijk Instituut van Meessen	150,000 »	
	Ministerie van Landbouw.		
97	Kostgeld betaald door de leerlingen van het Landbouwinstituut van den Staat. . .	70,000 »	
98	Kostgeld betaald door de leerlingen van 's Rijks Veeaartsenijschool en van het Landbouwinstituut van den Staat.	75,000 »	
	Ministerie van Nijverheid, Arbeid en Bevoorrading.		
99	Dienst der inlandsche levensmiddelen.	100,000,000 »	
100	Handelsdiensten.	50,000,000 »	
101	Dienst voor vleeschverduurzaming door de koude	20,000,000 »	

TABLEAU XIX. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE (SUITE).

Nos des articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des recettes et des dépenses.	TOTAL par chapitre.
	TITRE II. — DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES, SOUMISES AU VISA PRÉALABLE DE LA COUR DES COMPTES.		
	CHAPITRE PREMIER.		
	Subsides : Parts contributives de tiers dans la dépense de travaux publics.		
102	Subsides offerts à l'État pour travaux d'utilité publique.	20,000 »	
103	— — construction de routes.	300,000 »	
104	— — entretien et amélioration des routes	10,000 »	
105	— — — — bâtiments civils	10,000 »	
106	— — — — canaux et rivières	400,000 »	
107	Travaux d'établissement de nouveaux bacs et bateaux de passage.	100 »	
108	Entretien et amélioration des ports, côtes, phares, fanaux.	100,000 »	1,850,400 »
109	Intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement de chemins de fer.	500,000 »	
110	Frais de construction d'une nouvelle église et d'un presbytère pour la paroisse Saint-Martin, à Arlon. Ameublement de l'église	50,000 »	
111	Intervention de la ville de Gand dans les dépenses relatives à l'amélioration du casernement.	396,300 »	
112	Subsides offerts à l'État pour entretien et amélioration des prisons	14,000 »	
113	Part d'intervention des villes de Liége et de Gand dans la construction d'instituts universitaires	50,000 »	
	CHAPITRE II.		
	Fonds de remploi : Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage; vente d'objets divers; remboursement d'avances budgétaires; taxes, redevances et droits divers.		
	Ministère de l'Intérieur.		
114	Produit du Tir national.	20,000 »	
115	Produit des taxes d'expertise des viandes. Produit des examens pour l'obtention du certificat d'expert des viandes; prélèvements et analyse d'échantillons.	45,000 »	
116	Produit de la vente du *Bulletin de l'Administration du service de santé et de l'hygiène*	1,000 »	
117	Service sanitaire des ports de mer et des frontières : produit des patentes de santé et des droits sanitaires	150,000 »	
118	Produit des institutions hospitalières et services de désinfection ressortissant à l'administration du service de santé et de l'hygiène.	50,000 »	
	Office des régions dévastées.		
119	Vente et remploi de matériaux de construction, de charbons, etc., aux entrepreneurs et fournisseurs adjudicataires	60,000,000 »	
120	Vente et remploi de matériel roulant, de voies Decauville, de pièces de rechange, d'essences, d'huiles, de pneus et bandages, etc.	10,000,000 »	

TABEL XIX. — ONTVANGSTEN EN UITGAVEN VOOR ORDER (VERVOLG).

Nrs der artikelen.	AANWIJZING DER DIENSTEN.	RAMINGEN der ontvangsten en der uitgaven.	TOTAAL per hoofdstuk.
	TITEL II. — UITGAVEN OP BIJZONDERE MIDDELEN AAN HET VOORAFGAAND VISA VAN HET REKENHOF ONDERWORPEN.		
	HOOFDSTUK I.		
	Toelagen : Bijdragen van derden in de uitgaven voor openbare werken.		
102	Toelagen den Staat aangeboden voor werken van openbaar nut	20,000 »	
103	— — het aanleggen van wegen	300,000 »	
104	— — onderhoud en verbetering der wegen	10,000 »	
105	— — — — burgerlijke gebouwen	10,000 »	
106	— — — — vaarten en rivieren .	400,000 »	
107	Werken voor het inrichten van nieuwe ponten en overzetbooten	100 »	
108	Onderhoud en verbetering der havens, kusten, vuurtorens en seinvuren	100,000 »	1,850,400 »
109	Bijdragen van derden in de uitgaven van eersten aanleg, van uitbreiding of van voltrekking van spoorwegen	500,000 »	
110	Bouwkosten eener nieuwe kerk en van eene pastorij voor de parochie van Sint-Marten, te Aarlen Meubilleering van de kerk	50,000 »	
111	Bijdrage der stad Gent tot de uitgaven betrekkelijk de verbetering der kazerneering	396,300 »	
112	Toelagen den Staat aangeboden voor onderhoud en verbetering der gevangenissen .	14.000 »	
113	Aandeel der steden Luik en Gent in den bouw van universiteitsinrichtingen . . .	50,000 »	
	HOOFDSTUK II.		
	Weder te beleggen gelden : Verkoop of overlating van oude materialen en buiten gebruik geraakte voorwerpen ; verkoop van onderscheidene voorwerpen ; terugbetaling van tot de begrooting behoorende voorschotten; taxen, cijns en rechten van verschillenden aard.		
	Ministerie van Binnenlandsche Zaken.		
114	Opbrengst der Nationale Schietbaan	20,000 »	
115	Opbrengst der waardeertaksen van het vleesch. Opbrengst der examens voor het bekomen der getuigschriften van inspecteurs-deskundige van het vleesch; nemen en ontleden van staten.	45,000 »	
116	Opbrengst van den verkoop van het *Bulletin de l'Administration du service de santé et de l'hygiène*	1,000 »	
117	Gezondheidsdienst der zeehavens en grenzen : opbrengst der gezondheidspatenten en der gezondheidsrechten	150,000 »	
118	Opbrengst der gastvrije inrichtingen en der ontsmettingsdiensten afhangende van het Beheer der gezondheid	50,000 »	
	Dienst der veroverde gewesten.		
119	Verkoop en verbruik van bouwmaterialen, kolen, enz , aan aanbestedings-aannemers en leveraars	60,000,000 »	
120	Verkoop en verbruik van rollend materiaal, Decauvillesporen, vervangingsstukken, vluchtige oliën, oliën, luchtbanden en wielbanden	10,000,000 »	

TABLEAU XIX. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE (SUITE).

N° des articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des recettes et des dépenses.	TOTAL par chapitre.
	Ministère de l'Agriculture.		
121	Inspection sanitaire des animaux domestiques importés dans le pays. — Produit des droits de contrôle. Service de la surveillance sanitaire à la frontière	200,000 »	
122	École moyenne pratique d'horticulture de l'État, à Gand. Subsides. Produit des ventes. Recettes diverses	1,300 »	
123	École moyenne pratique d'horticulture de l'État, à Vilvorde. Subsides Produit des ventes Recettes diverses	10,000 »	
124	École moyenne pratique d'agriculture de l'État, à Huy. Subsides Produit des ventes. Recettes diverses	5,000 »	
125	Administration de la voirie communale. Remboursements d'avances faites en vue de l'extension et de l'amélioration de la voirie communale de l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables et des terrains fangeux	10,000 »	
126	Exploitation des fermes en France	1,000,000 »	
	Ministère des Travaux publics.		
127	Remboursement d'avances faites par l'administration des Ponts et Chaussées pour le renflouement ou la destruction de bateaux sombrés et pour réparations d'avaries occasionnées aux ouvrages des ports ou des voies navigables.	20,000 »	
128	Atelier de photographie des Ponts et Chaussées. Produit de la vente de plans, documents publications, annales, etc., affecté au paiement de fournitures, de frais de surveillance, de clichés, d'autographies, de salaires d'ouvriers temporaires	15,000 »	
129	Service des automobiles, motocyclettes, bicyclettes : ventes, achats, réparations et fournitures diverses.	30,000 »	
	Ministère des Sciences et des Arts.		
130	Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement du dessin, de la gymnastique, des travaux manuels (écoles de garçons), de l'économie domestique et de l'agriculture (enseignement primaire)	1,000 »	
131	Rente consacrée à conserver les collections léguées à l'État pour l'Université de Liége par le baron Wittert et à augmenter les livres et gravures anciens et les livres chinois (arrêté royal du 14 mai 1905).	1,500 »	
132	Legs Weber	550,000 »	
133	Expositions générales des beaux-arts	15,000 »	
134	Produit de la vente de moulages provenant du Musée des échanges.	15,000 »	
135	Produit de la vente des photographies provenant des Musées des arts décoratifs et industriels	1,000 »	
	Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement.		
136	Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement de l'économie domestique et des travaux de ménage dans les écoles et classes ménagères subsidiées	500 »	
137	Produit des biens des unions professionnelles dissoutes (art. 16 de la loi du 31 mars 1898).	500 »	
138	Exposition universelle et internationale de Gand en 1913. Subsides aux groupes et aux classes qui exposent sans but de lucre et frais de participation des Départements ministériels (convention additionnelle du 12 juillet 1912, art. 4)	100,000 »	
139	Montant des dons ou legs provenant de sociétés mutualistes dissoutes (art. 29 de la loi du 23 juin 1894)	500 »	153,304,000 »

TABEL XIX. — ONTVANGSTEN EN UITGAVEN VOOR ORDER (VERVOLG).

Nrs der artikelen.	AANWIJZING DER DIENSTEN.	RAMINGEN der ontvangsten en der uitgaven.	TOTAAL per hoofdstuk.
	Ministerie van Landbouw.		
121	Gezondheidsinspectie der huisdieren bij den invoer in het land. — Opbrengst der controlerechten. Dienst voor het gezondheidstoezicht aan de grenzen	200,000 »	
122	Staatsmiddelbare school van toegepasten tuinbouw, te Gent. Toelagen. Opbrengst der verkoopingen. Ontvangsten van verschillenden aard	1,500 »	
123	Staatsmiddelbare school van toegepasten tuinbouw, te Vilvoorde. Toelagen. Opbrengst der verkoopingen. Ontvangsten van verschillenden aard	10,000 »	
124	Staatsmiddelbare school van toegepasten landbouw, te Hoei. Toelagen. Opbrengst der verkoopingen. Ontvangsten van verschillenden aard	5,000 »	
125	Beheer der gemeentewegen. Terugbetalingen van voorschotten gedaan voor de uitbreiding en de verbetering der gemeentewegen, de verbetering der niet bevaarbare noch vlotbare waterloopen en moddergronden	10,000 »	
126	Uitbating van pachthoeven in Frankrijk.	1,000,000 »	
	Ministerie van Openbare Werken.		
127	Terugbetaling van voorschotten gedaan door het bestuur van Bruggen en Wegen voor het vlotmaken of vernietigen van gezonken schepen en voor de herstelling van beschadigingen veroorzaakt aan de havenwerken of aan die der bevaarbare waterwegen	20,000 »	
128	Werkhuis van lichtbeeldkunst der Bruggen en Wegen. Opbrengst van den verkoop van plans, documenten, uitgaven, jaarboeken, enz., bestemd tot het betalen van benoodigdheden, van kosten van toezicht, van clichés, van autographies, van dagloon van tijdelijke werklieden	15,000 »	
129	Dienst der automobielen, motorrijwielen, rijwielen : verkoop, aankoop, herstellingen en verschillende benoodigdheden	30,000 »	
	Ministerie van Wetenschappen en Kunsten.		
130	Inschrijvingsrechten bestemd tot het dekken der kosten van de jury's die belast zijn met de uitreiking der getuigschriften van bekwaamheid voor het onderricht van de teekenkunst, de lichaamsoefenkunst, de handwerken (jongensscholen), de huishoudkunde en den landbouw (lager onderwijs)	1,000 »	
131	Rente bestemd tot behoud van de verzamelingen aan den Staat voor de Hoogeschool van Luik vermaakt door den baron Wittert, en tot vermeerdering der oude boeken en gegraveerde prenten en der chineesche boeken (koninklijk besluit van 14n Mei 1905)	1,500 »	
132	Legaat Weber	550,000 »	
133	Algemeene tentoonstellingen voor schoone kunsten	15,000 »	
134	Opbrengst van het verkoopen van vormgedaanten voortkomende van het Museum der verwisselingen	15,000 »	
135	Opbrengst van het verkoopen van lichtbeelden voortkomende van de Museums voor versier- en nijverheidskunst.	1,000 »	
	Ministerie van Nijverheid, Arbeid en Bevoorrading.		
136	Inschrijvingsrechten bestemd tot het dekken der kosten van de jury's die gelast zijn met het afgeven der bekwaambeidsgetuigschriften voor het onderricht der huishoudkunde en huishoudelijke werken in de ondersteunde huishoudscholen en -klassen.	500 »	
137	Opbrengst van de goederen der ontbonden beroepsvereenigingen (art. 16 van de wet van 31 Maart 1898)	500 »	
138	Algemeene Wereldtentoonstelling van Gent in 1913. Toelagen aan de groepen en klassen, die zonder winstbejag tentoonstellen, en kosten van deelneming der ministerieele Departementen (bijgevoegde overeenkomst van 12 Juli 1912, art. 4)	100,000 »	153,301,000 »
139	Bedrag der giften of schenkingen voortkomende van ontbonden maatschappijen van onderlingen bijstand (art. 29 der Wet van 23 Juni 1894)	800 »	

TABLEAU XIX. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE (SUITE).

N° des articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des recettes et des dépenses.	TOTAL par chapitre.
	Ministère des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes.		
	A. — *Administration centrale.*		
140	Secrétariat général. — Prestations diverses	15,000 »	
141	Service de presse, de publicité et de propagande	600,000 »	
	B. — *Chemin de fer.*		
142	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.	1,000,000 »	
143	Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent. . .	600,000 »	
144	Service de la traction et du matériel.	3,000,000 »	
145	Service des transports	1,500,000 »	
146	Services en général	300,000 »	
147	Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services	65,000 »	
	C. — *Administration des transports par eaux intérieures.*		
148	Transport pour le compte du Ministère des Affaires Économiques (charbons à livrer par l'Allemagne en exécution du Traité de paix) et opérations analogues pour compte de tiers (Déboursés et remboursements)	22,000,000 »	
149	Garde pour compte de tiers d'unités fluviales. (Déboursés et remboursements)	125,000 »	
150	Produit de la vente de matériel déclassé, etc.	1,800,000 »	
	D. — *Service de l'électricité.*		
151	Service de l'éclairage et de transport de force par l'électricité	160,000 »	
	E. — *Marine.*		
152	Service de la traction et du matériel	50,000 »	
	F. — *Postes et télégraphes.*		
153	Services communs.	2,000 »	
154	Service des postes	20,000 «	
155	Service des télégraphes et des téléphones.	600,000 »	

TABEL XIX. — ONTVANGSTEN EN UITGAVEN VOOR ORDER (VERVOLG).

Nrs der artikelen.	AANWIJZING DER DIENSTEN.	RAMINGEN der ontvangsten en der uitgaven.	TOTAAL per hoofdstuk.
	Ministerie van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen en Telegrafen.		
	A. — *Middenbestuur.*		
140	Algemeen Secretariaat. — Verschillende prestatiën	15,000 »	
141	Dienst der pers, der publiciteit en van de propaganda	600,000 »	
	B. — *Spoorwegen.*		
142	Blokken, riggels en bijhoorigheden, vaststaande materieel der baan	1,000,000 »	
143	Dienst der wegen en werken, niet inbegrepen de voorwerpen vermeld in voorgaand artikel	600,000 »	
144	Trek- en materieeldienst	3,000,000 »	
145	Vervoerdienst	1,300,000 »	
146	Diensten in het algemeen.	300,000 »	
147	Geldstortingen hebbende eene bijzondere bestemming of betreffende verscheidene diensten	65,000 »	
	C. — *Beheer van het vervoer over de binnenwaters.*		
148	Vervoer voor rekening van het Ministerie van Staathuishoudkundige Zaken (kolen te leveren door Duitschland in uitvoering van het Vreedesverdrag) en soortgelijke bewerkingen voor rekening van derden (voorschotten en terugbetalingen) . . .	22,000,000 »	
149	Wacht, voor rekening van derden, der vaartuigen (voorschotten en terugbetalingen).	125,000 »	
150	Opbrengst van den verkoop van minderwaardig geworden materieel	1,800,000 »	
	D. — *Dienst der electriciteit.*		
151	Dienst van verlichting en van de overbrenging van kracht door de electriciteit. . . .	160,000 »	
	E. — *Zeewezen.*		
152	Trek- en materieeldienst	50,000 »	
	F. — *Posterijen en telegrafen.*		
153	Gemeenschappelijke diensten	2,000 »	
154	Postdienst	20,000 »	
155	Telegraaf- en telephoondienst	600,000 »	

TABLEAU XIX. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE (SUITE).

N°s des articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des recettes et des dépenses.	TOTAL par chapitre.
	Ministère de la Guerre.		
156	Service des établissements de fabrication de l'artillerie	28,000,000 »	
157	Service de l'Institut cartographique militaire	100,000 »	
158	Service de la pharmacie centrale de l'armée.	150,000 »	
159	Service de la remonte spéciale des officiers.	1,240,000 »	
160	École militaire. — Pension des élèves	64,800 »	
161	Service des combustibles et matières grasses.	1,000,000 »	
162	Service des magasins pour officiers et troupes	15,000,000 »	
163	Service des organismes du génie	1,661,600 »	
164	Commission des marchandises et navires saisis	209,000 »	
165	Machines et outillage des établissements d'artillerie	2,000,000 »	
	CHAPITRE III.		
	Services divers.		
166	Cautionnements des entrepreneurs défaillants	10,000 »	
167	Remboursement des avances faites, pour compte des provinces et des communes, dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	25,000 »	35,000 »
	CHAPITRE IV.		
	Fonds spéciaux constitués au moyen de crédits inscrits au budget extraordinaire et du produit d'opérations immobilières.		
168	Fonds spécial et temporaire institué par l'article 6 de la loi du 26 août 1903 pour l'exécution de la convention conclue entre l'État et la ville de Bruxelles en vue de la transformation du quartier de la Putterie et de ses abords	5,000,000 »	
169	Fonds spécial et temporaire institué par l'article 6 de la loi du 30 mars 1906 pour les travaux de fortification du nouveau système défensif d'Anvers. Littera *A*	360,465 97	
170	Fonds spécial et temporaire institué par l'article 6 de la loi du 30 mars 1906 pour les travaux de fortification du nouveau système défensif d'Anvers. Littera *B*	8,339,043 75	9,616,293 77
171	Fonds spécial et temporaire pour l'armement de la position fortifiée d'Anvers, institué par la loi du 5 juillet 1909	916,784 05	
	TOTAL DU TABLEAU XIX (RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE). . . . fr.		6,293,898,743 77

TABEL XIX. — ONTVANGSTEN EN UITGAVEN VOOR ORDER (VERVOLG).

Nrs der artikelen.	AANWIJZING DER DIENSTEN.	RAMINGEN der ontvangsten en der uitgaven.	TOTAAL per hoofdstuk.
	Ministerie van Oorlog.		
156	Dienst der werkgestichten voor de artillerie	28,000,000 »	
157	Dienst van het militair Landkaartinstituut	100,000 »	
158	Dienst der centrale apotheek van het leger	150,000 »	
159	Dienst der bijzondere paardenremonte van de officiers	1,240,000 »	
160	Militaire School. — Pensioen der leerlingen	61,800 »	
161	Dienst der brandstoffen en vette stoffen	1,000,000 »	
162	Dienst der magazijnen voor officieren en troepen	15,000,000 »	
163	Dienst der lichamen van de genie	1,661,600 »	
164	Commissie der in beslag genomen koopwaren en schepen	200,000 »	
165	Machienen en uitrusting der werkgestichten voor de artillerie	2,000,000 »	
	HOOFDSTUK III.		
	Verscheidene diensten.		
166	Borgtochten der in gebreke blijvende aannemers.	10,000 »	
167	Terugbetalingen der voorschotten gedaan, voor rekening der provinciën en gemeenten, tot betaling der jaarwedden van wegens ambtsafschaffing in beschikbaarheid gestelde gemeente onderwijzers.	25,000 »	33,000 »
	HOOFDSTUK IV.		
	Bijzondere fondsen gemaakt bij middel van kredieten ingeschreven op de buitengewone begrooting en van de opbrengst van verhandelingen van onroerende goederen.		
168	Bijzonder en tijdelijk fonds ingesteld door artikel 6 van de wet van 26en Augustus 1903 voor de uitwerking der conventie gesloten tusschen den Staat en de stad Brussel met het oog op de verandering van de wijk der Putterij en hare toegangen . . .	3,000,000 »	
169	Bijzonder en tijdelijk fonds ingesteld door artikel 6 van de wet van 30en Maart 1906 voor de werken van versterking van het nieuw verdedigingsstelsel van Antwerpen. Littera *A*	360,463 97	9,616,293 77
170	Bijzonder en tijdelijk fonds ingesteld door artikel 6 van de wet van 30en Maart 1906 voor de werken van versterking van het nieuw verdedigingsstelsel van Antwerpen. Littera *B*	8,339,043 75	
171	Bijzonder en tijdelijk fonds ter bewapening der versterkte stelling Antwerpen ingesteld door de wet van 5 Juli 1909	916,784 05	
	TOTAAL VAN TABEL XIX (ONTVANGSTEN EN UITGAVEN VOOR ORDER). . . fr.		6,293,898,743 77

BUDGET DE L'EXERCICE 1920

TITRE Ier

Notes à l'appui des dispositions diverses

A. — **Ministère des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes.**

B. — **Ministère de la Guerre.**

ART. 1 à 8.

Ces articles reproduisent simplement des dispositions qui figuraient antérieurement au Budget de ces deux Départements.

ART. 9.

En exécution des arrêtés royaux des 14 juin 1899 et 31 octobre 1919, les inspecteurs du travail sont chargés des épreuves des récipients destinés à contenir des gaz liquéfiés ou comprimés. Il est logique et équitable que les frais de ces expériences soient supportés par ceux à qui elles profitent, c'est-à-dire par les industriels intéressés.

D'autre part, l'expérience a démontré que les fonctionnaires sont exposés à de graves dangers en procédant à ces épreuves. Aussi le Département a estimé qu'il y avait lieu de leur assurer une réparation certaine des dommages éventuels et a décidé de mettre cette réparation à charge des industriels.

ART. 10.

Les arrérages de rente ou intérêts des inscriptions nominatives au Grand-Livre de la Dette publique sont payables aux porteurs des extraits d'inscription, tandis que les intérêts des inscriptions au Grand-Livre des cautionnements en numéraire ne peuvent être acquittés que par l'ayant droit.

Les entrepreneurs, les commerçants et les banques ont souvent exprimé le désir de pouvoir faire encaisser par leurs commis les intérêts des cautionnements inscrits en leur nom.

Le paiement au porteur du titre a été appliqué aux arrérages de rente en exécution de l'article 5 de la loi du 22 floréal an VII, que reproduit l'article 55 de l'arrêté-loi du 22 novembre 1873 portant règlement général sur le service de la Dette publique.

On ne s'explique guère pourquoi le même mode de paiement n'a pas été adopté pour les intérêts de cautionnements. Si les arrérages de rente tiennent lieu des coupons, payables au porteur, des obligations converties en inscriptions nominatives, il existe aussi des cautionnements en fonds publics, dont

les intérêts, de même que ceux des cautionnements en numéraire, doivent être encaissés par l'ayant droit.

Il est à présumer que la loi de floréal an VII a eu pour but de permettre aux crédirentiers de l'État de faire toucher leurs rentes par des personnes à leur solde, afin de les dispenser de toute formalité et de leur éviter tout déplacement. A fortiori, doit-on accorder les mêmes facilités aux propriétaires de cautionnements, dont un très grand nombre sont gens du commerce et de l'industrie, pour qui le temps est de l'argent.

Le paiement au porteur du titre simplifie d'ailleurs la besogne du comptable, tout en diminuant sa responsabilité.

Mais une disposition législative est nécessaire à cette fin, le droit commun exigeant que toute créance soit acquittée par l'ayant droit.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE L'EXERCICE 1920

Tableaux, notes et annexes

à l'appui des prévisions de dépenses

BUDGET DE L'EXERCICE 1920

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU I

DETTE PUBLIQUE

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	INTÉRÊTS du capital en circulation.	FONDS D'AMORTISSEMENT. Intérêts du capital amorti.	FONDS D'AMORTISSEMENT. Dotation de l'amortissement	Total par dette.
		PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.				
		CHAPITRE PREMIER.				
		SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.				
		1re SECTION.				
		Dettes dont l'origine est antérieure au 1er octobre 1830.				
»		Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2 ½ % en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1er juillet 1920 et au 1er janvier 1921 sur un capital de fr. 219,959,631.74)	5,498,990 78	»	»	5,498,990 78
		Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de S. G. le prince de Waterloo en vertu de l'arrêté royal du 3 juin 1817 et des conventions du 7 juin 1872, du 17 décembre 1896 et du 4 janvier 1902 (semestres au 1er mai et au 1er novembre 1920)	»	»	»	»
		2me SECTION.				
		Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et des conventions internationales du 31 octobre 1879, du 29 juin 1895 et du 8 mars 1902, approuvées respectivement par les lois du 29 avril 1880, du 11 septembre 1895 et du 24 mai 1902.				
»		Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances. (Articles 20 et 23 dudit traité et article 10 de la convention du 31 octobre 1879, article 12 de celle du 29 juin 1895 et article 1er de celle du 8 mars 1902) .				
»		Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité	»	»	»	»
		A REPORTER . . . fr.	5,498,990 78	»	»	5,498,990 78

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFERENCES. Augmentation.	DIFFERENCES. Diminution.	*Observations.*
5,498,090 78	5,498,090 78	»	»	
80,637 50	80,637 50	»	»	
378,000 »	283,500 »	94,500 »		ART. 3. — Augmentation résultant de l'élévation du change sur la Hollande.
40,000 »	30,000 »	10,000 »	»	ART. 4. — Idem.
5,997,628 28	5,893,128 28	104,500 »	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	INTÉRÊTS du capital en circulation.	FONDS D'AMORTISSEMENT. Intérêts du capital amorti.	FONDS D'AMORTISSEMENT. Dotation de l'amortissement	Total par dette
		REPORT. . . fr.				
		3me SECTION.	5,498,990 78	»	»	5,498,990 78
		Dettes contractées depuis 1830.				
		§ 1er. Intérêts et amortissement.				
		Dette à 3 °/₀, 1re série :				
5	*a.*	Intérêts à 3 °/₀ sur le capital de 515,234,375 francs en circulation au 31 décembre 1918 (semestres au 1er juillet 1920 et au 1er janvier 1921)	15,437,031 24	»	»	
	b.	Amortissement (mêmes semestres) :				
		1° Dotation de 30 c°/₀ sur le capital de 541,985,175 francs, émis primitivement au 31 décembre 1918 déduction faite d'un capital de 3,644,600 francs éteint en exécution de la loi du 6 mars 1897	»	»	1,625,935 52	17,885,510 76
		2° Intérêts à 3 °/₀ sur le capital de 26,750,800 francs, amorti au 31 décembre 1918 déduction faite du capital de 3,644,600 francs mentionné ci-dessus	»	802,524 »	»	
		Dette à 3 °/₀, 2e série :				
6	*a.*	Intérêts à 3 °/₀ sur le capital de fr. 2,856,808,982 22 en circulation au 31 décembre 1918 (semestres au 1er mai et au 1er novembre 1920).	85,704,269 46	»	»	
	b.	Amortissement (mêmes semestres) :				
		1° Dotation de 30 c°/₀ sur le capital de fr. 2,998,962,082 22 émis primitivement au 31 décembre 1918 déduction faite d'un capital de 724,500 francs éteint en exécution de la loi du 6 mars 1897	»	»	8,996,886 24	98,965,748 70
		2° Intérêts à 3 °/₀ sur le capital de 142,153,100 francs, amorti au 31 décembre 1918 déduction faite du capital de 724,500 francs mentionné ci-dessus	»	4,264,593 »	»	
		Dette à 3 °/₀, 3e série :				
7	*a.*	Intérêts à 3 °/₀ sur le capital de 244,472,200 francs en circulation au 31 décembre 1918 (semestres au 1er février et au 1er août 1920).	7,334,166 »	»	»	
	b.	Amortissement (mêmes semestres) :				
		1° Dotation de 30 c°/₀ sur le capital de 257,929,000 francs, émis primitivement au 31 décembre 1918, déduction faite d'un capital de 2,576 200 francs éteint en exécution de la loi du 6 mars 1897	»	»	773,787 »	8,511,657 »
		2° Intérêts à 3 °/₀ sur le capital de 13,456,800 francs, amorti au 31 décembre 1918, déduction faite du capital de 2,576,200 francs mentionné ci-dessus . .	»	403,704 »	»	
		Dette à 3 °/₀, 4e série :				
8	*a.*	Intérêts :				
		Semestre au 5 février 1920 sur le capital en circulation de £ 10.252,560 . . . . . £ 153,788. 8.0				
		Semestre au 5 août 1920 sur le capital en circulation de £ 9,870,960. . . . 148,064. 8.0				
		ENSEMBLE. . £ 301,852. 16.0				
		soit, au change de fr. 25,22 par livre sterling	7,612,727 62	»	»	
	b.	Amortissement : dotation affectée au rachat ou au remboursement des titres à amortir au 5 février 1921. £ 392,880.0.0				17,321,161 22
		soit, au change de fr. 25,22 par livre sterling	»	»	9,908,433 60	
		TOTAUX. . . fr.	121,607,183 10	5,470,821 »	21,305,062 36	148,383,068 46
				26,775,883 36		
		A REPORTER. . . . fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES		*Observations.*
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,997,628 28	5,893,128 28	104,500 »	»	
17,885,510 76	17,885,510 76	»	»	
98 065,748 70	98,965,748 70	»	»	
8,511,657 »	8,511,657 »	»	»	
17,521,161 22	»	17,521,161 22	»	ART. 8. — Cette augmentation n'est qu'apparente, le crédit nécessaire en 1919 (17,457,000 francs) ayant été compris dans le crédit alloué à l'article 9 (ancien).
148,881,705 96	131,256,044 74	17,625,661 22	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT . . . . fr.	
9	»	Intérêts à 3 °/₀ sur la somme de 27,025 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat des lignes de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale	
»	»	Intérêts, amortissement et frais de la dette émise et à émettre pendant les années 1914 à 1919 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires; intérêts et frais des bons du Trésor; intérêts des obligations de la Défense nationale délivrées en échange de bons du Trésor échus (*Crédit non limitatif.*) (*Pour mémoire.*)	
10	»	Part des charges de la Dette publique portées au budget extraordinaire, qui incombe au budget ordinaire . . .	
»	»	Allocation spéciale destinée au remboursement des bons du Trésor émis en dessous du pair. (*Pour mémoire*) . .	
11	»	Intérêts à 5 °/₀ des obligations françaises de la Défense Nationale, au capital de 56,254,200 francs, délivrées en échange de bons du Trésor échus. (Semestres au 16 février et au 16 août 1920.)	
		§ 2. Annuités diverses.	
12	»	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1er juillet 1920 et au 1er janvier 1921.) . . .	
13	»	Annuité (calculée à 4 ½ °/₀ sur un capital de 13,600,000 francs), à payer jusqu'en 1940 pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870 approuvée par la loi du 3 juin suivant	
		Annuités à payer jusqu'en 1966 :	
14	*a.*	Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1er janvier 1877. (Art. 33, § 1er, de la convention du 1er juin 1877.) .	5,391,169 »
	b.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 33, § 2, et art. 37 combinés de la même convention.)	3,080,668 »
15	»	Annuité à payer jusqu'en 1941 pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Manage. (Convention des 16 et 17 février 1857 approuvée par la loi du 8 juillet 1858.)	
16	»	Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condroz (ligne de Landen à Ciney)	
17	»	Annuité à payer jusqu'en 1937 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt . . .	
18	»	Annuité à payer jusqu'en 1949 pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	
19	»	Annuités à payer jusqu'en 1935 pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren	
20	»	Annuités à payer jusqu'en 1949 pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Eecloo à Gand	
21	»	Annuités à payer jusqu'en 1955 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois	
22	»	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est belge	
		A REPORTER. . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
148,881,703 96	131,256,044 74	17,625,661 22	»	
810 75	810 75	»	»	
»	36,000,000 »	»	36,000,000 »	Art. 9 (ancien) et Art. 10. — Les charges des capitaux empruntés depuis l'armistice sont portées en entier au Budget extraordinaire. Mais pour faire supporter par le Budget ordinaire la partie de ces charges, évaluée à 40,000,000 de francs, qui doit lui incomber normalement du chef des capitaux empruntés pour couvrir, soit les dépenses extraordinaires faites depuis l'armistice pour le compte de la Belgique, soit l'insuffisance des recettes ordinaires, un crédit de ce montant est inscrit à l'article 10 (nouveau) du présent tableau. Cette somme sera versée en recette extraordinaire.
40,000,000 »	»	40,000,000 »	»	
»	100,000 »	»	100,000 »	Art. 10 (ancien). — Aucune charge n'est actuellement prévue de ce chef pour l'exercice 1920.
2,812,710 »	»	2,812,710 »	»	Art. 11. — Cette augmentation n'est qu'apparente, le crédit de même montant nécessaire en 1919 ayant été compris dans le crédit de l'article 9 (ancien).
300,000 »	300,000 »	»	»	
612,000 »	612,000 »	»	»	
8,471,837 »	8,471,837 »	»	»	
672,330 »	672,330 »	»	»	
858,287 69	858,287 69	»	»	
190,900 »	190,900 »	»	»	
8,475 »	8,575 »	»	100 »	Art. 18 à 30. — Les annuités qui font l'objet des articles 18 à 30 sont conformes aux tableaux d'amortissement; elles présentent, comparativement à celles de l'exercice 1919, des augmentations et des diminutions qui se traduisent, en résultat, par une diminution de 322 francs.
160,555 »	160,980 »	»	425 »	
64,615 »	64,895 »	»	280 »	
796,460 »	795,955 »	505 »	»	
959,130 »	958,592 50	537 50	»	
204,789,816 40	180,451,207 68	60,439,413 72	36,100,805 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT . . fr.
23	»	Annuités à payer jusqu'en 1966 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam . . . . .
24	»	Annuités à payer jusqu'en 1951 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liége à Maestricht . . . . .
25	»	Annuités à payer jusqu'en 1942 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre-et-Meuse. . . . .
26	»	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale . . . . .
27	»	Annuité à payer jusqu'en 1948 pour le service des actions de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale. . . . .
28	»	Annuité à payer jusqu'en 1923 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Maeseyck .
29	»	Annuité à payer jusqu'en 1963 pour le service des actions privilégiées de la Société anonyme du chemin de fer de Maeseyck . . . . .
30	»	Annuité à payer jusqu'en 1963 pour le service des actions ordinaires de la Société anonyme du chemin de fer de Maeseyck . . . . .
31	»	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux . . . .
32	»	Annuité à payer par l'État jusqu'en 1986 à la Société anonyme du Canal et des Installations maritimes de Bruxelles . . . . .
		§ 3. Autres charges.
33	»	Rente annuelle à 3 °/₀, provenant du capital nominal de fr. 322,869.15 accordé en vertu de la loi du 2 avril 1873 à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 13 avril 1919 au 12 avril 1920.) . .
34	»	Rente annuelle à 3 °/₀, provenant du capital nominal de 1,366,380 francs accordé en vertu de l'article 3 de la loi du 19 août 1893 à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 1er septembre 1919 au 31 août 1920.) . . . . .
35	»	Minimum de produit garanti par l'État à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la section Ostende-Middelkerke de la ligne vicinale Ostende-Nieuport-Furnes. (*Crédit non limitatif.*) . . . . .
36	»	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux et par la Société anonyme « Lloyd Royal belge ». (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et anéantissement de titres, etc.) . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE Ier . . . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*Observations.*
204,789,846 40	180,451,207 68	60,439,415 72	36,100,805 »	
977,915 »	979,280 »	»	1,365 »	
137,105 »	137,665 »	»	560	
108,110 »	107,057 50	1,052 50	»	
795,602 50	795,082 50	520 »	»	
1,328,838 »	1,328,250 »	588 »		
95,135 »	95,095 »	40 »	»	
31,960 »	32,180 »	»	220 »	
76,120 »	76,735 »	»	615	
5,300,000 »	5,300,000 »	»	»	
350,000 »	350,000 »	»	»	
9,685 49	9,685 49	»	»	
40,991 40	40,991 40	»	»	
10,000 »	10,000 »	»	»	
6,000,000 »	1,500,000 »	4,500,000 »	»	
220,031,278 79	191,213,229 57	64,941,614 22	36,103,565 »	
AUGMENTATION. . . fr.		28,838,049 22		

ART. 36. — Cette augmentation résulte principalement de l'élévation du change sur l'Angleterre. La charge des intérêts de la dette à 3%, 4e série, n'est imputable sur le crédit de l'article 8 que sur la base de fr. 25,22 par livre sterling; la différence de change imputable sur l'article 36 représente au cours actuel une somme de 4,500,000 francs environ.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		CHAPITRE II.	
		RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.	
37	»	Rémunération en matière de milice. (*Crédit non limitatif.*)	
		Pensions diverses (*Crédit non limitatif*) :	
	a.	Ordres nationaux . . . . . fr.	391,000 »
	b.	Marine (Militaires de la)	132 »
		Pensions ecclésiastiques :	
	c.	Département de la Justice	800,000 »
	d.	— de la Guerre	25,000 »
	e.	*Pensions militaires*	12,993,000 »
		Pensions civiles :	
	f.	Département des Finances	2,800,000 »
	g.	— des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes	6,665,000 »
38	*h.*	— de l'Agriculture	250,000 »
	i.	— des Sciences et des Arts	2,225,000 »
	j.	— de l'Intérieur.	300,000 »
	k.	— des Travaux publics.	450,000 »
	l.	— de la Justice	1,500,000 »
	m.	— des Colonies	11,000 »
	n.	— des Affaires Étrangères.	130,000 »
	o.	— de la Guerre	260,000 »
	p.	— de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement.	125,000 »
	q.	— des affaires Économiques	»
	r.	Cour des Comptes	50,000 »
	s.	Arriérés de pensions de toutes natures	100,000 »
39	»	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897 approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV) relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren	
40	»	Pensions des professeurs et instituteurs communaux, des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées et adoptables, des membres du personnel des écoles normales provinciales ou libres agréées et des écoles d'application y annexées. (*Crédit non limitatif*)	
41	»	Rentes viagères allouées à raison des chevrons de front. (Loi du 1er juin 1919).	
42	»	Pensions de l'ancienne Caisse de retraite. Indemnité annuelle due à la Caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances	
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
16,250,000 »	12,000,000 »	4,250,000 »	»	ART. 37. — Le chiffre du crédit de 1920 est mis en rapport avec les faits constatés actuellement.
29,075,132 »	25,265,000 »	3,810,132 »	»	ART. 38. — Cette augmentation est la conséquence de l'accroissement du nombre des pensionnés et des mesures prises pour le relèvement des traitements des agents de l'Etat.
4,200 10	4,200 10	»	»	ART. 40. — Augmentation résultant de l'accroissement du nombre des membres du corps enseignant admis annuellement à la pension
9,500,000 »	8,900,000 »	600,000 »	»	Les pensions de l'espèce sont recouvrables en partie à charge des provinces et des communes; ce recouvrement figure en recette au tableau des Voies et Moyens.
2,500,000 »	»	2,500,000 »	»	ART. 41. — Les rentes de chevrons sont payables à charge du Budget de la Dette publique à partir de la liquidation par la Cour des Comptes des ordonnances de premier terme, imputables sur le Budget du Ministère de la Guerre.
564,000 »	564,000 »	»	»	
57,893,332 10	46,733,200 10	11,160,132 »	»	
AUGMENTATION. . . fr.		11,160,132 »		

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		CHAPITRE III.	
		INTÉRÊTS SUR CAUTIONNEMENTS ET CONSIGNATIONS.	
43	*a*	Intérêts à 3 °/₀ dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor par les comptables de l'État, des communes et des établissements publics, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. . . fr.	950,000 »
	b	Intérêts arriérés du même chef	10,000 »
44	»	Intérêts à 2 ½ °/₀ dus sur les cautionnements des remplaçants dans la milice nationale	
45	»	Intérêts à 2 ½ °/₀ dus sur les consignations en général ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations; intérêts à 3 °/₀ sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation .	
		(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.	
		DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
		CHAPITRE IV.	
46	»	Frais résultant de l'exécution des nouvelles lois sur les pensions. (*Crédit non limitatif.*)	
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
960,000 »	1,400,000 »	»	440,000 »	ART. 45. — Diminution résultant du remboursement d'importants cautionnements de contribuables et du remplacement de cautionnements en numéraire par des cautionnements en fonds publics.
3,050 »	3,050 »	»	»	
1,950,000 »	985,000 »	965,000 »	»	ART. 45. — L'augmentation représente, à concurrence de 825,000 francs, le montant des intérêts arriérés des consignations, qui n'ont pu être payés en 1919. Ces intérêts devant être imputés à charge du Budget de l'année pendant laquelle a lieu le remboursement des consignations, le solde non employé en 1919 du crédit postulé pour intérêts arriérés doit être repris au Budget de l'exercice 1920.
2,913,050 »	2,388,050 »	965,000 »	440,000 »	
AUGMENTATION . . fr.		525,000 »		
50,000 »	»	50,000 »	»	ART. 46. — Ce crédit est affecté au paiement des dépenses qui résulteront de l'exécution des nouvelles lois sur les pensions militaires, sur les rentes de chevrons et sur les allocations annuelles aux victimes civiles de la guerre (impression des brevets et travaux divers.)
50,000 »	»	50,000 »	»	
AUGMENTATION . . . fr		50,000 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

Recapitulation.

I.	Service de la dette proprement dite	
II.	Rémunérations et pensions	
III.	Intérêts sur cautionnements et consignations	
IV.	Dépenses exceptionnelles	
	TOTAL (Dette publique) . . . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919	DIFFÉRENCES		*Observations.*
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
220,051,278 70	191,213,229 37	28,838,049 22	»	
57,893,352 10	46,733,200 10	11,160,132 »	»	
2,913,050 »	2,388,050 »	525,000 »	»	
50,000 »	»	50,000 »	»	
280,907,660 80	240,334,479 67	40,573,181 22	»	
	AUGMENTATION. . fr.	40,573,181 22		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU II

DOTATIONS

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	Nombre des membres	TRAITEMENTS PAR AN.
		CHAPITRE Ier.		
1	»	Liste civile (fixée, en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 30 décembre 1909) . . . . . fr.		
		CHAPITRE II.		
2	»	Sénat. . . . . fr.		
		CHAPITRE III.		
3	»	Chambre des Représentants . . . . . fr.		
		CHAPITRE IV.		
		COUR DES COMPTES.		
		MEMBRES DE LA COUR.		
	a.	Traitement du président	1	15,400
4	*b.*	— des conseillers	6	8,500 à 9,100
	c.	— du greffier.	1	8,800
4bis	»	Subvention de vie chère (membres de la Cour). (*Crédit non limitatif.*)	. . .	. . . . . fr
		PERSONNEL DES BUREAUX.	Nombre d'agents au 1er janvier 1920.	TRAITEMENTS PAR AN.
5	»	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :		
		Directeur, sous-directeur chef de service	8	10,165 à 11,415
		Chef des services du greffe	1	10,165
		Sous-directeur	7	9,540 à 10,165
		Chef de bureau	13	7,665 à 8,290
		Vérificateur	80	3,600 à 7,290
		Commis-chef, commis et commis dactylographe	26	3,300 à 8,915
		Huissier-chef, huissier-concierge, huissier, messager, feutier et nettoyeuse .	31	1,600 à 7,265
		Traitements de disponibilité. — Travaux extraordinaires, emplois vacants et nouveaux, promotions et augmentations éventuelles. Indemnités de résidence.		
		MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES.		
6	»	Éclairage, chauffage, fournitures de bureau, achat et réparation de meubles, entretien de l'hôtel, dépenses imprévues.		
		PENSIONS. — SECOURS. — TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
7	»	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (*Crédit non limitatif.*)		
8	»	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés et gens de service, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime.		
		TOTAL DU CHAPITRE IV . . . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
3,300,000 »	3,300,000 »	»	»	
757,000 »	473,000 »	284,000 »	»	
Augmentation . . . fr.		284,000 »		
1,851,800 »	1,600,000 »	251,800 »	»	
Augmentation . . . fr.		251,800 »		
73,800 »	69,000 »	4,800 »	»	Art. 4 — Antérieurement à l'élection du 29 janvier 1919, le nombre des membres de la Cour était incomplet, d'où une différence en plus de 4,800 francs.
18,720 »	»	18,720 »	»	Art 4bis. — En 1919, ce crédit était compris dans le total de l'art. 9 (dépenses provoquées par la guerre). Seuls les membres de la Cour bénéficient encore d'une subvention de vie chère, en attendant le relèvement de leur traitement par la loi.
1,206,480 »	640,000 »	566,480 »	»	Art. 5. — Augmentation résultant du relèvement des traitements, de l'octroi d'indemnités de résidence, de l'accroissement du nombre des employés et de l'admission des nettoyeuses dans le cadre du personnel.
155,000 »	125,000 »	30,000 »	»	Art. 6. — Augmentation résultant de la hausse générale des prix.
10,000 »	5,000 »	5,000 »	»	Art. 7 et 8. — Les crédits sont mis en rapport avec les nécessités nouvelles.
6,000 »	3,000 »	3,000 »	»	
1,470,000 »	842,000 »	628,000 »	»	
Augmentation . . . fr.		628,000 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.

Récapitulation.

I.	Liste civile	
II.	Sénat	
III	Chambre des Représentants	
IV.	Cour des Comptes	
	TOTAL (Dotations). . . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
5,300,000 »	5,300,000 »	»	»	
757,000 »	473,000 »	284,000 »	»	
1,831,800 »	1,600,000 »	231,800 »	»	
1,470,000 »	842,000 »	628,000 »	»	
7,378,800 »	6,215,000 »	1,163,800 »	»	
	Augmentation . . . fr.	1,163,800 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU III

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE Ier.

ADMINISTRATION CENTRALE.

1	*a*	Traitement du Ministre. . . . .
	b	Frais de représentation. . . . .
2	»	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :

Personnel.	NOMBRE d'agents.	MONTANT de la dépense.
Secrétaire général	1	16,000
Chef de Cabinet	1	9,000
Secrétaire particulier du Ministre	1	7,000
Administrateur directeur général	1	19,200
Directeurs généraux	9	143,500
Inspecteurs généraux et directeurs.	16	169,400
Inspecteurs et chefs de division	21	211,900
Contrôleurs et chefs de bureau	33	247,500
Sous-chefs de bureau	29	176,500
Commis de 1re classe	27	137,500
— 2e —	23	103,500
— 3e —	18	66,300
Commis expéditeurs	2	9,700
Commis expéditionnaires de 1re classe	»	»
— 2e —	1	4.000
— 3e —	19	61,900
Commis classeurs de 1re classe	»	»
— 2e —	3	12,900
— 3e —	18	64,800
Dactylographes.	»	»
Huissier audiencier	1	4,100
Huissier de salle	1	5,000
Messagers	18	55,600
Concierges	6	15,400
Boutefeux	8	34,400
Nettoyeuses	18	39,500
Agents comptables des prisons détachés à l'administration centrale . .	»	25,500
Indemnités de cabinet et traitements d'agents employés temporairement.	»	40,000
Travaux extraordinaires. Secours. Emplois nouveaux. Agents à l'essai .	»	80,000
Indemnités de résidence.	»	150,000

A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
21,000	21,000	»	»	
9,000	9,000	»	»	
1,877,000	957,000	920,000	»	ART. 2. — L'augmentation du crédit résulte de l'application du nouveau barème des traitements et de l'octroi des indemnités de résidence.
1,907,000	987,000	920,000	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
			REPORT. . . fr.	
		Matériel.		
	a.	Fournitures de bureau, impressions, papiers, livres, reliures, etc. . . . . fr.	130,000	»
	b.	Éclairage et chauffage	35,000	»
3	*c.*	Restauration et entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entretien des meubles, aménagements de nouveaux locaux pour les bureaux.	100,000	»
	d.	Bâtiments. — Entretien et amélioration (*y compris une somme de 40,000 francs en charge temporaire*)	65,000	»
	e.	Frais d'automobiles	45,000	»
4	»	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques — Quote-part de la Belgique dans les frais de la Commission pénitentiaire internationale		
5.	»	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger		
		TOTAL DU CHAPITRE Ier. . . . . fr.		

CHAPITRE II.

ORDRE JUDICIAIRE.

COUR DE CASSATION. — *Personnel.*

		NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE
	Premier président	1	19,200	19,200
	Président de chambre	1	15,900	15,900
	Conseillers	15	13,000 à 13,900	202,500
	Procureur général	1	19,200	19,200
	Premier avocat général.	1	16,200	16,200
	Avocats généraux.	2	14,000 à 14,300	28,300
	Greffier en chef	1	10,700	10,700
	Greffiers adjoints.	2	5,300 à 7,400	12,700
	Employés du greffe { traitements fixes.	3	2,900 à 6,400	13,300
	Employés du greffe { salaires.	»	»	1,000
6	» Secrétaire du parquet	1	7,700	7,700
	Commis —	1	5,900	5,900
	Messagers	3	3,900 à 4,400	12,700
	Huissiers audienciers	6	750	4,500
	Indemnités pour frais d'exécution des lois électorales. . .	»	»	200
	Indemnités pour le service du cabinet du premier président.	»	»	300
	Indemnités pour dépenses accidentelles de greffe.	»	»	500
	Augmentations de traitements et travaux extraordinaires . .	»	»	1,800
	Indemnités de résidence	»	»	4,500
	Subventions de vie chère	»	»	57,500
	Matériel. — Indemnités au greffier pour le matériel du greffe.			
	La Cour.	»	»	»
	Le parquet	»	»	»
7	» Dépenses éventuelles.	»	»	»
	Indemnités pour le matériel du greffe	»	»	»
	A REPORTER. . . fr.			

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
1,907,000	987,000	920,000	»	
375,000	275,000	100,000	»	ART. 3. — Le crédit est influencé par la hausse considérable des prix du papier, des articles de bureau et du combustible, ainsi que par les frais d'installation des bureaux dans deux nouveaux bâtiments. Il comprend, pour la première fois et en charge temporaire, les dépenses nécessitées par des travaux d'appropriation et de transformation des bâtiments.
35,000	30,000	5,000	»	ART. 4. — Les circonstances n'ont pas permis, en 1919, de faire imprimer un recueil de statistique. Deux volumes seront mis au point et publiés en 1920.
36,000	23,000	13,000	»	ART. 5. — Augmentation due au relèvement du taux des indemnités de déplacement.
2,353,000	1,315,000	1,038,000	»	
AUGMENTATION. . fr.		1,038,000		
434,600	352,000	82,600	»	ART. 6, 8, 10, 12, 14 et 16. — Augmentations justifiées, d'une part, par le relèvement du barème des traitements des secrétaires et des commis des parquets ainsi que des employés des greffes, permanents et temporaires; d'autre part, par la nomination d'un certain nombre d'agents temporaires dont les services sont indispensables pour écouler un arriéré considérable de besogne et pour faire face au surcroît de travail occasionné par le grand nombre d'instructions ouvertes à charge de personnes mises en prévention du chef de leurs agissements durant l'occupation. En ce qui concerne spécialement l'article 10, il y a lieu de remarquer que le crédit prévoit, pour la première fois, les traitements des membres du personnel de la police judiciaire mis à charge du Budget du Département de la Justice par l'article 5 de la loi du 7 avril 1919 qui a créé cet organisme. Dans les prévisions pour l'ordre judiciaire, il n'est pas tenu compte des augmentations de traitement que la loi nouvelle, actuellement en élaboration, accordera aux membres de ce personnel.
9,000	9,000	»	»	Les crédits inscrits à ces articles permettront de continuer l'allocation de l'indemnité de vie chère aux magistrats et fonctionnaires de l'ordre judiciaire (à l'exclusion des secrétaires et commis des parquets et des employés des greffes dont le traitement a été relevé), en attendant que les nouveaux traitements soient fixés par la loi actuellement en élaboration. Il est entendu que les indemnités de vie chère ne sont liquidées qu'à titre provisoire et que le montant en sera déduit pour chaque intéressé de l'augmentation de traitement accordée par la nouvelle loi.
443,600	361,000	82,600	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
					Report. . . . . fr.
		Cours d'appel. — *Personnel.*	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.
		Premiers présidents	3	15,400 à 16,300	47,700
		Présidents de chambre	15	12,700 à 13,000	165,500
		Conseillers	84	10,300 à 13,000	925,400
		Procureurs généraux.	3	15,100 à 16,000	46,800
		Premiers avocats généraux.	3	11,300 à 12,700	36,900
		Deuxièmes avocats généraux	16	9,900 à 11,100	164,900
		Substituts des procureurs généraux	10	8,000 à 9,200	85,500
		Greffiers en chef	3	9,300 à 10,400	30,300
		Greffiers adjoints	25	4,300 à 7,200	163,200
		Employés des greffes { traitements fixes	14	2900 à 5,400	49,630
		{ salaires	»	»	30,000
		Secrétaires des parquets	3	7,700 à 10,300	28,000
		Commis chefs des parquets	5	6,300 à 7,300	35,300
		Commis des parquets { permanents	17	3,400 à 5,700	75,400
		{ temporaires	10	2,915	29,150
8	»	Messagers	15	2,900 à 4,400	56,200
		Concierges	2	3,340 à 3,700	7,040
		Huissiers audienciers	12	700	8,400
		Surveillant	1	4,100	4,100
		Indemnités pour frais d'exécution des lois électorales . . .	»	»	5,000
		Indemnités à des personnes assumées en qualité de greffier .	»	»	300
		Indemnités pour dépenses accidentelles de greffe.	»	»	500
		Indemnités de résidence	»	»	23,500
		Travaux supplémentaires divers, y compris les indemnités pour le service du cabinet des premiers présidents . . .	»	»	4,000
		Augmentations de traitements.	»	»	1,160
					2,025,500
		A déduire pour vacances de places.			8,000
					2,015,500
		Subventions de vie chère.			413,000
					2,428,500
		Matériel. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes.			
		Cour d'appel de Bruxelles.			23,000
		— de Gand			17,000
		— de Liége			17,000
		Dépenses éventuelles			7,000
9	»	Au moyen de ces allocations, les Cours doivent couvrir toutes les dépenses résultant du chauffage, de l'éclairage, des impressions, des fournitures de bureau et de l'entretien de leur mobilier. — Les comptes d'emploi doivent être rendus à la Cour des Comptes.			
		Indemnités pour le matériel des greffes			6,000
					A reporter . . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*Observations.*
443,600	361,000	82,600	»	
2,428,500	1,741,000	687,500	»	ART. 8. — Voir note article 6.
70,000	50,000	20,000	»	ART. 9. — L'augmentation se justifie par l'insuffisance de l'allocation de 1919 due au renchérissement de tous les articles de matériel.
2,942,100	2,152,000	790,100	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		REPORT. . . . fr.				
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE. — *Personnel.*				
		Tribunaux de première instance.				
		1re CLASSE. — *Bruxelles, Gand, Liége, Anvers et Charleroi. Personnel.*				
		Présidents	5	11800 à 12400	60,500	
		Vice-présidents	25	8400 à 10200	224,400	
		Juges des enfants	5	8200 à 9800	45,100	
		Juges d'instruction	30	7200 à 9500	260,800	
		Juges	65	6000 à 7800	425,600	
		Procureurs du Roi	5	11200 à 13000	59,800	
		Substituts	60	6000 à 7200	380,800	
		Greffiers	5	9200 à 10700	50,500	
	a.	Greffiers adjoints	82	3600 à 6600	396,000	2,910,120
		Employés permanents des greffes — traitements fixes	77	415 à 5000	241,500	
		Employés permanents des greffes — salaires	»	»	200,000	
		Employés temporaires des greffes	60	2915	174,900	
		Secrétaires des parquets	5	7000 à 9300	41,900	
		Commis chefs des parquets	13	4900 à 6700	76,000	
		Commis des parquets — permanents	31	2900 à 4700	120,400	
		Commis des parquets — temporaires	48	2915	139,920	
		Huissiers audienciers	55	400	14,000	
		2e CLASSE. — *Audenarde, Arlon, Bruges, Courtrai, Dinant, Louvain, Malines, Mons, Namur, Nivelles, Tongres, Termonde, Tournai, Verviers et Hasselt. — Personnel.*				
		Présidents	15	8900 à 10700	147,000	
		Vice-présidents	14	7700 à 8600	114,000	
		Juges des enfants	15	6300 à 8700	116,800	
		Juges d'instruction	26	6300 à 8800	199,700	
		Juges	43	5300 à 8200	267,000	
		Procureurs du Roi	15	8900 à 10400	142,800	
		Substituts	49	5500 à 7000	285,000	
		Greffiers	15	7400 à 9500	132,600	
	b.	Greffiers adjoints	69	3400 à 6700	310,000	2,372,945
		Employés permanents des greffes — traitements fixes	46	415 à 5000	151,650	
		Employés permanents des greffes — salaires	»	»	30,000	
		Employés temporaires des greffes	33	2915	96,195	
		Secrétaires des parquets	15	6400 à 9800	114,600	
		Commis chefs des parquets	5	5700 à 7200	32,700	
		Commis des parquets — permanents	40	2900 à 5200	158,700	
		Commis des parquets — temporaires	20	2915	58,300	
		Huissiers audienciers	53	300	15,900	
		A REPORTER. . . . fr.	. .	. . . . .	. . . . .	5,283,065

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations*
2,942,100	2,152,000	790,100	»	
2,942,100	2,152,000	790,100	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS par an	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		Report. . . . . fr.				
		3e classe. — *Furnes, Huy, Marche, Neufchâteau, Turnhout et Ypres. — Personnel.*				
		Report. . . . fr.	..	.....	.....	5,283,065
10		Présidents	6	8200 à 9700	55,000	
		Juges des enfants	6	5800 à 7200	39,800	
		Juges d'instruction	6	5800 à 8100	41,600	
		Juges	7	5000 à 6200	39,200	
		Procureurs du Roi	6	7600 à 9700	51,500	
		Substituts	10	5000 à 5900	53,600	
	c.	Greffiers	6	5900 à 8000	41,100	527,095
		Greffiers adjoints	10	5200 à 5600	41,900	
		Employés permanents des greffes	11	2900 à 4900	40,000	
		Employés temporaires des greffes	9	2915	26,235	
		Secrétaires des parquets	6	6300 à 8200	45,200	
		Commis des parquets : permanents	9	2900 à 6700	58,100	
		Commis des parquets : temporaires	4	2915	11,660	
		Huissiers audienciers	12	200	2,400	
		Tribunaux de commerce. — *Personnel.*				
		Tribunaux de 1re classe. : Référendaires	2	12100	24,200	
		Tribunaux de 1re classe. : Référendaires adjoints	15	6000 à 7800	104,700	
		Tribunaux de 1re classe. : Greffiers adjoints	5	4800 à 6300	26,700	
		Tribunaux de 1re classe. : Employés trait fixes	29	415 à 5800	119,150	
		Tribunaux de 1re classe. : Employés salaires	»	»	50,000	
	d.	Tribunaux de 2e classe. : Référendaires	2	9500 à 9800	19,300	547,300
		Tribunaux de 2e classe. : Référendaires adjoints	5	5500 à 6400	30,400	
		Tribunaux de 2e classe. : Greffiers adjoints	3	4000 à 4900	13,500	
		Tribunaux de 2e classe. : Employés trait. fixes	6	1400 à 4600	21,600	
		Tribunaux de 2e classe. : Employés salaires	»	»	5,000	
		Tribunaux de 3e classe. : Référendaires	10	6300 à 8400	72,900	
		Tribunaux de 3e classe. : Référendaire adjoint	1	5000	5,000	
		Tribunaux de 3e classe. : Greffiers adjoints	5	2950 à 4700	21,750	
		Tribunaux de 3e classe. : Employés trait. fixes	11	2900 à 5500	50,100	
		Tribunaux de 3e classe. : Employés salaires	»	»	3,000	
		Indemnités de résidence	»	»	115,000	
	e.	Indemnités pour le service du cabinet du président du tribunal de 1re instance de Bruxelles	»	»	600	168,900
		Indemnités à des personnes assumées en qualité de greffier	»	»	500	
		Indemnités pour dépenses accidentelles de greffe	»	»	800	
		Créations de places	»	»	52,000	
	f.	Police judiciaire. Officiers	77	8000 à 12000	800,000	2,000,000
		Police judiciaire. Agents	171	4500 à 7700	1,050,000	
		Id. Indemnités de résidence	»	»	150,000	
						8,526,360
		A déduire pour vacances de places	..	.....	.....	14,360
						8,512,000
	g.	Subventions de vie chère	..	.....	.....	1,574,500
						10,086,500
		A reporter. . . . . fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*Observations.*
2,942,100	2,152,000	790,100	»	
10,086,500	5,135,000	4,951,500		ART. 10. — Voir note article 6.
13,028,600	7,287,000	5,741,600	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS par an	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		REPORT. . . . . fr.				
11	»	Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes. Police judiciaire. Menues dépenses (loi du 7 avril 1919)				
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE. — *Personnel.*				
		Juges de justices de paix de 1re classe	27	8000 à 10700	237,800	1,709,000
		— — 2e —	42	7000 à 10000	356,600	
		— — 3e —	89	6000 à 9000	686,400	
		— — 4e —	71	5000 à 7400	428,200	
		Greffiers de justices de paix de 1re classe	27	5000 à 7100	177,100	1,058,900
		— — 2e —	42	4200 à 6600	226,200	
		— — 3e —	89	3400 à 5500	358,800	
		— — 4e —	71	2600 à 5600	259,400	
12	»	Greffiers adjoints de justice de paix	19	2800 à 5100	57,400	
		Employés des greffes . . . Traitements	100	2900 à 4800	339,600	456,645
		Salaires	»	»	50,000	
		Employés temporaires des greffes	25	2915	67,045	
		Indemnités pour dépenses accidentelles de greffe . .	»	»	»	655
		Augmentations de traitements et créations de places .	»	»	»	5,200
		Indemnités de résidence.	»	»	»	50,000
		Subventions de vie chère.	»	»	»	1,108,500
13	»	Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes				
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.				

CHAPITRE III.

JUSTICE MILITAIRE.

		COUR MILITAIRE. — *Personnel. — Indemnités pour le service du secrétariat de l'auditeur général.*	NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS par an	MONTANT de la dépense.
		Président	1	13,500	13,500
		Auditeur général	1	12,500	12,500
		Substituts de l'auditeur général	2	10100 à 10700	20,800
		Greffier	1	6,500	6,500
		Id. adjoint	1	3,700	3,700
14	»	Messagers.	3	4,000 à 4,400	12,400
		Augmentations de traitements	»	»	1,600
		Indemnités pour le service de l'auditorat général . . .	»	»	1,000
		Indemnités de résidence	»	»	1,200
		Subventions de vie chère.	»	»	17,000
15	»	Cour militaire. — Matériel			
		A REPORTER. . . . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
13,028,600	7,287,000	5,741,600	»	
150,000	55,000	95,000	»	ART 11. — Le crédit alloué en 1919 était déjà insuffisant pour faire face aux nécessités des services. D'autre part, la mise en vigueur de la loi du 7 avril 1919 qui met à charge de l'Etat les frais résultant de la création de la police judiciaire occasionnera un surcroît de dépenses considérable
4,368,900	3,010,000	1,358,900	»	ART. 12. — Voir note article 6.
100,000	75,000	25,000	»	ART. 13. — Augmentation justifiée par le renchérissement du prix des articles de bureau et du combustible et par la nécessité de pourvoir certains greffes de machines à écrire.
17,647,500	10,427,000	7,220,500	»	
AUGMENTATION. . fr.		7,220,500		
90,200	62,000	28,200	»	ART. 14. — Voir note article 6.
10,000	5,000	5,000	»	ART 15 et 17 — Les crédits accordés pour 1919 ont été insuffisants par suite du renchérissement de tous les articles de matériel.
100,200	67,000	33,200	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des develop-pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.
		REPORT. . . . fr.			
		CONSEILS DE GUERRE. — *Personnel.*			
		Auditeurs de 1re classe	2	9,300	18,600
		Auditeurs de 2e id.	3	6800 à 7700	21,600
		Auditeurs de 3e id.	2	5,800	11,600
		Substituts des auditeurs	7	5000 à 5300	36,500
		Auditeurs militaires suppléants : indemnités	»	»	50,000
		Greffiers de 1re classe	2	5,700	11,400
		Id. de 2e id.	3	4100 à 5300	14,400
16	»	Id. de 3e id.	2	4000 à 4900	8,900
		Greffiers adjoints de 1re classe	4	2,600	10,400
		Id. de 2e id.	4	2400 à 3600	10,800
		Id. de 3e id.	2	2,200	4,400
		Employés dans les auditorats.	1	5.200	5,200
		Messagers.	2	3,700	7,400
		Créations de places et augmentations de traitements.	»	»	1,800.
		Indemnités de résidence.	»	»	1,800
		Subventions de vie chère	»	»	99,500
17	»	Conseils de guerre. — Matériel			
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.			
		CHAPITRE IV.			
		FRAIS DE JUSTICE.			
		Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion (*Crédit non limitatif*) :			
18	a.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police — Indemnités aux victimes d'erreurs judiciaires. . . . . 3,500,000 »			
	b.	Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique . . . . . 1,000,000 »			
19	»	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels			
20	»	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires			
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution	*Observations.*
100,200	67,000	33,200	»	
314,300	136,000	178,300	»	ART. 16. — Voir note article 6.
30,000	26,000	4,000	»	ART. 17. — Voir note article 15.
444,500	249,000	195,500	»	
AUGMENTATION . fr		195,500		
4,500,000	2,700,000	1,800,000	»	ART. 18. — Le grand nombre d'instructions ouvertes à charge de personnes mises en prévention par suite de leurs agissements pendant l'occupation donne lieu à un accroissement considérable des frais de justice. D'autre part, les indemnités allouées par le tarif sont généralement majorées par suite des circonstances actuelles.
1 000	1,000	»	»	
35,000	16,000	19,000	»	ART. 20. — L'augmentation prévue résulte de l'application du nouveau barème des traitements.
4,536,000	2,717,000	1,819,000	»	
AUGMENTATION . fr.		1,819,000		

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

CHAPITRE V.

PALAIS DE JUSTICE.

21 » Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsides aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de Justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de Justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liége et des locaux des Conseils de guerre. — Locaux et mobilier de la Cour militaire, du conseil de guerre du Brabant et de la police judiciaire (*y compris une somme de 170,000 francs en charge temporaire*) . .

CHAPITRE VI.

PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS.

22 » Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du *Moniteur* :

NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.	
1 Directeur	11.000 à 13.000	13,000	
1 Directeur-adjoint	9,000 à 10,200	9,900	
1 Contrôleur de la comptabilité.	1,440	1,440	
1 Agent comptable	7,000 à 8.500	7,000	
1 Commis-chef (pour mémoire)	5,800 à 6,600	»	
3 Commis.	5,400 à 5,600	16.000	
1 Sténo-dactylographe	3,200 à 3,500	3,200	70,000
1 Concierge	2,500 à 3,100	3,100	
2 Nettoyeuses	2,100 à 2,800	4,900	
Nominations. Augmentations éventuelles de traitement. Indemnités	»	1,460	
Indemnités de ré-idence.	»	10,000	
Personnel des ateliers.	»		850,000

23 » Impression du *Recueil des lois*, du *Moniteur*, des *Annales parlementaires*, des *Comptes rendus des séances des Chambres* et travaux accessoires . . . . . .

24 » Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs. — Indemnités, frais de route et autres des conseillers de gouvernement et des membres des commissions de législation et des jurys d'examen. — Matériel. . . . . .

25 » Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liége et d'autres pays dont le territoire est compris dans le Royaume de Belgique . . . . . .

26 » Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois. . . . . .

TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
300,000	80,000	220,000	»	Art. 21. — Le crédit sollicité a pour objet : *a*) Le remplacement d'une grande partie du mobilier des Cours ; *b*) L'aménagement des locaux et l'acquisition du mobilier à l'usage de la Cour militaire et du Conseil de guerre du Brabant dans l'ancienne école allemande ; *c*) L'ameublement dont il y aura lieu de pourvoir les locaux de la « police judiciaire ».
Augmentation . . fr.		220,000		
920,000	760,000	160,000	»	Art. 22. — Le relèvement du taux des salaires du personnel des ateliers et l'application du nouveau barème des traitements au personnel de la direction nécessitent une majoration sensible du crédit.
835,000	835.000	»	»	
70,000	70,000	»	»	
12,000	12,000	»	»	
10,000	10,000	»	»	
1,847,000	1,687,000	160,000	»	
Augmentation . fr.		160,000		

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

CHAPITRE VII.

CULTES.

27 » Clergé supérieur du culte catholique :

CLERGÉ SUPÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	Montant de la dépense.
Archevêque	1	21,000 »	21,000 »
Évêques	5	16,000 »	80,000 »
Frais de tournées et du secrétariat	»	»	27,500 »
Secrétaires d'archevêché	3	1,500 »	4,500 »
— d'évêché	10	1,000 »	10,000 »
Vicaires généraux	4	4,500 »	18,000 »
— —	10	4,000 »	40,000 »
Chanoines	34	2,400 »	81,600 »
—	18	2,000 »	36,000 »
Subventions de vie chère	»	»	205,200 »

28 » Clergé inférieur du culte catholique :

CLERGÉ INFÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	Montant de la dépense.
Curés de 1re classe	151	2,100 »	317,100 »
Curés de 2e classe	50	1,800 »	90,000 »
— —	28	1,600 »	44,800 »
— —	22	1,400 »	30,800 »
Desservants	975	1,400 »	1,365,000 »
—	1,098	1,200 »	1,317,600 »
—	1,040	1,000 »	1,040,000 »
Chapelains	8	1,000 »	8,000 »
—	60	900 »	54,000 »
—	93	800 »	74,400 »
Vicaires	23	1,000 »	23,000 »
—	1,148	900 »	1,033,200 »
—	1,065	800 »	852,000 »
Desservants d'églises annexes et d'autres services reconnus par l'État. — Indemnités. — Places nouvelles à créer en 1920	»	»	90,500 »
Subventions de vie chère	»	»	6,072,000 »

29 » Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises . . . . . .

A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
523,800	319,800	204,000	»	ART. 27, 28, 30 et 32. — Dans les prévisions de dépenses pour le personnel des cultes, il n'est pas tenu compte des augmentations de traitement prévues dans le projet de loi actuellement en élaboration. Les crédits contiennent les sommes nécessaires pour le paiement des allocations de vie chère en attendant le vote de cette loi.
12,412,400	6,470,000	5,942,400	»	ART. 28. — Voir note article 27.
900,000	415,000	485,000	»	ART. 29. — Les subsides promis avant la guerre et qui n'ont pu être ordonnancés en 1919, représentent la moitié du crédit inscrit à cet article. Les subsides nouveaux sont évalués avec une grande modération.
15,836,200	7,204,800	6,631,400	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
30	»	Culte protestant et anglican. — *Personnel :*

PASTEURS ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	Montant de la dépense.
Pasteurs	3	4,500 »	13,500 »
—	1	4,400 »	4,400 »
—	1	4,300 »	4,300 »
—	1	3,800 »	3,800 »
—	1	3,700 »	3,700 »
—	»	3,500 »	»
—	2	3,200 »	6,400 »
—	1	2,900 »	2,900 »
—	1	2,700 »	2,700 »
—	4	2,600 »	10,400 »
—	5	2,500 »	12,500 »
—	1	2,200 »	2,200 »
—	1	2,100 »	2,100 »
—	1	2,000 »	2,000 »
—	5	1,300 »	6,500 »
Lecteur-chantre	1	1,025 »	1,025 »
—	1	775 »	775 »
—	2	500 »	1,000 »
Sacristain	1	525 »	525 »
Marguilliers.	2	275 »	550 »
—	9	275 »	2,475 »
Création de nouveaux emplois et augmentations de traitement	»	»	24,250 »
Subventions de vie chère	»	»	46,400 »

31	»	Culte protestant et anglican. — Subsides pour frais du culte et dépenses diverses . . . . .
32	»	Culte israélite. — *Personnel :*

MINISTRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	Montant de la dépense.
Grand rabbin	1	5,900 »	5,900 »
Rabbins	2	2,750 »	5,500 »
Ministres officiants	3	2,300 »	6,900 »
— —	5	1,600 »	8,000 »
— —	2	1,500 »	3,000 »
— —	1	1,400 »	1,400 »
— —	1	1,300 »	1,300 »
— —	1	900 »	900 »
Secrétaire du consistoire.	»	»	900 »
Augmentations de traitement	»	»	1,200 »
Subventions de vie chère	»	»	16,400 »

33	»	Culte israélite. — Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues . . . . .
34	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux conseils d'administration pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant, anglican et israélite, et l'ameublement des temples.

TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
13,836,200	7,204,800	6,631,400	»	
154,400	108,000	46,400	»	ART. 30. — Voir note article 27.
13,000	13,000	»	»	
31,400	35,000	16,400	»	ART. 32. — Voir note article 27.
1,000	1,000	»	»	
10,000	1,000	9,000	»	
14,066,000	7,362,800	6,703,200	»	
AUGMENTATION. . fr.		6,703,200		

NUMÉRO des articles	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

CHAPITRE VIII.

BIENFAISANCE.

Établissements de bienfaisance et d'aliénés.

35 » Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État. (*Crédit non limitatif.*) . . . . . .

36 » Subsides à accorder : 1° à titre extraordinaire à des communes, à des établissements de bienfaisance, à des institutions pour aveugles et sourds-muets et à des asiles d'aliénés; 2° à titre de secours à des aliénés indigents et aux victimes de l'ophtalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre. . . . . .

37 » Frais de route et de séjour et indemnités des inspecteurs des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles.

Écoles de bienfaisance de l'État.

38 » Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés desdits établissements.

PERSONNEL.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	Montant de la dépense.
Directeurs	4	8,000 à 11,000	38,000
Directrices	2	2,400	4,800
Sous-directrice	1	2,100	2,100
Sous-directeurs	5	6,500 à 8,200	36,750
Chefs de bureau	3	5,300 à 6,700	18,000
Chef de bureau à titre personnel	»	» »	»
Aumôniers catholiques	6	5,400 à 6,000	34,200
— adjoints	2	3,700 à 4,300	8,000
Médecins	5	4,400 à 5,000	23,500
— adjoints	1	900	900
Instituteurs	40	3,600 à 6,500	202,000
Agents comptables des deniers	6	5,500 à 6,500	36,000
— des matières	6	3,500 à 5,400	23,700
Commis de 1re classe	12	4,600 à 5,200	58,800
— de 2e classe	6	3,800 à 4,400	24,600
— de 3e classe	10	3,400 à 3,600	35,000
Sœurs supérieures	2	1,800	3,600
Sœurs institutrices	30	1,400	42,000
Sœurs surveillantes	30	1,300	39,000
Infirmière laïque	1	3,600	3,600
Chef-éducateurs	4	4,200 à 4,900	18,200
Éducateurs de 1re, 2e et 3e classes	160	3,300 à 4,100	580,000
Chefs de culture	4	4,500 à 6,500	22,000
Maîtres d'éducation physique	3	3,600 à 4,800	12,000
Contremaîtres de 1re, 2e et 3e classes	20	3,400 à 5,200	86,000
Professeur de coupe (abonnement au chemin de fer)	1	» »	6,800
Organistes, chantres, acolytes	»	» »	2,000
Aumôniers protestants et israélites	»	» »	9,000
Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités, etc.). Indemnités de logement (Ruysselede et Namur)	»	» »	35,000
Frais de représentation	»	» »	1,000
Indemnités pour l'étude de questions spéciales dans les écoles de bienfaisance	»	» »	10,000
Salaires des ouvriers libres	»	» »	300,000
Augmentations éventuelles	»	» »	30,000
Frais de route et de séjour	»	» »	10,000
Frais d'habillement et d'équipement des surveillants	»	» »	125,000
Salaires des surveillants et contremaîtres à l'essai	»	» »	13,450
Affiliation des ouvriers libres à la Caisse de retraite	»	» »	5,000

A REPORTER. . . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*Observations.*
7,000,000	5,000,000	2,000,000	»	ART. 35 et 36. — Augmentation due au relèvement du prix de la journée d'entretien.
300,000	230,000	70,000	»	
20,000	10,000	10,000	»	ART. 37. — La nomination de deux inspecteurs adjoints des asiles d'aliénés du Royaume justifie l'augmentation du crédit.
1,900,000	900,000	1,000,000	»	ART. 38. — L'application du nouveau barème des traitements et des salaires justifie la majoration de ce crédit qui est également influencé par le renchérissement des objets nécessaires à la composition du trousseau délivré aux membres du personnel.
9,220,000	6,140,000	3,080,000	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . fr.	
39	»	Écoles de bienfaisance de l'État. — Élèves mis à la disposition du Gouvernement	
		Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Bâtiments et immeubles :	
40	*a.*	Achat, confection et entretien du mobilier et des instruments de travail. — Matières premières pour la fabrication, frais d'impression et de bureau . . fr.	350,000 »
	b.	Dépenses relatives aux bâtiments, aux immeubles et au domaine agricole . . .	650,000 »
41	»	Entretien et éducation des enfants confiés par le Ministre de la Justice ou l'autorité judiciaire à des personnes ou à des sociétés ou institutions de charité ou d'enseignement publiques ou privées. *(Crédit non limitatif.)*	
42	»	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance	
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . . fr.	

CHAPITRE IX.

PRISONS.

43	»	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation. *(Crédit non limitatif.)*	
44	»	Salaires des détenus	
45	»	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants. — Armement du personnel .	
46	»	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés	
47	»	Traitements des fonctionnaires et employés :	

Personnel.

DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	Montant de la dépense.
Secrétaires des commissions administratives . . .	5	4,000 à 5,200	26,000 »
Secrétaire de la commission centrale d'examen . . .	1	1,000	1,000 »
Directeurs	29	5,500 à 10,200	237,800 »
— adjoints	10	5,500 à 7,700	74,700 »
Aumôniers catholiques	29	1,000 à 5,000	99,800 »
— adjoints.	7	3,600 à 4,200	29,400 »
— protestants et israélites.	36	600 à 800	23,000 »
Médecins	27	1,000 à 5,000	84,000 »
— adjoints	9	3,600 à 4,200	37,800 »
— aliénistes	2	4,000 à 5,200	10,400 »
Pharmaciens	5	4,500 à 6,500	19,500 »
Instituteurs	19	3,600 à 5,000	84,600 »
— adjoints	6	3,600 à 4,200	25,200 »
Commis-chefs	18	5,400 à 5,800	104,400 »
		A REPORTER. . . fr.	857,600 »

A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
9,220,000	6,140,000	3,080,000	»	
2,000,000	2,300,000	»	300,000	
				ART. 40. — Les travaux d'amélioration et d'entretien des bâtiments, du mobilier et du domaine agricole nécessitent la majoration prévue.
1,000,000	900,000	100,000	»	ART. 41. — L'augmentation du crédit résulte des placements nouveaux de mineurs et du renchérissement du coût de la vie.
3,500,000	3,000,000	500,000	»	ART. 42. — Le développement considérable des œuvres de la protection de l'enfance exige une plus grande activité de la part de la Commission royale des patronages.
15,000	5,000	10,000	»	
15,735,000	12,345,000	3,690,000	300,000	
AUGMENTATION . fr.		3,390,000		
5,000,000	5,000 000	»	»	ART. 44. — L'augmentation est nécessitée par la reprise du travail des détenus et la majoration des tarifs. Elle trouvera sa compensation au Budget des Voies et Moyens sous la rubrique « Produits divers des prisons ».
200,000	80.000	120,000	»	
200,000	60,000	140,000	»	
30,000	30,000	»	»	ART. 45. — La majoration considérable du prix des tissus, des cuirs, des matières premières, destinés à la confection des trousseaux pour les surveillants, justifie l'augmentation du crédit.
5,430,000	5,170,000	260,000	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

_ REPORT.

Personnel (suite).

DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	Montant de la dépense.
REPORT. . . fr.	. . . .	. . . . .	857,600 »
Comptables des prisons de 1re classe	9	5,200 à 5,800	52,200 »
Commis de 1re classe	17	4,800 à 5,200	88,400 »
— de 2e —	31	3,600 à 4,000	124,000 »
— de 2e — (comptables)	25	4,000 à 4,600	115,000 »
— de 3e —	14	3,200 à 3,400	47,600 »
Magasiniers	5	3,600 à 4,000	20,000 »
Commis-surnuméraires	10	600 à 1,200	6,000 »
Surveillantes religieuses (traitement et indemnités pour la contribution personnelle)	87	1,200	104,400 »
Surveillantes laïques	5	2,400 à 2,800	14,000 »
Surveillants de travaux	28	3,600 à 4,600	128,800 »
Chefs-surveillants (y compris Audenarde et 3 en plus pour les prisons centrales)	25	4,000 à 4,600	106,300 »
Surveillants principaux	34	3,750	127,500 »
Surveillants de 1re, 2e et 3e classes.	470	3,300 à 3,600	1,656,800 »
Aides-surveillants (école)	43	2,900 à 3,300	141,300 »
Commissionnaires et barbiers	3	2,400 à 2,800	8,400 »
Maîtres de musique et de gymnastique	2	1,200	2,400 »
Organistes. — Chantres. — Acolytes.	70	120 à 800	21,600 »
Chevrons aux surveillants	»	100 à 600	96,500 »
Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités, etc.)	»	»	9,200 »
Gratifications annuelles à certains commis et surveillants	»	»	20,000 »
Augmentations réglementaires aux fonctionnaires, employés et surveillants.	»	»	»
Indemnités de résidence aux divers membres du personnel	»	»	312,000 »
			4,060,000 »

48	»	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés . . . . .
49	»	Frais d'impression et de bureau . . . . .
50	»	Patronages préventifs de la criminalité et du vagabondage. Protection des mineurs. — Subsides aux magistrats pour l'exécution de la loi sur la protection de l'enfance. Publication par les soins du Département, de la « Revue de la protection de l'enfance » . . . . .
51	»	Mobilier : achat, confection et entretien. — Bâtiments : entretien et amélioration. — Loyer d'immeubles . . . . .

TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution	*Observations.*
5,430,000	5,170,000	260,000	»	
4,060,000	1,900,000	2,160,000		ART. 47. — L'augmentation prévue résulte de l'application du nouveau barème des traitements et de la création de divers emplois.
60,000	50,000	10,000	»	ART. 48. — La création de nouvelles places (directeur adjoint à la prison de Charleroi, instituteurs à Charleroi et à Forest, instituteur adjoint à la prison centrale de Louvain, un 2d chef-surveillant dans les cinq prisons de 1re classe) nécessite la majoration du crédit.
50,000	40,000	10,000	»	ART. 49. — L'augmentation sollicitée se justifie par la cherté des fournitures de bureau.
500,000	300,000	200,000	»	ART. 50. — Les dépenses des Comités de patronage et de la protection de l'enfance augmentent dans de fortes proportions en raison du nombre des enfants moralement abandonnés qu'ils recueillent, et aussi en raison du coût de leur entretien qui s'accroît par suite de la cherté de la vie. D'autre part, l'application de la loi sur la protection de l'enfance exige la création de nouveaux établissements; elle entraîne aussi des améliorations importantes à introduire dans nombre d'établissements anciens. Les cas dans lesquels l'intervention du Département par voie de subside est nécessaire, deviennent de plus en plus nombreux et importants.
275,000	275,000	»	»	
10,375,000	7,735,000	2,640,000	»	
Augmentation. . fr.		2,640,000		

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		CHAPITRE X.	
		FRAIS DE POLICE.	
52	»	Mesures de sûreté publique.	
		CHAPITRE XI.	
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ, PENSIONS ET SECOURS.	
53	»	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	
54	»	Pensions civiles. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1920 et aux exercices clos.) (*Crédit non limitatif.*).	
55	»	Pensions ecclésiastiques. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1920 et aux exercices clos.) (*Crédit non limitatif.*).	
56	»	Secours à des ministres des cultes	
57		Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens magistrats, fonctionnaires, employés ou agents salariés des divers services ressortissant au Département, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse; secours à allouer, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime.	
	a.	Aux magistrats et employés de l'ordre judiciaire ou à leurs veuves et familles . fr.	30,000 »
	b.	Aux employés de l'administration centrale et des établissements ressortissant au Département, ou à leurs veuves et familles	15,000 »
	c.	Aux employés des prisons ou à leurs veuves et familles	20,000 »
	d.	Aux agents salariés des divers services ressortissant au Département ou à leurs veuves et familles	10,000 »
58	»	Secours à accorder, en cas de situation malheureuse, pour frais de dernière maladie et de funérailles de magistrats, fonctionnaires, employés et agents salariés en activité de service ou à la retraite, des divers services ressortissant au Département	
		TOTAL DU CHAPITRE XI. . . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
60,000 »	60,000 »	»	»	
150,000 »	105,000 »	45,000 »	»	ART. 53. — Le relèvement général des barèmes des traitements a sa répercussion sur le taux des traitements de disponibilité et justifie l'augmentation prévue.
30,000 »	30,000 »	»	»	
30,000 »	30,000 »	»	»	
50,000 »	30,000 »	20,000 »	»	ART. 56, 57 et 58. — Les demandes de secours sont plus pressantes et plus nombreuses par suite de la cherté de la vie. Il est impossible, d'autre part, de maintenir l'ancien taux des secours.
75,000 »	40,000 »	35,000 »	»	
30,000 »	20,000 »	10,000 »		
385,000 »	275,000 »	110,000 »	»	
AUGMENTATION . . fr.		110,000 »		

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE XII.
		DÉPENSES DIVERSES ET DÉPENSES IMPRÉVUES.
59	»	Subsides à des revues scientifiques relatives au droit; achat de livres destinés aux tribunaux; dépenses imprévues non libellées au Budget. . . . .
		DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.
		CHAPITRE XIII.
60	»	Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'Etat. — Acquisition de terrains. — Ameublement . . . . .
61	»	Eglise de Notre-Dame, à Laeken. — Parachèvement . . . . .
62	»	Construction d'une nouvelle église et d'un presbytère pour la paroisse Saint-Martin à Arlon. — Ameublement de l'église . . . . .
63	»	Eglise des SS. Pierre et Paul, à Ostende. — Construction, en annexe, d'une chapelle funéraire destinée à recevoir le monument élevé à la mémoire de la première Reine des Belges.
64	»	Maison de refuge pour femmes à Saint-André-lez-Bruges. — Achèvement et réparation des bâtiments . . . . .
65	»	Construction d'une nouvelle école de bienfaisance à Saint-Servais-lez-Namur. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. . . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
60,000	30,000	30,000	»	ART. 59. — L'augmentation se justifie par la nécessité de remplacer certaines publications dans les tribunaux de 1re instance.
AUGMENTATION. . fr.		30,000		
400,000	»	400,000	»	ART. 60. — Le Département a entrepris la construction de maisons pour le personnel de l'École de bienfaisance et de l'Établissement central d'observation à Moll; l'acquisition d'un terrain en face de l'établissement d'observation a été jugée indispensable; enfin le remplacement d'une grande partie du mobilier des Écoles de bienfaisance, rendu inutilisable par suite d'usure, est d'une absolue nécessité. Un crédit global de 400,000 francs permettra de faire face à ces dépenses.
290,000	»	290,000	»	ART. 61. — Les travaux dont la réalisation s'impose pendant l'exercice 1920, comprennent : 1° la restauration des baies de fenêtres des nefs latérales. Les entrepreneurs ont remis une offre nouvelle. La possibilité d'exécution de ce travail est renforcée par l'existence de pierres d'Euville en stock disponible à Ostende. L'échafaudage a été placé avant la guerre; 2° le parachèvement des façades du pourtour de l'église, y compris la chapelle royale; 3° des travaux divers de réfection et d'entretien, s'élevant approximativement à 9,200 francs. Tous ces travaux sont indispensables et urgents si l'on ne veut pas que cet admirable monument devienne une ruine. Il y a lieu de remarquer que, dans ces prévisions, il n'est pas tenu compte des travaux d'embellissement ou d'achèvement aux tours ou à l'intérieur de l'église.
80,000	»	80,000	»	ART. 62. — La somme prévue à cet article se répartit de la manière suivante : 1° 5,000 francs pour le paiement de l'horloge de la tour de l'église; l'entreprise est terminée, mais pas reçue; 2° 35,000 francs pour le paiement de la confection et du placement des tambours de la porte principale et des deux portes latérales; 3° 40,000 francs pour travaux divers d'entretien et de réfection.
10,000	»	10,000	»	
25,000	»	25,000	»	ART. 63. — Le crédit sollicité est destiné à faire face à certains travaux urgents d'entretien.
300,000	»	300,000	»	ART. 64. — La restauration de la maison de refuge de Saint-André-lez-Bruges, nécessitée par l'occupation des troupes allemandes, et son achèvement justifient l'allocation du crédit sollicité.
1,105,000	»	1,105,000	»	ART. 65. — Les travaux de construction entrepris pour l'érection d'une école de bienfaisance pour filles à Saint-Servais-lez-Namur, ont été interrompus par suite de la guerre. Le Département a décidé la continuation de ces travaux.
AUGMENTATION. . fr.		1,105,000		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

Récapitulation

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

I.	Administration centrale. . . . .
II.	Ordre judiciaire . . . . .
III.	Justice militaire . . . . .
IV.	Frais de justice . . . . .
V.	Palais de justice . . . . .
VI.	Publications officielles. — Commissions et jurys. . . . .
VII.	Cultes . . . . .
VIII.	Bienfaisance . . . . .
IX.	Prisons . . . . .
X.	Frais de police . . . . .
XI.	Traitements de disponibilité, pensions et secours . . . . .
XII.	Dépenses diverses et dépenses imprévues. . . . .

TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . . . fr.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

XIII.	Services divers . . . . .

TOTAL (Ministère de la Justice). . . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
2,353,000	1,315,000	1,038,000	»	
17,647,500	10,427,000	7,220,500	»	
444,500	249,000	195,500	»	
4,536,000	2,717,000	1,819,000	»	
300,000	80,000	220,000	»	
1,847,000	1,687,000	160,000	»	
14,066,000	7,362,800	6,703,200	»	
15,735,000	12,345,000	3,390,000	»	
10,375,000	7,735,000	2,640,000	»	
60,000	60,000	»	»	
385,000	275,000	110,000	»	
60,000	30,000	30,000	»	
67,809,000	44,282,800	23,526,200	»	
1,105,000	»	1,105.000	»	
68,914,000	44,282,800	24,631,200	»	
Augmentation . . fr.		24,631,200		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU IV

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
		CHAPITRE Ier.	
		ADMINISTRATION CENTRALE.	
1	*a.*	Traitement du Ministre . . . . . fr.	21,000 »
	b.	Frais de représentation	9,000 »
		Personnel des bureaux ; traitements et indemnités tenant lieu de traitements ; secours ; indemnités de résidence :	
		GRADES.	MONTANT de la DÉPENSE.
2	»	Personnel fixe et personnel temporaire . . . . . fr.	1,735,950 »
		Salaire des gens de peine temporaires	20,000 »
		Indemnités de résidence.	125,000 »
		Secours	15,000 »
		Fonds destinés aux nécessités imprévues	70,000 »
		TOTAL. . fr.	1,965,950 »
3	»	Indemnités pour travaux extraordinaires	
		Matériel :	
	a.	Chauffage et éclairage . . . . . fr.	66,500 »
	b.	Entretien des locaux, téléphone, eaux de la ville, achat et entretien de meubles. .	61,000 »
	c.	Bibliothèque; journaux; impressions; collections du Bureau de législation étrangère	70,000 »
4	*d.*	Fournitures de bureau, impressions, imprimés, manuscrits, cartes et reliures non destinés à la Bibliothèque et au Bureau de législation étrangère; port et affranchissement de la correspondance avec l'intérieur; frais de courses entre l'Administration centrale et le Bureau officiel des renseignements commerciaux et annexes à Laeken; menus frais, etc.	120,000 »
	e.	Service des automobiles	50,000 »
5	»	Fonds secrets.	
6	»	Achat de décorations d'ordres de chevalerie	
		TOTAL DU CHAPITRE Ier. . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
21,000	21,000	»	»	
9,000	9,000	»	»	
1,965,950	1,045,000	920,950	»	ART. 2. — Cette augmentation résulte, en ordre principal, du relèvement du barème des traitements et de la régularisation de la situation d'agents temporaires. Elle est compensée en partie par la suppression des indemnités de vie chère qui représentaient une dépense mensuelle de 56,000 francs environ. Les prévisions actuelles ont été établies en tenant compte de l'extension qu'il est indispensable de donner aux divers services du Département pour le mettre à même d'accomplir la tâche qui lui incombe.
135,000	»	135,000	»	ART. 3 (nouveau). — Les dépenses de l'espèce étaient imputées sur le montant de l'article 2 de 1919.
367,500	250,000	117,500	»	ART. 4. — Le renchérissement du prix des fournitures et l'extension des services (notamment de la dactylographie) appellent une majoration sensible du crédit prévu pour 1919. Il est à noter également que, par suite de la fusion du Bureau documentaire avec la Direction générale des archives et de la Bibliothèque, une somme de 25,500 francs, comprise dans le crédit affecté l'an dernier au service du Bureau documentaire pour achats de livres, abonnements, impressions, etc., a été reportée à l'article 5, l'article 32 du budget de 1919 étant supprimé. Les nombreux déplacements et transports à effectuer d'urgence ont fait constater l'insuffisance du crédit affecté pour l'exercice précédent au service des automobiles. Une réduction de 12,000 francs a pu, par contre, être effectuée sur le montant des frais de chauffage et d'éclairage.
50,000	250,000	»	200,000	
100,000	100,000	»	»	ART. 5. — La diminution du crédit est en rapport avec les nécessités actuelles.
2,648,450	1,675,000	1,173,450	200,000	
Augmentation. . fr.		973,450		

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	Traitement.	Frais de représentation.	Frais de logement.
		CHAPITRE II.			
		LÉGATIONS.			
		Traitements des agents diplomatiques, indemnités locales pour frais de représentation et de logement et indemnités à quelques agents non rétribués.			
		(Le Gouvernement est autorisé à disposer, en faveur d'agents diplomatiques rétribués ou non rétribués, des sommes restées sans emploi sur les diverses allocations du présent article.)			
	a.	ALLEMAGNE	30,000	90,000	
	b.	AUTRICHE-HONGRIE	26,000	50,000	
	c.	BRÉSIL . . . . 1 Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire . . . . . 2e classe.	26,000	45,000	
	d.	BULGARIE	»	»	
	e.	CHINE . . . . 1 Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire . . . . . 2e classe.	26,000	35,000	
	f.	DANEMARK ET NORWÈGE. . . . 1 — — 1re classe.	35,000	30,000	
	g.	ESPAGNE. . . . 1 — — 1re classe.	50,000	40,000	
	h.	ÉTATS-UNIS. . . 1 — — 1re classe.	35,000	126,000	
	i.	FRANCE . . . . 1 — — 1re classe.	40,000	126,000	
	j.	GRANDE-BRETAGNE . 1 — — 1re classe.	40,000	126,000	
	k.	GRÈCE . . . . 1 — — 2e classe.	35,000	30,000	
	l.	ITALIE . . . . 1 — — 1re classe.	40,000	81,000	
	m.	JAPON . . . . 1 — — 2e classe.	35,000	35,000	540,000
	n.	GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG. . 1 — — 2e classe.	26,000	25,000	
	o.	MEXIQUE . . . 1 — — 2e classe.	26,000	35,000	
	p.	PAYS-BAS . . . 1 — — 1re classe	26,000	40,000	
	q.	PERSE . . . . 1 — — 2e classe.	26,000	25,000	
7	*r.*	POLOGNE . . . 1 — — 2e classe.	30,000	35,000	
	s.	PORTUGAL . . . 1 — — 2e classe.	30,000	30,000	
	t.	ROUMANIE . . . 1 — — 2e classe.	40,000	30,000	
	u.	RUSSIE	»	»	
	v.	SAINT-SIÈGE . . 1 Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire . . . . . 1re classe.	35,000	45,000	
	w.	SERBIE . . . . 1 — — 1re classe.	30,000	30,000	
	x.	SUÈDE . . . . 1 — — 1re classe.	35,000	50,000	
	y.	SUISSE . . . . 1 — — 1re classe.	26,000	25,000	
	z.	TCHECO-SLOVAQUIE 1 — — 1re classe.	40,000	35,000	
	a'.	TURQUIE	»	»	
	b'.	Traitements des conseillers et secrétaires	734,000	68,000	369,000
	c'.	Augmentations éventuelles aux agents promus dans l'année. — Indemnités temporaires à des agents diplomatiques en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national ou imposées par une situation monétaire ou économique onéreuse dans le pays de leur résidence.	125,000	»	»
			1,627,000	1,267,000	909,000
				3,803,000	
	d'.	Frais d'installation des agents diplomatiques		252,116	
	e'.	Indemnités d'intérims aux chargés d'affaires		75,000	
				4,130,116	
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
4,130,116	2,948,166	1,181,950	»	ART. 7. — En raison de la reprise des relations diplomatiques avec l'Allemagne et l'Autriche, il y a lieu d'inscrire à cet article les traitements et les indemnités pour frais de représentation et de logement à allouer aux ministres et aux conseillers ainsi que les traitements et les indemnités pour frais de logement aux secrétaires qui seront nommés à ces postes. Il convient de prévoir aussi une indemnité spéciale de 36,000 francs pour frais de représentation alloués annuellement aux chefs de mission accrédités en qualité d'ambassadeurs, à Paris, à Rome, à Londres et à Washington, soit 36,000 × 4 = 144,000 francs. Les frais de logement pour ces agents doivent être majorés en outre de 55,000 francs. Une somme de 25,000 francs a été ajoutée au crédit de 1919 pour accroissement normal de traitement à quatre ministres. La somme prévue au littéra : « Traitement d'un chef de mission au Caire » est supprimée. Le poste dont il s'agit sera occupé par un consul général et le crédit y affecté inscrit à l'article 8. Les crédits pour les postes de chefs de mission à rétablir et ceux pour les postes à créer seront demandés ultérieurement par voie d'amendement. En ce qui concerne le barème des traitements figurant dans la colonne d'observations du tableau des développements de l'article 6 de 1919, certaines modifications doivent y être apportées. Le traitement des ministres de 1re classe variera de 30 à 40,000 francs Les frais de représentation et de logement des chefs de mission sont mis à la charge de l'Etat. Les agents de grade inférieur à celui de ministre reçoivent une indemnité de logement variant de 4,500 à 9,000 francs suivant le grade et la résidence de l'agent. Dans le montant de l'article 6 du budget de 1919, le crédit pour les agents diplomatiques à Varsovie et à Prague, était prévu pour huit mois seulement.
4,130,116	2,948,166	1,181,950	»	
Augmentation . fr.		1,181,950		

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		CHAPITRE III.	
		CONSULATS.	
8	»	Traitements des agents consulaires, indemnités locales, frais de représentation, frais d'installation, frais de logement et indemnités de gérance aux agents rétribués et à quelques agents non rétribués	
		TOTAL DU CHAPITRE III . . . . fr.	
		CHAPITRE IV.	
		FRAIS DE VOYAGE.	
9	»	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'Administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses	
10	»	Frais de déplacement des agents de service extérieur en mission économique dans leur juridiction	
		TOTAL DU CHAPITRE IV . . . . fr.	
		CHAPITRE V.	
		DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.	
11	»	Traitements, frais de logement et indemnités des chanceliers, des drogmans, des interprètes et du personnel administratif et subalterne des légations	
12	»	Traitements et indemnités des drogmans, des interprètes et du personnel administratif et subalterne des consulats. Frais de drogmanat et d'interprétariat remboursés sur comptes; équipement et gratifications des khavass; imprévus	
13	»	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; fournitures de bureau faites par l'administration centrale; entretien et ameublement des hôtels appartenant à l'État servant d'habitation aux agents diplomatiques et consulaires; dépenses diverses concernant les dits hôtels; frais extraordinaires et accidentels.	
14	»	Secours provisoires à des Belges se trouvant sans ressources à l'étranger; frais éventuels de rapatriement; subsides aux établissements hospitaliers belges fondés en pays étrangers.	
15	»	Frais de chancellerie, loyers, mobilier, chauffage et éclairage, frais d'entretien, fournitures de bureau acquises par les agents	
16	»	Allocations exceptionnelles et temporaires à des agents du service consulaire en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national	
		Garde militaire de la Légation belge à Pékin :	
	a.	Traitement, solde et frais de voyage (*y compris une somme de 20,000 francs en charge temporaire*) . . . . . fr.	87,748 40
	b.	Entretien et subsistance	113,400 »
17	*c.*	Entretien de l'habillement, de l'équipement, frais d'administration et indemnités pour travaux extraordinaires	13,500 »
	d.	Frais de maladie, d'entretien du casernement, du couchage, etc.	8,268 72
	e.	Pertes de change sur traitements et solde	41,372 88
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution	*Observations.*
4,148,000	2,099,250	2,048,750	»	Art. 8. — Voir tableau-annexe. Cette augmentation provient de la nécessité de prévoir le rétablissement et la création dans le courant de l'année 1920 des postes de carrière réclamés par l'industrie et le commerce, et de mettre les agents en mesure de faire face à l'augmentation considérable du coût de la vie et notamment des loyers dans tous les pays. Il est à noter toutefois qu'une diminution de 180,000 francs est proposée à l'article 16 (charges exceptionnelles assumées par les agents du service consulaire dans l'intérêt du commerce national). D'autre part, il est probable qu'une somme de 166,000 fr. restera sans emploi sur l'augmentation prévue. Certains postes pourraient, en effet, ne pas être occupés pendant la première partie de l'année, et d'autres pourraient être gérés par des agents d'un grade inférieur à celui figurant au tableau des développements.
4,148,000	2,099,250	2,048 750	»	
Augmentation. . fr.		2,048,750		
600,000	400,000	200,000	»	L'augmentation du crédit pour l'article 7 de 1919 a été demandée pour les trois derniers mois de l'année seulement.
300,000	75,000	225,000	»	
900,000	475,000	425,000	»	
Augmentation. . fr		425,000		Art. 9. — Vu les très nombreuses mutations à prévoir pour 1920 dans le personnel diplomatique et consulaire, vu le renchérissement énorme du coût des déplacements et du frêt, la somme inscrite au budget de 1919 est manifestement insuffisante pour faire face aux nécessités.
560,000	457,700	102,300	»	Art. 10. — Le crédit pour 1919 a été demandé pour les trois derniers mois de l'année seulement.
460,000	340,000	120,000	»	Art. 11. — Voir tableau-annexe. Cette augmentation se justifie par la création de postes de chanceliers à Berlin, à Prague, à Varsovie et à Vienne et d'un poste de commis de chancellerie à Berlin. — Un des élèves interprètes à Pékin sera promu interprète, d'où une augmentation de 4,000 francs. Une somme de 47,600 francs est en outre destinée à la rémunération de certains agents temporaires adjoints à des postes diplomatiques. Le salaire des deux khavass au Caire, soit 3,000 francs, a été, par contre, déduit du crédit.
375,000	300,000	75,000	»	
50,000	15.000	35,000	»	
500,000	282,000	218,000	»	
60,000	240,000	»	180 000	Dans le crédit de 1919 la rémunération d'un commis de chancellerie à Prague et d'un commis adjoint à Varsovie était prévue pour huit mois seulement.
264,290	162,860	101,450	»	Art. 12. — Dans le crédit de 1919 les augmentations étaient prévues pour le dernier trimestre seulement. Art. 13. — Les frais de correspondance et spécialement de la correspondance télégraphique ont pris une extension énorme qui se maintiendra en 1920. Le renchérissement incessant des fournitures de bureau à faire par l'administration centrale justifie largement l'augmentation sollicitée.
2,269,290	1,797,560	651,730	180,000	Art. 14. — Par suite des conditions économiques dans lesquelles se trouvent les pays restés neutres durant la guerre, de très nombreux Belges résidant à l'étranger avant
Augmentation. . fr.		471,730		

(*Voir suite des observations [art. 14, 15, 16 et 17] à la page 331.*)

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE VI.
		MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ, DÉPENSES DIVERSES.
18	»	Missions extraordinaires; frais relatifs aux traités et conventions; traitements d'inactivité; frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés de l'administration centrale; indemnités à des agents autres que ceux de l'administration centrale, pour travaux extraordinaires ou situation malheureuse résultant de circonstances indépendantes de leur volonté; dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .
19	»	Quote-part de la Belgique, pour la dernière des années écoulées, dans les frais du Bureau international de la Cour permanente d'arbitrage. . . . .
20	»	Quote-part de la Belgique, pour l'année 1914, dans les frais du Bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VI . . . fr.
		CHAPITRE VII.
		COMMERCE. — ÉMIGRATION.
21	»	Frais divers et encouragements au commerce; bourses de voyage; achat de documents commerciaux; publication du *Recueil consulaire* des informations commerciales et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie . . . . .
22	»	Bureau officiel de renseignements commerciaux et exposition permanente de Lacken : échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque . . . . .
23	»	Service de l'émigration . . . . .
24	»	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers . . . . .
25	»	Quote-part de la Belgique dans les frais du Bureau permanent et de la Commission internationale des sucres. . . . .
26	»	Traitement d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . . fr.
		CHAPITRE VIII.
		PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.
27	»	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (*Crédit non limitatif.*) . . . . .
28	»	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime. . . . .
29	»	Créances arriérées des exercices antérieurs dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le budget de l'année à laquelle elles se rapportent (*pour mémoire*) . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
				1914 et y séjournant encore, ont été réduits au dénûment. L'intervention du Département s'impose dans une mesure large mais judicieuse Il est indispensable notamment d'accorder aux établissements hospitaliers et aux sociétés belges de bienfaisance hors frontières les subsides destinés à leur permettre de poursuivre leur mission charitable et humanitaire.
250,000	200,000	50,000	»	ART. 15. — L'augmentation générale des loyers et la nécessité d'aménager mieux que par le passé, les chancelleries justifient la majoration de crédit proposée. Celle-ci comprend les dépenses résultant du rétablissement des postes provisoirement supprimés pendant les hostilités ainsi que de la création de postes nouveaux.
8,000	8,000	»	»	Dans le crédit de 1919 l'augmentation était prévue pour le dernier trimestre seulement.
700	700	»	»	
258,700	208,700	50,000	»	ART. 16. — La réduction est due au fait que la plupart des dépenses imputées précédemment sur cet article, ont été régularisées et transférées à l'article 8
AUGMENTATION . fr.		50,000		
200,000	156,500	43,500	»	ART. 17. — La garde réorganisée partira tout au début de 1920. Une somme de 20,000 francs est demandée en charge temporaire pour couvrir les frais de voyage du détachement.
76,000	45,000	31,000	»	ART. 18. — Les traitements d'inactivité pour 1920 absorberont la moitié environ du crédit nouveau sollicité.
55,000	39,000	16,000	»	Plusieurs missions extraordinaires sont à prévoir. Il est difficile d'en évaluer les frais.
7,516	7,516	»	»	L'insuffisance du crédit ayant été constatée chaque année, il convient de parer à cette situation.
3,500	3,500	»	»	Les indemnités d'intérim devant dorénavant être rattachées à l'article 7, laisseront sur l'article 18 un disponible de 50,000 francs environ, lequel, ajouté à l'augmentation de 50,000 francs sollicitée, permettra vraisemblablement de pourvoir aux besoins.
10,000	10,000	»	»	
352.016	261,516	90.500	»	ART. 21. — L'augmentation du crédit pour 1919 a été demandée pour le dernier trimestre seulement.
AUGMENTATION. . fr.		90,500		
4,000	4,000	»	»	ART. 22. — Les nécessités du service et le renchérissement considérable des fournitures, des impressions, etc., justifient le supplément proposé.
8,500	6,000	2,500	»	ART. 23. — Le relèvement des traitements du personnel de ce service et l'accroissement du prix de toutes choses expliquent l'augmentation sollicitée.
»	»	»	»	ART. 28. — Crédit mis en rapport avec les nécessités nouvelles.
12,500	10 000	2,500	»	
AUGMENTATION. . fr.		2,500		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
		CHAPITRE IX.		
		SERVICES DIVERS.		
30	»	Achat de décorations d'ordre de chevalerie.		
31	»	Service temporaire des passeports :		
		a) service de Bruxelles . . . . . fr.	100,000	»
		b) service de province	60,000	»
		c) service de l'étranger	70,000	»
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
175,000	»	175,000	»	ART. 29. — Cette dépense ne sera que temporaire. Elle est motivée par le grand nombre de distinctions honorifiques à accorder pour services rendus pendant la guerre.
230,000	»	230,000	»	Le montant du crédit alloué pour 1919 doit être maintenu pour 1920.
405,000	»	405,000	»	
AUGMENTATION . . fr.		405,000		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

Récapitulation.

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

I.	Administration centrale	
II.	Légations	
III.	Consulats	
IV.	Frais de voyage	
V.	Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats	
VI.	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, dépenses diverses	
VII.	Commerce. — Émigration	
VIII.	Pensions, secours et créances arriérées	

TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES . . . . fr.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

IX.	Services divers	

TOTAL (Ministère des Affaires Étrangères) . . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*Observations.*
2,648,450	1,675,000	973,450	»	
4,130,116	2,948,166	1,181,950	»	
4,148,000	2,099,250	2,048,750	»	
900,000	475,000	425,000	»	
2,269,290	1,797,560	471,730	»	
258,700	208,700	50,000	»	
352,016	261,516	90,500	»	
12,500	10,000	2,500	»	
14,719,072	9,475,192	5,243,880	»	
405,000	»	405,000	»	
15,124,072	9,475,192	5,648,880	»	
AUGMENTATION. . . fr.		5,648,880		

TABLEAU-ANNEXE *A* (ART. 7).

POSTES.	GRADES.	Traitement afférent au grade.	Indemnité locale.	Frais de représentation.	TOTAL.
Allemagne.					
Berlin	Consul général.	20,000	»	10,000	30,000
Hambourg	Consul général.	20,000	»	10,000	30,000
Leipzig	Consul.	15,000	»	9,000	24,000
Argentine.					
Buenos-Ayres	Ministre.	26,000	12,000	24,000	62,000
Bolivie.					
La Paz	Chargé d'affaires.	15,000	9,000	3,000	27,000
Brésil.					
Saint-Paul	Consul général.	20,000	8,000	10,000	38,000
Bulgarie.					
Sofia	Consul.	15,000	»	7,000	22,000
Chili.					
Santiago	Ministre.	26,000	8,000	14,000	48.000
Valparaiso	Consul.	15,000	5,000	8,000	28,000
Chine.					
Shanghaï	Consul général.	20,000	12,000	15,000	47,000
Tientsin	Consul général.	20,000	8,000	12,000	40,000
Hankow	Consul.	15,000	10,000	8,000	33,000
Hongkong	Consul.	15,000	8,000	10,000	33,000
Colombie.					
Bogota	Chargé d'affaires.	15,000	7,000	5,000	27,000
Cuba.					
La Havane	Ministre.	26 000	12,000	18,000	56,000
Égypte.					
Le Caire	Consul général.	20,000	8,000	20,000	48,000
Alexandrie	Consul.	15,000	4,000	9,000	28,000
Espagne.					
Madrid	Consul général.	20,000	»	10,000	30,000
États-Unis d'Amérique.					
Philadelphie	Consul général.	20,000	5.000	10 000	35,000
San-Francisco	Consul général.	20,000	4,000	10,000	34,000
Nouvelle-Orléans	Consul.	15,000	6.000	8,000	29,000
Manille	Consul général.	20,000	12,000	10,000	42,000
France.					
Paris	Consul général.	20,000	»	10,000	30,000
Tunis	Consul général.	20,000	»	9,000	29,090
Dakar	Consul général.	20,000	12,000	10,000	42,000
Grande-Bretagne.					
Londres	Consul général.	20,000	»	15,000	35,000
Johannesburg	Consul général.	20,000	10,000	12,000	42,000
Le Cap	Consul.	15.000	4,000	8,000	27,000
Dar es Salam	Consul.	15,000	12,000	10,000	37,000
Melbourne	Consul général	20,000	5,000	9,000	34,000
Sydney	Consul.	15.000	5,000	8,000	28,000
Ottawa	Consul général.	20,000	7,000	12 000	39,000
Bombay	Consul général.	20,000	12,000	12,000	44,000
Calcutta	Consul.	15,000	10,000	10,000	35,000
Singapore	Consul général.	20,000	12,000	12,000	44,000
Grèce.					
Salonique	Consul.	15,000	»	8,000	23,000
Amérique Centrale.					
Guatémala	Ministre.	26,000	6,000	10,000	42,000
Panama	Consul.	15,000	10,000	9,000	34,000
Italie.					
Milan	Consul général.	20,000	»	10.000	30,000
A REPORTER. . . fr.	. . . . .	729,000	243,000	414,000	1,386,000

POSTES.	GRADES.	Traitement afférent au grade.	Indemnité locale.	Frais de représentation.	TOTAL.
REPORT. . . fr.	. . . . .	729,000	245,000	414,000	1,386,000
Japon.					
Yokohama	Consul général.	20,000	8,000	10 000	38,000
Kobé.	Consul.	15,000	6,000	7,000	28,000
Maroc.					
Tanger	Agent et Consul général.	20000	»	14,000	34,000
Casablanca	Consul.	15,000	»	7,000	22,000
Norvège.					
(Voir Scandinavie.)	—	—	—	—	—
Pays-Bas.					
Rotterdam	Consul général.	20,000	»	10,000	30,000
La Haye	Consul général.	20,000	»	10,000	30,000
Batavia	Consul général.	20.000	10,000	8,000	38,000
Pérou.					
Lima.	Ministre.	26,000	10,000	12,000	48,000
Roumanie.					
Galatz	Consul.	15,000	»	8,000	23,000
Russie.					
Kharkoff.	Consul général.	20,000	5,000	12,000	37,000
Odessa	Consul.	15,000	5,000	8,000	28,000
Moscou	Consul.	15,000	5,000	8,000	28.000
Tiflis.	Consul.	15,000	5,000	8,000	28,000
Pologne.					
Varsovie.	Consul.	15,000	»	8,000	23,000
Scandinavie.					
Poste à déterminer.	Consul général.	20,000	»	10,000	30,000
Siam.					
Bangkok.	Ministre.	26,000	14,000	15,000	55,000
Suisse.					
Berne	Consul général.	20,000	»	10,000	30,000
Uruguay.					
Montevideo	Ministre.	26,000	6,000	12,000	44,000
Venezuela.					
Caracas	Ministre.	26,000	6,000	10,000	42,000
Divers.					
Smyrne	Consul général.	20,000	»	10,000	30,000
Beyrouth.	Consul général.	20,000	»	10,000	30,000
Fiume	Consul.	15,000	»	8,000	23,000
		1 155,000	325,000	629.000	2,108,000

Accroissements du traitement indiqué au tableau ci-dessus, à raison d'ancienneté de grade.	101,000
Accroissements proportionnels de frais de représentation aux agents mariés (que leur femme accompagne à leur poste) et aux consuls généraux remplissant les fonctions d'attachés commerciaux	548,000
Traitements des agents adjoints aux chefs de poste comme collaborateurs ou stagiaires (indemnités locales incluses)	375,000
Indemnités de gérance et à quelques agents non rétribués	88,000
Traitements des agents à la disposition du Ministre par suite de la suppression temporaire de poste ou pour toute autre raison.	115,000
Frais de logement des chefs de poste	532,000
Indemnités forfaitaires de logement aux agents adjoints.	120,000
Frais d'installation des agents consulaires	364,000
	4,148,000

TABLEAU-ANNEXE *B* (ART. 10).

LÉGATIONS.

EMPLOIS ADMINISTRATIFS.

Chanceliers.

	Traitement.	Frais de logement.	TOTAL.
	—	—	—
1 Berlin . . . . fr.	12,000	3,000	15,000
1 Paris	12,000	3,000	15,000
1 Washington. . . .	12,000	3,000	15,000
1 Londres	12,000	3,000	15,000
1 La Haye	12,000	3,000	15,000
1 Rome.	12,000	3,000	15,000
1 Madrid	12,000	3,000	15,000
1 Pékin.	12,000	3,000	15,000
1 Tokio	12,000	3,000	15,000
1 Berne.	12,000	3,000	15,000
1 Rio de Janeiro . . .	12,000	3,000	15,000
1 Prague	12,000	3,000	15,000
1 Varsovie.	12,000	3,000	15,000
1 Vienne	12,000	3,000	15,000
Fr. . .			210,000

Commis de chancellerie.

1 Berlin . . . . fr.	8,000	3,000	11,000
2 Paris.	8,000	3,000	11,000 11,000
1 Londres	8,000	3,000	11,000
1 Washington. . . .	8,000	3,000	11,000
1 La Haye.	8,000	3,000	11,000
Fr. . .			66,000

Drogmans et Interprètes.

Constantinople :			
1 premier drogman . fr.	15,000	5,000	20,000
1 — . .	15,000	4,000	19,000
Pékin :			
1 interprète	12,000	2,000	14,000
1 élève interprète . .	8,000	2,000	10,000
Constantinople :			
1 drogman.	9,000	3,000	12,000
1 chancelier adjoint. .	7,000	3,000	10,000
Athènes :			
1 drogman.	10,000	3,000	13,000
Belgrade :			
1 chancelier	10,000	3,000	13,000
Sophia :			
1 drogman.	10,000	3,000	13,000
Téhéran :			
1 drogman, ...	6,000	2,000	8,000
Fr. . .			132,000

Emplois subalternes.

	Traitement.
	—
Berlin :	
1 concierge. . . . . fr.	2,550
1 garçon de chancellerie.	2,250
Constantinople :	
2 khavass	3,900
1 garçon de bureau	3,000
1 concierge.	2,925
Mexico :	
1 garde indigène	975
Téhéran ;	
4 ghoulans et garde militaire	16,500
Sophia :	
1 khavass	1,800
Frais de drogmanat et d'interprétariat remboursés sur comptes	750
Équipement et gratifications des khavass. .	6,750
Fr. . .	41,400
Gages des huissiers des Légations (21 à 3,000 francs).	63,000
Agents temporaires	47,600
Fr. . .	110,600
TOTAL GÉNÉRAL. . . fr.	560,000

BUDGET DE L'EXERCICE 1920

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU V

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
		CHAPITRE Ier.	
1	*a.*	Traitement du Ministre . . . . . fr.	21,000 »
	b.	Frais de représentation	9,000 »
		ADMINISTRATION CENTRALE.	
	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. . . . . fr.	1,024,830 »

	NOMBRE actuel d'agents. (Octobre 1919.)	TRAITEMENTS annuels. (Octobre 1919.)	DÉPENSES.
Secrétaire général	1	19,200	19,200 »
Directeurs généraux	2	18,000	36,000 »
Chef du cabinet	1	15,000	15,000 »
Attachés	3	5,000 à 9,000	17,800 »
Directeurs	11	11,400 à 15,100	142,850 »
Chefs de division	6	9,000 à 10,200	55,200 »
Économe des bureaux	1	12,400	12,400 »
Chefs de bureau	7	7,200 à 8,200	54,400 »
Sous-chefs de bureau	11	5,800 à 9,060	72,560 »
Rédacteurs	5	4,400 à 5,400	25,500 »
Sténo-dactylographes	2	5,800 et 7,300	13,100 »
Commis de 1re classe	1	4,200	4,200 »
Id. de 2e id.	5	4,200 à 5,400	25,900 »
Id. de 3e id.	1	5,650	5,650 »
2 » Dactylographes	5	3,900 à 5,600	22,050 »
Expéditeurs	2	3,550 à 4,050	7,600 »
Huissiers de 1re classe	7	4,425 à 5,860	34,075 »
Id. de 2e id.	2	3,925 et 4,050	7,975 »
Id. de 3e id.	9	3,300 à 4,050	32,825 »
Concierges	3	2,250 à 3,000	8,250 »
Garçon de bureau	1	3,300	3,300 »
Lingère	1	1,925	1925 »
Nettoyeuses	9	1,400 à 2,105	15,830 »
Agents temporaires	77	1,400 à 6,000	267,085 »
Indemnités de résidence	»	»	72,810 »
Augmentations de traitements. Nominations, promotions, secours, indemnités fixes	»	»	54,045 »
			1,024,830 »

	b.	Traitements de disponibilité	650 »
	c.	Conseillers de Gouvernement. Indemnité annuelle et frais relatifs au Conseil consultatif	59,000 »
	d	Frais résultant du Comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale. — Avocat-conseil.	14,000 »
		(Les magistrats qui font partie du Comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)	
3	»	Travaux extraordinaires autorisés par le Ministre, effectués par le personnel de l'Administration centrale : rémunération.	

A REPORTER . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
30,000	30,000	»	»	
1,098,480	571,680	526,800	»	ART. 2. — Le crédit est établi en tenant compte des charges résultant du relèvement général des traitements et de l'allocation d'indemnités de résidence. D'autre part, il y a lieu d'augmenter d'une unité le nombre des conseillers de Gouvernement, de prévoir la rémunération de l'avocat-conseil du département et de relever le taux des indemnités de vacation des membres du Comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale dont les séances, eu égard aux affaires qui leur seront soumises, seront plus nombreuses en 1920. Par contre, on n'imputera plus à charge de cet article les indemnités dues pour travaux extraordinaires qui sont reportées à l'article 3 (nouveau).
15,000	»	15,000	»	ART. 3 (nouveau). — La création de cet article permettra de centraliser les indemnités pour travaux extraordinaires effectués par le personnel de l'administration centrale qui, antérieurement, étaient rémunérés sur divers articles spéciaux du budget.
1,143,480	601,680	541,800	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . fr.	
4	*a.*	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses . . . . . fr.	177,500 »
	b.	Frais du *Bulletin du Ministère*	5,000 »
5	»	Frais de route et de séjour; missions Emploi des automobiles du département.	
		TOTAL DU CHAPITRE Ier . . . fr.	
		CHAPITRE II.	
		PENSIONS ET SECOURS.	
6	»	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État, et prenant cours en 1920 ou antérieurement au 1er janvier de la même année. (*Crédit non limitatif.*)	
7	»	Subvention à la Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux (art 4, 4°, de la loi du 30 mars 1861). (*Crédit non limitatif.*)	
8	»	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leur famille dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime	
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . fr.	
		CHAPITRE III.	
		STATISTIQUE GÉNÉRALE.	
9	»	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres. Indemnité du membre-secrétaire et du secrétaire-adjoint; indemnité du bibliothécaire-adjoint et de l'attaché à la bibliothèque	
10	»	Frais de la Commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux. Traductions .	
11	»	Commission centrale de statistique : frais de bureau; frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la Commission centrale. Achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures pour le service de la statistique générale. Institut international de statistique : part d'intervention de la Belgique . .	
12	»	Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, impressions, souscriptions et reliures; matériel de la bibliothèque	
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
1,143,480	601,680	541,800	»	ART. 4. — Le crédit est établi en tenant compte de l'augmentation considérable du prix des fournitures diverses et des impressions.
182,500	275,000	»	92,500	ART. 5. — Si, d'une part, le crédit est dégrevé des dépenses résultant de l'envoi de télégrammes d'État, qui seront dorénavant imputés à charge de l'article 3, il y a lieu de tenir compte de l'augmentation du taux des frais de déplacement. Les mots *emploi des automobiles du département* ont été ajoutés au libellé pour permettre l'imputation des dépenses résultant de l'utilisation de ces véhicules dont l'emploi devra dorénavant être payé.
5,500	2,000	3,500	»	
1,331,480	878,680	545,300	92,500	
Augmentation. . fr		452,800		
6,000	6,000	»	»	ART. 9. — L'augmentation résulte principalement du relèvement général des traitements et indemnités du personnel de la Commission centrale de statistique et de celui de la bibliothèque de cette Commission. Le texte de l'article est modifié pour en mieux préciser la portée.
65,000	65,000	»	»	
17,500	17,500	»	»	
88,500	88,500	»	»	

Le crédit se répartit comme il suit :

Jetons de présence . . . . . fr.	4,700
Indemnités du secrétaire.	3,000
Indemnité du secrétaire adjoint.	1,500
Traitement et indemnité du bibliothécaire adjoint	5,800
Traitement et indemnité de l'attaché	5,000
fr.	20,000

20,000	15,000	5,000	»	ART. 11. — L'accroissement du crédit est la conséquence de la cherté des matières premières et du prix de la main-d'œuvre. Le service de la statistique compte publier deux *Annuaires* dans le courant de l'année de 1920, comprenant la période de guerre. Le poste « Rémunération de travaux effectués par le personnel du service en vue de la reconstitution » disparaît en 1920.
400	400	»	»	
83,450	13,800	69,650	»	ART. 12. — L'accroissement du crédit provient de la cherté des matières premières et de la main-d'œuvre. Le poste « Frais de reconstitution et de réinstallation de la bibliothèque dans les anciens locaux » disparaît en 1920.
12,000	4,500	7,500	»	
115,850	33,700	82,150	»	
Augmentation. . fr.		82,150		

Le crédit se répartit comme il suit :

Frais de publication . . . . . fr.	73,950
Institut international de statistique. (Subside.) .	3,000
Imprimés	5,000
Souscriptions et reliures.	1,500
fr.	83,450

Le crédit se répartit comme il suit :

Achat de livres, abonnements, souscriptions. fr.	6,750
Reliures	3,750
Réception et envoi de livres et documents . .	200
Matériel de la bibliothèque	300
Impression de la liste trimestrielle des ouvrages entrés à la bibliothèque	1,000
fr.	12,000

NUMÉRO des articles	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		CHAPITRE IV.	
		AFFAIRES PROVINCIALES ET COMMUNALES.	
13	*a.*	Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces. Indemnités de résidence des gouverneurs . . . . . fr.	513,600
	b.	Subventions de vie chère aux greffiers provinciaux	30,910
		Traitements des employés et gens de service; traitements de disponibilité; indemnités de résidence :	
14	*a.*	Province d'Anvers. . . . . fr.	298,125
	b.	— de Brabant.	445,425
	c.	— de la Flandre occidentale	342,575
	d.	— de la Flandre orientale.	369,225
	e.	— de Hainaut	370,700
	f.	— de Liége	374,425
	g.	— de Limbourg	224,155
	h.	— de Luxembourg	238,625
	i.	— de Namur.	272,325
	j.	Indemnités de résidence	50,000

GRADES.	TRAITEMENTS.
18 directeurs	9,675
47 chefs de division	7,675 à 8,925
82 chefs de bureau	5,925 à 6,925
154 commis de 1re classe	4,675 à 5,425
65 Id. de 2e classe	3,925 à 4,425
30 Id de 3e classe	3,300 à 3,700
37 expéditionnaires	2,925 à 3,175
10 dactylographes	2,925 à 4,175
41 huissiers et huissiers concierges	2,800 à 3,925
9 garçons de bureau, hommes de peine, etc.	2,800 à 3,925
18 nettoyeuses	1,200 à 1,400
4 concierges	1,200 à 2,975
36 temporaires.	2,800 à 4,920

A REPORTER. . . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*Observations.*
544,510	490,000	54,510	»	ART. 13. — Le traitement des greffiers provinciaux ne pouvant être augmenté que par une loi, il y a lieu, en attendant qu'elle puisse intervenir, d'allouer à ces fonctionnaires une subvention de vie chère; l'augmentation provient, en outre, du relèvement du barème des traitements.
2,985,380	1,983,075	1,002,305	»	ART. 14. — Augmentation due au nouveau barème des traitements.
3,529,890	2,473,075	1,056,815	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT . . . fr.	
		Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales ; dépenses diverses et imprévues :	
	a.	Province d'Anvers . . . . . fr.	85,000 »
	b.	— de Brabant	85,000 »
	c.	— de la Flandre occidentale	75,000 »
	d.	— de la Flandre orientale	85,000 »
15	*e.*	— de Hainaut	85,000 »
	f.	— de Liége	95,000 »
	g.	— de Limbourg	60,000 »
	h.	— de Luxembourg	60,000 »
	i.	— de Namur	70,000 »
		Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité et secours; indemnités de résidence :	
	a.	Province d'Anvers . . . . . fr.	86,500 »
	b.	— de Brabant	96,300 »
	c.	— de la Flandre occidentale	126,450 »
	d.	— de la Flandre orientale	119,400 »
	e	— de Hainaut	170,400 »
16	*f.*	— de Liége	114,600 »
	g	— de Limbourg	51,400 »
	h.	— de Luxembourg	95,025 »
	i.	— de Namur	82,645 »
	»	Employés auxiliaires	42,000 »
	»	Secours	5,000 »
	»	Indemnités de résidence	25,000 »
17	»	Frais de route et de tournées, emploi des automobiles du département; frais résultant des missions ordonnées par l'Administration centrale en vue de l'exécution par celle-ci de la loi du 30 juillet 1903 sur la stabilité des emplois communaux; missions, fournitures et travaux relatifs au placement des bornes-frontières du Royaume. Frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages pour le service spécial de l'Administration des Affaires provinciales et communales. Abonnement téléphonique des commissaires d'arrondissement	
18	»	Participation de l'État dans les dépenses de police de la Ville de Bruxelles	
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.	
		CHAPITRE V.	
		AFFAIRES ÉLECTORALES.	
19	»	Frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement : *a)* pour la revision des listes électorales; *b)* pour les élections législatives (indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement)	
20	»	Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral	
21	»	Matériel et impressions nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois relatives aux élections. Correspondances télégraphiques. Achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration; impressions et matériel pour le service spécial de l'administration des Affaires électorales	
		A REPORTER. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
3,529,890	2,473,075	1,056,815	»	Art. 15. — L'accroissement du crédit est la conséquence de l'augmentation considérable du prix des fournitures diverses, des impressions et de la main-d'œuvre. Art. 16. — Crédit mis en rapport avec le nouveau barème des traitements. TABLEAU DU PERSONNEL. 1° *Commissariats de 1re classe :* 5 commissaires d'arrondissement . . . . 10,800 à 12,050 5 chefs de division . . . . . 6,300 5 chefs de bureau . . . . . 4,800 à 5,800 5 premiers commis . . . . . 3,800 à 4,800 10 seconds commis . . . . . 3,150 à 4,050 10 expéditionnaires . . . . . 2,800 à 3,550 2° *Commissariats de 2e classe :* 14 commissaires d'arrondissement . . . . 9,550 à 10,800 14 chefs de bureau . . . . . 4,550 à 5,550 14 premiers commis. . . . . 3 550 à 4,550 28 expéditionnaires . . . . . 2,800 à 3,550 3° *Commissariats de 3e classe :* 15 commissaires d'arrondissement . . . . 8,300 à 9,550 15 chefs de bureau . . . . . 4,300 à 5,300 15 premiers commis. . . . . 3,300 à 4,300 15 expéditionnaires . . . . . 2,800 à 3,550
700,000	250,000	450,000	»	
1,014,720	565,000	449,720	»	Art. 17. — Le libellé de cet article est modifié par la suppression « *des frais de bureau du commissaire royal chargé d'administrer la partie neutre du territoire de Moresnet* » et par celle « *des prestations extraordinaires du service des affaires provinciales et communales* ». Il y a été ajouté « *emploi des automobiles du département* » pour permettre l'imputation des dépenses résultant de l'utilisation de ces véhicules dont l'emploi devra dorénavant être payé. Le crédit a été établi en conséquence.
150,000	100,000	50,000	»	
750,000	750,000	»	»	
6,144,610	4,138,075	2,006,535	»	
Augmentation . . fr.		2,006,535		
55,000	55,000	»	»	
20,000	20,000	»	»	
20,000	20.000	»	»	Art. 21. — Les mots : « *Élaboration de statistiques électorales. Reconstitution des archives* » disparaissent du libellé, la rémunération de ces travaux devant être payée, à l'avenir, à charge de l'article 3.
75,000	75,000	»	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . fr	
	a.	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État. (*Crédit non limitatif.*) . . . . . fr.	110,000 »
22	*b.*	Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral (*Crédit non limitatif.*)	170,000 »
	c.	Frais d'instances électorales mis à charge de l'Etat (*Crédit non limitatif.*) . .	20,000 »
23	»	Remboursement au Département des Chemins de fer des frais de transport des électeurs admis au parcours gratuit sur les chemins de fer de l'Etat. (*Crédit non limitatif.*)	
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr.	

CHAPITRE VI.

MILICE.

24	»	Juridictions contentieuses en matière de milice et de rémunération. Indemnités aux membres, aux médecins et au personnel subalterne. Traductions. Frais divers. (*Crédit non limitatif*) .	
25	»	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à la milice et à la rémunération. Matériel indispensable aux opérations. Achat et reliure d'ouvrages. Dépenses diverses (*Crédit non limitatif*)	
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr.	

CHAPITRE VII.

GARDE CIVIQUE ET CORPS DE SAPEURS-POMPIERS.

26	»	Commandements supérieurs; états-majors : traitements, indemnités, frais de route et de séjour. Secrétaire-archiviste de l'inspection générale : traitement de disponibilité	

	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.
Commandants supérieurs	4	4,000 »
Chefs d'état-major	4	1,200 »
Secrétaire-archiviste de l'inspection générale	1	375 »
Secrétaires-archivistes des commandants supérieurs.	3	4,875 »
Chefs de garde et officiers d'état-major.	»	26,875 »
Frais de route et de séjour.	»	1,250 »
		38,575 »

A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution	*Observations.*
75,000 »	75,000 »	»	»	
300,000 »	375,000 »	»	75,000 »	ART. 22. — Crédit mis en rapport avec les nécessités de 1920.
100,000 »	125,000 »	»	25,000 »	ART. 23. — Le crédit proposé est suffisant pour assurer éventuellement en 1920 les frais de déplacement d'électeurs.
475,000 »	575,000 »	»	100,000 »	
DIMINUTION. . fr.		100,000 »		
300,000 »	400,000 »	»	100,000 »	ART. 24. — Le crédit se justifie par les faits suivants : Un arrêté royal du 12 août 1919 augmente de 50 % le taux des indemnités de séjour allouées aux membres des juridictions contentieuses, tout en augmentant le nombre de bénéficiaires de ces indemnités.
100,000 »	106,000 »	»	6,000 »	Un nouveau barème des indemnités globales à payer annuellement aux secrétaires de milice est à l'étude et entraînera certainement une dépense double de celle occasionnée antérieurement, car le travail à rémunérer a doublé et le barème en vigueur remonte, pour certains intéressés, à une quarantaine d'années.
400,000 »	506,000 »	»	106,000 »	Les intéressés ont droit au remboursement de leurs frais de voyage; or les tarifs sont considérablement augmentés et les circonstances imposent souvent des trajets en automobile.
DIMINUTION. . fr.		106,000 »		Une indemnité extraordinaire est promise aux agents qui ont assuré le paiement de la rémunération : cette indemnité entraînera une dépense considérable.
				Il est donc de toute nécessité de maintenir encore au crédit de l'article 23 son caractère de non-limitation, attendu qu'il est de toute impossibilité de prévoir, d'une manière quelque peu précise, les dépenses qui peuvent se présenter.
38,575 »	35,175 »	3,400 »	»	ART. 25. — Le chiffre proposé correspond aux dépenses prévues pour 1920. Il est à remarquer que les imprimés et fournitures coûtent environ quatre fois plus qu'avant la guerre.
				Il est de toute nécessité, en l'absence de toute évaluation quelque peu certaine, de maintenir la rubrique « Crédit non limitatif ».
				ART. 26. — Le libellé est mis en concordance avec la situation actuelle. Il est tenu compte, dans cette somme, de l'augmentation de 25 % de l'indemnité à accorder aux secrétaires-archivistes par suite du relèvement des barèmes.
38,575 »	35,175 »	3,400 »	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
27	»	Commandements supérieurs; états-majors : frais de bureau; locaux de service. Frais de correspondance . . . . .
28	»	Conseils civiques de revision : indemnité au délégué près de ces conseils. . . . .
29	»	Magasin central d'armement et d'équipement : traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour. . . . .

	Nombre d'agents.	Traitements ou indemnités.
Délégué du Ministre de l'Intérieur	1	875 »
Contrôleur	1	7,500 »
Armuriers	5	10,620 »
Indemnités pour frais de route et de séjour	»	1,000 »
Indemnités de résidence	»	2,320 »
		22,315 »

30	»	Magasin central d'armement et d'équipement : outillage, mobilier, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Masses d'habillement: Achat, entretien, réparations et transformations d'armes, d'objets d'équipement et de harnachement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures . . . . .
31	»	Tir national de Belgique : personnel permanent, frais de route et de séjour du greffier . . .

	Nombre d'agents.	Traitements.
Directeur	1	6,000 »
Greffier-trésorier	1	4,000 »
Gardien en chef	1	4,700 »
Gardien adjoint	1	4,000 »
Chef-marqueur	1	3,750 »
Marqueurs de 1re classe.	8	28,750 »
— 2e —	3	9,750 »
Chef-électricien	1	4,000 »
Chef ajusteur mécanicien	1	4,000 »
Chef menuisier-charpentier	1	4,000 »
Frais de route et de séjour du greffier		300 »
Augmentations à accorder		125 »
Indemnités de résidence		11,000 »
		85,275 »

32	»	Tir national de Belgique : frais de gestion, chauffage, éclairage, dépenses diverses . . . .
33	»	Subsides pour la construction et l'amélioration de tirs à la cible en province : commission des stands de tir; indemnité au secrétaire; frais de route et de séjour; frais de bureau; impressions.

A REPORTER . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
38,575 »	35,175 »	3,400 »	»	
10,450 »	10,450 »	»	»	
1,500 »	1,200 »	300 »	»	ART. 28. — Le libellé a été mis en concordance avec la situation actuelle. Le montant du crédit correspond à l'indemnité dont jouit le titulaire, augmentée de 25 % par suite du relèvement des barèmes.
22,315 »	14,550 »	7,765 »	»	ART. 29. — Le crédit est établi conformément au nouveau barème.
5,000 »	5,000 »	»	»	
85,275 »	41,300 »	43,975 »	»	ART. 31. — L'augmentation résulte de l'application du nouveau barème des traitements.
7,340 »	7,340 »	»	»	
10,000 »	10,000 »	»	»	
180,455 »	125,015 »	55,440 »	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . fr.	
34	»	Frais de traitement des gardes civiques blessés en service. Secours aux gardes qui se trouvent dans le besoin par le fait d'infirmité résultant de blessures reçues en service, ou aux veuves et orphelins nécessiteux de gardes décédés par suite de pareilles blessures. . . .	
35	»	Subsides aux communes rurales, à concurrence d'un tiers ou de la moitié au plus de la dépense totale, pour l'acquisition de matériel d'incendie et d'objets d'équipement destinés aux sapeurs-pompiers volontaires. Subsides pour l'organisation de réunions fédérales de corps de sapeurs-pompiers. Comité technique du service des incendies; frais de route. Indemnité au secrétaire; achat d'ouvrages et de publications intéressant les corps de sapeurs-pompiers; impressions et reliures; frais de bureau	
		TOTAL DU CHAPITRE VII . . . . . fr.	
		CHAPITRE VIII.	
		DÉCORATION CIVIQUE. MÉDAILLE DE LA REINE ÉLISABETH, MÉDAILLE DU ROI ALBERT ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.	
36	»	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution . . .	
37	»	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité.	
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . . fr.	
		CHAPITRE IX.	
		CROIX DE FER.	
	a.	Subsides de 400 francs aux veuves et orphelins des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1er novembre 1864. . . fr. 74,800 »	
38	*b.*	Subsides de 300 francs aux veuves nécessiteuses de décorés de la Croix commémorative de 1830 . . . . . 2,700 »	
	c.	Secours extraordinaires aux veuves de combattants de 1830 et aux orphelins de décorés de la Croix commémorative de 1830 et de combattants de 1830 . . 97,500 »	
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
180,455	125,015	55,440	»	
5,000	5,000	»	»	
50,000	50,000	»	»	
235,455	180,015	55,440	»	
Augmentation. . fr.		55,440		
200,000	250,000	»	50,000	Art. 56 — Diminution justifiée par la réduction probable du nombre des décorations à accorder en 1920.
5,000	5,000	»	»	Art. 57. — Les mots « expédition des diplômes » disparaissent du libellé, la rémunération des travaux extraordinaires devant désormais être imputée sur le crédit de l'article 3 (nouveau).
205,000	255,000	»	50,000	
Diminution. . fr.		50,000		
175,000	200,000	»	25,000	Art. 58. — Diminution justifiée par les extinctions de subsides à prévoir.
175,000	200,000	»	25,000	
Diminution. . fr.		25,000		

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

CHAPITRE X.

SERVICE DE SANTÉ ET DE L'HYGIÈNE.

a. Inspection du service de santé et de l'hygiène. Inspection des pharmacies. Laboratoire de bactériologie de l'État : personnel, traitements d'activité et de disponibilité. Indemnités . . . . . 281,780 »

	NOMBRE actuel d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.
Inspecteurs principaux et inspecteurs	16	7,200 à 12,600	148,000
Délégués	1	»	4,400
Assistants	2	5,800 à 6,000	13,600
Garçons de laboratoire	4	3,000 à 3,800	13,700
Monitrices sanitaires provinciales	8	»	24,600
Agents désinfecteurs	6	3,200 à 4,200	18,000
Concierge	1	»	1,440
Agents à l'essai	4	»	17,880
Indemnités de résidence	»	»	15,360
Augmentations de traitements Nominations; promotions 1919/1920	»	»	23,000
		TOTAL. . . . fr.	281,780

39

b. Office vaccinogène central de l'État : personnel, traitements, indemnités . . . 17,200 »

OFFICE VACCINOGÈNE CENTRAL DE L'ÉTAT.

	NOMBRE actuel d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.
Directeur	1	3,750 à 5,000	3,750
Médecin vétérinaire	1	1,250 à 1,600	1,250
Garçons de laboratoire	1	3,000 à 3,800	3,500
Agents à l'essai	2	»	6,300
Indemnités de résidence	»	»	1,400
Augmentations de traitements Nominations; promotions 1919/1920	»	»	1,000
		TOTAL. . . . fr.	17,200

a. Inspection du service de santé et de l'hygiène. Inspection des pharmacies. Laboratoire de bactériologie de l'État : frais de route et de séjour. Travaux effectués par le personnel et relatifs à ces services . . . . . fr. 240,000 »

40

b. Office vaccinogène central de l'État : frais de route et de séjour. Travaux effectués par le personnel et relatifs à cet office . . . . . 10,000 »

a. Inspection du service de santé et de l'hygiène. Inspection des pharmacies. Laboratoire de bactériologie : frais de bureau, de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons. fr. 150,000 »

41

b. Office vaccinogène central de l'État : frais de bureau et de matériel . . . . 20,000 »

A REPORTER . fr. . .

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*Observations.*
298,980	395,000	»	96,020	ART. 39. — Le libellé de cet article est modifié ensuite de la création d'un article nouveau (art. 40) sur lequel seront imputés les frais de route et de séjour et les travaux du personnel des services en cause. L'article 39 supportera également les traitements des monitrices sanitaires et des agents désinfecteurs actuellement imputés sur l'article 44 sur déclaration pour services rendus à l'occasion de maladies épidémiques; les frais de déplacement de cette catégorie d'agents seront pris en charge par l'article 40. Les crédits demandés pour 1920 aux articles 39 et 40 s'élèvent ensemble à 548,980 francs, représentant une augmentation de 153,980 francs sur le crédit inscrit à l'article 41 correspondant pour 1919. Indépendamment de la charge nouvelle résultant des monitrices sanitaires et des agents désinfecteurs, l'augmentation du crédit se justifie par le relèvement du barème des traitements et l'allocation d'indemnités de résidence. D'autre part, les services d'inspection recevront une extension nouvelle au cours de l'année 1920, ce qui n'a pu être fait en 1919 pour cause de pénurie de candidats.
250,000		250,000		ART. 40 (nouveau). — (Voir la justification de l'article 39).
170,000	170,000	»	»	
718,980	565,000	250,000	96,020	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . fr.	
42	a.	Conseil supérieur d'hygiène publique : indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour; impressions et dépenses diverses . . . . . fr.	35,000 »
	b.	Commissions médicales provinciales et autres commissions ressortissant à l'administration du service de santé et de l'hygiène : indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour, impressions et dépenses diverses	180,000 »
43	»	Service sanitaire des ports de mer et des frontières : personnel, traitements. Indemnités des agents à l'essai. Indemnités de résidence	

	NOMBRE actuel d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.
Médecins	3	5,800 à 10,200	28,200
Agents sanitaires	4	»	4,000
Commis	2	3,200 à 5,200	9,400
Surveillants des navires	7	3,200 à 4,800	28,400
Mécaniciens et machinistes	5	3,200 à 5,600	21,500
Patrons et matelots.	8	2,800 à 4,200	28,000
Ouvriers	3	2,800 à 3,400	9,900
Indemnités de résidence	»	»	10,190
Augmentations de traitements Nominations; promotions 1919/1920	»	»	15,000
		TOTAL. . . . fr.	154,590

44	a.	Prophylaxie des maladies contagieuses; délivrance gratuite de sérum antidiphtérique : subsides et dépenses diverses . . . . . fr.	500,000 »
	b.	Subsides pour l'encouragement de recherches expérimentales sur le cancer . .	35,000 »
	c.	Impressions et dépenses diverses	20,000 »
45	a.	Subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent gratuitement aux femmes indigentes . . . . . fr.	15,000 »
	b.	Vulgarisation de l'hygiène : conférences et dépenses diverses. Publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions	25,000 »
46	a.	Subside à la Société royale de médecine publique . . . . . fr.	12,000 »
	b.	Subside à la Société d'hydrologie et de climatologie médicales de Belgique . .	4,000 »
	c.	Mesures de prophylaxie de la tuberculose : subsides; dépenses diverses . . .	894,000 »
	d.	Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Missions	10,000 »
47	»	Office international d'hygiène publique : part d'intervention de la Belgique	
		A REPORTER. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
718,980	565,000	250,000	96,020	
215,000	215,000	»	»	
154,590	1,090,000	»	935,410	ART. 43 et 44 (nouveaux). — Le libellé de l'article 43 (44 ancien) est modifié ensuite de la création d'un article 44 (nouveau) comprenant les dépenses autres que les traitements et indemnités. A cause du relèvement des barèmes et de l'allocation d'une indemnité de résidence, d'une part, et du prix des sérums et du renforcement de la lutte contre les maladies contagieuses, d'autre part, il y a lieu de fixer le crédit de l'article 43 à . . . . . fr. 154,590 » et le crédit de l'article 44 à : . . . . . 555,000 » ENSEMBLE. . fr. 709,590 » Le crédit de l'article 44 (ancien) montait pour 1919 à . . . . . fr. 1,090,000 » Soit une diminution de. . . . . fr. 380,410 » provenant de ce que le crédit prévu l'année dernière pour les mesures temporaires à prendre contre les maladies vénériennes figurera parmi les dépenses extraordinaires.
555,000	»	555,000	»	Le crédit de l'article 44 (nouveau) supportera dorénavant les frais d'achats de livres prélevés antérieurement sur l'article 46 (ancien). En cas de besoin, les dépenses relatives au service sanitaire des ports pourront être imputées sur le crédit de l'article 44.
40,000	45,000	»	5,000	ART. 45. — Cette diminution provient de la suppression du poste « Achat de livres », qui passe à l'article 41.
920,000	1,000,000	»	80,000	ART. 46 — La diminution est justifiée par la suppression de la propagande contre l'alcoolisme et le libellé du crédit a été modifié en vue de mieux indiquer la nature des dépenses à résulter de la lutte contre la tuberculose.
12,725	9,400	3,325	»	ART. 47. — Cette augmentation représente : 1° à concurrence de 3,125 francs, la quote-part de la Belgique dans le supplément de recettes nécessaires à l'Office international d'Hygiène pour faire face à l'augmentation des dépenses résultant du renchérissement des prix; 2° à raison de 200 francs, la somme nécessaire pour payer éventuellement les frais du change sur Paris.
2,616,295	2,924,400	808,325	1,116,430	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . fr.	
48	»	Inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires et laboratoire central d'analyses : personnel, traitements d'activité et de disponibilité, indemnités des agents à l'essai. Indemnité de résidence	

	NOMBRE actuel d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES
Inspecteurs généraux et inspecteurs principaux . . .	4	11,400 à 15,000	54,700
Inspecteurs et inspecteurs adjoints	14	7,200 à 10 200	125,600
Commis	1	3,200 à 5,200	4,000
Agents auxiliaires	1	3,000 à 4,800	3,000
Garçons de laboratoire	1	3,000 à 3,800	3,500
Agents temporaires	1	»	4,800
Indemnités de résidence	»	»	9,400
Augmentations de traitements	»	»	40,000
Nominations; promotions 1919/1920			
		TOTAL. . . . fr.	245,000

49	»	Inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires et laboratoire central d'analyses : frais de route et de séjour; travaux effectués par le personnel et relatifs à ces services	
	a.	Inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires : frais de bureau et de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons . . . . . fr.	155,000 »
50	*b.*	Laboratoires d'analyses : matériel	21,000 »
	c.	Frais de participation aux expositions et aux congrès	4,000 »
	d.	Impressions et dépenses diverses	15,000 »
51	»	Inspection des travaux d'hygiène : personnel, traitements d'activité et de disponibilité Indemnités des agents à l'essai. Indemnités de résidence	

	NOMBRE actuel d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.
Inspecteur	1	9,000 à 10,200	9,600
Ingénieurs	2	5,800 à 6,800	13,600
Commis technique	1	»	4,200
Agent à l'essai	1	»	3,300
Indemnités de résidence	»	»	920
Augmentations de traitements	»	»	10,000
Nominations; promotions 1919/1920			
		TOTAL. . . . fr.	41,620

52	»	Inspection des travaux d'hygiène : frais de route et de séjour; travaux exécutés par le personnel et relatifs à l'inspection	
53	»	Inspection des travaux d'hygiène : frais de bureau et de matériel; frais d'études et d'expériences; frais de participation aux expositions et aux congrès; impressions et dépenses diverses	

A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
2,616,295	2,924,400	808,325	1,116,450	
245,000	380,000	»	135,000	ART. 48 et 49 (nouveaux). — Le libellé de l'article 48 (ancien) est modifié par la création de l'article 49 (nouveau) qui comprend les dépenses autres que les traitements et indemnités. Comparativement à 1919, les dépenses s'accroissent de 65,000 francs, malgré leur réduction de 28,100 francs représentant les dépenses du personnel du service d'expertise des viandes de boucherie qui, comme jadis, seront prélevées, à l'avenir, sur les fonds de tiers. L'augmentation qui, en réalité, est de 93,100 francs, se justifie, en ordre principal, par l'application du nouveau barème des traitements et l'extension des cadres à réaliser en 1920.
200,000	»	200,000	»	
195,000	199,000	»	4,000	ART. 50. — Il n'y a pas lieu de maintenir la part du crédit, soit 4,000 francs, relative au service d'expertise des viandes de boucherie et le libellé a été modifié en conséquence.
41,620	75,000	»	33,380	ART. 51 et 52 (nouveaux). — Le libellé de l'article 50 (ancien) est modifié par la création d'un article 52 (nouveau) comprenant les dépenses autres que les traitements et indemnités. Les crédits demandés en 1920 pour les dépenses en question s'élèvent à 91,620 francs, soit une augmentation de 16,620 francs sur le crédit de l'article 50 (ancien), résultant du relèvement des barèmes de traitement et de l'allocation d'une indemnité de résidence.
50,000	»	50,000	»	
10,000	10,000	»	»	
3,357,915	3,588,400	1,058,325	1,288,810	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
54	»	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique . . . . .
55	»	Académie royale de médecine . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE X. . . . . fr.
		CHAPITRE XI.
		DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.
56	»	Dépenses imprévues non libellées au budget. — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés de l'administration centrale et des services ressortissant à l'administration du service de santé et de l'hygiène qui se trouvent dans une situation malheureuse . . . . .
57	»	Subsides à la Fédération des ex-prisonniers politiques de la guerre. Subsides aux sociétés pour leur faciliter l'acquisition d'un drapeau. Subsides et encouragements en vue de la propagation de sentiments patriotiques . . . . .
58	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination; subside à l'administration communale de Bruxelles . . . . .
59	»	Rente annuelle accordée à la veuve d'un agent décédé dans l'exercice de ses fonctions . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XI. . . . . fr.
		DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.
		CHAPITRE XII.
		SERVICES DIVERS.
60	»	Exposé de la situation du Royaume de 1901 à 1910 . . . . .
61	»	Recensement général de la population . . . . .
62	»	Session de l'Institut international de statistique : frais à en résulter . . . . .
»	»	Part éventuelle d'intervention de l'État dans le capital d'études de la Société Nationale des distributions d'eau. (*Pour mémoire.*) . . . . .
63	»	Prix quinquennal des sciences médicales pour la période 1911-1915 . . . . .
64	»	Commission de la Reconnaissance nationale. Sections provinciales. Indemnités du Secrétaire général et des secrétaires. Frais de déplacement des membres. Divers. . . . .
65	»	Subsides aux communes pour l'érection de monuments commémoratifs . . . . .
»	»	Indemnité exceptionnelle aux secrétaires communaux en raison du travail extraordinaire qui leur est actuellement imposé. (*Pour mémoire.*) . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XII. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*Observations*
3,357,915	3,388,400	1,058,325	1,288,810	
1,450,000	1,450,000	»	»	
80,000	60,000	20,000	»	
4,887,915	5,098,400	1,078,325	1,288,810	
Diminution . fr.		210,485		
20,000	65,000	»	45,000	
14,000	25,000	»	11,000	
60,000	60,000	»	»	
750	1,000	»	250	
94,750	151,000	»	56,250	
Diminution . . fr.		56,250		
10,000	10,000	»	»	
300,000	5,000	295,000	»	
50,000	»	50,000	»	
»	50,000	»	50,000	
5,000	»	5,000	»	
175,000	»	175,000	»	
100,000	»	100,000	»	
»	1,650,000	»	1,650,000	
640,000	1,715,000	625,000	1,700,000	
Diminution. . . fr.		1,075,000		

Art. 55. — L'augmentation se justifie par le relèvement du barème des traitements et de l'allocation d'indemnités de résidence pour le personnel administratif, la cherté des travaux d'impressions et l'augmentation des frais de déplacement des membres.

Art. 56. — Un crédit de 20,000 francs est estimé suffisant pour 1920. Toutefois, on a reconnu la nécessité d'étendre l'allocation des secours prévus dans cet article au personnel ressortissant à l'administration du service de santé et de l'hygiène, cette administration ne disposant d'aucun crédit permettant l'imputation régulière des dépenses de l'espèce et le libellé a été modifié en conséquence.

Art. 57. — On prévoit pour 1920 une diminution de ces dépenses à raison de leur nature.

Art. 59. — Par suite d'extinction, le libellé est modifié et le crédit réduit en conséquence.

Art. 60. — Crédit jugé suffisant pour 1920, en vue de la publication d'un nouvel « Exposé de la situation du royaume. »

Art. 61. — Une somme de 300,000 francs sera nécessaire pour préparer l'impression des diverses instructions et des imprimés à envoyer aux administrations communales en vue du recensement général de la population au 31 décembre 1920 prescrit par la loi.

Ce crédit se répartit comme il suit :

Imprimés et impressions . . . . fr.	295,000
Personnel temporaire : rémunération. .	5,000
Total. . . fr.	300,000

Art. 62. — L'Institut international a accepté en 1913 l'invitation du Gouvernement belge à tenir sa prochaine session à Bruxelles.

Art. 63. — Crédit destiné à couvrir les frais du concours.

Art. 64. — Le nouveau crédit de 175,000 francs en accroissement de 75,000 francs comparativement au crédit de 1919 (dépenses de guerre) se justifie par le fait que la commission, qui n'a fonctionné que pendant une partie de ladite année, fonctionnera vraisemblablement pendant toute l'année 1920. D'autre part, le personnel engagé au début est devenu insuffisant et devra être augmenté en 1920 en vue d'activer les travaux.

Art. 65. — Le crédit alloué pour l'année 1919 (dépenses de guerre) fera presque entièrement retour au Trésor, l'instruction des demandes n'ayant pu être terminée en temps utile. Il y a lieu de réinscrire la même somme pour l'année 1920.

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.

Récapitulation.

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

I.	Administration centrale	
II.	Pensions et secours	
III.	Statistique générale	
IV.	Affaires provinciales et communales	
V.	Affaires électorales	
VI.	Milice	
VII.	Garde civique et corps de sapeurs-pompiers	
VIII.	Décoration civique et récompenses pécuniaires	
IX.	Croix de fer	
X.	Service de santé et de l'hygiène	
XI.	Dépenses diverses et imprévues	

TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . . . fr.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

XII.	Services divers	

TOTAL (Ministère de l'Intérieur) . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES		*Observations.*
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,331,480	878,680	452,800	»	
88,500	88,500	»	»	
115,850	33,700	82,150	»	
6,144,610	4,138,075	2,006,535	»	
475,000	575,000	»	100,000	
400,000	506,000	»	106,000	
235,455	180,015	55,440	»	
205,000	255,000	»	50,000	
175,000	200,000	»	25,000	
4,887,915	5,098,400	»	210,485	
94,750	151,000	»	56,250	
14,153,560	12,104,370	2,596,925	547,735	
640,000	1,715,000	»	1,075,000	
14,793,560	13,819,370	2,596,925	1,622,735	
AUGMENTATION . . fr.		974,190		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU VI

MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
		CHAPITRE Ier.	
		ADMINISTRATION CENTRALE.	
1	*a.*	Traitement du Ministre . . . . . fr.	21,000 »
	b.	Frais de représentation	9,000 »
2	*a.*	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	1,321,636 »

	NOMBRE actuel d'agents.	TRAITEMENTS annuels. Minimum.	Maximum.	DÉPENSES.
Secrétaire général	1	17,600	»	17,600
Directeurs généraux	4	15,000	17,200	63,800
Inspecteur général	1	12,000	»	12,000
Directeurs	10	11,400	14,800	124,000
Chefs de division	10	9,000	11,050	94,450
Chefs de bureau	6	7,200	8,850	47,850
Bibliothécaire	1	10,200	»	10,200
Économe des bureaux	1	10,200	»	10,200
Sous-chefs de bureau	25	5,800	8,750	147,825
Rédacteurs	2	4,400	5,400	10,800
Commis de 1re classe	16	4,900	6,800	88,700
Id. de 2e id.	12	4,150	5,400	58,425
Id. de 3e id.	7	3,650	4,400	27,800
Sténo-dactylographe	1	5,800	»	5,800
Dactylographes	5	4,150	4,400	12,700
Expéditionnaires	4	3,150	3,775	14,350
Expéditeurs	6	3,150	5,300	24,925
Huissier-audiencier	1	4,900	»	4,900
Huissiers de 1re classe	2	4,650	5,000	9,650
Id. de 2e —	4	3,900	4,275	16,225
Id. de 3e —	4	3,525	3,775	14,725
Messagers	11	3,025	3,650	37,400
Concierges	3	2,400	3,150	8,450
Garçons de bureau	3	3,150	3,275	9,575
Nettoyeuses	13	1,500	1,957	22,229
Agents hors cadre	5	8,750	11,400	49,550
Agents temporaires	50	750	7,050	171,372
Indemnités de résidence	»	»	»	92,380
Indemnités diverses	»	»	»	28,775
Augmentations de traitement. Nominations, promotions	»	»	»	85,000
				1,321,636

	b.	Traitements de disponibilité	24,720 »
	c.	Indemnité annuelle des membres du Conseil de gouvernement, et frais relatifs à ce conseil	31,000 »
	d.	Frais résultant du Conseil d'études concernant l'emploi des langues pour les actes de l'autorité publique	44,000 »

A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
21,000	21,000	»	»	
9.000	9,000	»	»	
1,421,376	790,388	630,988	»	ART. 2. — L'augmentation se justifie par : *a*) Le relèvement général des traitements ; *b*) Les augmentations réglementaires à accorder, en 1920, par application du nouveau barème ; *c*) La mise en disponibilité d'agents, pour cause de maladie ou par mesure disciplinaire ; *d*) La nécessité de prévoir pour une année les dépenses figurant aux littera *c* et *d* et qui n'avaient été inscrites que pour une durée de six mois, par amendement, au Budget de 1919.
1,451,376	820,388	630,988	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . fr.	
3	*a.*	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, menues dépenses. Loyers d'immeubles servant de bureaux à l'administration centrale; impositions; dépenses locatives. (*Y compris une somme de 20,000 francs en charge temporaire.*) fr.	324,138 »
	b.	Frais du *Bulletin du Ministère*.	6,000 »
4	»	Bibliothèque du Département : achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque	
5	»	Frais de route et de séjour; missions. (*Y compris une somme de 4,500 francs en charge temporaire.*)	
		TOTAL DU CHAPITRE Ier. . . fr.	
		CHAPITRE II.	
		PENSIONS ET SECOURS.	
6	»	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État, à des professeurs et instituteurs communaux et à des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées et adoptables, des directeurs, professeurs, maîtres d'études des écoles normales provinciales ou libres agréées, et des instituteurs des écoles d'application annexées à ces dernières écoles, et prenant cours en 1920 ou antérieurement au 1er janvier de la même année. (*Crédit non limitatif.*)	
7	*a.*	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876). . . . . fr.	3,000 »
	b.	Intervention de l'État dans le payement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art 1er de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1er janvier 1920	125,000 »
8	»	Primes d'encouragement aux caisses de pensions des instituteurs libres constituées en sociétés mutualistes reconnues	
9	»	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leur famille, dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime	
		TOTAL DU CHAPITRE II . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
1,451,376	820,588	630,988	»	
330,138	330,138	»	»	ART. 3. — Le crédit ordinaire est diminué de 20,000 francs, les dépenses figurant au libellé permettant cette réduction; toutefois, il y a lieu d'ajouter une charge temporaire de même import destinée à couvrir les frais de transfert et d'aménagement de l'Administration des Beaux-Arts.
14,000	8,000	6,000	»	ART. 4. — Augmentation justifiée par le renchérissement du prix des livres et des travaux de reliure, représentant respectivement de 80 à 90 % et de 250 à 300 % du prix d'avant-guerre.
11,000	12,500	»	1,500	ART. 5. — La charge temporaire est augmentée de 2,000 francs ensuite de l'application de la mesure transitoire relevant de 70 % les indemnités de frais de déplacement. Par contre, le crédit ordinaire est diminué de 3,500 francs, somme représentant les salaires de deux chauffeurs d'automobiles dont le service est supprimé.
1,806,514	1,171,026	636,988	1,500	
AUGMENTATION. . fr.		635,488		
230,000	230,000	»	»	
128,000	128,000	»	»	
25,000	25,000	»	»	
110,000	67,600	42,400	»	ART. 9. — Un plus grand nombre d'intéressés doit être secouru.
493,000	450,600	42,400	»	
AUGMENTATION. . fr.		42,400		

NUMÉRO des articles.	LITTERA des develop-pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		CHAPITRE III.	
		SCIENCES ET LETTRES.	
	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science et de l'archéologie nationale . . . . . fr.	60,000 »
	b.	Secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés	4,500 »
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques.	86,000 »
	d.	Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1er décembre 1845, du 6 juillet 1851, du 20 décembre 1882 et du 30 avril 1895; frais des jurys.	25,000 »
	e.	Souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires . .	100,000 »
	f.	Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887.	2,400 »
10	*g.*	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical). .	72,000 »
	h.	Publication de la *Bibliotheca belgica*	12,200 »
	i.	Office international de bibliographie : rédaction et administration	30,000 »
	j.	Part contributive de la Belgique dans les frais de publication du *Woordenboek der Nederlandsche Taal* (dictionnaire de la langue néerlandaise)	7,000 »
	k.	Location de tables d'études aux stations zoologiques, physiologiques et biologiques à l'étranger.	10,750 »
	l.	Office central des Associations internationales.	20,000 »
	m.	Acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires ; impressions et dépenses diverses pour le service spécial de l'administration des Sciences et des Lettres	4,000 »
	n.	Subsides pour la maison de la Presse	10,000 »
11	»	Institut historique belge de Rome.	
	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique : traitements et salaires du personnel; traitements de disponibilité . . . . . fr.	74,000 »
	b.	Jetons de présence; examen et jugement du concours de la fondation De Keyn .	29,400 »
	c.	Frais d'impression; prix des concours	74,000 »
12	*d.*	Chauffage, éclairage et frais d'entretien du Palais des Académies; frais divers .	50,000 »
	e.	Frais de la Commission royale d'histoire; publication des *Chroniques belges inédites;* rédaction et publication de la *Table chronologique* des chartes, diplômes, lettres-patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique.	50,000 »
	f.	Publication d'une *Biographie nationale*.	12,000 »
	g.	Publication d'une collection des grands écrivains du pays.	2,500 »
		A REPORTER. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
443,850	403,850	40,000	»	ART. 10. — Augmentation résultant de la majoration de crédit nécessaire à la reconstitution des bibliothèques populaires qui ont été détruites ou pillées et à l'achat de livres dont le prix est doublé.
35,000	35,000	»	»	
291,900	234,900	57,000	»	ART. 12. — Augmentation justifiée par : 1° Le relèvement du barème des traitements; 2° Le renchérissement du prix du combustible.
770,750	673,750	97,000	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		Report. . . . . fr.	
	a.	Académie royale flamande de langue et de littérature : traitements et salaires du personnel; traitements de disponibilité . . . . . fr.	25,000 »
	b.	Jetons de présence	15,000 »
13	*c.*	Frais d'impression; prix des concours	30,000 »
	d.	Chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux; frais divers	6,000 »
	e	Publication des anciens monuments de la littérature flamande	5,000 »
14	»	Observatoire royal : personnel; salaires des gens de service et des agents temporaires; traitements de disponibilité, etc.	
15	»	Observatoire royal : frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions. (*Y compris une somme de 22,000 francs en charge temporaire*)	
16	»	Institut royal météorologique : personnel : salaires des gens de service et des agents temporaires; traitements de disponibilité, etc.	
17	»	Institut royal météorologique : frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions. (*Y compris une somme de 58,000 francs en charge temporaire*)	
18	»	Bibliothèque royale : personnel; salaires des gens de service et agents temporaires; traitements de disponibilité, etc.	
19	»	Bibliothèque royale: matériel et acquisitions. (*Y compris une somme de 47,000 francs en charge temporaire.*)	
20	»	Musée royal d'histoire naturelle : personnel et frais d'études des collections; traitements de disponibilité, salaires des gens de service et des agents temporaires	
21	»	Musée royal d'histoire naturelle : matériel et acquisitions; exploration scientifique du pays et achat de collections; publication des *Annales du Musée*. (*Y compris une somme de 15,000 francs en charge temporaire.*)	
22	»	Archives générales du Royaume à Bruxelles : personnel; traitements de disponibilité, etc. . .	
23	»	Archives générales du Royaume à Bruxelles : matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents; collection sigillographique.	
24	»	Archives de l'État dans les provinces : personnel; traitements de disponibilité, etc	
25	*a*	Frais de publication des *Inventaires des archives;* frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. . . . . fr.	55,000 »
	b.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie, de transport, etc.	100 »
	c.	Inspection des archives communales.	4,000 »
		A reporter. . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution	*Observations.*
770,750	673,750	97,000	»	Art. 13. — Augmentation justifiée par : 1° Le relèvement du barème des appointements; 2° La majoration (70 %) des frais de route et de séjour; 3° L'augmentation des frais généraux.
81,000	63,000	18,000	»	Art. 14. — L'augmentation provient : *a*) Du relèvement général du barème des traitements des agents de l'État; *b*) Du relèvement particulier des traitements du personnel des instituts scientifiques. En outre, le paiement des salaires des agents temporaires qui avait lieu précédemment sur le crédit du matériel, se fera dorénavant sur celui du personnel. Le crédit de l'article 14 a été rédigé en conséquence.
297,000	143,000	154,000	»	Art. 15. — La charge temporaire comprend : 1° Une somme de 6,000 francs pour l'acquisition de périodiques; 2° Une somme de 6,000 francs destinée à l'achat d'objets mobiliers;
137,000	98,000	39,000	»	3° Une somme de 10,000 francs pour le renouvellement d'appareils de chauffage et d'éclairage. L'augmentation de 17,000 francs du crédit normal concerne les frais d'impression, d'achat d'instruments, reliure, chauffage, etc.
120,000	60,000	60,000	»	Art. 16. — Augmentation justifiée par le double relèvement du barème des appointements (voir art. 14) et par le transfert prévu au même article.
108,400	34,500	73,900	»	Art. 17. — La charge temporaire (58,000 francs) est destinée : 1° A l'équipement de la station météorologique de Raversyde (28,000 francs); 2° A l'achat d'appareils scientifiques (20,000 francs); 3° A l'aménagement de l'atelier de mécanique (10,000 francs); Le crédit ordinaire est majoré de 15,900 francs par suite du renchérissement des frais généraux.
464,000	224,700	259,300	»	Art. 18. — Augmentation justifiée par le double relèvement du barème des appointements (voir art. 14) et par le transfert prévu au même article.
433,000	415,000	18,000	»	Art. 19. — La charge temporaire est destinée à couvrir les frais de reliure, de revues et journaux de guerre, de montage d'estampes accumulées pendant la guerre, d'impression de différents catalogues et de renouvellement du mobilier des sections des cartes, des acquisitions et de numismatique. Nonobstant le transfert dont il est question à l'article précédent, le crédit ordinaire est maintenu pour faire face à l'augmentation des frais d'entretien.
524,739	140,000	184,739	»	Art. 20. Augmentation justifiée par le double relèvement du barème des appointements (voir art. 14) et par le transfert prévu au même article.
106,500	149,700	»	43,200	Art. 21. — La charge temporaire (15,000 francs) permettra la continuation des travaux de recherches des iguanodons à Bernissart. La diminution du crédit ordinaire s'explique par le transfert indiqué à l'article 20 et la disparition de la charge extraordinaire du matériel pour l'exercice 1919.
250,000	125,000	125,000	»	Art. 22. — Augmentation justifiée par le double relèvement du barème des appointements (voir art. 14).
57,500	55,000	2,500	»	Art. 23. — Augmentation des frais généraux.
220,000	130,000	90,000	»	Art. 24. — Double relèvement du barème des appointements (voir art. 14).
59,100	59,100	20,000	»	Art. 25. — Majoration justifiée par : 1° L'augmentation des frais généraux (impressions, matériel, chauffage, etc.) pour les huit dépôts d'archives dans les provinces; 2° L'augmentation des frais de route et de séjour.
3,408,989	2,330,750	1,121,439	43,200	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT . . . fr.	
26	*a.*	Échanges littéraires internationaux : Comité . . . . . fr.	1,200 »
	b.	Traitements du personnel.	52,000 »
	c.	Local et matériel, frais d'expédition et d'emballage, frais divers.	15,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.	
		CHAPITRE IV.	
		ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.	
27	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : traitement du secrétaire	
28	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du Conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	
29	»	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État; traitements de disponibilité; indemnités aux membres du personnel enseignant chargés d'un service extra-universitaire; rémunération de services rendus par des personnes étrangères au personnel universitaire.	
	»	Enseignement supérieur à l'armée *(pour mémoire)*	
30	»	Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Subsides pour encourager, dans les universités, le mouvement en faveur de l'éducation physique des étudiants	
31	*a.*	Bourses universitaires; bourses de voyage ou subsides éventuels en faveur de lauréats qui n'ont pu obtenir une de ces bourses; frais de concours pour la collation des bourses. fr.	126,000 »
	b.	Bourses de voyage destinées aux porteurs de diplômes scientifiques universitaires .	9,000 »
32	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys. (*Y compris une somme de 47,000 francs en charge temporaire.*)	
33	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : matériel; salaire des huissiers. (*Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.*)	
		À REPORTER. . . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
3,408,989	2,330,750	1,121,439	43,200	
68,200	42,200	26,000	»	ART. 26. — Augmentation justifiée par le double relèvement du barème des appointements (voir article 14).
3,477,189	2,372,950	1,147,439	43,200	
AUGMENTATION. . fr.		1,104,239		
1,875	1,500	375	»	ART. 27. — Relèvement du barème des appointements.
3,000	3,000	»	»	
5,540,000	3,300,000	2,240,000	»	ART. 29. — Relèvement du taux des traitements des professeurs et des administrateurs-inspecteurs résultant de la loi du 22 février 1919 et relèvement général du barème des appointements des agents civils de l'État.
»	10,000	»	10,000	ART. 52 (ancien), — Ce crédit ne doit pas être maintenu pour 1920.
2,250,000	1,500,000	750,000	»	ART. 30. — Augmentation des frais généraux (combustibles, produits pour laboratoires, etc.).
135,000	130,000	5,000	»	ART. 31. — Le concours pour la collation des bourses de voyage destinées aux porteurs de diplômes scientifiques, qui n'a pu avoir lieu en 1919, sera organisé en 1920.
192,000	192,000	»	»	ART. 32. — La charge temporaire de 47,000 francs est, comme en 1919, destinée à l'organisation d'une 3e session prévue par la loi du 14 février 1919.
20,000	20,000	»	»	ART. 33. — Il y a lieu de maintenir la charge temporaire de 10,000 francs pour les motifs exposés à l'article 38.
8,141,875	5,156,500	2,995,375	10,000	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
34	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury . . . . .
35	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 : matériel; salaire de l'huissier et frais divers. *(Y compris une somme de 5,000 francs en charge temporaire.)* . . . . .
36	»	Commission d'entérinement des diplômes académiques : frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la Commission . . . . .
37	»	Commission d'entérinement des diplômes académiques : indemnité du secrétaire adjoint . . .
38	»	Frais du concours universitaire : impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités . . . . .
39	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des universités, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions . . . . .
40	»	Frais de publication du vingt-deuxième rapport triennal sur la situation de l'enseignement supérieur donné aux frais de l'Etat . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . . fr.
		CHAPITRE V.
		ENSEIGNEMENT MOYEN.
41	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : traitement du secrétaire, du bibliothécaire et de l'expéditeur. . . . .
42	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : frais de route et de séjour des membres du Conseil, indemnités aux membres et aux fonctionnaires appelés à prendre part à ses travaux. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Frais de la Commission de réforme de l'enseignement moyen. *(Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.)* . . . . .
43	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique; contrôle de la comptabilité des secrétaires-trésoriers des établissements d'enseignement moyen de l'État : traitements du personnel, indemnités . . . . .
		A REPORTER. . . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
8,141,875	5,156,300	2,995,575	10,000	
27,200	27,200	»	»	Art. 34. — La modification du libellé de l'article se justifie par la mise en vigueur du nouveau régime électoral. Le crédit de 1919 doit être maintenu, le Gouvernement ayant décidé d'organiser deux sessions du jury d'homologation en 1920.
8,000	8,000	»	»	Art. 35. — Il y a lieu de maintenir la charge temporaire de 5,000 francs, le matériel du jury n'ayant pu être entièrement renouvelé avec la somme prévue en 1919. (Pour la modification du libellé et le maintien du crédit de 1919, voir article 34.)
15,000	7,500	7,500	»	Art. 36. — Le nombre des séances de la Commission d'entérinement a plus que doublé par suite de l'organisation d'une troisième session d'examens, de l'étude des questions d'équivalence et de la liquidation des affaires arriérées.
3,750	3,000	750	»	Art. 37. — Relèvement du barème des appointements.
30,000	3,000	27,000	»	Art. 38. — Il n'y a pas eu de concours universitaire en 1919, ce concours sera organisé en 1920.
35,000	21,000	14,000	»	Art. 39. — Augmentation résultant de la majoration des frais d'impression et des frais de route et de séjour. Le crédit s'élevait à 21,000 francs en 1914.
2,500	»	2,500	»	Art. 40. — Dépense périodique; même crédit que pour le rapport précédent.
8,265,325	5,226,200	3,047,125	10,000	
Augmentation. . fr		3,037,125		
2,875	2,300	575	»	Art. 41. — Augmentation justifiée par le relèvement du barème des appointements.
23,950	8,950	15,000	»	Art. 42. — La charge temporaire de 10,000 francs est nécessaire pour couvrir les frais de la Commission de réforme de l'enseignement moyen, dont les travaux ne sont pas terminés. Le crédit ordinaire est majoré de 5,000 francs pour permettre la liquidation d'une indemnité de 20 francs par séance accordée, par arrêté royal du 30 août 1919, aux membres du conseil et aux fonctionnaires appelés à prendre part à ses travaux. Le libellé a été complété en conséquence.
101,630	70,380	31,250	»	Art. 43. — Augmentation justifiée par le relèvement du barème des appointements.
128,455	81,610	46,825	»	

NUMÉRO des articles	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . fr.	
44	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique (service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire); contrôle de la comptabilité des secrétaires-trésoriers des établissements d'enseignement moyen de l'État : frais de route et de séjour; rémunérations; missions; frais de bureau	
		Traitements ou indemnités du personnel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur :	
45	*a.*	Pour garçons, à Nivelles et à Gand . . . . . fr.	98,953 »
	b.	Pour filles, à Bruxelles et à Liége	104,216 »
		Matériel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur :	
46	*a.*	Pour garçons, à Nivelles et à Gand . . . . . fr.	15,330 »
	b.	Pour filles, à Bruxelles et à Liége.	16,670 »
47	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen; cours temporaires préparatoires : frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce. (*Y compris une somme de 45,000 francs en charge temporaire.*).	
48	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen : matériel.	
		Subsides (traitements, indemnités, suppléments de minerval, etc.) :	
	a.	Aux athénées royaux (lois du 1er juin 1850 et du 15 juin 1881) . . . . fr.	3,805,506 »
	b.	Aux écoles moyennes (lois du 1er juin 1850 et du 15 juin 1881)	4,646,466 »
49	*c.*	Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'État atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles)	10,000 »
	d.	Traitement et frais de voyage d'un membre du personnel de l'enseignement normal moyen chargé de conférences d'art dans les écoles moyennes de l'État pour filles.	6,550 »
		A REPORTER. . . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*Observations.*
128,435	81,610	46,825	»	
34,000	30,000	4,000	»	ART. 44. — Application de la mesure transitoire relevant de 70 % les indemnités de frais de déplacement.
203,169	156,875	46,294	»	ART. 45. — Augmentation justifiée par le relèvement du barème des appointements.
32,000	24,000	8,000	»	ART. 46. — La charge temporaire de 8,000 francs est transformée en charge permanente à raison de l'augmentation persistante du prix des fournitures de matériel. En outre, le crédit ordinaire est augmenté de 8,000 francs du chef de l'accroissement des frais de chauffage et des autres dépenses de matériel.
130,000	130,000	»	»	ART. 47. — La charge temporaire est ramenée à 45,000 francs. Il n'y aura pas de session extraordinaire des jurys chargés de procéder aux examens de professeur agrégé et de régente.
6,700	6,700	»	»	ART. 48. — La charge temporaire est transformée en charge permanente à raison de l'élévation persistante du coût des impressions et des fournitures de matériel.
8,468,522	5,289,541	3,178,981	»	ART. 49. — Augmentation justifiée par le relèvement du barème des appointements.
9,002,826	5,718,726	3,284,100	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . fr.	
50	»	Bourses aux élèves des écoles moyennes de l'État et des écoles moyennes patronnées . . .	
51	*a.*	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1er et du 2d degrés pour garçons : subsides aux provinces et aux communes. . . . . fr.	235,435 »
	b.	Part d'intervention de l'État dans le payement des traitements de disponibilité des professeurs de l'ancien collège communal d'Ypres, supprimé. . .	560 »
52	»	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles : subsides	
53	»	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne : frais de route, de séjour et de vacation des délégués; indemnités aux membres des jurys et aux personnes adjointes à ces jurys. Impressions, fournitures et frais divers. (*Y compris une somme de 14,250 francs en charge temporaire*).	
»	»	Indemnité à un professeur de l'enseignement moyen du premier degré sans emploi (*pour mémoire*)	
54	»	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements.	
55	*a.*	Publication d'ouvrages classiques; encouragements; subsides; souscriptions. fr.	15,000 »
	b.	Acquisition d'ouvrages et achats divers intéressant le service spécial de l'enseignement moyen. Frais d'impressions intéressant exclusivement ce service . . .	10,000 »
	c.	Missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen. Indemnités; frais de voyage.	15,000 »
56	»	Musée pédagogique de l'enseignement moyen. Organisation des cours et conférences . . .	
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr.	

CHAPITRE VI.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

57	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : traitements des secrétaires, du bibliothécaire et de l'expéditeur	
		A REPORTER. . . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
9,002,826	5,718,726	3,284,100	»	
39,500	34,500	5,000	»	Art. 50. — Il y a lieu d'augmenter de 5,000 francs le crédit alloué en 1914, la population scolaire ayant considérablement augmenté.
235,995	188,908	47,087	»	Art. 51. — Augmentation destinée à permettre au Gouvernement de majorer les subsides en faveur des communes qui ont relevé le barème des traitements du personnel enseignant.
61,375	49,100	12,275	»	Art. 52. — Idem.
60,000	5,750	54,250	»	Art. 53. — La charge temporaire se justifie par la majoration des frais de route et de séjour. L'augmentation de 40,000 francs du crédit ordinaire est provoquée par le rétablissement, en 1920, du concours général qui n'a pu avoir lieu en 1919.
»	2,000	»	2,000	Art. 57 (ancien). — Cette charge disparaît par suite du décès de l'intéressé.
146,356	95,000	51,356	»	Art. 54. — Augmentation justifiée par le relèvement du barème des appointements.
40,000	40,000	»	»	Art. 55. — La charge temporaire est transformée en charge permanente à raison de l'élévation persistante du coût des impressions et des fournitures de matériel.
10,000	10,000	»	»	
9,596,052	6,143,984	3,454,048	2,000	
Augmentation. . fr.		3,452,048		
2,875	2,000	875	»	Art. 57. — Augmentation se décomposant comme il suit :
				500 francs représentant le relèvement des traitements des secrétaires et du bibliothécaire;
				375 francs constituant la rémunération de l'expéditeur.
2,875	2,000	875	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES

Report. . . . fr

58 » Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés à prendre part aux travaux du Conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers . . . . . .

59 » Traitements des inspecteurs, de l'inspectrice et de l'inspecteur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitement de l'agent contrôleur des projets de constructions scolaires. Traitements des inspecteurs des classes ménagères. Traitements de disponibilité. . . . . .

DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	INDEMNITÉS de ré-idence.	MONTANT de la dépense.
Inspecteurs des écoles normales	4	»	10,200 à 12,000	720	46,080
Inspectrice des écoles normales	1	»	5,800	240	6,040
Inspecteur des économats des écoles normales	1	»	10,200	720	10,920
Inspecteurs principaux	21	»	8,300 à 10,800	140 à 720	230,000
Inspecteurs cantonaux	107	»	5,800 à 8,300	id.	898,000
Agent contrôleur des projets de constructions scolaires	1	»	7,200	720	7,920
Inspecteurs des classes ménagères . . .	2	»	4,400	240	9,280
Disponibilité	3	»	»	»	14,000
	140				1,222,240

a. Frais de voyage des inspecteurs et de l'inspectrice des écoles normales, de l'inspecteur général de l'Enseignement primaire et de l'inspecteur des économats des écoles normales . . . . . fr. 20,000 »

b. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services :

60
- 1° Aux inspecteurs principaux. . . . . 85,680 »
- 2° Aux inspecteurs cantonaux. . . . . 272,850 »
- 3° Aux inspectrices déléguées. . . . . 85,680 »
- 4° Aux inspectrices des classes ménagères . . . . . 4,500 »

c. Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux . . . . . 13,600 »

d. Indemnités extraordinaires pour frais de bureau { 1° aux inspecteurs principaux. 8,400 » ; 2° aux inspecteurs cantonaux . 63,200 »

e. Frais de voyage de l'agent contrôleur des projets de constructions scolaires. . . 5,100 »

f. Fourniture d'imprimés et d'autographies pour le service de l'inspection scolaire . 12,000 »

A reporter. . . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*Observations.*
2,875	2,000	875	»	
9,500	4,500	5,000	»	ART. 58. — Application de la mesure transitoire relevant de 70 °/₀ les indemnités de frais de déplacement. Réorganisation du Conseil qui devra siéger plus souvent par suite de la revision des programmes des écoles primaires, normales, gardiennes et des cours normaux, etc.
1,222,240	641,400	580,840	»	ART. 59. — Augmentation justifiée : 1° Par le relèvement du barème des appointements ; 2° Par la création de trois ressorts d'inspection principale et de quinze cantons scolaires nouveaux, nécessitée par le dédoublement de ressorts et de cantons trop étendus.
571,010	326,000	245,010	»	ART. 60. — L'augmentation est due à l'application de la mesure transitoire relevant de 70 °/₀ les indemnités de frais de déplacement. En outre, les 21 inspecteurs principaux recevront dorénavant une indemnité extraordinaire de 400 francs pour frais de bureau.
1,805,625	973,900	831,725	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
61	*a.*	Traitements des inspecteurs diocésains principaux et des inspecteurs diocésains des écoles primaires . . . . . fr. 231,400 »

DÉSIGNATION DES GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	INDEMNITÉ de résidence.	MONTANT de la dépense.
Inspecteurs diocésains principaux . . .	9	»	7,500	140 à 240	67,200
Inspecteurs diocésains	26	»	6,200	140 à 240	164,200
				TOTAL . fr	231,400

	b.	Frais de route et de séjour des délégués des chefs des cultes protestant et israélite. 1,360 »
	a.	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. fr. 1.455,000 »

DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an (taux prévu par l'arrêté royal du 14 juin 1912).	INDEMNITÉS du chef de logement et de cours donnés par les agents en dehors de leurs attributions	INDEMNITÉ de résidence	MONTANT de la dépense.
Écoles normales d'instituteurs :						
Directeurs.	7	»	7,000 à 9,000	3,000	100 à 720	62,795
Économes.	7	»	4,400 » 6,100	4,200	»	45,765
Professeurs	83	»	4,500 » 7,700	»	»	578,748
Surveillants	22	»	3,275 » 5,150	3,200	»	
Gens de service.	15	»	2,675 » 3,400	»	»	54,105
Écoles normales d'institutrices :						
Directrices.	6	»	6,100 à 7,700	1,260	»	47,255
Économes.	6	»	3,900 » 5,700	2,000	»	34,615
Régentes et professeurs	78	»	4,500 » 7,000	»	»	551,758
Maîtresses d'études	21	»	3,000 » 4,900	2,900	»	
Gens de service.	12	»	2,675 » 3,400	»	»	42,580
Augmentations de traitement aux agents, au cours de l'exercice, et indemnités aux agents intérimaires. . . .	. . .	. . .	. . . . .	. . . . .	. . . .	39,379
	257			TOTAL . . .		1.455.000

62	*b.*	Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État . . . . . 35,000 »
	c.	Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application . . . . . 420,000 »
63	*a.*	Cours normaux temporaires pour le perfectionnement des professeurs de travail manuel des écoles normales. Cours normaux temporaires et conférences d'initiation : 1° pour le personnel de l'inspection et pour celui des écoles normales primaires; 2° pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales, des écoles adoptées et des écoles privées subsidiées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours et conférences ou appelées à y assister Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Frais divers 75,000 »
	b.	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur établis en vertu de l'article 24 de la loi organique de l'enseignement primaire (1914). Frais de jury d'examen pour le certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire; frais des cours normaux pour la formation d'institutrices gardiennes et des jurys chargés d'entériner ou de délivrer le diplôme d'institutrice gardienne (*Y compris une somme de 30,000 francs en charge temporaire.*) 80,000 »
		A REPORTER. . . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*Observations.*
1,805,625	973,900	831,725	»	
232,760	160,000	72,760	»	ART. 61. — Augmentation justifiée : 1° Par le relèvement du barème des appointements. 2° Par l'application de la mesure transitoire relevant de 70 °/₀ les indemnités de frais de déplacement.
1,910,000	1,110,000	800,000	»	ART. 62. — Augmentation justifiée par le relèvement du barème des appointements Le littéra *c* de cet article a été incorporé à l'article suivant à l'effet de disjoindre du crédit afférent au paiement des traitements fixes, le crédit des cours temporaires.
155,000	40,000	115,000	»	ART. 63. — La majoration est due jusqu'à concurrence de 40.000 francs à l'application de la mesure transitoire relevant de 70 °/₀ les indemnités de frais de déplacement. La seconde partie de l'augmentation, soit 75,000 francs, provient du transfert à l'article 63 des dépenses provenant de l'article 62 et énumérées au libellé de l'article 63.
4,103,385	2,283,900	1,819,485	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . fr.	
64	»	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	
65	»	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales primaires de l'État	
66	»	Bourses aux élèves des écoles normales de l'État et des écoles normales agréées, ainsi qu'aux enfants d'instituteurs qui se disposent à fréquenter ces écoles	
67	»	Frais des conférences des instituteurs	
68	»	Récompenses aux instituteurs primaires communaux, adoptés ou subsidiés, qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture; frais de visite des écoles tenues par les instituteurs concurrents; frais du jury; frais divers . . .	
69	*a.*	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire. Traitements du personnel enseignant, prévus par la loi organique de 1919, des écoles primaires communales, des écoles primaires adoptées, des écoles primaires privées non adoptées réunissant les conditions légales d'adoption; des écoles gardiennes communales et privées réunissant les conditions prévues par la même loi organique; des écoles normales agréées (provinciales, communales ou privées) et des écoles d'application y annexées. Indemnité de direction aux chefs d'école titulaires d'une classe ou qui ont la direction de cinq classes au moins . . . . . fr.	100,000,000 »
	b.	Indemnités aux instituteurs et aux institutrices porteurs d'un ou de plusieurs certificats de capacité pour l'enseignement de certaines branches conformément aux prescriptions de l'article 34 de la loi organique de l'instruction primaire (*Crédit non limitatif.*)	170,000 »
»	»	Subsides complémentaires et subsides extraordinaires à accorder dans des cas tout-à fait exceptionnels, par application de la loi organique de l'enseignement primaire. (*Crédit non limitatif.*) (*Pour mémoire.*)	
»	»	Part de l'État dans les augmentations de traitement légalement obligatoires accordées aux instituteurs. Subsides aux communes et aux directions des écoles adoptables à titre d'intervention de l'État dans les augmentations de traitement accordées par périodes biennales et triennales de services aux instituteurs diplômés ou dispensés non mariés et vivant en commun. (*Crédit non limitatif.*) (*Pour mémoire*)	
70	»	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types.	
71	»	Subside compensateur aux écoles primaires libres inspectées réunissant les conditions déterminées par l'article 15 de la loi organique de 1914	
72	»	Part de l'État dans les indemnités accordées aux instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs communaux, adoptés et adoptables en congé pour maladie	
73	»	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux ou adoptés, pour 1920 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs.	
		A REPORTER. . . . . fr.	

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
4,103,385	2,283,900	1,819,485	»	
135,000	35,000	100,000	»	Art. 64. — Augmentation des dépenses de matériel provoquée à l'administration de l'enseignement primaire par la mise à charge de l'État des traitements des instituteurs.
88,000	88,000	»	»	
1,000,000	750,000	250,000	»	Art 66. — Le crédit prévu pour les subsides aux écoles normales est transféré à l'article 69. Ce transfert entraîne une diminution de crédit à l'article 66 de 130,000 francs.
292,400	172,000	120,400	»	Par contre, le crédit doit être augmenté de 400,000 francs en vue d'élever le taux des bourses d'études qui doit être mis en concordance avec le prix actuel de la pension des élèves.
60,000	60,000	»	»	Art 67 et 68. — L'article 73 ancien est subdivisé en deux articles. Le premier prévoit un crédit de 292,400 francs, soit une augmentation de 120,400 francs, justifiée par l'application de la mesure transitoire relevant de 70 °/₀ les indemnités de frais de déplacement. Le deuxième article prévoit la somme de 60,000 francs qui, en 1919, était affectée aux mêmes dépenses.
100,170,000	44,020,250	56,149,750	»	Art. 69. — L'augmentation est la conséquence de l'application de la loi du 15 novembre 1919, portant revision de certains articles de la loi organique de l'instruction primaire du 19 mai 1914. Le littéra *b* faisait l'objet de l'article 74 du budget de 1919.
»	3,500,000	»	3,500,000	Art. 79 (ancien). — Diminution résultant de l'application de la loi du 15 novembre 1919 portant revision de certains articles de la loi organique de l'instruction primaire du 19 mai 1914.
»	5,800,000	»	5,800,000	Art. 81 (ancien). — Idem.
100,000	100,000	»	»	
435,000	435,000	»	»	
150,000	100,000	50,000	»	Art. 72. — Le crédit est majoré de 50,000 francs pour parer à toutes les dépenses résultant des intérims dont le nombre augmente sans cesse.
110,000	90,000	20,000	»	Art. 73. — Un grand nombre de traitements d'attente ont dû être revisés à la suite de l'adoption du nouveau barème des traitements des instituteurs; en outre, le nombre des mises en disponibilité ne cesse de s'accroître.
106,643,785	57,434,150	58,509,635	9,300,000	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT . . . . fr.
74	»	Part de l'État dans les frais de l'enseignement religieux donné par des délégués des ministres du culte aux élèves des écoles primaires communales, en cas de refus du personnel enseignant de se charger de ce soin, et d'insuffisance du clergé paroissial. . . . .
75	»	Part de l'État dans la délivrance, par les communes et les directions des écoles adoptables, des fournitures classiques, en cas d'insuffisance de l'allocation prévue à l'article 22 de la loi organique. (*Crédit non limitatif.*) . . . . .
76	»	Service annuel ordinaire des écoles d'adultes et des crèches. — (*Sont autorisés, éventuellement, les transferts de l'article 76 à l'article 69 et vice versa.*) . . . . .
»	»	Suppléments de traitement à accorder aux institutrices gardiennes laïques diplômées des écoles communales adoptées et adoptables (*Pour mémoire.*). . . . .
77	»	Subsides aux communes ou aux directions des institutions privées pour le soutien des classes ménagères d'ordre primaire . . . . .
78	»	Musée scolaire national : personnel ; traitements et indemnités . . . . .

DÉSIGNATION DES GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	INDEMNITÉ de résidence.	MONTANT de la dépense.
Directeur adjoint	1	»	600	»	600
Secrétaire comptable	1	»	600	»	600
Préposée aux collections	1	»	4,400	240	4,640
Concierge surveillant	1	»	3,900	»	3,900
Employé temporaire	1	»	3,900	240	4,140
	5				13,880

79	»	Musée scolaire national : matériel ; frais d'administration ; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger. (*Y compris une somme de 1,200 francs en charge temporaire*).	
80	*a.*	Publications intéressant l'instruction primaire ; abonnements ; souscriptions ; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales . . . . . fr.	30,000 »
	b.	Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux ; achat de collections et d'appareils ; meubles ; frais d'impression de catalogues ; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques	50,000 »
81	»	Missions et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire (*Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.*)	
82	»	Frais de publication du vingt-quatrième rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1912, 1913 et 1914) ; achat et envoi d'exemplaires ; frais de reliure ; frais divers.	

TOTAL DU CHAPITRE VI . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
106,643,785	57,434,150	58,509,635	9,300,000	
15,000	10,000	5,000	»	Art. 74. — Les délégués des ministres des cultes recevront une indemnité annuelle de 150 francs pour donner l'enseignement de la religion à défaut du clergé. Le tiers de cette indemnité est à charge de l'État. Il y a environ 300 agents qui bénificièront de l'indemnité en 1920, d'où une charge pour l'Etat de 15,000 francs.
300,000	300,000	»	»	
1,500,000	2,800,000	»	1,300,000	Art. 76. — La diminution résulte de la loi du 13 novembre 1919 portant revision de certains articles de la loi organique de l'instruction primaire du 19 mai 1914.
»	460,000	»	460,000	Art. 80 (ancien). — Idem.
85,000	85,000	»	»	
13,880	6,000	7,880	»	Art. 78. — Augmentation justifiée par le relèvement du barème des appointements.
5,500	5,500	»	»	Art. 79. — La charge temporaire est nécessaire pour la réinstallation d'objets enlevés.
80,000	50,000	30,000	»	Art. 80. — L'augmentation est nécessitée par les besoins urgents des bibliothèques, par l'augmentation du prix des livres, des publications, des reliures, etc.
20,000	10,000	10,000	»	Art. 81 (nouveau). — Les dépenses, missions et frais de voyage, prévus primitivement à l'article 93, font l'objet d'un article nouveau et le crédit primitif est augmenté de 10,000 francs en charge temporaire.
20,000	20,000	»	»	Cette charge permettra de couvrir les frais de la mission extraordinaire à envoyer à Milan pour l'étude sur place du système Montessori à substituer éventuellement au système Frœbel, devenu suranné.
103,683,165	61,180,650	58,562,515	11,060,000	Art. 82. — Le crédit n'a pas été utilisé en 1919.
Augmentation . . fr.		47,502,515		

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		CHAPITRE VII.	
		BEAUX-ARTS.	
		Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.	
	a.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes belges et étrangers vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés. . . . . fr.	195,000 »
83	*b.*	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts et à l'archéologie; subsides; fouilles artistiques et archéologiques; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; quote-part de l'administration des beaux-arts dans les frais du bureau de l'Union internationale de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; dépenses diverses .	20,000 »
	c.	Subsides à des fabriques d'église à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu	70,000 »
	d.	Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés	30,000 »
84	»	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'artistes belges et étrangers envoyées aux expositions. Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'École belge	
85	»	Conseil supérieur des beaux-arts. Traitement du secrétaire. Frais divers	
		Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.	
86	»	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers : dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien	
87	»	Académies et écoles de dessin : subsides, acquisitions de médailles et de livres. Acquisition et frais d'entretien de modèles destinés à l'enseignement	
88	»	Inspection des académies et des écoles de dessin; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et écoles	
89	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin	

A REPORTER. . . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution	*Observations.*
315,000	315,000	»	»	
100,000	100,000	»	»	
2,000	2,000	»	»	
201,705	201,705	»	»	
280,000	280,000	»	»	
18,000	12,000	6,000	»	ART. 88. — Augmentation des traitements des deux inspecteurs, provenant de l'application du nouveau barème.
1,000	1,000	»	»	
917,705	911,705	6,000	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT . . . . fr.	
90	»	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études	
91	*a.*	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure : pensions des lauréats . . . . . fr.	20.000 »
	b.	Frais relatifs à ces concours; ateliers à Rome. (*Y compris une somme de 50,000 francs en charge temporaire.*)	60,000 »
92	»	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	
		Musées royaux ; musée Wiertz.	
93	*a.*	Musées royaux de peinture et de sculpture; Musée moderne : personnel et frais de surveillance . . . . . fr.	255,180 »
	b.	Musée Wiertz : personnel et frais de surveillance	12,820 »
94	*a.*	Musées royaux de peinture et de sculpture; Musée moderne : matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais divers et imprévus. (*Y compris une somme de 8,500 francs en charge temporaire.*) . . . . . fr.	370,500 »
	b.	Musée Wiertz : matériel; frais divers et imprévus	7,500 »
95	»	Musées royaux du Cinquantenaire. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité; frais d'étude des collections	
96	»	Musées royaux du Cinquantenaire : matériel et acquisitions. Jetons de présence des membres de la Commission de surveillance et des Comités de sections. Fouilles archéologiques dans l'intérêt des Musées. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses. (*Y compris une somme de 15,000 francs en charge temporaire.*)	
		Monuments publics.	
97	»	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	
		Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.	
98	*a.*	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments. . . . . fr.	113,000 »
	b.	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique ou artistique. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations et à ces travaux	12,000 »
99	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments — Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations	
		A REPORTER . . . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
917,705	911,705	6,000	»	
17,000	17,000	»	»	
80,000	80,000	»	»	ART. 91. — La charge temporaire est destinée à l'organisation d'un second concours de Rome.
20,000	20,000	»	»	
268,000	109,625	158,375	»	ART. 93. — Augmentation provenant : 1° de l'application du barème nouveau; 2° du relèvement particulier des traitements du personnel des institutions scientifiques; 3° de la nomination du personnel nouveau.
378,000	246,500	131,500	»	ART. 94. — L'augmentation se décompose comme il suit :
440,000	224,700	215,300	»	1° En charge permanente : 88,000 francs, en tenant compte de la nécessité, pour un musée, d'accroître normalement ses collections nationales, et de l'élévation du prix actuel des œuvres d'art qui n'a cessé de progresser dans de fortes proportions depuis vingt ans; 55,000 francs, en tenant compte de l'accroissement des frais de déplacement des membres de la commission, du renchérissement persistant du prix du combustible, des livres et des photographies;
				2° En charge temporaire : 8,500 francs, somme nécessaire au renouvellement de tous les uniformes des surveillants.
264,000	204,000	60,000	»	ART. 95. — Augmentation justifiée par l'allocation des augmentations réglementaires et par certaines promotions ainsi que par l'application du nouveau barème.
70,000	70,000	»	»	ART. 96. — L'augmentation se décompose comme il suit : 1° En charge permanente : 25,000 francs, en tenant compte du prix du combustible et de la nécessité de chauffer l'aile gauche du Cinquantenaire; 5,000 francs pour le service des fouilles assuré par des agents des Musées du Cinquantenaire; 5,000 francs du chef de l'accroissement des frais d'impression du catalogue; 10,000 francs pour faire face au paiement des jetons de présence à prévoir par suite de la nomination des membres aux postes vacants et en tenant compte également du renchérissement du matériel.
				2° En charge temporaire : 15,000 francs, somme nécessaire pour la réparation du matériel et le renouvellement des uniformes.
125,000	50,000	75,000	»	ART. 98 et 99. — Il est indispensable de prévoir les mêmes crédits qu'avant la guerre. Les sommes allouées pour 1919 étaient insuffisantes. Nombreux sont les monuments civils et religieux dont la restauration s'impose à bref délai. Les frais de restauration sont beaucoup plus élevés que jadis, vu le prix de la main-d'œuvre et des matériaux.
200,000	100,000	100,000	»	
2,779,705	2,033,530	746,175	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . fr.	
100	»	Commission royale des monuments et des sites. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité.	
	a.	Commission royale des monuments et des sites : jetons de présence des membres. fr.	15,000 »
101	*b.*	Id. Frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs . . .	25,000 »
	c.	Id. Bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication.	12,000 »
102	»	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la Commission royale des monuments et des sites; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette Commission.	
103	»	Bulletin des Commissions d'art et d'archéologie : rédaction, publication; dépenses diverses. (*Y compris une somme de 25,000 francs en charge temporaire.*)	
		Encouragements en faveur de l'art musical.	
104	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel. — Cours élémentaire de musique	
105	»	Conservatoire royal de musique de Liége : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel.	
106	»	Conservatoire royal de musique de Gand : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel	
107	»	Conservatoire royal flamand de musique d'Anvers : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel	
	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses . . . . . fr.	135,000 »
108	*b.*	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique	13,000 »
	c.	Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Encouragements à l'art dramatique musical. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses. (*Y compris une somme de 20,000 francs en charge temporaire.*).	132,000 »
		A REPORTER. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*Observations*
2,779,705	2,033,530	746,175	»	
40,000	21,300	18,700	»	ART. 100. — Augmentation provoquée par le relèvement du barème des traitements.
50,000	34,000	16,000	»	ART. 101. — Le crédit de 50,000 francs est nécessaire pour faire face aux frais de voyage des membres et au paiement des jetons de présence plus nombreux, les affaires soumises à la Commission s'étant multipliées à raison des événements. Le surplus de l'augmentation du crédit se justifie par le renchérissement du combustible, des livres, du matériel nécessaire à l'entretien des locaux, etc.
15,000	13,000	2,000	»	ART. 102. — Augmentation résultant de la majoration du tarif des frais de route et de séjour.
30,000	5,000	25,000	»	ART. 103. — La somme de 25,000 francs en charge temporaire est destinée à permettre la rédaction et l'impression des bulletins des commissions royales d'art et d'archéologie qui n'ont pu être imprimés durant la guerre.
222,725	222,725	»	»	
120,055	120,055	»	»	
74,000	74,000	»	»	
72,190	72,190	»	»	
280,000	280,000	»	»	ART. 108. — La somme de 20,000 francs en charge temporaire est destinée aux frais d'organisation du concours de Rome de composition musicale. L'épreuve de 1919 a été dédoublée afin de permettre aux concurrents, qui auraient pu se présenter aux concours de 1915 et de 1917, de conserver les avantages qui leur étaient reconnus par le règlement.
3,683,655	2,875,780	807,875	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT . . . fr.	
109	*a.*	Inspection des écoles de musique. . . . . fr.	13,000 »
	b.	Conseil de perfectionnement des études musicales	5,000 »
110	»	Part de l'État dans les traitements des membres du personnel administratif et enseignant des établissements d'enseignement communal ressortissant à l'administration des Beaux-Arts, qui, par dérogation à l'article 3 de la loi du 31 mars 1884, sont mis en disponibilité par le Ministre des Sciences et des Arts.	
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . fr.	
		CHAPITRE VIII.	
	»	DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.	
111		Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés de l'administration centrale qui se trouvent dans une situation malheureuse. Rente annuelle et viagère de 2,500 francs due en vertu du legs fait à l'État par M. Vermeersch (arrêté royal du 9 février 1911). Dépenses	
	»	imprévues non libellées au budget	
112		Subsides aux fédérations des sociétés belges de gymnastique.	
		TOTAL DU CHAPITRE VIII . . . fr.	
		DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
		CHAPITRE IX.	
	»	SERVICES DIVERS.	
113		Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux.	
		A REPORTER. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES		*Observations.*
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,683,655	2,875,780	807,875	»	
18,000	14,000	4,000	»	ART. 109. — Augmentation justifiée par : 1° La nécessité de payer une indemnité aux deux inspecteurs intérimaires nommés en remplacement d'un inspecteur, mis en disponibilité pendant trois ans, avec un traitement réduit de moitié; 2° La majoration du tarif des frais de route et de séjour des membres du Conseil de perfectionnement de l'enseignement musical et des deux inspecteurs *ad interim*.
1,000	1,000	»	»	
3,702,655	2,890,780	811,875	»	
AUGMENTATION . . fr.		811,875		
11,000	11,000	»	»	
5,000	5,000	»	»	
16,000	16,000	»	»	
43,000	68,000	»	25,000	ART. 113. — Le crédit demandé sera nécessaire en 1920 pour l'ameublement des établissements d'enseignement moyen de l'État.
43,000	68,000	»	25,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
»	»	Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'école et d'écoles normales (*pour mémoire*) . . . . .
114	»	Théâtre royal de la Monnaie. Subside . . . . .
115	»	Musée des beaux-arts de Tournai. — Part d'intervention de l'État (2e annuité) . . . .
116	»	Cathédrale de Tournai Dégagement . . . . .
117	»	Musée des beaux-arts de Huy. Acquisition et aménagement . . . . .
118	»	Jubé de l'église Sainte-Waudru, à Mons. Reconstitution (1re annuité) . . . . .
»	»	Musées royaux du Cinquantenaire. Acquisition de vitrines (*pour mémoire*) . . . . .
»	»	Rapatriement des œuvres d'art moderne ayant figuré aux expositions étrangères, en 1914, et aux expositions organisées, pendant la guerre, dans les pays neutres ou alliés (*pour mémoire*) . . . . .
19	»	Administration centrale. Organisation provisoire du service spécial chargé du paiement des traitements des instituteurs mis à la charge de l'État par la loi du 15 novembre 1919 : rémunération du personnel temporaire. Travaux extraordinaires : rémunération . . . . .
»	»	VIIe Olympiade : Part d'intervention de l'État dans les frais d'organisation (*pour mémoire*) .
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
45,000	68,000	»	25,000	
»	2,525,000	»	2,525,000	
215,000	212,595	2,405	»	
12,500	»	12,500	»	
175,000	»	175,000	»	
19,250	»	19,250	»	
15,300	»	15,300	»	
»	15,230	»	15,230	
»	60,000	»	60,000	
220,000	»	220,000	»	
»	1,500,000	»	1,500,000	
700,050	4,380,825	444,455	4,125,230	
Diminution. . fr.		3,680,775		

Art. 125 (ancien). — Ce crédit est supprimé à raison des charges énormes que supportera dorénavant le Trésor ensuite du paiement intégral par l'État des traitements du personnel de l'enseignement primaire, ce qui soulagera les finances communales d'une très forte dépense qui leur incombait antérieurement.

Art. 115. — La somme sollicitée représente le deuxième cinquième du subside promis à la ville de Tournai; le premier cinquième a figuré au budget de 1914.

Art. 116. — Le Département des Sciences et des Arts interviendra, concurremment avec le Ministère de la Justice, dans les frais de l'exécution du projet de dégagement complémentaire de la cathédrale de Tournai.

Art. 117. — Le Gouvernement a décidé d'aider la ville de Huy à installer des collections d'œuvres d'art, fort intéressantes, dans un local où elle puisse leur donner un cadre approprié à leur nature et à leur importance.

Art. 118. — On a décidé de reconstituer l'une des faces de l'ancien jubé de J. Dubrœucq de l'église Sainte-Waudru, à Mons. Cette reconstitution remettrait en valeur un monument d'art précieux et remettrait en honneur un artiste qui occupe une place importante dans l'histoire artistique du pays.

La somme de 15,300 francs représente le premier tiers du subside promis.

Art. 119 (nouveau). — En vue d'assurer le payement immédiat et régulier des traitements des instituteurs mis à la charge de l'État par la loi du 15 novembre 1919, il a été nécessaire de créer à l'Administration centrale un service spécial. Celui-ci est composé de 62 agents temporaires chargés de recueillir tous les éléments indispensables et de procéder aux premières opérations fondamentales de liquidation. Aussitôt que ce service fonctionnera dans des conditions normales, il sera organisé définitivement : les agents du personnel provisoire, dont le maintien sera déterminé par l'expérience, sera versé dans les cadres de l'administration centrale.

Une somme de 82,500 francs a été inscrite au budget de 1919 pour la rémunération du travail extraordinaire exigé par la reconstitution des services administratifs, la confection de la matricule des instituteurs, etc.

Il est nécessaire de prévoir, aux mêmes fins, une somme de 20,000 francs pour l'année 1920.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

Récapitulation.

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

I.	Administration centrale. . . . .
II.	Pensions et secours . . . . .
III.	Sciences et lettres . . . . .
IV.	Enseignement supérieur . . . . .
V.	Enseignement moyen . . . . .
VI.	Enseignement primaire. . . . .
VII.	Beaux-arts. . . . .
VIII.	Dépenses diverses et imprévues . . . . .

TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . . . fr.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

IX.	Services divers . . . . .

TOTAL (Ministère des Sciences et des Arts.) . . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
1,806,514	1,171,026	635,488	»	
493,000	450,600	42,400	»	
3,477,189	2,372,950	1,104,239	»	
8,263,325	5,226,200	3,037,125	»	
9,596,032	6,143,984	3,452,048	»	
108,683,165	61,180,650	47,502,515	»	
3,702,655	2,890,780	811,875	»	
16,000	16,000	»	»	
136,037,880	79,452,190	56,585,690	»	
700,050	4,380,825	»	3,680,775	
156,737,930	83,833,015	56,585,690	3,680,775	
Augmentation. . fr.		52,904,915		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU VII.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
		CHAPITRE Ier	
		ADMINISTRATION CENTRALE.	
1	*a.*	Traitement du Ministre . . . . . fr.	21,000 »
	b.	Frais de représentation	9,000 »
2	»	Traitements d'activité et de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements du personnel d'inspection détaché à l'administration centrale Salaires . . .	

GRADES.	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	Dépenses.
Secrétaire général	1	17,200	17,200
Directeurs généraux	7	14,000 à 15,000	103,000
Inspecteurs généraux	5	12,600 à 14,000	71,800
Directeurs et inspecteurs principaux	10	10,800 à 12,000	113,700
Chefs de division et inspecteurs	7	9,000 à 10,200	66,600
Chefs de bureau et inspecteurs adjoints	9	7,200 à 8,200	68,050
Sous-chefs de bureau et agents techniques de 1re classe	9	5,800 à 6,800	53,600
Commis de 1re classe et agents techniques de 2e classe	7	5,000 à 5,400	35,800
Commis de 2e classe	4	4,200 à 4,700	18,200
Commis de 3e classe	3	3,400 à 3,900	11,000
Sténo-dactylographes	5	3,400 à 6,400	18,600
Dactylographes et expéditionnaires	6	3,400 à 5,100	22,000
Expéditeurs	3	3,000 à 4,700	12,600
Huissiers, messagers, garçons de bureau	17	3,000 à 4,950	64,700
Nettoyeuses	9	2,300 à 2,500	21,100
Imprimeurs-autographes	2	3,000 à 4,700	9,300
Agents temporaires	5	»	21,350
Salaires, etc	»	»	15,000
Indemnités de résidence	»	»	47,800
		TOTAL . . . fr.	792,300

3	»	Indemnités pour travaux extraordinaires, secours, etc.	
		A REPORTER . . . . fr	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
21,000	21,000	»	»	
9,000	9,000	»	»	
792,300	495,980	296,320	»	ART. 2. — Augmentation résultant du relèvement du barème des traitements et de l'allocation d'indemnités de residence.
35,000	»	35,000	»	ART. 3 (nouveau). — Partie de l'article 2 (ancien).
857,300	525,980	331,320	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		REPORT. . . . fr.		
4	»	Frais de tournées, de voyage et de missions		
		Matériel :		
	a.	Fournitures de bureau, impressions, papiers . . . . . fr.	80,000	»
	b.	Achat et entretien de meubles	50,000	»
	c.	Éclairage, chauffage, service des eaux	21,500	»
5	*d.*	Achat et reliure d'ouvrages, abonnements aux journaux	14,500	»
	e.	Affranchissement de correspondances, télégrammes, communications téléphoniques, transports et autres menus frais	10,000	»
	f.	Automobiles	100,000	»
6	»	Frais résultant de la collation des décorations agricoles et spéciales		
7	»	Indemnités aux conseillers de Gouvernement. Frais divers		
8	»	Honoraires des avocats du Département		
9	»	Comité supérieur de contrôle, commissions d'enquête (Les magistrats qui font partie de conseils, jurys, commissions, etc., ressortissant au Département, toucheront des indemnités de vacation, au même titre que les autres membres.)		
		TOTAL DU CHAPITRE Ier. . . . fr.		
		CHAPITRE II.		
		PENSIONS ET SECOURS.		
10	»	Premier terme des pensions. (*Crédit non limitatif.*)		
11	»	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents salariés, à leur veuve ou aux membres de leur famille dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. Secours à allouer, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime.		
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
857,300	525,980	331,320	»	
100,000	60,000	40,000	»	Art. 4. — Augmentation résultant du prélèvement sur le crédit de l'article 4 des frais de voyage de quatre inspecteurs généraux et de quatre inspecteurs principaux, rattachés à l'Administration centrale ainsi que de la majoration du taux des indemnités de séjour.
276,000	346,000	»	70,000	Art. 5. — Une augmentation de crédit de 100,000 francs avait été demandée au budget de 1919, pour couvrir les frais d'installation de services et d'une bibliothèque dans l'immeuble situé place Quetelet (coin de la rue du Méridien) Cette installation étant en voie d'achèvement, le crédit peut être ramené à 276,000 francs.
25,000	»	25 000	»	Art. 6. — En 1919, cette dépense était prévue au crédit de l'article 21 (ancien article 13).
32,000	32,000	»	»	
3,500	»	3,500	»	Art. 8. — Cette somme est nécessaire pour payer les honoraires des avocats plaidants et consultants du Département.
1,000	1,000	»	»	
1,294,800	964,980	399,820	70,000	
Augmentation. . fr.		329,820		
10,000	10,000	»	»	
4,000	3,500	500	»	Art. 11. — Le taux des secours habituellement accordés a dû être légèrement augmenté à cause de la cherté de la vie.
14,000	13,500	500	»	
Augmentation. . fr.		500		

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		CHAPITRE III.	
		AGRICULTURE.	
	a.	Indemnités pour chevaux et bestiaux abattus par ordre de l'autorité . . . fr.	16,000 »
	b.	Indemnités pour bêtes bovines et porcines abattues ou saisies pour cause de tuberculose	700,000 »
	c.	Indemnités pour bêtes bovines mortes ou abattues et reconnues atteintes de charbon	95,000 »
	d.	Frais à résulter du paiement de ces indemnités. — Achat de tuberculine, malléine, vaccins anticharbonneux, vaccins et sérums contre le rouget du porc. — Recherche de nouveaux sérums, subsides — Mesures à prendre contre la propagation de maladies contagieuses du bétail; salaires. Frais d'achat, de transport et d'utilisation de matières désinfectantes, matériel, etc. — Dépenses diverses.	250,000 »
12	*e.*	Enlèvement et destruction de cadavres d'animaux impropres à la consommation; frais d'achat, de transport et d'utilisation de matières désinfectantes; frais de vacations des vétérinaires en exécution des règlements sur la tuberculose	200,000 »
	f.	Subsides aux fonds provinciaux d'agriculture	18,000 »
	g.	Subsides aux sociétés mutualistes d'assurance et de réassurance contre les pertes de chevaux et bestiaux	555,000
	h.	Subsides aux provinces en exécution des règlements provinciaux pour l'amélioration des races bovine et chevaline : encouragements, achat de médailles . .	300,000 »
	i.	Primes nationales de conservation, frais de jurys, médailles, diplômes, achat de collections, etc.	40,000 »
	j.	Subsides aux sociétés et syndicats d'élevage pour l'amélioration des races bovine, chevaline et porcine et des autres races d'animaux domestiques. Institut de zootechnie, comité technique de l'élevage. Subsides	290,000 »
		Service des conseillers de zootechnie.	
13	»	Traitements, salaires	
14	»	Frais de tournées, de voyage et de missions	
15	»	Matériel, frais de bureau, dépenses diverses	
		A REPORTER. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
2,464,000	1,841,000	623,000	»	Art. 12. — En 1914, une somme de 1,050,000 francs était prévue pour indemniser les propriétaires de bêtes bovines et porcines, abattues ou saisies pour cause de tuberculose. En 1919, ce crédit fut fortement réduit. Pour l'exercice 1920, une somme de 700,000 francs sera nécessaire pour le paiement de ces indemnités. La majoration se justifie en outre par la hausse des prix des vaccins et l'augmentation du prix de l'enlèvement et du transport de cadavres d'animaux impropres à la consommation et destinés à être détruits. La création du comité technique de l'élevage, la collaboration de l'institut de zootechnie et d'autres mesures à prendre dans l'intérêt de l'agriculture, notamment pour assurer l'exécution de l'arrêté royal du 16 août 1919 relatif à l'amélioration des races bovines, entraîneront des frais justifiés par l'augmentation du rendement du bétail. Il est à noter qu'en 1920, le cheptel national sera considérablement augmenté par la récupération des animaux, en vertu du Traité de Paix. Les frais résultant du service sanitaire à la frontière seront dorénavant imputés sur le Budget pour ordre.
36,000	»	36,000	»	Art. 13 à 15. — Le rendement du bétail est susceptible de s'accroître dans des proportions considérables, moyennant l'application de notions scientifiques encore trop peu répandues dans le monde des éleveurs. Pour réaliser cet accroissement de la richesse nationale, il est indispensable de recourir à des vulgarisateurs spécialisés. C'est ce qui justifie la création d'un service de conseillers de zootechnie de l'Etat. (Arrêté royal du 14 novembre 1919.)
22,000	»	22,000	»	
10,000	»	10,000	»	
2,532,000	1,841,000	691,000	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . . fr.	
		Inspection vétérinaire.	
16	»	Traitements d'activité et de disponibilité. Salaires	
17	»	Indemnités, secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin	
18	»	Frais de tournées, de voyage et de missions des inspecteurs vétérinaires ainsi que des inspecteurs vétérinaires suppléants et des médecins vétérinaires agréés	
19	»	Matériel, frais de bureau. Bulletin du service de la police sanitaire. Impressions et dépenses diverses relatives à la police sanitaire des animaux domestiques	
		Associations et publications agricoles.	
20	»	Conseil supérieur de l'agriculture : traitement du secrétaire Dépenses diverses	
21	*a.*	Sociétés agricoles provinciales, comices agricoles et associations agricoles libres. Subsides pour concours, expositions et congrès agricoles. Subsides et encouragements à des sociétés agricoles et notamment aux associations établies entre cultivateurs de houblon. Subsides aux sociétés coopératives de crédit agricole, pour frais de premier établissement et pour le service de l'inspection organisé par les caisses centrales de crédit agricole Encouragements. Missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture . . . . . fr.	325,000 »
	b.	Encouragements aux publications agricoles; enquêtes, statistiques, dépenses diverses	25,000 »
		ENSEIGNEMENT VÉTÉRINAIRE.	
		École de médecine vétérinaire de l'État.	
22	»	Traitements d'activité et de disponibilité. Salaires, secours, indemnités, etc.	

	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel	CHARGES.
Directeur	1	11,400 à 12,600	12,600
Professeurs ordinaires	7	9,000 à 11,400	73,800
Professeurs extraordinaires	2	7,700 à 9,000	16,700
Agrégés	3	7,000 à 8,350	24,400
Assistants	3	5,800 à 6,400	17,400
Chargé de cours	1	6,000 à 10,000	10,000
Chef du service administratif	1	7,700 à 9,000	9,000
Agent comptable	1	3,900 à 5,200	4,600
Surveillants	2	4,200 à 5,000	9,200
Prosecteur	1	3,700 à 4,200	4,200
Maréchal-ferrant	1	3,150 à 4,300	4,300
Palefrenier-chef	1	3,150 à 4,300	3,800
Garçons de laboratoire, jardiniers, concierges	9	3,150 à 4,300	36,050
Gens de service et palefreniers	10	2,900 à 3,800	34,000
Mécanicien	1	4,800	4,800
Chauffeurs	2	3,300 à 3,500	6,800
Aide-chauffeur	1	3,000	3,000
Indemnités de résidence	»	»	33,150
Agents temporaires	»	»	»
Secours, indemnités, etc.	»	»	4,900
		TOTAL. . fr.	312,700

À REPORTER. . . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
2,552,000	1,841,000	691,000	»	
200,000 12,000 180,000	300,000	92,000	»	ART. 16 à 18. — Cette majoration est nécessaire pour assurer le paiement des traitements, dont le taux a été relevé, et des indemnités de résidence ainsi que pour faire face aux augmentations réglementaires.
65,000	40,000	25,000	»	ART. 19. — Cette augmentation est nécessaire pour payer notamment les frais d'impressions diverses et ceux du Bulletin de la police sanitaire. Le prix d'achat de fournitures est également plus élevé.
15,000	»	15,000	»	ART. 20 et 21. — Une somme de 350,000 francs, provenant de l'ancien article 15, est majorée de 15,000 francs; malgré l'augmentation de 25,000 francs, obtenue par le transfert à l'article 6 des frais de la collation des décorations agricoles, ce crédit est nécessaire pour encourager les associations agricoles qui contribuent puissamment au relèvement de l'agriculture.
350,000	350,000	»	»	
312,700	165,000	147,700	»	ART. 22. — Cette augmentation est nécessaire pour assurer le paiement des traitements dont le taux a été relevé, et des indemnités de résidence. Elle servira aussi à faire face aux majorations réglementaires à accorder au personnel en 1920. Elle permettra, enfin, de donner de l'extension à l'enseignement pratique de pathologie bovine, qui rendra les plus grands services à nos futurs vétérinaires.
3,666,700	2,696,000	970,700	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
23	»	Frais de tournées, de voyage et de missions. Commission de surveillance, jurys, etc.; dépenses diverses. Bourses d'études. Bourses de voyage en faveur de médecins vétérinaires, prévues par la loi sur l'enseignement vétérinaire . . . . .
24	»	Matériel, frais de bureau, publication des cours, impressions, dépenses diverses . . . . .
		ENSEIGNEMENT DE LA MARÉCHALERIE.
		École centrale pratique de maréchalerie de l'État.
25	»	Traitements, salaires, etc. . . . .
26	»	Matériel, commission de surveillance, jurys, etc. Dépenses diverses . . . . .
		Conférences de maréchalerie.
27	»	Cours temporaires : jurys, indemnités, dépenses diverses. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.
		CHAPITRE IV.
		ENSEIGNEMENT AGRICOLE.
		Traitements d'activité et de disponibilité. Salaires :
28	*a.*	Institut agricole de l'État . . . . . 327,570 »
	b.	Institut supérieur d'agriculture flamand. . . . . 55,000 »
	c.	École moyenne pratique d'agriculture de Huy . . . . . 54,850 »

INSTITUT AGRICOLE.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.
Personnel enseignant.			
Recteur et professeurs ordinaires.	6	9,000 à 10,200	60,600
Professeurs extraordinaires	9	7,700 à 8,350	75,400
Assistants.	7	5,200 à 7,700	40,600
Chef des travaux chimiques	1	5,800 à 7,700	7,000
Chargés de cours.	2	5,200 à 7,000	12,200
Personnel administratif.			
Chef du bureau d'administration.	1	6,400 à 7,700	7,700
Comptable et comptable adjoint	2	3,400 à 5,900	9,300
Maîtres d'études	3	3,700 à 5,200	14,000
Jardiniers démonstrateurs	2	2,900 à 4,400	8,800
Garçons de laboratoire	4	2,900 à 3,700	14,000
Hommes de service	2	»	8,200
Concierges	2	»	7,000
Ouvriers	»	»	38,000
Augmentation éventuelle des traitements des professeurs . . .	»	»	20,000
Indemnités de résidence	»	»	4,770
		TOTAL. . fr	327,570

A REPORTER. . . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
3,666,700	2,696,000	970,700	»	
20,200 246,000	170,000	96,200	»	Art. 23 et 24. — Cette majoration est indispensable pour assurer, en 1920, la marche régulière des divers cours et laboratoires et pour couvrir les dépenses des cliniques. Elle se justifie en outre par la hausse des prix du combustible pour le chauffage central et des chevaux et animaux destinés aux travaux et aux démonstrations.
23,000 12,000 20,000	45,000	10,000	»	Art. 25 à 27. — Cette majoration est nécessaire pour faire face aux indemnités plus importantes à allouer au personnel de l'école et aux conférenciers. Elle se justifie, en outre, par l'augmentation des prix du charbon et des fers nécessaires à l'école de maréchalerie.
3,987,900	2,911,000	1,076,900	»	
Augmentation. . fr		1,076,900		
437,420				Art. 28 à 31. — Les crédits portés au budget de 1919, pour l'Institut agricole et l'Ecole d'agriculture de l'État, à Huy, s'élèvent à . . . . . fr. 192,225 Les crédits du matériel pour les mêmes établissements s'élèvent à . . . . . 175,000 Soit un ensemble de crédits de. . . . . fr. 367,225 Les crédits sollicités aux articles 28 à 31 inclus du projet de budget de 1920 s'élèvent à . . . . . 693.720 Soit une augmentation de . . . . . fr. 326,495 qui se justifie par le relèvement du barème des traitements, l'augmentation du nombre des chargés de cours à l'Institut agricole de l'Etat, à Gembloux, le renchérissement du combustible et le renouvellement du mobilier de l'École d'agriculture de l'État, à Huy. Enfin, la création de l'Institut supérieur d'agriculture flamand, prévue par la nouvelle loi sur l'enseignement agricole du 13 octobre 1919, occasionnera une dépense de 158,000 francs en 1920.
437,420	»	»	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
					Report. . . . fr.
		INSTITUT SUPÉRIEUR AGRICOLE FLAMAND.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.
		Directeur	1	9,000 à 10,200	9,000
		Professeurs	4	8,000	32,000
		Administration	»	»	8,000
		Indemnités de résidence, suppléments de traitement, etc.	»	»	6,000
				Total . . fr	55,000
		ÉCOLE MOYENNE D'AGRICULTURE DE HUY.			
		Directeur	1	6,400 à 9,000	6,400
		Professeurs	4	3,000 à 5,200	18,900
		Surveillants	2	2,900 à 3,700	5,800
		Secrétaire de la Commission de surveillance	1	1,800	1,800
		Agents temporaires. Salaires	»	»	16,850
		Cours de religion	1	500	500
		Concierge	1	600	600
		Indemnités de résidence	»	»	4,000
				Total . . fr	54,850
		Indemnités, secours, etc. :			
29	a	Institut agricole . . . . . fr.			3,200 »
	b.	Institut supérieur d'agriculture flamand			1,000 »
	c.	École moyenne d'agriculture de Huy.			2,200 »
		Frais de tournées, de voyage et de missions, etc. :			
30	a	Institut agricole			3,000 »
	b.	Institut supérieur d'agriculture flamand			2,000 »
	c.	École moyenne d'agriculture de Huy.			1,600 »
		Matériel, frais de bureau, amélioration, frais d'exploitation, impressions, frais des commissions d'administration, de surveillance et des jurys. Dépenses diverses :			
31	a.	Institut agricole . . . . . fr.			107,300 »
	b.	Institut supérieur d'agriculture flamand			100,000 »
	c.	École moyenne d'agriculture de Huy.			36,000 »
32	»	Institut normal supérieur d'économie ménagère agricole. Traitements d'activité et de disponibilité. Salaires			
			NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.
		Directeur	1	8,000	8,000
		Régentes	2	4,500	9,000
		Secrétaire-économe-comptable	1	4,000	4,000
		Chef de culture	1	4,000	4,000
		Chargés de cours	»	»	6,000
		Assistantes stagiaires	»	»	2,000
				Total . . fr	33,000
33	»	Indemnités, secours, etc.			
34	»	Frais de tournées, de voyage et de missions, etc.			
35	»	Matériel, frais de bureau, etc.			
					A reporter . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*Observations.*
437,420	»	»	»	
	192,225	526,495	»	
	175,000			
6,400				
6,600				
245,300				
53,000	»			
		58,000	»	ART. 32 à 38. — La création d'un Institut normal supérieur d'économie ménagère agricole se justifie par la nécessité de doter l'enseignement ménager agricole d'un personnel capable et expérimenté.
2,000	»			
3,000	»			
20,000	»			
751,720	367,225	584,495	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des develop-pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . fr.	
36	»	Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole de l'État ou soumis à l'inspection	
37	»	Enseignement ménager agricole ambulant. Traitements d'activité et de disponibilité. Salaires.	

	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.
Inspectrices	2	5,200 à 7,000	14,000
Institutrices	22	4,400 à 5,000	99,800
Assistantes	22	3,700 à 4,200	87,400
Conseillères	9	5,000	45,000
Indemnités de résidence	»	»	1,000
		TOTAL. . fr	247,200

38	»	Indemnités, secours, etc		
39	»	Frais de tournées, de voyage et de missions.		
40	»	Matériel, frais de bureau, etc.		
41	»	Conférences agricoles : Indemnités aux conférenciers. Frais divers. — Enseignement agricole moyen et primaire. Subsides. — Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles. — Conseil de perfectionnement de l'enseignement agricole. Bibliothèques agricoles. Matériel. Congrès. Expositions. Enquêtes. Encouragements aux publications agricoles. Frais divers		
		Service des agronomes de l'État.		
42	»	Traitements d'activité et de disponibilité. Salaires		
43	»	Indemnités, secours, etc		
44	»	Frais de tournées, de voyage et de missions		
45	»	Matériel, frais de bureau, etc.		
		Service des champs d'expériences, etc.		
	a.	Frais des champs d'expériences et de démonstration pour l'agriculture. Frais d'études	44,000	»
46	*b.*	Expériences et démonstrations relatives à l'alimentation du bétail	22,500	»
	c.	Souscriptions, missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'enseignement de la science agricole. — Enquêtes, statistiques, impressions, dépenses diverses	178,500	»
		Institut international d'agriculture de Rome.		
47	»	Frais de participation de la Belgique. — Traitement du délégué au Comité permanent. Indemnité de résidence, etc		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
751,720	367,225	384,495	»	
60,000	31,000	29,000	»	ART. 36. — Cette augmentation est destinée à mettre le taux des bourses d'études plus en rapport avec le coût de la vie.
247,200				
	475,000	361,900	»	ART. 37 à 41. — Total des crédits sollicités aux articles 37 à 41 inclus . . . . . fr. 836,900 Crédit alloué en 1919 (ancien art. 20) . . . . . 475,000 AUGMENTATION . . . fr. 361,900 qui se justifie :
3,000				
34,700				
135,000				1° Par l'augmentation du barème des traitements;
				2° Par la nomination de neuf conseillères de l'enseignement ménager agricole ambulant;
				3° Par le renouvellement du matériel des écoles ménagères ambulantes;
397,000				4° Par l'augmentation du taux de rémunération des conférenciers agricoles;
				5° Par la création d'écoles d'agriculture et de mécanique agricole.
				La nécessité de ces écoles se fait sentir principalement par le développement que prend la motoculture, en présence de la rareté de la main-d'œuvre agricole.
333,450				
8,800	280,000	252,300	»	ART. 42 à 45.— Provenant de la subdivision de l'article 21 (ancien). L'augmentation du barème des traitements, des frais de déplacement et de bureau et la nomination de nouveaux agronomes et agronomes adjoints sont les causes de l'accroissement de la dépense.
138,300				
31,750				
245,000	245,000	»	»	
27,000	20,000	7,000	»	ART. 47. — Augmentation justifiée par le relèvement du traitement du délégué au Comité permanent.
2,432,920	1,418,225	1,014,695	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.
		REPORT. . . . fr.			
		STATIONS AGRONOMIQUES ET EXPÉRIMENTALES.			
		LABORATOIRES D'ANALYSES.			
		Traitements d'activité et de disponibilité. Salaires :			
		Station de chimie et de physique agricole.			
		Directeur	1	8,350 à 9,600	9,600 1,200
		Chefs des travaux chimiques	2	6,700 à 7,700	14,400
		Comptable	1	1,250	1,250
		Garçon de laboratoire	1	4,100	4,100
		Assistants temporaires	2	3,900	7,800
		Station entomologique.			
		Directeur	1	900	900
		Station de phytopathologie.			
		Directeur	1	900	900
		Assistant	1	3,300	3,300
		Station de génie rural.			
		Directeur	1	900	900
		Assistant	1	3,900	3,900
48		*Station laitière.*			
		Directeur	1	1,200	1,200
		Assistants	2	3,300 à 6,400	9,700
		Station des recherches pour l'amélioration des semences.			
		Directeur	1	900	900
		Assistants	2	3,300 à 6,400	9,700
		Station de zootechnie.			
		Directeur	1	900	900
		Assistant	1	3,300	3,300
		Stations subsidiées	2	»	15,000
		Laboratoires d'analyses de l'État.			
		Directeurs	7	7,700 à 9,000	62,300
		Chefs des travaux chimiques	16	6,700 à 7,700	121,200
		Chimistes de 1re classe	10	5,400 à 6,400	60,500
		Chimistes de 2e classe	2	3,900 à 5,000	10,000
		Stagiaires	2	3,650	7,300
		Commis-comptables	7	3,300 à 4,600	28,300
		Garçons de laboratoire	10	2,900 à 3,700	36,200
		Indemnités de résidence	»	»	17,000
		Salaires	»	»	35,000
				TOTAL. . . fr.	466,750
49	»	Indemnités, secours, etc.			
		A REPORTER. . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
2,432,920	1,418,225	1,014,695	»	
466,750				ART. 48 à 51.— Crédits alloués en 1919 (art. 24 et 25) . . . . . fr. 550,000 » Crédits sollicités en 1920. . . . . 725,500 » AUGMENTATION. . . fr. 175,500 » Cette augmentation se justifie par le relèvement du taux des traitements et l'allocation d'indemnités de résidence. Elle permettra, en outre : d'accorder, en 1920, les augmentations réglementaires de traitement; de nommer deux stagiaires et trois commis-comptables; de payer le prix d'achat des réactifs, de la verrerie et des appareils scientifiques indispensables à la marche régulière des laboratoires de l'État; de majorer les subsides à accorder aux laboratoires provinciaux, communaux et privés, à cause de la cherté des réactifs et de la verrerie. Il est à noter que l'augmentation des crédits des articles 48 à 51 inclus sera compensée par une augmentation notable des recettes des laboratoires de l'État, par suite du relèvement prochain du tarif des analyses.
	250,000 500,000	175,500		
30,500				
2,930,170	1,968,225	1,190,195	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . fr.	
50	»	Frais d'inspection, de voyage, missions, etc. Frais de la commission consultative permanente des laboratoires et de la commission des sols et des climats. Exécution de la loi sur la falsification des engrais, etc. Subsides aux laboratoires provinciaux, communaux et privés. . .	
51	»	Matériel, frais de bureau, etc.	
		Industries rurales. Génie rural.	
52	»	Industries rurales. Etudes et vulgarisation	
53	»	Génie rural. Constructions rurales Amélioration agricole. Main-d'œuvre agricole. Embellissement de la vie rurale. Subsides. Inspection. Encouragements. Expositions. Conférences. Publications. Missions	
54	»	Mise en valeur agricole des terres incultes. Enquêtes. Encouragements	
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.	
		CHAPITRE V.	
		OFFICE HORTICOLE.	
		Jardin botanique de l'État.	
		Traitements d'activité et de disponibilité. Salaires :	

	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.
Directeur	1	10,200 à 11,400	11,400
Conservateur	1	7,700 à 9,900	9,900
Assistant	1	4,600 à 7,700	4,600
Chef de culture	1	3,900 à 7,700	7,700
Préparateur-agent-comptable	1	3,300 à 5,450	5,450
Préparateurs	6	3,300 à 4,600	25,700
Sous-chef de culture	1	4,600 à 5,800	5,200
Concierge	1	2,900 à 3,400	3,400
Surveillants	5	2,900 à 3,700	10,300
Salaires	»	»	104,580
Indemnités de résidence	»	»	19,620

55				
56	»	Indemnités, secours, etc.		
57	»	Frais de route du personnel et des membres de la commission de surveillance. Vacations, missions, etc.		
58	*a.*	Dépenses de matériel et de culture, Frais de bureau, etc. . . . . fr.	113,300	»
	b.	Musée forestier. Dépenses diverses	5,000	»
		A REPORTER. . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
2,930,170	1,968,225	1,190,195	»	
27,000				
201,250				
5,000				Art. 52 à 54 provenant de la subdivision de l'ancien article 26.
	50,000	»	5,000	
40,000				
5,000	»	5,000	»	
3,208,420	2,018,225	1,195,195	5,000	
Augmentation . fr.		1,190,195		
207,850			»	Art. 55 à 58. — Le crédit porté au budget de 1919 pour le personnel du Jardin botanique de l'État s'élève à. . fr. 54,600 »
				Le crédit du matériel du même établissement est de . . . . . 142,000 »
				Soit au total. . . fr. 196,600 »
	54,600	142,850		Les crédits sollicités aux articles 55 à 58 inclus se montent à. . . . . 339,450 »
	142,000			Augmentation. . . fr. 142,850 »
1,500				Cette majoration provient de l'application du nouveau barème des traitements et des salaires, de l'allocation de l'indemnité de résidence et de l'augmentation du prix du combustible dont de grandes quantités sont nécessaires au Jardin botanique de l'État.
11,800				
118,300				
339,450	196,600	142,850	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		REPORT . . . fr.		
		Service des champs d'expériences horticoles, etc.		
	a.	Frais des champs d'expériences et de démonstrations pour l'horticulture; frais d'études . . . . . fr.	7,700	»
59	*b.*	Bureau officiel de renseignements commerciaux (annexe du Département de l'Agriculture) : frais d'études, matériel	1,833	»
	c.	Frais de développement des relations commerciales à l'étranger	13,367	»
	d.	Souscriptions, missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'horticulture; enquêtes, statistiques, impressions. Divers et imprévus. — Convention phylloxérique	20,500	»
		SERVICE PHYTOPATHOLOGIQUE.		
		Service des conseillers d'horticulture.		
60	»	Traitements d'activité et de disponibilité. Salaires		
61	»	Indemnités, secours, etc.		
62	»	Vacations, frais de route, missions, etc.		
63	»	Matériel, frais de bureau, etc.		
		ENSEIGNEMENT HORTICOLE.		
		Écoles moyennes pratiques d'horticulture de l'État.		
		Traitements d'activité et de disponibilité. Salaires :		

	École moyenne pratique d'horticulture de Vilvorde.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel	CHARGES.		
	Directeur-professeur	1	6,400 à 9,600	9,600		
	Professeurs de culture	4	5,800 à 7,000	26,200		
	Professeurs	3	5,900 à 5,200	20,200		
	Chefs de culture	4	3,700 à 4,400	15,200		
	Chefs jardiniers	3	2,900 à 3,700	10,300		
	Jardiniers	2	2,900 à 5,700	7,300		
64	Chef d'atelier	1	2,900 à 3,700	3,700	149,920	»
	Comptable	1	»	1,000		
	Concierge	1	1,200 à 1,800	1,800		
	Nettoyeuse	1	»	1,800		
	Salaires	»	»	46,920		
	Indemnités de résidence	»	»	5,900		
	b. *École moyenne pratique d'horticulture de Gand.*					
	Directeur-professeur	1	6,400 à 9,600	9,600		
	Professeur de culture	1	5,800 à 7,000	5,800		
	Professeurs	4	3,900 à 5,200	18,900		
	Chargés de cours	2	»	4,100		
	Chefs de culture	2	3,700 à 4,400	8,100	73,100	»
	Surveillant chargé de cours	1	»	4,600		
	Secrétaire-trésorier	1	»	3,000		
	Concierge (homme de service)	1	»	3,100		
	Salaires	»	»	11,580		
	Indemnités de résidence	»	»	4,320		

A REPORTER. . . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
339,450	196,600	142,850	»	
43,400				Art. 59 à 65. — Crédit alloué en 1919 (art. 29). fr. 115,000 » Crédits demandés en 1920 . . . . . 151,410 » Augmentation. . . fr. 36,410 » provenant du relèvement du taux des traitements des sept conseillers d'horticulture de l'Etat, de l'allocation des indemnités de résidence et de la majoration des frais de vacation et du prix des abonnements au chemin de fer de ces agents. Elle permettra également de payer le traitement et les frais de bureau des quatre conseillers d'horticulture récemment nommés et de leur acheter du matériel de service.
	115,000	36,410	»	
59,360				
1,000				
45,550				
4,100				
223,020				Art. 64 à 67. — Crédits alloués en 1919 (art. 30 et 31) . . . . . fr. 133,450 Crédits sollicités en 1920 (art. 64 à 67) . . . . . 268,045 Augmentation. . . . fr. 134,595 Cette majoration est due au nouveau barème des traitements et salaires, à l'allocation d'indemnités de résidence et à la hausse du prix du combustible, du gaz et des matières premières nécessaires aux cultures.
715,880	311,600	179,260	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop-pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . fr.	
		Indemnités, secours, etc. :	
65	*a.*	École de Vilvorde. . . . . fr.	1,625 »
	b.	École de Gand.	1,300 »
		Vacations, frais de route du personnel et des membres de la commission de surveillance et des jurys Missions, etc. :	
66	*a.*	École de Vilvorde. . . . . fr.	3,000 »
	b.	École de Gand	700 »
		Matériel, frais de bureau, améliorations, frais de culture et d'exploitation, etc. :	
67	*a.*	Ecole de Vilvorde . . . . . fr.	12,000 »
	b.	Ecole de Gand	26,400 »
68		Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement horticole de l'État ou soumis à l'inspection	
69	*a.*	Enseignement horticole moyen et primaire : subsides. — Enseignement horticole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Conférences horticoles — Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion de conférences horticoles . . . . . fr.	116,000 »
	b.	Cours colonial	4,000 »
		Associations horticoles.	
70	*a.*	Conseil supérieur de l'horticulture. Associations horticoles : subsides. — Concours, expositions ou congrès horticoles : subsides . . . . . fr.	57,000 »
	b.	Jardins ouvriers et Ligue du Coin de terre. Subsides	50,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*Observations.*
713,880	311,600	179,260	»	
2,925	82,050 51,400	134,595	»	
3,700				
38,400				
10,000	10,000	»	»	
120,000	110,000	10,000	»	ART. 69. — L'augmentation doit servir à l'organisation de sections horticoles nouvelles ainsi que d'un cours de perfectionnement pour les conférenciers.
107,000	42,000	65,000	»	ART. 70. — L'augmentation est nécessaire à l'effet de pouvoir subsidier, comme précédemment, les associations horticoles et les Ligues du Coin de terre.
995,905	607,050	388,855	»	
AUGMENTATION. . fr.		388,855		

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		CHAPITRE VI.				
		EAUX ET FORÊTS.				
		Personnel provincial.				
	a.	Traitements d'activité et de disponibilité. Salaires :				
			NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.	
		Inspecteurs-chefs de service et inspecteurs hors cadre.	16	8,350 à 9,600	155,800	
		Sous-inspecteurs	15	6,400 à 7,700	99,000	
71		Gardes généraux	24	4,600 à 5,800	125,400	
		Gardes généraux adjoints	15	3,000	58,500	2,142,575 »
		Brigadiers-commis d'inspection	17	3,150 à 4,700	74,000	
		Brigadiers des forêts et de la pêche	indéterminé.	2,900 à 3,500	490,300	
		Gardes des forêts et de la pêche	id.	450 à 3,000	1,113,675	
		Gardes temporaires des forêts et de la pêche. Salaires.	id.	»	25,000	
	b.	Indemnités de résidence et frais de bureau				25,300 »
	c.	Frais d'intérim				50,000 »
72	»	Indemnités, secours, frais de maladie, déménagement, etc.				
73	»	Frais de tournées et de contrôle. Frais de route et de séjour alloués aux membres des commissions d'études et d'aménagement.				
74	»	Matériel, armement, équipement, masse d'habillement, dépenses diverses, etc.				
		SERVICE SPÉCIAL DES EXPÉRIENCES, ETC.				
		Conseil supérieur des Forêts, etc.				
	a.	Traitements d'activité et de disponibilité. Salaires :				
			NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.	
75		Sous-inspecteurs	2	6,400 à 7,700	14,100	
		Gardes généraux adjoints	2	3,900	7,800	24,500 »
		Gardes	1	2,600	2,600	
	b.	Indemnités de résidence				3,440 »
76	»	Indemnités, secours, frais de maladie, etc.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
				ART. 71 à 74. — La somme des crédits sollicités pour l'exercice 1920, s'élève à. . . . . fr. 2,439,075 Le crédit alloué pour l'ensemble de ces articles, en 1919 (art. 55), était de . . . . . 1,600,000 AUGMENTATION. . . fr. 839,075 qui provient du relèvement du taux des traitements et de l'allocation de l'indemnité de résidence.
2,217,875				
10,000	1,600,000	839,075	»	
76,900				
134,500				
				ART. 75 à 78. — La somme des crédits sollicités pour l'exercice 1920, s'élève à . . . . . fr. 110,000 Le crédit alloué pour l'ensemble de ces articles, en 1919 (art. 56), était de . . . . . 80,000 AUGMENTATION. . . fr. 30,000 justifiée par le relèvement du taux des traitements et par l'allocation de l'indemnité de résidence, ainsi que par la création du nouveau service spécial des expériences et des consultations scientifiques ayant trait à la sylviculture, des semences et des pépinières forestières.
27,940				
2,000				
2,469,015	1,600,000	839,075	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . fr.	
77	*a.*	Conseil supérieur des forêts : frais de route et de séjour. Encouragements à des institutions forestières. Subsides aux propriétaires d'arbres remarquables pour mesures de protection et de conservation. . . . . fr.	10,000 »
	b.	Enseignement, concours, expositions, conférences	10,000 »
78	«	Matériel, frais divers. — Service spécial des expériences et des consultations forestières. Station de recherches. Achat, production et contrôle des semences et plants forestiers. Musée forestier de Groenendael.	
		Forêts domaniales.	
79	*a.*	Travaux de culture et d'amélioration. Dépenses diverses . . . . . fr.	265,000 »
	b.	Construction, entretien, location de maisons ou indemnités représentatives . .	80,000 »
	c.	Construction, entretien de routes destinées à faciliter l'exploitation	100,000 »
	d.	Arpentage des coupes	5,000 »
		Terrains incultes et bois communaux et d'établissements publics.	
80	*a.*	Traitements du personnel. Salaires :	

	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.	
Inspecteur	1	11,000	11,000	
Sous-inspecteur.	1	7,700	7,700	22,600 »
Garde général adjoint.	1	3,900	3,900	

	b.	Frais de résidence.	5,440 »
81	»	Indemnités, secours, frais de maladie, etc.	
82	»	Terrains incultes et bois des communes et des établissements publics. Mise en valeur, conversion en bois, prés, oseraies ou étangs. Subsides aux communes et aux établissements publics. Travaux exceptionnels d'amélioration. Restauration de bois ruinés ou exploités, création de sous-étages, assainissements, création, réfection et amélioration de chemins d'intérêt forestier. Subsides aux communes et aux établissements publics. Dépenses diverses . . .	
		Pisciculture et chasse.	
		Traitements du personnel. Salaires :	
83	*a.*	Gardes (nombre indéterminé) . . . . . fr.	25,000 »
	b.	Frais de résidence	3,900 »
84	*a.*	Indemnités, secours, frais de maladie, etc. . . . . fr.	2,000 »
	b.	Gratification aux agents énumérés à l'article 24 de la loi sur la pêche et à l'article 24 de la loi sur la chasse	20,000 »
		A REPORTER. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
2,469,015	1,600,000	839,075	»	
	80,000	30,000	»	
20,000				
60,060				
450,000	295,000	155,000	»	ART. 79. — Crédit mis en rapport avec les nécessités.
26,040				ART. 80 à 82. — La somme des crédits sollicités pour l'exercice 1920, s'élève à . . . . . fr. 227,040 Le crédit alloué, en 1919 (art. 38), pour l'ensemble de ces articles, est de . . . . . 120,000 Augmentation. . . fr. 107,040 Le libellé du budget de 1919 ne prévoyait pas d'une façon suffisante les travaux de restauration des bois exploités par les Allemands ou ruinés à cause de la situation créée par la guerre (dessouchements, travail du sol, ouverture de fossés, plantations, etc.), ni les travaux importants d'amélioration dans les massifs boisés encore existants. Il ne prévoyait pas non plus les importants travaux de voirie forestière pour lesquels les communes et les établissements publics ont l'occasion d'employer bon nombre d'ouvriers chômeurs. Outre que ces propriétaires remplissent une mission d'intérêt général en conservant et en améliorant leurs bois, les dépenses qu'ils font dans ce but ont aussi pour résultat d'améliorer leurs finances pour l'avenir. Il y a lieu d'encourager largement, par voie de subsides, ces importants travaux.
1,000	120,000	107,040	»	
200,000				
28,900				
22,000	100,000	40,000	»	ART. 83 à 86 provenant de la subdivision de l'article 39 (ancien). — L'augmentation se justifie, notamment, par le relèvement des salaires et des prix des matières.
3,277,015	2,195,000	1,171,115	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		REPORT. . . . fr.		
85	»	Commission de pisciculture et conseil supérieur de la chasse. Frais de route et de séjour. Subsides et encouragements		
86	»	Matériel. Repeuplement des cours d'eau, création de bassins d'élevage, aménagement de frayères naturelles, sauvetage de poissons en cas de baisse des eaux. Faucardement, etc. Dépenses diverses		
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr.		
		CHAPITRE VII.		
		VOIRIE COMMUNALE.		
		Cours d'eau, terrains fangeux. Tramways et messageries.		
87	»	Subsides aux communes et aux wateringues pour l'extension et l'amélioration de la voirie communale, l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables et des terrains fangeux ou marécageux, transport de matériaux de pavage ou d'empierrement		
88	»	Subsides aux communes rurales pour les aider à assurer le bon entretien des chemins améliorés, avec l'intervention de l'État, comme chemins communaux d'intérêt agricole . .		
89	»	Subsides aux provinces pour aider les communes à assurer le bon entretien des chemins vicinaux de grande communication améliorés		
		Service de l'Hydraulique agricole.		
	a.	Traitements d'activité et de disponibilité. Salaires :		
90		Ingénieurs	4	5,200 à 8,350	26,350	139,750 »
		Conducteurs et conducteurs adjoints	9	3,400 à 7,400	47,950	
		Commis	6	3,150 à 5,400	24,050	
		Brigadiers-surveillants	12	3,150 à 4,400	41,400	
	b.	Indemnités de résidence. Salaires d'agents temporaires et d'ouvriers porte-mire, chaîneurs, etc. Rémunération pour études techniques, expériences et travaux d'écriture . . 24,250 »		
91	»	Indemnités au personnel de l'hydraulique agricole et aux commissaires-voyers. — Jetons de présence et indemnités aux membres et au Secrétaire du Comité des Tramways		
92	»	Frais de route et de séjour du personnel de l'hydraulique agricole		
93	»	Matériel de bureau, impressions. — Achat d'ouvrages techniques. Acquisition et réparation d'instruments de topographie. Matériel d'études et d'expériences. Dépenses diverses. Frais de bureau du personnel de l'hydraulique agricole.		
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . fr.		

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
3,277,015	2,195,000	1,171,115	»	
30,000				
59,100				
3,366,115	2,195,000	1,171,115	»	
Augmentation . . fr.		1,171,115		
3,200,000	3,200,000	»	»	
88,000	88,000	»	»	
2,000,000	2,000,000	»	»	
164,000				Art. 90 et 91. — La somme des crédits sollicités pour l'exercice 1920, s'élève à . . . . . fr. 205,500 Le crédit alloué pour l'ensemble de ces articles, en 1919 (art. 43), était de . . . . . 122,060 Augmentation . . . fr. 83,440 résultant de l'application du nouveau barème des traitements.
	122,060	83,440	»	
41,500				
25,000	15,000	10,000	»	Art. 92. — Augmentation résultant de la majoration du taux des frais de séjour et des difficultés de communication.
25,500	17,000	8,500	»	Art. 93. — L'augmentation se justifie par les prix du matériel de bureau, des instruments, etc.
5,544,000	5,442,060	101,940	»	
Augmentation. . fr.		101,940		

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE VIII.
		DÉPENSES IMPRÉVUES.
94	»	Dépenses imprévues non libellées au budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 11 . . . . .
95	»	Rentes annuelles et pensions accordées : 1° à d'anciens agents hors d'état de remplir leurs fonctions ; 2° à des veuves et enfants d'agents décédés dans l'exercice de leurs fonctions .
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . fr.
		DEUXIÈME SECTION — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.
		CHAPITRE IX.
		SERVICES DIVERS
		Agriculture et horticulture.
96	»	Recensement général de l'agriculture, statistiques et divers . . . . .
97	»	Ecole de médecine vétérinaire de l'Etat. Réoutillage, achat d'appareils scientifiques et microscopiques . . . . .
»	»	Exploitation des fermes en France (*pour mémoire*). . . . .
98	»	Institut agricole de l'État. Aménagement des locaux . . . . .
99	»	Institut normal supérieur d'économie ménagère agricole Aménagement des locaux . . . .
»	»	Station agronomique. Aménagement des locaux (*pour mémoire*) . . . . .
100	»	Écoles d'horticulture de l'État. Aménagement des locaux . . . . .
		Eaux et Forêts
	»	Terrains incultes domaniaux et bois domaniaux : boisement, reboisement, assainissement. Création et réfection de chemins de vidange (*pour mémoire*) . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION	*Observations.*
10,000	10,000	»	»	
1,500	1,500	»	»	
11,500	11,500	»	»	
40,000	»	40,000	»	ART. 96. — Un recensement général de l'agriculture devra être fait au 31 décembre 1920. Des crédits assez importants seront demandés à cette fin au budget de 1921. Mais il faut prévoir pour 1920, afin de pourvoir aux premières dépenses (impressions de formulaires, etc.), une somme de . . . . . fr. 20,000 » Il faut prévoir, en outre, pour l'achèvement du quatrième volume du recensement de 1910 . . . 20,000 » TOTAL. . . fr. 40,000 »
25,000	»	25,000	»	ART. 97. — Le crédit de 25,000 francs est demandé pour le réoutillage de l'Ecole vétérinaire, dont les laboratoires ont beaucoup souffert sous l'occupation. De nombreux microscopes et d'autres appareils scientifiques doivent être remplacés.
»	300,000	»	300,000	Les dépenses relatives à l'exploitation des fermes en France seront prélevées sur le Budget pour ordre.
200,000	170,000	30,000	»	ART. 98. — Le crédit est destiné à continuer l'aménagement des locaux, commencé en 1919.
50,000	»	50,000	»	ART. 99. — La création de cet Institut est décidée en principe. Elle fait partie du programme d'extension de l'enseignement ménager agricole, reconnu indispensable à nos populations agricoles, et elle mettra, à ce point de vue, notre pays au niveau des pays voisins.
»	200,000	»	200,000	Un crédit figure pour cet objet au budget extraordinaire normal.
50,000	50,000	»	»	ART. 100. — Les travaux n'ayant pu être effectués en 1919, il y a lieu de reporter le crédit au budget de 1920.
»	200,000	»	200,000	Un crédit pour cet objet est inscrit au budget extraordinaire normal.
365,000	920,000	145,000	700,000	
DIMINUTION. . fr.		555,000		

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

Récapitulation.

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

I.	Administration centrale.	
II.	Pensions et secours	
III.	Agriculture.	
IV.	Enseignement agricole.	
V.	Office horticole	
VI.	Eaux et forêts	
VII.	Voirie communale	
VIII.	Dépenses imprévues	
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES . . .	fr.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

IX.	Services divers.	
	TOTAL (Ministère de l'Agriculture)	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES		*Observations.*
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,294,800 »	964,980 »	329,820 »	»	
14,000 »	13,500 »	500 »	»	
3,987,900 »	2,911,000 »	1,076,900 »	»	
3,208,420 »	2,018,225 »	1,190,195 »	»	
995,905 »	607,050 »	388,855 »	»	
3,366,115 »	2,195,000 »	1,171,115 »	»	
5,544,000 »	5,442,060 »	101,940 »	»	
11,500 »	11,500 »	»	»	
18,422,640 »	14,163,315 »	4,259,325 »	»	
365,000 »	920,000 »	»	555,000 »	
18,787,640 »	15,083,315 »	4,259,325 »	555,000 »	
AUGMENTATION . . fr.		3,704,325		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU VIII

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE Ier.

ADMINISTRATION CENTRALE.

1 *a.* Traitement du Ministre. . . . . .

1 *b.* Frais de représentation. . . . . .

» Traitements d'activité et de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service. Salaires. Traitements des agents de province détachés à l'Administration centrale. Secours :

a. Secrétariat général . . . . . 300,000 »

2

GRADES.	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements	DÉPENSES
Directeur général	1	16,000 à 19,200	300,000 »
Inspecteur général.	1	12,600 à 16,800	
Directeurs	2	10,800 à 14,400	
Chef de division	1	8,900 à 12,120	
Chefs de bureau	2	7,200 à 9,840	
Sous-chefs de bureau	4	5,800 à 9,000	
Commis et expéditionnaires	15	3,500 à 7,260	
Agents temporaires.	4	3,200	
Gens de service	18	1,600 à 6,240	

b. Administration des Ponts et Chaussées . . . . . 1,700,000 »

GRADES.	EFFECTIF.	TAUX des traitements.	DÉPENSES.
Directeur général	1	19,000 à 22,200	1,700,000 »
Directeur général.	1	17,500 à 20,700	
	2	17,500 à 20,700	
Inspecteurs généraux	1	16,500 à 19,500	
	1	15,000 à 18,000	
Ingénieurs en chef directeurs	3	14,200 à 18180	
Architecte en chef	1	12,400 à 16,740	
Directeurs	7	10,800 à 14,400	
Chefs de division	9	8,900 à 12,120	
Chefs de bureau	8	7,200 à 9,840	
Conducteur.	1	7,100 à 8,520	
Sous-chefs de bureau	12	5,800 à 9,000	
Commis.	62	3,500 à 7,260	
Expéditionnaire	1	3,500 à 7,260	
Auxiliaires.	12	3,200	
Imprimeurs, classeurs, huissiers, messagers, garçons de bureau et nettoyeuses	49	1,600 à 6,240	

5 » Indemnités pour travaux extraordinaires. . . . . .

A REPORTER. . . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
21,000	21,000	»	»	
9,000	9,000	»	»	
2,000,000	1,350,000	650,000	»	ART. 2. — L'augmentation sollicitée est nécessaire pour faire face aux charges résultant du relèvement des barèmes, des extensions du personnel, ainsi que de l'avancement à accorder aux fonctionnaires.
200,000	»	200,000	»	ART. 3 (nouveau) créé par division du crédit de l'article précédent.
2,230,000	1,380,000	850,000	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . fr.	
		Matériel :	
	a.	Fournitures de bureau. — Impressions, papiers . . . . . fr.	60,000 »
	b.	Achat et entretien de meubles	40,000 »
4	*c.*	Éclairage, chauffage, service des eaux	60,000 »
	d.	Achat et reliure d'ouvrages; abonnements aux journaux	25,000 »
	e.	Affranchissement de correspondances; télégrammes; communications téléphoniques; transports et autres menus frais	25,000 »
5	»	Frais de route et de séjour	
6	»	Honoraires et frais de déplacements des avocats du Département	
7	»	Délégués et conseillers de Gouvernement. — Conseiller artistique. — Comité supérieur de contrôle.	
		TOTAL DU CHAPITRE Ier . . . fr.	
		CHAPITRE II.	
		ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES DANS LES PROVINCES.	
		Affaires générales.	
		Études de projets, levés de plans. Achats et réparations de matériel. — Fournitures diverses : instruments, clichés, plans, papiers, livres, cartes, etc. — Participation aux frais du service des adjudications du Musée commercial. — Frais de missions à l'étranger pour études relatives aux divers services de l'administration des Ponts et Chaussées. — Frais divers de transport. — Congrès. — Subsides. — Téléphones. — Expositions diverses.	
	a.	Affaires générales. — Fournitures diverses. — Missions. — Divers . . . fr.	70,000 »
	b.	Subsides : Congrès de navigation (5,000 francs); de la route (3,000 francs). .	8,000 »
	c.	Routes	20,000 »
8	*d.*	Bâtiments civils	2,000 »
	e.	Casernement de la gendarmerie.	30,000 »
	f.	Voies hydrauliques.	30,000 »
	g.	Personnel	50,000 »
		A REPORTER . . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
2,230,000	1,380,000	850,000	»	
210,000	249,000	»	39,000	ART. 4. — Crédit mis en concordance avec les prévisions.
75,000	50,000	25,000	»	ART. 5. — Augmentation sollicitée à raison du coût actuel des déplacements et des séjours.
75,000	75,000	»	»	
100,000	100,000	»	»	
2,690,000	1,854,000	875,000	39,000	
AUGMENTATION. . fr.		836,000		
210,000	155,000	55,000	»	ART. 8. — Augmentation spécialement destinée : 1° au paiement des abonnements téléphoniques; 2° aux opérations graphiques et aux travaux de dessin du service spécial du casernement de la gendarmerie ; 3° aux frais d'études du service des voies hydrauliques; 4° à l'achat et à la réparation de machines à écrire.
210,000	155,000	55,000	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . fr.	
		Automobiles, motocyclettes et bicyclettes de service :	
9	*a.*	Achat, réparation et entretien; fourniture d'essence, huiles de graissage . fr.	380,000 »
	b.	Outillage de l'atelier, achats, réparations, entretien, éclairage et chauffage des locaux du garage, frais de garage en province	175,000 »
	c.	Fournitures de bureau, matériel et divers	15,000 »
	d.	Personnel : salaires, frais de déplacements et de séjour et indemnités diverses.	235,000 »
		Annales des Travaux publics.	
10	»	Publication du recueil. — Rémunération d'auteurs. — Frais de bureau, matériel, clichés, déplacements, divers	
		Routes.	
11	*a.*	Routes : entretien ordinaire . . . . . fr.	15,000,000 »
	b.	Id. redressements : subsides	300,000 »
	c.	Plantations et entretien des plantations : frais d'expertise, élagages par suite de l'établissement de lignes électriques et téléphoniques	800,000 »
	d.	Parcs publics et squares : établissement et entretien	750,000 »
	e.	Pistes cyclables : établissement et entretien	750,000 »
	f.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires pour des causes de force majeure. — Paiement de terrains cédés à la grande voirie par suite de l'adoption de nouveaux alignements; ouvrages d'art; travaux d'amélioration, de reconstruction et divers	2,400,000 »
		Bâtiments civils.	
12	*a.*	Palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État : entretien et réparations; achats et réparations d'objets mobiliers; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc. — Acquisition d'immeubles. — Cérémonies et fêtes publiques : travaux et fournitures. — Chauffage, éclairage, nettoyage, service des eaux, etc., des locaux occupés par les services extérieurs des Ponts et Chaussées. — Achats et réparations de meubles, fournitures de bureau pour le service spécial des Bâtiments civils de la capitale et des environs. — Divers. . . . . fr.	3,750,000 »
	b.	Loyers divers et impositions	250,000 »
		A REPORTER. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*Observations*
210,000	155,000	55,000	»	
805,000	805,000	»	»	ART. 9. — Eu égard à l'état du marché et au prix élevé de la main-d'œuvre, il y a lieu de maintenir le crédit accordé pour 1919.
40,000	40,000	»	»	
20,000,000	12,000,000	8,000,000	»	ART. 11. — Augmentation justifiée par la hausse du prix des matériaux et de la main-d'œuvre, ainsi que par la nécessité de remédier au mauvais état des routes.
4,000,000	4,000,000	»	»	
25,055,000	17,000,000	8,055,000	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . fr.	
		Casernement des gendarmeries.	
13	*a.*	Casernement des gendarmeries. Locaux du service. Entretien, réparation, renouvellement, ameublement, etc — Construction, extension, amélioration, frais de surveillance générale, plans, fournitures de bureau, indemnités pour travaux extraordinaires ou supplémentaires. Eaux, chauffage, éclairage, vidanges, divers . . . . . fr.	830,000 »
	b.	Loyers divers, réquisitions, impositions	784,000 »
	c.	Téléphones	252,000 »
		Travaux hydrauliques.	
		Canaux, rivières, polders, irrigations de la Campine, plantations et lignes télégraphiques. — Entretien, reconstruction, amélioration, administration. Passages d'eau et dépendances : entretien, reconstruction, amélioration, établissement, exploitation :	
14	*a.*	Bassin de la Meuse . . . . . fr.	1,000,000 »
	b.	Bassin de l'Escaut	3,500,000 »
	c.	Bassin de l'Yser	2,500,000 »
	d.	Passages d'eau et dépendances	500,000 »
	e.	Divers	500,000 »
		Ports, côte, phares, fanaux : entretien, reconstruction, amélioration, administration. — Boisement des dunes domaniales. — Travaux intéressant l'hygiène, subsides :	
15	*a.*	Port d'Ostende . . . . . fr.	1,600,000 »
	b.	Port de Nieuport	500,000 »
	c.	Port de Blankenberghe.	500,000 »
	d.	Port de Zeebrugge	100,000 »
	e.	Côte. — Boisement des dunes. — Travaux intéressant l'hygiène, subsides . .	700,000 »
	f.	Phares et fanaux.	100,000 »
		A REPORTER. . . . fr.	

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
25,055,000	17,000,000	8,055,000	»	
1,866,000	3,886,000	»	2,020,000	ART. 13. — Le crédit de 1919 est diminué de 2,500,000 francs, résultant du transfert au Département de la Guerre du service des bâtiments militaires, mais il est augmenté de 480,000 francs à raison : 1° des locations supplémentaires pour l'installation de 42 nouvelles brigades de gendarmerie; 2° des nouvelles charges résultant de la majoration de 30 % sur les loyers à appliquer à bon nombre d'immeubles de gendarmerie; 3° des frais d'abonnement au réseau téléphonique; 4° des frais de location des bureaux des services du casernement des gendarmeries et du fonctionnement de ces bureaux.
8,000,000	12,000,000	»	4,000,000	ART. 14. — La diminution résulte de ce que le crédit demandé pour 1920 est mis en rapport avec les prévisions de dépenses.
3,500,000	7,500,000	»	4,000,000	ART. 15. — Même justification qu'à l'article 14.
38,421,000	40,386,000	8,055,000	10,020,000	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

REPORT. . . . fr.

Personnel des Ponts et Chaussées, des bâtiments civils et du casernement.

16 — Inspecteurs généraux, ingénieurs et conducteurs des Ponts et Chaussées, ingénieurs et conducteurs adjoints : traitements, indemnités mensuelles du personnel du corps à l'essai et suppléments de traitements . . . . . .

GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES réglementaires.	CADRES effectifs.	*Observations.*
PONTS ET CHAUSSÉES.				
Inspecteur général	16,000	4	3	
Ingénieur en chef directeur de 1re et 2e classes.	12,700 – 16,000	19	25	Dont 3 inspecteurs généraux à titre personnel.
Ingénieur principal de 1re et 2e classes . . .	8,900 – 11,500			
Ingénieur de 1re, 2e et 3e classes.	5,200 – 8,200	56	65	
Conducteur principal de 1re et 2e classes . .	6,400 – 9,000	142	192	
Conducteur de 1re, 2e et 3e classes.	4,000 – 6,100			

17 — » — Inspecteurs généraux, ingénieurs et conducteurs des Ponts et Chaussées, ingénieurs et conducteurs adjoints : frais de bureau et de déplacement, jurys d'examen, frais divers . .

18 — » — Personnel adjoint au corps des Ponts et Chaussées; hydrographes et hydrographes adjoints, architectes; fonctionnaires et agents chargés du service du casernement. — Gardiens de monuments : traitements, salaires, avance de fonds, etc , suppléments de traitement. . .

GRADES.	TRAITEMENTS	CADRES réglementaires.	CADRES effectifs.	*Observations.*
PONTS ET CHAUSSÉES.				
Personnel des bureaux et de la surveillance des travaux.				
SERVICE ADMINISTRATIF.				
Chefs de bureau principaux.	9,000			
Chefs de bureau	7,200 – 8.200	19	26	
Sous-chefs de bureau	5,800 – 6,800	43	53	
Premiers commis.	4,900 – 5,500			
Seconds commis	4,100 – 4,700	»	201	
Commis-adjoints.	3,500 – 3,900	»	143	
Expéditionnaires	3,400 – 5,700	»	17	
Auxiliaires.	3,200 – 3,300	»	222	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
38,421,000	40,586,000	8,055,000	10,020,000	
2,468,900	2,300,000	168,900	»	ART. 16. — Même justification qu'à l'article 2.
1,732,000	»	1,732,000	»	ART. 17 (nouveau). — Même justification qu'à l'article 3.
8,510,000	5,665,000	2,845,000	»	ART. 18. — Même justification qu'à l'article 2.
51,131,900	48,551,000	12,800,900	10,020,000	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

Report. . . . fr.

GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES réglementaires.	CADRES effectifs.	*Observations.*
TRAVAUX DE DESSIN.				
Chefs de bureau principaux dessinateurs	9,000	19	19	
Chefs de bureau dessinateurs	7,200 – 8,200			
Sous-chefs de bureau dessinateurs	5,800 – 6,800	30	20	
Premiers commis dessinateurs	4,900 – 5,500	»	28	
Seconds commis dessinateurs	4,100 – 4,700			
Dessinateurs adjoints	3,700 – 4,100	»	1	
SURVEILLANCE DES TRAVAUX.				
Surveillants principaux	7,100	»	3	
Id de 1re classe	5,500 – 6,500	»	156	
Id. de 2e classe	4,200 – 5,000			
Id. adjoints	3,500 – 3,900	»	60	
Id. provisoires	3,300	»	2	
Aides temporaires-surveillants	3,300	»	116	
Auxiliaires et ailes temporaires				
SERVICE DE L'HYDROGRAPHIE.				
Chef de bureau	8,200	1	»	
Hydrographe	10,300	1	»	
Hydrographes adjoints	7,600	»	2	
Second commis	4,700	»	1	
Auxiliaires	3,200	»	1	
Mécaniciens	4,000 – 5,800	»	2	
Mécanicien adjoint	3,300 – 3,700	»	»	
Timonier	3,300 – 3,700	»	1	
Timoniers adjoints	3,150 – 3,600	»	3	
Matelots	2,900 – 3,300	»	3	Plus 3 pendant la campagne hydrographique.
Chauffeurs	3,050 – 3,450	»	2	
Chauffeur adjoint	2,900	»	»	
BÂTIMENTS CIVILS.				
Architectes en chef	10,900-11,600-12,700	2	3	
Architectes principaux	8,800- 9,500-10,200	2	3	
Architectes de 1re classe	6,400-7,000-7,600-8,200	6	9	
Id. de 2e classe	4,600-5,200-5,800			
SURVEILLANCE DES TRAVAUX				
Conducteurs	7,100	»	2	
Surveillant principal	7,100	»	1	
Surveillants de 1re classe	5,300 – 6,500	8	7	
Id. de 2e classe	4,200 – 5,000			
Surveillants adjoints	3,500 – 3,900	»	7	
Auxiliaires	3,300	»	4	

A reporter. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		*Observations.*
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
51,131,900	48,351,000	12,800,900	10,020,000	
51,131,900	48,351,000	12,800,900	10,020,000	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

Report. . . . fr.

GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES réglementaires.	CADRES effectifs.	Observations.
DIVERS.				
Messagers	3,050 – 3,800	2	2	
Boutefeu	2,900 – 3,500	1	1	
Chef-mécanicien du Palais de Justice	3,700 – 4,300	1	1	
Mécaniciens id.	3,250 – 3,550	2	2	
Concierges	2,950 – 3,700	3	3	
Chef-gardien	3,200 – 3,950	1	1	
Gardiens de 1re classe	2,950 – 3,700	»	15	
Id. de 2e classe	2,700 – 3,450	»	6	
Nettoyeuses	2,300 – 2,500	»	18	
Nettoyeurs	2,800 – 3,300	4	7	
Chauffeurs	2,900 – 3,500	2	5	
Manœuvres-chauffeurs	2,750 – 3,250	3	3	
Veilleurs de nuit	2,950 – 3,700	»	4	
Préposés aux visites du Palais de Justice	2,750 – 3,350	»	4	
Personnel des Voies navigables.				
Gardes	2,700 – 3,900	»	135	
Gardes adjoints	2,700 – 2,800	»	3	
Gardiens	2,700 – 3,450	»	4	
Éclusiers-receveurs et percepteurs; éclusiers-contrôleurs; barragistes et éclusiers	2,750 – 3,350	»	242	
Éclusiers adjoints et barragistes adjoints	2,600 – 3,200	»	153	
Pontiers-receveurs et percepteurs; pontiers-contrôleurs; pontiers et passeurs d'eau	2,600 – 3,200	»	239	
Pontiers adjoints et passeurs d'eau adjoint	2,600 – 2,900	»	18	
Mécaniciens	3,700 – 4,300	»	15	
Mécaniciens adjoints	3,150 – 3,950	»	5	
DIVERS.				
Messagers	3,050 – 3,800	19	25	
Huissier-concierge	2,900 – 3,700	»	1	
Concierge	2,950 – 3,700	»	6	
Boutefeu	2,900 – 3,500	»	5	
Jardiniers	3,300 – 4,050	»	11	
Gardiens de 1re classe	2,950 – 3,700	»	6	
Id. de 2e classe	2,700 – 3,450	»	2	

19	»	Personnel adjoint au corps des Ponts et Chaussées; hydrographes et hydrographes adjoints; architectes; fonctionnaires et agents chargés du service du casernement de la gendarmerie. Gardiens de monuments. Indemnités, frais de déplacements, frais d'habillements, frais de concours et d'examens, frais divers . . . . .

Total du chapitre II. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
51,131,900	48,351,000	12,800,900	10,020,000	
465,000	»	465,000	»	ART. 19 (nouveau). — Même justification qu'à l'article 3.
51,596,900	48,351,000	13,265,900	10,020,000	
AUGMENTATION . . fr.		3,245,900		

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE III.
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ. — PENSIONS ET SECOURS. — DÉPENSES IMPRÉVUES.
20	»	Traitements d'attente des agents en disponibilité . . . . .
21	»	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (*Crédit non limitatif*). . . . .
22	»	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs femmes, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires et employés décédés en activité de service ou en retraite, et dont la famille se trouve dans une position malheureuse. — Rentes annuelles et pensions accordées en vertu de décisions judiciaires à d'anciens agents ou à des veuves et orphelins d'anciens agents. . . . .
23	»	Dépenses imprévues non libellées au budget, y compris les frais de correspondance des services extérieurs. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées à l'article 22. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.
		DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.
		CHAPITRE IV.
24	»	Commissions chargées de l'étude des questions relatives à l'aménagement des banlieues d'Anvers et de Gand. . . . .
»	»	Indemnités de séjour allouées à raison de faits de guerre (*pour mémoire*) . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
75,000	10,000	65,000	»	Art. 20. — Augmentation sollicitée pour mettre les crédits en rapport avec les nécessités.
30,000	30,000	»	»	
60,000	10,000	50,000	»	Art 22. — Augmentation destinée à mettre les crédits en rapport avec les nécessités.
10,000	25,000	»	15,000	Art. 23. — Le crédit sollicité sera suffisant pour parer aux nécessités.
175,000	75,000	115,000	15,000	
Augmentation. . fr.		100,000		
75,000	50,000	25,000	»	Art. 24. — Ce crédit est nécessaire pour assurer le fonctionnement des Commissions en 1920.
»	10,000	»	10,000	
75,000	60,000	25,000	10,000	
Augmentation. . fr.		15,000		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

Récapitulation.

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

I	Administration centrale.	
II.	Administration des Ponts et Chaussées dans les provinces	
III.	Traitements de disponibilité. — Pensions et secours. — Dépenses imprévues.	
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . . fr.	

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

IV.	Services divers	
	TOTAL (Ministère des Travaux publics). . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
2,690,000	1,854,000	836,000	»	
51,596,900	48,351,000	3,245,900	»	
175,000	75,000	100,000	»	
54,461,900	50,280,000	4,181,900	»	
75,000	60,000	15,000	»	
54,536,900	50,340,000	4,196,900	»	
Augmentation . . fr.		4,196,900		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU IX

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU TRAVAIL ET DU RAVITAILLEMENT

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES		
		PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
		CHAPITRE Ier.		
		ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	*a.*	Traitement du Ministre . . . . . fr.	21,000 »	
	b.	Frais de représentation	9,000 »	
2	»	Traitements d'activité et de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service; indemnités		

GRADES.	NOMBRE d'agents au 1er janvier 1920.	TAUX DES TRAITEMENTS.		
Secrétaire général	1	16,000	à 19,200	
Directeurs généraux	4	13,800	à 15,000	
Directeurs	12	10,920	à 13,080	
Chefs de division	6	9,000	à 10,200	
Inspecteurs de l'assurance contre les accidents du travail et des Bourses du Travail	4	9,000	à 10,200	
Chefs de bureau	19	7,200	à 8,400	
Inspecteur-adjoint des Métiers et Négoces	1	7,200	à 8,400	
Contrôleur de l'assurance contre les accidents du travail	1	7,200	à 8,400	
Rédacteurs	19	4,800	à 6,720	
Commis-chefs	21	5,760	à 7,200	
Commis	47	5,600	à 5,520	
Dames sténo-dactylographes auxiliaires	4	5,600	à 6,240	
Huissiers	16	3,540	à 4,740	
Messagers-feutiers	10	2,790	à 3,990	
Chef-ouvrier	1	3,990	à 3,990	
Concierge	1	900	à 1,500	1,270,000
Nettoyeuses	12	1,500	à 2,100	
Administration des Mines.				
Directeur général	1	13,800	à 15,000	
Directeurs	2	10,920	à 13,080	
Office central du Ravitaillement.				
Directeurs	3	10,920	à 13,080	
Chefs de bureau	5	7,200	à 8,400	
Sténo-dactylographes auxiliaires	2	5,600	à 6,240	
Nettoyeuse	1	1,500	à 2,100	
Service du Contentieux judiciaire.				
Avocat	1	6,000		

Salaires des gens de peine temporaires	40,000
Indemnités diverses : Cabinet du Ministre, lingères, travaux extraordinaires, frais de maladie, secours	45,000
Augmentations de traitements; nomination de nouveaux agents	45,000
Indemnités de résidence	100,000
	1,500,000

A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*Observations.*
21,000	21,000	»	»	
9,000	9,000	»	»	
1,500,000	700,000	800,000	»	ART. 2. — L'augmentation se justifie par l'adoption de nouveaux barèmes de traitements. — Cette remarque concerne tous les crédits destinés à la rémunération du personnel.
1,530,000	730,000	800,000	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . fr.	
3	»	Indemnités des conseillers de gouvernement	
4	a.	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, papier . . . . . fr.	75,000 »
	b.	Achat et entretien des meubles de l'hôtel et des bureaux, frais d'entretien de l'automobile, salaire du chauffeur, achat d'essence.	25,000 »
	c.	Éclairage, chauffage, service des eaux	32,000 »
	d.	Achat et reliure d'ouvrages, abonnements aux journaux	3,000 »
	e.	Menues dépenses, etc.	15,000 »
5	»	Bibliothèque du Département. — Achat et reliure de livres et documents. — Statistique. — Impressions, publications. — Missions à l'étranger. — Dépenses diverses	
6	a.	Publication de la *Revue du Travail* et du *Bulletin du Ravitaillement* (éditions françaises et flamandes) . . . . . fr.	110,000 »
	b.	Correspondants du Travail	25,000 »
	c.	Enquête permanente sur les faits sociaux (grèves, salaires, heures de travail, etc.).	10,000 »
7	»	Frais de route et de séjour.	
		TOTAL DU CHAPITRE Ier. . . fr.	
		CHAPITRE II.	
		PENSIONS ET SECOURS.	
8	»	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (*Crédit non limitatif.*)	
9	a.	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse . . . . . fr.	16,000 »
	b.	Secours à allouer, dans des circonstances exceptionnelles, à d'anciens agents ou à leurs veuves et orphelins qui n'ont qu'une pension minime	3,000 »
	c.	Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires ou d'employés décédés en activité de service ou en retraite, et dont la famille se trouve dans une situation malheureuse.	6,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
1,550,000	730,000	800,000	»	
42,000	36,000	6,000	»	ART. 3. — Le nombre des conseillers a été augmenté d'une unité.
150,000	125,000	25,000	»	ART. 4. — Augmentation résultant du relèvement des prix.
65,000	»	65,000	»	ART. 5 et 6. — Dépenses transférées de l'article 25 (ancien) où elles figuraient pour une somme de 49,000 francs.
145,000	»	145,000	»	
35,000	30,000	5,000	»	ART. 7. — Crédit mis en rapport avec les nécessités.
1,967,000	921,000	1,046,000	»	
AUGMENTATION . .fr.		1,046,000		
7,000	7,000	»	»	
25,000	25,000	»	»	
32,000	32,000	»	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		CHAPITRE III.	
		INDUSTRIE.	
	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit, d'économie industrielle, etc. — Achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'administration de l'Industrie. — Frais d'impression et de publication. — Dépenses diverses . . . . . fr.	4,750 »
	b.	Frais résultant de la collation des décorations industrielles	116,000 »
10	*c.*	Missions et frais de déplacement à l'étranger, commissions, congrès, études dans l'intérêt de l'industrie et du commerce. — Expositions intéressant le Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement, foires d'échantillons : subsides et dépenses diverses.	90,000 »
	d.	Subside au Comité électrotechnique belge pour son affiliation à la Commission électrotechnique internationale	1,250 »
	a.	Recueil officiel des brevets d'invention; frais d'impression et de publication	72,000 »
	b.	Recueil officiel des marques de fabrique et de commerce; frais d'impression et de publication	12,000 »
11	*c.*	Bureau international pour la protection de la propriété industrielle; part contributive de la Belgique.	3,000 »
	d.	Impressions diverses, calligraphie des brevets et autres dépenses relatives à la propriété industrielle.	12,000 »
»	»	Inspection de l'industrie. — Traitements, etc.	
»	»	Inspection de l'industrie. — Matériel etc.	
	a.	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. — Traitements des secrétaires.	3,500 »
12	*b.*	Frais divers	9,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.	
		CHAPITRE IV.	
		ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL.	
	a.	Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel. — Dépenses diverses . . . . . fr.	155,000 »
13	*b.*	Bourses d'études et de voyage aux élèves	15,000 »
		A REPORTER . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES DIMINUTION.	*Observations.*
212,000	378,000	»	166,000	ART. 10. — Suppression du crédit de 200,000 francs relatif à l'organisation de la foire d'échantillons de Bruxelles. Par contre, les frais résultant de la collation des décorations industrielles seront plus élevés à cause du prix des bijoux et des diplômes. Le crédit servira, en outre, à concurrence de 60,000 francs à encourager la participation de la Belgique aux Foires commerciales à l'étranger, notamment à Lyon, à Paris et à Bâle.
99,000	52,000	47,000	»	ART. 11. — Augmentation justifiée par les causes suivantes : 1° Le recueil des brevets doit comprendre ceux déposés en territoire occupé pendant le 4e trimestre 1917 et l'année 1918, et au Havre pendant toute la guerre ; 2° Le recueil des marques, celles de 1915 à 1919 inclusivement, soit un total de 5,000 marques; 3° le crédit devra faire face à la réimpression du recueil contenant les lois et règlements sur la propriété industrielle.
»	50,000	»	50,000	ART. 10 et 11 (anciens). — Le service de l'Inspection de l'industrie est transféré au Ministère des Affaires Économiques.
»	8,000	»	8,000	
12,500	12,500	»	»	
323,500	500,500	47,000	224,000	
DIMINUTION. . . fr.		177,000	»	
170,000	125,000	45,000	»	ART. 13 et 14. — L'adoption de nouveaux barèmes de traitements pour le personnel enseignant explique en grande partie l'augmentation des crédits de ces deux articles.
170,000	125,000	45,000	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop-pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . fr.	
	a.	Écoles manufacturières, écoles industrielles, écoles et cours professionnels, écoles et cours commerciaux, musées d'enseignement industriel et professionnel, subsides, matériel, frais d'examen . . . . . fr.	5,541,000 »
	b.	Écoles et classes ménagères, subsides, matériel. — Cours temporaires d'économie domestique et des travaux du ménage, frais d'examen, bourses d'études, dépenses diverses	320,000 »
14	*c.*	Écoles professionnelles de tissage. — Ateliers d'apprentissage, subsides, matériel.	175,000 »
	d.	Missions et frais de déplacement à l'étranger; commissions, congrès, bourses de voyage, études, impressions, publications, achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'administration de l'enseignement industriel et professionnel	6,000 »
	e.	Souscriptions à des ouvrages intéressant l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Dépenses diverses	8,000 »
15	»	École d'apprentissage des estropiés de Charleroi. — Subside, à condition que l'école ne fasse point concurrence au commerce local et pour le cas où la dépense prévue de ce chef au budget provincial de 1920 serait dépassée	
	a.	Inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Traitements d'activité et de disponibilité; indemnités . . . . . fr.	160,000 »

		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.
	Inspection de l'enseignement industriel et professionnel.		
16	Inspecteur général	1	14,460
	Inspecteur principal	1	10,200 à 13,968
	Inspecteur.	1	7,200 à 10,080
	Inspectrices	3	6,720 à 8,640
	Inspectrice des classes ménagères	1	6,720 à 8,640
	Inspecteurs adjoints	2	5,760 à 8,064
	Rédacteurs	1	4,800 à 8,064
	Commis	1	3,600 à 5,400
	Huissier	1	3,540 à 5,688
	Indemnités de résidence	»	6,000

	b.	Frais de route et de séjour.	40,000 »
17	»	Inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Matériel et dépenses diverses.	
18	*a.*	Conseil supérieur de l'enseignement technique. — Rémunération des secrétaires. fr.	2,500 »
	b.	Frais divers.	7,500 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
170,000	125,000	45,000	»	
6,050,000	2,950,000	3,100,000	»	ART. 14. — L'augmentation est nécessaire : 1° pour permettre notamment d'accorder au personnel enseignant des écoles industrielles et professionnelles subsidiées par l'État, des augmentations de traitement en rapport avec le coût actuel de la vie; 2° pour permettre d'augmenter les subsides en compensation de la charge des capitaux à affecter aux nouvelles constructions.
10,000	20,000	»	10,000	ART. 15. — Le crédit de 20,000 francs inscrit au budget de 1919 représentait le subside de deux années.
200,000	107,000	93,000	»	ART. 16. — Voir explication à l'article 2.
1,000	1,000	»	»	
10,000	10,000	»	»	
6,441,000	3,213,000	3,238,000	10,000	
AUGMENTATION. . fr.		3,228,000		

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		CHAPITRE V.	
		MÉTIERS ET NÉGOCES.	
19	*a.*	Statistique, missions et frais de déplacement à l'étranger, impressions, publications; achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office des métiers et négoces, dépenses diverses . . . . . fr.	13,500 »
	b.	Frais résultant de la collation des décorations spéciales	500 »
	c.	Subside à l'Institut international pour l'étude du problème des classes moyennes.	2,000 »
20	*a.*	Cours de perfectionnement pour petits patrons et artisans. — Examens de capacité. — Musées, bibliothèques, expositions et concours professionnels : subsides et dépenses diverses. . . . . fr.	60,000 »
	b.	Encouragements aux associations économiques et professionnelles et à la pratique de l'apprentissage chez les petits commerçants, les petits industriels et les artisans. — Mesures de propagande. — Dépenses diverses	15,000 »
21	»	Encouragements pour l'amélioration de l'outillage des petits industriels et des artisans . . .	
22	*a.*	Conseil supérieur des métiers et négoces. — Rémunération des secrétaires . fr.	2,700 »
	b.	Frais divers	7,300 »
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr.	
		CHAPITRE VI.	
		POIDS ET MESURES.	
	a.	Traitements d'activité et de disponibilité du personnel; indemnités . . . fr.	239,000 »

	NOMBRE d'agents	TRAITEMENT annuel.
Poids et Mesures.		
Inspecteurs principaux.	3	9,000 à 15,696
Vérificateurs	13	5,760 à 13,968
Vérificateurs adjoints	12	3,900 à 6,624
Rédacteur	1	4,800 à 8,064
Messager-feutier	1	2 790 à 4,788
Mécanicien	1	3,180 à 3,816
Nettoyeuse	1	1,500 à 2,100
Indemnités de résidence	»	10,000

25	*b.*	Frais de bureau et de tournée	80,000 »
	c.	Frais d'inspection et d'intérim	11,000 »
		A REPORTER. . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
16,000	16,000	»	»	
75,000	75,000	»	»	
40,000	40,000	»	»	
10,000	8,000	2,000	»	Art. 22. — Voir explication à l'article 2.
141,000	139,000	2,000	»	
Augmentation . fr.		2,000		
330,000	252,000	78,000	»	Art. 25. — Voir explication à l'article 2.
330,000	252,000	78,000	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . fr.	
	a.	Matériel du service et du bureau central des poids et mesures. — Missions et frais de déplacement à l'étranger . . . . . fr.	12,000 »
24	*b.*	Frais de la Commission consultative des poids et mesures et de la Commission consultative d'électricité	3,500 »
	c.	Frais du Bureau international des poids et mesures	2,500 »
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr.	

CHAPITRE VII.

TRAVAIL.

	a.	Impressions; publications; missions; dépenses diverses . . . . . fr.	30,000 »
25	*b.*	Subside à l'Office international du travail, au Comité belge de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs et à d'autres institutions dont les travaux se rattachent aux attributions de l'Office du Travail . .	3,000 »
	a.	Conseils de prud'hommes. — Traitements des greffiers de première instance et d'appel; indemnités pour la rémunération des commis-greffiers. — Indemnités aux présidents des conseils d'appel . . . . . fr.	160,000 »
26	*b.*	Revision des listes électorales. — Indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement; frais d'instances mis à charge de l'Etat. — Fourniture du papier électoral. — Transport gratuit des électeurs.	15,000 »
	c.	Frais d'interprète et de traduction. — Jury flamand.	4,500 »
	a.	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes : traitements d'activité et de disponibilité; indemnités . . . . . fr.	603,000 »

	Nombre d'agents au 1er janvier 1920.	TRAITEMENT ANNUEL.	
Administration centrale.			
Premier inspecteur général	1	15,000	
Inspecteur principal	1	11,040	
Inspecteur	1	8,400	
Inspectrices	2	5,880 à 7,800	
Inspecteur adjoint	1	4,800 à 6,720	
Chef de bureau	1	7,200 à 8,400	
Commis-chef	1	5,760 à 7,200	
Commis	3	3,600 à 5,520	
27 Dame sténo-dactylographe auxiliaire	1	3,600 à 6,240	
Huissier	1	3,540 à 4,740	
Nettoyeuse	1	1,500 à 2,100	603,000
Service provincial.			
Inspecteurs principaux.	4	11,460 à 13,800	
Inspecteurs	10	7,080 à 10,800	
Inspecteur ingénieur délégué	1	5,520 à 6,720	
Inspecteurs adjoints	11	6,000 à 6,720	
Inspectrices	6	4,200 à 5,040	
Contrôleur principal	1	6,700 à 8,040	
Contrôleurs	21	4,200 à 6,240	
Commis	7	3,600 à 4,320	
Indemnités de résidence	»	30,000	
		A REPORTER . . . fr.	603,000
		A REPORTER. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations*
330,000	252,000	78,000	»	
18,000	17,000	1,000	»	ART. 24. — A partir de 1920, la Belgique aura, au sein du Bureau international, un délégué pour lequel il faut prévoir des frais de route et de séjour.
348,000	269,000	79,000	»	
AUGMENTATION . . fr.		79,000		
33,000	82,000	»	49,000	ART. 25. — Voir articles 5 et 6.
179,500	102,500	77,000	»	ART. 26. — Un travail intensif de revision aura lieu en 1920 : l'état des listes électorales résultant de plusieurs années de guerre pourrait amener l'introduction de nombreux recours.
212,500	184,500	77,000	49,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des develop-pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . fr.	
		REPORT . . . . fr.	603,000 »
	b.	Frais fixes de bureau.	17,000 »
	c.	Frais de route et de séjour; missions et frais de déplacement à l'étranger; enquêtes et expertises.	205,000 »
28	»	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes : matériel, frais d'expériences, achats d'instruments, dépenses diverses	
	a.	Service médical du Travail. — Traitements d'activité et de disponibilité; indemnités . . . . . fr.	187,200 »

		Nombre d'agents au 1er janvier 1920.	TRAITEMENT ANNUEL.
	Administration centrale.		
29	Inspecteur général	1	15,000
	Inspecteurs principaux.	2	10,200 à 13,080
	Chimistes	1	5,520 à 6,720
	Commis	1	3,600 à 5,520
	Messager-feutier	1	2,790 à 3,990
	Service provincial.		
	Inspecteur principal	1	10,200 à 13,080
	Inspecteurs	6	7,800 à 9,600
	Indemnités de résidence	»	7,500

	b.	Frais fixes de bureau.	11,500 »
	c.	Frais de route et de séjour; missions et frais de déplacements à l'étranger; enquêtes	50,000 »
30	»	Service médical du Travail. — Matériel. — Frais d'expériences. — Achats d'instruments. — Dépenses diverses	
31	*a.*	Conseil supérieur du Travail. — Traitements des secrétaires. — Jetons de présence des membres . . . . . fr.	12,000 »
	b.	Frais divers	8,000 »
	a.	Unions professionnelles : subsides de premier établissement; impression et brochage des statuts . . . . . fr.	21,500 »
32	*b.*	Indemnités aux Unions pour statistiques fournies au Département	5,000 »
	c.	Encouragements et mesures de propagande, souscriptions, congrès. Dépenses diverses	7,500 »
	d.	Frais résultant de la collation des décorations pour administrateurs d'unions professionnelles.	2,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
212,500	184,500	77,000	49,000	
825,000	376,450	448,550	»	ART. 27. — Voir explication à l'article 2.
60,000	20,000	40,000	»	ART. 28. — Augmentation résultant de l'extension donnée au service.
248,700	120,750	127,950	»	ART. 29. — Voir explication à l'article 2.
20,000	20,000	»	»	
20,000	20,000	»	»	
36,000	34,000	2,000	»	ART. 32. — Augmentation résultant de l'inscription du littera *d*.
1,422,200	775,700	695,500	49,000	
AUGMENTATION. . fr.		646,500		

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		CHAPITRE VIII.		
		ASSURANCE ET PRÉVOYANCE SOCIALES.		
33	*a.*	Impressions; publications; achat et reliure de livres et de documents; missions et frais de déplacements à l'étranger; dépenses diverses . . . . . fr.	7,500	»
	b.	Subsides aux institutions dont les travaux se rattachent aux attributions de l'Office de l'assurance et de la prévoyance sociales.	2,500	»
34	»	Comités de patronage : dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides . .		
35	*a.*	Sociétés mutualistes et autres institutions de prévoyance : subsides de premier établissement; impression et brochage des statuts. . . . . fr.	195,000	»
	b.	Indemnités aux fédérations et aux sociétés, et autres dépenses relatives au fonctionnement et à la comptabilité de ces institutions	250,000	»
	c.	Personnel et frais de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés mutualistes	15,000	»
	d.	Frais résultant de la collation des décorations spéciales. — Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions relatives aux institutions de prévoyance et mesures de propagande en faveur de l'affiliation à ces institutions. — Subsides aux congrès ayant trait aux institutions de prévoyance. — Subsides pour achat de drapeaux. — Dépenses diverses.	40,000	»
36	»	Subsides aux caisses mutualistes d'invalidité en vertu de la loi du 5 mai 1912. (Eu égard à la situation causée par la guerre, la condition d'admissibilité aux primes prévues au § 4 de l'article 3 de la loi du 5 mai 1912, ne sera pas exigée pour les opérations des années 1914 à 1918. Les caisses mutualistes d'invalidité qui, pendant la même période, n'ont assuré à leurs membres malades ou invalides qu'une indemnité journalière inférieure à 1 franc, mais de 50 centimes au moins, pourront bénéficier des subsides). (*Crédit non limitatif.*).		
37	»	Commission des accidents du travail. — Rémunération des secrétaires. — Frais divers. — Élaboration et publication des rapports périodiques. — Statistique des accidents		
38	»	Commission des assurances sociales. — Rémunération des secrétaires. — Dépenses diverses.		
39	*a.*	Encouragements aux institutions ayant pour objet le placement gratuit des travailleurs; subsides, souscriptions, distribution de formulaires, etc. . . . . fr.	200,000	»
	b.	Encouragements aux caisses de prévoyance et de secours instituées en faveur des victimes du chômage involontaire. — Dépenses diverses	20,000	»
	c.	Frais divers de la Commission permanente des Unions professionnelles reconnues, des bourses paritaires du travail et des caisses de chômage.	5,000	»
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations*
10,000	10,000	»	»	
65,000	60,000	5,000	»	Art. 34. — Augmentation de 5,000 francs pour permettre l'octroi d'un subside à l'Union des villes et communes belges.
500,000	495,000	5,000	»	Art. 36. — Vu le nombre sans cesse croissant des associations mutualistes, il y a lieu de porter de 245,000 à 250,000 francs les dépenses prévues au littera *b*.
450,000	450,000	»	»	
10,000	10,000	»	»	
12,000	»	12,000	»	Art. 38 (nouveau). — Commission créée par arrêté royal du 25 juin 1919.
225,000	225,000	»	»	
1,272,000	1,250,000	22,000	»	
Augmentation . . fr.		22,000		

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		CHAPITRE IX.	
		PARTICIPATION DE L'ÉTAT A LA CONSTITUTION DES PENSIONS DE VIEILLESSE.	
40	»	Allocation au fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse (lois du 10 mai 1900 et du 5 juin 1911)	
41	»	Subventions aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation de leurs membres à la Caisse générale de retraite sous la garantie de l'État. — Subventions aux caisses communes de prévoyance et aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation des ouvriers mineurs à ladite Caisse de retraite (art. 12 de la loi du 10 mai 1900 et art. 5 de la loi du 5 juin 1911). (*Crédit non limitatif.*)	
42	*a.*	Dépenses d'administration relatives à l'exécution de la loi du 10 mai 1900 : Subsides aux comités de patronage des habitations ouvrières, aux commissions d'appel et autres institutions appelées à concourir à l'application de ladite loi . . . . . fr.	180,000 »
	b.	Enquêtes et frais divers	30,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . fr.	
		CHAPITRE X.	
		MINES.	
	a.	Conseil des mines. — Traitements d'activité et de disponibilité; indemnités et frais de déplacement. . . . . fr.	66,000 »

43	GRADES.	Nombre d'agents au 1er janvier 1920.	TRAITEMENT ANNUEL.
	Président	1	8,000
	Conseillers	4	6.000
	Greffier	1	5,000
	Rédacteur	1	4,800 à 6,720
	Commis	1	3,600 à 6,000
	Dame sténo-dactylographe auxiliaire	1	3,600 à 6,240
	Huissier	1	3,540 à 4,740
	Concierge-nettoyeuse	1	1,500 à 2,100
	Indemnités de résidence	»	2,000

	b.	Indemnités de vie chère	16,200 »
44	»	Conseil des mines. — Matériel	
		À REPORTER . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
60,000,000	30,000,000	30,000,000	»	Art. 40. — Augmentation résultant de l'application de la loi du 19 juin 1919.
1,400,000	1,400,000	»	»	
210,000	210,000	»	»	
61,610,000	31,610,000	30,000,000	»	
Augmentation . fr.		30,000,000		
82,200	48,000	34,200	»	Art. 45. — En attendant qu'une loi soit intervenue pour augmenter les traitements des membres du Conseil des Mines, ceux-ci continueront à bénéficier de l'indemnité de vie chère allouée par l'arrêté royal du 29 juin 1919.
5,000	5,000	»	»	
87,200	53,000	34,200	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . fr.	
45	*a.*	Corps des mines. — Traitements d'activité et de disponibilité du personnel du corps et des commis-dessinateurs; indemnités . . . . . fr.	858,500 »

GRADES.	Nombre d'agents au 1er janvier 1920.	TAUX DES TRAITEMENTS.
Inspecteurs généraux	2	16,100
Ingénieurs en chef de 1re classe	6	13,080 à 16,000
— — 2me —	4	
Ingénieurs principaux de 1re classe	13	10,200 à 11,640
— — 2me —	6	9,000 à 9,600
Ingénieurs de 1re classe	11	7,800 à 8,400
— 2me —	5	6,720 à 7,200
— 3me —	6	5,400 à 6,000
Commis-dessinateurs	18	3,600 à 6,540

	b.	Frais fixes de bureau	24,000 »
	c	Frais fixes de déplacement	47,500 »
	d.	Frais de déplacement variables et extraordinaires	60,000 »
	e	Frais des concours pour le recrutement des ingénieurs des mines	»
46	*a.*	Délégués ouvriers à l'inspection des mines. — Indemnités. . . . . fr.	184,000 »
	b.	Frais de déplacement	10,200 »
	c.	Dépenses diverses	5,000 »
47	*a.*	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions; publications de documents statistiques; missions et frais de déplacements à l'étranger; essais et expériences. . . . . fr.	30,000 »
	b.	Frais de publication des *Annales des Mines de Belgique*; indemnités, frais de route et de séjour du Comité directeur	20,000 »
48	*a.*	Inspection des produits explosifs : traitements d'activité et de disponibilité; indemnités . . . . . fr.	38,900 »

GRADES.	Nombre d'agents au 1er janvier 1920.	TRAITEMENT ANNUEL.
Inspecteur principal	1	9,000 à 11,640
Inspecteurs	2	7,200 à 8,400
Délégué à l'inspection	1	4,200 à 5,100
Indemnités de résidence	»	2,000

	b.	Frais de route et de séjour	14,000 »
	c.	Dépenses diverses	700 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
87,200	53,000	34,200	»	
990,000	562,000	428,000	»	ART. 45. — Voir explication à l'article 2.
199,200	120,000	79,200	»	ART. 46. — Idem.
50,000	50,000	»	»	
53,600	33,000	20,600	»	ART. 48. — Idem.
1,380,000	818,000	562,000	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . fr.	
	a.	Commission permanente des caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs. — Rémunération du secrétaire. — Jetons de présence et frais de déplacement . . fr.	3,000 »
49	*b.*	Frais divers de cette Commission	1,000 »
	c.	Subvention extraordinaire à une ancienne caisse.	1,000 »
	a.	Service géologique. — Traitements d'activité et de disponibilité, indemnités; commission géologique . . . . . fr.	72,800 »

	GRADES.	Nombre d'agents au 1er janvier 1920.	TRAITEMENT ANNUEL.
50	Ingénieur principal de 1re classe.	1	10,200 à 11,640
	Géologue	1	7,200 à 8,400
	Géologue adjoint.	1	6,000 à 6,720
	Commis-chef	2	5,700 à 7,200
	Préparateurs	2	3,600 à 4,800
	Dame sténo-dactylographe auxiliaire	1	5,600 à 6,240
	Huissier	1	3,540 à 4,740
	Messager-feutier.	1	2,790 à 3,990
	Nettoyeuses	2	1,500 à 2,100
	Indemnités de résidence	»	7,000

	b.	Frais de route et de séjour	20,000 »
51	»	Service géologique. — Matériel, fournitures de bureau, mobilier, éclairage et chauffage, achat de livres, de cartes et d'instruments. — Impressions et traductions de documents. — Frais de publication de la carte géologique et de la carte générale des mines; rétribution des collaborateurs	
52	»	Commission consultative des machines à vapeur. — Frais de route et de séjour; frais de bureau; matériel	
	a.	Commission de revision des règlements miniers. — Frais de déplacement, frais d'expériences, frais de publications, etc. . . . . fr.	5,000 »
53	*b.*	Service du laboratoire pour l'essai des explosifs et des lampes en usage dans les mines et pour l'étude des poussières de charbon	17,000 »
	c.	Frais d'entretien et d'exercices de la station modèle de sauvetage	3,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE X. . fr.	

CHAPITRE XI.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

54	»	Dépenses imprévues non libellées au budget	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*Observations*
1,380,000	818,000	562,000	»	
5,000	3,000	2,000	»	ART. 49. — Augmentation résultant du relèvement des taux des frais de route et de séjour.
92,800	63,000	29,800	»	ART. 50. — Voir explication à l'article 2.
25,000	20,000	5,000	»	ART. 51. — La publication de la carte géologique va être reprise en vue du remplacement d'un grand nombre de feuilles totalement épuisées.
3,000	1,500	1,500	»	ART. 52. — Augmentation résultant du relèvement du taux des frais de déplacement.
25,000	25,000	»	»	
1,530,800	930,500	600,300	»	
AUGMENTATION . fr.		600,300		
8,000	8,000	»	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.
		CHAPITRE XII.
		SERVICES DIVERS.
55	»	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail instituée par la loi du 21 juillet 1890 . . . . .
56	»	Enquêtes médicales dans les mines des divers bassins houillers du pays; frais de déplacement et jetons de présence. — Maladies professionnelles des mineurs; étude des mesures prophylactiques. — Dépenses diverses . . . . .
57	»	Exécution d'un recensement du personnel de l'industrie et du commerce en relation avec le recensement général de la population au 31 décembre 1910. . . . .
58	»	Subside à la Société anonyme de l'Exposition universelle et internationale de Gand, en exécution de la convention additionnelle autorisée par l'article 2 de la loi du 6 mai 1912. (Neuvième versement.) . . . . .
59	»	Exposition internationale et urbaine de Lyon en 1914. — Subside pour la liquidation des dépenses de la participation belge et des frais de fonctionnement du Commissariat général du Gouvernement . . . . .
60	»	Exposition universelle et internationale de Gand en 1913. — Frais de fonctionnement du Commissariat général du Gouvernement. — Subsides; frais de participation des Départements ministériels. — Jury international. — Dépenses diverses . . . . .
61	»	Commissions d'études des conditions de travail dans diverses industries . . . . .
»	»	Subsides à la Société anonyme de l'Exposition de Charleroi en 1911 . . . . .
»	»	Participation de la Belgique à la Conférence internationale du travail à Washington en 1919.
		TOTAL DU CHAPITRE XII . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
90,000	90,000	»	»	
6,000	6,000	»	»	
50,000	50,000	»	»	
750,000	750,000	»	»	
30,000	»	30,000	»	
4,000	4,000	»	»	
50,000	10.000	40,000	»	
»	385,000	»	385,000	
»	200,000	»	200,000	
980,000	1,495,000	70,000	585,000	
Diminution. . . fr.			515,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.

Récapitulation.

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

I	Administration centrale	
II.	Pensions et secours	
III.	Industrie	
IV.	Enseignement industriel et professionnel	
V.	Métiers et négoces	
VI.	Poids et mesures	
VII.	Travail	
VIII.	Assurance et Prévoyance sociales	
IX.	Participation de l'État à la constitution des pensions de vieillesse	
X.	Mines	
XI.	Dépenses imprévues	
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES	fr.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

XII.	Services divers	
	TOTAL (Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement)	fr.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*Observations.*
1,967,000	921,000	1,046,000	»	
32,000	32,000	»	»	
323,500	500,500	»	177,000	
6,441,000	3,213,000	3,228,000	»	
141,000	139,000	2,000	»	
348,000	269,000	79,000	»	
1,422,200	775,700	646,500	»	
1,272,000	1,250,000	22,000	»	
61,610,000	31,610,000	30,000,000	»	
1,530,800	930,500	600,300	»	
8,000	8,000	»	»	
75,095,500	39,648,700	35,623,800	177,000	
980,000	1,495,000	»	515,000	
76,075,500	41,143,700	35,623,800	692,000	
AUGMENTATION. . fr.		34,931,800		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU X

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

BUDGET DE L'EXERCICE 1920

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
		CHAPITRE Ier.	
		Section 1re. — Administration centrale	
1	*a.*	Traitement du ministre . . . . . fr.	21,000
	b.	Frais de représentation	9,000
		Secrétariat général. Services des traductions. Comité supérieur de contrôle. Conseil d'appel, etc.	
		Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés, etc. :	

	GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses
	Services généraux :			
a.	Secrétaire général	17,500 à 19,000	1	
	Directeur général	16,000 à 18,400	2	
	Inspecteur général	16,000 à 18,400	1	
	Directeur d'administration	14,000 à 16,000	2	
	Inspecteur de direction	10,000 à 14,000	5	
	Greffier en chef	10,000 à 14,000	1	
	Inspecteur	8,200 à 10,600	2	
	Chef de division	8,200 à 10,600	8	
	Greffier	8,200 à 10,600	1	
	Chef de bureau	7,600 à 8,800	1	604,600
	Contrôleur	5,800 à 8,800	6	
	Sous-chef de bureau	6,400 à 8,200	9	
	Bibliothécaire	5,800 à 8,800	1	
	Commis-chef	5,800 à 7,000	7	
	Commis, commis d'ordre, agréé, etc.	5,000 à 5,800	25	
	Chef-garde	4,000 à 5,250	1	
	Chef facteur de station	4,250 à 5,250	1	
	Chef expéditionnaire	4,750 à 5,800	2	
	Ingénieur principal	8,200 à 11,300	1	
	Services des traductions :			
b.	Chef de service	10,000 à 14,000	1	
	Chef de division	8,200 à 10,600	2	
	Traducteur-chef	6,400 à 8,200	10	228,900
	Traducteur et traducteur agréé	5,000 à 5,800	20	
	Contrôleur	5,800 à 8,800	1	
	Comité supérieur de contrôle :			
c.	Directeur de service	10,000 à 14,000	1	
	Commis-chef	5,800 à 7,000	1	
	Commis	5,000 à 5,800	2	
2	Expéditionnaire	3,000 à 4,500	5	
	Commissaire de surveillance principal	8,200 à 10,600	1	
	Commissaire de surveillance	5,800 à 8,800	4	129,300
	Sous-commissaire	4,000 à 5,800	8	
	Agent de surveillance	3,000 à 5,500	15	
	Contrôleur de travaux	5,800 à 8,800	2	
	Contrôleur adjoint	4,000 à 5,800	4	
	Agent de contrôle	3,000 à 5,500	8	
		TOTAL . . .	162	

La dépense totale du litt. *c* est de 258,600 francs; le Département des Chemins de fer, etc., en supporte la moitié; le Département des Travaux publics le quart, et le Département de la Guerre le quart restant.

A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
21,000	21,000	»	»	
9,000	9,000	»	»	
1,413,130	840.000 60,000	513,130	»	ART. 2. — Augmentation résultant du relèvement du taux des traitements. Extension du personnel du Comité supérieur de contrôle. Une partie du crédit de 1919, 60,000 francs, est transférée à l'article 7.
1,443,130	930,000	513,130	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		REPORT. . . . fr.		
	d.	Indemnités de résidence :		
		Litt. *a* et *b* . . . . . fr.		79,320
		Litt. *c*, part du Département des Chemins de fer		15,660
	e.	Travail extraordinaire, secours, coopération, indemnités des experts, de déplacements, etc.		(1) 246,000
	f.	Conseiller artistique.		12,000
	g.	Attaché technique		11,450
	h.	Conseillers de gouvernement		24,000
	i.	Commissions :		
		Comité de législation		2,500
		Transport d'énergie électrique		6,000
		Comité consultatif du personnel		5,400
		Conseil d'appel.		3,000
	j.	Cours de langue flamande aux agents de l'Administration.		45,000
		Les magistrats qui font partie du Comité mixte de législation et du Conseil d'appel toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent du Département.		
		Traitements, salaires et indemnités des huissiers, messagers, concierges, agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, etc. :		
	a.	Services généraux :		
		24 agents au traitement annuel de 2,900 à 4,800 francs . . fr.	95,000	121,000
		12 écureuses au salaire de 6 francs par jour.	26,000	
	b.	Indemnités de résidence		14,000
	c.	Travail extraordinaire, secours, etc.		15,000
3	*d.*	Comité supérieur de contrôle :		
		3 agents au traitement annuel de 2,900 à 4,400 francs . . fr.	11,000	
		2 écureuses au salaire de 6 francs par jour	4,200	
	e.	Indemnités de résidence	1,800	
	f.	Travail extraordinaire, secours, etc.	3,000	
		La dépense totale des litt. *d*, *e* et *f* est de. . . . . fr.	20,000	
		La part du Département est de la moitié, soit . . . . . fr.		10,000
		A REPORTER. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution	*Observations.*
1,443,130	930,000	513,130	»	(1) Y compris une somme de 60,000 francs provenant de la suppression de l'article 3 (ancien) : *Frais de route et de séjour, missions des membres du Comité supérieur de contrôle.*
160,000	120,000	40,000	»	Art. 3. — Relèvement du taux des traitements et salaires.
1,603,130	1,050,000	513,130	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		REPORT. . . . fr.		
		Matériel, etc. :		
		Services généraux :		
	a.	Fournitures de bureau, impressions, reliures, achat de livres, d'insignes et diplômes pour décorations, etc. . . . . fr.		97,500
	b.	Chauffage, éclairage, eau		50,000
	c.	Travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel et aux locaux occupés par le Secrétariat général, mobilier, loyer de locaux, menues dépenses. — Entretien et réparation d'automobiles		60,000
4		Comité supérieur de contrôle :		
	d.	Fournitures de bureau, impressions, reliures, achat de livres, etc.	12,000	
	e.	Chauffage, éclairage, eau, loyer de locaux, mobilier, menues dépenses, etc	13,000	
		La dépense totale est de . . . . . fr.	25,000	
		La part du Département est de		12,500
5	»	Honoraires des avocats		
6	»	Encouragements aux associations professionnelles d'agents		
		Section 2. — Service de presse et de publicité.		
	a.	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés, etc. :		

GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses.
Directeur	12,600	1	
Inspecteur de direction	10,000 à 14,000	1	
Chef de bureau	7,600 à 8,800	1	
Sous-chef de bureau	6,400 à 8,200	1	93,800
Contrôleur	5,800 à 8,800	1	
Commis-chef	5,800 à 7,000	1	
Commis, commis d'ordre, expéditionnaire, etc	5,000 à 5,800	10	
	TOTAL. . .	16	

7	*b.*	Indemnités de résidence		10,320
	c.	Indemnités pour travail extraordinaire et déplacements. — Secours . . .		17,800
	a.	Traitements, salaires et indemnités des huissiers, messagers, concierges, etc. :		

GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses.
Huissier.	2,900 à 4,800	1	
Messager	2,900 à 3,500	2	14,200
Concierge	1,500	1	
Écureuse	1,800	1	
	TOTAL. .	5	

8	*b.*	Indemnités de résidence	2,000
	c.	Indemnités pour travail extraordinaire, secours, etc.	1,800
		A REPORTER. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION	*Observations.*
1,603,130	1,050,000	553,130	»	
220.000	220,000	»	»	ART. 4. — Transfert à l'article 9 : 20,000 francs.
220,000	131,000	89,000	»	ART. 5. — Réorganisation du Service des avocats. Relèvement des honoraires.
5,000	5,000	»	»	
121,920	60,000	61,920	»	ART. 7. — Un premier crédit de 60,000 francs avait été prévu en 1919, à l'article 2, pour la création du service de Presse et de Publicité. L'augmentation de 61,920 francs se justifie par l'organisation de ce service et le relèvement des traitements.
18,000	»	18,000	»	ART. 8. — Création et organisation du service.
2,188,050	1,466.000	722,050	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
9	»	Matériel, fournitures de bureau, imprimés pour le service, chauffage, éclairage, mobilier, loyers des locaux, etc. . . . .
10	»	Publicité commerciale . . . . .
11	»	Courtages de publicité . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE Ier. . . . fr.

CHAPITRE II.

Chemins de fer.

PREMIÈRE SECTION.

SERVICES COMMUNS.

Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :

a. Haute surveillance. — Service général.

b. Approvisionnements d'imprimés, papiers, etc. Masse d'habillement. Fabrication des billets de voyageurs.

GRADES.	Traitements annuels	Nombre d'agents. litt. *a*	Nombre d'agents. litt. *b*	Dépenses par littera.
Administrateur-président	17,500 à 19,000	1	»	
Administrateur	16,000 à 18,400	1	»	
Inspecteur général	16,000 à 18,400	1	»	
Directeur d'administration	14,000 à 16,000	2	»	
Ingénieur en chef, directeur de service	10,000 à 14,000	1	»	
Ingénieur en chef, inspecteur de direction	10,000 à 14,000	1	»	
Inspecteur de direction et directeur de service	10,000 à 14,000	6	1	
Inspecteur	8,200 à 10,600	5	»	
Chef de division	8,200 à 10,600	12	2	
Conseiller juridique	7,600 à 10,600	1	»	
Chef de bureau principal	8,200 à 10,000	»	1	
Chef de bureau (administration centrale)	7,600 à 8,800	1	»	
Chef de bureau	7,600 à 8,800	1	»	Litt. *a* . . fr. 976,500
12 Sous-chef de bureau	6,400 à 8,200	18	2	
Chef de dépôt principal et chef de fabrication principal	7,000 à 8,200	»	3	Litt. *b* . . . 190,200
Expert comptable	5,500 à 8,800	1	»	
Commissaire de surveillance	5,800 à 8,800	1	»	
Vérificateurs	5,000 à 6,700	5	»	
Commis-chef	5,800 à 7,000	8	1	
Commis	5,500 à 5,800	46	4	
Commis d'ordre	5,000 à 5,250	9	10	
Premier chef facteur de station	5,250 à 6,500	1	»	
Facteur de station principal et facteur de station	5,000 à 4,500	2	1	
Chef expéditionnaire	4,750 à 5,800	8	»	
Expéditionnaire	5,000 à 4,500	6	»	
Dessinateur-traceur	4,500 à 5,250	»	1	
Agréé principal et agréé	2,800 à 4,600	29	10	
	TOTAL . .	165	36	

A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*Observations*
2,188,050	1,466,000	722,050	»	
65,000	20,000	45,000	»	ART. 9. — Transfert de l'article 4 : 20,000 francs. Achat de meubles pour l'installation du Service, constitution de réserves de papiers, etc.
426,500	394,000	32,500	»	
200,000	»	200,000	»	ART. 10. — Extension de la réclame en Angleterre, majoration du coût des insertions, etc. Le crédit de 394,000 francs faisait l'objet de l'article 28 du budget de 1919.
2,879,550	1,880,000	999,550	»	ART. 11. — Commissions à allouer aux agences de publicité autorisées à recruter des annonces payantes à insérer dans les publications officielles.
AUGMENTATION. fr.		999,550		
1,418,300	757,000	661,300	»	ART. 12. — Cette augmentation résulte du relèvement des taux des traitements et du recrutement d'agents nouveaux pour combler les vides du cadre.
1,418,300	757,000	661,300	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . fr.	
	c.	Indemnités pour travaux supplémentaires. . . . . fr.	41,500
	d.	Frais de déplacements, de tournées, de voyage et de mission.	67,000
	e.	Indemnités. Intérims. Récompenses pour actes de vigilance, de courage, de probité, etc., allouées aux agents des services communs, aux agents d'autres administrations et aux personnes étrangères au service de l'État	36,000
	f.	Indemnités de résidence	107,100
		Rémunérations des gens de service et salaires des ouvriers :	
	a.	Huissiers, messagers, concierges et classeurs de l'Administration centrale, de l'autographie et du factage.	
	b.	Réception, emmagasinage et distribution des approvisionnements de la masse d'habillement, des imprimés, papiers et fournitures de bureau.	
	c.	Atelier de reproduction des plans.	

GRADES.	Salaires par an.	Nombre d'agents. Litt. *a*	Litt. *b*	Litt. *c*	Dépenses par littera.
Huissier et chef classeur	3,300 à 3,950	28	7	3	
Messager et classeur	2,750 à 3,350	8	12	»	
Messager et classeur	2,160 à 2,560	12	5	»	
Chef d'atelier	4,400 à 4,850	1	»	»	
Conducteur de presse	3,800 à 4,400	2	»	1	
Imprimeur	2,750 à 3,950	6	»	9	
Imprimeur	2,160 à 2,560	3	»	1	Litt. *a* .. 199,075
Manœuvre	2,723 à 2,998	»	2	»	
Magasinier	2,900 à 3,350	»	13	»	Litt. *b* . 156,670
Ouvrière coupeuse	2,723	»	4	»	
Concierge-portier	3,800	»	1	»	Litt. *c* . 87,200
Écureuse	2,160	»	2	2	
Nettoyeur.	2,723 à 2,907	»	1	1	
Veilleur	2,750 à 3,050	»	1	»	
Préparateur	2,900 à 4,100	»	1	»	
Agent réceptionnaire	3,200 à 4,400	»	1	»	
Chef chargeur	»	»	1	»	
TOTAL . . .		60	51	17	

13	*d.*	Indemnités de résidence	63,600
		Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc. :	
	a.	Imprimés et autographies . . . . . fr.	3,184,300
14	*b.*	Mobilier et fournitures de bureau, timbres à date, composteurs, coupons de voyageurs, etc.	1,398,700
	c.	Instructions et publications diverses (indicateurs, tarifs, cahiers des charges, comptes rendus, etc.), bibliothèque	1,417,000
		Subsides aux caisses d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris :	
15	*a.*	Du Grand Central belge . . . . . fr.	240,000
	b.	De la Société anonyme des Chemins de fer de la Flandre occidentale . . .	25,500
		A REPORTER. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*Observations.*
1,418,300	757,000	661,300	»	
476,545	210,170	266,375	»	ART. 13. — Augmentation justifiée par le relèvement des salaires et par des extensions de personnel nécessitées par les besoins du service.
6,000,000	3,600,000	2,400,000	»	ART. 14. — Augmentation du prix des matières, du coût des impressions, reliures, etc.
265,500	265,500	»	»	
8,160,345	4,832,670	3,327,675	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
16	»	Secours exceptionnels aux ouvriers . . . . .
17		Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales. — Congrès des chemins de fer :
	a.	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales. fr. 18,000
	b.	Subside à la Commission internationale du Congrès des chemins de fer . . . 5,000
18	»	Honoraires des médecins pour visites, examens approfondis, contre-visites, etc., n'intéressant pas la Caisse des ouvriers. Cours de brancardiers . . . . .

DEUXIÈME SECTION.

VOIES ET TRAVAUX.

Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :

a. Direction centrale du service.

b. Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. — Bâtiments et dépendances ; construction des chemins de fer ; surveillance des chemins de fer concédés ; service des chemins de fer vicinaux.

GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents. litt. *a*	Nombre d'agents. litt. *b*	Dépenses par littera.
Administrateur	16,000 à 18,400	1	»	
Inspecteur général	16,000 à 18,400	1	»	
Directeur d'administration	14,000 à 16,000	5	»	
Ingénieur en chef, directeur de service	10,000 à 14,000	5	20	
Ingénieur principal	8,200 à 11,300	4	18	
Ingénieur	4,800 à 8,200	2	26	
Chef de section principal	7,000 à 10,600	2	80	
Chef de section	5,900 à 7,000	2	128	
Architecte en chef, directeur de service	10,000 à 14,000	1	»	
Architecte principal	7,000 à 11,300	»	8	
Architecte	4,500 à 7,000	»	5	
Inspecteur de direction	10,000 à 14,000	2	»	
Inspecteur	8,200 à 10,600	1	1	
Chef de division	8,200 à 10,600	15	»	
Chef de division de dessin	8,200 à 10,600	1	»	Litt. *a* . . 846,994
Chef de bureau principal	8,200 à 10,000	»	8	
19 Chef de bureau principal de dessin	8,200 à 10,000	»	1	Litt. *b* . . 3,417,131
Chef de bureau	7,800 à 8,800	5	12	
Chef de bureau de dessin	7,600 à 8,800	»	1	
Contrôleur	5,800 à 8,800	5	»	
Sous-chef de bureau	6,400 à 8,200	11	22	
Sous-chef de bureau de dessin	6,400 à 8,200	»	7	
Commis-chef	5,800 à 7,000	12	51	
Dessinateur-chef	5,800 à 7,000	5	22	
Commis principal Commis	5,000 à 5,800	51	138	
Dessinateur principal Dessinateur	5,500 à 5,800	»	107	
Surveillant principal	6,400	»	2	
Surveillant	4,250 à 6,000	»	9	
Commis d'ordre	2,750 à 5,250	9	88	
Dessinateur expéditionnaire	2,750 à 5,250	8	87	
Agréé principal et agréé	2,700 à 4,600	12	44	
	TOTAL . .	150	885	

A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*Observations.*
8,160,345	4,832,670	3,327,675	»	
150,000	64,000	86,000	»	ART. 16. — L'augmentation de crédit demandée pour l'exercice 1920 est destinée à faire face à des demandes de secours plus nombreuses prévues pour cet exercice.
23,000	23,000	»	»	
125,000	125,000	»	»	
5,289,125	3,973,000	1,316,125	»	ART. 19. — Augmentation des dépenses provoquée par le relèvement des rémunérations et par des transformations d'emplois nécessitées par les exigences du service.
13,747,470	9,017,670	4,729,800	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT . . . . fr.	
	c.	Indemnités pour travaux supplémentaires . . . . . fr.	110,000
	d.	Frais de déplacements, de tournées, de voyage et de mission	435,000
	e.	Indemnités, intérims, etc.	30,000
	f.	Indemnités de résidence	450,000
	a.	Rémunérations des agents de surveillance et de la police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.) :	

GRADES.	Salaires par an.	Nombre d'agents.	Dépenses.
Contre-maître	4,100 à 5,600	44	
Surveillant	3,650 à 5,300	100	
Piqueur de 1re classe.	3,300 à 3,000	93	
Piqueur de 2e classe	3,300 à 4,400	274	
Garde excentrique et garde cabine *A* . . .	2,907 à 3,458	1,861	
Garde excentrique et garde cabine *B* . . .	2,760 à 3,274	2,210	
Garde excentrique et garde cabine *C* . . .	2,760 à 3,182	770	
Garde-barrières, excentriques et signaux . .	2,760 à 3,182	897	
Garde-barrières (postes importants). . . .	2,760 à 3,182	148	
Garde-block	2,760 à 3,182	602	
Garde-route	2,725 à 2,907	6	
Garde-barrières	2,723 à 2,907	725	
Garde-tranchées	2,723 à 2,907	8	
Garde-tunnels	2,723 à 2,977	1	
Garde-dépôt	2,999 à 3,366	44	
Pontonnier *A*.	2,907 à 3,458	40	
Pontonnier *B*.	2,760 à 3,274	29	
Pontonnier *C*.	2,760 à 3,182	1	
Aide pontonnier pilote	2,760 à 3,182	29	
Veilleur de nuit	2,723 à 2,907	8	 35,651,531
Magasinier	2,999 à 3,366	4	
Messager-classeur.	2,160 à 3,950	122	
Nettoyeur lampiste	2,760 à 3,182	22	
Boute-feu	2,760 à 3,274	16	
Concierge-écureuse	1836	13	
Garde-barrières femme (barrières ouvertes), logées	551 à 918	1,771	
Garde-barrières femme (barrières ouvertes), non logées	734 à 1,102	501	
Garde-barrières femme (barrières fermées), logées	734 à 1,102	754	
Garde-barrières femme (barrières fermées), non logées	918 à 1,285	50	
Garde-block femme (barrières ouvertes), logées.	1,102 à 1,469	60	
Garde-block femme (barrières ouvertes), non logées	1,285 à 1,652	33	
Garde-block femme (barrières fermées), logées.	1,285 à 1,652	133	
Garde-block femme (barrières fermées), non logées	1,469 à 1,836	8	
	TOTAL. . .	11,377	

20	*b.*	Indemnités de résidence	2,310,000
		Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :	
	a.	Fournitures de billes et bois spéciaux . . . . . fr.	6,500,000
21	*b.*	Fournitures de rails et accessoires	8,500,000
	c.	Fournitures et réparation de plaques tournantes, d'excentriques, de croisements, de traversées de voie, ponts à peser les wagons et les locomotives .	3,500,000
		A REPORTER. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution	*Observations.*
13,747,470	9,017,670	4,729,800	»	
37,961,531	16,168,991	21,792,540	»	ART. 20. — L'accroissement des dépenses résulte du relèvement des salaires et des extensions de personnel reconnus nécessaires pour assurer l'exécution du service.
18,500,000	19,200,000	»	700,000	ART. 21. — Crédit mis en rapport avec les nécessités prévues pour 1920.
70,209,001	44,386,661	26,522,340	700,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop-pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

REPORT . . . . fr.

a. Salaires des ouvriers pour l'entretien de la route, la réception, le renouvellement des rails et accessoires, du ballast, etc.

GRADES.	Salaires par an.	Nombre d'agents.	Dépenses.
Agent réceptionnaire	3,500 à 3,900	32	
Monteur-électricien	3,641 à 3,018	23	
Mécanicien-électricien	3,182 à 4,359	13	
Poseur-électricien	3,182 à 4,359	121	
Horloger	3,182 à 4,359	9	
Ajusteur	3,091 à 3,825	146	
Chef-poseur	3,091 à 3,350	47	
Chef-nettoyeur	3,050 à 3,050	1	
Machiniste	2,000 à 3,500	2	
Chauffeur	3,050 à 3,500	1	
Ébéniste	3,091 à 3,825	3	
Forgeron	2,999 à 3,641	114	
Plombier-zingueur	2,999 à 3,641	47	
Menuisier	2,999 à 3,641	187	
Charpentier	2,999 à 3,641	18	
Maçon	2,999 à 3,641	114	
Agent-trieur	2,999 à 3,641	3	 36,997,170
Paveur	2,907 à 3,458	79	
Peintre	2,907 à 3,458	74	
Vitrier	2,907 à 3,458	1	
Couvreur	2,907 à 3,458	10	
Chef-piocheur *a.* Postes importants	2,999 à 3,566	872	
Chef-piocheur *b.* Postes faciles	2,999 à 3,274	668	
Manœuvre	2,723 à 2,907	2	
Aide-ajusteur	2,760 à 3,182	41	
Aide-forgeron	2,760 à 3,091	34	
Aide-plombier	2,723 à 2,907	1	
Aide-charpentier	2,723 à 2,907	1	
Aide-maçon	2,723 à 2,907	1	
Aide-paveur	2,723 à 2,907	14	
Aide-poseur électricien	2,760 à 3,182	10	
Piocheur	2,723 à 2,907	7,472	
Écureuse	1,836	69	
	TOTAL. . .	10,250	

22

b. Indemnités de résidence 2,095,000

Outils, ustensiles et objets divers, loyers de locaux; travaux d'amélioration, d'entretien et de renouvellement des bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway :

23

a. Réparation, entretien et renouvellement des ouvrages d'art, bâtiments et dépendances; travaux d'amélioration peu importants; prestations pour charriages de toute nature; fourniture et réparation d'objets divers de matériel de la route, tels que colonnes hydrauliques, barrières, signaux, etc. . . . . fr. 17,000,000

b. Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, d'objets de matériel, de mobilier, etc. 1,000,000

c. Loyers et contributions de locaux pour bureaux et pour logements de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État 1,000,000

d. Reconstruction de bâtiments, ouvrages d'art, ou autres installations, démolition de voies, ponts à peser, plates-formes, pavages, rampes, etc. 1,000,000

A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
70,209,001	44,386,661	26,522,340	700,000	
39,092,170	15,303,742	23,788,428	»	ART. 22. — L'accroissement des dépenses résulte du relèvement des salaires et des renforts de personnel nécessaires pour la réduction des prestations.
20,000,000	15,900,000	4,100 000	»	ART. 23. — L'augmentation du crédit est justifiée par la nécessité d'exécuter en 1920 d'importants travaux d'entretien et de remise en bon état des bâtiments, voies et dépendances des stations, ainsi que par la hausse constante du prix de la main-d'œuvre, la rareté et le coût élevé des matériaux.
129,301,171	75,590,403	54,410,768	700,000	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

REPORT . . . . . fr.

TROISIÈME SECTION.

TRACTION ET MATÉRIEL.

Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :

a. Direction centrale du service.

b. Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvisionnements.

c. Ateliers centraux. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général.

d. Réception du matériel et des approvisionnements. — Dépôts.

GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.				Dépenses par littera.
		litt. *a*	litt. *b*	litt. *c*	litt. *d*	
Administrateur	16,000 à 18,400	1	»	»	»	
Inspecteur général	16,000 à 18,400	1	»	»	»	
Directeur d'administration	14,000 à 16,000	4	»	»	»	
Ingénieur en chef, inspecteur de direction et ingénieur en chef, directeur de service	10,000 à 14,000	9	8	7	»	
Ingénieur principal	8,200 à 11,500	9	8	2	»	
Ingénieur	5,500 à 8,200	3	26	10	»	
Chef de section principal	7,000 à 10,600	7	12	3	»	
Chef de section	5,900 à 7,000	5	23	18	»	
Chimiste en chef, directeur de service	10,000 à 14,000	»	»	»	1	
Chimiste principal de 1re classe	7,000 à 11,500	»	»	»	1	
Chimiste de 2e classe et adjoint	4,300 à 7,000	»	»	»	9	
Inspecteur de direction	10,000 à 14,000	2	»	»	»	
Inspecteur	8,200 à 10,600	3	»	»	»	
Contrôleur principal	8,200 à 10,000	1	2	»	»	Litt. *a*. 1,651,055
Contrôleur	5,800 à 8,800	6	7	»	»	
Chef de division	8,200 à 10,600	13	»	»	»	
Chef de division (dessin)	8,200 à 10,000	2	»	»	»	Litt. *b*. 2,988,035
Chef de bureau principal	8,200 à 10,000	»	3	1	»	
Chef de bureau (direction)	7,600 à 8,800	3	»	»	»	
Chef de bureau (direction de service)	7,600 à 8,800	»	5	4	»	
Chef de bureau (remises)	7,000 à 8,800	»	12	»	»	Litt. *c*. 539,610
Chef de bureau de dessin	7,600 à 8,800	2	»	»	»	
Chef de bureau (atelier central)	7,600 à 8,800	»	»	1	»	
Sous-chef de bureau	6,400 à 8,200	25	10	5	»	
Sous-chef de bureau de dessin	6,400 à 8,200	2	»	2	»	Litt. *d*. 499,000
Commis-chef	5,800 à 7,000	28	43	10	»	
Dessinateur chef	5,800 à 7,000	4	1	3	»	
Chef de dépôt principal	7,000 à 8,200	»	»	»	9	
Chef de dépôt	5,800 à 7,000	»	»	»	3	
Commis principal et commis	3,300 à 5,800	57	167	49	21	
Dessinateur principal et dessinateur	5,600 à 5,800	19	1	12	»	
Commis d'ordre	3,000 à 5,250	26	110	54	17	
Dessinateur expéditionnaire	5,000 à 5,250	5	4	15	»	
Dessinateur traceur	4,500 à 5,250	1	2	7	»	
Premier chef facteur	5,250 à 6,300	»	»	1	»	
Chef facteur principal	4,250 à 5,250	1	1	»	2	—
Facteur de station principal et facteur de station	3,000 à 4,500	1	3	4	2	
Agréé principal et agréé	2,800 à 4,600	30	167	56	44	
Chef expéditionnaire	4,780 à 5,800	1	»	1	»	
Officier de police principal	4,250 à 5,250	»	2	»	»	
	TOTAL. . .	273	615	246	109	

24

A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*Observations.*
129,301,171	75,590,403	54 410,768	700,000	
6,667,700	4,112.000	2,555.700	»	ART. 24. — Augmentation provoquée par le relèvement du barème des traitements, les renforts de personnel nécessaires pour la réduction des prestations et les transformations d'emplois nécessitées par les exigences du service.
135,968.871	79,702,403	56,966,468	700,000	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . fr.	
	e.	Indemnités pour travaux supplémentaires. . . . . fr.	150,000
	f.	Frais de déplacements, de tournées, de voyages et de missions	300,000
	g.	Indemnités diverses, intérims.	75,000
	h.	Indemnités de résidence	465,000
		Rémunérations des ouvriers :	
	a.	Traction et freinage des convois (machinistes, chauffeurs et serre-freins).	
	b.	Visite et entretien courant du matériel de traction et de transport.	
	c.	Réception et emmagasinage des approvisionnements et du matériel.	
	d.	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.).	

GRADES.	Salaires par an	Nombre d'agents.				Dépenses par littera.
		Litt. *a*	Litt. *b*	Litt. *c*	Litt. *d*	
Chef d'atelier	6,500 à 7,400	»	18	1	»	
Surveillant principal d'éclairage	5,900 à 6,800	»	1	»	»	
Machiniste instructeur principal	5.900 à 6,800	2	»	»	»	
Machiniste instructeur	4,100 à 5,600	146	»	»	»	
Surveillant de voiture surveillant d'éclairage, surveillant du frein Westinghouse et du chauffage à la vapeur, contre-maître . . .	4,100 à 5,600	»	208	»	»	
Machiniste de locomotive	3,350 à 5,000	5,527	»	»	»	
Brigadier visiteur, brigadier électricien, brigadier homme de métier, visiteur de locomotive.	3,650 à 4,400	»	335	»	»	
Conducteur électricien	3,350 à 4,400	3	»	»	»	
Brigadier serre-frein	3,350 à 4,400	37	»	»	»	
Brigadier nettoyeur	3,200 à 4,400	»	10	»	»	
Agent réceptionnaire.	3,200 à 4,400	»	»	12	»	
Brigadier guide	3,200 à 4,100	15	»	»	»	
Préparateur de laboratoire	3,500 à 4,100	»	»	5	»	
Chef ajusteur électricien, chef chaudronnier (locomotives), chef forgeron (locomotives) .	3,274 à 4,008	»	22	»	»	
Chef visiteur de matériel.	3 200 à 3,950	»	73	»	»	
Chef ajusteur (locomotives), chef appareilleur-gazier, chef tourneur	3,182 à 3,916	»	191	1	»	
Chef ajusteur (voitures et wagons), chef garnisseur, chef menuisier (voitures), chef peintre (locomotives et voitures)	3,090 à 3,825	»	33	»	»	
Visiteur de matériel	3,050 à 3,800	»	857	»	»	
	A REPORTER. .	5,730	1,768	19	»	

A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
135,968,871	79,702,403	56,966,468	700,000	
135,968,871	79,702,403	56,966,468	700,000	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

REPORT. . . . fr.

		GRADES.	Salaires par an.	Nombre d'agents Litt. *a*	Litt. *b*	Litt. *c*	Litt. *d*	Dépenses par littera.
25		REPORT. . .		5,750	1,768	10	»	Litt. *a*. 62,547,793
		Ajusteur électricien, chaudronnier en fer et en cuivre (locomotives), forgeron (locomotives).	2,999 à 3,735	»	712	»	»	
		Électricien	3,050 à 3,650	»	21	»	»	Litt *b*. 23,324,680
		Chef manœuvre	3,050 à 3,650	»	»	2	247	
		Aide-électricien, ajusteur (voitures et wagons), bourrelier, ferblantier-lampiste, maçon, menuisier (locomotives et wagons), peintre (locomotives et voitures), préparateur, riveur (wagons), tourneur (voitures et wagons).	2,815 à 3,550	»	844	»	»	Litt. *c*. 352,665
		Chauffeur	3,050 à 3,500	3,527	»	»	»	Litt. *d*. 25,253,034
		Chef serre-frein	3,050 à 3,500	54	»	»	»	
		Machiniste de machine fixe, machiniste de machine d'atelier, pointeur et magasinier	2,900 à 3 500	»	»	16	285	
		Chef veilleur, chef nettoyeur, chef lampiste.	2,900 à 3,500	»	»	»	99	
		Ajusteur (locomotives), appareilleur-gazier, forgeron (voitures et wagons), garnisseur, menuisier (voitures), tourneur (locomotives).	2,898 à 3 641	»	3,570	»	»	
		Ouvrier aux machines-outils	2,751 à 3,458	»	269	»	»	
		Chef bâcheur	2,898 à 3 458	»	1	»	»	
		Aide-préparateur de laboratoire	2,900 à 3,550	»	»	3	»	
		Nettoyeur de voiture ambulant	2,900 à 3,550	»	»	»	56	
		Guide des plans	2,900 à 3,550	45	»	»	»	
		Serre-frein	2,900 à 3,550	3,847	»	»	»	
		Bâcheur	2,724 à 3,274	»	4	»	»	
		Garnisseur de coussinets	2,815 à 3,182	»	9	»	»	
		Réparateur de chaufferettes	2,724 à 3,182	»	6	»	»	
		Aide-forgeron, aide-chaudronnier, aide-riveur, aide-appareilleur-gazier	2,724 à 3,090	»	480	»	»	
		Lampiste	2,724 à 3 090	»	»	»	897	
		Chauffeur de machine fixe, chauffeur de locomotive d'atelier	2,900 à 3,050	»	»	2	79	
		Veilleur-portier	2,750 à 3,050	»	»	1	162	
		Manœuvre et chaufferettier	2,724 à 2,999	»	»	56	4,979	
		Nettoyeur de locomotives et nettoyeur de voitures	2,724 à 2 898	»	»	»	2,918	
		Apprenti	918 à 1,856	»	41	»	»	
		Huissier, chef classeur	3,500 à 3,950	»	»	1	50	
		Messager, classeur	2,750 à 3,350	»	»	1	26	
		Aide-messager et aide-classeur	2,180 à 2,560	»	»	»	2	
		Écureuse	2,160	»	»	1	10	
			TOTAL. . .	13,201	7,725	102	9,790	
	e.	Indemnités de résidence						4,000,000
		Primes d'économie et de régularité :						
	a.	Pour économie constatée dans la consommation du combustible, des matières de graissage et du gaz d'éclairage . . . fr.						2,620,691
26	*b.*	Pour la conservation des moteurs et encourager la marche régulière des convois						2,676,182
	c	Pour économie constatée dans la consommation des matières d'éclairage.						183,666
	d.	Primes de parcours pour les surveillants des voitures						6,000
	e.	Pour intéresser le personnel de direction et de surveillance des ateliers à la bonne marche des travaux						339,912

A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
135,968,871	79,702,403	56,966,468	700,000	
115,480,172	46,590,698	68,889,474	»	ART. 25. — La majoration de dépenses résulte du relèvement des salaires, des extensions de personnel à réaliser pour l'octroi du repos hebdomadaire et de la journée de 8 heures et pour l'entretien et la réparation du matériel.
5,826,451	3,818,626	2,007,825	»	ART. 26. — L'augmentation provient : *a*) De ce que la prime est proportionnelle au prix des combustibles et des matières de graissage lesquels sont en forte augmentation; *b*) De l'accroissement du trafic; c) Des extensions de personnel participant aux primes.
257,275,494	130,111,727	127,863,767	700,000	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
		Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :
27	*a.*	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc. . . . . fr. 151,100,000
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation 7,460,000
		Entretien, réparation et renouvellement du matériel :
28	*a.*	Matériaux pour entretien, réparation et amélioration des locomotives, tenders, voitures, wagons, bâches, etc. . . . . fr. 42,000,000
	b.	Renouvellement des locomotives, tenders, voitures et wagons 5,000,000
		Salaires pour l'entretien, la réparation, le renouvellement du matériel et la fabrication des coupons :
	a.	Main-d'œuvre pour la réparation, etc. du matériel.
	b.	Fabrication des coupons.
	c.	Agents en service général.

GRADES.	Salaires par an.	Nombre d'agents. Litt. *a*	Litt. *b*	Litt. *c*	Dépenses par littera.
Chef d'atelier	6,050 à 7,400	8	»	»	
Contre-maître	4,100 à 5,600	69	»	»	
Chef marteleur	4,284 à 5,018	4	»	»	
Conducteur de presse	3,458 à 5,018	»	1	»	
Surveillant de garage d'automobiles . . .	4,100 à 5,600	»	»	1	
Chauffeur de voitures	4,162 à 5,248	»	»	7	
Brigadier homme de métier.	3,650 à 4,400	106	»	»	
Chauffeur de camions	3,825 à 4,100	»	»	13	
Chef chaudronnier (locomotives), chef forgeron (locomotives), chef monteur	3,274 à 4,008	244	»	»	
Chef ajusteur (locomotives), chef fondeur en fer, chef forgeron (voitures et wagons) chef modeleur, chef mouleur en fer, chef tourneur (locomotives).	3,182 à 3,916	46	»	»	
Chef ajusteur (voitures et wagons), chef fondeur en cuivre, chef garnisseur, chef menuisier (voitures), chef mouleur en cuivre, chef noyauteur, chef-peintre (locomotives et voitures), chef riveur (wagons)	3,090 à 3,825	104	»	»	
Ajusteur électricien, chaudronnier en fer et en cuivre (locomotives), chef bourrelier, chef caleur, chef ferblantier-lampiste chef menuisier (locomotives et wagons), chef ouvrier aux machines-outils, chef rebandageur chef vannier, fondeur en fer, forgeron (locomotives), graveur, marteleur, modeleur, mouleur en fer, tailleur de limes.	2,999 à 3,733	1,067	»	»	
	A REPORTER. .	1,648	1	21	

A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
257,275,494	130,111,727	127,863,767	700,000	
158,560,000	115,668,000	42,892,000	»	ART. 27. — L'augmentation est la conséquence de l'extension du trafic et de la hausse du prix des combustibles.
47,000,000	45,000,000	2,000,000	»	ART. 28. — Renouvellement des locomotives, tenders, voitures et wagons.
462,835,494	290,779,727	172,755,767	700,000	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

REPORT. . . . fr.

GRADES.	Salaires par an.	Nombre d'agents. Litt. *a*	Litt. *b*	Litt. *c*	Dépenses par littera.
	REPORT. . .	1,648	1	21	
29 — Ajusteur (locomotives), fondeur en cuivre, forgeron (voitures et wagons), garnisseur, menuisier (voitures), mouleur en cuivre, premier chauffeur aux fours à remanier, tourneur (locomotives)	892,8 à 3,641	3,285	»	»	Litt. *a*. 28,035,089
Chef manœuvre	3,050 à 3,050	»	»	30	
Huissier	3,500 à 3,950	»	»	13	
Ajusteur	2,898 à 3,041	4	»	»	Litt. *b*. 64,435
Chef veilleur	2,900 à 3,500	»	»	6	
Machiniste de machines fixes, machiniste de machine d'atelier, pointeur, magasinier	2,900 à 3,500	»	»	142	Litt. *c*. 6,029,890
Imprimeur (atelier des coupons)	2,724 à 3,438	»	18	»	
Chef bâcheur et noyauteur en fer	2,898 à 3,438	4	»	»	
Caleur, rebandageur, ouvrier aux machines-outils	2,724 à 3,366	764	»	»	
Machiniste aux pilons, noyauteur en cuivre, visiteur de matériel	2,815 à 3,366	145	»	»	
Ajusteur (voitures et wagons), appareilleur, bourrelier, conducteur de grue, de transbordeur ou de convoyeur de charbons et cendrées, ferblantier-lampiste, imprimeur (ateliers centraux), maçon, menuisier (locomotives et wagons), nickeleur, peintre (locomotives et voitures), préparateur, riveur, tonnelier, tourneur (voitures et wagons), vannier	2,815 à 3,350	1,599	»	»	
Messager	2,750 à 3,350	»	»	2	
Bâcheur, cordier	2,724 à 3,274	89	»	»	
Aide-marteleur	2,815 à 3,274	11	»	»	
Chef peintre (wagons)	2,898 à 3,274	2	»	»	
Aide (forgeron, chaudronnier, riveur), ébarbeur, empaqueteur, peintre (wagon)	2,724 à 3,090	1,232	»	»	
Garnisseur de coussinets	2,815 à 3,182	10	»	»	
Veilleur, portier	2,750 à 3,050	»	»	63	
Chauffeur de machine fixe et chauffeur de machine d'atelier	2,900 à 3,050	»	»	25	
Lampiste	2,724 à 3,090	»	»	1	
Manœuvre	2,724 à 2,999	»	»	1,771	
Manœuvre	2,724 à 2,949	»	»	3	
Second chauffeur à remanier	2,724 à 3,182	10	»	»	
Apprenti	918 à 1,836	35	»	»	
	TOTAL. . .	8,836	19	2,079	

d.	Indemnités de résidence	700,000

A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES DIMINUTION.	*Observations.*
462,835,494	290,779,727	172,755,767	700,000	
34,829,414	14,498,124	20,331,290	»	ART. 29. — La majoration de dépenses résulte du relèvement des salaires, des extensions de personnel à réaliser pour l'octroi du repos hebdomadaire et de la journée de 8 heures et pour l'entretien et la réparation du matériel.
497,664,908	305,277,851	193,087,057	700,000	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

REPORT. . . . fr.

QUATRIÈME SECTION.

TRANSPORTS.

Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :

a. Direction centrale du service des transports et du service commercial; surveillance des chemins de fer concédés et des chemins de fer vicinaux.

b. Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des wagons; convoyage des voyageurs et des marchandises.

c. Trafic. Surveillance du service; bureaux des stations; factage; relations internationales, etc.

GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents. Litt. *a*	Litt. *b*	Litt. *c*	Dépenses par littera.
Administrateur	16,000 à 18,400	1	»	»	
Inspecteur général	16,000 à 18,400	1	»	»	
Directeur d'administration	14,000 à 16,000	5	»	»	
Ingénieur principal	8,200 à 11,300	1	»	»	
Inspecteur de direction	10,000 à 14,000	15	»	»	
Directeur de service	10,000 à 14,000	»	»	11	
Inspecteur	8,200 à 10,600	6	»	»	
Chef de division, chef de bureau	7,600 à 10,600	27	»	»	
Chef de bureau principal	8,200 à 10,000	»	»	11	
Chef de bureau (marchandises)	7,600 à 8,800	»	»	36	
Contrôleur principal	8,200 à 10,000	»	11	»	
Contrôleur	5,800 à 8,800	»	46	»	
30 Sous-chef de bureau	6,400 à 8,200	45	»	20	
Commis-chef	5,800 à 7,000	47	156	109	
Chef de station principal	7,600 à 9,400	»	»	21	
Chef de station de 1re classe	7,000 à 8,800	»	»	39	Litt. *a* 1,979,988
Chef de station de 2e classe	5,800 à 7,600	»	»	88	
Chef de station de 3e classe	4,800 à 6,400	»	»	252	Litt. *b* 22,784,382
Chef de station de 4e classe	3,600 à 5,300	»	»	414	
Receveur	4,800 à 7,000	»	»	22	Litt. *c* 26,386,828
Commissaire de surveillance principal	8,200 à 10,600	»	»	1	
Commissaire de surveillance	5,800 à 8,800	»	»	1	
Sous-commissaire de surveillance	5,200 à 6,400	»	»	3	
Commis principal et commis	3,300 à 5,800	64	217	1,070	
Commis d'ordre	3,000 à 5,250	77	481	620	
Premier chef-garde	5,250 à 6,300	5	36	2	
Premier chef-facteur de station	5,250 à 6,300	2	»	7	
Chef-garde principal et chef-garde	4,000 à 5,250	»	2,582	»	
Chef-facteur de station principal et chef-facteur de station	4,250 à 5,250	»	»	152	
Facteur de station principal et facteur de station	3,000 à 4,500	»	»	421	
Garde-convoi	3,000 à 4,000	»	2,143	»	
Officier de police principal et officier de police interprète	3,000 à 3,250	»	»	94	
Agréé principal et agréé	2,800 à 4,600	47	»	3,482	
Distributeur de coupons	3,000 à 3,400	»	»	6	
	TOTAL. . .	341	3,472	6,851	

A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*Observations.*
497,664,908	305,277,851	193,087,057	700,000	
56,603,602	25,720,000	30,883,602	»	ART. 30. — L'augmentation résulte du relèvement général des traitements et des extensions de personnel nécessitées par l'accroissement du trafic et par la réduction des heures de travail.
554,268,510	330,997,851	223,970,659	700,000	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des develop-pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . fr.	
	d.	Indemnités pour travaux supplémentaires. . . . . fr.	75,000
	e.	Frais de déplacement, de tournées, voyage et mission	345,000
	f.	Indemnités, intérims, découchers des gardes, etc.	1,817,404
	g.	Indemnités de résidence	3,180,000
	h.	Dépenses occasionnées par le fonctionnement de la Commission d'exploitation des voies navigables	35,000
		Rémunérations des gardes temporaires et des ouvriers; cammionnage et manœuvres par chevaux :	
	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc.	
	b.	Formation des convois; convoyage des voyageurs et des marchandises; nettoyage des bureaux, cours, etc.; portiers, gardiens, veilleurs, etc.	

GRADES.	Salaires par an.	Nombre d'agents, Litt. *a*	Nombre d'agents, Litt. *b*	Dépenses par littera.	
Garde temporaire	2,900	»	583		
Huissier, chef classeur, classeur, messager, aide-messager, aide-classeur	2,160 à 3,930	»	78		
Surveillant	3,800 à 4,400	»	132		
Chef récoleur	3,182 à 3,641	»	9		
Chef manœuvre, freineur dirigeant, chef cabestanier	3,090 à 3,825	»	903		
Chef chargeur, chef emballeur.	2,999 à 3,755	450	»		
Récoleur, garde-salle et annotateur , . . .	2,725 à 3,366	»	942		
Peseur	2,725 à 3,366	119	»	Litt. *a* . .	17,909,520
Manœuvre, conducteur, freineur, cabestanier .	2,816 à 3,274	»	3,012		
Chargeur, transbordeur, emballeur	2,725 à 3,182	4,370	»	Litt. *b* . .	21,643,892
Veilleur, nettoyeur, gardien, portier, classeur de coupons	2,725 à 2,907	»	397		
Écureuse, garde-latrines.	2,190	»	178		
Porteur d'avis	918 à 2,020	»	288		
Porteur d'exprès	1,469 à 2,020	»	15		
Aide-chargeur	2,190	»	6		
Distributeur et distributrice de coupons. . .	219 à 2,190	»	165		
	TOTAL. . .	4,919	6,708		

	c.	Indemnités de résidence	2,383,433
	d.	Camionnage et manœuvres par chevaux	1,800,000
		Primes de régularité :	
32	*a.*	Pour encourager la marche régulière des convois . . . . . fr.	1,700,000
	b.	Pour encourager la bonne et prompte utilisation du matériel pendant la période de recrudescence des transports	24,500
		À REPORTER. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES.		*Observations.*
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
554,268,510	330,997,851	223,970,659	700,000	
43,736,845	17,152,870	26,583,975	»	ART. 31. — L'augmentation est due au relèvement général des salaires, aux extensions de personnel nécessitées par la réduction des heures de travail et au rétablissement graduel des services de camionnage.
1,724,500	1,334,908	389,592	»	ART. 32. — L'augmentation représente les primes à allouer au personnel à recruter en extension par suite de la réduction des heures de travail et de l'accroissement du trafic.
599,729,855	349,485,629	250,944,226	700,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . fr.	
		Frais d'exploitation :	
	a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, passages à niveau, tunnels, etc. . . . fr.	8,000,000
33	*b.*	Consommations diverses pour arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement, outils, ustensiles, etc.; nettoyage des glaces, cuivres, etc., des stations	4,000,000
	c.	Redevances pour l'usage des stations, lignes, etc., appartenant à des compagnies	300,000
		Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus :	
34	*a.*	Sur le chemin de fer et sur la ligne vicinale de Mons-Boussu. . . . . fr.	5,590,000
	b.	Aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquepots d'Ostende-Douvres	10,000
35		Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclarations relatives à des expéditions par charge complète de wagons	

CINQUIÈME SECTION.

PERCEPTION ET CONTRÔLE DES RECETTES.

Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :

a. Direction centrale du service. — Contrôle et vérification de la comptabilité des recettes. — Décomptes avec les compagnies, etc.

b Distribution des coupons et perception des recettes dans les bureaux où les gestions comptables sont confiées à des receveurs. — Surveillance et contrôle des gestions comptables des stations.

c. Dépôt du timbre.

GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents. Litt. *a*	Litt. *b*	Litt. *c*	Dépenses par littera.
Directeur d'administration	14,000 à 16,000	1	»	»	
Inspecteur de direction	10,000 à 14,000	6	»	»	
Chef de division.	8,200 à 10,600	23	»	»	Litt. *a.*
Contrôleur principal	8,200 à 10,000	»	6	»	2,011,725
Contrôleur	5,800 à 8,800	»	26	»	
Chef de dépôt principal	7,000 à 8,200	»	»	1	
36 Sous-chef de bureau	6,400 à 8,200	54	»	»	Litt. *b.*
Commis chef.	5,800 à 7,000	43	2	1	2,231,500
Receveur chef	6,400 à 8,800	»	24	»	
Receveur	4,800 à 7,000	»	44	»	
Commis	3,000 à 5,800	150	96	2	Litt. *c.* 34,325
Commis d'ordre.	2,750 à 3,250	24	262	2	
Agréé	2,700 à 4,600	123	26	1	
	TOTAL. . .	404	486	7	

A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
599,729,855	349,485,629	250,944,226	700,000	
12,300,000	10,869,352	1,430,648	»	ART. 33. — Augmentation résultant de la hausse du prix des matières, du coût de la main-d'œuvre de l'extension du trafic ainsi que du renouvellement du petit outillage.
5,600,000	2,053,704	3,546,296	»	ART. 34. — Augmentation due à la majoration des indemnités, rentes, secours, etc., corrélative au renchérissement des marchandises transportées, de la « valeur-travail », ainsi qu'à l'abrogation prévue de l'arrêté ministériel suspendant la responsabilité de l'Etat du chef de pertes, avaries, etc., aux marchandises et bagages.
10,000	10,000	»	»	
4,930,590	2,451,000	2,479,590	»	ART. 36. — L'augmentation de dépenses est justifiée par le relèvement des traitements et par des extensions de personnel nécessitées par la réduction des heures de travail dans les gares.
622,570,445	364,869,685	258,400,760	700,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . fr.	
	d.	Indemnités pour travaux supplémentaires. . . . . fr.	245,000
	e	Frais de déplacements, de tournées, de voyage et de missions	94,200
	f.	Indemnités, intérims, etc.	38,900
	g.	Indemnités de résidence	274,940
		Rémunérations des gens de service et salaires des ouvriers :	
	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs, nettoyeurs et écureuses.	
	b.	Délivrance aux stations des billets de voyageurs, livrets-circulaires, etc., par le dépôt du timbre.	

GRADES.	Salaires par an.	Nombre d'agents. Litt. *a*	Nombre d'agents. Litt. *b*	Dépenses par littera.	
Huissier, messager, chef classeur, classeur et aide classeur	2,360 à 3,930	51	»		
37 Chef ouvrier.	3,550 à 3,650	»	2		
Brigadier nettoyeur	3,600	1	»		
Nettoyeur.	2,815 à 2,999	4	»	Litt. *a*. . .	254,400
Ouvrier	2,725 à 3,274	»	17	Litt. *b*. . .	64,500
Nettoyeur provisoire	2,815 à 2,999	3	»		
Aide-classeur provisoire	2,160 à 2,360	6	»		
Concierge écureuse	1,836	3	»		
Écureuse	1,836	16	»		
	TOTAL. . .	84	19		

	c.	Indemnités pour travaux supplémentaires	12,300
	d.	Indemnités de résidence	41,800
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
622,570,445	364,869,685	258,400,760	700,000	
373,000	153,212	219,788	»	ART. 37. — L'augmentation résulte du relèvement des salaires.
622,943,445	365,022,897	258,620,548	700,000	
AUGMENTATION. . fr.		257,920,548		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

CHAPITRE III.

Administration des Transports par Eaux Intérieures.

SECTION Ire.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :

a Haute surveillance, service général, approvisionnement d'imprimés, etc.

GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses par littera.
Directeur d'administration	14,000 à 16,000	1	
Directeur de service	10,000 à 14,000	3	
Chef de bureau	7,600 à 8,800	8	
Inspecteur	8,200 à 10,600	2	
Sous-chef de bureau	6,400 à 8,200	4	
Commis-chef	5,800 à 7,000	5	
Contrôleur	5,800 à 8,800	2	
Expert nautique	6,400 à 8,800	1	Litt. *a*. . 378,700
Commis	3,000 à 5,800	12	
Commis d'ordre	2,750 à 5,250	15	
Agréé	2,700 à 4,600	4	
Dactylographe	3,000	8	
Ingénieur en chef directeur de service	10,000 à 14,000	1	
Ingénieur principal	8,200 à 11,500	1	
Ingénieur	4,800 à 8,200	1	
	TOTAL. . .	66	

b. Indemnités de résidence 42,000

c. Indemnités pour travaux supplémentaires. 20,000

d. Indemnités de déplacements, tournées, voyages et missions 25,000

Rémunérations des gens de service, salaires et indemnités des ouvriers :

39 *a*. Huissiers, messagers, concierges, etc. . . . . fr. 34,000

b. Indemnités de résidence 6,600

40 » Loyer, éclairage, chauffage, travaux d'entretien aux immeubles affectés aux services communs. Achat et réparation des immeubles . . . . . .

41 » Imprimés, tarifs, coupons, remorquages, fournitures de bureau. . . . . .

A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*Observations.*
465,700	»	465,700	»	ART. 38 à 56. — Les dépenses prévues au budget de l'exercice 1920 sont la conséquence de la création de la nouvelle administration. Les dépenses figurant aux articles du budget de 1920 ne peuvent être comparées à celles de l'exercice 1919, en raison de l'extension du service et de la modification profonde de son caractère. Le service des transports par eaux intérieures, organisme d'armée, est devenu un service public de traction et de transports fluviaux.
40,600	»	40,600	»	
30,000	»	30,000	»	
100,000	»	100,000	»	
636,300	»	636,300	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT . . . . fr.	
		DEUXIÈME SECTION.	
		EXPLOITATION.	
	a.	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :	

GRADES.	Traitements anuuels.	Nombre d'agents.	Dépenses par littera.
Commandant de région { 1re classe	8,800 à 10.600	4	
Commandant de région { 2e classe	7.600 à 8,800	7	
Inspecteur de région	7,000 à 8.200	5	
Sous-inspecteur de région	5,800 à 7,000	4	
Chef de bureau	7,000 à 8,800	8	
Commis-chef	5,800 à 7,000	8	
Commis	3,000 à 5,800	16	Litt. *a.* . 535,000
Dessinateur	3,000 à 5,800	6	
Commis d'ordre	2,750 à 5,250	8	
Agréé	2,700 à 4,600	32	
Dactylographe	3,000	8	
Employé, service du Rhin	7,200 et plus.	3	
	TOTAL. . .	109	

42	*b.*	Indemnités de résidence	63,000
	c.	Indemnités pour travaux supplémentaires.	2,000
	d.	Frais de déplacements, tournées, voyages et missions	25,000
		Rémunérations des agents commissionnés et salaires des ouvriers :	
43	*a.*	Salaires et indemnités . . . . . fr.	6,000,000
	b.	Indemnités de résidence	600,000
	c.	Primes de toutes natures	225,000
44	»	Avaries, accidents, primes d'assurances	
45	»	Traction chevaline	
46	»	Récompenses pour actes de vigilance pour les agents de l'administration, et pour actes de vigilance et coopération des agents d'autres administrations et personnes étrangères au service de l'État	
47	»	Allèges en transport et en séjour pour les bases alliées à Anvers, sur le Rhin et pour le ravitaillement national	
48	»	Bureaux de licences de navigation et bureaux de tours.	
		A REPORTER. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*Observations.*
636,300	»	636,300	»	
625,000	»	625,000	»	
6,825,000	»	6,825,000	»	
200,000	»	200,000	»	
600,000	»	600,000	»	
12,000	»	12,000	»	
8,000,000	»	8,000 000	»	
360,000	»	360,000	»	
17,258,300	»	17,258,300	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

REPORT. . . . fr.

TROISIÈME SECTION.

TRACTION ET MATÉRIEL.

a. Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :

	GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses par littera.
49	Ingénieur	4,800 à 11.300	3	Litt. *a.* . 100,000
	Chef de port	3,900 à 10,600	11	
		TOTAL. . .	14	

b Indemnités de résidence 9,000

c. Indemnités pour travaux supplémentaires. 2,000

d. Frais de déplacements, de tournées, de voyages et missions 15,000

50 *a.* Salaires et indemnités des agents commissionnés et ouvriers des ateliers . fr. 1,645,000

50 *b.* Indemnités de résidence 180,000

51 » Primes de toutes natures . . . . . .

52 » Combustible-houille, briquettes, huiles de graissage, essences, objets de consommation divers . . . . . .

53 » Réparations et entretiens courants . . . . . .

54 » Location de remorqueurs et d'allèges . . . . . .

55 » Loyers, éclairage, chauffage, travaux d'entretien aux immeubles affectés aux différents services d'exécution. — Entretien du mobilier des dits services . . . . . .

QUATRIÈME SECTION.

CONTRÔLE DES RECETTES ET DÉPENSES.

a. Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :

	GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses par littera.
56	Sous-inspecteur de région	5,800 à 7,000	4	Litt. *a.* . 120,000
	Commis-chef.	5,800 à 7,000	4	
	Commis	3,000 à 5,800	4	
	Agent comptable	3,000 à 5,800	4	
	Agent comptable (Rhin)	7,200	2	
	Commis d'ordre.	2,750 à 5,250	6	
		TOTAL. . .	24	

A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES.		*Observations.*
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
17,258,300	»	17,258,300	»	
126,000	»	126,000	»	
1,825,000	»	1.825,000	»	
65,000	»	65,000	»	
7,200,000	»	7.200,000	»	
1,500,000	»	1,500.000	»	
800 000	»	800.000	»	
200,000	»	200,000	»	
171,000	»	171,000	»	
29,145,300	»	29,145,300	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT . . . . fr.	
	b.	Indemnités de résidence . . . . . fr.	16,000
	c.	Indemnités pour travaux supplémentaires.	10,000
	d.	Primes de toutes natures	10,000
	e.	Indemnités de déplacements, tournées, voyages et missions	15,000
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . fr.	

CHAPITRE IV.

Office des services de l'électricité.

Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :

a. Traitements.

GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses par littera.	
Directeur général	16,000 à 18,400	1		
Directeur d'administration	14,000 à 16,000	2		
Ingénieur en chef, inspecteur de direction . .	10,000 à 14,000	1		
Ingénieur en chef, directeur de service . .	10,000 à 14,000	5		
Ingénieur principal	8,200 à 11,500	1		
Ingénieur.	4,800 à 8,200	16		
Chef des essais électriques	8,200 à 11,500	1		
Chef de section et chef de section principal .	5,900 à 10,600	1		
Inspecteur	8,200 à 10,600	1		
57 Chef de division.	8,200 à 10,600	2		
Chef de bureau.	7,600 à 8,800	5	Litt. *a.* .	593,100
Sous-chef de bureau	6,400 à 8,200	1		
Commis-chef, dessinateur-chef	5,800 à 7,000	5		
Chef de bureau de dessin.	7,600 à 8,800	1		
Commis	5,000 à 5,800	14		
Dessinateur	5,500 à 5,800	15		
Dessinateur expéditionnaire.	2,750 à 5,250	1		
Commis d'ordre.	2,750 à 5,250	24		
Sténo-dactylographe	5,000 à 5,800	4		
Dactylographe	2,750 à 5,250	9		
Agréé	2,700 à 4,600	17		
	TOTAL. . .	119		

b.	Indemnités pour travaux supplémentaires.		5,000
c.	Frais de déplacements, de tournées, voyages et missions		44,400
d.	Indemnités, intérims, récompenses, etc.		5,000
e.	Indemnités de résidence		57,300
	A REPORTER. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*Observations.*
29,145,300	»	29,145,300	»	
29,145,300	»	29,145,300	»	
AUGMENTATION. . . fr.		29,145,300		
705,000	440,500	264,500	»	ART. 57. — L'augmentation est la conséquence du relèvement des traitements, des extensions de personnel, de transformation des cadres.
705,000	440,500	264,500	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . fr.	
		Rémunérations des ouvriers et autres agents, indemnités de toute nature, primes d'économie et de régularité :	
	a.	Administration centrale (huissiers, messagers, classeurs, boute-feu).	
	b.	Service d'exécution.	

GRADES.	Salaires par an.	Nombre d'agents. Litt. *a*	Nombre d'agents. Litt. *b*	Dépenses par littera.	
Surveillant électricien.	4,100 à 5,600	»	23		
Contremaître électricien					
Essayeur électricien					
Visiteur électricien	3,650 à 4,400	»	68		
Brigadier électricien					
Préparateur électricien de laboratoire . . .					
Brigadier d'usine à gaz	3,500 à 4,400	»	3		
Conducteur de tramways.	3,050 à 3,650	»	68		
Conducteur auxiliaire de tramways	3,050 à 3,650	»	4		
Électricien	3,050 à 3,650	»	194		
Aide-électricien	2,907 à 3,458	»	209		
Chauffeur de machine fixe	2,900 à 3,050	»	3		
Aide-préparateur de laboratoire	2,900 à 3,350	»	4		
Chef monteur électricien.	3,366 à 4,009	»	11		
Monteur électricien	3,091 à 3,733	»	20		
Aide-monteur électricien	2,907 à 3,274	»	30		
58 Chef ajusteur électricien	3,274 à 3,917	»	2		
Ajusteur électricien	2,999 à 3,641	»	14	Litt. *a*. . .	48,400
Bobineur	2,907 à 3,550	»	9	Litt. *b*. . .	2,602,200
Aide-bobineur	2,725 à 2,907	»	4		
Ajusteur	2,907 à 3,550	»	8		
Forgeron.	2,907 à 3,550	»	1		
Tourneur.	2,907 à 3,550	»	2		
Ouvrier aux machines-outils	2,725 à 3,366	»	3		
Menuisier.	2,907 à 3,550	»	3		
Peintre	2,815 à 3,458	»	1		
Maçon.	2,815 à 3,458	»	1		
Paveur	2,907 à 3,366	»	2		
Magasinier	2,900 à 3,300	»	1		
Piocheur	2,725 à 2,815	»	3		
Manœuvre	2,725 à 2,907	»	25		
Nettoyeur de voitures	2,725 à 2,815	»	14		
Huissier messager	2,160 à 3,950	6	1		
Classeur	2,160 à 3,950	4	»		
Nettoyeur et boutefeu.	2,725 à 2,907	3	»		
Écureuse	1,836	3	»		
	TOTAL . . .	16	729		

c.	Indemnités pour travaux supplémentaires	60,000
d.	Frais de déplacements, tournées, voyages et missions	321,300
e.	Primes d'économie et de régularité	254,500
f.	Indemnités de résidence	275,000
g.	Indemnités diverses, récompenses, etc	6,000

A REPORTER . . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations*
705,000	440,500	264,500	»	
3,567,400	1,804,000	1,763 400	»	ART. 58. — L'augmentation résulte du relèvement des salaires, de l'augmentation des primes et des extensions de personnel nécessitées par l'application de la journée de 8 heures et l'accroissement du nombre des installations électriques.
4,272,400	2,244,500	2,027,900	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . fr.	
		Fournitures de bureau, imprimés, bibliothèque, participation du Comité électrotechnique belge à la Commission internationale d'électricité, mobilier, loyers, chauffage, éclairage, etc. :	
59	*a.*	Fournitures de bureau, impressions, achats de livres, reliures, etc. . . fr.	51,000
	b.	Chauffage, éclairage, distribution d'eau, loyers, etc.	29,750
	c.	Achat et entretien de mobilier, menues dépenses	60,000
		Objets de consommation pour le service, l'entretien et la réparation des installations électriques et les usines à gaz riche, etc. :	
	a.	Matières et consommations pour l'entretien, le remaniement et le renouvellement des installations d'éclairage électrique des stations, gares, bureaux, salles d'attente, etc. . . . . fr.	3,572,000
60	*b.*	Matières et consommations pour l'entretien, le remaniement et le renouvellement des installations d'éclairage électrique des ateliers, force motrice, etc.	983,000
	c.	Fabrication du gaz riche et compression du gaz de ville pour l'éclairage des convois	1,800,000
	d.	Réparation du matériel électrique, matériaux pour l'entretien et l'amélioration du matériel électrique, essais, etc.	192,500
	e.	Exploitation de la ligne vicinale Mons-Boussu ; matériel et matières de consommation, entretien et renouvellement	230,000
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.	
		CHAPITRE V.	
		Marine.	
		Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. — Conseil supérieur de la Marine. — Commissions et jurys ;	
	a.	Direction centrale du service.	
	b.	Services spéciaux ; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la rive gauche de l'Escaut.	
	c.	Police maritime, écoles de navigation, constructions et réparations maritimes, pilotage, phares et fanaux, sauvetage et remorque.	
	d.	Personnel instructeur et enseignant de l'école des mousses, personnel pour la surveillance des pêcheries dans la mer du Nord.	
		À REPORTER. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*Observations.*
4,272,400	2,244,500	2,027,900	»	
140,750	123,250	17,500	»	ART. 59. — L'augmentation de la dépense est corrélative aux extensions de personnel.
8,797,500	5,290,100	3,507,400	»	ART. 60. — L'augmentation se justifie par l'accroissement notable du nombre des installations électriques, la majoration du prix de l'électricité et du gaz, etc.
13,210,650	7,657,850	5,552,800	»	
AUGMENTATION. . . fr.		5,552,800		
»	»	»	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles	LITTERA des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.				Dépenses par littera.
		litt. *a*	litt *b*	litt. *c*	litt. *d*	
Directeur général	16,000 à 18,400	1	»	»	»	
Inspecteur général	16,000 à 18,400	1	»	»	»	
Inspecteur de direction	10,000 à 14,000	2	»	»	»	
Directeur de service	10,000 à 14,000	»	1	2	»	
Conseiller nautique	9,400 à 10,600	1	»	»	»	
Conseiller juridique	9,600 à 10,600	1	»	»	»	
Inspecteur	8,200 à 10,600	1	»	2	»	
Chef de division	8,200 à 10,600	4	»	»	»	
Chef de bureau principal	8,200 à 10,000	»	»	1	»	
Chef de bureau	7,600 à 8,800	4	1	2	»	
Sous-chef de bureau	6,400 à 8,200	4	1	4	»	
Commis-chef	5,800 à 7,000	4	2	2	»	
Commis principal	5,300 à 5,800	1	1	4	»	
Commis	3,000 à 5,300	35	3	20	»	
Dessinateur	3,300 à 5,800	1	»	1	»	
Commis d'ordre	2,750 à 3,250	14	»	3	»	
Expéditionnaire	3,300 à 4,300	1	»	»	»	
Dactylographe	2,650 à 3,400	6	1	3	»	
Commissaire maritime	4,800 à 9,400	»	»	13	»	
Receveur des droits maritimes	3,600 à 9,400	»	»	4	»	
Receveur de passage d'eau	3,400 à 3,600	»	2	»	»	
Receveur auxiliaire	3,000 à 3,300	»	4	»	»	
Receveur de coupons	3,000 à 3,300	»	8	»	»	
Agent de la police maritime	3,300 à 3,600	»	»	17	»	
Chef de dépôt principal	7,000 à 8,200	»	1	»	»	
Chef de dépôt	5,800 à 7,000	»	»	1	»	
Agent-payeur	3,300	»	»	1	»	
Encaisseur principal	4,750 à 5,250	»	»	1	»	
Encaisseur	4,000 à 4,750	»	»	1	»	
Directeur d'école de navigation	7,600 à 10,600	»	»	2	»	
Professeur	4,800 à 7,000	»	»	6	»	Litt. *a*.
Premier instituteur	3,000 à 3,300	»	»	»	1	435,350
Instituteur	4,300 à 4,700	»	»	»	1	
Commandant	6,400 à 9,400	»	12	»	1	
Premier lieutenant	3,800 à 7,000	1	7	»	3	Litt. *b*.
Lieutenant	4,000 à 5,400	»	10	1	2	2,541,950
Aumônier	3,900	»	»	»	2	
Médecin	9,000	»	»	»	1	
Maître	3,300 à 3,750	»	10	»	3	Litt. *c*.
Contremaître (charpentier, voilier, etc.)	4,300	»	29	»	12	1,676,030
Matelot-rameur	3,000 à 3,450	»	»	»	6	
Matelot	4,100	»	150	35	20	Litt. *d*.
Matelot	3,000 à 3,300	»	33	3	»	254,050
Matelot auxiliaire	2,800	»	30	»	3	
Chef pilote	5,200 à 7,000	»	»	11	»	
Patron	3,000 à 3,000	»	10	14	»	
Patron-mesureur (Anvers)	4,000 à 4,800	»	»	12	»	
Patron-mesureur (autres stations)	3,300 à 4,900	»	»	8	»	
Second	3,450 à 4,000	»	11	9	»	
Chef-garde de phare	3,300 à 3,750	»	»	4	»	
Gardien de phare	2,800 à 3,000	»	»	9	»	
Garde-fanal	2,300 à 3,000	»	»	5	»	
Signaleur de marée	2,900 à 3,750	»	»	2	»	
Aide-signaleur de marées	2,000 à 3,150	»	»	3	»	
Préposé au sauvetage	—	»	»	7	»	
Patron sauveteur	—	»	»	6	»	
Contremaître sauveteur	—	»	»	6	»	
Matelot sauveteur	—	»	»	60	»	
Elèves pilotes	300 à 900	»	»	35	»	
	A REPORTER. .	82	347	318	88	

61

A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*Observations.*
6 963 471	2 605 233	4,358.238	»	ART. 61. — L'augmentation se justifie par le relèvement des traitements et des indemnités d'embarquement, les extensions des cadres, etc.
6,963,471	2,605,233	4,358.238	»	

NUMÉRO des articles	LITTERA des développements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.

Report. . . . fr.

GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents. Litt. a	Litt. b	Litt. c	Litt. d	Dépenses par littera.
	Report . .	82	547	318	55	
Personnel technique.						
Ingénieur en chef, directeur de service . . .	10,000 à 14,000	»	»	1	»	
Ingénieur principal	8,200 à 11,300	»	»	2	»	
Ingénieur	5,800 à 8,200	»	»	5	»	
Élève ingénieur	4,800	»	»	2	»	
Conducteur mécanicien	6,400 à 7,600	»	»	3	»	
Conducteur charpentier	4,800 à 7,000	»	»	2	»	
Sous-conducteur charpentier	4,000 à 4,400	»	»	1	»	
Mécanicien-chef.	4,800 à 7,000	»	18	9	»	
Machiniste	4,000 à 4,400	»	29	16	»	
Machiniste adjoint	3,400 à 3,800	»	19	8	»	
Contremaître chauffeur	4,300	»	30	10	»	
Contremaître	3,300 à 3,400	»	6	»	»	
Chauffeur.	4,100	»	152	36	»	
Chauffeur.	3,000 à 3,300	»	37	»	»	
	Total. . .	82	638	413	55	

e. Frais de route et de séjour des fonctionnaires et employés; indemnités, jetons de présence et frais de route aux membres et collaborateurs des jurys, commissions techniques. Conseil supérieur de la Marine, etc. . . . fr. 160,000

f. Part de la Marine dans les traitements et indemnités à allouer aux agents des télégraphes chargés de desservir les postes de télégraphie sans fil à bord des navires de l'État 23,000

g. Indemnités d'embarquement, vivres en nature 1,179,621

h. Indemnités pour travaux supplémentaires, coopération, position exceptionnelle, intérim, compensation, etc. 148,000

i. Indemnités de résidence 548,470

Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc. des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois, indemnités à des agents non salariés :

a. Huissiers, messagers et gens de service;

b. Lamaneurs, Stewardess, gardiens, agents provisoires ou temporaires;

c. Ouvriers.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
6,963,471	2,605,233	4,358,238	»	
6,963,471	2,605,233	4,358,238	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

Report. . . . fr.

GRADES.	Salaires (annuels, mensuels ou journaliers).	Nombre d'agents. Litt. *a*	Litt. *b*	Litt. *c*	Dépenses par littera.
Huissier-messager	3,500 à 3,950	7	»	»	
Messager	2,750 à 3,350	5	»	»	
Aide-messager	2,160 à 2,360	3	»	»	
Concierge	2,460	1	»	»	
Feutier	M. 229 à 254	1	»	»	
Ecureuse	180 à 196	6	»	»	
Gardien de feu	A. 1,920 à 3,328	»	15	»	
Gardien	M. 229 à 241	»	10	»	
Chef d'atelier	391 à 466	»	»	1	
Contremaître	304 à 416	»	»	9	
Chef lamaneur	279 à 291	»	1	»	Litt. *a*. 74,078
Sous-chef lamaneur	254 à 266	»	1	»	
Lamaneur	229 à 241	»	9	»	Litt. *b*. 493,273
Stewardess	241 à 266	»	10	»	
Agent provisoire ou temporaire	229 à 300	»	74	»	Litt. *c*. 845,875
Agent provisoire ou temporaire	J. 9	»	25	»	
Portier-passeur d'eau	M. 229 à 241	»	»	1	
Machiniste d'atelier	241 à 291	»	»	1	
Visiteur de moteurs	279 à 341	»	»	5	
Contremaître électricien	304 à 366	»	»	1	
Manœuvre	229 à 250	»	»	98	
Nettoyeur d'embarcadère	229 à 241	»	»	2	
Nettoyeur de chaudière	90 à 120	»	»	8	
Chef ouvrier	J. 10.40-13.10	»	»	33	
Homme de métier	9.20-12.20	»	»	78	
Aide et apprenti	3.00-10.10	»	»	2	
	Total. . .	23	145	241	

62

d. Frais de déplacements, indemnités pour travaux supplémentaires, position exceptionnelle, coopération, etc. 32,400

e. Indemnités de résidence 143,000

a. Remises, suppléments et indemnités aux pilotes et à d'autres agents de la Marine; primes d'arrestations aux agents de la police maritime, vacations aux sauveteurs (*crédit non limitatif*) :

GRADES.	Nombre d'agents.		Dépenses par littera.
Patron pilote	25	Rétribués au moyen d'un tantième pour cent sur la perception des droits.	
Patron canotier	10		
Pilote	500		Litt. *a*. . 3,750,720
Pilote auxiliaire	61		
Elève-pilote	156		
Matelot-canotier	60		
Total. . .	592		

63

b. Suppléments de remises, exercices et primes de sauvetage, droits de permanences, primes d'arrestations, etc. 1,652,800

c. Indemnités de résidence 361,680

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
6,963,471	2,605,233	4,358,238	»	
1,588,626	520,391	1,068,235	»	ART. 62. — L'augmentation se justifie par le relèvement des taux des salaires, les extensions des cadres, etc.
5,765,200	2,815,000	2,950 200	»	ART. 63. — L'augmentation se justifie par l'attribution de gains équivalents à ceux réalisés en 1912, l'octroi de suppléments de primes correspondant au relèvement des traitements, etc.
14,317,297	5,940,624	8,376 673	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . fr.	
		Subsides pour l'éducation pratique et théorique des marins. — Surveillance de la pêche :	
	a.	Subsides aux caisses de pêcheurs, aux écoles professionnelles de marine et de pêche, bourses d'apprentissage aux mousses de la pêche maritime . . . . fr.	1,077,000
64	*b.*	Encouragements aux associations, publications, congrès maritimes, aux sociétés nautiques, etc. Récompenses pour actes d'humanité	16,000
	c.	Frais de surveillance de la grande pêche et de participation à la police internationale des pêcheries dans la mer du Nord. Ecole des mousses . .	389,800
		Traction et matériel :	
	a.	Combustibles, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc. . . . . fr.	3,291,800
	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyer, mobilier, etc . .	1,885,350
65	*c.*	Quote-part de la Belgique : 1° dans les frais annuels d'entretien du phare du Cap Spartel ; 2° dans les frais de surveillance des glaces dans l'Atlantique du Nord.	82,500
	d.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impression, annonces, frais d'agences, frais divers des écoles de navigation	120,800
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . fr.	

CHAPITRE VI.

Postes, télégraphes et téléphones.

SECTION Ire.

SERVICES COMMUNS.

Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :

a. Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts.

GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses par littera.
Directeur de service	10,000 à 14,000	1	
Chef de bureau principal	8,200 à 10,000	1	
Chef de bureau.	7,600 à 8,800	2	
Conservateur	6,400 à 9,400	1	
Commis-chef	5,800 à 7,000	6	Litt. *a.* . 190,800
Commis	3,000 à 5,800	9	
Commis d'ordre	2,750 à 3,250	10	
Agréé	2,700 à 4,600	4	
	TOTAL. . .	34	

66

b. Indemnités de résidence 12,000

A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
14,317,297	5,940,624	8,376,673	»	
1,482,800	1,244,095	238,705	»	ART. 64. — L'augmentation résulte de la reprise de certains services qui n'ont pas fonctionné dès le début de 1919 et du coût des combustibles nécessaires pour le rétablissement, au printemps de 1920, d'un second service journalier entre Ostende et Douvres.
7,380,450	7,489,328	»	108,878	ART. 65. — Crédit mis en rapport avec les nécessités prévues pour 1920.
23,180,547	14,674,047	8,615,378	108 878	
AUGMENTATION . . fr.		8,506,500		
202 800	102,125	100,675	»	ART. 66. — L'augmentation résulte du relèvement des traitements, d'extensions et de conversions d'emplois justifiées par les nécessités du service.
202,800	102,125	100,675	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

REPORT. . . . fr.

Rémunérations des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :

a. Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts.

b. Atelier de l'autographie.

c. Chauffage et éclairage de l'Hôtel central des Postes et Télégraphes et de l'Hôtel de la Marine. — Surveillance, etc. des locaux.

GRADES.	Salaires par an.	Nombre d'agents. Litt. *a*	Litt. *b*	Litt. *c*	Dépenses par littera.
Chef d'atelier	4,700 » à 6,500 » (1)	»	»	1	
Contre-maître	4,100 » à 5,800 » (2)	3	1	1	
Messager	2 160 » à 3,950	1	»	»	
Peseur électricien principal	3 500 » à 3,950 » (3)	»	»	1	
Mécanicien principal	3,500 » à 3,950 » (3)	»	»	1	
Visiteur réceptionnaire principal	3 500 » à 3,800 » (3)	2	»	»	
Magasinier principal	3,500 » à 3,800 » (3)	3	»	1	Litt. *a.* 407,653
Chauffeur principal	3,500 » à 3,800 » (3)	»	»	5	
Conducteur de presse	3,457 80 à 5,018 40 (4)	»	3	»	Litt. *b.* 37,550
Peseur électricien	3,182 40 à 3,753 20 (4)	»	»	1	
Mécanicien, ébéniste, ajusteur-appareilleur	3,182 40 à 3,753 20 (4)	7	»	3	Litt. *c.* 114,021
Visiteur réceptionnaire, magasinier	3,182 40 à 3,753 20 (4)	6	»	»	
Imprimeur, ponceur, chauffeur, menuisier, peintre, maçon	2,998 80 à 3,753 20 (4)	2	3	17	
Ajusteur	2,998 80 à 3,549 60 (4)	»	»	3	
Préparateur	2,723 40 à 3,753 20 (4)	19	»	»	
Manœuvre et nettoyeur d'appareils	2,723 40 à 3,274 20 (4)	76	3	6	
	TOTAL	119	10	40	

67

(1) Plus un chevron de 195 francs tous les six ans
(2) Plus un chevron de 150 francs tous les six ans
(3) Plus un chevron de 90 francs tous les six ans
(4) Plus un chevron de fr. 45.90 tous les cinq ans

au delà du maximum.

d. Rétribution éventuelle du personnel provisoire de renfort, cas d'encombrement ou d'urgence 25,000

e. Indemnités pour travaux supplémentaires. 1,000

f. Indemnités : récompenses, position exceptionnelle, frais de funérailles, travaux d'écritures, etc. 1.380

g. Indemnités de résidence 43,000

Matériel, machines, outils, approvisionnements divers, etc. :

a. Imprimés, fournitures de bureau, reliures . . . . . fr. 68,000

b. Éclairage et chauffage 152,400

c. Entretien et remise en état des locaux et du mobilier, loyers. 119,600

d. Entretien et remplacement du matériel et de l'outillage 5,000

e. Approvisionnements divers, menues dépenses 65,000

68

A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution	*Observations.*
202,800	102,125	100,675	»	
629,604*	210,935	418,669	»	ART. 67. — L'augmentation se justifie notamment par le relèvement du taux des salaires. (*) Non compris le salaire du personnel préposé au service du chauffage de l'hôtel de la Marine, salaire imputable sur les crédits de l'administration des Postes.
410,000	410,000	»	»	
1,242,404	723,060	519,344	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . fr.	
		SECTION II.	
		POSTES.	
		Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :	
	a.	Direction centrale et services provinciaux.	
	b.	Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemin de fer et postes), bureaux ambulants, service du timbre et service des bâtiments.	

GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents. Litt. *a*	Nombre d'agents. Litt. *b*	Dépenses par littera.
Directeur général	16,000 à 18,400	1	»	
Inspecteur général	16,000 à 18,400	1	»	
Directeur d'administration	14,000 à 16,000	3	»	
Inspecteur de direction	10,000 à 14,000	7	»	
Directeur de service	10,000 à 14,000	13	»	
Architecte en chef, directeur de service	10,000 à 14,000	»	1	
Inspecteur	8,200 à 10,600	1	»	
Chef de division	8,200 à 10,600	22	»	
Architecte principal	7,000 à 11,300	»	1	
Architecte	4,500 à 7,000	»	4	
Chef de bureau principal	8,200 à 10,000	1	3	
Conservateur du timbre	6,400 à 9,400	»	1	
Chef de fabrication du timbre	6,400 à 9,400	»	1	
Chef de bureau (directions circonscriptionnaires et service ambulant)	7,600 à 8,800	6	1	
Chef de bureau (bureaux de perception)	7,000 à 8,800	»	60	Litt. *a*. . . 3,309,716
Sous-chef de bureau	6,400 à 8,200	51	1	
Sous-chef de bureau de dessin	6,400 à 8,200	»	1	Litt. *b*. . . 17,389,369
Contrôleur principal	8,200 à 10,000	9	»	
Contrôleur	5,800 à 8,800	20	»	
Commis-chef	5,800 à 7,000	31	134	
Dessinateur-chef	5,800 à 7,000	»	1	
Chef de dépôt	5,800 à 7,000	1	»	
Percepteur et percepteur principal	5,600 à 9,400	»	586	
Commis et commis principal	3,000 à 5,800	163	1,204	
Dessinateur et dessinateur principal	3,500 à 5,800	»	6	
Commis d'ordre	2,750 à 5,250	359	1,559 (1)	
Chef expéditionnaire	4,750 à 5,800	2	»	
Aide au service des chèques et virements postaux	2,600 à 3,400	156	»	
Sous-percepteur	2,150 à 3,050	»	635	
Agent de dépôt	1,200 à 1,800	»	9	
Gérant d'agence	1,200 et 1,500	»	136 (2)	
	TOTAL. . .	847	4,342	

69

(1) Y compris 50 emplois d'agréés. Ces emplois n'ont pu être inscrits sous une rubrique spéciale, le cadre des agréés n'étant pas constitué à la Poste.

(2) L'administration des postes intervient dans le paiement du traitement des titulaires des bureaux mixtes (perception des télégraphes et des postes; stations-perceptions).

c.	Indemnités pour travaux supplémentaires, etc.	270,000
d.	Frais de déplacements et d'intérims, indemnités pour changement de résidence.	1,290,000
e.	Remises aux gérants d'agence.	45,000
f.	Indemnités de résidence	1,200,000
g.	Récompenses, secours, etc.	265,000
	A REPORTER. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
1,242,404	723,060	519,344	»	
23,769,085	11,738,462	12,030,623	»	ART. 69. — Augmentation résultant du relèvement des taux des traitements, du renfort de personnel nécessité notamment par le développement du service des chèques postaux, de transformations d'emplois, de création et de transformations de bureaux, de l'élévation des taux des indemnités de déplacements et d'intérims, de l'allocation d'indemnités de résidence, etc.
25,011,489	12,461,522	12,549,967	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . fr.	
70		Traitements et indemnités des facteurs :	
	a.	Surveillance du personnel, tri des correspondances, distribution à domicile.	

GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses par littera.
Vérificateur	5,000 à 6,700	1	Litt. *a.* . 27,403,575
1er chef facteur	5,250 à 6,300	18	
Chef facteur et chef facteur principal	4,250 à 5,250	60	
Facteur-trieur	3,500 à 4,500	378	
Interprète	5,250 à 4,250	5	
Facteur	2,750 à 4,000	8,727	
	TOTAL. . .	9,189	

	b.	Indemnités, secours, travail extraordinaire	451,579
	c.	Haute-paye	1,132,495
	d.	Aides-facteurs, tournées supplémentaires	2,251,500
	e.	Frais de remplacement. Congés	5,811,219
	f.	Frais de déplacement	144,000
	g.	Transport des facteurs	54,680
	h.	Indemnités de résidence	1,755,850
	i.	Salaires des aides du service d'exécution	483,460
		Traitements, salaires et indemnités des agents payés à la tâche et à la journée :	

		GRADES.	Traitements et salaires.	Nombre d'agents.	Dépenses par littera.
71	*a.*	Aide-messager, aide-classeur, messager, classeur, huissier et chef classeur	2,160 à 3,950	139	622,270
		Apprenti imprimeur et imprimeur au service des chèques	2,160 à 3,950	18	
	b.	Boute-feu	8.90 à 10.40 par jour.	40	703,562
		Écureuse	1 franc par heure.	82 services complets. 109 services incomplets.	
	c.	Surveillant du service des bâtiments	3,650 à 5,300	11	19,050
	d.	Agent du timbre	Salaires journaliers : 8.90 à 16.40 Salaires annuels : 4,100 à 6,500	73	314,145
			TOTAL . . .	472	
	e.	Indemnités de résidence			154,800
		A REPORTER. . . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
25,011,489	12,461,522	12,549,967	»	
39,488,358	15,810,483	23,677,875	»	ART. 70. — L'augmentation se justifie par le relèvement des traitements et des salaires, l'augmentation de la haute paie, la création d'emplois de facteur par suite de la réduction des tâches trop laborieuses, etc.
1,813,827	535,627	1.278,200	»	ART. 71. — L'augmentation est due notamment au relèvement des traitements et des salaires.
66,313,674	28,807,632	37,506,042	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . fr.	
72		Part d'intervention de l'Administration dans les frais d'habillement des facteurs . . .	
73	*a.*	Entreprises spéciales de transport des dépêches, malles-postes, carrioles entre les bureaux et les stations . . . . . fr.	802,180
	b.	Transport des dépêches par des piétons entrepreneurs.	6,000
	c.	Frais de traction des bureaux ambulants sur les lignes concédés.	32,850
74		Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garanti, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers (*crédit non limitatif*)	
75		Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste (*crédit non limitatif*)	
		Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie; indemnités à accorder éventuellement à d'anciens agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service, à leurs veuves, leurs enfants ou leurs familles. Papiers, encres et approvisionnements divers (fabrication de valeurs postales), etc. :	
	a.	Fournitures de bureau, impression, achat de livres, reliures, etc . . . fr.	1,666,880
	b.	Chauffage et éclairage	

GRADES	Salaires par an.	Nombre d'agents.	Dépenses par littera.	
Chauffeur temporaire.	3,000 à 4,000	2		
Hôtel de l'Administration centrale des Postes . . . . . fr.	6,500			
Indemnités de résidence	1,200		Litt. *b.* .	535,700
Liége I. — Verviers I et Courtrai. — Forfait à rembourser au Télégraphe	15.000			
Charbon, bois, copeaux, gaz et électricité.	513,000			

76	*c.*	Entretien et appropriation de locaux; achat et entretien du mobilier et du matériel; indemnités à accorder éventuellement à d'anciens agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service, à leurs veuves, leurs enfants ou à leurs familles, etc	1,802,010
	d.	Loyers et indemnités de régie.	1,737,040
	e.	Entretien, aménagement, etc. des bureaux ambulants (voitures-poste). . .	100,000
	f.	Papiers, encres et approvisionnements divers (fabrication de valeurs postales).	1,725,000
77		Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne.	
78		Bonification d'un intérêt annuel de 3 °/₀ sur le dépôt de garantie effectué par les titulaires de comptes-chèques postaux. (*Crédit non limitatif.*)	
		A REPORTER. . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*Observations.*
66,313,674	28,807,632	37,506,042	»	
1,597,260	1,475,660	121,600	»	ART. 72. — L'augmentation est justifiée par la fourniture de l'uniforme aux agents nouveaux.
841,030	622,425	218,605	»	ART. 73. — L'augmentation résulte du rétablissement, en 1920, de tous les services de transports, de l'augmentation des frais de traction des ambulants sur les lignes concédées, etc.
120,000	»	120,000	»	ART. 74. — Rétablissement du crédit d'avant-guerre.
10,000	10,000	»	»	
7,566,630	7,959,140	»	392,510	ART. 76. — Le crédit de 1920 a été établi d'après les prix actuels des matières.
3,250	3,250	»	»	
22,500	12,000	10,500	»	ART. 78. — Augmentation provenant du nombre toujours plus élevé des affiliés au service des comptes-chèques postaux.
76,474,344	38,890,107	37,976,747	392,510	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

REPORT. . . . fr.

SECTION III.

TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.

Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :

a. Direction générale, service central et surveillance du service.

b. Bureaux de transmission et de réception, sections techniques.

c. Bureaux centraux téléphoniques.

GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents. Litt. *a*	Litt. *b*	Litt. *c*	Dépenses par littera.
Directeur général	16,000 à 18,400	1	»	»	
Inspecteur général	16,000 à 18,400	1	»	»	
Directeur d'administration	14,000 à 16,000	4	»	»	
Ingénieur en chef, directeur de service et ingénieur en chef, inspecteur de direction	10,000 à 14,000	10	»	»	
Ingénieur principal	8,200 à 11,300	16	»	»	
Ingénieur	4,800 à 8,200	19	8	4	
Architecte en chef, directeur de service	10,000 à 14,000	1	»	»	
Architecte principal	7,000 à 11,300	2	»	»	
Architecte	4,300 à 7,000	3	»	»	
Chef de section principal	7,000 à 10,600	4	5	»	
Chef de section	3,900 à 7,000	2	5	»	
Inspecteur de direction et directeur de service	10,000 à 14,000	12	»	»	
Inspecteur	8,200 à 10,600	8	»	»	
Chef de division	8,200 à 10,600	25	»	»	
Chef de bureau principal	8,200 à 10,000	14	»	»	
Chef de bureau principal de dessin	8,200 à 10,000	3	»	»	Litt. *a*.
79 Chef de bureau (directions de service)	7,600 à 8,800	»	»	»	2,468,100
Chef de bureau (service d'exécution)	7,600 à 8,800	»	64	20	
Sous-chef de bureau	6,400 à 8,200	51	»	»	
Sous-chef de bureau de dessin	6,400 à 8,200	2	»	»	Litt. *b*.
Contrôleur principal	8,200 à 10,000	8	»	»	10,388,100
Contrôleur	5,800 à 8,800	10	»	»	
Commis-chef	5,800 à 7,000	26	131	12	
Dessinateur-chef	5,800 à 7,000	1	»	»	Litt. *c*.
Percepteur principal	7,600 à 9,400	»	8	»	4,163,800
Percepteur de 1re classe	7,000 à 8,800	»	16	»	
Percepteur de 2e classe	5,800 à 7,600	»	23	»	
Percepteur de 3e classe	4,800 à 6,400	»	35	»	
Percepteur de 4e classe	4,000 à 5,300	»	14	»	
Assistant radio-télégraphiste principal	5,800 à 8,800	»	1	»	
Commis	3,000 à 5,800	124	526	45	
Dessinateur	3,300 à 5,800	15	»	1	
Surveillante	3,000 à 5,250	»	»	21	
Commis d'ordre	2,750 à 5,250	66	822	309	
Premier chef-facteur	4,600 à 5,800	1	7	»	
Dessinateur expéditionnaire	2,750 à 5,250	1	»	»	
Chef expéditionnaire	4,750 à 5,800	3	»	»	
Expéditionnaire	3,000 à 4,300	1	»	»	
Agréé	2,700 à 4,600	12	859	70	
Auxiliaire	2,300 à 4,150	»	37	525	
	TOTAL. . .	446	2,559	1,007	

A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
76,474,344	38,890,107	37,976,747	392,510	
20,149,090	10,298,010	9,851,080	»	ART. 79. — L'augmentation résulte du relèvement des traitements, d'extensions de personnel nécessitées par l'accroissement du trafic, etc.
96,623,434	49,188,117	47,827,827	392,510	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . fr.	
	d.	Primes télégraphiques des agents de toutes catégories . . . . . fr.	658,500
	e.	Primes téléphoniques	192,000
	f.	Indemnités. — Frais de déplacements et de loyer, intérims, travail extraordinaire	978,590
	g.	Indemnités de résidence	1,300,000
		Rémunérations des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :	
	a.	Administration centrale (huissiers, messagers, classeurs, personnel de l'économat).	
	b.	Service d'exécution.	

GRADES.	Salaires par an.	Nombre d'agents. Litt. *a*	Nombre d'agents. Litt. *b*	Dépenses par littera.	
Chef d'atelier	4,700 » à 6,300 » (1)	»	13		
Contremaître	4,100 » à 5,600 » (2)	»	74		
Traceur, surveillant et surveillant de travaux.	3,650 » à 5,300 » (2)	»	46		
Facteur des télégraphes	2,750 » à 3,950 » (3)	»	33		
Huissier, messager et classeur	2,160 » à 3,950 »	67	20		
Mécanicien, ajusteur, appareilleur, jointeur et ébéniste principaux	3,500 » à 3,950 » (3)	»	3		
Poseur électricien principal	3,500 » à 3,950 » (3)	»	25		
Poseur de ligne principal.	3,500 » à 3,800 » (3)	»	59		
Menuisier, peintre, forgeron, maçon, ardoisier, chauffeur, visiteur, réceptionnaire, etc., principaux	3,500 » à 3,800 » (3)	1	6		
Magasinier principal	3,500 » à 3,800 » (3)	»	3	Litt. *a.*	270,154
Mécanicien, ajusteur, appareilleur, jointeur, ébéniste, visiteur, réceptionnaire.	3,182 40 à 3,735 20 (4)	»	96		
Poseur électricien	3,182 40 à 3,735 20 (4)	»	371	Litt. *b.*	6,372,377
Poseur de ligne	3,090 60 à 3,735 20 (4)	»	390		
Menuisier, peintre, forgeron, chauffeur, etc.	2,998 80 à 3,735 20 (4)	1	75		
Magasinier	3,182 40 à 3,735 20 (4)	»	24		
Ajusteur.	2,998 80 à 3,549 60 (4)	»	1		
Chef-manœuvre	3,457 80 à 3,825 » (4)	1	1		
Préparateur.	2,725 40 à 3,735 20 (4)	»	8		
Manœuvre et nettoyeur d'appareils.	2,725 40 à 3,274 20 (4)	3	58		
Aide-poseur.	2,725 40 à 2,907 » (5)	1	1,880		
Candidat poseur-électricien	3,090 60	»	21		
Concierge	2,725 40 à 2,998 80 (4)	»	9		
Ecureuse.	—	11	89		
	TOTAL. . .	85	3,275		

80

(1) Avec chevron de 195 francs tous les six ans au delà du maximum.
(2) Avec chevron de 150 francs tous les six ans au delà du maximum.
(3) Avec chevron de 90 francs tous les six ans au delà du maximum.
(4) Avec chevron de fr. 45.90 tous les cinq ans au delà du maximum.
(5) Avec chevron de fr. 45.90 tous les cinq ans au delà du maximum.

Les aides-poseurs des grands réseaux téléphoniques en service au 1er octobre 1919 jouissent du salaire de fr. 2,876.40 à 3,060 francs.

A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution	*Observations.*
96,623,434	49,188,117	47,827,827	392,510	
11,966,318	5 236,718	6,729,600	»	ART. 80. — L'augmentation résulte du relèvement du taux des salaires, de la rétribution des porteurs de télégrammes, etc.
108,589,752	54,424,835	54,557,427	392,510	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . fr.	
	c.	Rétribution du personnel préposé au service des réfectoires . . . . . fr.	51,000
	d.	Indemnités pour travaux supplémentaires.	5,000
	e.	Indemnités de découchers, de déplacements, de frais de route	1,588,430
	f.	Indemnités de récompenses pour travail pénible et de nuit, pour position exceptionnelle, pour travaux d'écritures, pour frais de funérailles, etc. .	60,652
	g.	Indemnités de résidence	841,500
	h.	Remise à domicile des télégrammes et des exprès postaux	2,689,205
	i.	Redevances pour coopération au service télégraphique des agents des compagnies	88,000
		Entretien des lignes et des bureaux, fournitures diverses :	
	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures, livres et journaux techniques, etc. fr.	1,420,000
	b.	Éclairage et chauffage	720,000
81	*c.*	Entretien des locaux et du mobilier.	330,000
	d.	Entretien des lignes et des appareils	875,000
	e.	Objets de consommation ; menues dépenses	205,000
	f.	Loyers, indemnités pour occupation de terrains et immeubles	255,000
82	»	Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc.) . . .	
83	»	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne	
84	»	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques et téléphoniques sous-marins anglo-belges	
		(Les crédits portés aux articles 81 et 84 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)	
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . fr.	
		CHAPITRE VII.	
		Traitements de disponibilité.	
85	»	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité	
		CHAPITRE VIII.	
		Pensions.	
86	»	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés, et prenant cours en 1920 ou antérieurement au 1er janvier de la même année. (*Crédit non limitatif.*) . .	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*Observations.*
108,589,752	54,424,835	54,557,427	392,510	
3,805,000	2,952,940	852,060	»	ART. 81. — L'augmentation est la conséquence de la hausse constante des matières, etc.
14,000	14,000	»	»	
4,500	4,500	»	»	
(1) 60,000	»	60,000	»	(1) Il a été alloué pour 1919 un crédit de 100,000 francs (dépenses résultant de la guerre). Le crédit de 60,000 francs sollicité pour 1920 correspond à celui qui était alloué pour les exercices antérieurs à la guerre.
112,473,252	57,396,275	55,469,487	392,510	
AUGMENTATION. . . fr.		55,076,977		
300,000	190,000	110,000	»	ART. 85. — L'augmentation est la conséquence du relèvement des traitements.
AUGMENTATION. . . fr.		110,000		
85,000	85,000	»	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		CHAPITRE IX.	
		Secours.	
87		Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, ainsi qu'à des ouvriers salariés, à leurs femmes, veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse .	
		CHAPITRE X.	
		Caisses des ouvriers.	
88	*a.*	Pensions des ouvriers . . . . . fr.	4,800,000
	b.	Subvention pour contribuer aux charges diverses de l'institution	1,097,369
	c.	Secours à d'anciens ouvriers et à leurs familles qui se trouvent dans une situation nécessiteuse	147,000
		CHAPITRE XI.	
		Exécution des obligations incombant au Département en vertu de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail (*Crédit non limitatif*) :	
	a.	Allocations faites en capital (art. 7 de la susdite loi). . . . . fr.	250,000
89	*b.*	Allocations journalières ou annuelles, faites en vertu de l'article 4 de la même loi, à d'anciens agents qui ont cessé de faire partie du personnel du Département	10,000
	c.	Frais de traitement occasionnés par les victimes d'accidents de travail pendant les six premiers mois (art. 5 de la loi)	174,000
	d.	Constitution des capitaux des rentes (art. 6 et 14 de la même loi)	966,000
		CHAPITRE XII.	
		Dépenses diverses et imprévues.	
90		Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article 87. — Commissions d'examens. — Dépenses imprévues non libellées au Budget.	

Les crédits portés aux articles 2, 7, 12, 19, 24, 30, 36, 38, 42, 49, 56, 57, 61, 66, 69 et 79 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres suivant les besoins du service.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
250,000	150,000	100,000	»	ART. 87. — Le grand nombre de misères à soulager justifie l'augmentation de crédit sollicitée.
AUGMENTATION. . . fr.		100,000		
6,044,369	5,398,291	646,078	»	ART. 88. — L'accroissement de la dépense est la conséquence de l'augmentation du nombre de bénéficiaires de pensions, de la majoration des pensions en général, résultant du relèvement des salaires.
AUGMENTATION. . . fr.		646,078		
1,400,000	1,279,800	120,200	»	ART. 89. — L'augmentation résulte du relèvement du maximum des salaires de base et de la majoration du tarif des frais de traitements médicaux.
AUGMENTATION. . . fr.		120,200		
70,000	35,000	35,000	»	ART. 90. — Le crédit sollicité pour 1920 correspond à l'évaluation des dépenses présumées de cet exercice.
AUGMENTATION. . . fr.		35,000		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	
		DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
		CHAPITRE XIII.	
91		Subside pour le ravitaillement	
		Marine. — Renouvellement du matériel flottant, etc. :	
	a.	Canots-moteurs, bateaux garde-pêche :	
		Deux canots-moteurs pour la rade de Flessingue et un canot-moteur pour la station de Zeebrugge . . . . . fr. 225,000	825,000
		Bateaux garde-pêche 600,000	
92	*b.*	Navires transbordeurs et remorqueurs :	
		Un navire pour le Service Waes . . . . . fr. 960,000	1,080,000
		Un remorqueur pour la station de Blankenberghe 120,000	
	c.	Bateaux-phares	600,000
	d.	Radoub du paquebot *Pieter Deconinck*	880,000
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*Observations.*
2,000,000	»	2,000,000	»	ART 91. — Rétablissement du crédit prévu et justifié au projet de budget de 1919. (Dépenses résultant de la guerre.)
3,385,000	740,000	2,645,000	»	ART. 92. — Remplacement de matériel à mettre hors de service par suite d'usure; réinscription de crédits alloués en 1919 et qui n'ont pu être engagés dans le cours de cet exercice, etc.
5,385,000	740,000	4,645,000	»	
AUGMENTATION. . . fr.		4,645,000		

BUDGET DU L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

Récapitulation.

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

I.	Administration centrale. . . . .
II.	Chemins de fer . . . . .
III.	Administration des transports par eaux intérieures . . . . .
IV.	Office des services de l'électricité . . . . .
V.	Marine . . . . .
VI.	Postes, télégraphes et téléphones . . . . .
VII.	Traitements de disponibilité . . . . .
VIII.	Pensions . . . . .
IX.	Secours . . . . .
X.	Caisse des ouvriers . . . . .
XI.	Accidents du travail . . . . .
XII.	Dépenses diverses et imprévues . . . . .
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . . fr.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

XIII.	Dépenses exceptionnelles . . . . .
	TOTAL (Ministère des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes). . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
2,879,550	1,880,000	999,550	»	
622,943,445	365,022,897	257,920,548	»	
29,145,300		29,145,300	»	
13,210,650	7,657,850	5,552,800	»	
23,180,547	14,674,047	8,506,500	»	
112,473,252	57,396,275	55,076,977	»	
300,000	190,000	110,000	»	
85,000	85,000	»	»	
250,000	150,000	100,000	»	
6,044,369	5,398,291	646,078	»	
1,400,000	1,279,800	120,200	»	
70,000	35,000	35, 000	»	
811,982,113	453,769,160	358,212,953	»	
5,385,000	740,000	4,645,000	»	
817,367,113	454,509,160	362,857,953	»	
Augmentation. . . fr.		362,857,953		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU XI

MINISTÈRE DES COLONIES

(DÉPENSES MÉTROPOLITAINES)

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

1 *a* Traitement du Ministre . . . . . fr

1 *b.* Frais de représentation . . . . . .

2 » Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements e indemnités des fonctionnaires détachés à l'administration centrale :

	Nombre d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSE
Secretaire général.	1	16,000 à 19,200	
Conseiller juridique	1	14,000 à 18,000	
Directeurs généraux	6	14,000 à 18,000	
Directeurs	8	11,000 à 15,600	
Sous-directeurs	20	9,000 à 12,200	
Chefs de bureau	34	7,300 à 8,300	1,34[illegible]65
Sous-chefs de bureau.	34	6,000 à 6,800	
Attachés, commis et dessinateurs	98	3,300 à 5,700	
Concierges, huissiers, feutiers, magasinier et nettoyeuses	65	1,500 à 5,000	
Cadre technique Ingénieurs.	5	5,200 à 12,000	
Indemnités fixes des fonctionnaires et employés détachés à l'Administration centrale — Cabinet du Ministre — Indemnités aux membres de commissions ressortissant à l'Administration centrale			78,00
Augmentations de traitement. — Nominations et promotions. — Indemnités pour travaux extraordinaires, pour frais de maladie, etc. — Traitements d'attente des agents en disponibilité			70,000
Traitements et indemnités du personnel mis en disponibilité par suite de la decentralisation accomplie en execution de l'arrêté royal du 28 juillet 1914 — Subvention de vie chère à ce personnel.			154600
			2,147250

3 » Frais de route et de séjour et missions à l'étranger. . . . . .

A REPORTER. . . . fr

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*Observations.*
21,000 »	21,000 »	»	»	
9,000 »	9,000 »	»	»	
2,147.250 »	969,304 »	1,177,946 »	»	ART. 2. — Augmentation justifiée par les relèvements des barèmes des traitements, la majoration de certaines indemnités et les augmentations régulières de traitement. Le rappel en service d'un certain nombre d'agents en disponibilité pour remplacer les déchets qui se sont produits dans le cadre durant la guerre et le caractère permanent de la dépense, nécessitent le rattachement à l'article 2 du crédit inscrit en 1919, au chapitre des dépenses exceptionnelles, sous l'article 15 pour : « Traitements du personnel mis en disponibilité par suite de la décentralisation accomplie en exécution de l'arrêté royal du 28 juillet 1914. Subvention de vie chère à ce personnel. »
25,000 »	15,000 »	10,000 »	»	ART. 3. — Augmentation résultant du relèvement du tarif des frais de route.
2,202,250 »	1,014,304 »	1,187,946 »	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . fr.	
	a.	Matériel. Entretien des bureaux. Mobilier. Bibliothèque. Travaux d'entretien et d'aménagement de l'hôtel ministériel. Frais de télégrammes :	
4		Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, registres, papiers, livres, reliurés, abonnements à des journaux et autres publications, frais de transport de matériel, ports de lettres, téléphones, menus frais Télégrammes (y compris ceux envoyés au Congo). Abonnement télégraphique en vue de renseigner hebdomadairement les Gouverneurs généraux sur les nouvelles importantes et sur les prix des produits africains sur le marché d'Anvers. Frais d'entretien de l'automobile mise à la disposition du Ministre Entretien des bureaux et de l'hôtel ministériel. — Achat et entretien de meubles. Chauffage et éclairage des bureaux et de l'hôtel . . . . . fr.	460,000 »
	b.	Bibliothèque	20,000 »
5	»	Publication du *Bulletin officiel*.	
6	»	Subventions diverses à des congrès, associations et sociétés scientifiques. Participation dans les frais de Bureaux internationaux :	
		Union coloniale belge . . . . . fr.	50,000 »
		Sociétés d'agriculture tropicale	600 »
		Association internationale d'agronomie coloniale	200 »
		Participation aux frais de l'Union postale	250 »
		Participation aux frais de l'Union télégraphique	1,200 »
		Subside : Mutuelle congolaise.	3,000 »
		— Club africain d'Anvers.	1,000 »
		— Croix verte coloniale	100 »
		— Exposition permanente, Association de planteurs, etc., d'Anvers . . .	3,000 »
		Adhesion à l'Institut international agricole de Rome	2,500 »
		Expositions, congrès, œuvres diverses	7,500 »
7	»	Premier terme des pensions. (*Crédit non limitatif.*)	
8	»	Secours à accorder à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires ou d'employés décédés en activité de service ou en retraite et dont la famille se trouve dans une position malheureuse. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles désignées ci-avant	
9	»	Abonnement de l'avocat du Département. Honoraires d'avocats et d'avoués. Frais de procédure, déboursés, amendes, etc.	
10	»	Dépenses imprévues non libellées au budget	
		TOTAL DU CHAPITRE I . . . . . fr	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution	*Observations.*
2,202,250 »	1,014,304 »	1,187,946 »	»	
480,000 »	285,000 »	195,000 »	»	ART. 4. — Augmentation résultant du prix élevé des matières.
50,000 »	50,000 »	»	»	
69,350 »	55,000 »	14,350 »	»	ART. 6. — Augmentation provoquée par l'inscription au budget métropolitain de subsides nouveaux ou majorés, à raison du développement des œuvres métropolitaines coloniales et de la situation économique générale.
2,000 »	2,000 »	»	»	
10,000 »	10,000 »	»	»	
18,000 »	12,000 »	6,000 »	»	ART. 9. — Augmentation nécessitée par l'élévation des frais de cette nature.
2,000 »	2,000 »	»	»	
2,833,600 »	1,430,304 »	1,403,296 »	»	
AUGMENTATION . . . fr		1,403,296 »		

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

CHAPITRE II.

ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES MÉTROPOLITAINS D'ENSEIGNEMENT COLONIAL.

PREMIÈRE SECTION.

Musée du Congo belge à Tervueren.

a. Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service du Musée de Tervueren Indemnités des membres de la Commission de surveillance et de géodésie et des savants appelés au Musée :

	Nombre d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.
Directeur	1	12,700	
Chefs de section	4	7,500 à 10,200	
Attachés	4	5,500 à 6,450	
Employés	2	3,950 à 5,200	
Dessinateur-photographe	1	4,800	
Préparateurs	4	4,450 à 5,050	
Garçon de laboratoire	1	3,950	203,200 »
Surveillant en chef	1	4,200	
Gardiens de collection	6	3,950	
Surveillants	12	3,200 à 3,950	
Concierge	1	3,750	
Veilleur de nuit	1	3,950	
Nettoyeuses	3	2,850 à 2,950	
Vestiairiste	1	2,950	

11

b. Frais de représentation du Directeur, indemnités de logement et autres — Augmentations de traitements. Nominations et promotions. Indemnités fixes au personnel scientifique. Indemnités pour travaux extraordinaires, pour frais de maladie, frais de représentation. Indemnités de logement aux membres du personnel scientifique non logés au Musée. Indemnités de résidence aux fonctionnaires, employés et gens de service du Musee de Tervueren. Honoraires du medecin agréé Secours exceptionnels à des agents du Musée. Salaires des ouvriers employés pour divers travaux du Musée. Indemnités au secrétaire de la Commission de surveillance et de géodésie Jetons de présence . . . . . 95,300 »

298,500 »

12 » Frais de route et de séjour du personnel du Musée, des membres des Commissions et des savants appelés au Musée. Missions à l'étranger . . . . . .

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . fr.	
		Matériel en général et mobilier du Musée de Tervuerèn. Entretien des locaux. Bibliothèque Fournitures de bureau. Frais de télégrammes et de correspondances. Achat de collections et d'œuvres d'art. Entretien et transport des collections scientifiques. Laboratoire. Photographies :	
13	*a.*	Achat de mobilier de première installation . . . . . fr.	75,000 »
	b.	Entretien des locaux et du mobilier. Éclairage, chauffage, matériel et produits d'entretien. Matériel et fournitures de bureau Impression de registres, imprimés, dessins. Transport de matériel, ports de lettres-télégrammes, téléphone, menus frais. Bibliothèque. Achat de collections et d'œuvres d'art Préparations. Matériel et accessoires. Echantillonnage, montage, piquage, empaillage. Entretien des collections et conservation, outillage, verreries, récipients, emballage, caisses, produits, matériel pour exhibition des objets, traduction des notices explicatives Transport des collections. Laboratoire de chimie Service photographique, plaques, papiers, produits.	263,000 »
14	»	Annales et publications du Musée de Tervueren	
		TOTAL des dépenses de la 1re section. . . . fr.	

DEUXIÈME SECTION.

École coloniale.

a. Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service :

	Nombre d'agents	TRAITEMENTS annuels	DÉPENSES.
Directeur-professeur	1	4,000	
Professeurs	14	1,000 à 3,500	
Chargés de cours.	5	600	
15 Conférenciers.	2	800	
Instructeur militaire	1	884	45,000 »
Huissier	1	3.200	
Feutier.	1	2,500	
Concierge-nettoyeuse	1	1,700	
Nettoyeuse	1	1,700	

b. Augmentations de traitements et d'indemités. Nominations et promotions. Indemnités de résidence et autres Frais de déplacement. Secours . . . . . 5,000 »

50,000 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
306,000 »	»	306,000 »	»	
338,000 »	»	338,000 »	»	
20,000 »	»	20,000 »	»	
664,000 »	»	664.000 »	»	
50,000 »	»	50,000 »	»	
50,000 »	»	50,000 »	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . fr.	
16	»	Matériel en général et mobilier de l'Ecole coloniale. Fournitures de bureau et matériel classique. Frais de télégrammes et de correspondances. Bibliothèque :	
		Entretien des locaux. Fournitures de bureau et matériel classique. Chauffage. Éclairage. Téléphone. Frais de correspondances Achat et entretien de meubles Bibliothèque	
		TOTAL des dépenses de la 2e section. . . . fr.	
		TROISIÈME SECTION.	
		École de médecine tropicale.	
	a.	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service :	

	Nombre d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.
Directeur	1	13,000	
Professeurs	6	2,000 à 4,000	
Répétiteur	1	600	
17 Préparateur	1	4,700	
Garçon de laboratoire	1	3,550	49,200 »
Dactylographe	1	2,400	
Concierge	1	3,950	
Nettoyeuse	1	2,000	
b. Indemnités de représentation, de résidence et autres. Augmentations de traitements. Nominations et promotions. Frais de déplacement. Secours			10.800 »
			60,000 »
18	»	Matériel en général et mobilier de l'École de médecine tropicale. Entretien des locaux. Bibliothèque Laboratoire. Fournitures de bureau et matériel classique. Frais de télégrammes et de correspondances :	
		Matériel et appareils scientifiques. Produits de laboratoire, animaux d'expérience, entretien. — Entretien des bâtiments. Chauffage, eclairage. Frais de correspondances. Achats de livres et de périodiques, frais de reliure Menues dépenses	
		TOTAL des dépenses de la 3e section. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*Observations*
50,000 »	»	50,000 »	»	
27,500 »	»	27,500 »	»	
77,500 »	»	77,500 »	»	
60,000 »	»	60.000 »	»	
26,000 »	»	26,000 »	»	
86,000 »	»	86,000 »	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

QUATRIÈME SECTION.

Jardin colonial de Laeken.

a. Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service :

		Nombre d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.
19	Directeur	1	9,000 à 12,240	37,950 »
	Attaché	1	5,700	
	Chef jardinier	1	5,200	
	Jardinier-comptable	1	3 750	
	Jardinier-chauffeur	1	4,050	
	Jardinier-aide-chauffeur	1	3,150	
	Jardiniers	2	2,950	

b. Augmentations de traitements. Nominations et promotions. Indemnités de résidence et autres. Frais de route et de séjour. Salaires des ouvriers ou apprentis supplémentaires. Secours . . . . . 8,850 »

46,800 »

20 » Matériel en général et mobilier du Jardin colonial de Laeken. Entretien des serres, bâtiments, jardins et collections botaniques. Fournitures de bureau. Frais de télégrammes et de correspondances. Transport :

Achat de matériel agricole, engrais, désinfectants, plantes, graines et autres éléments de reproduction. Matériaux et produits pour entretien des serres, locaux et habitations. Chauffage, éclairage, réparation des appareils de chauffage. Matériel et fournitures de bureau. Frais de correspondances. Frais de transport. Divers . . . . .

TOTAL des dépenses de la 4e section . . . fr.

Récapitulation du chapitre II.

Première section : Musée de Tervueren. . . . . .

Deuxième section : École coloniale . . . . . .

Troisième section : École de médecine tropicale . . . . . .

Quatrième section : Jardin colonial de Laeken. . . . . .

TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.

DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE III.

» » Traitements du personnel mis en disponibilité par suite de la décentralisation administrative accomplie en exécution de l'arrêté royal du 28 juillet 1914. Subvention de vie chère à ce personnel (*pour mémoire*) . . . . . .

TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
46.800 »	»	46,800 »	»	
28,100 »	»	28,100 »	»	
74,900 »	»	74,900 »	»	
664 000 »	»	664,000 »	»	
77,500 »	»	77,500 »	»	
86,000 »	»	86,000 »	»	
74,900 »	»	74,900 »	»	
902,400 »	»	902,400 »	»	
Augmentation . . fr.		902,400 »		
»	100,000 »	»	100,000 »	Voir justification à l'article 2.
»	100,000 »	»	100,000 »	
Diminution. . . fr.		100,000 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMERO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
	Récapitulation.	
I.	Administration centrale	fr
II	Établissements scientifiques d'enseignement colonial	
III.	Dépenses exceptionnelles	
	TOTAL (Ministère des Colonies Dépenses métropolitaines) . .	fr

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*Observations.*
2,833,600 »	1,430,304 »	1,403,296 »	»	
902,400 »	»	902,400 »	»	
»	100,000 »	»	100,000 »	
3,736,000 »	1,530,304 »	2,305,696 »	100,000 »	
AUGMENTATION . . fr.		2,205,696 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU XII

MINISTÈRE DE LA GUERRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Traitement et frais de représentation du Ministre :

1 *a.* Traitement du Ministre. . . . . fr.

1 *b.* Frais de représentation. . . . . .

2 » Traitements et indemnités du personnel civil :

Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. . . . . fr. 1,216,300 »

Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitements maximum et minimum.	MONTANT des traitements.	MONTANT des augmentations pour ancienneté de service et de grade.	TOTAUX.
1	Secrétaire général	16,000 »	32,000 »	4,800 »	36,800 »
1	Inspecteur général . . .				
4	Directeurs généraux	15,000 » / 14,000 »	56,000 »	»	56,000 »
6	Directeurs	12 700 » / 11,400 »	68,400 »	»	68,400 »
8	Chefs de division	10,200 » / 8,900 »	73,150 »	»	73,150 »
24	Chefs de bureau.	8,200 » / 7,200 »	178,300 »	»	178,300 »
20	Sous-chefs de bureau	6,700 » / 5,900 »	129,800 »	2,500 »	132,300 »
24	Commis	5,700 » / 3,700 »	116,750 »	400 »	117,150 »
16	Archivistes	5,200 » / 3,700 »	77,550 »	2,540 »	80,090 »
13	Traducteurs.	8,200 » / 3,700 »	61,050 »	»	61,050 »
88	Gens de service.	»	306,760 »	»	306,760 »
			1,099,760 »	10,240 »	1,110,000 »
	Indemnités de résidence :				
51	Fonctionnaires, à . . . . . fr.			720 »	36,720 »
114	Id. et employés			600 »	68,400 »
1	Id. à			420 »	420 »
1	Id. à			300 »	300 »
1	Id. à			240 »	240 »
1	Id. à			200 »	200 »
					106,280 »
			Soit. . . . . fr.	. . . . .	1,216,280 »

A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations*
				NOTE GÉNÉRALE.
				Dans la comparaison des crédits proposés pour 1920 avec ceux alloués pour 1919, il y a lieu de tenir compte que les dépenses normales de cette dernière année ont été estimées, sauf quelques postes nouveaux admis en 1919, d'après la consistance de l'armée telle qu'elle existait en 1914, avant la guerre.
				Les augmentations de crédit sollicitées pour 1920 se justifient d'une manière générale par les causes suivantes :
				1° Augmentation des effectifs;
				2° Relèvement de tous les traitements, soldes, indemnités et octroi d'indemnités de résidence;
				3° Renchérissement des matières et majoration du coût de la main-d'œuvre;
				4° Extension donnée à certains services et création de services nouveaux en suite des enseignements de la guerre.
21,000 »	21,000 »	»	»	
9,000 »	9,000 »	»	»	
1,216,300 »	635.000 »	581,300 »	»	
1,246,300 »	665,000 »	581,300 »	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . fr	
3	»	Indemnités au personnel permanent de l'administration centrale pour travaux supplémentaires.	
4	»	Indemnités aux sous-officiers et soldats détachés au Ministère de la Guerre.	
		Matériel :	
5	*a.*	Fournitures de bureau, reliure des registres de l'administration centrale, impressions, papiers, enveloppes; machines à écrire, ports de lettres et autres menues dépenses. . . fr	700,000 »
	b.	Éclairage et chauffage	90,000 »
	c.	Entretien des locaux; achat et entretien des meubles	170,000 »
		Bibliothèque du Ministère de la Guerre :	
6	*a*	Alimentation de la Bibliothèque du Ministère de la Guerre. Impression des catalogues et des listes d'acquisition; menues dépenses. Acquisitions de publications pour les services de l'administration centrale. Alimentation en ouvrages des bibliothèques des officiers des corps de troupe et des bibliothèques des centres d'instruction . . . . . fr.	150,000 »
	b.	Alimentation en ouvrages des bibliothèques à l'usage de la troupe	100,000 »
	c	Livres et fournitures classiques pour les écoles de pupilles (du degré supérieur, moyen et primaire).	300.000 »
	d.	Règlements et instructions militaires	300,000 »
		Direction des informations militaires :	
7	*a.*	Service cinématographique de l'armée . . . . . fr.	100,000 »
	b.	Service photographique de l'armée	12,000 »
	c.	Courrier de l'armée	100,000 »
	d.	Dépouillement de la presse belge	3,500 »
		A REPORTER. . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
1,246,300 »	665,000 »	581,300 »	»	
»	»	»	»	Art. 3. — Voir dépenses provoquées par la guerre au tableau XVII (Ministère de la Guerre).
8,700 »	11,000 »	»	2 300 »	Art. 4. — Diminution due à la démobilisation de militaires employés dans les bureaux.
960,000 »	120,000 »	840,000 »	»	
850,000 »	263,400 »	586,600 »	»	Les articles 6, 7, 8 et 9 proviennent de la subdivision de l'article 6 (ancien).
215,500 »	119 000 »	96,500 »	»	
3,280,500 »	1,178,400 »	2,104,400 »	2,300 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . fr.	
		Institut cartographique militaire. — Personnel :	
	a.	Traitement du personnel civil . . . . . fr.	531,000 »

Nombre.	GRADES.	Traitement annuel.	Montant des traitements.
	Fonctionnaires :		
1	Directeur général	9,000 »	
1	Secrétaire comptable	10.080 »	
1	Maître dessinateur.	9,000 »	50,210 »
1	Maître dessinateur.	6,840 »	
1	Maître graveur.	7,920 »	
1	Maître dessinateur lithographe	7,370 »	
	Employés :		
11	Dessinateurs permanents	5,175 à 7,560	72,000 »
7	Dessinateurs lithographes permanents	5,025 à 7,560	46,735 »
6	Graveurs permanents.	5,425 à 7,560	42,000 »
1	Photographe permanent.	5,760 »	5,760 »
1	Relieur chef colleur permanent	6,120 »	6,120 »
1	Chef ponceur permanent.	4 175 »	4,175 »
10	Dessinateurs temporaires	4,450 à 5,360	51 000 »
	Personnel de l'imprimerie typographique :		
1	Directeur		
1	Chef d'imprimerie.	93,000 »	93,000 »
15	Typographes		
	Personnel recruté par application de la loi de milice :		
35	Agents	3,150 à 5,500	160,000 »
	TOTAL . . . . fr.		531,000 »

8

	b.	Indemnités diverses pour travaux sur le terrain; reconnaissances militaires . . .	30,000 »
		Institut cartographique militaire. — Matériel et acquisitions :	
9	*a.*	Achat d'instruments topographiques et géodésiques . . . . . fr.	6,000 »
	b.	Imprimerie typographique	340.000 »
	c.	Imprimerie lithographique.	184,700 »

TOTAL DU CHAPITRE I. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
3,280,500 »	1,178,400 »	2,104,400 »	2,300 »	
561,000 »	»	561,000 »	»	
530,700 »	563,120 »	»	32,420 »	
4,372,200 »	1,741,520 »	2,665,400 »	34,720 »	
Augmentation. . . fr.		2,630,680		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		CHAPITRE II.		
		Traitements et indemnités des officiers; solde et accessoires des troupes (1) :		
	a.	Traitements et indemnités des officiers et assimilés . . . . . fr.	47,424,000	»
	b.	Solde, indemnités et haute-paie des sous-officiers et soldats	64,474,300	»
	c.	Traitements des aumôniers et des prêtres agréés	250,000	»
10	*d.*	Logement avec ou sans nourriture	1,000,000	»
	e.	Service des écuries. Service de la traction des mitrailleuses dans les corps d'infanterie.	597,000	»
	f.	Frais de bureau. Service de l'administration, de l'instruction et de la bibliothèque et menus frais d'entretien du casernement . . . . . (3)	2,365,000	»
	g.	Service de la musique	205,000	»
		TOTAL DU CHAPITRE II . . fr.		
		CHAPITRE III.		
		HÔPITAUX ET PHARMACIES MILITAIRES.		
		Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux; services médico-chirurgical et pharmaceutique :		
	a.	Frais de traitement des sous-officiers et soldats (y compris la solde d'hôpital); traitements et indemnités des infirmières; frais d'inhumation; entretien des hôpitaux	1,625,800	»
11	*b*	Achat de matériel, d'objets de couchage et d'effets d'habillement, etc.		
		(Achat de médicaments, d'objets de pansements, de chirurgie, etc ; soins donnés aux ayants droit par des médecins civils et militaires, médicaments fournis par des pharmaciens civils, achat d'appareils de prothèse, etc.)		
	c.	Services médico-chirurgical et pharmaceutique.	522,750	»
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	Observations.
				(1) Voir aux annexes les tableaux des effectifs, des traitements, soldes, etc.
116,315,300	(2) 50,064,985	66,250,315	»	(2) Y compris une somme de 11.217,230 francs pour traitements, indemnités et autres allocations des membres du Corps de la Gendarmerie.
				(3) Dont 581.000 francs pour traitement du personnel civil du corps enseignant des écoles des Pupilles.
116,315,300	50 064.985	66,250,315	»	
Augmentation. . fr.		66,250,315		
2,148,550	2,148,550	»	»	
2,148,550	2,148,550	»	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		CHAPITRE IV.		
		ACADÉMIE MILITAIRE.		
12	»	**École militaire. — Personnel :**		
		TABLEAU DU PERSONNEL (1).		
		État-Major et employés du service intérieur :		
		1 commandant et directeur des études . . . . . fr.	4,000 »	
		1 commandant en second	1,800 »	
		1 instructeur	1,500 »	
		3 instructeurs-adjoints	3,000 »	
		6 inspecteurs des études	7,400 »	
		1 comptable	300 »	
		1 bibliothécaire	300 »	
		1 dessinateur-secrétaire	6,800 »	
		1 dessinateur	5,800 »	
		1 aumônier	5 400 »	
		1 préparateur de chimie	6,875 »	
		1 conservateur du matériel	450 »	
		1 instructeur d'artillerie	360 »	
		Maîtres d'armes	1,800 »	
		Maîtres de gymnastique	450 »	
		2 archivistes	6,900 »	
		1 dactylographe	4,350 »	
		2 économes	10,250 »	
		2 concierges	7,800 »	
		1 chef de ménage	4,450 »	
		2 surveillants au manège	540 »	
		1 chef électricien-mécanicien	5,275 »	
		2 électriciens-mécaniciens	8,800 »	
		1 chef chauffeur-mécanicien	4,525 »	
		2 chauffeurs	3,116 »	
		15 messagers, plantons et garçons de bureau	58 125 »	
		17 buandiers et hommes de peine (militarisés)	74.100 »	
		22 cuisiniers, aides-cuisiniers et hommes de peine (non militarisés)	96,500 »	
		2 chauffeurs temporaires (pendant cinq mois)	3,120 »	
		1 lingère	2,875 »	
		Divers et imprévus	34,139 »	
				376,300 »
		Corps enseignant :		
		7 professeurs militaires . . . . . fr.	8 400 »	
		8 professeurs civils	112,000 »	
		6 répétiteurs militaires	6,000 »	
		13 répétiteurs militaires provisoires	7,800 »	
		5 maîtres militaires	5 000 »	
		2 maîtres militaires-adjoints	1,200 »	
		9 chargés de cours militaires	8,600 »	
				149,000 »
		Bourses d'études		9,600 »
		Supplément pour la pension des élèves		108,000 »
			À REPORTER . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
				(1) Les chiffres de ce tableau ne sont qu'approximatifs.
642,900	216,340	426,560	»	ART. 12. — Cette augmentation s'explique en dehors des causes indiquées dans la note générale par le fait que les crédits de 1919 ne devaient faire face qu'aux besoins d'une partie de l'année, l'École venant d'être reconstituée.
642.900	216,340	426 560	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMERO des articles.	LITTERA des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		REPORT . . . fr.		
13	»	**École militaire. — Dépenses d'administration :**		
		Frais de bureau . . . . . fr		5,000 »
		Chauffage et éclairage (y compris les locaux de l'École de Guerre)		192,000 »
		Indemnités aux travailleurs et ménage des clairons		1,950 »
		Indemnités aux membres du jury		15,750 »
		Achat et entretien du mobilier de l'établissement		36,600 »
		Achat de livres, appareils, instruments et modèles		40,500 »
		Supplément pour fournitures classiques		52 550 »
14	»	**École de Guerre. — Personnel :**		
		TABLEAU DU PERSONNEL (1) :		
		État-Major et Corps enseignant :		
		1 commandant . . . . . fr.	2,500 »	
		1 commandant en second et professeur	1,500 »	
		1 secrétaire	600 »	
		21 professeurs militaires	14,000 »	
		8 professeurs civils	38,000 »	
		1 premier-maître d'équitation	600 »	
				57,200 »
		Service intérieur :		
		2 copistes-dessinateurs . . . . . fr.	9,350 »	
		1 huissier-messager	5,175 »	
		4 garçons de bureau	16,600 »	
		2 imprimeurs lithographes	8,280 »	
		4 dactylographes	12,000 »	
				51,405 »
		TOTAL . . . fr		108,605 »
		SOIT . . . fr.		108,650 »
15	»	**École de Guerre. — Dépenses d'administration :**		
		Frais de bureau . . . . . fr.		5,000 »
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier de l'établissement; menus frais d'entretien des bâtiments incombant aux occupants; dépenses imprévues		50,000 »
16	»	**Frais des cours à l'usage des candidats officiers d'administration, d'habillement, comptables et d'intendance**		
		A REPORTER . . . fr		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution	*Observations.*
642,900	216,340	426,360	»	
344,350	71,000	273,350	»	Art. 13. — Voir article 12.
				(1) Les chiffres contenus dans ce tableau ne sont qu'approximatifs.
108,650	29 070	79,580	»	Art. 14 — L'augmentation s'explique entre autres par le fait que les crédits de 1919 ne devaient faire face qu'aux besoins d'une partie de l'année, l'École venant d'être reconstituée.
55,000	7,550	47,450	»	Art. 15. — Voir article 14.
25,000	»	25,000	»	Art. 16. — Dépense nouvelle dont le but est suffisamment indiqué par le libellé du crédit.
1,175,900	323,960	851,940	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
			REPORT. . . fr.	
17	»	**Musée royal de l'Armée. — Personnel :**		
		TABLEAU DU PERSONNEL (1) :		
		1 conservateur permanent . . . . . fr.	10,750 »	
		1 conservateur-adjoint	4,300 »	
		2 commis	8,600 »	
		2 surveillants	7,300 »	
		4 ouvriers à fr. 9.65 par jour	15,200 »	
		2 nettoyeuses à 4 francs × 100	800 »	
		1 secrétaire-économe à 100 francs par mois	1,200 »	
		1 concierge gardien-chef à 100 francs par mois	1,200 »	
		Imprévus (pour le cas de désignation d'un directeur rémunéré). .	6,000 »	
				55,350 »
18	»	**Musée royal de l'Armée — Dépenses d'administration :**		
		Frais de bureau, impressions et papiers . . . . fr.	600 »	
		Entretien des locaux	500 »	
		Chauffage. Éclairage. Service des eaux	2,000 »	
		Entretien du mobilier	2,000 »	
		Achat pour les collections : armes, tableaux, archives. . . .	3,000 »	
		Divers et imprévus : assurances contre l'incendie et le vol des collections mises en dépôt; correspondances, frais d'envoi . .	1,000 »	
				9,100 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr		
		CHAPITRE V.		
		ARMEMENT, CHARROI ET HARNACHEMENT DE L'ARMÉE.		
19	»	**Traitements, salaires et indemnités du personnel civil, appointé et salarié; indemnités spéciales du personnel militaire des établissements d'artillerie et parcs :**		
		Fonderie de canons :		
		21 ingénieurs, comptables et agents techniques		
		3 commis aux écritures		
		3 dessinateurs		
		2 aides-contrôleurs		
		4 contre-maîtres		1,450,000 »
		23 chefs d'équipes		
		121 ouvriers de métier		
		133 manœuvres spécialisés		
		49 journaliers		
		Arsenal de construction :		
		3 ingénieurs		
		1 gestionnaire		
		5 agents techniques dessinateurs	156,000 »	
		18 commis		
		3 comptables-adjoints		
		Ouvriers civils travaillant le fer, le bois, le cuir, etc. . .	660,000 »	
				816,000 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
1,175,900	323,960	851,940	»	(1) Les chiffres ne sont qu'approximatifs; il est tenu compte de l'indemnité de résidence.
55,350	10,000	45,350	»	Art. 17 et 18 provenant de la subdivision du crédit ancien (art. 14), montant à . . . . . fr. 24,685 Ces dépenses sont estimées, pour 1920, à . . . . . 64,450 En plus. . . . fr. 39,765 Cette augmentation est due au fait que le Musée est réorganisé dans le sens d'une extension justifiée par les événements de guerre. Il est à considérer, en outre, que les prévisions pour 1919 ne portaient que sur une période de quatre mois.
9,100	14,685	»	5,585	
1,240,350	348,645	897,290	5,585	
Augmentation . . fr.		891,705		

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		Manufacture d'armes :	
		2 ingénieurs 1 comptable civil 19 contrôleurs et reviseurs 5 commis 1 portier Ouvriers divers	200,000 »
		Commission des poudres et explosifs :	
		2 ingénieurs 1 chimiste 1 commis 1 dactylographe 1 préparateur de chimie 3 journaliers	73,700 »
		Grand parc de campagne :	
		34 employés temporaires 7 dactylographes 22 ouvriers surveillants 60 ouvriers manœuvres 1 ouvrier ajusteur 1 ouvrier charpentier 42 ouvriers provenant de l'ex-École de pyrotechnie 454 manœuvres temporaires	2,145,000 »
		Direction du charroi automobile :	
		Salaires et indemnités, primes de travail en général, main-d'œuvre	5,049,700 »
		École de pyrotechnie (Zwyndrecht) :	
		3 ingénieurs 3 comptables 3 agents techniques 12 commis aux écritures 1 dessinateur temporaire Contremaîtres, surveillants, chefs d'équipes, ouvriers divers, veilleurs, portiers	2,523,900 »
20	»	**Approvisionnements de toute nature et frais généraux des établissements d'artillerie et parcs :**	
		Fonderie de canons . . . . . fr.	650 000 »
		Arsenal de construction	1,184,000 »
		Manufacture d'armes	800.000 »
		Commission des poudres et explosifs	8,500 »
		Grand parc de campagne	338,000 »
		Direction du charroi automobile	4,153 000 »
		École de pyrotechnie (Zwyndrecht)	231,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
12,258,300	»	12,258,300	»	Art. 19 et 20. — Ces articles proviennent de la division de l'article 16 (ancien).
7,361,500	5,623,820	1,737,680	»	
19,619,800	5,623,820	13,995,980	»	
Augmentation . . fr.		13,995,980		

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		CHAPITRE VI.		
		BATIMENTS MILITAIRES ET SERVICES TECHNIQUES DU GÉNIE.		
		Service des bâtiments militaires. — Personnel :		
	a.	Traitements, suppléments et indemnités des fonctionnaires et employés civils du génie :		
		85 adjoints du génie . . . . . fr.	509,125 »	
		1 adjoint chargé du service des plantations au camp de Beverloo .	4,450 »	
		70 commis du génie.	349,143 »	
		24 dessinateurs du génie	129,200 »	
		94 surveillants du génie	440,750 »	
		2 gardes particuliers du Domaine de la Guerre	7,650 »	
		3 gardes éclusiers	14,850 »	
		1 agent de casernement	4,950 »	
		221 indemnités de résidence aux fonctionnaires et employés civils du génie	107,000 »	
		120 suppléments de traitement pour changement d'attributions aux fonctionnaires et employés civils du génie	65,000 »	
				1,632,118 »
21	*b.*	Traitements, indemnités et salaires du personnel temporaire; indemnités aux officiers, fonctionnaires et employés chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire; rémunération des ingénieurs, architectes et géomètres chargés de travaux ou études pour le Service des Bâtiments militaires; salaires des ouvriers et employés des magasins et ateliers du Service des Bâtiments militaires, etc. :		
		Traitements, indemnités et salaires du personnel temporaire . . . fr	1,597,000 »	
		Indemnités aux officiers, fonctionnaires et employés chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire	50,000 »	
		Rémunération des ingénieurs, architectes et géomètres chargés de travaux ou études pour le Service des Bâtiments militaires	30,000 »	
		Salaires des ouvriers et employés des magasins et ateliers du Service des Bâtiments militaires	300,000 »	
				1,977,000 »
		TOTAL. . . . fr.		3,609,118 »
		SOIT . . . . fr.		3,609,200 »
		Services des bâtiments militaires. — Bâtiments :		
	a.	Dépenses du service d'entretien par les occupants des bâtiments militaires et leurs dépendances; réparations locatives, consommation d'eau, éclairage, enlèvement des immondices, etc. . . . . fr		1,200,000 »
	b.	Gros entretien (y compris les peinturages, blanchissages, etc.), réparations et renouvellement aux bâtiments militaires (camps y compris) et aux ouvrages de fortification et mixtes; service des bureaux, levés des plans, constructions et améliorations, achats d'immeubles, expropriations, acquisitions de baraquements, etc.		5,300,000 »
22	*c.*	Achat, renouvellement et entretien d'objets mobiliers, de matériel de mobilisation, de gros matériel des corps de troupes, du mobilier des écoles et des magasins; appareils et objets de gymnastique, etc.; achat de matériaux et de matériel pour les magasins et ateliers du service des bâtiments militaires; champs de tir, travaux de défrichement et de plantations, etc.		920,000 »
	d.	Location de bâtiments et de terrains pour les services militaires dans les places; location de terrains pour tirs à la cible		850,000 »
	e.	Participation dans les frais de certains stands communaux		100,000 »
			A REPORTER . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES		*Observations.*
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,609,200	»	3,609,200	»	ART. 21 à 24 inclus. — Ces articles proviennent de la division de l'article 17 (ancien).
8,370,000	2,520,000	5,850,000	»	
11,979,200	2,520,000	9,459,200	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA' des dévelop-pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
			REPORT . . . fr.	
23	»	Services techniques du génie. — Personnel :		
		Traitements, salaires et indemnités du personnel civil appointé et salarié; indemnités spéciales du personnel militaire :		
		BATAILLON DE PROJECTEURS.		
		Personnel civil :		
		1 chef d'atelier (chef mécanicien, service photo-électrique) . . fr.	5,740 »	
		1 mécanicien (1er metteur au point)	4,320 »	
		1 premier mécanicien	4,050 »	
		1 fraiseur-raboteur	3,915 »	
		1 premier électricien	4,050 »	
		Personnel militaire :		
		1 adjudant-comptable	600 »	
		1 chef magasinier	405 »	
				23,080 »
		AVIATION MILITAIRE.		
		Personnel civil :		
		100 premiers et seconds mécaniciens et menuisiers (traitement annuel : 5,270 francs) . . . . . fr.	572,000 »	
		100 ouvriers civils (salaire journalier 10 francs)	300,000 »	
		Personnel militaire :		
		Indemnités de travail aux militaires	20,000 »	
				892,000 »
		AÉROSTATION MILITAIRE.		
		Personnel civil :		
		7 employés civils. . . . . fr	30,000 »	
		Salaires et primes pour :		
		19 employés temporaires	57,000 »	
				87,000 »
		DIRECTION DE LA TÉLÉGRAPHIE MILITAIRE.		
		Personnel civil.		
		1 mécanicien-tourneur . . . . . fr.	3,600 »	
		1 aide-forgeron	3,000 »	
		1 ajusteur	3,600 »	
		1 menuisier-ébéniste	3,600 »	
		2 appareilleurs à 3,600 francs	7,200 »	
		1 ferblantier	3,600 »	
		2 magasiniers à 3,000 francs	6,000 »	
		1 employé de bureau	3,000 »	
		1 expéditionnaire	3,600 »	
		1 veilleur de nuit.	3,600 »	
			40,800 »	
		Personnel militaire.		
		3 gardes-matériel à 600 francs.	1,800 »	
		2 comptables à 360 francs	720 »	
			2,520 »	
				43,320 »
			A REPORTER . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*Observations.*
11,979,200	2,520,000	9,459,200	»	
1,171,320	»	1,171,320	»	
13,150,520	2,520,000	10,630,520	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles	LITTERA des develop-pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		REPORT. . . fr.		
		SERVICE DE LA TÉLÉGRAPHIE SANS FIL MILITAIRE.		
		1 chef d'atelier . . . . . fr.	6,600 »	
		2 employés civils (salaire hebdomadaire : 60 francs pendant 6 mois)	3,120 »	
		10 ouvriers civils (salaire hebdomadaire 85 francs) .	44,200 »	
				53,920 »
		PARC DU GÉNIE D'ARMÉE.		
		20 ouvriers civils à 3,000 francs. . . . . fr	60,000 »	
		Indemnités de travail aux militaires	12,000 »	
				72,000 »
24	»	Services techniques du génie. — Approvisionnements de toute nature et frais généraux :		
		Bataillon de projecteurs. . . . . fr.		88,920 »
		Aviation militaire		608,000 »
		Aérostation militaire.		439,900 »
		Direction de la télégraphie militaire		121.680 »
		Service de la télégraphie sans fil militaire		264,930 »
		Parc du génie d'armée		181,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . fr.		
		CHAPITRE VII.		
		NOURRITURE DES TROUPES. — FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.		
		Nourriture des troupes — Fourrages :		
	a.	Pain ou biscuits . . . . . fr.		16,821,900 »
	b.	Viande.		47,327,652 »
	c.	Petits-vivres (café, chicorée, sel, poivre, haricots, etc.)		7,202 034 »
	d.	Indemnités de nourriture et de ménage		28,378,750 »
				99,730,336 »
	e.	Fourrages		48,722,000 »
		TOTAL . . . fr.		148,452,336 »
		SOIT.		148,453,000 »
25		à déduire :		
		pour les hommes en petite permission ou à l'hôpital . . . fr.	12,700,000 »	
		pour chevaux manquants	480,000 »	
				13,180,000 »
		RESTE.		135,273,000 »
		à ajouter :		
		1° pour le rappel des classes pendant les périodes de tir et de manœuvres (1/4 de 99,730,336 francs)		25,000,000 »
		2° pour bissexte de l'année 1920 (1/365e de 148,453,000) environ		400,000 »
				160,673,000 »
	f.	Entretien et amélioration des bâtiments et services d'exploitation		200,000 »
	g.	Frais occasionnés par l'école pour cuisiniers militaires		12,000 »
		A REPORTER. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
13,150,520	2,520,000	10,630,520	»	ART. 25.
1,704,430	800,000	904,430	»	
14,854,950	3,320,000	11,534,950	»	
AUGMENTATION . . fr.		11,534,950		
160,885,000	18,440,000	142,445,000	»	
160,885,000	18,440,000	142,445,000	»	

HOMMES.	RATIONS. Nombre.	Grammes.	Prix.	DÉPENSES.
		Pain.		
90,000	30,510,000	600	0.49	14,949,900 »
		Biscuits.		
	2,340,000	500	0.80	1,872,000 »
		Litt. *a*. . . fr.		16,821,900 »
		Viande.		
90,000	4,336,200	400	1.84	7,978,608 »
	28,513,800	300	1 38	39,349,044 »
		Litt. *b*. . . fr.		47,327,652 »
		Petits vivres.		
90,000	4,336,200	»	0.28	1,214,136 »
	28,513,800	»	0.21	5,987,898 »
		Litt. *c*. . fr.		7,202,034 »
		Indemnité de ménage.		
90,000	82,500	Caporaux et soldats, par jour : fr. 0.45 .		13 550,625 »
	7,500	Sous-officiers, par jour : fr. 0.75 . . .		2,053,125 »
				15,603,750 »
		Indemnité de nourriture.		
	10.000 sous-officiers, caporaux et soldats ne participant pas à l'ordinaire (fr. 3.50 par jour). . .			12,775,000 »
		Litt. *d* . . fr.		28,378,750 »
		Fourrages.		
	13.467 chevaux de selle (officiers et troupes) à fr 5.87 par ration.			28,853,720 85
	7,360 chevaux de trait léger à fr. 6.07 par ration.			16,306,448 »
	4,398 chevaux de trait moyen à fr. 6.86 par ration.			11,012,152 20
	A déduire :			56,172,321 05
	Pour la non-présence, pendant une partie de l'année, de chevaux à acquérir (voir dépenses exceptionnelles) pour l'attelage des batteries non encore armées			7,450,321 05
	Litt. *e*. . . fr.			48,722,000 »

L'augmentation est due à l'entretien des effectifs comparativement à 1914.

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
			REPORT. . . fr.	
26	»	**Service du couchage :**		
		Renouvellement et entretien du matériel de coùchage et du matériel d'exploitation, loyer et entretien des bâtiments, traitements, salaires et indemnités du personnel, lavage du linge de corps des troupes, etc.		
		PERSONNEL :		
		10 directeurs de 6,200 à 7,950 francs . . . . . fr.	76,300 »	
		10 sous-directeurs de 5,450 à 6,200 francs	54,900 »	
		13 commis de 3,700 à 5,450 francs.	54,600 »	
		300 ouvriers de fr. 9.35 à 11.90 par jour	1,023 675 »	
		512 ouvrières de fr. 8.15 à 9.35 par jour	1,418,000 »	
		Indemnités de résidence	244,040 »	
		TOTAL. . . fr.	2,871,515 »	
		Habillement des troupes :		
27	*a.*	Achat, entretien et confection des effets et objets d'habillement, d'équipement et de buffleterie; entretien des armes; indemnités d'habillement et frais de réparations et confections. . . fr.	120,125,000 »	
	b.	Frais d'exploitation du magasin central d'habillement et de ses annexes. — Achat et entretien du matériel; indemnités et frais divers à supporter par ce magasin. — Améliorations aux bâtiments et menus frais d'entretien.	2,962,000 »	
		Transports, combustibles, essences :		
		Transports généraux :		
	a.	Transports par mer. — Compagnie des torpilleurs : frais d'instruction du personnel, combustibles. — Réparations de navires . . . . . fr. 3,615,000 »		
		Transports sur canaux, rivières, passages d'eau, entreprise civile de remorquage . . . . . 40,000 »		
		Transports par chemin de fer . . . . . 4,960,000 »		
28		Bataillon du chemin de fer du Génie . . . . . 420,000 »		
		Section des chemins de fer de campagne. . . . . »		
		Transports par route. . . . . 200,000 »		
			9,235,000 »	
	b.	Combustibles nécessaires à l'armée	9,000,000 »	
	c.	Matières éclairantes et essences	15,500,000 »	
		Achat de chevaux pour l'entretien des effectifs de l'armée :		
		Remonte :		
		150 chevaux d'officiers à 2,500 francs . . . . . fr.	375,000 »	
		150 chevaux destinés aux sous-officiers nommés sous-lieutenants dans la cavalerie, l'artillerie et le corps de transports, à 2,500 francs	375,000 »	
		1,500 chevaux de selle de troupe ou de trait léger à 1,900 francs	2,850,000 »	
	a.	400 chevaux de trait moyen à 2,100 francs	840,000 »	
			4,440,000 »	
		à déduire pour remboursement par le budget pour ordre pour les 150 chevaux cédés aux officiers à raison de 1,250 francs.	187,500 »	
29			4,252,500 »	
	b.	Menus frais pour objets à l'usage des Commissions de remonte et de répartition . Achat et entretien de musettes pour chevaux de remonte	5,000 »	
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
160,885,000	18,440,000	142,445,000	»	
14,150,000	1,000,000	13,150,000	»	
123,087,000	7,000,000	116,087,000	»	ART. 27. — L'augmentation est destinée, entre autres : 1° A la constitution de 100,000 tenues de campagne destinées à habiller deux classes à appeler anticipativement sous les armes en cas de nouvelle mobilisation, ainsi que les volontaires de guerre. Il est nécessaire de se rappeler qu'au mois d'août 1914, on s'est trouvé dans l'impossibilité d'incorporer de nombreux milliers de jeunes gens, faute, notamment, d'approvisionnements pour les équiper. Cette situation, qui a empêché l'armée de se renforcer considérablement à une époque particulièrement critique, a été incontestablement nuisible aux intérêts supérieurs du pays, en affaiblissant les moyens dont disposaient les autorités pour la défense nationale. On ne pourrait, sans danger, laisser se reproduire cette situation; 2° A la transformation, à notre modèle, des vêtements anglais et américains.
33,735,000	1,430,000	32,305,000	»	
4,257,500	1,303,650	2,953,850	»	
336,114,500	29,173,650	306,940,850	»	
AUGMENTATION . . fr.		306,940,850		

NUMÉRO des articles.	LITTERA des develop-pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES	
		CHAPITRE VIII.	
		TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES	
		Traitements divers et honoraires :	
	a.	Traitements de non activité (officiers) . . . . . fr.	250,000 »
	b.	Traitements et indemnités de disponibilité :	
30		Officiers . . . . . fr 12,500 »	82,350 »
		Personnel civil . . . . . 70,000 »	
	c.	Honoraires d'avocats et frais de procédure.	75,000 »
		Indemnités de déplacement et frais de représentation et de missions :	
	a.	Indemnités de déplacement . . . . . fr	725,000 »
31	*b.*	Frais de représentation et de missions	225 000 »
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . fr.	
		CHAPITRE IX	
		PENSIONS ET SECOURS. — SUBSIDES.	
		Pensions et secours. — Subsides :	
	a.	Pensions provisoires et secours permanents. . . . . fr.	248,000 »
	b	Majorations annuelles pour enfants, accordées en sus de la pension définitive ou provisoire (art. 33 de la loi du 23 novembre 1919 sur les pensions militaires).	270,000 »
	c.	Premiers termes des pensions de retraite et ordres nationaux	32,000 »
32	*d.*	Secours à des militaires et à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leur famille ; à des employés ou à d'anciens employés du Ministère de la Guerre, à leurs veuves et à leur famille — Secours en cas d'accidents	100,000 »
	e.	Indemnités aux militaires en dessous du grade d'officier licenciés par réforme . . .	150,000 »
	f.	Subside et annuité à la Caisse de retraite et de secours des ouvriers des chemins de fer pour l'affiliation des employés et ouvriers civils des services ressortissant au Département de la Guerre	100,000 »
33	»	**OEuvre nationale des Invalides de Guerre.**	
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
407,350 »	217,090 »	190,260 »	»	
950,000 »	559,000 »	391,000 »	»	
1,357,350 »	776 090 »	581,260 »	»	
Augmentation. . . fr.		581,260 »		
895,000 »	548 000 »	347,000 »	»	Art. 32. — Augmentation due à diverses causes parmi lesquelles il faut citer les majorations annuelles pour enfants accordées en sus de la pension définitive ou provisoire (art. 33 de la loi du 23 novembre 1919 sur les pensions militaires).
»	»	»	»	Art. 33. — Voir dépenses extraordinaires de guerre, tableau XVII. (Ministère de la Guerre.)
895 000 »	548 000 »	347,000 »	»	
Augmentation . . fr.		347,000 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		CHAPITRE X.		
		DÉPENSES DIVERSES ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
34	»	Dépenses relatives à l'entretien des prisonniers de guerre russes libérés		
35	»	Dépenses des Commissions de récupération		
»	»	Service de la remonte spéciale des officiers (*pour mémoire*)		
36	»	Service de la sûreté militaire maintenue à l'armée d'occupation		
37	»	Administration de l'aéronautique. — Personnel :		
		Personnel civil . . . . . fr.	50,000 »	
		Personnel militaire (indemnités)	5,000 »	
				55,000 »
		Administration de l'aéronautique — Matériel, approvisionnements, primes, travaux d'aménagement :		
	a.	Organisation des lignes aériennes . . . . . fr		6,000,000 »
38	*b.*	Exploitation des lignes aériennes. Primes		1,000,000 »
	c	Aéronautique sportive et de vulgarisation. Cartographie; bibliographie		945,000 »
	d.	Laboratoires techniques; concours aéronautiques d'encouragement à l'industrie aéronautique		2,000,000 »
39	»	Service des sépultures militaires.		
		Divers et imprévus :		
	a.	Dépenses diverses :		
		Achat de décorations . . . . . fr.	10,000 »	
		Indemnités pour pertes de chevaux	25,000 »	
		Frais d'entretien des militaires détenus	50,000 »	
40		Réparations aux drapeaux des corps de troupe.	2,000 »	
		Participation du Département de la guerre dans les frais de l'Association Internationale du Froid	1,300 »	
				88,300 »
	b.	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . . fr		200,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE X. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*Observations.*
»	»	»	»	ART. 34. — Voir dépenses extraordinaires de guerre, tableau XVII. (Ministère de la Guerre.)
»	»	»	»	ART. 35. — Idem.
»	300,000	»	300.000	Cette dépense ne se reproduira pas en 1920.
»	»	»	»	ART. 36. — Voir dépenses extraordinaires de guerre, tableau XVII. Ministère de la Guerre.)
55,000	»	55,000	»	ART. 37. — Service en voie d'organisation (arrêté royal du 21 septembre 1919).
9,945,000	»	9,945,000	»	ART. 38. — Dépense nouvelle (arrêté royal du 21 septembre 1919).
»	»	»	»	ART. 39. — Voir dépenses extraordinaires de guerre, tableau XVII. (Ministère de la Guerre.)
288,300	225,000	63,300	»	
10,288 300	525,000	10,063 300	300,000	
AUGMENTATION fr.		9.763,300		

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
		CHAPITRE XI.	
		SERVICES DIVERS.	
41	»	Frais des Commissions centrale et d'arrondissement judiciaire pour la reconstitution du foyer du militaire démobilisé.	
42	»	Complétement de l'outillage de l'Institut cartographique militaire :	
		Imprimerie lithographique. . . . . fr.	42,000 »
		Imprimerie typographique.	50,000 »
43	»	Transfert du Musée royal de l'Armée dans les locaux du Cinquantenaire :	
		Achat de meubles à titre de première mise et frais de première installation dans les locaux du Cinquantenaire . . . . . fr 50,000 »	
		Transfert des collections dans les locaux du Cinquantenaire. . . . 50,000 »	
			100,000 »
44	»	Remonte. Achat de chevaux pour l'attelage des batteries non encore armées	
		TOTAL DU CHAPITRE XI. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
»	»	»	»	Art. 41. — Voir dépenses extraordinaires de guerre, tableau XVII. (Ministère de la Guerre.)
92,000	»	92,000	»	Art. 42. — Dépenses de premier établissement.
100,000	»	100,000	»	Art. 43. — Idem.
5,825,000	»	5,825,000	»	Art. 44. — Crédit nécessaire en vue de la réalisation du programme d'organisation de l'armée sur pied de paix.
6,017,000	»	6,017,000	»	
Augmentation . . fr.		6,017,000		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

Récapitulation

PREMIÈRE SECTION — DÉPENSES ORDINAIRES.

I.	Administration centrale.	fr
II.	Traitements et indemnités des officiers; solde et accessoires des troupes.	
III	Hôpitaux et pharmacies militaires	
IV.	Académie militaire	
V.	Armement, charroi et harnachement de l'armée.	
VI	Bâtiments militaires et services techniques du génie	
VII.	Nourriture des troupes. Fourrages et autres prestations	
VIII	Traitements divers et honoraires	
IX.	Pensions et secours. Subsides	
X	Dépenses diverses et dépenses imprévues.	

TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . fr.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

XI.	Services divers	

TOTAL (Ministère de la Guerre) . . . fr.

(*Pour mémoire.*) A déduire les crédits du Corps de la Gendarmerie portés au Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1919. . . . . fr

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFERENCES		*Observations.*
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,372,200	1,741,520	2,630,680	»	
116,315,300	50,064,985	66,250,315	»	
2,148,550	2,148,550	»	»	
1,240,350	548,645	891,705	»	
19,619,800	5,625,820	13,993,980	»	
14,854,950	3,320,000	11,534,950	»	
336,114,500	29,173,650	306,940,850	»	
1,357,550	776,090	581,260	»	
895,000	548,000	347,000	»	
10,288,300	525,000	9,763,300	»	
507,206,300	94,270,260	412,936,040	»	
6,017,000	»	6,017,000	»	
513,223,300	94,270,260	418,953,040	»	
»	11,217,230	11,217,230	»	
513,223,300	83,053,030	430,170,270	»	
AUGMENTATION . . fr.		430,170,270		

(6/10)

ANNEXE AUX DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU XII

MINISTÈRE DE LA GUERRE

TABLEAU DES EFFECTIFS

CALCUL DES TRAITEMENTS, SOLDE, ETC.

Traitements et indemnités des officiers et assimilés.

TRAITEMENTS.

GRADES.	Effectifs.	Traitements moyens mensuels.	MONTANT.
Lieutenants généraux	19	1,650 »	376,200 »
Généraux-majors	39	1,410 »	659,880 »
Colonels	120	1,170 »	1,684,800 »
Lieutenants-colonels	86	970 »	1,001,040 »
Majors	413	865 »	4,286,940 »
Capitaines commandants	1,000	680 »	8,160,000 »
Capitaines en second	858	580 »	5,971,680 »
Lieutenants et sous-lieutenants	2,413	440 »	12,740,640 »
	4,948		34,881,180 »
A déduire : $^1/_2$ % pour médicaments (approximativement)			174,180 »
RESTE . . . fr.			34,707,000 »
A ajouter :			
INDEMNITÉS.			
Indemnités à des officiers chargés d'exercer des fonctions supérieurs à leur grade			250,000 »
Id. aux officiers montés			1,140,000 »
Id. de logement			4,474,800 »
Id. de cabinet de consultation			147,000 »
Id. d'amortissement			570,000 »
Id. de marche			4,800,000 »
Id. spéciale au camp de Beverloo			60,000 »
Id. aux officiers de cabinet			19,200 »
Id. aux officiers admis à la pension (deux mois de traitement)			150,000 »
Id. de premier équipement aux sous-officiers promus sous-lieutenants			100,000 »
Id. d'aviateur			850,000 »
Id. de séparation			150,000 »
Id au chef d'état-major général			3,000 »
Id. au sous-chef d'état-major général			3.000 »
TOTAL du litt. *a* de l'art. 10. . . . fr.			47,424,000 »

Solde, indemnités et accessoires des troupes.

SOLDES DES SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.

GRADES.	Effectifs.	Nombre de journées de présence.	Soldes journalières.	MONTANT.
Adjudants	1,630	594,950	6 »	3,569,700 »
Premiers sergents-majors ou premiers maréchaux des logis chefs	800	292,000	5 20	1,518,400 »
Sergents-majors ou maréchaux des logis chefs	950	346,750	5 »	1,733,750 »
Premiers sergents ou premiers maréchaux des logis	750	273,750	4 »	1,095,000 »
Sergents fourriers ou maréchaux des logis fourriers	700	255,500	3 »	766,500 »
Sergents ou maréchaux des logis	6,000	2,190,000	3 »	6,570,000 »
Chefs de musique assimilés aux adjudants et musiciens d'infanterie	1,500	547,500	3 50	1,916,250 »
Caporaux ou brigadiers	8,200	2,993,000	0 60	1,795,800 »
Soldats	79,470	29,006,550	0 20	5,801,310 »
	100,000			24,766,710 »
A ajouter :				
1° Pour bissexte de l'année 1920 (1/365e)				67,850 »
2° Pour rappel des classes à l'occasion de périodes de tir et de manœuvre ($^1/_4$ environ de 24,766,710)				6,191,640 »
				31,026,200 »
A ajouter :				
SUPPLÉMENTS DE SOLDE, INDEMNITÉS ET ACCESSOIRES.				
Indemnités de nourriture				7,294,014 »
Id. spéciale				571,692 »
Id. de logement				2,644,560 »
Id. de déplacement				3,130,764 »
Id. de rémunération aux volontaires de carrière engagés avant le 1er octobre 1919				4,412,160 »
Suppléments mensuels d'allocations				4,787,940 »
Traitements des secrétaires-archivistes de quartiers-maîtres				650,000 »
Allocations au personnel temporaire, employés des bureaux des quartiers-maîtres				2,160,000 »
Indemnités de travail et indemnités professionnelles				1,732,000 »
Travaux de plonge				2,000 »
Supplément de solde aux militaires de l'armée d'occupation				1,751,000 »
Indemnités pour charges de famille				800,000 »
Hautes paies pour chevrons de front				300,000 »
Hautes paies pour décorations militaires				50,000 »
Indemnités aux militaires admis à la pension				50,000 »
Indemnité aux aviateurs				450,000 »
Salaire du personnel civil militarisé				2,388,000 »
Traitements des sœurs hospitalières				274,000 »
TOTAL du litt. *b* de l'art. 10. . . . fr.				64,474,300 »

BUDGET DE L'EXERCICE 1920

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU XIII

CORPS DE LA GENDARMERIE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des developpements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
		CHAPITRE Ier.		
		Traitements et autres allocations ou prestations :		
	a.	1° Officiers de tous grades . . . . . fr.	1,430 000 »	
		2° Sous-officiers, brigadiers et gendarmes	26,712,000 »	
				28,142,000 »
		Fourrages :		
	b.	1° 884 760 rations de fourrages en nature à fr. 5.87. . . fr.	5,193 541 20	
		2° 60 225 rations de fourrages (chevaux d'officiers)	353.520 75	
			5,547,061 95	
		Bissexte de l'année 1920 (1/365e)	15,197 43	
			5,562,259 38	
		Soit. . . . . fr.		5,562,200 »
		Armement.		
	c.	Armement et munitions . . . . . fr.		60,000 »
		Couchage des hommes.		
	d.	2,232,350 journées de couchage des hommes à raison de 15 centimes . . . . . fr.	349,852 50	
		Bissexte de l'année 1920 (1/365e)	958 50	
			350 811 »	
		Soit. . . . . fr.		350,800 »
		Casernement.		
	e.	Entretien locatif des bâtiments et du mobilier . . . . . fr.		400,000 »
		Remonte.		
	f.	250 chevaux au prix moyen de 1,900 francs (y compris les frais des commissions de remonte) . . . . . fr.	475,000 »	
		Menus frais pour objets à l'usage des commissions de remonte et de répartition, achat des musettes etc.	1,000 »	
				476,000 »
		Divers.		
	g.	Dépenses diverses. Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . fr.		933,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE Ier. . . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	*OBSERVATIONS*
35,924,000 »	» (1)	(1) Les dépenses pour l'exercice 1919 sont comprises dans le Budget de la Guerre en vertu de l'article 11 de la loi contenant le Budget général pour ledit exercice. Aucune comparaison ne pourrait donc être faite utilement entre les dépenses du Corps pour les exercices 1919 et 1920, sauf en ce qui concerne les traitements et soldes qui sont compris dans les crédits de 1919 pour une somme de 11,217,230 francs. Le crédit demandé en 1920 pour le même objet s'élève à 28,142,000 francs, d'où une différence en plus de 16,924,770 francs justifiée par l'augmentation des effectifs en officiers, sous-officiers et gendarmes et par le relèvement des barèmes. (Aux effectifs fixés par arrêté royal du 14 août 1919 ont été ajoutés ceux demandés par le Haut Commissaire royal des cercles d'Eupen et de Malmédy.)
35,924,000 »	»	

ART. 1er, litt. *g*. — **Dépenses diverses. — Dépenses imprévues non libellées au Budget.**

Indemnités de voyage, de séjour, de déménagement et de tournées des officiers. Indemnités de voyage et de séjour aux officiers de l'armée, membres du Jury d'examen de la gendarmerie . . . . . fr.	126,000 »
Indemnités de déménagement des sous-officiers, brigadiers et gendarmes	215,000 »
Fonds d'instruction	6,000 »
Abonnement au « Recueil des lois et arrêtés », abonnement au Journal militaire officiel et frais de reliure de cette publication. Fournitures de bureau aux chefs de service qui ne jouissent pas d'allocations fixes, dépenses relatives à l'achat des feuillets-contrôles (hommes et chevaux), des registres et feuilles matricules, des feuillets matricules pour le chef de corps, pour les compagnies, pour les districts, des déclarations de lecture des lois militaires, des fardes en carton, destinées au classement de ces déclarations et des pièces à l'appui de la matricule	15,000 »
Moyens de transports des troupes en marche. Transports de fonds, d'effets, etc.	120,000 »
Service sanitaire des officiers, sous-officiers et gendarmes, ainsi que des chevaux de la gendarmerie. Frais pour salle de visite du médecin. Frais d'entretien dans les hôpitaux des sous-officiers, brigadiers et gendarmes mariés. Frais d'inhumation, frais de transport à leur lieu d'origine des militaires du Corps, décédés pendant leur présence sous les drapeaux	250,000 »
Allocations pour l'entretien des écuries et la ferrure des chevaux de l'escadron mobile, des groupes de légion mobile et des forces mobiles	50,000 »
Allocations pour l'achat du petit matériel pour les écuries . .	6,500 »
Traitements des officiers en non-activité	7,500 »
Frais de première installation des brigades et des postes . . .	5,000 »
Salaires des cuisiniers, aides-cuisiniers civils; préparation des repas des sous-officiers, brigadiers et gendarmes de l'escadron mobile et d'instruction	12,500 »
Divers	119,500 »
TOTAL . . . . fr.	933,000 »

NUMÉRO des articles.	LETTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE II.
		Pensions et secours.
2	»	Pensions provisoires; paiement des termes de pension échus avant l'inscription au Grand-Livre Secours à des gendarmes et anciens gendarmes, à leurs veuves et à leurs familles. Secours et indemnités à des sous-officiers, brigadiers et gendarmes réformés . . . . fr.
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.
		DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES
		CHAPITRE III.
		Services divers.
3	»	Acquisition d'autos-mitrailleuses avec accessoires et munitions . . . . . fr.
4	»	Acquisition de chevaux pour compléter les effectifs (950 chevaux à 1,900 francs en moyenne).
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	*OBSERVATIONS.*
	50,000 »	»	
	50,000 »	»	
	2,080,000 »	»	
	1,805,000 »	»	
	3,885,000 »	»	

NUMÉRO des CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

Récapitulation.

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

I.	Traitements, indemnités et autres allocations.	fr.
II.	Pensions et secours	
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES.	fr.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

III.	Services divers	
	TOTAL DU TABLEAU XIII (Corps de la Gendarmerie).	fr

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	*OBSERVATIONS.*
	35,924,000 »	»	
	50,000 »	»	
	35,974,000 »	»	
	3,885,000 »	»	
	39,859,000 »	»	

ANNEXE AUX DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU XIII

CORPS DE LA GENDARMERIE

COMPOSITION DU CORPS

CALCUL DES TRAITEMENTS, ETC.

CORPS DE LA

OFFICIERS.

OFFICIERS de gendarmerie.	OFFICIERS comptables, médecins et vétérinaires.	Chevaux.	GRADES.	TRAITEMENT mensuel.	MONTANT.
1	»	2	Lieutenant général.	1,650 »	19,800 »
3	»	6	Colonels.	1,170 »	42,120 »
5	»	10	Lieutenants-colonels	970 »	58,200 »
6	»	12	Majors, 4 à.	840 »	61,200 »
			Id 2 à.	870 »	
46	»	46	Capitaines commandants, 26 à	640 »	367,680 »
			Id 10 à	680 »	
			Id 10 à	720 »	
6	»	6	Capitaines	560 »	40,320 »
45	»	45	Lieutenants, 14 à	400 »	237,120 »
			Id. 18 à	440 »	
			Id 13 à	480 »	
34	»	34	Sous-lieutenants	400 »	163.200 »
»	1	»	Capitaine quartier-maître	720 »	8,640 »
»	1	»	Capitaine administrateur d'habillement	720 »	8,640 »
»	1	1	Médecin principal	970 »	11,640 »
»	1	1	Médecin de régiment de 1re classe	840 »	10,080 »
»	1	1	Vétérinaire principal	840 »	10,080 »
»	1	1	Vétérinaire adjoint.	480 »	5,760 »
146	6	165	A déduire :		1,044,480 »
152			½ % pour médicaments (approximativement)		5,180 »
				Reste. . . fr.	1,039,300 »
			A ajouter :		
			Indemnités aux officiers montés		89,400 »
			Indemnités aux officiers mariés		116,400 »
			Indemnités aux officiers célibataires		32,400 »
			Indemnités de cabinet de consultation		1,200 »
			Indemnités de marche		50,400 »
			Indemnités aux officiers admis à la retraite.		6,200 »
			Indemnités d'amortissement.		44 700 »
			Frais de bureau des officiers chefs de service		50,000 »
				Total (art. 1er, litt. a, 1°). . . . fr.	1,430,000 »

GENDARMERIE.

TROUPES.

Hommes.	Chevaux.	GRADES.	TRAITEMENT mensuel.	MONTANT.
66		Adjudants de 1re classe	285 »	225,720 »
111		Id. de 2e classe	275 »	366,300 »
203		Premiers maréchaux des logis chefs	260 »	633,360 »
667		Maréchaux des logis chefs	250 »	2,001,000 »
478		Premiers maréchaux des logis	225 »	1,290,600 »
32		Maréchaux des logis fourriers	220 »	84,480 »
1,935		Id. de 1re classe	215 »	4,992,300 »
1,932		Id. de 2e classe	210 »	4.868,640 »
600		Brigadiers	205 »	1,476,000 »
366		Gendarmes.	200 »	878,400 »
6,390	2,424	A ajouter :		16,816,800 »
		Indemnités maintenues aux maréchaux des logis fourriers (arrêté royal du 18 septembre 1919)		13,500 »
		Indemnités aux cavaliers (arrêté royal du 18 septembre 1919).		436,320 »
		Suppléments de traitement pour ancienneté de service (arrêté royal du 18 septembre 1919).		2,084,000 »
		Indemnités de ménage.		2,338,740 »
		TOTAL. fr.		21,689,360 »
		Indemnités au personnel de la sûreté de Laeken		9,200 »
		Indemnités pour bicyclettes		280,000 »
		Indemnités au personnel subalterne : mariés, veufs, avec enfants ou divorcés ayant la garde de leurs enfants qui séjournent momentanément hors de leur garnison; logement sans nourriture		80,000 »
		Indemnités pour chevrons de front		400,000 »
		Indemnités de haute paie pour décorations militaires		7,500 »
		Indemnités de logement aux sous-officiers, brigadiers et gendarmes rengagés ou non qui ne peuvent, par suite de circonstances indépendantes de leur volonté, occuper un logement gratuit.		90,000 »
		Indemnités aux cavaliers qui ont monté le même cheval pendant huit années consécutives		2,000 »
		Suppléments d'allocation (art. 4 de l'arrêté royal du 18 septembre 1919)		2,476,240 »
		Première mise d'équipement pour les gendarmes nouvellement admis		527,500 »
		Indemnités provisoires d'habillement (arrêté royal du 30 avril 1919).		1,150,200 »
		TOTAL (art. 1er, litt. *a*, 2°). fr.		26,712,000 »

BUDGET DE L'EXERCICE 1920

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU XIV

MINISTÈRE DES FINANCES

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE Ier.

ADMINISTRATION CENTRALE.

1	*a.*	Traitement du Ministre.	fr.
	b.	Frais de représentation	

a. Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :

GRADES.	Nombre d'agents.	Traitements annuels	Dépenses.
Secrétaire général	1	18,400	
Administrateur-directeur général	1	16,000	
Directeur général	12	14,000 à 15,000	
Inspecteur général.	15	12,700 à 13,300	
Directeur.	21	10,800 à 11,500	
Sous-directeur	37	9,000 à 10,200	
Chef de bureau et bibliothécaire	39	7,000 à 8,000	
Sous-chef de bureau et bibliothécaire-adjoint	54	5,800 à 6,500	2,241,600
Premier commis	52	4,900 à 5,600	
Second commis	102	3,400 à 4,500	
Commissaire des monnaies	1	18,400	
Inspecteur des essais et de la garantie	1	10,200	
Contrôleur au change et au monnayage.	1	10,200	
2 Essayeur.	3	6,500 à 8,300	
Essayeur-adjoint	»	4,500 à 6,200	
Lithographes, aide-lithographe, concierges, huissiers, messagers, chefs-ouvriers, garçons de bureau et nettoyeuses	100	1,400 à 4,650	345,000
b Employés de province détachés à l'administration centrale (traitements et indemnités)	. . .	. . . . .	400,000
c. Traitements d'attente des agents en disponibilité. . .	. . .	. . . . .	70,000
d. Traitements des agents détachés du Ministère des Colonies	. . .	. . . . .	15,000
TOTAL.	420	A REPORTER. fr.	3,071,600

A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations*
21,000	21,000	»	»	
9,000	9,000	»	»	
3,850,000	2,000,000	1,850,000	»	ART. 2. — Augmentation due 1° Au relèvement des barèmes des traitements et à l'octroi d'indemnités de résidence; 2° A l'extension des cadres, principalement pour faire face aux travaux que nécessitent l'accroissement de la dette et la réorganisation fiscale.
3,880,000	2,030,000	1,850,000	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	Dépenses.
		REPORT. . . . . fr.	
		ADMINISTRATION CENTRALE (*suite*).	
		REPORT. . fr.	3,071,600
	e.	Cabinet du Premier Ministre :	

GRADES.	Nombre d'agents	Traitements annuels.	DÉPENSES.	
Chef du Cabinet-Directeur. . . .	1	10,800		
Secrétaire du Cabinet sous-Directeur .	2	9,000 et 10,200		
Sous-chef de bureau.	1	6,200	54,000	
Premier commis	1	5,600		
Sténo-dactylographes	2	4,500		71,580
Détaché	1	3,600		
Indemnités spéciales.	. . . .	. . . .	12,100	
Indemnités de résidence	. . . .	. . . .	5,280	

	f.	Cabinet du Ministre; service du Budget; salaires de personnes payées à la journée; indemnités pour frais de maladie, de funérailles; commissions d'examen, études, missions, bureau des traductions, conseillers de Gouvernement, commissaire du Gouvernement près les bourses de change et de fonds publics; commissaire du Gouvernement près la Société de Crédit à l'Industrie, etc. .	125,800
	g.	Indemnités de résidence	250,000
	h.	Indemnités des employés temporaires.	260,000
	i.	Nominations, promotions et augmentations éventuelles	71,220
		TOTAL . . fr.	3,850,000
3	»	Indemnités pour travaux extraordinaires	
4	*a.*	Honoraires et émoluments des avocats et avoués . . . . . fr.	171,000
	b.	Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, dédommagements, etc. . . .	29,000
5	*a.*	Frais de tournées	40,000
	b.	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale.	40,000
		Matériel, magasin général des papiers, bibliothèque.	
	a.	Papiers à timbrer . . . . . fr.	300,000
	b.	Papier électoral.	»
	c.	Autres papiers de toute espèce	600,000
6	*d.*	Fournitures de bureau; impressions et registres; frais de transport de matériel, ports de lettres; télégrammes; communications téléphoniques et autres menus frais . .	500,000
	e.	Bibliothèque	20,000
	f.	Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux	400,000
	g.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles, automobile du Ministre	350,000
		A REPORTER. . . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*Observations.*
3,880,000	2,030,000	1,850,000	»	
150,000	»	150,000	»	ART. 3. — En 1919, ce crédit était compris dans le total de l'article 2.
200,000	100,000	100,000	»	ART. 4. — Augmentation justifiée par le relèvement des abonnements des avocats du Département.
80,000	45,000	35,000	»	ART. 5. — Les taux des frais de route et de séjour ont été augmentés.
2,070,000	1,955,000	115,000	»	ART. 6. — Le renforcement du personnel de la plupart des services et l'installation de services nouveaux nécessitent l'occupation d'un plus grand nombre de locaux, ce qui entraîne l'accroissement des frais de chauffage, d'éclairage, d'ameublement, etc. Les mêmes causes occasionnent une consommation plus grande de fournitures de bureau.
6,380,000	4,130,000	2,250,000	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . fr.	
		ADMINISTRATION CENTRALE (*suite*).	
7	»	Conseil d'appel en matière de punitions disciplinaires.	
		Service de la Monnaie.	
	a.	Fournitures pour les laboratoires : matériel, agents chimiques, balances, etc., et service de la garantie . . . . . fr.	4,500
	b.	Dépenses variables : frais d'entretien et de nettoyage des locaux, acquisition de types monétaires étrangers, achats divers, service de la bibliothèque, frais d'impression, etc.	15,000
8	*c*	Eau et gaz	12,000
	d.	Remboursement de pièces de monnaie légales cisaillées par erreur par les comptables de l'État	200
	e.	Indemnité à l'ingénieur chargé de la surveillance du matériel monétaire	300
	f.	Commission chargée de l'étude des questions monétaires, fournitures de bureau, d'impression, travaux extraordinaires, etc.	2,000
		Documents statistiques.	
9	»	Frais de publication	
		TOTAL DU CHAPITRE Ier . . . . fr.	

CHAPITRE II.

ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.

			Nombre d'agents.	Traitements par an.	MONTANT de la dépense.
	a.	Traitements des agents du Trésor	31	5,600 à 11,500	255,900
	b.	— des agents auxiliaires	11	400 à 600	5,300
10	*c.*	— d'attente des agents en disponibilité . .	1	—	5,250
	d.	Indemnités de résidence.	. . .	. . . . .	13,000
	e.	Nominations, promotions et augmentations éventuelles.	. . .	. . . . .	20,550
		TOTAUX. . . .	43		300,000
11	»	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents du Trésor			
		TOTAL DU CHAPITRE II . . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
6,380,000	4,130,000	2,250,000	»	
4,000	4,000	»	»	
34,000	22,400	11,600	»	ART. 8. — Augmentation motivée par la hausse des prix.
65,000	10,000	55,000	»	ART. 9. — Augmentation résultant de la hausse générale des prix et particulièrement du coût des travaux d'impression.
6,483,000	4,166,400	2,316,600	»	
AUGMENTATION . . fr.		2,316,600		
300,000	206,000	94,000	»	ART. 10. — Augmentation résultant de l'application du nouveau barème des traitements et de l'octroi d'une indemnité de résidence. Elle permettra également d'accorder les augmentations normales de traitement et de relever l'indemnité allouée aux agents auxiliaires du Trésor.
145,000	95,000	50,000	»	ART. 11. — Une indemnité de vie chère, s'élevant au total à 3,400 francs par mois, était accordée aux commis des agents du Trésor. Par suite de la suppression de cette indemnité, il est nécessaire de relever, à due concurrence, le montant des frais de bureau et de commis desdits agents, afin de leur permettre d'assurer à ces aides indispensables les mêmes ressources qu'auparavant. Il y a lieu aussi, dans certaines agences, d'augmenter le nombre de ces commis et de tenir compte de l'augmentation du prix des loyers.
445,000	301,000	144,000	»	
AUGMENTATION . . fr.		144,000		

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	Nombre d'agents.	Classes.	Traitement par an. (Taux actuels.)	MONTANT de la dépense.
		CHAPITRE III.				
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DES DOUANES ET DES ACCISES DANS LES PROVINCES.				
		Surveillance générale.				
	a.	Traitements des directeurs	11	»	*Max.* 12,700 *Min.* 11,500	131,500
	b.	— du directeur spécial des accises . .	1	»	12,700	12,700
	c.	— du directeur spécial des douanes. .	»	»	11,500	»
	d.	— des inspecteurs provinciaux. . . .	11	1re 2e	10,200 9,600	109,800
	e.	— de l'inspecteur spécial des accises. .	1	»	*Max.* 10,200 *Min.* 9,600	10,200
	f.	— des contrôleurs spéciaux id.	3	»	*Max.* 9,000 *Min.* 5,500	25,700
12			9	1re	*Max.* 9,000 *Min.* 7,700	78,400
	g.	— des chefs de bureau de direction . .	2	2e	6,700	13,400
			»	3e	6,000	»
			35	1re	*Max.* 6,000 *Min.* 5,400	195,000
	h.	— des commis de direction.	30	2e	4,800	144,000
			20	3e	4,200	84,000
			20	4e	5,700	74,000
	i.	Indemnités spéciales des chefs de bureau de direction	»	»	»	7,200
	j.	— des surnuméraires	»	»	»	825,000
	k.	— de résidence	»	»	»	95,000
		TOTAUX. . .	143	. . .	. . . .	1,805,700
		Service de la conservation du cadastre.				
	a.	Traitements des inspecteurs spéciaux.	5	»	*Max.* 9,600 *Min.* 9,000	46,200
			9	1re	*Max.* 8,300 *Min.* 7,600	71,900
	b.	— des contrôleurs	9	2e	7,000	63,000
			12	3e	6,500	78,000
			188	1re	1er *Max.* 6 200 *Max.* 5,700 *Min.* 5,300	1,070,100
13	*c.*	— des géomètres	110	2e	*Max.* 4,900 *Min.* 4,500	529,800
			76	3e	*Max.* 4,200 *Min.* 3,900	313,200
			26	4e	*Max.* 3,600 *Min.* 3,300	91,500
	d.	Indemnités des géomètres en service actif . . .	»	»	»	174,600
	e.	— des surnuméraires	»	»	»	145,000
	f.	— de résidence	»	»	»	122,000
		TOTAUX. . .	435	. . .	. . . .	2,705,300

A REPORTER . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
1,803,700	693,900	1,111,800	»	ART. 12. — Augmentation provenant de l'extension du cadre des commis de direction, du relèvement des traitements et de l'octroi d'une indemnité de résidence.
2,705,300	1,459,500	1,245,800	»	ART. 13. — Augmentation résultant de la création de trois emplois d'inspecteur spécial et de dix emplois de contrôleur du cadastre, ainsi que du relèvement des traitements et de l'octroi d'une indemnité de résidence.
4,511,000	2,155,400	2,357,600	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	Nombre d'agents.	Classes.	Traitement par an. (Taux actuels.)	MONTANT de la dépense.
		Report. . . fr.				
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (*suite*).				
		Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.				
			76	1re	*Max.* 9,000 *Min.* 7,700	645,000
	a.	Traitements des contrôleurs	43	2e	6,700	288,100
			18	3e	6,000	108,000
			4	4e	5,500	22,000
			9	1re	12,700	114,300
			3	2e	10,800	32,400
	b.	— des receveurs ayant les douanes dans leurs attributions, lorsque les remises proportionnelles, eu égard à leur travail, constituent une rémunération insuffisante ou trop élevée	7	3e	9,000	63,000
			3	4e	7,700	23,100
			7	5e	6,500	45,500
			6	6e	5,700	34,200
			13	7e	5,000	65,000
14			15	8e	4,400	66,000
	c.	— des commis principaux des accises. .	50	»	5,000	250,000
			558	1re	*Max.* 4,600 *Min.* 4,100	2,425,200
	d.	— des commis des accises	196	2e	*Max.* 3,900 *Min.* 3,600	718,700
			265	3e	*Max.* 3,500 *Min.* 3,300	880,600
			75	4e	3,200	240,000
	e.	Indemnités de résidence	»	»	»	310,000
		Totaux. . .	1,548	. . .	. . . .	6,331,100
	a.	Remises proportionnelles et indemnités. . . . . fr.				3,800,000
	b.	Indemnités des receveurs pour confection des rôles des contributions directes . .				117,000
15	*c.*	— — pour copies des rôles des contributions directes				146,000
	d.	— de résidence				80,000
		A reporter . . . fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
4,511,000	2,153,400	2,357,600	»	
6,331,100	3,440,400	2,890,700	»	ART. 14. — Augmentation résultant du relèvement des traitements et de l'octroi d'une indemnité de résidence. Les crédits pour « Indemnités et frais de déplacement des agents chargés du jaugeage des navires » et pour « indemnités des contrôleurs » sont reportés respectivement aux articles 16 et 20 auxquels ils doivent régulièrement appartenir.
4,143,000	2,780,000	1,363,000	»	ART. 15. — Augmentation résultant du relèvement des traitements et de l'octroi d'une indemnité de résidence.
14,985,100	8,373,800	6,611,300	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	Nombre d'agents.	Classes.	Traitement par an. (Taux actuels.)	MONTANT de la dépense.
		REPORT. . . . fr.				
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (*suite*).				
		Service des douanes et de la recherche maritime.				
	a.	Traitements des inspecteurs des douanes. . . .	2	»	*Max.* 9,600 *Min.* 9,000	19,200
	b.	Traitements des contrôleurs	34	1re	*Max.* 9,000 *Min.* 7,700	287,800
			9	2e	6,700	60,300
			7	3e	6,000	42,000
			4	4e	5,500	22,000
	c.	— des vérificateurs.	127	1re	*Max.* 7,300 *Min.* 5,400	743,400
			64	2e	4,800	307,200
			8	3e	4,200	33,600
			18	4e	3,700	66,600
	d.	— des commis aux écritures	23	1re	*Max.* 5,000 *Min.* 4,500	113,500
			42	2e	4,000	168,000
			145	3e	3,600	522,000
			41	4e	3,300	135,300
	e.	— des lieutenants	44	»	*Max.* 5,000 *Min.* 4,700	214,900
	f.	— des sous-lieutenants	71	»	*Max.* 4,500 *Min.* 4,300	314,100
	g.	— des brigadiers	488	»	*Max.* 4,200 *Min.* 3,800	1,950,200
16	*h.*	— des sous-brigadiers.	932	»	*Max.* 3,700 *Min.* 3,400	3.269,600
			193	»	3,400	656,200
			620	»	3,300	2,046,000
	i.	— des préposés	1508	»	3,200	4,825,600
			819	»	3,100	2,538,900
			843	»	3,000	2,529,000
			11	»	3,600	39,600
			14	»	3,400	47,600
	j.	— des matelots.	20	»	3,300	66,000
			8	»	3,200	25,600
			8	»	3,100	24,800
	k.	— des mousses	5	»	2,700	13,500
		A REPORTER.	6,108	. . . .	. . . fr.	21,082,500
		A REPORTER . . . . . fr.				

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*Observations.*
14,985,100	8,373,800	6,611,300	»	
23,476,800	10,858,400	12,618,400	»	ART. 16. — Augmentation résultant du relèvement des traitements et de l'octroi aux agents de la douane d'une indemnité pour port de l'uniforme indépendante de l'indemnité de résidence.
38,461,900	19,232,200	19,229,700	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	Nombre d'agents.	Classes.	Traitement par an. (Taux actuels)	MONTANT de la dépense.
		REPORT. . . . . fr.				
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (*suite*).				
		REPORT.	6,108	. .	. . .	21,082,500
	l.	Service des embarcations à vapeur de la douane. — Traitements des patrons	2	»	*Max.* 4,600 *Min.* 4,000	9,200
		— des sous-patrons . . .	7	»	*Max.* 3,900 *Min.* 3,600	27,000
		— des machinistes. . . .	2	»	*Max.* 4,600 *Min.* 4,000	9,200
		— des machinistes-chauffeurs	10	»	*Max.* 5,900 *Min.* 3,600	38,700
	m.	Service des fabriques de sucre. — Traitements des préposés temporaires	500	»	»	700,000
	n.	Service de la masse d'habillement	»	»	»	5,600
	o.	Indemnités de résidence et d'uniforme.	»	»	»	1,600,000
	p.	Indemnités et frais de déplacement des agents chargés du service des jaugeages de navires . .	»	»	»	4,600
		TOTAUX.	6,629	. .	. . .	23,476,800
		Service des laboratoires.				
	a.	Abonnement du chimiste . . . . . fr.				9,000
	b.	Traitement et indemnité de résidence du chimiste-aviseur				10,520
	c.	Indemnités et salaires des aides et gens de service				10,280
17	*d.*	Loyer.				1,000
	e.	Frais de chauffage et d'éclairage				2,000
	f.	Acquisition de produits chimiques, d'appareils, de verreries, etc.				10,000
	g.	Menus objets				500
	h.	Frais de déplacement du chimiste.				1,500
		Suppléments de traitement extraordinaires.				
18	»	Suppléments de traitement du chef d'intérims, de détachements, de services spéciaux, à titre de récompense exceptionnelle ou d'indemnités pour frais de maladie et de frais extraordinaires de déménagement				
		A REPORTER. . . fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
38,461,900	19,232,200	19,229,700	»	
44,600	32,500	12,100	»	ART. 17. — Différence en plus résultant du relèvement des émoluments du chimiste et du chimiste-aviseur, ainsi que des indemnités et salaires des gens de service et, en outre, de l'élévation des frais de chauffage et d'éclairage.
1,000,000	500,000	500,000	»	ART. 18. — Augmentation sollicitée en vue de mettre le crédit en rapport avec les nécessités réelles résultant de l'augmentation du prix de la vie et du renchérissement de toutes choses.
39,506,500	19,764,700	19,741,800	»	

NUMÉRO des articles	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . . fr.	
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (*suite*).	
		Traitements de disponibilité.	
19	»	Traitements d'attente des agents en disponibilité	
		Frais de bureau et de tournées.	
20	*a.*	Frais de bureau . . . . . fr.	70,000
	b.	Frais de tournées	200,000
		Indemnités, primes et dépenses diverses.	
	a.	Indemnités des commis des accises faisant partie des sections spéciales de recherches . . . . . fr.	2,800
	b.	Indemnités des porteurs de contraintes	125,000
	c.	— de déplacement des employés de province	65,000
	d.	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indicatifs supplémentaires, dans les bureaux de la conservation du cadastre. .	100,000
	e.	Primes pour saisies de boissons distillées, découvertes de brasseries et de distilleries clandestines, et arrestation de fraudeurs	20,000
	f.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directions	140,000
	g.	Frais d'escorte de la douane	150,000
	h.	Indemnités des employés de la douane pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires	700,000
21	*i.*	Indemnités des agents chargés du recensement des plants de tabac :	
		1° Agents communaux . . . . . fr. 50,000 »	65,000
		2° — de l'administration des Contributions directes, etc. . . 15,000 »	
	j.	Indemnités des agents chargés de la surveillance permanente des raffineries de sucre, des fabriques d'acide acétique, des distilleries, etc.	100,000
	k.	Indemnités des agents chargés de la mise au courant des documents cadastraux se rapportant à la nouvelle évaluation des propriétés foncières	235,000
	l.	Indemnités des agents attachés aux sections des accises d'une étendue extraordinaire	4,000
	m.	Indemnités des fonctionnaires et employés chargés des cours donnés aux aspirants vérificateurs des douanes à Anvers et à Bruxelles	2,200
	n.	Indemnités des agents qui se sont distingués dans la recherche de la fraude. . .	200,000
	o.	Indemnités des chefs de service des sections des accises comportant un personnel nombreux	4,000
	p.	Indemnités diverses non prévues	500,000
		A REPORTER. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*Observations.*
39,506,500	19,764,700	19,741,800	»	
200,000	120,000	80,000	»	ART. 19. — Augmentation nécessaire afin de mettre les traitements d'attente des agents en disponibilité en rapport avec les nouveaux traitements d'activité.
270,000	150,000	120,000	»	ART. 20. — Différence en plus provenant de l'augmentation du nombre des fonctionnaires astreints à des déplacements et du relèvement des allocations pour frais de route et de séjour.
2,413,000	1,536,000	877,000	»	ART. 21. — Les prévisions figurant sous les litteras *b*, *c*, *e*, *f*, *g*, *j*, ont été augmentées pour être mises en concordance avec les nécessités réelles résultant surtout du relèvement des allocations y prévues. Celle reprise au 1° du littera *i* a été augmentée, les agents communaux devant intervenir plus activement dans l'application du nouveau régime fiscal relatif au tabac. L'augmentation du crédit figurant au littera *k* est la conséquence de l'application de l'article 84 de la loi établissant l'impôt sur les revenus. La nouvelle rubrique figurant sous le littera *o* a été inscrite afin d'éviter des erreurs d'imputation. Celle reprise sous le littera *p* a été introduite afin de pouvoir rémunérer les travaux spéciaux qui résulteront de la mise en vigueur du nouveau régime fiscal.
42,389,500	21,570,700	20,818,800	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . fr.	
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (*suite*).	
		Police en matière de douane et d'accise.	
22	»	Mesures de police en matière de douane et d'accise	
		Matériel.	
	a.	Frais d'impression, de reliure, etc.; achat et réparation d'instruments, balances et ustensiles de bureau, etc. . . . . fr.	500,000
	b.	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et d'embarcations . .	600,000
	c.	Construction et acquisition de bâtiments, d'aubettes et d'embarcations	200,000
23	*d.*	Ports de lettres, contributions, passages d'eau, etc.	6,000
	e.	Frais d'impression de registres, états, etc., nécessaires au service de la masse d'habillement	1,000
	f.	Frais d'acquisition des plaques et du matériel imprimé nécessaires à l'application du règlement sur la police du roulage	20,000
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
42,389,500	21,570,700	20,818,800	»	
60,000	25,000	35,000	»	ART. 22. — Augmentation nécessaire résultant du nombre toujours croissant des affaires contentieuses, notamment en matière de distilleries.
1,327,000	626,900	700,100	»	ART. 23. — Augmentation résultant du renchérissement général de toutes les matières, de la main-d'œuvre et des loyers.
43,776,500	22,222,600	21,553,900	»	
AUGMENTATION. . fr.		21,553,900		

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	Nombre d'agents.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
		CHAPITRE IV.			
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.			
		Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre.			
	a.	Directeurs	10	11,500 à 12,700	121,000
	b.	Inspecteurs	7 de 1re classe	10,200	71,400
			7 de 2e classe	9,600	67,200
	c.	Indemnités des inspecteurs à titre de frais de route et de séjour	14	500	7,000
	d.	Vérificateurs	22 de 1re classe	8,200 à 9,000	189,200
			19 de 2e classe	7,400	140,600
			14 de 3e classe	6,600	92,400
	e.	Chefs de bureau de direction.	10	5,800 à 9,000	74,000
	f.	Commis de direction	22	3,600 à 4,600	88,000
24	*g.*	Conservateur du timbre à Bruxelles (atelier général). .	1	7,600 à 9,000	8,300
	h.	Employés chargés de l'expédition des pièces dans les directions ainsi que des travaux matériels du service du timbre	1	7,600 à 9,000	233,375
			1	4,000 à 4,900	
			28 65	3,600 à 4,350	
			25	3,000 à 3,750	
			10	2,800 à 3,000	
	i.	Rétributions des receveurs chargés de remplir temporairement les fonctions de vérificateur.	variable.	Indéterminé.	10,000
	j.	Rétributions et indemnités des surnuméraires	80	Id.	400,000
	k.	Indemnités aux divers fonctionnaires pour frais de maladies	»	»	20,000
	l.	Indemnités de résidence	»	»	100,000
25	»	Indemnités pour travaux extraordinaires			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
1,622,675	777,900	844,775	»	ART. 24. — Augmentation justifiée par la mise en vigueur du nouveau barème des traitements et par le fait que certains vérificateurs de l'enregistrement et des domaines, étant chargés des fonctions de commissaires de l'État près les tribunaux de dommages de guerre, l'Administration se verra obligée de renforcer le cadre réglementaire. Ce renforcement du personnel devra être maintenu et amplifié à raison de l'extension qu'il va falloir donner progressivement au cadre des recettes par suite de la mise à exécution des nouvelles lois d'impôts.
50,000	»	50,000	»	ART. 25. — La pénurie de papiers timbrés et la mise à exécution des nouvelles lois d'impôts exigeront transitoirement l'allocation d'indemnités pour travaux extraordinaires.
1,672,675	777,900	894,775	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
			REPORT. . . . fr.	
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (*suite*).		
		Traitements du personnel du domaine.		
	a.	Service de la navigation : traitements, indemnités et salaires . . . . . fr.	175,000 »	
	b.	Services divers et extraordinaires : traitements, indemnités et salaires . . .	129,000 »	
26	*c.*	Services régis par l'Administration de la Donation royale : traitements, indemnités et salaires :		
		1° Domaine de Tervueren . . . . . fr. 23,500 »		
		2° Domaines d'Ardenne, Ciergnon et Villers-sur-Lesse . . 90,000 »		
		3° Terrains et serres de Laeken . . . . . 286,000 »		
		4° Parc Duden à Forest . . . . . 46,500 »	446,000 »	
	d.	Indemnités de résidence	10,000 »	
27	*a.*	Remises des receveurs. — Frais de perception. (*Crédit non limitatif.*) . . .	3,000,000 »	
	b.	Indemnités de résidence	200,000 »	
28	»	Traitements d'attente des agents en disponibilité		

		Frais de bureau et dépenses diverses.	Nombre d'agents	MONTANT de la dépense.
	a.	Frais de bureau et de loyer des directions.	9	38,800
	b.	Indemnités des agents de change pour la publication du prix des effets publics	4	2,100
29	*c.*	Indemnités pour travaux extraordinaires exécutés par les agents et préposés forestiers et autres personnes n'appartenant pas aux cadres de l'administration	»	1,000
	d.	Indemnité spéciale de l'agent de la Caisse des dépôts et consignations à Bruxelles, pour frais de bureau	1	2,000
		TOTAUX. . .	14	43,900

		Matériel.		
	a.	Confection de poinçons et instruments à timbrer, registres, impressions, reliures, etc. fr.	50,000	
30	*b.*	Frais d'emballage, de transport, etc.	6,000	
	c	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux.	40,000	
		A REPORTER. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
1,672,675	777,900	894,775	»	
760,000	500,000	260,000	»	ART. 26. — Les règles spéciales à la comptabilité des biens indivis ont été appliquées jusqu'ici aux domaines d'Ardenne, Ciergnon et Villers-sur-Lesse, ainsi qu'au domaine de Tervueren. Maintenant que toutes les parts de ces immeubles sont devenues propriétés de l'État, par suite des accords conclus en 1914 avec les représentants des héritiers de S. M. le roi Léopold II, les dépenses de gestion doivent figurer au budget. Des charges supplémentaires résultent d'autre part de l'augmentation générale des traitements et salaires.
3,200,000	2,000,000	1,200,000	»	ART. 27. — Augmentation justifiée par l'application du nouveau barème des traitements et par l'octroi d'une indemnité de résidence.
50,000	35,000	15,000	»	ART. 28. — Augmentation résultant du relèvement des traitements.
43,900	38,400	5,500	»	ART. 29. — Augmentation résultant de l'accroissement des frais de bureau et de loyer.
96,000	46,000	50,000	»	ART. 30. — Les nouvelles lois d'impôt sur le timbre nécessiteront des dépenses importantes pour la confection de poinçons, matrices, etc. D'autre part, la cherté extrême de toutes choses nécessite un crédit plus élevé au littera *c*.
5,822,575	3,397,300	2,425,275	»	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . fr.	
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (*suite*).	
		Dépenses du domaine.	
31	*a.*	Travaux d'entretien, d'amélioration, de construction, etc.; frais de publicité, frais d'actes et de dépenses domaniales diverses . . . . . fr.	300,000
	b.	Charges et contributions	353,000
	c.	Service de la Donation royale : travaux, frais d'entretien et de culture, fournitures diverses :	
		1° Domaine de Tervueren . . . . . fr. 3,500	
		2° Domaines d'Ardenne, Ciergnon et Villers-sur-Lesse . . . 87,500	397,000
		3° Terrains et serres de Laeken 295,000	
		4° Parc Duden à Forest 11,000	
32	»	Dommages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris. (*Crédit non limitatif.*) .	
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.	
		CHAPITRE V.	
		PENSIONS ET SECOURS. — DÉPENSES IMPRÉVUES.	
33	»	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1920 ou antérieurement au 1er janvier de la même année. (*Crédit non limitatif.*)	
34	»	Secours à accorder, à défaut de pension, ou, dans des circonstances exceptionnelles, en cas de pension minime, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs femmes, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours à d'anciens fonctionnaires ou employés, ou à leurs veuves et orphelins, dans le cas où l'agent aurait été pensionné ou serait décédé à la suite d'accidents survenus ou de blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions	
35	»	Dépenses imprévues non libellées au budget. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées à l'article 34 . . .	
36	»	Frais des Commissions provinciales des pensions. — Honoraires des médecins. — Dépenses diverses	
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr.	
		DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
		CHAPITRE VI.	
		SERVICES DIVERS.	
37	»	Commission de refonte des lois sur les droits d'enregistrement, etc — Commission d'études des habitations à bon marché. — Frais de vacation, de déplacement, de bureau; dépenses diverses.	
38	»	Jury d'honneur : jetons de présence des membres et des secrétaires, frais de voyage, etc	
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
5,822,575	3,397,300	2,425,275	»	
1,050,000	650,000	400,000	»	ART. 31. — Augmentation résultant : 1° De la décision prise par l'Administration des contributions de réclamer au Domaine l'impôt foncier afférent aux propriétés privées de l'État qui, suivant les règles admises jusqu'ici, était porté au tableau des Non-Valeurs et Remboursements ; 2° De la modification apportée au régime de la comptabilité des domaines d'Ardenne, Ciergnon et Villers-sur-Lesse, ainsi que du domaine de Tervueren.
1,500	1,500	»	»	
6,874,075	4,048,800	2,825,275	»	
AUGMENTATION . . fr.		2,825,275		
60,000	60,000	»	»	
37,500	37,500	»	»	
5,000	5,000	»	»	
9,000	»	9,000	»	ART. 36. — Actuellement, les agents qui comparaissent devant la Commission provinciale des pensions en vue de leur mise à la retraite pour cause d'invalidité, doivent payer directement aux deux médecins adjoints à ce Collège les honoraires alloués à ceux-ci, à raison de 12 francs par jour de séance. De même, l'agent qui est empêché par son état physique doit payer aux deux médecins désignés pour l'examiner à domicile leurs honoraires et, s'il y a lieu, des frais de déplacement. Ce système, qui date de 1849, a été souvent critiqué et le tarif de 12 francs est devenu indéfendable. Il est rationnel que les honoraires des médecins qui acceptent de collaborer à une institution administrative organisée par l'État soient payés sur le Trésor public. Mais comme la loi du 17 février 1849 met ces frais à charge des agents examinés, ceux-ci auront à verser au Trésor une très modique rétribution compensatoire, proportionnée à leurs appointements. Cette recette sera versée au Budget des Voies et Moyens. (Recettes diverses et accidentelles.)
111,500	102,500	9,000	»	
AUGMENTATION . . fr.		9,000		
5,000	5,000	»	»	
45,000	»	45,000	»	ART. 37. — Le crédit alloué pour 1919 doit être maintenu pour 1920.
50,000	5,000	45,000	»	ART. 38. — On estime que le jury d'honneur devra siéger encore pendant neuf mois en 1920.
AUGMENTATION . . fr.		45,000		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

Récapitulation

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

I.	Administration centrale	. . . . .
II.	— de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces	. . . . .
III.	— des Contributions directes, des Douanes et des Accises dans les provinces	. .
IV.	— de l'Enregistrement et des Domaines dans les provinces	. . . . .
V.	Pensions et secours. — Dépenses imprévues	. . . . .
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES.	. . . fr.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

VI.	Services divers	. . . . .
	TOTAL (Ministère des Finances).	. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
6,483,000	4,166,400	2,316,600	»	
445,000	301,000	144,000	»	
43,776,500	22,222,600	21,553,900	»	
6,874,075	4,048,800	2,825,275	»	
111,500	102,500	9,000	»	
57,690,075	30,841,300	26,848,775	»	
50,000	5,000	45,000	»	
57,740,075	30,846,300	26,893,775	»	
Augmentation. . . fr.		26,893,775		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU XV

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
		CHAPITRE Ier.			
		ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	*a.*	Traitement du Ministre . . . . . fr.			
	b.	Frais de représentation			
		Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service, ainsi que des membres du Conseil de Gouvernement. Études et missions :			
		(Les fonctions de Conseiller de Gouvernement n'entraînent aucune incompatibilité avec celles de l'Ordre judiciaire et de l'Ordre administratif, et l'indemnité qui leur est allouée, est cumulée avec leur traitement.)			
		GRADES.	NOMBRE d'agents.	MONTANT de la dépense.	
2	*a.*	*Personnel définitif.*			
		Secrétaire général	1	16,000 »	
		Directeur général	1	13 900 »	
		Inspecteur général	1	16.100 »	
		Directeurs	8	94 000 »	
		Sous-directeurs.	7	62 300 »	
		Inspecteurs.	6	51.700 »	
		Chefs de bureau	16	127.400 »	756,700 »
		Sous-chefs de bureau	18	107.100 »	
		Commis	26	137.000 »	
		Sténo-dactylographes et dactylographes	12	50.000 »	
		Huissier-surveillant.	1	4,900 »	
		Huissiers-messagers et garçons de bureau	19	74,700 »	
		Nettoyeuse	1	1,600 »	
	b.	*Personnel temporaire.*			
		Secrétaire du Conseil de Gouvernement	1	2,000 »	
		Sous-chef de bureau	1	5,000 »	
		Commis	9	41,000 »	
		Sténo-dactylographes et dactylographes	6	23.400 »	
		Huissiers-messagers et garçons de bureau	6	21,500 »	120,400 »
		Boute-feux	2	6.800 »	
		Concierge	1	2,800 »	
		Nettoyeuses.	7	10,500 »	
		Lingère	1	2,800 »	
		Chauffeur	1	3,700 »	
	c.	Indemnités du personnel du cabinet du Ministre . . . . . fr.			8,000 »
	d.	Augmentations de traitements, nominations de nouveaux agents, secours . . .			100,000 »
	e.	Traitements et indemnités des membres du Conseil de Gouvernement			60,000 »
	f.	Études et missions à confier à des personnes étrangères au Département . . .			25,000 »
	g.	Indemnités de résidence aux fonctionnaires, employés, gens de service et agents salariés.			75,000 »
	h.	Commission des tissus.			16,000 »
				A REPORTER. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
21,000 »	21,000 »	»	»	
9,000 »	9,000 »	»	»	
1,161,100 »	471,750 »	689,350 »	»	ART. 2. — Augmentation résultant du relèvement des traitements, du transfert, au Département, de l'Inspection de l'Industrie (arrêté royal du 20 septembre 1919) et de l'octroi d'une indemnité de résidence.
1,191,100 »	501,750 »	689,350 »	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
			REPORT. . . . fr.	
3	»	Frais de route, de séjour et de déplacement du Ministre, des fonctionnaires, employés et gens de service, ainsi que des membres du Conseil de Gouvernement. Rémunération et frais de route et de séjour des membres du Comité juridique.		
		Matériel :		
	a.	Fournitures de bureau, d'impressions et de papier (administration centrale, sauf l'Office des dommages de guerre) . . . . . fr.	150,000 »	
	b.	Achat et entretien de mobilier	75,000 »	
	c.	Entretien, chauffage, éclairage, etc. de l'hôtel du Ministre et de l'immeuble situé 44, avenue des Arts.	70,500 »	
	d.	Nettoyeuses et hommes de peine employés irrégulièrement dans les immeubles énumérés ci-dessus	2,000 »	
4	*e.*	Affranchissement de la correspondance, télégrammes, communications téléphoniques, transports et autres menus frais pour les services énumérés ci-dessus .	6,500 »	
		Inspection de l'industrie :		
	f.	Fournitures pour laboratoires et dépenses diverses . . . . fr. 20,000 »		
		Frais d'impression, de dessins, de reliures, etc. . . . . 18,000 »	83,000 »	
		Publication de monographies . . . . . 45,000 »		
	g.	Entretien et réparation de l'automobile du Ministre	22,000 »	
	h.	Imprévu	6,000 »	
		Bibliothèque :		
	a.	Bulletin de documentation économique . . . . . fr.	12,000 »	
5	*b.*	Achat de livres, abonnements aux journaux, revues techniques et publications. Traductions qui, à titre exceptionnel, seront confiées à des étrangers au Département.	40,000 »	
	c.	Bibliographie, encouragements et subsides à des publications d'ordre économique; indemnités à des personnes étrangères au Département pour travaux économiques spéciaux ou extraordinaires, etc.	48,000 »	
6	»	Subsides à la Conférence parlementaire internationale du commerce et à d'autres institutions dont les travaux se rattachent aux attributions du Département.		
			TOTAL DU CHAPITRE Ier. . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
1,191,100 »	501,750 »	689,350 »	»	
64,000 »	30,000 »	34,000 »	»	Art. 3. — Augmentation résultant du transfert, au Département, de l'Inspection de l'Industrie (arrêté royal du 20 septembre 1919).
415,000 »	415,000 »	»	»	
100,000 »	125,000 »	»	25,000 »	Art. 5. — Le crédit demandé reste élevé par suite de l'extension probable de la documentation technique et en raison du prix élevé des livres et des revues.
25,000 »	»	25,000 »	»	Art. 6. — Les travaux de la Conférence parlementaire internationale du commerce présentent un grand intérêt pour le Département. Cette Conférence, dont le bureau permanent est fixé à Bruxelles, est présidée par M. le sénateur baron Descamps. Il y a lieu de remarquer qu'au cours de sa dernière session, tenue à Bruxelles, la Conférence a décidé de choisir cette ville comme siège de l'Institut international du commerce, dont elle a voté la création.
1.795.100 »	1.071,750 »	748,350 »	25,000 »	
Augmentation. . fr.		723,350 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		CHAPITRE II.		
		HYGIÈNE SOCIALE DE L'ENFANCE.		
7	»	Mesures à prendre pour la protection de la première enfance. Subsides et dépenses diverses .		
8	»	Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène de l'enfance. Missions		
9	»	Office international de la Protection de l'enfance. Part d'intervention de la Belgique. . . .		
10	»	Souscriptions, achats de livres et imprimés. Dépenses diverses		
		Subsides à l'OEuvre nationale de l'enfance :		
	a.	Consultations de nourrissons . . . . . fr.	600,000	»
	b.	Gouttes de lait	5,940,000	»
	c.	Cantines maternelles	1,102,500	»
11	*d.*	Repas scolaires	6,900,000	»
	e.	Cantines d'enfants débiles.	3,425,000	»
	f.	Colonies d'enfants débiles	3,036,800	»
	g.	Enfants des régions dévastées	2,325,000	»
	h.	Frais d'administration	500,000	»
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . fr.		
		CHAPITRE III.		
		PENSIONS. — SECOURS. — DÉPENSES IMPRÉVUES.		
12	»	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires, employés et gens de service . .		
13	»	Secours à accorder à défaut de pension ou en cas de pension minime. Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires, employés et gens de service en activité de service ou en retraite et dont la famille se trouve dans une situation malheureuse. . .		
14	»	Dépenses imprévues non libellées au budget.		
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . fr.		
		CHAPITRE IV.		
»	»	Office central d'information *(pour mémoire)*		
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION	*Observations*
398,700 »	»	398,700 »	»	ART. 7. — Parmi les questions qui sont soumises à l'examen du Conseil supérieur de l'enfance, conformément aux dispositions de l'article 4, 2°, de la loi du 5 septembre 1919, il en est un certain nombre dont il y aura lieu vraisemblablement de poursuivre la réalisation, sans attendre le vote du budget pour 1921. Nous citerons : la création de maternités-refuges et de crèches d'usines ; l'extension à donner aux cantines maternelles ; l'établissement éventuel de laiteries communales.
18,000 »	»	18,000 »	»	
3,000 »	»	3,000 »	»	
1,000 »	»	1,000 »	»	D'un autre côté, il est à présumer que des besoins nouveaux se manifesteront avant que soient introduites les propositions pour l'année 1921. C'est ainsi qu'au cours de l'exercice 1919, l'OEuvre nationale de l'enfance a dû assurer l'entretien des enfants des régions dévastées, charge non prévue au budget de cette année.
24,129,300 »	19,370,000 »	4,759,300 »	»	ART. 8. — Un Congrès de la protection de l'enfance se tiendra à Bruxelles en 1920. La part des dépenses à porter au compte du Département des Affaires Economiques s'élève à 15,000 francs. Le Ministère de la Justice, dont l'intervention a été sollicitée, prévoit un crédit de 15,000 francs également.
24,550,000 »	19,370,000 »	5,180,000 »	»	
AUGMENTATION. . . fr.		5,180,000 »		ART. 9. — La création d'un Office international de la protection de l'enfance était envisagée depuis février 1914. La question a été reprise au début de cette année. Des adhésions d'offices étrangers sont parvenues, dans lesquelles il est proposé que la Belgique devienne le siège de l'Office international. Les études se poursuivent et, selon toute probabilité, le projet de la création de l'Office international de la protection de l'enfance sera réalisé dans le courant de 1920.
6,000 »	»	6 000 »	»	ART. 10. — Crédit destiné à permettre la composition de la bibliothèque de la Direction générale de l'hygiène sociale de l'enfance, organisme nouveau.
10,000 »	»	10,000 »	»	ART. 11. — (Voir note-annexe.)
30,000 »	10,000 »	20,000 »	»	ART. 12. — Crédit nécessaire pour permettre, éventuellement, le paiement du premier terme de pensions au personnel venu d'autres Départements.
46,000 »	10,000 »	36,000 »	»	ART. 13. — Crédit destiné à permettre, éventuellement, l'octroi de secours.
AUGMENTATION. . . fr.		36,000 »		ART. 14. — L'augmentation est destinée notamment au paiement des frais de réceptions officielles.
»	500,000 »	»	500,000 »	
»	500,000 »	»	500,000 »	
DIMINUTION. . . fr.		500,000 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

Récapitulation.

I.	Administration centrale	
II.	Hygiène sociale de l'enfance	
III.	Pensions. — Secours — Dépenses imprévues	
IV.	Dépenses exceptionnelles	
	TOTAL (Ministère des Affaires économiques). . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. -- DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
1,795,100 »	1,071,750 »	723,350 »	»	
24,550,000 »	19,370,000 »	5,180,000 »	»	
46,000 »	10,000 »	36,000 »	»	
»	500,000 »	»	500,000 »	
26,391,100 »	20,951,750 »	5,939,350 »	500,000 »	
Augmentation. . .fr.		5,439,350 »		

NOTE-ANNEXE.

ART. 11. — **Subsides à l'Œuvre Nationale de l'enfance.**

Les divers postes du crédit se justifient comme il suit :

1° *Consultations de nourrissons.*

Au 30 juin 1919, il existait 936 œuvres qualifiées « Goutte de lait » et comprenant chacune une consultation de nourrissons.

Il n'existe aucune raison de prévoir une réduction de ce nombre de consultations : les disparitions de certaines d'entre elles seront compensées par la création d'œuvres nouvelles, dans les Flandres notamment. De plus, les efforts de l'OEuvre nationale tendant à établir une consultation dans chacune des communes du pays, le nombre des institutions de l'espèce à prévoir pour l'exercice 1920, est de 1,000.

Les dépenses d'une consultation de nourrissons bien installée et organisée, peuvent être évaluées :

a) En frais de location, chauffage, entretien, personnel, frais généraux divers.	fr.	700 »
b) Honoraires du médecin		500 »
c) Infirmière (une infirmière pour quatre consultations de nourrissons). . .		600 »
TOTAL. . .	fr.	1,800 »

Dans bien des cas, ce chiffre sera considérablement dépassé. Il en sera ainsi notamment pour les consultations établies dans les grandes villes, qui auront à payer des loyers et à supporter des frais généraux très élevés. Certaines organiseront aussi des cours de puériculture, d'où dépenses nouvelles. Enfin, il faut prévoir la distribution gratuite de médicaments, ce qui constituera une nouvelle charge.

Tenant compte cependant de ce qu'il faudra un certain temps pour organiser ces services supplémentaires, que certains médecins continueront à prêter gracieusement leur concours, que beaucoup d'œuvres n'auront pas, au début du moins, recours aux services d'infirmières et que certaines jouiront de la gratuité du local, il suffira de prévoir, pour l'année 1920, une dépense de 1,200 francs par consultation de nourrissons.

Il s'ensuivra une dépense totale de	fr.	1,200,000 »
soit, pour la part incombant à l'État		600,000 »

N. B. — Les crèches et pouponnières, considérées comme consultations de nourrissons, figurent dans les dépenses prévues.

2° *Gouttes de lait.*

Base d'intervention : 80 centimes au maximum par ration.

Au 30 juin 1919, 85,616 enfants étaient inscrits aux « Gouttes de lait ».

Des défections sont certainement à prévoir, mais elles seront en partie compensées par les inscriptions nouvelles qui se révèlent nombreuses en Flandre. D'autre part, il faut envisager que les mères qui présenteront leurs bébés à la consultation de nourrissons seront de plus en plus nombreuses, grâce à la propagande qui sera entreprise par l'OEuvre nationale et que toutes désireront bénéficier aussi des avantages de la Goutte de lait. Enfin, les amendements apportés au projet de loi par les Chambres obligent l'OEuvre nationale à agréer toute Goutte de lait nouvelle dont l'utilité est démontrée par la demande de 20 mères ou futures mères.

Dans ces conditions, il serait imprudent d'escompter, pour 1920, une réduction de plus

de 30 % du nombre des protégés inscrits au 30 juin 1919; il y a lieu de tabler sur une fréquentation moyenne de 60,000 enfants.

La Goutte de lait étant établie dans les locaux de la Consultation de nourrissons, n'aura à sa charge que très peu de frais généraux; mais, vu le prix du lait et des aliments destinés aux enfants, une dépense journalière de fr. 0.60 par protégé, en plus d'une contribution de fr. 0.10 à verser par celui-ci, peut être considérée comme une moyenne probable.

La dépense à prévoir peut donc être évaluée à 60,000 × 0.60 ou 36,000 francs par jour.

Tenant compte des absences, les journées de fréquentation peuvent être fixées à 330 pour l'année entière.

La dépense totale atteindra donc 36,000 × 330 ou 11,880,000 francs, soit, pour l'État, 5,940,000 francs.

3° *Cantines maternelles.*

Base d'intervention : 1 franc au maximum par repas.

Au 30 juin 1919, 16,982 futures mères et mères nourrices étaient inscrites aux différentes cantines maternelles.

Il y a lieu de prévoir que l'augmentation des ressources des familles amènera une sérieuse diminution du nombre d'inscriptions. Il n'est pas possible, cependant, de déterminer dans quelle mesure elle se produira, les éléments faisant défaut à ce sujet. Comme pour la Goutte de lait, les amendements au projet de loi imposent l'agréation de la cantine maternelle lorsque l'établissement en est demandé par 20 mères ou futures mères. Une réduction de 50 % semble pouvoir être envisagée.

Vu la modicité de l'intervention prévue, il est vraisemblable que le maximum devra être alloué en règle générale; en effet, toutes les œuvres qui ont, jusqu'ici, servi aux mères un repas complet, ont vu leur prix de revient dépasser notablement 1 franc par ration. Les cantines qui n'atteindraient pas ce prix constitueraient une exception sans influence appréciable sur le montant de l'intervention à envisager.

Il y a donc lieu de prendre en considération une intervention de 1 franc en moyenne par repas délivré et la dépense à envisager sera de 8,500 francs par jour.

Pour 330 jours (compte étant tenu des absences à prévoir), la dépense totale atteindra 2,805,000 francs, soit, pour l'État, 1,402,500 francs.

4° *Repas scolaires.*

Les repas scolaires ont été placés jusque maintenant sous la surveillance des Comités provinciaux de secours et d'alimentation du Comité national; plusieurs de ceux-ci, pour faciliter leur liquidation, ont fait supprimer les œuvres de repas scolaires de leur ressort. Mais il est hors de doute que beaucoup devront être rétablies.

Le projet de loi primitif chargeait l'OEuvre nationale d'apprécier l'utilité de l'établissement des repas scolaires; mais les amendements votés par les Chambres lui font une obligation de constituer un comité de repas scolaires partout où des chefs de famille ayant ensemble 20 enfants en âge d'école le demandent. Cette disposition est de nature à amener la création de comités de repas scolaires dans de nombreuses localités. Il faut tenir pour quasi certain que, notamment dans tous les grands centres, de même que dans les centres industriels, les repas scolaires seront maintenus ou rétablis. Ce sont précisément les écoliers de ces localités qui représentaient la majeure partie de la clientèle totale des repas scolaires. Il est à noter aussi que de nouvelles œuvres sont créées et à créer dans les Flandres.

Il y aura cependant incontestablement une notable diminution tant du nombre d'institutions que de celui des protégés; ces derniers peuvent être évalués à 230,000, soit le quart environ du nombre constaté au 30 juin 1919, qui était alors de 948,384.

Prenant pour base une dépense de fr. 0.20 par enfant et par jour, la dépense totale s'élèvera à :

230,000 × 0.20 × 330 = 15,180,000 francs, soit, pour l'État, 7,590,000 francs; évaluation ramenée à 6,900,000 francs.

5° *Cantines d'enfants débiles.*

Les précédents ont démontré que les Cantines d'enfants débiles et les Cantines maternelles ont donné à leurs protégés des rations d'un prix de revient équivalent.

La base d'intervention doit donc être la même, soit 1 franc.

Tenant compte d'une proportion de 10 °/₀ de débiles parmi la population scolaire (dans la Flandre dévastée le nombre en sera certainement plus élevé), la dépense à prévoir est de 23,000 × 1 × 330 = 7,590,000 francs, dont, à la charge de l'État, 3,795,000 francs; évaluation ramenée à 3,425,000 francs.

6° *Colonies d'enfants débiles.*

A partir du 1er janvier 1920, les différentes colonies disposeront de 2,080 places pour enfants débiles.

Le prix de revient de la journée d'entretien d'un enfant en colonie dépasse actuellement 4 francs, ce qui n'est nullement exagéré. Il faut, en effet, tenir compte du coût de la vie qui, malgré toutes les mesures prises par le Gouvernement, reste très élevé, et de l'amortissement des frais d'installation. De plus, il y a lieu de considérer qu'un grand nombre des protégés arrivent en colonie sans être pourvus d'un trousseau suffisant; de ce fait, chaque colonie doit être pourvue d'un vestiaire dont les objets sont mis à la disposition des enfants pendant leur séjour dans ces institutions. La création et l'entretien de ce vestiaire auront une influence sérieuse sur le prix d'entretien des enfants. En tablant sur un minimum de 4 francs, le crédit à mettre à la disposition de l'OEuvre nationale de l'enfance pour le service des colonies d'enfants débiles en 1920, doit s'élever à 4 × 365 × 2,080 = 3,036,800 francs.

7° *Régions dévastées.*

L'OEuvre nationale de l'enfance a été chargée de placer, dans des établissements appropriés, les enfants des régions dévastées dont les parents ne disposent que de logements absolument insuffisants et insalubres.

Elle utilise, à cet effet, les écoles de S. M. la Reine, à Wulveringhem, où 500 enfants sont actuellement hospitalisés, et les bâtiments et baraquements de l'hôpital de l'Océan, à Vinckem, comprenant 1,500 places.

D'après les renseignements recueillis au cours des nombreuses visites faites par les inspecteurs dans la région dévastée, il y a lieu d'estimer à un millier le nombre d'enfants qui devront être recueillis à Vinckem, où ils recevront, outre le logement et la nourriture, l'enseignement primaire et professionnel.

Parmi les enfants, il en est un grand nombre qui se trouvent dans un état de dénûment tel, qu'on se trouve dans l'obligation de remplacer leur linge et leurs vêtements; leurs parents étant eux-mêmes dépourvus du nécessaire, ne peuvent intervenir à cette fin.

Dans ces circonstances, le prix d'entretien des enfants précités doit nécessairement être plus élevé que celui des protégés des colonies ordinaires d'enfants débiles. Ce prix peut être estimé à 5 francs par journée-enfant.

Il est à présumer que, pendant la saison d'été, un tiers environ des protégés pourront être remis à leurs parents, quitte à les reprendre au début de l'hiver, d'où une réduction de dépenses appréciable.

Il y a lieu d'envisager l'entretien de 1,500 enfants pendant une période de 200 jours, et de 1,000 enfants pendant 165 jours.

Ne disposant pas actuellement de ressources pouvant être affectées à cet objet, un crédit de : (1,500 × 200 × 5) plus (1,000 × 165 × 5) = 2,325,000 francs, est demandé.

8° *Frais d'administration centrale et provinciale.*

Pour pouvoir remplir les obligations imposées par l'article 2 de la loi du 5 septembre 1919, l'OEuvre nationale de l'enfance doit :

a) Maintenir son service central administratif et son service d'inspection tels qu'ils fonctionnent actuellement. Ceux-ci nécessitent des dépenses annuelles pour loyer et entretien, assurance, chauffage, éclairage, traitement du personnel, caisse de pension, frais de déplacements, fournitures de bureaux, imprimés (règlement et formulaires divers), etc., qui peuvent être évalués sans exagération à. . . . . fr. 342,250 »

b) Créer un service administratif dans chaque province, d'où dépense en personnel, fournitures de bureaux, loyer et divers, de 9 × 24,000 = 216,000 »

c) Publier une revue mensuelle dans le but de favoriser la diffusion des règles et méthodes scientifiques de l'hygiène de l'enfance. Pour obtenir un résultat appréciable, il est nécessaire d'adresser cette revue à toutes les œuvres existantes, ainsi qu'aux administrations communales. En attendant qu'une partie des frais puisse être récupérée par des abonnements, il y a lieu de prévoir de ce chef une dépense de 2,000 francs par numéro, soit 24,000 »

Soit au total. . . fr. 582,250 »

dépenses pour lesquelles un crédit de 500,000 francs est demandé.

Récapitulation.

Consultations de nourrissons . . . . . fr.	600,000	»
Gouttes de lait	5,940,000	»
Cantines maternelles	1,402,500	»
Repas scolaires.	6,900,000	»
Cantines d'enfants débiles	3,425,000	»
Colonies d'enfants débiles (frais d'exploitation)	3,036,800	»
Régions dévastées (subside spécial pour le logement et l'entretien des enfants des régions dévastées).	2,325,000	»
Frais des administrations centrale et provinciale	500,000	»
Fr.	24,129,300	»

BUDGET DE L'EXERCICE 1920

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU XVI

NON-VALEURS ET REMBOURSEMENTS

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	CHAPITRE Ier.
	NON-VALEURS.
1 2 3	Non-valeurs sur les impôts cédulaires sur les revenus. — Contribution foncière . . . . . — Taxe mobilière . . . . . — Taxe professionnelle . . . . .
4	Non-valeurs sur l'impôt complémentaire sur le revenu global (supertaxe) . . . . .
5	Non-valeurs sur la contribution personnelle à raison des domestiques et des chevaux . . .
6	Non-valeurs sur la taxe sur les automobiles et autres véhicules à moteur . . . . .
7	Non-valeurs sur la taxe sur les spectacles et autres divertissements publics . . . . .
8	Non-valeurs sur la redevance fixe des mines . . . . .
9	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mentionnés aux huit articles précédents . . *(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)*
	TOTAL DU CHAPITRE Ier. . . . . fr.
	CHAPITRE II.
	REMBOURSEMENTS.
10	*Contributions directes, douanes et accises.* — Restitutions de droits indûment perçus et remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers. — Remboursements d'avances faites par le Trésor . . . . .
11	*Enregistrement et domaines.* — Restitutions de droits indûment perçus, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers . . . . .
12	*Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent tableau.* — Remboursements divers . . . . .
13	*Marine.* — Restitutions de droits de pilotage et autres, indûment perçus par l'Administration de la Marine . . . . .
14	*Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.* — Remboursements des droits de pilotage. . . . .
15	Déficits de comptables de l'État . . . . . *(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)*
	TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1920.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1919.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	*Observations.*
500,000 100,000 500,000 500,000 20,000 15,000 25,000	2,050,000	»	390,000	Art. 1 à 9. — Bien que les impôts directs pour 1920 soient plus que triplés, comparativement à leur produit antérieur, le montant des non-valeurs et remboursements pour ledit exercice est inférieur de 400,000 francs environ à celui de 1919. Le nouveau système fiscal, qui établit autant que possible la perception des impôts à la source, permettra en effet de mieux en assurer le recouvrement.
5,000	5,000	»	»	
50,000	20,000	10,000	»	
1,695,000	2,075,000	10,000	390,000	
Diminution . . . fr		380,000		
900,000	900,000	»	»	
500,000	500,000	»	»	
21,370,000	20,100,000	1,270,000	»	Art. 12. — Augmentation due à la progression provisoire de la circulation fiduciaire.
1,000	1,000	»	»	
195,000	»	195,000	»	Art. 14. — Il est nécessaire de réinscrire, en 1920, le crédit qui figurait, avant la guerre, à cet article.
40,000	40,000	»	»	
23,006,000	21,541,000	1,465,000	»	
Augmentation . . fr.		1,465,000		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des chapitres.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.

Récapitulation.

I.	Non-Valeurs	
II.	Remboursements	
	TOTAL (Non-Valeurs et Remboursements) -	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*Observations.*
1,695,000	2,075,000	»	380,000	
23,006,000	21,541,000	1,465,000	»	
24,701,000	23,616,000	1,465,000	380,000	
AUGMENTATION . . fr.		1,085,000		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920

TABLEAU XVII

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

NOTE

à l'appui des prévisions de dépenses

NOTE

A L'APPUI DES PRÉVISIONS DE DÉPENSES

DETTE PUBLIQUE.

ARTICLE PREMIER. — *Intérêts et frais des bons du Trésor émis, en vue de la restauration monétaire, conformément à l'arrêté-loi du 9 novembre 1918.*

Crédit demandé : 152,100,000 francs.

La diminution de 29,700,000 francs, comparativement à 1919, provient de ce que le crédit alloué en 1919 (Dette publique, art. 45), comprend le montant de la Commission afférente à l'émission. Le mot « *Commission* » disparaît du libellé de cet article en 1920.

ART. 2. — *Intérêts et amortissement de la Dette à 5 °/₀ de la Restauration nationale, émise en exécution de l'arrêté royal du 20 mars 1919.*

Crédit demandé : 79,792,119 francs.

Les charges de l'emprunt à 5 °/₀ de la Restauration nationale ont été comprises en 1919 dans le crédit de l'article 9 du tableau relatif à la Dette publique.

L'intérêt et l'amortissement des titres du même emprunt émis ou à émettre au delà du capital de 1,450,765,800 francs, soit du chef de cessions par le Département des Finances, soit pour le paiement des arriérés de traitements des agents de l'État, sont compris dans le crédit postulé à l'article 3 ci-après :

ART. 3. — *Intérêts, amortissement et frais des autres capitaux empruntés ou à emprunter pendant les années 1919 et 1920; intérêts et frais des bons du Trésor.* (Crédit non limitatif.)

Crédit demandé : 80 millions de francs.

Le crédit alloué pour les dépenses provoquées par la guerre, à l'article 9 du tableau de l'exercice 1919 relatif à la Dette publique, comprenait des

charges qui font actuellement l'objet d'articles distincts (intérêts d'obligations de la Défense nationale, charges de l'emprunt de la Restauration nationale); le libellé du présent article a été modifié en conséquence. La diminution du crédit qui en résulte, compensée en partie par les charges nouvelles à prévoir, se traduit par la réduction proposée de 26 millions 225,000 francs, la dépense probable étant évaluée à 80,000,000 de francs.

ART. 4. — *Intérêts et frais de la Dette interprovinciale dérivant du paiement des contributions de guerre imposées à la Nation belge et dont l'État assume la charge en exécution de la loi du 14 novembre 1919.*

Crédit demandé : 107,830,000 francs.

Le crédit est ramené au chiffre rond de 107,830,000 francs.

ART. 5. — *Intérêts à 5 % des titres délivrés ou à délivrer du chef de la réparation des dommages de guerre en exécution de la loi du 10 mai 1919.* (Crédit non limitatif.)

Crédit demandé : 250,000,000 de francs.

Il n'est pas possible d'évaluer avec précision le capital des titres de l'espèce qui devront être délivrés par le Département des Finances; les intérêts de ces titres prennent cours le 1er janvier 1920 ou à la date du dommage si celui-ci est postérieur à cette date. Le crédit sollicité est calculé sur un chiffre de dommages de cinq milliards de francs; il convient de le rendre non limitatif.

ART. 6. — *Frais divers résultant du retrait des monnaies allemandes circulant en Belgique.*

Crédit demandé : 25,000 francs.

Le crédit de 25,000 francs sollicité est destiné au règlement des frais occasionnés, en 1920, par le contrôle des opérations du retrait des marks.

ART. 7. — *Bonification à la Banque Nationale de Belgique en conformité de la Convention du 19 juillet 1919, approuvée par la loi du 24 octobre suivant et relative aux avances pour le retrait des monnaies allemandes.* (Crédit non limitatif.)

Crédit demandé : 8,430,000 francs.

Ce crédit représente le montant de la bonification attribuée à la Banque Nationale en compensation des frais matériels de l'émission de billets

correspondant aux avances faites à l'État pour le retrait des monnaies allemandes. La diminution proposée comparativement au crédit de l'exercice 1919 provient de ce que le crédit relatif au remboursement du droit de timbre figure au tableau des Non-Valeurs et des Remboursements.

ART. 8. — *Annuité à payer, par quart, jusqu'en 1985 inclusivement, à la Société du Crédit communal de Belgique, du chef d'emprunts émis par elle en représentation des prêts qu'elle a consentis aux communes pour le paiement de dépenses dérivant de la guerre et incombant à l'État.*

Crédit demandé : 26,250,000 francs.

L'État a pris à sa charge les dépenses anormales occasionnées aux communes par la guerre et qui s'élèvent à 1 milliard de francs environ.

Ces dépenses seront remboursées, en partie, au moyen du crédit de 500 millions de francs inscrit au budget de 1919; le restant de ces dépenses, soit 500 millions de francs, sera remboursé en soixante-six ans par voie d'annuités versées au Crédit communal à la décharge des communes.

D'après les indications données par le Crédit communal, les emprunts des communes seront consolidés au taux de 5 $^1/_4$ °/₀ (intérêts et amortissement compris).

La somme de 26,250,000 francs constitue la dépense nécessaire pour faire face au paiement de la première annuité.

ART. 9. — *Pensions militaires allouées en vertu de la loi du 23 novembre 1919.* (Crédit non limitatif.)

Crédit demandé : 76,300,000 francs.

Ces pensions seront supportées par le Budget extraordinaire de la Dette publique à partir de la liquidation par la Cour des Comptes des ordonnances de premier terme, qui seront elles-mêmes imputées sur le Budget du Ministère de la Guerre.

ART. 10. — *Allocations annuelles accordées aux victimes civiles de la guerre, en exécution de la loi du 10 juin 1919.* (Crédit non limitatif.)

Crédit demandé : 5,000,000 de francs.

Le crédit destiné au paiement de ces allocations en 1919 a été ouvert au Budget du Ministère des Affaires économiques.

Le service des allocations sera effectué, en 1920, à charge du Budget extraordinaire de la Dette publique, à partir de la liquidation par la Cour des Comptes des ordonnances de premier terme; le crédit nécessaire ne peut être déterminé actuellement; il convient donc de rendre non limitatif le crédit de 5 millions de francs sollicité.

DOTATIONS.

ART. 11. — *Chambre des Représentants.*

Crédit demandé : 1,716,900 francs.

Destiné à des dépenses d'installation.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

ART. 12. — *Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État. — Acquisition de terrains. — Ameublement.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

Les travaux de restauration ne sont pas terminés; il est à prévoir que les travaux de l'espèce restant à effectuer entraîneront une dépense de 100,000 francs.

ART. 13. — *Commission d'enquête sur les violations des règles du droit des gens, des lois et des coutumes de la guerre.*

Crédit demandé : 150,000 francs.

Il est à prévoir que la Commission d'enquête fonctionnera encore durant toute l'année 1920. Jusqu'à présent, on a dû se contenter de rassembler les documents, de provoquer et de diriger les enquêtes; il faut encore achever cette besogne d'investigation; il faut surtout utiliser les données déjà réunies, les mettre au point. Le travail critique proprement dit de la Commission vient seulement d'être entrepris; il réclame la collaboration des

membres et du secrétariat. Il importe de ne pas oublier que la Commission est astreinte à faire un travail scientifique de premier ordre et que, ce que l'on attend d'elle, c'est une œuvre qui demeure et contribue à fixer les arrêts de l'Histoire sur un point d'un haut intérêt pour l'honneur du pays. Quand la besogne scientifique sera terminée, on devra prescrire l'impression des rapports définitifs accompagnés de volumineuses annexes, et les frais seront considérables, car il faudra satisfaire à toutes les nécessités de la propagande internationale.

ART. 14. — *Restauration de la prison d'Audenarde.*

Crédit demandé : 250,000 francs.

La somme est nécessaire pour l'exécution des travaux de remise en état et d'achèvement de la prison d'Audenarde, à l'exception de ceux comprenant les habitations du directeur et des sœurs surveillantes.

ART. 15. — *Maison de refuge pour femmes à Saint-André-lez-Bruges. Achèvement des bâtiments et réparation des dommages causés par l'occupation.*

Crédit demandé : 25,000 francs.

Le libellé indique clairement la destination du crédit.

ART. 16. — *Asiles d'aliénés de l'État à Tournai et à Mons, etc.*

Crédit demandé : 650,000 francs.

Le crédit est destiné à permettre la remise en état des locaux de l'asile de Tournai que les dégradations commises par les troupes allemandes ont rendue nécessaire, et la reconstruction de l'asile de Mons détruit par le bombardement.

ART. 17.— *Intervention de l'État dans les frais de reconstitution des registres de l'état civil détruits à l'occasion des hostilités.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

Nécessaire pour la continuation en 1920 des travaux de reconstitution des registres de l'état civil détruits. Celle-ci se poursuit activement et il y a lieu d'espérer que le travail pourra être terminé cette année; il exige le concours d'un nombreux personnel auxiliaire qui doit être rémunéré.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

ART. 18. — *Matériel et service des automobiles.*

Crédit demandé : 175,000 francs.

Le Département se trouve dans la nécessité de compléter la reconstitution du mobilier des bureaux et de prévoir notamment les dépenses à résulter de l'aménagement complet des appartements de l'hôtel du Ministre.

ART. 19. — *Indemnités aux agents du service extérieur en raison de faits de guerre (pertes de change).*

Crédit demandé : 1,500,000 francs.

L'état actuel du change exige le maintien d'un crédit important destiné à indemniser les agents. Le chiffre de 1,500,000 francs ne saurait évidemment constituer qu'une approximation. En le donnant, le Département a escompté une amélioration du cours de la devise belge.

ART. 20. — *Dépenses en faveur de militaires belges : secours, etc.*

Crédit demandé : 10,000 francs.

Il y a lieu de maintenir un crédit permettant de pourvoir aux nécessités urgentes. Les dépenses de l'espèce sont pour la presque totalité supportées par le Département de la Guerre.

ART. 21. — *Secours à des Belges à l'étranger en raison de faits de guerre.*

Crédit demandé : 60,000 francs.

Le crédit alloué en 1919 doit être maintenu pour 1920.

ART. 22. — *Bureau d'informations belge.*

Crédit demandé : 397,200 francs.

Malgré l'augmentation des traitements du personnel, il a été possible de réduire de 102,800 francs le crédit alloué pour l'exercice 1919 au service de la Propagande devenu le Bureau d'informations belge.

ART. 23. — *Frais relatifs à la Conférence de la Paix.*

Crédit demandé : 500,000 francs.

Bien que les dépenses occasionnées par la délégation belge à Paris aient été considérablement réduites, certaines commissions continueront à siéger en 1920.

ART. 24. — *Quote-part de la Belgique dans le budget de la Ligue des Nations.*

Crédit demandé : 500,000 francs.

Instituée par le Traité de Versailles, la Ligue des Nations dispose d'un budget alimenté par chaque État participant. La dépense incombant à la Belgique ne peut être fixée actuellement pour l'exercice en cours, mais, d'après les prévisions, il y a lieu de la fixer provisoirement à 500,000 francs.

ART. 25. — *Frais relatifs à la Commission belge pour la délimitation de la frontière belgo-allemande.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Il comprend :

1° Les indemnités destinées aux membres de cette mission, qui sera composée d'un délégué, d'un secrétaire et de techniciens;

2° Les dépenses nécessitées par les travaux de la délimitation (expropriations, repérages, abornement).

ART. 26. — *Haut Commissariat belge à la Haute Commission interalliée des territoires rhénans.*

Crédit demandé : 1,000,000 de francs.

Cette somme, fixée sous toute réserve, est indispensable pour assurer le fonctionnement régulier du Haut Commissariat belge en attendant le remboursement périodique de ses avances par le gouvernement allemand.

Outre les agents locaux répartis en pays occupé, un service central sera établi auprès du Haut Commissaire belge. Ce service comprendra un fonctionnaire civil secrétaire général, un chef des services militaires et divers conseillers ayant à leur disposition des employés.

ART. 27. — *Frais relatifs à la mission belge chargée de négocier avec le Gouvernement allemand l'exécution des clauses du Traité de Paix relatives aux cercles d'Eupen et de Malmédy.*

Crédit demandé : 30,000 francs.

Le Gouvernement du Roi est représenté à ces négociations, qui ont lieu à Aix-la-Chapelle, par un délégué auquel est adjoint un secrétaire. Le délégué jouira d'une indemnité mensuelle. Il recevra, en outre, une indemnité journalière de déplacement. Une rétribution est également prévue pour le secrétaire et les conseillers techniques. Une somme mensuelle sera affectée aux frais de bureau (dactylographes, etc.).

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

ART. 28. — *Reconstitution des services sanitaires du bas Escaut et des ports de mer.*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Reliquat présumé du crédit alloué en 1919, et qu'il y a lieu de reproduire parce qu'il n'a pu être engagé en temps utile.

ART. 29. — *Sources minérales de Spa : frais d'études et premiers travaux d'aménagement.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

Les études et les travaux se continueront en 1920. Les dépenses effectuées en 1919 ne dépasseront pas 50,000 francs.

ART. 30. — *Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Réparation et renouvellement partiel du mobilier de l'hôtel ministériel (salons de réception, salle à manger, lingerie, etc.) occupé par les Allemands pendant la guerre.

ART. 31. — *Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à la milice et à la rémunération; matériel, etc.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

Remplacement des toises-bascules et autres instruments employés par les autorités contentieuses, ainsi que des ouvrages de droit et recueils de jurisprudence qui ont disparu au cours de la guerre.

ART. 32. — *Inspection du service de santé et de l'hygiène. — Inspection des pharmacies. — Laboratoire de bactériologie et Office vaccinogène central de l'État; frais de bureau et de matériel.*

Crédit demandé : 5,000 francs.

Somme présumée nécessaire pour faire face aux dernières dépenses de guerre à effectuer pour cet objet en 1920.

ART. 33. — *Inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires. — Laboratoires d'analyses : frais de bureau et de matériel.*

Crédit demandé : 8,000 francs.

Somme présumée nécessaire pour faire face aux dernières dépenses de guerre à faire en 1920.

ART. 34. — *Inspection des travaux d'hygiène : frais de bureau et de matériel.*

Crédit demandé : 5,000 francs.

Somme présumée nécessaire pour faire face aux dernières dépenses de guerre à faire en 1920.

ART. 35. — *Académie royale de médecine. — Dépenses de reconstitution.*

Crédit demandé : 300,000 francs.

Somme présumée nécessaire pour la reconstitution complète du mobilier et la mise dans leur état d'avant-guerre des bibliothèques et des locaux transformés en lazaret par l'autorité occupante.

ART. 36. — *Acquisition et renouvellement de mobilier pour l'hôtel et les bureaux des gouvernements provinciaux.*

Crédit demandé : 500,000 francs.

Somme nécessaire au parachèvement des travaux de renouvellement du mobilier des hôtels provinciaux et des bureaux des Administrations provinciales.

ART. 37. — *Secours ou indemnités aux gardes civiques qui ont été déportés en Allemagne, comme prisonniers de guerre, aux veuves et orphelins des gardes civiques décédés à la suite d'une maladie contractée ou aggravée pendant cette captivité, aux gardes civiques qui ont contracté une maladie en leur captivité comme prisonniers de guerre.*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Le crédit de 200,000 francs inscrit au budget de 1919 ne suffira pas pour indemniser tous les gardes civiques qui ont des titres à l'obtention d'une indemnité et il y a lieu d'inscrire un nouveau crédit, de même import, au projet de budget de 1920.

ART. 38. — *Secours aux évacués et aux familles de mobilisés français : indemnités au personnel, frais de route, dépenses diverses.*

Crédit demandé : 72,000 francs.

A la demande de S. E. M. le Marquis de Villalobar, ministre d'Espagne, chargé des intérêts des résidents français, le Comité National de Secours et d'Alimentation fut chargé, pendant l'occupation, de la liquidation, pour compte du Gouvernement français, des secours aux évacués et du secours spécial alloué aux familles des mobilisés français résidant en Belgique, c'est-à-dire la différence entre le taux des allocations militaires françaises et le taux de la rémunération de milice belge.

Comme le Comité National (qui, à la demande du Gouvernement français, a continué à assurer ce service jusqu'à présent) est dissous depuis le 31 décembre dernier, il ne lui sera plus possible, à dater de ce moment, d'indemniser le personnel chargé du paiement des allocations françaises.

En présence des sacrifices d'argent qu'a faits le Gouvernement français pour venir en aide aux nombreux réfugiés belges pendant la guerre sur le territoire de la République, il est du devoir du Gouvernement belge de continuer à assurer le fonctionnement de ce service, qui, vraisemblablement, sera terminé dans quelques mois.

ART. 39. — *Service et organisation sanitaire résultant des événements de guerre.*

Crédit demandé : 3,000,000 de francs.

Par suite de la cessation des fonctions du Haut Commissaire du Gouvernement belge en France, le deuxième paragraphe de cet article doit être modifié ainsi qu'il suit :

« Provisoirement et eu égard aux circonstances, par dérogation à » l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre » 1846, des avances successives de 50,000 francs, dont il sera justifié » ultérieurement, peuvent être allouées sur l'article 39 aux directeurs, » gestionnaires ou comptables des services et institutions hospitalières » ressortissant à l'administration du service de santé et de l'hygiène établis » en Belgique et à l'étranger. »

Le crédit est destiné, entre autres, à supporter les frais de la lutte contre la syphilis.

ART. 40. — *Fonds du Roi Albert. Subside* (arrêté-loi du 23 septembre 1916).

Crédit demandé : 50,000,000 de francs.

Le Conseil d'administration du Fonds du Roi Albert demande l'inscription au budget de 1920 d'un nouveau crédit de 50 millions en vue de poursuivre ses travaux.

Le crédit de 100 millions de francs, alloué pour 1919, doit être considéré comme totalement engagé.

ART. 41. — *Indemnités de séjour allouées à raison de faits de guerre.*

Crédit demandé : 2,920 francs.

Somme suffisante pour l'allocation d'indemnités de l'espèce en 1920.

ART. 42. — *Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique.*

Crédit demandé : 2,550,000 francs.

Destiné, en ordre principal, à permettre la liquidation des subsides qui ont été promis aux communes en vue de les engager à entreprendre des travaux pour occuper les chômeurs.

OFFICE DES RÉGIONS DÉVASTÉES.

Administration centrale.

ART. 43. — *Traitements des fonctionnaires, etc.*

Crédit demandé : 748,800 francs.

Cette somme se décompose comme il suit :

Nombre d'emplois. En 1919	Nombre d'emplois. En 1920	Grades.	Traitements et indemnités fixes annuels.	Charge annuelle.
1	1	Directeur général. . fr.	15,000 + 4,000 = 19,000	19,000 »
2	2	Inspecteurs généraux. .	14,000 + 3,000 = 17,000	34,000 »
6	6	Directeurs	15,000	90,000 »
6	6	Chefs de section . . .	9,000 + 2,000 = 11,000	66,000 »
11	12	Sous-chefs de section.	8,500	102,000 »
6	8	Attachés	6,000	48,000 »
8	12	Commis	5,000	60,000 »
8	16	Expéditionnaires	3,600	57,600 »
10	16	Dactylographes	3,600	57,600 »
10	10	Architectes et dessinateurs	7,200	72,000 »
7	10	Gens de service (huissiers, garçons de bureau et nettoyeuses)	3,600	36,000 »
		Indemnités de résidence		50,000 »
		Frais de maladie		10,000 »
		Comités consultatifs		15,600 »
		Abonnement de l'avocat-conseil.		6,000 »
		Rémunération d'architectes-conseils et d'experts		25,000 »
		TOTAL . . fr.		748,800 »

L'extension des travaux de l'Office entraîne inévitablement une extension du personnel de l'Administration centrale. Il est à remarquer que l'on prévoit surtout l'augmentation des employés subalternes. Dès la création de l'Office, les fonctionnaires dirigeants ont été nommés et leurs adjoints ont été choisis au fur et à mesure des besoins.

Par « expéditionnaires », il faut entendre, non pas des agents chargés de la copie de la correspondance, mais bien les employés débutants dans l'administration et destinés à devenir « commis » dans la suite.

ART. 44. — *Fournitures de bureau, etc.*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Explications contenues dans le texte.

ART. 45. — *Frais de route et de séjour, etc.*

Crédit demandé : 150,000 francs.

Explications contenues dans le texte.

ART. 46. — *Locations d'immeubles, etc.*

Crédit demandé : 150,000 francs.

Cette somme se décompose comme il suit :

Loyer du parc automobile du Ministère de l'Intérieur. fr.	18,000	»
Loyer des appartements loués rue des Colonies . . .	26,000	»
Chauffage et éclairage des bureaux.	15,000	»
Prévision pour locations	31,000	»
Achat et entretien du mobilier	50,000	»
Menues dépenses, etc.	10,000	»
TOTAL. . . fr.	150,000	»

ART. 47. — *Subside accordé à l'Union des villes et des communes belges.*

Crédit demandé : 60,000 francs.

La destination du crédit est indiquée suffisamment par le libellé de l'article.

SERVICES EXTÉRIEURS.

A. — Hauts Commissariats royaux.

ART. 48. — *Traitements des Hauts Commissaires royaux et de leurs adjoints, etc.*

Crédit demandé : 1,257,000 francs.

Nombre.	Grades.	Traitements.	Charge annuelle.
5	Hauts Commissaires royaux . fr.	22,000 »	110,000 »
10	Adjoints aux Hauts Commissaires.	14,000 »	140,000 »
	Indemnités de logement aux Hauts Commissaires	5 × 7,000 =	35,000 »
	Personnel des Hauts Commissariats et de leurs adjoints.		972,000 »
	TOTAL. . . fr.		1,257,000 »

En vue d'activer les travaux de reconstitution des régions dévastées, il a été reconnu indispensable de doubler le nombre des adjoints des Hauts Commissaires royaux.

En conséquence, le nombre des agents attachés aux différents services des Hauts Commissaires et de leurs adjoints doit être augmenté, d'autant plus que les cadres sont actuellement très incomplets. La diversité des emplois rend impossible leur énumération. En 1919, une somme d'environ 500,000 francs a été absorbée par les traitements de ces agents, dont la plupart ne sont que des temporaires.

ART. 49. — *Frais de route et de séjour, etc.*

Crédit demandé : 75,000 francs.

Explications contenues dans le texte.

ART. 50. — *Fournitures de bureau, etc.*

Crédit demandé : 125,000 francs.

Explications contenues dans le texte.

ART. 51. — *Location et aménagement d'immeubles, etc.*

Crédit demandé : 150,000 francs.

Cette somme se décompose comme il suit :

Bureaux des Hauts Commissaires royaux (6,000 × 5) .	fr.	30,000 »
Bureaux des adjoints (4,000 × 10)		40,000 »
Chauffage et éclairage		30,000 »
Achat et entretien du mobilier		40,000 »
Menues dépenses.		10,000 »
TOTAL. . .	fr.	150,000 »

B. — **Services provinciaux d'exploitation des transports.**

ART. 52. — *Traitements des fonctionnaires, etc.*

Crédit demandé : 450,000 francs.

Cette somme se décompose comme il suit :

Nombre d'emplois.	Grades.	Traitements.	Charge annuelle.
1	Chef de section . . . . fr.	11,000 »	11,000 »
5	Sous-chefs de section . . .	8,500 »	42,500 »
6	Attachés	6,000 »	36,000 »
20	Commis	5,000 »	100,000 »
45	Expéditionnaires	3,600 »	162,000 »
10	Dactylographes	3,600 »	36,000 »
	Indemnités de logement et de résidence (1). . .		50,000 »
	Secours		12,500 »
	TOTAL . . . fr.		450,000 »

ART. 53. — *Recrutement et salaires des ouvriers, primes, indemnités de dépaysement, etc.*

Crédit demandé : 10,240,000 francs.

Ouvriers : 2,000 à 15 francs par jour (306 jours ouvrables) . . . . . fr.	9,180,000 »
Personnel ouvrier dirigeant : 100 à 7,000 francs . .	700,000 »
Indemnité de dépaysement accordée (décision ministérielle du 29 octobre 1919) aux ouvriers travaillant à proximité de la frontière française; sans ce supplément de salaire, les ouvriers passent la frontière, attirés par les salaires beaucoup plus élevés payés par le Gouvernement français : 500 hommes à 720 francs par an .	360,000 »
TOTAL. . . . fr.	10,240,000 »

(1) Les logements étant très rares, et par conséquent très coûteux, dans la zone dévastée, il a été reconnu indispensable, pour conserver le personnel, de lui accorder, dans certains cas, une indemnité spéciale de logement.

Le nombre de 2,000 ouvriers se décompose comme suit :

Magasiniérs	50
Menuisiers	50
Manœuvres	250
Gardiens des garages, sous-garages et dépôts de matériaux.	100
Entretien de la force motrice et de l'éclairage	50
Chauffeurs d'automobiles	400
Mécaniciens	200
Exploitation du Decauville :	
Machinistes, conducteurs, ouvriers pour l'entretien des voies, signaleurs, ajusteurs, etc..	900
	2,000

ART. 54. — *Frais de route et de séjour, etc.*

Crédit demandé : 500,000 francs.

Cette somme est destinée à indemniser les déplacements imposés, pour des motifs de service, aux agents de toutes catégories du service des transports.

ART. 55. — *Secours et accidents du travail, etc.*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Aucun poste pour les secours et accidents de travail n'ayant été prévu au Budget de 1919, l'indemnité légale de chômage a été liquidée sur le poste « Salaires ». Dans le courant de 1919, plusieurs de nos ouvriers ont été victimes d'accidents graves, dont un mortel. La solution des affaires en litige interviendra en 1920.

ART. 56. — *Exécution des obligations incombant à l'Office du chef d'accidents causés à des particuliers par ses services.*

Crédit demandé : 125,000 francs.

Somme approximative; aucune base d'appréciation n'existe.

ART. 57. — *Fournitures de bureau, etc.*

Crédit demandé : 150,000 francs.

Explications contenues dans le texte.

ART. 58. — *Réquisitions, locations, aménagement d'immeubles pour garages, sous-garages, ateliers, bureaux, magasins; achat de mobilier.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

Comme à l'article 57.

Dépenses relatives au matériel fixe et roulant, électrique, automobile, à vapeur et à gaz.

ART. 59. — *Achat de pièces de rechange et matériaux de réparation.*

Crédit demandé : 2,000,000 de francs.

représentant 10 °/₀ de la valeur du matériel nouveau.

ART. 60. — *Entretien et exploitation du matériel fixe et roulant.*

Crédit demandé : 13,000,000 de francs.

Essence . . . . . fr.	4,000,000	»
Huile	1,400,000	»
Charbons et bois pour locomobiles, camions à vapeur et locomotives Decauville	1,200,000	»
Pneus et bandages	6,000,000	»
Outillage d'atelier	400,000	»
TOTAL. . . . fr.	13,000,000	»

Les transports par camions-automobiles ne se feront qu'en cas de nécessité et généralement pour les petites distances. La grande partie des matériaux parviendra à destination par Decauville.

Les prévisions d'essence, d'huile et de pneus se justifient comme il suit :

ESSENCE :

250 camions en circulation couvrant, en moyenne 60 kilomètres par jour :

Consommation : 80 litres par 100 kilomètres.

$$250 \times 60 \times 300 \times 0.80 = 3,600,000 \text{ litres.}$$

60 voitures-voyageurs couvrant en moyenne 100 kilomètres par jour :

Consommation : 25 litres par 100 kilomètres.

$$60 \times 100 \times 300 \times 0.25 = 450,000 \text{ id.}$$

Soit au total. . . . 4,050,000 id.

d'essence coûtant environ 1 franc le litre.

HUILE :

On utilise généralement pour les autos 15 °/₀ de la quantité d'essence. L'huile coûte actuellement environ fr. 1,70 le litre. A ajouter l'huile nécessaire pour les locomotives Decauville.

PNEUS ET BANDAGES :

Un train de 6 bandages pour camion-automobile coûte 2,500 francs par 2,500 kilomètres sur routes en mauvais état, soit 1 franc au kilomètre.

250 camions couvrant 60 kilomètres par jour :

$$250 \times 60 \times 300 \times 1 = 4{,}500{,}000 \text{ francs.}$$

Un train de 4 pneus pour voitures-voyageurs coûte 1,600 francs pour 200 kilomètres sur routes en mauvais état, soit environ fr. 0.80 au kilomètre.

60 voitures couvrant 100 kilomètres par jour :

$$60 \times 100 \times 300 \times 0.80 = 1{,}440{,}000 \text{ francs.}$$

Ce matériel servira en partie à la constitution du fonds de remplói visé à l'article 120 du Budget pour Ordre.

De plus, une grande partie des dépenses prévues à cet article est compensée par les recettes d'exploitation prévues au Budget des Voies et Moyens (art. 76).

ART. 61. — *Réquisitions et locations de terrains pour voies ferrées.*

Crédit demandé : 150,000 francs.

Explications contenues dans le texte.

ART. 62. — *Outillage.*

Crédit demandé : 30,750,000 francs.

a) Achat de matériel de transport (voies ferrées, véhicules-automobiles, à essence et à vapeur, wagonnets, locomotives Decauville, appareils de signalisation, etc.). . . . . fr. 20,000.000 »

Ce matériel servira en partie à la constitution du fonds de remploi visé à l'article 120 du Budget pour Ordre.

A REPORTER. . .. fr. 20,000,000 »

Report. . fr.		20,000,000 »

Cette somme se décompose comme il suit :

Achat de matériel :

500 kilomètres de voies Decauville à 12,500 francs . . . . . fr.	6,250,000	
2,000 wagonnets à 2,000 francs . .	4,000,000	
100 locomotives à 20,000 francs . .	2,000,000	
Réseau téléphonique	600,000	
Dynamos : 20 à 3,000 francs . . .	60,000	
Locomobiles : 6 à 20,000 francs . .	120,000	
Petit matériel électrique (lampes, rhéostats, conducteurs, accessoires, etc.). . .	215,000	
250 camions-automobiles à 25,000 francs	6,250,000	
20 voitures-voyageurs à 20.000 francs.	400,000	
20 motos à 4,000 francs.	80,000	
50 vélos à 500 francs	25,000	
Total. . . fr.	20,000,000	

b) Installation et appareils de force motrice et d'éclairage. 10,000,000 »

Cette somme est destinée à l'installation d'une centrale électrique devant fournir le courant électrique dans les régions dévastées.

c) Constructions pour les besoins des services des transports : gares, dépôts, garages, ateliers, bureaux, magasins, etc. . . . . 750,000 »

Garage central à construire à Roulers avec ateliers de réparations, scierie, menuiserie, etc. . fr.	400,000	
20 sous-garages.	150,000	
40 gares et bâtiments Decauville. . . .	200,000	
Total. . . fr.	750,000	

Total. . . . fr.	30,750,000 »

Il existe actuellement des sous-garages d'automobiles à La Panne, Nieuport, Furnes, Dixmude, Ypres, Poperinghe, Wervicq, Menin, Ostende, Thourout, Gand et Bruges. De nouveaux sous-garages seront installés incessamment dans les régions de Deynze, Neuve-Eglise, Westoutre et Poelcapelle.

Les endroits pour l'établissement des gares Decauville ne sont pas encore fixés; l'organisation de l'exploitation de ce nouveau service est à l'étude.

ART. 63. — *Exécution des lois du 8 avril et 10 mai 1919.*

Crédit demandé : 1,205,000,000 francs.

a) *Subsides aux communes adoptées pour assurer leur administration et le service financier de leurs dettes* . . . . . fr. 75,000,000

Aux termes de l'article 4 de la loi du 8 avril 1919, l'adoption met à charge de l'État les dépenses nécessitées par le rétablissement du domaine et des services publics de la commune, les dépenses obligatoires auxquelles la commune ne peut faire face, en tout ou en partie, par suite des circonstances, ainsi que les dépenses facultatives dont l'inscription au budget communal a été admise par le Haut Commissaire Royal.

Les principales dépenses obligatoires sont :

Paiement du personnel communal.
Instruction publique.
Service financier des dettes communales.
Subsides aux fabriques d'église et aux établissements de bienfaisance.
Hygiène.
Voirie.

Les principales dépenses facultatives sont :

Reconstitution des services communaux et du domaine communal, église, maison communale, bâtiments scolaires, voirie détruite, distribution d'eau, égouts, cimetière.

b) *Achats de matériaux de construction ; frais de transport des matériaux de construction* 60,000,000

Constitution du fonds de remploi visé à l'article 119 du Budget pour Ordre.

Il est indispensable que l'État intervienne pour augmenter la quantité de matériaux de construction disponibles et pour empêcher des hausses excessives.

En 1919, l'Office a créé, dans différents centres, des magasins de matériaux, dans lesquels on vend à un prix

---

A REPORTER. . . fr. 135,000,000

REPORT. . . fr. 135,000,000

avantageux. Leur administration est confiée aux communes, mais l'achat de matériaux est fait par l'Office.

En vue d'assurer le paiement des fournitures, l'Office avance aux communes qui reçoivent directement les factures des fournisseurs, des sommes qui servent de fonds de roulement et qui seront remboursées au Trésor, lorsque le magasin n'aura plus sa raison d'être. Les bénéfices prélevés sur les ventes doivent suffire à couvrir les frais généraux. Chaque magasin communal reçoit en moyenne une avance de 100,000 francs.

En 1920, l'État achètera les matériaux de construction nécessaires aux entrepreneurs chargés par lui de reconstruire les immeubles détruits par la guerre. Des entrepôts administrés par lui seront établis dans les centres de destruction.

L'État encouragera l'établissement de briqueteries à proximité de ces centres, de manière à diminuer les frais et les difficultés de transport. Il pourra accorder aux briquetiers des avances, moyennant engagement de la fourniture d'une notable partie de leur production à un prix déterminé et engagement de vendre le restant dans le pays.

c) *Reconstructions et réparations des immeubles publics et privés, en liquidation d'indemnités pour dommages de guerre; achats d'objets d'ameublement et divers à fournir aux sinistrés, en liquidation d'indemnités pour dommages de guerre; achats et expropriations de terrains en raison de leur relotissement* . . . . . fr. 1,000,000,000

L'État, au lieu de payer aux sinistrés les indemnités pour dommages de guerre, leur restituera leurs biens dans l'état où ils se trouvaient en juillet 1914.

d) *Remise en état des terres, en liquidation d'indemnités pour dommages de guerre* . . . . . fr. 60,000,000

Même explication qu'au littera *c*.

e) *Canalisation, distribution d'eau et construction de puits dans les régions dévastées privées de leurs installations par suite des ravages de la guerre.* . . . . . fr. 10,000,000

TOTAL. . . . fr. 1,205,000,000

Secours.

ART. 64. — *Secours aux évacués, indemnités de première installation, primes de retour; exécution de la loi du 11 octobre 1919; frais de bureau, locaux et mobilier; rémunération du personnel.*

Crédit demandé : 70,000,000 de francs.

Ces secours se subdivisent en quatre catégories :

a) Le *secours-évacué* a été fixé à raison de fr. 1.50 par jour et par personne adulte et de 1 franc par jour et par enfant âgé de moins de 16 ans.

200,000 évacués ont droit actuellement à ce secours.

Base de calcul :

25,000 adultes à fr. 1.50 = 37,500 francs par jour.
175,000 enfants à fr. 1.00 = 175,000 id. id.

212,500 francs × 30 jours
= 6,375,000 par mois × 3 (pour trois mois) = 19,125,000 »

Le secours-évacué sera réduit de 50 °/₀ en avril, d'environ 60 °/₀ en mai, d'environ 70 °/₀ en juin, d'environ de 90 °/₀ en juillet, pour être supprimé fin juillet 1920. La dépense à prévoir pour cette période intermédiaire est de :

Avril	fr. 3,187,500	
Mai	2,550,000	
Juin	1,912,500	
Juillet	637,500	
		8,287,500 »
TOTAL. . . fr.		27,412,500 »

b) *Indemnités de première installation.* Tout évacué rentrant dans la zône dévastée et ayant droit au « secours-évacué » touche, à titre d'indemnité de première installation, une somme équivalente à deux mois de secours-évacué (arrêté royal du 23 juillet 1919); on prévoit la rentrée de 100,000 évacués pendant l'année 1920 :

15,000 adultes à fr. 1.50 = 22,500 francs par jour,
85,000 enfants à fr. 1.00 = 85,000 id.

107,500 francs × 60 jours = 6,450,000 »

A REPORTER. . . fr. 33,862,500 »

REPORT. . . fr. 33,862,500 »

c) *Primes de retour.* — Dans le but de ramener le plus grand nombre possible d'habitants dans la zône dévastée, une prime de retour, dont le taux est le même que celui du secours-évacué, a été établie par arrêté royal du 23 juillet 1919. Cette prime remplace le secours-évacué lorsque les habitants rentrent dans la commune qu'ils habitaient avant la guerre.

On prévoit une dépense mensuelle approximative de 4,000,000 de francs pendant cinq mois, soit 20,000,000 de francs, le « secours-évacué » étant supprimé à partir du 1er août 1920. La somme à prévoir pour la période pendant laquelle le secours-évacué sera progressivement réduit est de 11,137,500 francs. Il est à remarquer que les bénéficiaires de cette prime sont très nombreux, attendu qu'ils comprennent, non seulement les indigents, mais également ceux qui exercent une profession utile à la reconstruction économique de la commune, tels les agriculteurs, les ouvriers du bâtiment, etc. . . . . fr. 31,137,500 »

d) *Exécution de la loi du 11 octobre 1919* (réquisition des logements).

Paiement des indemnités aux propriétaires d'immeubles réquisitionnés pour le logement des réfugiés, évacués et rapatriés nécessiteux.

Cette loi prévoit une indemnité variable pour les propriétaires d'immeubles réquisitionnés.

L'indemnité moyenne est de 25 centimes par jour. En admettant que le quart des évacués en profitent, la dépense mensuelle sera de 375,000 francs, soit pour 12 mois . . . . . 4,500,000 »

50,000 évacués à raison de 25 centimes par jour = 12,500 × 30 × 12 = 4,500,000 francs.

Tous ces secours sont distribués par les administrations communales, auxquelles le Ministre accorde une indemnité pour frais de bureau et de personnel de . . 500,000 »

TOTAL. . . . fr. 70,000,000 »

ART. 65. — *Rapatriement des réfugiés.*

Crédit demandé : 5,000,000 de francs.

Explications contenues dans le texte.

ART. 66. — *Dépenses imprévues non libellées au budget.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

Sans explications.

MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS.

ART. 67. — *Achats et réparations de meubles.*

Crédit demandé : 49,247 francs.

Renouvellement du mobilier détruit et restauration du mobilier endommagé.

ART. 68. — *Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques.*

Crédit demandé : 300,000 francs.

Le crédit demandé est destiné à la remise en état des laboratoires, cliniques et collections de l'Université de Gand, qui ont beaucoup souffert sous le régime activiste. La dépense relative à cette remise en état avait été évaluée à 600,000 francs. Un premier crédit de 300,000 francs a été accordé en 1919. Il y a donc lieu de porter la même somme au budget de l'exercice 1920.

ART. 69. — *Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales de l'État.*

Crédit demandé : 412,000 francs.

Le crédit demandé représente une partie de la somme nécessaire à la réparation des dommages occasionnés par la guerre aux établissements normaux de l'État. La dépense totale, estimée à ce jour à 2,500,000 francs, sera échelonnée sur un certain nombre d'années au fur et à mesure de l'exécution des travaux.

ART. 70. — *Subsides aux écoles pour enfants belges réfugiés, établies en Belgique, en pays alliés et en pays neutres.*

Crédit demandé : 235,000 francs.

Le Département du Hâvre s'est vu contraint, au cours des évènements de guerre, de créer en pays alliés ou neutres, des écoles dans lesquelles l'enseignement primaire était donné aux enfants belges évacués.

Ces écoles ont été établies pour les raisons que les établissements d'instruction étrangers ne disposaient pas de locaux suffisants et que les enfants belges ne parlaient pas la langue des localités qu'ils devaient habiter.

Les écoles créées en Angleterre, en Hollande ou en Suisse, ont cessé de fonctionner. Les écoles établies en France n'ont pas fermé pour la raison générale que leur population appartient aux régions dévastées des Flandres. Leur nombre s'élève encore actuellement à trente environ.

Le Gouvernement belge rentré du Havre n'a pas cru pouvoir abandonner ces écoles à leurs propres ressources; il décida que les comités de ces écoles continueront à percevoir les subsides garantis par la loi scolaire belge augmentés de certaines allocations extraordinaires pour chauffage, location de bâtiments, fournitures classiques, etc., parfaitement justifiées.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

ART. 71. — *Institut agricole supérieur en pays flamand. Achat de terrains et aménagement de locaux.*

Crédit demandé : 1,400,000 francs.

La création d'un Institut agricole supérieur en pays flamand a été décidée par la nouvelle loi sur l'enseignement agricole du 13 octobre 1919. Un premier crédit de 600,000 francs a été voté au budget de 1919, mais ne sera pas utilisé. Un crédit global de 1,400,000 francs est nécessaire pour l'acquisition de terrains, constructions, etc.

ART. 72. — *Achat d'un terrain destiné à compléter la réinstallation du laboratoire d'analyses de l'Etat, à Louvain.*

Crédit demandé : 15,000 francs.

Sur le crédit de 150,000 francs inscrit au budget extraordinaire de 1919, une somme de 135,000 francs a été dépensée : ce crédit laissera

donc un disponible de 15,000 francs. Cette somme servira à l'achat d'un terrain destiné à compléter la réinstallation du laboratoire d'analyses de l'État, à Louvain.

ART. 73. — *Station agronomique et laboratoire d'analyses de l'État, à Gembloux. Achat d'un immeuble.*

Crédit demandé : 70,000 francs.

Ce crédit servira à l'achat d'une propriété sise à Gembloux, afin de pouvoir installer, dans des conditions convenables, la station de chimie et le laboratoire d'analyses de l'État. L'achat projeté permettra de rendre à l'Institut agricole, qui en a besoin, les locaux occupés actuellement par les dits établissements.

ART. 74. — *Terrains incultes domaniaux et bois domaniaux : boisement, reboisement, assainissement, création et réfection de chemins de vidange.*

Crédit demandé : 600,000 francs.

Ce crédit a figuré en 1919 à l'article 53 des dépenses exceptionnelles. Il a paru plus rationnel de l'inscrire en 1920 au budget extraordinaire, ainsi que cela se pratiquait avant la guerre.

ART. 75. — *Reconstitution de l'agriculture. — Achat de bétail, engrais, semences, etc., pour les besoins immédiats de l'agriculture. — Prêts à consentir à des groupements de cultivateurs, en vue de l'établissement d'industries agricoles coopératives, dans les régions dévastées. Frais résultant de la répartition dans le pays du cheptel vivant et du matériel agricole provenant d'Allemagne.*

Crédit demandé : 23,000,000 de francs.

Une somme de 142 millions de francs figurait aux mêmes fins au budget extraordinaire de 1919. Ce crédit laissera un excédent considérable. Pour 1920, il est désirable que le Département dispose des crédits nécessaires pour acquérir, à l'intention des cultivateurs des régions dévastées, les animaux, engrais, machines et matériaux indispensables pour hâter la reconstitution de ces régions. Le crédit demandé doit servir aussi à couvrir les dépenses résultant de la récupération et de la répartition dans le pays du cheptel vivant et du matériel agricole provenant d'Allemagne.

ART. 76. — *Etudes, frais de projets et travaux pour la réparation des dommages causés par les événements de guerre à la voirie communale, aux cours d'eau non navigables ni flottables et aux ouvrages des wateringues destinés à l'irrigation et à l'assèchement de terrains fangeux ou marécageux. Subsides, aux mêmes fins, aux provinces, aux communes et aux wateringues. Indemnités aux agents-voyers, pour frais occasionnés par des enquêtes au sujet de dommages de guerre. Subsides extraordinaires pour travaux entrepris par les communes et les wateringues en vue de combattre le chômage, pour l'amélioration et l'entretien de la voirie vicinale, l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables et l'assèchement des terrains fangeux ou marécageux.*

Crédit demandé : 20,000,000 de francs.

Dans plusieurs communes, les travaux entrepris pour la réparation des dommages de guerre seront terminés en 1919. Tenant compte de cette situation, le crédit proposé pour l'exercice 1920 n'est que de la moitié environ de celui voté en 1919.

ART. 77. — *Fonctionnement de services, missions, commissions et comités spéciaux pour l'étude et l'examen des projets de reconstitution des régions dévastées par la guerre et pour le contrôle de l'exécution. Subsides pour l'établissement de ces projets. Subsides aux communes qui présentent des plans d'aménagement. Mesures pour la vulgarisation des meilleurs procédés de reconstruction des habitations détruites et de reconstitution du sol. Expériences, démonstrations, statistiques, impressions et divers.*

Crédit demandé : 450,000 francs.

Pour assurer le fonctionnement des services dans les régions dévastées et pour permettre d'accorder des subsides aux communes qui présenteront des plans d'aménagement, une somme de 450,000 francs sera nécessaire jusqu'à la fin de 1920. Le libellé de l'article est complété en ce sens.

ART. 78. — *Restauration du cheptel vivant et du matériel agricole. Travaux de nivellement et de reconstitution des exploitations agricoles (terres et bâtiments, provisoires ou définitifs). Culture dans les régions dévastées. Achat d'engrais, de semences, de machines, d'animaux. Subsides et encouragements à divers. Agents temporaires. Indemnités, salaires. Matériel et divers. Primes de séjour aux praticiens dont la présence est nécessaire pour le relèvement de l'agriculture dans les régions dévastées, tels que médecins-vétérinaires, etc.*

Crédit demandé : 75,000,000 de francs.

Les travaux de reconstitution agricole seront en pleine période d'exécution en 1920. La nouvelle loi sur la restauration des régions dévastées permettant

à l'État de réquisitionner les terres dévastées laissées à l'abandon et de les remettre en valeur, ne peut recevoir son application que moyennant des dépenses élevées, qui seront d'ailleurs récupérées ultérieurement par la revente des terrains cédés à l'État et restaurés par lui. D'autre part, les subsides destinés à stimuler le zèle des fermiers qui reconstituent les exploitations occupées par eux se sont montrés efficaces et il y a lieu de les maintenir. Le libellé est complété en ce sens.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

ART. 79. — *Routes et raccordements. — Expropriations et travaux. — Construction, redressements et amélioration. — Squares et parcs publics dépendant des routes de l'État. — Création. — Subsides aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'État, etc.*

A. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES NORMALES.

Crédit demandé : 70,000,000 de francs.

Le crédit sollicité est nécessaire pour faire face aux dépenses résultant des expropriations et travaux décrétés, ainsi qu'aux dépenses qu'entraîneront la construction de routes nouvelles et la transformation des routes existantes, nécessitée par les progrès constants de la circulation par axe.

B. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES DE GUERRE.

Crédit demandé : 35,500,000 francs.

Crédit nécessaire pour assurer le paiement des travaux de reconstruction ou amélioration extraordinaire ensuite de la guerre.

ART. 80. — *Hôtel du Gouvernement provincial, à Bruges.*

Crédit demandé : 1,300,000 francs.

Le crédit sollicité permettra de continuer les travaux de l'hôtel du Gouverneur ainsi que ceux de l'aile de l'hôtel provincial du côté de la Grand'place.

ART. 81. — *Hôtel du Gouvernement provincial du Brabant. — Amélioration et extension des installations provinciales vers la rue du Lombard.*

Crédit demandé : 250,000 francs.

Le crédit alloué en 1919 n'a pas été utilisé jusqu'à ce jour. Le crédit sollicité sera nécessaire en prévision des travaux à effectuer pour le parachèvement.

ART. 82. — *Bâtiments de l'État. Protection contre l'incendie.*

Crédit demandé : 250,000 francs.

Le crédit sollicité est nécessaire pour l'exécution des fournitures et des travaux indispensables.

ART. 83. — *Palais du Cinquantenaire. Musées royaux des arts décoratifs et industriels.*

A. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES NORMALES.

Crédit demandé : 2,000,000 de francs.

Le crédit sollicité permettra la continuation des travaux de parachèvement des locaux du Musée d'anciennes industries d'art et antiquités, ainsi que l'exécution des travaux d'appropriation du hall de l'aile gauche en vue de l'installation du Musée de l'armée.

B. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES DE GUERRE.

Crédit demandé : 375,000 francs.

Le crédit alloué en 1919 n'étant pas utilisé jusqu'à ce jour, il y a lieu de le maintenir pour 1920, en vue de continuer les travaux.

ART. 84. — *Monts des Arts. Agrandissement et dégagement des musées royaux de peinture et de sculpture.*

Crédit demandé : 1,000,000 de francs.

Le crédit sollicité permettra d'entamer les travaux.

ART. 85. — *Tir national à Schaerbeek. Réfection des installations.*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Ce crédit est nécessaire en prévision de l'exécution des travaux de consolidation des paraballes.

ART. 86. — *Palais de Justice de Gand. Appropriation et transformation.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

Ce crédit est nécessaire pour entamer les travaux projetés.

ART. 87. — *Hôtel du Gouvernement provincial à Anvers. Agrandissement.*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Ce crédit est nécessaire pour entamer les travaux projetés.

ART. 88. — *Hôtel du Gouvernement provincial à Hasselt. Travaux de parachèvement.*

Crédit demandé : 75,000 francs.

en prévision des travaux à exécuter.

ART. 89. — *Hôtel du Gouvernement provincial à Arlon. Reconstruction partielle. Agrandissement et amélioration.*

Crédit demandé : 235,000 francs.

Les travaux étant urgents, les pièces pour la mise en adjudication seront bientôt produites.

ART. 90. — *Palais des Princes-Évêques de Liége. Construction d'un bâtiment dans la troisième cour pour l'agrandissement du Palais de Justice et travaux de restauration de l'aile nord longeant la deuxième cour.*

Crédit demandé : 1,000,000 de francs.

Ce crédit est nécessaire pour que les travaux, dont la dépense est évaluée à 6,300,000 francs, puissent être entamés éventuellement.

ART. 91. — *Casernement des gendarmeries. Locaux du service du casernement des gendarmeries. Construction, appropriation, extension, amélioration, réquisition et achat d'immeubles, expropriations et ameublement.*

A. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES NORMALES.

Crédit demandé : 9,655,000 francs.

Le crédit de 1919, qui s'élevait à 9,310,000 francs, est diminué de 7,500,000 francs du chef du transfert, au Département de la Guerre, du service des Bâtiments militaires, mais il est augmenté de 7,845,000 francs à raison de :

1° La construction de casernes pour loger les nouvelles unités et les forces mobiles de gendarmerie et pour remplacer les casernes louées ou malsaines;

2° Pour l'amélioration, l'appropriation et l'agrandissement de casernes existantes;

3° Pour l'ameublement des nouvelles casernes et pour les frais de première installation des services du casernement;

4° Pour l'acquisition de terrains nécessaires aux constructions.

B. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES DE GUERRE.

Crédit demandé : 8,790,000 francs.

Le crédit alloué en 1919 était de 20,500,000 francs.

La diminution de 11,710,000 francs provient, jusqu'à concurrence de 10 millions, du fait du transfert, au Département de la Guerre, du service des Bâtiments militaires.

Le crédit demandé de 8,790,000 francs est indispensable pour la reconstruction des casernes de gendarmerie détruites et la restauration de celles qui ont été endommagées par l'ennemi.

Ces réédifications sont urgentes afin de permettre de réinstaller convenablement les divers services de la gendarmerie logés dans des locaux qui, dans leur état actuel, sont impropres à l'occupation.

Ce crédit comprend aussi les sommes nécessaires pour remplacer le mobilier détruit et volé par l'occupant. La valeur d'estimation de ce mobilier est de 2,118,000 francs.

Certains de ces travaux de reconstruction et de restauration n'ont pu être effectués sur les crédits de 1919, par suite de l'absence de main-d'œuvre, de matériaux et de matériel, ainsi que d'entrepreneurs à même de les exécuter; il a fallu s'occuper avant tout des restaurations les plus urgentes.

ART. 92. — *Canaux, rivières, évacuation des eaux des polders du nord de la Flandre et installations maritimes d'Anvers : expropriations, travaux, dragages, y compris ceux relatifs aux programmes définis par les lois du 10 mai 1900, du 30 mars 1906 et du 13 mai 1912.*

A. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES NORMALES.

Crédit demandé : 20,000,000 de francs.

Les crédits sollicités sont nécessaires pour faire face aux travaux décrétés et à la continuation des travaux qui n'ont pu être terminés antérieurement.

B. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES DE GUERRE.

Crédit demandé : 52,000,000 de francs.

Pour permettre la continuation des travaux de reconstruction et de réparation rendus nécessaires par les dévastations commises par l'ennemi aux voies hydrauliques et à leurs dépendances ainsi qu'aux ponts à la côte.

ART. 93. — *Ports et côtes : expropriations et travaux.*

A. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES NORMALES.

Crédit demandé : 1,500,000 francs.

Le crédit sollicité permettra le parachèvement des travaux en cours d'exécution et le paiement des dépenses résultant des nouveaux travaux décrétés.

B. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES DE GUERRE.

Crédit demandé : 26,000,000 de francs.

Le crédit alloué en 1919 s'élevait à 17 millions de francs.

L'augmention sollicitée permettra, en outre, de payer en 1920 les frais afférents au renflouement de bateaux sombrés.

ART. 94. — *Augmentation du capital de la Compagnie des Installations maritimes de Bruges.*

Crédit demandé : 3,500,000 francs.

Le crédit est destiné à permettre à la Compagnie des Installations maritimes de Bruges de continuer les travaux indispensables pour la remise en état de ses installations.

ART. 95. — *Frais de gestion et de conservation des stocks de matériaux.*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Ce crédit se décompose comme suit :

Location de terrains	fr.	75,000 »
Frais de distribution		45,000 »
Surveillance		25,000 »
Frais de dépôt.		50,000 »
Divers		5,000 »
TOTAL. . .	fr.	200,000 »

ART. 96. — *Matériel de l'Administration centrale.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

Le crédit porté au Budget de 1919, n'ayant pas été utilisé, la somme demandée pour 1920 est nécessaire pour pourvoir au remplacement des objets enlevés ou disparus pendant la guerre.

ART. 97. — *Études de projets, levés de plans, achats et réparations de matériel, etc. — Instruments, etc.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Ce crédit est nécessaire pour l'achat d'instruments graphiques, détruits ou volés au cours de la guerre.

ART. 98. — *Palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État, etc.*

Crédit demandé : 2,000,000 de francs.

Ce crédit est nécessaire pour l'exécution des travaux les plus urgents. Le montant des dégâts causés par la guerre s'élève à 14,685,000 francs environ (estimation d'après les prix de 1914).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU TRAVAIL ET DU RAVITAILLEMENT.

Ravitaillement de la population civile.

ART. 99. — *Traitements et indemnités du personnel temporaire et auxiliaire.*

Crédit demandé : 850,000 francs.

Il résulte du tableau ci-après que les dépenses s'élèvent, en chiffres ronds, à . . . . . fr. 502,000 »

En outre, une somme de 348,000 francs est à prévoir pour :

Augmentation normale des traitements Extension du personnel . . . . . Réorganisation des cadres, etc. . .	98,000	»	348,000 »
Paiement du personnel des vivres indigènes (1er trimestre)	250,000	»	
TOTAL. . . . fr.			850,000 »

Tableau indiquant les traitements et indemnités de résidence du personnel temporaire et auxiliaire.

Nombre.	Grade.	Traitements annuels.	Dépense.	
	Personnel temporaire.			
1	Directeur . . . . . fr.	11,700	11,700	
2	Chefs de division	9,600	19,200	
3	Chefs de bureau	7,620	22,860	
2	Experts	7,620	15,240	
7	Sous-chefs de bureau	6,780	47,460	
12	Rédacteurs de 1re classe	5,940	71,280	
13	— de 2e —	4,620	60,060	
11	Commis de 1re classe	4,440	48,840	
11	— de 2e —	3,780	41,580	
4	Sténo-dactylogr. de 1re classe . . .	4,500	18,000	
12	— de 2e — . . .	4,140	49,680	
5	Dactylographes	3,600	18,000	
10	Messagers	3,120	31,200	
93				455,100
	A REPORTER. . . . fr.			455,100

		Report. . . . fr.		455,100

Indemnités de résidence.

6	Mariés à . . . . . fr.	720	4,320	
40	—	600	24,000	
40	Célibataires à . . . . . fr.	200	8,000	
7	—	240	1,680	
93				38,000

Personnel auxiliaire.

1	Attaché au Cabinet . . . . . fr.	3,000	3,000	
1	Attaché à la Commission belge de Ravitaillement et intendance (en liquidation) .	1,212	1,212	
3	Nettoyeuses au Service des Achats (5 francs par jour ouvrable)	1,500	4,500	
98				8,712
		Total. . . . fr.		501,812

Art. 100. — *Matériel, loyers, mobilier, fournitures de bureau, dépenses diverses.*

Crédit demandé : 320,000 francs.

Détail du crédit :

Location d'immeubles . . . . . fr.	120,000	»
Fournitures de bureau	20,000	»
Mobilier et entretien des locaux.	40,000	»
Impressions et reliures	35,000	»
Chauffage	25,000	»
Eclairage	6,000	»
Eaux	2,000	»
Papiers.	60,000	»
Abonnements et dépenses imprévues	12,000	»
Total. . . fr.	320,000	»

ART. 101. — *Frais de route et de séjour; jetons de présence, etc. Frais divers.*

Crédit demandé : 500,000 francs.

Détail du crédit :

1° Frais de mission du personnel de l'Administration du Ravitaillement . . . . . fr.	50,000	»
2° Jetons de présence des Commissions spéciales, etc. .	30,000	»
3° Débours et frais de déplacement des inspecteurs et inspecteurs-adjoints des vivres indigènes . . .	400,000	»
4° Frais de bureau, de copie et divers de cette dernière catégorie d'agents ainsi que des Commissions spéciales.	20,000	»
TOTAL. . . fr.	500,000	»

ART. 102, litt. *A*. — *Ravitaillement de la population civile de la Belgique.*

Crédit demandé : 1,504,300,000 francs.

Cette somme se décompose comme il suit :

SERVICE DES VIVRES INDIGÈNES.		
Personnel . . . . . fr.	780,000 (1)	
Achat de céréales exotiques et indigènes.	822,000,000	
Sucre	60,000,000	
Bétail vivant.	90,000,000	
Autres denrées	10,000,000	
Pertes sur réalisation des stocks des coopératives intercommunales de ravitaillement et sur le charbon	110,000,000	
		1,092,780,000
SERVICES COMMERCIAUX.		
Personnel. . . . . fr.	520,000	
Achat de denrées, reprise des stocks du Comité national et des stocks de la base américaine . .	275,000,000	
		275,520,000
SERVICE FRIGORIFIQUE.		
Personnel . . . . . fr.	1,000,000	
Achat de viandes congelées pour la population civile et pour l'armée	120,000,000	
Construction éventuelle de magasins frigorifiques en province	15,000,000	
		136,000,000
TOTAL. . . . fr.		1,504,300,000

(1) La dépense afférente au premier trimestre, estimée à 250,000 francs, sera prélevée sur le crédit de l'article 99. Pour l'année entière, la charge du chef des frais du personnel monte à fr. 780,000 + 250,000 = 1,030,000 francs.

Tableau indiquant les traitements et indemnités de résidence du personnel temporaire et auxiliaire attaché à l'administration du Ravitaillement de la population civile.

I. — Personnel du service des vivres indigènes.

a) *Personnel temporaire.*

Nombre.	Grade.	Traitement annuel.	Dépense.	
1	Directeur général	14,400 »	14,400 »	
3	Chefs de division	9,600 »	28,800 »	
1	Chef de bureau	7,620 »	7,620 »	
6	Rédacteurs de 1re classe	5,940 »	35,640 »	
7	Rédacteurs de 2e classe	4,620 »	32,340 »	
15	Commis de 1re classe.	4,440 »	66,600 »	
13	Commis de 2e classe	3,780 »	49,140 »	
2	Sténo-dactylographes de 1re classe .	4,500 »	9,000 »	
9	Sténo dactylographes de 2e classe .	4,140 »	37,260 »	
2	Dactylographes.	3,600 »	7,200 »	
5	Messagers	3,120 »	15,600 »	
11	Inspecteurs.	7,440 »	81,840 »	
63	Inspecteurs adjoints	5,040 »	317,520 »	
138				
	Indemnité spéciale allouée à un chef de bureau.		2,568 »	
	Indemnité spéciale allouée à un rédacteur de 1re classe		1,000 »	
				706,528 »

Indemnités de résidence.

15	mariés à 720 francs par an	10,800 »	
90	mariés à 600 francs par an	54,000 »	
1	célibataire à 240 francs par an	240 »	
32	célibataires à 200 francs par an. . . .	6,400 »	
138			71,440 »

b) *Personnel auxiliaire.*

1	Rédacteur	3,000 »	3,000 »	
1	Chauffeur à 7 francs par jour . .	2,562 »	2,562 »	
3	Nettoyeuses à 5 francs par jour ouvrable	1,500 »	4,500 »	
143				10,062 »

Indemnités spéciales.

2	Employés	4,200 »	8,400 »	
1	Employée	2,100 »	2,100 »	
				10,500 »
		A reporter. . . . fr.		798,530 »

Report. . . . fr.		798,530 »
Augmentation normale des traitements, extension du personnel, réorganisation des cadres, etc.		181,470 »
Organisation éventuelle de services de contrôle, analyses, etc. . .		50,000 »
Total. . . . fr.		1,030,000 »

II. — Achats du Service des vivres indigènes.

1. — *Céréales exotiques*, frêt, frais de déchargement et de réexpédition des blés, frais de transport, assurances, frais généraux de la C. A. B., etc. . . . . fr.	822,000,000 »	
2. — *Céréales indigènes*, frais d'expédition et de réception, assurances, commissions, etc.		
3. — *Sucres exotiques*		60,000,000 »
4. — *Bétail vivant* destiné à la boucherie ou à l'engraissement.		90,000,000 »
5. — *Autres denrées* dont l'importation se justifierait en raison de la pénurie de produits similaires en Belgique (à l'exclusion des produits déjà importés par le service commercial)		10,000,000 »
Pertes sur réalisation des stocks des coopératives intercommunales de ravitaillement et sur le charbon		110,000,000 »
Total. . . . fr.		1,092,000,000 »

Personnel temporaire des Services commerciaux.

Nombre.	Grades.	Traitement annuel.	Dépense.	
1	Directeur général . . . . fr.	14,400 »	14,400 »	
1	Directeur	11,700 »	11,700 »	
1	Chef de division	2,200 »	2,200 »	(1)
2	Chefs de division.	9,600 »	19,200 »	
1	Chef de bureau	7,620 »	7,620 »	
10	Rédacteurs de 1re classe . . .	5,940 »	59,400 »	
8	Rédacteurs de 2e classe. . . .	4,620 »	36,960 »	
26	Commis de 1re classe	4,440 »	115,440 »	
12	Commis de 2e classe.	3,780 »	45,360 »	
5	Messagers.	3,120 »	15,600 »	
1	Sténo-dactylographe de 1re classe.	4,500 »	4,500 »	
13	Sténo-dactylographes de 2e classe.	4,140 »	62,100 »	
83				394,480 »
	A reporter. . . . fr.			394,480 »

(1) Rappel entre le traitement de chef de division temporaire et le traitement de chef de bureau à titre définitif.

	REPORT. . . . fr.		394,480 »

Indemnités de résidence.

2	mariés à 60 francs par mois . . . . . fr.	1,440 »	
28	— 50 —	16,800 »	
1	marié à 35 —	420 »	
1	célibataire à 20 francs par mois	240 »	
45	célibataires à fr. 16.66 —	8,596 56	
3	célibataires à fr. 8.33 —	299 88	
78			27,796 44

Personnel hors cadre.

1	Assimilé au grade de chef de division . . fr.	9,600 »	
1	Secrétaire-directeur général	6,000 »	
1	Inspecteur des régions dévastées	6,000 »	
1	Inspecteur de la Base américaine	6,000 »	
4			27,600 »

Indemnités spéciales.

2	Chefs de division à 1,800 francs . . . . fr.	3,600 »	
1	Chef de bureau à 1,800 francs	1,800 »	
1	Directeur à 2,700 francs	2,700 »	
1	Secrétaire à 1,200 francs	1,200 »	
5			9,300 »

Frais de voyage et de représentation.

1	Chef de division . . . . . fr.	6,000 »	
1	Inspecteur de la Base américaine.	3,600 »	
1	Inspecteur des régions dévastées	6,000 »	
1	Boute-feu (8 francs par jour ouvrable) . . .	2,400 »	
2	Femmes d'ouvrage (fr. 1.25 par heure) . . .	3,000 »	
6			21,000 »

	TOTAL . . . fr.	480,176 44
Provision pour avancement et extension probable du personnel. .		39,823 56
	TOTAL GÉNÉRAL . . . fr.	520,000 »

PERSONNEL TEMPORAIRE DU SERVICE FRIGORIFIQUE.

Nombre.	Grades.	Traitement annuel.	Dépense.	
1	Directeur	11,700 »	11,700 »	
1	Chef de division	9,600 »	9,600 »	
5	Sous-chefs de bureau	6,780 »	33,900 »	
12	Rédacteurs de 1re classe. . . .	5,940 »	71,280 »	
9	Rédacteurs de 2e classe	4,620 »	41,580 »	
12	Commis de 1re classe	4,440 »	53,280 »	
7	Commis de 2e classe.	3,780 »	26,460 »	
1	Sténo-dactylographe de 1re classe.	4,500 »	4,500 »	
2	Sténo-dactylographes de 2e classe.	4,140 »	8,280 »	
2	Dactylographes	3,600 »	7,200 »	
1	Messager	3,120 »	3,120 »	
2	Ouvriers (salaire hebdomadaire) .	5,200 »	10,400 »	
1	Ouvrier (salaire hebdomadaire) .	3,640 »	3,640 »	
13	Ouvriers (salaire hebdomadaire) .	3,120 »	40,560 »	
1	Indemnité spéciale pour un conseiller technique	7,200 »	7,200 »	
70				332,700 »

Indemnités de résidence.

Mariés.	$\left\{ \begin{matrix} 7 \times 60 \times 12 \\ 33 \times 50 \times 12 \end{matrix} \right\}$	= 24,840 »	
Célibataires	13 × 20 × 12	= 3,120 »	
			27,960 »
			360,660 »

AUGMENTATION DU PERSONNEL.

1	Chef de division	9,600 »	9,600 »	
5	Chefs de bureau	7,620 »	38,100 »	
5	Rédacteurs de 1re classe. . . .	5,940 »	29,700 »	
30	Rédacteurs de 2e classe	4,620 »	138,600 »	
10	Commis de 1re classe	4,440 »	44,400 »	
10	Commis de 2e classe.	3,780 »	37,800 »	
1	Huissier	3,360 »	3,360 »	
100	Ouvriers (salaire hebdomadaire) .	5,120 »	312,000 »	
162				613,560 »

Indemnités de résidence.

Mariés.	$\left\{ \begin{matrix} 6 \times 60 \times 12 \\ 34 \times 50 \times 12 \end{matrix} \right\}$	= 24,720 »	
Célibataires	22 × 20 × 12	= 5,280 »	
			30,000 »
		TOTAL. . . . fr.	1,004,220 »

Soit 1 million de francs en chiffres ronds.

ART. 102 (litt. *b*). — *Subsides aux œuvres de secours.*

Crédit demandé : 92,260,000 francs.

Secours-chômage. — Il y a lieu de prévoir une dépense de 5,000,000 (cinq millions) de francs par mois, étant donné qu'à la 53e quinzaine, la dépense, pour quatorze jours, était de 4,200,000 francs à charge de l'État. La majoration jusqu'à 5,000,000 de francs représente les 5 °/₀ alloués par le Gouvernement aux Offices locaux, à titre d'intervention pour le paiement des salaires du personnel attaché auxdits services, soit pour l'année 1920 . . . . . fr. 60,000,000 »

Secours alimentaire. — La dépense à prévoir de ce chef représente l'intervention de 25 °/₀ dans les secours alloués par les Bureaux de Bienfaisance aux personnes exclues du bénéfice du Secours-chômage, plus les 5 °/₀ d'intervention accordés également aux Offices dudit Secours, pour le paiement des agents qui y sont attachés, 1,250,000 francs par mois, soit pour l'année . . . . . 15,000,000 »

Secours médicaux et pharmaceutiques aux chômeurs. — Ceux-ci peuvent être évalués, par mois, à la somme de 400,000 francs, soit pour l'année, environ . . . 4,600,000 »

Secours médicaux et pharmaceutiques aux secourus des Bureaux de Bienfaisance. — Ils peuvent être évalués à 200,000 francs par mois, soit pour l'année . 2,400,000 »

Aide et apprentissage aux invalides de la Guerre. — On alloue, provisoirement, à cet organisme, en attendant le vote du projet de loi réglant le sort de celui-ci, un subside de 30,000 francs par mois, mais pour les *invalides civils seulement*, soit, au total, par an . . . 360,000 »

Ligue Belge contre la Tuberculose. — On alloue 560,000 francs par mois, soit, au total, pour l'année . 7,500,000 »

Personnel de la Direction centrale des Secours et des Directions Provinciales des Secours, 125,000 francs par mois, soit par an . . . . . 1,500,000 »

Frais Généraux. — 25,000 francs, par mois, soit par an . . . . . 300,000 »

Frais de déplacements et de missions du personnel du Service des Secours, 50,000 francs par mois, soit pour l'année. . . . . 600,000 »

TOTAL. . . . . fr. 92,260,000 »

Tableau indiquant les traitements du personnel temporaire attaché à la « Direction centrale des secours ».

Nombre.	Qualité.	Traitements mensuels.		Dépense par mois.		
1	Directeur	385 + 590		975	»	
1	Chef de service	695	»	695	»	
1	Sous-chef de bureau	625	»	625	»	
6	Rédacteurs de 1re classe	555	» 3,330 »	4,360	»	
2	Rédacteurs de 1re classe	515	» 1,030 »			
1	Secrétaire	515	»	515	»	
1	Employé (Bourse du Travail)	500	»	500	»	
2	Comptables	450	» 900 »	1,325	»	
1	Comptable	425	» 425 »			
1	Rédacteur de 2e classe	465	» 465 »	3,015	»	
3	Rédacteurs de 2e classe	445	» 1,335 »			
3	Rédacteurs de 2e classe	405	» 1,215 »			
1	Sténo-dactylographe de 1re classe	395	»	395	»	
1	Commis de 1re classe	390	»	390	»	
3	Commis de 2e classe	375	» 1,125 »	2,416	64	
1	Commis de 2e classe	341 66	341 66			
3	Commis de 2e classe	316 66	949 98			
3	Sténo-dactylographes de 2e classe	365	» 1,095 »	1,772	66	
1	Sténo-dactylographe de 2e classe	361	» 361 »			
1	Sténo-dactylographe de 2e classe	316 66	316 66			
1	Employé (Bourse du Travail)	350	»	350	»	
2	Huissiers	350	» 700 »	1,300	»	
1	Huissier	400	» 400 »			
1	Huissier	200	» 200 »			
1	Messager	280	»	280	»	
						18,914 30
	Inspection.					
1	Inspecteur	605	»	605	»	
1	—	550	»	550	»	
1	—	520	»	520	»	
4	—	510	»	2,040	»	
3	—	500	»	1,500	»	
1	—	495	»	495	»	
4	—	480	»	1,920	»	
2	—	465	»	930	»	
1	—	450	»	450	»	
1	—	445	»	445	»	
						9,435 »
	Office auxiliaire du tir national.					
1	Caissier	300	»	300	»	
1	Employé	275	»	275	»	
1	Nettoyeuse	45	»	45	»	
						620 »
65						28,969 30

Liste des salaires des directions provinciales.
Relevé pour les neuf provinces.

Nombre d'agents.	Traitements mensuels.	Dépense par mois.
1	1,100 »	1,100 »
1	820 »	820 »
1	720 »	720 »
1	700 »	700 »
1	645 »	645 »
2	600 »	1,200 »
1	585 »	585 »
1	570 »	570 »
2	555 »	1,110 »
1	540 »	540 »
2	535 »	1,070 »
1	530 »	530 »
4	520 »	2,080 »
7	500 »	3,500 »
6	490 »	2,940 »
1	485 »	485 »
4	480 »	1,920 »
1	475 »	475 »
5	460 »	2,300 »
2	455 »	910 »
2	450 »	900 »
3	440 »	1,320 »
1	435 »	435 »
1	430 »	430 »
1	422 »	422 »
1	420 »	420 »
2	410 »	820 »
2	405 »	810 »
39	400 »	15,600 »
1	395 »	395 »
3	390 »	1,170 »
7	385 »	2,695 »
10	380 »	3,800 »
4	375 »	1,500 »
3	370 »	1,110 »
4	360 »	1,440 »
1	355 »	355 »
A REPORTER. . 130		fr. 57,822 »

Reports . . .	150		fr.	57,822 »
	4	350 »		1,400 »
	5	340 »		1,700 »
	1	335 »		335 »
	1	330 »		330 »
	3	325 »		975 »
	1	320 »		320 »
	1	315 »		315 »
	56	300 »		16,800 »
	1	310 »		310 »
	7	290 »		2,030 »
	1	285 »		285 »
	3	275 »		825 »
	2	270 »		540 »
	2	265 »		530 »
	1	255 »		255 »
	11	250 »		2,750 »
	1	260 »		260 »
	2	240 »		480 »
	2	235 »		470 »
	4	225 »		900 »
	1	205 »		205 »
	16	200 »		3,200 »
	1	195 »		195 »
	3	190 »		570 »
	4	180 »		720 »
	3	175 »		525 »
	3	150 »		450 »
	1	140 »		140 »
	1	125 »		125 »
	1	100 »		100 »
	2	75 »		150 »
	1	30 »		30 »
Total. . .	276			96,042 francs par mois.

Direction centrale	fr.	28,969 30
Directions provinciales.		96,042 »
Total. . . .	fr.	125,011 30 par mois,

soit, pour l'année, 1,500,000 francs (chiffres ronds).

N. B. — Les salaires renseignés sont alloués globalement, y compris les indemnités spéciales.

ART. 103. — *Cours industriels et professionnels. Conférences techniques, cinématographiques et autres pour chômeurs : subsides, matériel, fournitures classiques, dépenses diverses.*

Crédit demandé : 300,000 francs.

Le libellé du crédit explique suffisamment sa destination.

ART. 104. — *Encouragements aux institutions ayant pour but le placement gratuit des travailleurs. Intervention dans les frais des Bourses de travail officielles. Encouragements aux caisses de prévoyance et de secours instituées en faveur des victimes du chômage involontaire. Commission permanente des Unions professionnelles des bourses paritaires du travail et des caisses de prévoyance et de secours en faveur des victimes du chômage involontaire. Dépenses diverses.*

Crédit demandé : 13,335,000 francs.

Il y a lieu de prévoir 1 million par mois pour subsidier les caisses de chômage et les chômeurs épargnants affiliés aux Fonds communaux de chômage. Les indemnités ne seront plus allouées qu'aux chômeurs qui, ayant repris le travail, retombent en état de chômage et ne seront plus admis aux secours.

ART. 105. — *Subsides aux associations mutualistes ayant organisé le service médico-pharmaceutique.*

Crédit demandé : 16,200,000 francs.

Ces subsides ont été prélevés en 1919 sur l'article 58 du Budget extraordinaire.

ART. 106. — *Majoration à titre de secours exceptionnels, en cas de besoin, des allocations annuelles et rentes dues aux victimes d'accidents du travail conformément à la loi du 24 décembre 1903, sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail. Intervention de l'État dans les frais d'administration occasionnés par le paiement de ces secours. Dépenses diverses.*

Crédit demandé : 8,000,000 de francs.

La situation pénible où, par suite des nécessités de la période actuelle, se trouvent certaines catégories de victimes d'accidents du travail dont la réparation est établie en raison des salaires gagnés avant ou pendant la guerre,

et dans les conditions prévues par l'article 8 de la loi du 24 décembre 1903, non modifiée par la loi du 24 août 1919, a déterminé le Gouvernement à intervenir en leur faveur. Le crédit pourvoira au paiement, à titre de secours exceptionnels, d'allocations annuelles ou de rentes supplémentaires aux invalides et aux ayants droit de la victime qui seront dans le besoin.

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

ART. 107. — *Chemins de fer. — Services communs.*

Crédit demandé : 1,900,000 francs.

Reconstitution de la réserve d'approvisionnements des papiers, fournitures de bureau, imprimés, etc.

ART. 108. — *Chemins de fer. — Voies et Travaux* (y compris dommages-intérêts pour inexécution de travaux).

A. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES NORMALES.

Crédit demandé : 60,000,000 de francs.

Premier crédit en vue de la réalisation des travaux énumérés ci-après, dont l'évaluation totale s'élève à 124,800,000 francs.

a) *Travaux.*

Aménagement des gares : d'Anvers (modifications et extensions aux voies ferrées des environs d'Anvers), Louvain (formation), Denderleeuw, Bruxelles (gares de l'agglomération), Hoboken (gare à marchandises), Tirlemont, Bourg-Léopold, Bourg-Léopold (gare de cavalerie), Looz, Laeken, Landen, Aguesses (gare privée), Pepinster, Verviers, Montzen, Herstal, Liége (Guillemins), Jemelle, Marbehan, Arlon, Sterpenich, Athus, Bertrix, Libramont, Thielt, Menin, Comines, Ypres, La Pinte, Deynze, Waereghem, Maldeghem, Eecloo, Renaix, Lessines, Lessines (Carrières), Hasselt, Wijckmael-Beverloo, Marcinelle, Monceau (formation), Roux, Courcelles (Motte), Luttre, La Sambre, Charleroy (Ville Haute), Ransart, Dampremy, Tubize, Braine-le-Comte, Gouy-lez-Piéton, Nivelles-Nord,

Court-Saint-Étienne, Turnhout, Boom, Auvelais, Ciney, Rixensart, Chastre, Moustier, Bruxelles (Quartier-Léopold), Ottignies, Ronet, etc.

Construction de bâtiments de recettes, hangars aux marchandises, remises aux locomotives, ateliers de wagons et de voitures, bâtiments pour services divers et agrandissement des bâtiments existant à Louvain, Hannut, Liége (Palais), Plombières, Montzen, Visé (Haut), Bomal, Statte, Liége (Guillemins), stations de Bertrix à Muno, Hérinnes-lez-Enghien, Meirelbeke, Ligne, Tournai, Acren, Chapelle-à-Wattines, Enghien, Lessinnes (Carrières), Ville-Pommerœil, Hasselt, Bassenge, Rotselaer, Nederheim, Beverst, Glons, Genck, Charleroy (Sud), Charleroy (Quai), Monceau (formation), Roux, Luttre, Ransart, Walcourt, Schaerbeek, Bruxelles (bâtiment de la rue Belliard), Forest (Midi), Bruxelles (Midi) (gare aux marchandises de la Petite-Ile), Anvers (rue des fortifications), Braine-le-Comte, Pont-à-Celles (Nord), Feluy-Arquennes, Basse-Wavre, Heverlé, Limal Wavre, Boitsfort, Ottignies, Mont-Saint-Guibert, etc.

Alimentation d'eau et modifications aux installations existantes des gares de : Tirlemont, Bourg-Léopold, Montzen, Gendron-Celles, Hasselt, Diest, Bruxelles (Midi), Baulers, Nielen, Turnhout, Anvers (Bassins et Entrepôt local), Bouchout, Hérenthals, etc.

Construction et renforcement d'ouvrages d'art, suppression de passages à niveau à : Braine-le-Comte, Aerschot, Jette-Saint-Pierre, Berchem-Sainte-Agathe, sorties de Châtelineau vers Le Campinaire et vers Montignies-sur-Sambre, Louvain, Haeren-Nord, Waremme, Aguesses, Liége, Verviers, Libramont, entre haltes de Zetrud-Lumay et Saint-Jean-Geest, Roux, Courcelles (Motte), Obaix-Buzet, Lambusart, Manage, Court-Saint-Étienne, lignes Bruges-Ostende, Blankenberghe-Heyst, Zeebrugge, Genval, Ottignies, Ernage, Oret, etc.

Acquisitions de terrains pour l'exécution de travaux d'aménagement de stations et haltes, la construction de bâtiments, l'établissement de voies de garage, construction d'ouvrages d'art, suppression de passages à niveau, travaux généraux, etc. . . . . fr. 60,000,000 »

b) *Travaux généraux.*

Création de haltes et aménagement de haltes existantes (bâtiments, voies, signaux, abris, etc.). — Menus travaux divers aux voies. — Établissement de voies de manœuvres, de voies de garage, de liaisons, de culs-de-sac, de sécurité, siding-lines, etc. Renforcement de la voie courante; consolidation de la voie, des talus; travaux d'assèchement, etc. — Pavages (cours aux marchandises, prolongement de trottoirs et de quais dans les stations, rampes de chargement). Fondations pour appareils dans

A REPORTER. . . fr. 60,000,000 »

REPORT. . . fr. 60,000,000 »

les voies (ponts à peser les chariots, les wagons). — Établissement de caniveaux pour le chauffage préalable des trains, etc. — Colonnes hydrauliques, engins de chargement, plaques tournantes, etc. — Maisons ouvrières (pour piqueurs et gardes). — Fondations pour engins de pesage. — Abris pour voyageurs sur les quais des gares. — Améliorations et extentions des bâtiments utilisés par le service de la traction. — Fondations pour les machines dans ces bâtiments, plaques tournantes et ponts à peser pour locomotives, engins de pesage. — Prises d'eau et bassins de décantation. — Amélioration et extension des parcs à charbons et à briquettes et caves pour réservoirs à pétrole. — Installation pour désinfection de voitures, etc. — Travaux pour la sécurité de la circulation des trains. — Mise en état de la signalisation y compris le matériel de toute nature en extension. — Matériel de voies (rails et accessoires), ponts à peser, jauges, colonnes hydrauliques, indicateurs dromopétards, etc. Ballast. — Mobilier, ameublement, instruments, outils en extension. — Salaires des agents préposés à l'étude et à la surveillance des travaux neufs (dessinateurs temporaires, surveillants). . . . . fr. 34,500,000 »

c) *Construction de lignes nouvelles et de courbes de raccordement. — Modifications aux lignes existantes.*

Ligne de Bruxelles-Midi à Gand-Saint-Pierre. — Quadruple voie entre Weerde et Malines. — Seconde double voie entre Malines et le quadrilatère de Mortsel. — Redressement de la ligne d'Anvers-Lierre. — Relèvement de la ligne de Malines à Termonde. — Ligne de Schaerbeek-Hal (y compris tunnel du Cinquantenaire et station de Schaerbeek-Josaphat). — Ligne du bassin minier de la Campine (section Heppen-Houthaelen-Asch). — Ligne de Fexhe-le-Haut-Clocher à Kinkempois. — Courbe de jonction entre Hasselt-Diest et Hasselt-Neerpelt. — Déplacement de la bifurcation de Hasselt vers Diest-Neerpelt et Maeseyck. — Quadruple voie entre Châtelineau et Charleroy. — Raccordement direct entre les lignes de Tubize-Rognon et Rognon-Enghien. — Ceinture ouest de Gand. — Détournement de la ligne

A REPORTER. . . . fr. 94,500,000 »

REPORT. . . . fr.	94,500,000	»
Bruges à Lophem. — Déplacement de la gare de Bruges et des voies aboutissantes. — Prolongement de la ligne de Bruges à Heyst jusqu'à Knocke. — Quadruple voie entre Landen et Fexhe-le-Haut-Clocher. — Quadruple voie entre Liége et Chênée. — Raccordement aux abords de Liége.		
Acquisitions de terrains pour construction de lignes nouvelles, de courbes de raccordements et les modifications aux lignes existantes. . . . . fr.	20,000,000	»
d) *Établissement de doubles voies* .		
Lignes de : Olloye à la frontière française, Houyet à Virton, Virton à Marbehan, Virton à Athus. — Raccordement de la ligne de Gembloux à Jemeppe s/Sambre à celle de Charleroy à Namur et mise à double voie entre Mazy et Jemeppe-Froidmont, Virton à Halanzy, Hasselt à Asch, Hasselt à Houthaelen, Hasselt à Landen, Gembloux à Landen, Landen à Ciney, section de Clavier vers Marloie (études), Hérenthals à Weelde.		
Acquisitions de terrains pour l'établissement de doubles voies. . . . . fr.	10,000,000	»
e) *Dommages-intérêts pour l'inexécution de travaux.*	300,000	»
TOTAL. . . . fr.	124,800,000	»

B. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES DE GUERRE.

Crédit demandé : 265,100,000 francs.

Approvisionnement de billes, rails et accessoires destinés à la reconstruction des voies démolies au cours de la guerre . . . . . fr.	115,500,000	»
Matériaux destinés à la restauration des ouvrages d'art, bâtiments, etc., détruits au cours de la guerre. . . .	147,500,000	»
Traitements des fonctionnaires et employés commis à la surveillance des travaux de reconstruction. . . .	1,500,000	»
Rémunérations des ouvriers coopérant aux travaux de reconstruction.	600,000	»
TOTAL. . . . fr.	265,100,000	»

ART. 109. — *Aménagement du quartier de la Putterie.*

Crédit demandé : 500,000 francs.

Avances au fonds spécial institué par l'article 6 de la loi du 26 août 1903, pour l'exécution de la convention conclue le 7 avril de la même année entre l'État et la ville de Bruxelles et relative à la transformation du quartier de la Putterie et de ses abords.

ART. 110. — *Jonction directe à Bruxelles des parties Nord et Sud du réseau des chemins de fer belges.*

Crédit demandé : 14,840,000 francs.

Ce crédit est destiné, à concurrence de 14,340,000 francs, à la continuation des travaux et au payement des dépenses pour acquisitions d'immeubles, expropriations, etc., en 1920 et, à concurrence de 500,000 francs pour le règlement de comptes des entreprises en cours d'exécution en 1914.

ART. 111. — *Chemins de fer. — Traction et matériel.*

A. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES NORMALES.

Crédit demandé : 115,678,500 francs.

Ce crédit est destiné aux dépenses suivantes :

a) Locomotives, voitures et fourgons restant à fournir sur les marchés d'avant-guerre . . . . . fr.	23,991,800	»
b) Matériel roulant à commander à l'étranger . . .	84,921,400	»
c) Équipement au chauffage à la vapeur d'un certain nombre de voitures	3,000,000	»
d) Machines outils, appareils de levage pour ateliers et stations, service hydraulique, etc.	3,765,300	»
TOTAL. . . fr.	115,678,500	»

B. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES DE GUERRE.

Crédit demandé : 659,275,689 francs.

Reconstitution de la réserve des combustibles enlevés par l'ennemi . . . . . fr.	15,890,000	»
A REPORTER. . . . fr.	15,890,000	»

Report. . . . fr.	15,890,000	»
Reconstitution des réserves d'approvisionnements d'objets de matériel, etc., et de l'effectif des bâches enlevés ou détruits au cours de la guerre.	217,412,000	»
Reconstitution de l'effectif du matériel roulant détruit ou disparu au cours de la guerre.	414,900,410	»
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés commis à la surveillance de la réparation du matériel endommagé au cours de la guerre	680,000	»
Rémunérations des ouvriers affectés à la réparation du matériel endommagé au cours de la guerre . . .	10,393,279	»
Total. . . fr.	659,275,689	»

Art. 112. — *Transports.*

Crédit demandé : 15,750,000 francs.

Reconstitution du petit matériel des stations enlevé par l'ennemi ou détruit au cours de la guerre.

Art. 113. — *Masse d'habillement.*

Crédit demandé : 2,500,000 francs.

Reconstitution des approvisionnements de la masse d'habillement de l'administration des chemins de fer, enlevés par l'ennemi.

Art. 114 — *Service de l'Électricité.*

A. — Dépenses extraordinaires normales.

Crédit demandé : 3,300,000 francs.

a) Installations d'éclairage électrique et de force motrice jusqu'aux moteurs inclusivement, dans les stations, ateliers, etc. fr.	1,673,000	»
b) Installations de pomperies électriques, de tracteurs pour plaques tournantes, de cabines de transformation et de force motrice; fournitures de moteurs, etc. . fr.	1,401,000	»
c) Ligne vicinale Mons-Boussu : Modification de voitures-motrices; établissement de la double voie dans la traversée de Jemappes; prolongement de la ligne jusqu'à la place Léopold, etc. . . .	226,000	»
Total . . fr.	3,300,000	»

B. — Dépenses extraordinaires de guerre.

Crédit demandé : 10,776,000 francs.

Reconstitution des effectifs des dépôts d'objets d'approvisionnements ; réinstallation de l'éclairage électrique dans les stations, ateliers, etc. Remise en état de la ligne vicinale Mons-Boussu. Suite d'enlèvements et de destructions imputables à l'ennemi.

Art. 115. — *Service de la Marine.*

A. — Dépenses extraordinaires normales.

Crédit demandé : 8,221,500 francs.

1° *Canots-moteurs et moteurs :* 730,000 francs.

Afin de pouvoir porter rapidement secours aux navires en détresse, il a été reconnu indispensable d'acquérir trois canots de sauvetage à moteurs, ainsi qu'un moteur de rechange, pour les stations du littoral. La dépense à prévoir est de 530,000 francs.

Le crédit alloué en 1919 est resté sans emploi, pour le motif que la mise en adjudication n'a pu avoir lieu avant le 1er janvier 1920.

Un canot-moteur (120,000 francs) est nécessaire pour mettre la police maritime à même d'exercer une surveillance efficace sur l'Escaut, en vue de la répression des vols qui s'y commettent à bord des navires.

La mise en ligne de bateaux-pilotes à vapeur pour desservir les navires de commerce faisant route pour les ports belges, nécessite la transformation en canots-moteurs de deux canots à rames de la rade de Flessingue.

La fourniture des moteurs et les travaux d'installation et d'appropriation entraîneront une dépense de 80,000 francs.

2° *Bateaux à vapeur :* 3,380,000 francs.

Pour faire face au trafic entre Anvers et la Tête-de-Flandre, la flottille du passage d'eau doit être renforcée d'une unité.

Le prix d'acquisition est de 960,000 francs.

Le crédit alloué en 1919 n'a pu être engagé en temps utile.

Les exigences du service et les revendications du personnel exigent l'acquisition de cinq chalutiers à vapeur, à transformer en bateaux-pilotes, pour desservir en mer les navires faisant route pour les ports belges.

Trois de ces unités ont été cédées par le service de la récupération, les deux autres par le Gouvernement anglais.

Pour en assurer le paiement, il est nécessaire de prévoir au Budget de 1920 une somme de 2,000,000 francs.

Construction d'un bateau à vapeur, type « Police de la Rade », pour le service du pilotage, à Anvers, 270,000 francs.

L'acquisition de cette unité est jugée nécessaire pour exercer d'une façon effective, de jour et de nuit, la police de la navigation dans les passes navigables de l'Escaut et des rades d'Anvers et d'Austruweel, afin d'assurer toute liberté d'évolution aux grands vapeurs qui fréquentent le port d'Anvers.

Ce crédit avait été demandé au budget de 1919, mais il est resté sans emploi par suite de l'impossibilité de préparer les plans en temps utile.

Navire pour la remorque et le sauvetage à Blankenberge, 150,000 francs.

Le canot à moteur actuellement en service doit être condamné.

Le coût d'un canot-moteur neuf est estimé au prix du jour à 120,000 francs, somme sollicitée au budget ordinaire. Celle de 150,000 francs, dont l'inscription est demandée à l'extraordinaire, représente la différence entre le montant précédent et celui (270,000 francs) d'une unité du type à adopter.

3° *Paquebots pour la ligne Ostende-Douvres :* 4,111,500 francs.

Remplacement du paquebot *Marie-Henriette* qui s'est perdu sur les côtes françaises en transportant des soldats belges blessés.

Le coût de cette unité, qui sera du type moderne, est évalué actuellement à 8,250,000 francs.

La valeur du remplacement d'une malle du type *Marie-Henriette*, estimée à 4,138,500 francs, est inscrite au budget des dépenses résultant de la guerre de 1920.

Le complément, soit 4,111,500 francs, représentant la plus-value d'une malle nouveau type, avait été pétitionné en partie au budget de 1919, mais il doit être réinscrit, l'adjudication n'ayant pu encore avoir lieu.

B. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES DE GUERRE.

Crédit demandé : 13,572,100 francs.

Reconstitution des stocks des combustibles, cordages, toiles à voiles et autres matières enlevés par l'ennemi . . . . . fr.	883,500 »
Reconstitution de la réserve d'approvisionnements des papiers, fournitures de bureau, imprimés, etc. . . .	199,500 »
Remise en état du matériel, des locaux et du mobilier détériorés au cours de la guerre.	4,806,000 »
Remplacement et réparation de matériel flottant, etc., disparu ou détruit pendant la guerre :	
a) Bateaux garde-pêche et navire-école des mousses avec ses annexes.	600,000 »
b) Bateaux-phares, balisage de la côte	1,852,100 »
c) Un paquebot à turbines	4,138,500 »
d) Reconstruction des ateliers	1,092,500 »
Fr.	13,572,100 »

ART. 116. — *Postes, Télégraphes et Téléphones. Services communs.*

Crédit demandé : 281,000 francs.

Reconstitution des réserves de matériel, machines, outils et approvisionnements divers.

ART. 117. — *Administration des Postes* (y compris 10,000 francs pour paiement de la deuxième annuité du prix d'achat du bâtiment des Postes à Deynze).

A. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES NORMALES.

Crédit demandé : 2,300,000 francs.

Crédit nécessaire pour la construction et le parachèvement de nouveaux locaux, la liquidation d'honoraires d'architectes, ainsi que pour le paiement de fournitures de boîtes-bornes, coffres-forts et objets mobiliers en extension.

B. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES DE GUERRE.

Crédit demandé : 2,236,817 francs.

Reconstruction et réfection de locaux détruits ou détériorés au cours de la guerre . . . . . fr.	2,097,017	»
Traitements des fonctionnaires et employés commis à la surveillance des travaux	68,250	»
Rémunérations des ouvriers coopérant aux mêmes travaux	71,550	»
TOTAL. . . . fr.	2,236,817	»

ART. 118. — *Administration des Télégraphes et des Téléphones.*

A. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES NORMALES.

Crédit demandé : 20,133,000 francs.
(y compris 4,599,000 francs pour dépenses arriérées. — Marchés de 1914).

a) Télégraphes. — Lignes et bureaux. . . . fr.	1,525,000	»
b) Locaux. — Télégraphes et Téléphones. . . .	1,843,500	»
c) Réseaux téléphoniques.	1,797,500	»
d) Circuits téléphoniques.	5,190,000	»
e) Transformation des réseaux téléphoniques . . .	5,178,000	»
Dépenses extraordinaires normales de 1920. . . fr.	15,534,000	»
Dépenses arriérées.	4,599,000	»
TOTAL. . . fr.	20,133,000	»

B. — Dépenses extraordinaires de guerre.

Crédit demandé : 19,733,198 francs.

Reconstruction des lignes télégraphiques et téléphoniques et des bureaux détruits ou détériorés par l'ennemi; reconstitution de réserves d'approvisionnements divers, etc. . . . . fr.	15,644,500	»
Rémunérations des ouvriers coopérant aux travaux de reconstruction des lignes, etc.	4,088,698	»
Total. . . fr.	19,733,198	»

Art. 119. — *Administration des transports par eaux intérieures.*

Crédit demandé : 11,150,000 francs.

Aménagement de l'hôtel destiné à l'administration centrale de l'administration des transports par eaux intérieures; achat de mobilier . . . . . fr.	200,000	»
Salaires des équipages des unités fluviales cédées par le Gouvernement britannique au Gouvernement belge, frais d'expertise	1,700,000	»
Aménagement des bureaux du service d'exécution; achat de mobilier.	250,000	»
Installation de trois chantiers pour réparations d'entretien pour allèges et remorqueurs.	3,000,000	»
Mise en état et gréement :		
a) D'unités fluviales cédées par le Gouvernement britannique au Gouvernement belge	3,000,000	»
b) D'embarcations prises de guerre.	3,000,000	»
Total. . . fr.	11,150,000	»

Art. 120. — *Chemins de fer. Service du rachat des chemins de fer concédés, etc.*

Crédit demandé : 27,025 francs.

Ce crédit est nécessaire pour solder le complément du prix de reprise du chemin de fer de la Flandre occidentale, dès que la Compagnie aura rempli les obligations lui imposées par l'article VIIIa de la Convention du 5 mai 1906.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

A. — Dépenses extraordinaires normales.

Art. 121 à 198. — *Bâtiments militaires.*

Total des crédits demandés : 39,130,615 francs.

La destination de ces crédits est indiquée aux différents articles du tableau.

B. — Dépenses extraordinaires de guerre.

Administration centrale.

Art. 199. — *Traitements et indemnités du personnel civil temporaire.*

Crédit demandé : 3,161,000 francs.

660	employés temporaires à	4,200 francs. . . . fr.	2,772,000	»
110	id.	2,920 »	321,200	»
1	id.	6,650 »	6,650	»
1	id.	7,200 »	7,200	»
1	id.	6,600 »	6,600	»
1	id.	4,800 »	4,800	»
2	id.	1,500 »	3,000	»
1	id.	4,250 »	4,250	»
1	id.	4,100 »	4,100	»
2	id.	3,965 »	7,930	»
5	id.	3,871 »	19,355	»
1	id.	3,672 »	3,672	»
786		Total. . . fr.	3,160,757	»

Soit : 3,161,000 francs.

Art. 200. — *Indemnités au personnel permanent de l'Administration centrale pour travaux supplémentaires.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

Par suite de surcroît de besogne, le personnel du Département de la Guerre est forcé d'effectuer des prestations supplémentaires qu'il convient de rémunérer.

ART. 201. — *Indemnités aux sous-officiers et soldats détachés au Ministère de la Guerre.*

Crédit demandé : 228,400 francs.

Il est nécessaire de maintenir transitoirement dans les bureaux de l'Administration centrale un nombre assez élevé de sous-officiers et soldats pour coopérer à la liquidation du surcroît d'affaires occasionné par la guerre.

ART. 202. — *Matériel.*

Crédit demandé : 140,000 francs.

Fournitures de bureaux, reliure des registres de l'Administration centrale; impressions, papiers, enveloppes, machines à écrire, ports de lettres et autres menues dépenses. . . . . fr.	100,000	»
Eclairage et chauffage	15,000	»
Entretien des locaux, achat et entretien des meubles. .	25,000	»
TOTAL. . . . fr.	140,000	»

ART. 203. — *Institut cartographique militaire. Matériel et acquisitions.*

Crédit demandé : 80,000 francs.

Remplacement d'instruments topographiques et géodésiques et reconstitution de signaux.

Hôpitaux et pharmacies militaires.

ART. 204. — *Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux; services médico-chirurgical et pharmaceutique.*

Crédit demandé : 14,291,450 francs.

Frais de traitement des sous-officiers et soldats (y compris la solde d'hôpital); traitements et indemnités des infirmières; frais d'inhumation; entretien des hôpitaux. Achat de matériel, d'objets de couchage et d'effets d'habillement, etc. . . . . fr.	10,714,200	»
Services médico-chirurgical et pharmaceutique . .	3,577,250	»
(Achat de médicaments, d'objets de pansement, de chirurgie, etc.; soins donnés aux ayants-droit par des médecins civils et militaires; médicaments fournis par des pharmaciens civils, achat d'appareils de prothèse, etc.).		
TOTAL. . . . fr.	14,291,450	»

Armement, charroi et harnachement de l'armée.

ART. 205. — *Traitements, salaires et indemnités du personnel civil appointé et salarié, etc.*

Crédit demandé : 8,002,900 francs.

Fonderie de canons . . . . . fr.	1,168,250	»
9 employés temporaires;		
2 dactylographes;		
7 dessinateurs;		
7 contremaitres;		
2 chefs d'équipes;		
238 ouvriers de métier;		
1 journalier.		
Arsenal de construction	2,772,500	»
Main d'œuvre (ouvriers civils travaillant le fer, le bois, le cuir, etc.).		
Manufacture d'armes	1,525,000	»
1 commis salarié.		
Armuriers, ouvriers divers travaillant le fer ou le bois dans l'établissement et dans les ateliers divisionnaires.		
Direction du charroi automobile.	1,230,000	»
Salaires et indemnités, primes de travail en général, main-d'œuvre.		
École de Pyrotechnie (Zwijndrecht)	456,750	»
Ouvriers divers, main-d'œuvre.		
Service d'entreposage des marchandises provenant des établissements d'artillerie du Hâvre	85,400	»
1 commis;		
4 contremaitres;		
5 employés;		
37 ouvriers.		
Ateliers de fabrication de munitions à Gainneville (France), (en liquidation).	225,000	»
3 ingénieurs;		
3 commis;		
10 employés temporaires;		
Ouvriers divers.		
A REPORTER. . . . fr.	7,482,900	»

Report. . . . fr.	7,482,900	»
Corps de transports du Havre et de Soquence (en liquidation	520,000	»
27 employés;		
1 magasinier;		
6 contremaîtres;		
1 chef d'atelier;		
Chefs d'équipes, ouvriers divers et chauffeurs.		
Total. . . . fr.	8,002,900	»

Art. 206. — *Approvisionnements de toute nature et frais généraux des établissements d'artillerie et parcs.*

Crédit demandé : 6,642,000 francs.

Fonderie de canons . . . . . fr.	2,731,750	»
Arsenal de construction	1,580,000	»
Manufacture d'armes	1,040,200	»
Direction du charroi automobile	940,000	»
École de pyrotechnie (Zwyndrecht)	182,250	»
Service d'entreposage des marchandises provenant des établissements d'artillerie du Hâvre	12,800	»
Ateliers de fabrication de munitions de Gainneville (France) (en liquidation)	75,000	»
Corps de transports du Havre et de Soquence (en liquidation)	80,000	»
Total. . . fr.	6,642,000	»

Bâtiments militaires et services techniques du génie.

Art. 207. — *Service des bâtiments militaires. Personnel.*

Crédit demandé : 250,000 francs.

Commissions spéciales instituées pour la constatation et la réparation des dommages causés en 1914 dans les positions fortifiées d'Anvers, de Liége et de Namur, par les mesures préventives de défense (frais d'expertise, vacations, indemnités diverses et frais de bureau).

Art. 208. — *Service des bâtiments militaires. Bâtiments.*

Crédit demandé : 19,786,000 francs.

Le crédit demandé représente les dépenses qui seront vraisemblablement engagées dans le courant de l'année 1920.

Gros entretien (y compris les peinturages, blanchisssages, etc.), réparation et renouvellement aux bâtiments militaires (camps y compris) et aux

ouvrages de fortification et mixtes; services des bureaux, levés de plans, constructions et améliorations, achat d'immeubles, expropriations, acquisitions de baraquements . . . . . fr. 15,773,000 »

Achat, renouvellement et entretien des objets mobiliers, de matériel de mobilisation, de gros matériel des corps de troupes, du mobilier des écoles et des magasins, appareils et objets de gymnastique, etc., achat des matériaux et de matériel pour les magasins et ateliers du service des bâtiments militaires; champs de tir; travaux de défrichement et de plantations, etc. . . . . fr. 4,013,000 »

TOTAL . . fr. 19,786,000 »

ART. 209. — *Services techniques du Génie. Personnel.*

Crédit demandé : 288,200 francs.

Traitements, salaires et indemnités du personnel civil appointé et salarié; indemnités spéciales du personnel militaire.

BATAILLON DE PROJECTEURS : PERSONNEL CIVIL.

1 sous-chef d'atelier. . . . . fr.	4,860 »	
1 secrétaire	3,000 »	
1 dactylographe	3,000 »	
3 comptables à 3,000 francs	9,000 »	
5 magasiniers	18,225 »	
4 mécaniciens	15,660 »	
1 mécanicien (1er metteur au point) . . .	4,320 »	
4 ajusteurs	15,660 »	
1 tourneur	3,915 »	
1 électricien et bobineur	4,050 »	
3 menuisiers	11,745 »	
1 forgeron	3,915 »	
1 tôlier	3,915 »	
Divers (manœuvres, etc.)	8,735 »	
		110,000 »

DIRECTION DE LA TÉLÉGRAPHIE MILITAIRE : PERSONNEL CIVIL.

4 magasiniers à 3,000 francs . . . fr.	12,000 »	
2 employés de bureau à 3,600 francs . .	7,200 »	
3 expéditionnaires à 3,000 francs . . .	9,000 »	
		28,200 »

PARC DU GÉNIE D'ARMÉE.

50 ouvriers civils à 3,000 francs . . . . . fr.	150,000 »
TOTAL . . fr.	288,200 »

ART. 210. — *Services techniques du génie. Approvisionnements de toute nature et frais généraux.*

Crédit demandé : 4,001,700 francs.

Bataillon de projecteurs	fr.	183,000	»
Aviation militaire		2,202,000	»
Aérostation militaire		91,600	»
Direction de la télégraphie militaire		159,100	»
Services de la télégraphie sans fil militaire		430,000	»
Parc du génie d'armée.		936,000	»
TOTAL. . .	fr.	4,001,700	»

Nourriture des troupes — Fourrages et autres prestations.

ART. 211. — *Transports, combustibles, essences.*

Crédit demandé : 14,705,000 francs.

Transports par mer	fr.	9,400,000	»
Transports par chemin de fer		2,900,000	»
Section des chemins de fer de campagne		2,405,000	»
TOTAL. . .	fr.	14,705,000	»

Pensions et secours. — Subsides.

ART. 212. — *Pensions et secours. — Subsides.*

Crédit demandé : 153,977,800 francs.

Secours en cas d'accidents. Allocation spéciale à certains miliciens, volontaires de guerre, volontaires avec primé, orphelins .	fr.	475,000	»
Subventions allouées aux veuves et orphelins en attendant la liquidation de leur pension. — Idem aux épouses et aux enfants des militaires disparus et aux enfants naturels reconnus. Premiers termes de ces pensions et des allocations prévues en faveur des ascendants		70,000,000	»
Paiement de l'indemnité annuelle tenant lieu de pension aux militaires en dessous du grade d'officier, licenciés par réforme (y compris la majoration par enfant)			
A REPORTER. . .	fr.	70,475,000	»

REPORT. . . fr.		70,475,000 »
(article 60 de la loi du 23 novembre 1919 sur les pensions militaires). Premiers termes des pensions allouées aux militaires licenciés par réforme		29,467,800 »
Application de la loi du 1er janvier 1919, établissant une dotation au profit des combattants de 1914-1918 :		
1° Allocation de 300 francs aux militaires de rang subalterne, aux infirmières ou à leurs familles; 2° Attribution d'une somme de 100 francs, en un livret de caisse d'épargne, aux enfants des intéressés.	50,000,000	
Premiers termes des rentes des chevrons de front ayant pris cours en 1920 ou antérieurement au 1er janvier de la même année	4,000,000	54,000,000 »
Subsides aux OEuvres d'hébergement et indemnités aux artistes admis à donner des représentations dans les cantonnements de l'armée d'occupation		30,000 »
Subsides aux cantines des centres de récréation du front belge (armée d'occupation) pour assurances contre l'incendie, les pillages ou destructions.		5,000 »
TOTAL. . . fr.		153,977,800 »

ART. 213. — *OEuvre nationale des Invalides de guerre.*

Crédit demandé : 1,500,000 francs.

Une commission spéciale est chargée de préparer l'organisation de l'OEuvre nationale des Invalides de la guerre et ce n'est qu'après que cette commission aura terminé ses travaux qu'il sera possible d'établir approximativement les frais d'entretien des invalides.

Dépenses diverses et dépenses imprévues.

ART. 214. — *Dépenses relatives à l'entretien des prisonniers de guerre russes libérés.*

Crédit demandé : 821,200 francs.

La dépense ne porte plus que sur une période de six mois.

ART. 215. — *Dépenses des commissions de récupération.*

Crédit demandé : 11,787,000 francs.

Diminution d'intensité du service de la récupération. Le crédit demandé comprend une dépense de 1,450,000 francs, destinée à couvrir les frais de récupération des munitions, payés à titre d'avance pour compte du Gouvernement français.

ART. 216. — *Services de la Sûreté militaire à l'armée d'occupation.*

Crédit demandé : 900,000 francs.

La Sûreté militaire est supprimée depuis le 30 septembre 1919. Seul un organisme de sûreté militaire est maintenu à l'armée d'occupation (A. R. du 21 septembre 1919).

5 commissaires à 7,200 francs . . . . . fr.	36,000	»
81 inspecteurs à 5,700 francs	461,700	»
91 agents à 3,600 francs.	327,600	»
Divers	74,700	»
TOTAL. . . fr.	900,000	»

ART. 217. — *Service des sépultures militaires.*

Crédit demandé : 7,800,000 francs.

Le crédit demandé pour 1920 ne représente pas la dépense totale; il est limité aux travaux qui pourront être exécutés au cours de cette année.

CIMETIÈRES NATIONAUX.

Repérage et regroupement des tombes; acquisitions de terrains pour cimetières; achat de concessions dans les cimetières tant en Belgique qu'à l'étranger; régularisation des cimetières militaires existant en Belgique; aménagement et entretien des cimetières belges tant dans le pays qu'à l'étranger . . . . . fr.	7,300,000	»
État civil des militaires décédés ou disparus au cours de la guerre; fonctionnement de la Commission nationale des sépultures militaires; location d'immeubles; frais de chauffage et d'éclairage; fournitures de bureaux et de matériel	300,000	»
A REPORTER. . . fr.	7,600,000	»

Report. . . fr.	7,600,000	»

Cimetières étrangers en Belgique.

Acquisitions de terrains pour cimetières; achat de concessions dans les cimetières communaux; régularisation des cimetières existants; entretien des cimetières militaires allemands	200,000	»
Total. . . fr.	7,800,000	»

Art. 218. — *Divers et imprévus.*

Crédit demandé : 60,000 francs.

Crédit destiné notamment à l'achat de décorations.

Art. 219. — *Frais des Commissions centrales et d'arrondissement judiciaire pour la reconstitution du foyer du militaire démobilisé.*

Crédit demandé : 1,000,000 de francs.

Exécution de l'article 6 de l'Arrêté Royal du 18 novembre 1919 (*Moniteur* du 4 décembre 1919, n° 338).

Art. 220. — *Aide à la restauration du foyer du combattant.*

Crédit demandé : 50,000,000 de francs.

Crédit destiné à permettre l'allocation aux combattants démobilisés particulièrement éprouvés par la guerre d'une indemnité destinée à la restauration de leurs foyers.

Art. 221. — *Aide et protection aux familles d'officiers, sous-officiers, soldats et gendarmes rengagés.*

Crédit demandé : 12,000,000 de francs.

Crédit destiné à permettre à cette œuvre, qui dépendait du Comité national de Secours et d'Alimentation, de faire face, dans une mesure réduite, aux engagements qu'elle a pris vis-à-vis des familles des militaires désignés et consistant dans l'allocation d'une indemnité mensuelle pour la durée de la guerre.

MINISTÈRE DES FINANCES.

ART. 222. — *Acquisition, aménagement, construction et ameublement de locaux pour le service de la conservation des hypothèques et autres services du Département des Finances.*

Crédit demandé : 1,000,000 de francs.

Achèvement et aménagement des locaux en construction, acquisitions et érections de bâtiments.

ART. 223. — *Appropriation des terrains provenant du démantèlement des places fortes.*

Crédit demandé : 200,000 francs.

jugé suffisant pour 1920.

ART. 224. — *Acquisition d'immeubles destinés à agrandir le domaine forestier et à étendre ou à régulariser les limites des propriétés de l'Etat, notamment des dunes domaniales.*

Crédit demandé : 500,000 francs.

en rapport avec les dépenses probables.

ART. 225. — *Construction et acquisition de maisons pour les agents de la douane aux frontières.*

Crédit demandé : 2,500,000 francs.

Déjà avant la guerre, les agents de la douane aux frontières éprouvaient à maints endroits des difficultés pour se loger. Les fonctionnaires provinciaux se plaignaient amèrement de cette situation qui leur occasionnait de gros inconvénients au point de vue de l'organisation de la surveillance.

La crise actuelle des logements a aggravé le mal dans des proportions telles qu'il est devenu urgent de prendre des mesures afin de l'enrayer. A cette fin, l'Administration fera construire dans les localités où sont établis des postes de douane et d'abord là où la nécessité en est la plus grande, des maisons destinées à ses employés.

ART. 226. — *Réarmement du corps de la douane.*

Crédit demandé : 350,000 francs.

Le corps de la douane a été complètement désarmé par l'envahisseur en 1914.

ART. 227. — *Avances à faire au Trésor colonial pour les dépenses concernant la guerre en Afrique et l'occupation militaire et administrative des territoires dont la gestion est confiée à la Belgique.*

Crédit demandé : 12,000,000 de francs.

Remboursement au Trésor colonial des dépenses que celui-ci a faites et supporte encore dans l'Est-Africain pour le compte de la Belgique.

ART. 228. — *Avance du Trésor belge pour couvrir les dépenses d'occupation et d'administration des territoires du Ruanda et de l'Urundi.*

Crédit demandé : 1,500,000 francs.

Frais à résulter pour la Belgique de l'administration du Ruanda et de l'Urundi.

Administration des territoires réunis à la Belgique.

ART. 229 à 235.

Ensemble des crédits demandés : 630,000 francs.

Il y a lieu de prévoir les crédits nécessaires à l'administration des deux cercles jusqu'au jour de l'entrée en vigueur du traité de paix.

Bien qu'il faille envisager comme prochain l'échange définitif des ratifications, *les crédits sollicités ont été supputés pour une période de douze mois.*

Le présent budget sera remplacé par un budget régulier en recettes et en dépenses dès que le régime fiscal applicable aux nouveaux territoires aura été définitivement arrêté.

Les sommes mentionnées aux premiers articles ne demandent aucune explication. Toutefois, celles figurant sous les articles 230 et 231 ont été majorées de façon à être en rapport avec l'extension donnée aux différents services du Haut Commissariat.

La somme prévue à l'article 234 est destinée :

1° A régulariser l'avance de 250,000 marks qui a servi à l'achat de l'hôtel central de Malmédy;

2° A aménager cet immeuble;

3° A compléter l'ameublement de l'hôtel du Haut Commissaire;

4° A meubler les bureaux de l'administration centrale;

5° A l'acquisition éventuelle d'un nouvel immeuble; il sera peut-être indispensable de recourir à ce moyen pour assurer le logement des fonctionnaires et employés.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 236. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service, ainsi que des membres du Conseil de gouvernement. Études et missions.*

Crédit demandé : 3,470,000 francs.

Office des dommages de guerre. . . . . fr.	330,000	»
Inspection générale de la Reconstitution économique, y compris les services qui en dépendent et qui fonctionnent en Belgique (Bruxelles, Liége, Namur, etc.) ou en Allemagne occupée (Wiesbaden, Aix-la-Chapelle, etc.).	2,985,000	»
Etudes et missions à confier à des personnes étrangères au Département	75,000	»
Indemnités de résidence aux fonctionnaires, employés, gens de service et agents salariés	80,000	»
TOTAL. . . . fr.	3,470,000	»

ART. 237. — *Frais de route, de séjour et de déplacement.*

Crédit demandé : 70,000 francs.

a) Personnel de l'Office des dommages de guerre. fr.	20,000	»
b) Personnel de l'Inspection générale de la Reconstitution économique, y compris les services qui en dépendent et qui fonctionnent en Belgique (Bruxelles, Liége, Namur, etc.) ou en Allemagne occupée (Wiesbaden, Aix-la-Chapelle, etc.)	50,000	»
TOTAL. . . . fr.	70,000	»

ART. 238. — *Matériel.*

Crédit demandé : 404,000 francs.

a) Fournitures de bureau, d'impressions et de papier (Office des Dommages de Guerre et Inspection générale de la Reconstitution économique). . . . . fr.	100,000	»
b) Achat et entretien de mobilier	125,000	»
c) Entretien, chauffage, éclairage et service des eaux des immeubles occupés par ces services	160,000	»
d) Nettoyeuses et hommes de peine, employés irrégulièrement dans les immeubles dont fait mention le littera *c*.	4,000	»
e) Affranchissement de la correspondance, télégrammes, communications téléphoniques, transports et autres menus frais pour les services énumérés ci-dessus	15,000	»
TOTAL. . . fr.	404,000	»

ART. 239. — *Subsides à l'OEuvre nationale des orphelins de la guerre.*

Crédit demandé : 2,600,000 francs.

La loi du 15 juin 1919 instituant l'OEuvre nationale des orphelins de la guerre donne à celle-ci la mission de prendre, dans l'intérêt des orphelins de la guerre, toutes les dispositions d'ordre matériel, éducatif et moral qui seraient jugées opportunes.

L'accomplissement de ces devoirs est confié notamment à des visiteurs délégués auprès des familles intéressées et qui doivent donc disposer des moyens pratiques de se faire accueillir au foyer des enfants dont ils prennent soin.

Jusqu'à présent, cet accueil avait été facilité dans toute la mesure nécessaire par le fait que le visiteur apportait lui-même à ses protégés les avances accordées par l'OEuvre nationale sur les pensions civiles et militaires qui seraient réglées ultérieurement.

Il va cesser d'en être ainsi : la loi du 10 juin 1919 sur la réparation des dommages causés aux victimes civiles de la guerre est entrée en vigueur. D'autre part, en attendant la promulgation de la loi sur les pensions militaires, le Département de la Guerre accordera, à partir du 1er janvier 1920, une avance trimestrielle de 75 francs à tout orphelin de militaire âgé de moins de 18 ans. Ces pensions et avances seront liquidées par les services de l'État compétents sans qu'il soit possible de recourir encore à l'intervention de visiteurs délégués par l'OEuvre nationale des orphelins de la guerre auprès de ses protégés.

Dans ces conditions, et pour assurer à ses visiteurs les facilités d'accès qui leur sont indispensables au foyer des familles dont ils ont reçu la charge, il faut que l'OEuvre nationale puisse, indépendamment des avantages déjà consentis par la loi, conserver aux enfants portés à ses contrôles le bénéfice d'une certaine allocation qu'elle sera seule à leur distribuer. Il ne sera pas

exagéré de fixer cette allocation à 10 francs par mois et par enfant. Le nombre des protégés de l'OEuvre étant actuellement d'environ 16,000, la dépense à en résulter atteindrait 1,920,000 francs, pour la durée d'une année, somme que l'OEuvre nationale n'est pas en mesure de prélever sur ses ressources propres. Dès lors, il est désirable de prévoir un crédit qui puisse éventuellement être mis à la disposition de l'OEuvre nationale relativement à cet objet. Par mesure de sécurité, ce crédit pourrait être porté à 2,400,000 francs.

Dans un autre ordre d'idées, l'OEuvre nationale des orphelins de la guerre a demandé si, en vue de réserver à ses protégés la totalité des dons reçus à leur intention, le Gouvernement ne consentirait pas à lui accorder un subside destiné au payement de tout ou partie de ses frais généraux; elle évalue ces frais généraux à 250,000 francs pour l'année 1920.

Cette somme peut paraître élevée. Il faut tenir compte cependant de ce que l'OEuvre ne trouve plus dans ses Comités provinciaux et locaux les concours gratuits dont elle bénéficiait précédemment en raison de la centralisation des travaux de bureau dans les services des Comités de secours; elle doit recruter un personnel spécial et supporter les frais d'aménagement des locaux; il y a lieu aussi d'envisager une augmentation prochaine des barèmes des traitements en vue de les mettre en harmonie, dans une mesure raisonnable, avec ceux récemment adoptés par le Gouvernement en faveur du personnel de l'État. Enfin, l'OEuvre sera sans doute amenée à participer à la constitution d'une pension de retraite aux membres de son personnel.

La loi du 15 juin 1919 dispose que l'OEuvre nationale des orphelins de la guerre est subsidiée annuellement par le Trésor public dans la limite des crédits qui seront à cet effet portés au budget. Cette stipulation a une portée générale et n'exclut pas la possibilité pour l'État d'intervenir dans des frais d'administration.

Il ne paraît pas opportun cependant de décharger complètement l'OEuvre nationale de ses frais généraux; elle doit conserver un intérêt direct à l'abaissement de ses dépenses au minimum possible. Dans ces conditions une intervention dans les frais généraux jusqu'à concurrence d'une somme de 200,000 francs est à prévoir.

COMITÉS D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES.

ART. 240. — *Traitements et indemnités du personnel et des membres du Comité d'Études économiques Italo-Belge. Indemnités et frais de représentation des délégués du Ministère des Affaires économiques. Traitements et indemnités du personnel des organismes qui seraient créés à l'étranger.*

Crédit demandé : 113,000 francs.

Comité d'Études économiques italo-belge . . . . fr.	11,800	»
Délégations du Ministère des Affaires Économiques à Berne, Rome, Londres et Washington.	80,200	»
Autres organismes qui seraient créés à l'étranger. . .	21,000	»
TOTAL. . . fr.	113,000	»

ART. 241. — *Frais de route, de séjour et de déplacement.*

Crédit demandé : 30,000 francs.

a) Comité d'Études économiques italo-belge . . . fr.	4,000	»
b) Délégations du Ministère des Affaires Économiques à Berne, Rome, Londres et Washington	18,000	»
c) Autres organismes qui seraient créés à l'étranger. .	8,000	»
TOTAL. . . fr.	30,000	»

ART. 242. — *Matériel : Fournitures de bureau, imprimés, journaux, achat et entretien du mobilier, nettoyage des locaux, chauffage et éclairage, location d'immeubles, etc.*

Crédit demandé : 60,000 francs.

a) Comité d'Études économiques italo-belge- . . . fr.	10,000	»
b) Délégations du Ministère des Affaires Économiques à Berne, Rome, Londres et Washington	30,000	»
c) Autres organismes qui seraient créés à l'étranger . .	20,000	»
TOTAL. . . fr.	60,000	»

COMMISSION DES RÉPARATIONS.

ART. 243. — *Traitements et indemnités du personnel.*

Crédit demandé : 1,150,000 francs.

a) Traitements et indemnités du personnel de Bruxelles . . . . . fr.	150,000	»
b) Traitements et indemnités du personnel de Paris .	1,000,000	»
TOTAL. . . fr.	1,150,000	»

ART. 244. — *Frais de route, de séjour et de déplacement du personnel de Bruxelles et de Paris. Missions à confier à des personnes étrangères au Département.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

ART. 245. — *Matériel.*

Crédit demandé : 30,000 francs.

Fournitures de bureau, imprimés, journaux, achat et entretien de mobilier, affranchissement de la correspondance, télégrammes, communications

téléphoniques, loyers, assurances, entretien, chauffage, éclairage, service des eaux, etc.

Les sommes inscrites aux articles 243, 244 et 245 ci-dessus sont destinées à faire face aux dépenses des services du Secrétariat belge de la Commission des Réparations.

ART. 246. — *Avances dont la régularisation n'a pu être effectuée.*

Crédit demandé : 182,000 francs.

Crédit destiné à permettre le remboursement des mandats du Trésor qui ont été utilisés pour le paiement des dépenses de la Commission des Réparations (services de Bruxelles et de Paris).

DOMMAGES DE GUERRE.

Cours et tribunaux. — Conseil supérieur. — Commission des avances. Office de vérification et de compensation.

ART. 247. — *Traitements et indemnités du personnel. Travaux d'écritures.*

Crédit demandé : 4,990,000 francs.

a) Traitements et indemnités des présidents, vice-présidents, greffiers, greffiers-adjoints, employés de greffe, messagers et concierges des trois cours comprenant douze chambres . . . . . fr.	285,600	»
b) Idem, des vingt-six tribunaux comprenant septante-six chambres	2,268,820	»
c) Traitements des commissaires de l'État et des commissaires principaux	1,632,000	»
d) Traitements des employés des commissariats . .	640,690	»
e) Traitements des employés des inspecteurs des commissariats	117,600	»
f) Traitements des secrétaire, secrétaire adjoint et employés du Conseil supérieur des dommages de guerre.	15,800	»
g) Traitements des secrétaire, secrétaire-adjoint et employés de la Commission des Avances sur dommages de guerre	20,600	»
h) Travaux d'écritures	8,890	»
TOTAL. . . fr.	4,990,000	»

ART. 248. — *Indemnités de voyage et de séjour du personnel. Jetons de présence. Frais de vacation, de route et de séjour des Inspecteurs de l'Enregistrement et des Domaines chargés du contrôle des Commissariats de l'État.*

(Les magistrats qui font partie du Conseil supérieur des dommages de guerre ou de la Commission des avances seront indemnisés au même titre que les autres membres.)

Crédit demandé : 2,540,600 francs.

a) Indemnités de voyage et de séjour du personnel.	des Cours . . fr.	79,600	»
	des Tribunaux .	242,300	»
b) Indemnités de voyage et de séjour des Commissaires de l'État ainsi que de leurs employés	des Cours . . .	198,900	»
	des Tribunaux .	605,700	»
c) Jetons de présence et indemnités de séjour et de déplacement des assesseurs	des Cours . . .	212,200	»
	des Tribunaux	1,074,900	»
d) Jetons de présence et indemnités de séjour et de déplacement des membres du Conseil supérieur des dommages de guerre. Indemnités de séjour et de déplacement des secrétaire, secrétaire adjoint et employés du même organisme.		23,000	»
e) Jetons de présence et indemnités de séjour et de déplacement des membres de la Commission des avances sur dommages de guerre. Indemnités de séjour et de déplacement des secrétaire, secrétaire adjoint et employés du même organisme		20,000	»
f) Frais de vacation, de route et de séjour des Inspecteurs de l'Enregistrement et des Domaines chargés du contrôle des Commissariats de l'État		84,000	»
TOTAL. . . . fr.		2,540,600	»

ART. 249. — *Matériel.*

Crédit demandé : 1,044,200 francs.

Fournitures de bureau et d'imprimés, achat et entretien de mobilier, chauffage et éclairage des locaux, etc. :

Cours et tribunaux . . . . . fr.	603,000	»
Commissariats de l'État	181,200	»
Conseil supérieur des dommages de guerre . . .	30,000	»
Commission des avances sur dommages de guerre. .	160,000	»
Inspection des commissariats de l'État	70,000	»
TOTAL. . . fr.	1,044,200	»

ART. 250. — *Frais de justice, y compris les honoraires et les indemnités de déplacement des experts agissant à l'intervention des Commissaires de l'État ou à celle du service des constats et expertises. Frais de déplacement des sinistrés.*

Crédit demandé : 9,904,000 francs.

a) Cours :

Honoraires des experts. . . . . fr.	620,000	»
Honoraires des huissiers	34,000	»
Indemnités de comparution et de déplacement des témoins, y compris les experts appelés en témoignage. Frais de déplacement des sinistrés . .	620,000	»
Indemnités des huissiers-audienciers.	11,000	»

b) Tribunaux :

Honoraires des experts.	4,032,000	»
Honoraires des huissiers	517,000	»
Indemnités de comparution et de déplacement des témoins, y compris les experts appelés en témoignage. Frais de déplacement des sinistrés . .	4,031,000	»
Indemnités des huissiers-audienciers.	39,000	»
TOTAL. . . . fr.	9,904,000	»

ART. 251. — *Indemnités allouées aux ayants droit pour dommages de guerre et avances à faire à la Fédération des coopératives sur ces indemnités. Allocations accordées aux victimes civiles de la guerre.* (Crédit non limitatif.)

Crédit demandé : 600,000,000 de francs.

Les mots : « Allocations accordées aux victimes civiles de la guerre » ajoutés au libellé de l'article 83 du Budget extraordinaire de 1919, résultent de la loi du 10 juin 1919.

ART. 252. — *Subvention à la Fédération des coopératives pour couvrir ses frais d'installation et de gestion, ainsi que les frais de gestion des coopératives locales.*

Crédit demandé : 2,000,000 de francs.

Le crédit de 200,000 francs alloué pour 1919 avait été fixé à un moment où il était impossible de prévoir le développement que prendraient les coopératives de dommages de guerre. Pour deux mois d'exercice, les subventions allouées à 50 coopératives locales environ atteignent près de 90,000 francs. Il faut s'attendre à ce que le nombre de ces coopératives augmente considérablement ; beaucoup de sociétés nouvelles sont en instance

d'agréation et d'autres groupements sont en formation. Il faut prévoir, dès lors, que le total des subsides, pour un exercice entier, et à supposer que le nombre des sociétés soit triplé, atteindra facilement le chiffre d'un million et demi. Il convient en outre d'aviser aux Frais de la Fédération des Coopératives.

ART. 253. — *Office de vérification et de compensation.*

Crédit demandé : 300,000 francs.

L'Office belge de vérification et de compensation a un caractère purement temporaire. Il est chargé, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 5 décembre 1919, de toutes les attributions détaillées dans l'annexe à l'article 296 du Traité de Versailles.

La somme prévue a été établie de la façon suivante :

Traitements et indemnités du personnel, jetons de présence, etc.			fr. 200,000	»
Matériel :				
a) Frais d'aménagement et d'installation, achat de mobilier, etc.	20,000	»		
b) Fournitures de bureau, papier, registres de comptabilité; impression de brochures explicatives, bibliothèque, etc.	20,000	»		
c) Loyer et entretien de l'immeuble . .	25,000	»		
			65,000	»
Imprévu			35,000	»
TOTAL. . .		fr.	300,000	»

(150)

BUDGET DE L'EXERCICE 1920

TABLEAU XVIII

VOIES ET MOYENS

NOTE

à l'appui des évaluations de recettes

NOTE

A L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES

Les ressources de l'État pour l'exercice 1920 sont évaluées :

1° Pour les recettes ordinaires, à	fr.	1,504,781,559	»
2° Pour les recettes exceptionnelles, à		345,230,000	»
3° Pour les recettes extraordinaires { normales, à .		1,550,000	»
{ de guerre, à .		1,480,000,000	»

Le tableau suivant renferme la comparaison entre les évaluations proposées pour 1920 et celles adoptées pour 1919, ainsi que les explications qui paraissent nécessaires au sujet des augmentations et des diminutions.

ADMINISTRATIONS.	ARTICLES.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.			
		PREMIÈRE SECTION. — RECETTES ORDINAIRES.			
		CHAPITRE PREMIER.			
		IMPOTS.			
		CONTRIBUTIONS DIRECTES.			
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	1	Impôts cédulaires sur les revenus	Contribution foncière	fr. 60,000,000	»
			Taxe mobilière	75,000,000	»
			Taxe professionnelle	100,000,000	»
	2	Impôt complémentaire sur le revenu global (supertaxe)			
	3	Contribution personnelle à raison des domestiques et des chevaux.	Principal	1,739,100	»
			15 centimes additionnels	260,900	»
	4	Taxe sur les automobiles et autres véhicules à moteur			
	5	Taxe sur les spectacles et autres divertissements publics			
	6	Redevance fixe sur les mines.	Principal	24,000	»
			25 centimes additionnels.	6,000	»
		DOUANES, ACCISES ET RECETTES DIVERSES.			
	7	Douanes.	Droits d'entrée.		
	8	Accises	*a.* Vins étrangers	8,450,000	»
			b. Vins mousseux.	1,600	»
			c. Vins de fruits secs (*pour mémoire*)	»	
			d. Eaux-de-vie indigènes	37,408,400	»
			e. Bières	6,500,000	»
			f. Vinaigres de bières	780	»
			g. — autres que de bières (*pour mémoire*)	»	
			h. Acide acétique	3,250	»
			i. Sucres de canne et de betterave.	13,000,000	»
			j. Glucoses et autres sucres non cristallisables	250,000	»
			k. Margarine	600,000	»
			l. Tabacs étrangers.	6,000,000	»
			l. Tabacs indigènes	8,000,000	»
			l. Tabacs Droit proportionnel de consommation	15,000,000	»
				A REPORTER . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		*OBSERVATIONS*
proposées pour 1920.	adoptées pour 1919.	en plus.	en moins.	
235,000,000				ART. 1 et 2. — (Voir note-annexe).
80,000,000	99,000,000	218,000,000	»	
2,000,000				ART. 3, 4, 5 et 6. — Le rendement probable de ces impôts a été fixé eu égard aux résultats des exercices antérieurs et aux diverses circonstances qui peuvent l'influencer : accroissement du nombre des domestiques et des automobiles, augmentation des recettes des spectacles et autres divertissements publics, etc.
1,500,000	700,000	800,000	»	
6,000,000	1,200,000	4,800,000	»	
30,000	30,000	»	»	
127,901,600	81,525,700	46,375,900	»	ART. 7. — (Voir note-annexe).
95,214,030	27,358,000	67,856,030	»	ART. 8. — (Voir note-annexe).
547,645,630	209,813,700	337,831,930	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

ADMINISTRATIONS.	ARTICLES.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	
		REPORT . . . . fr.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES (*suite*).	9	Recettes diverses. — *a.* Frais d'essai des ouvrages et des matières d'or, d'argent et de platine . . . . . fr.	2,500 »
		b. Recettes extraordinaires et accidentelles; loyers de bâtiments, taxe d'ouverture des débits de boissons, taxe additionnelle sur les eaux-de-vie, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, rétributions du chef de rajustage des poids et taxes de vérification des poids et mesures, remboursement des frais de travaux d'irrigation dans la Campine, etc. . .	2,000,000 »
		c. Produits du contentieux	600,000 »
		ENREGISTREMENT, ETC.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	10	Enregistrement et transcription	
	11	Greffe	
	12	Hypothèques. Droits d'inscription.	
	13	Successions	
	14	Timbre	
	15	Naturalisations	
	16	Amendes en matière d'impôts	
	17	Amendes de condamnations en matières diverses et dommages-intérêts	
		TOTAL DU CHAPITRE Ier. . . . fr.	
		CHAPITRE II.	
		PÉAGES.	
ENREGISTRENENT ET DOMAINES.	18	Rivières et canaux	
	19	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut, à Anvers.	
	20	Avant-port d'Ostende et bassin à flot de Nieuport. Droits de quai et de bassin	
	21	Part revenant à l'État dans le produit net de l'avant-port de Gand	
CHEMINS DE FER.	22	Chemin de fer	
MARINE, POSTES, ETC.	23	Télégraphes et téléphones	
		A REPORTER. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		OBSERVATIONS
proposées pour 1920.	adoptées pour 1919.	en plus.	en moins.	
547,645,630	209,813,700	337,831,930.	»	
2,602,500	7,402,500	»	4,800,000	ART. 9. — La diminution provient de la réduction à fr. 0.25 de la taxe de libération des alcools dont les taux étaient précédemment de fr. 1.95 et fr. 1.75. ART. 10 — Au 30 septembre 1919, les recettes de l'année courante dépassaient 84.800,000 francs et l'on peut prévoir, pour l'année entière, un chiffre largement supérieur à 100 millions. Cette plus-value sur l'évaluation de 80 millions s'explique par le très grand nombre d'actes passés en 1919 pour l'apurement d'affaires tenues en suspens à cause de la guerre et aussi par la hausse des prix des propriétés foncières qui a déterminé de très nombreuses réalisations. Le rendement de l'exercice 1920 devant encore être influencé par la liquidation de l'arriéré de la période de guerre, les prévisions pour 1920 peuvent être évaluées à 90 millions de francs.
90,000,000	80,000,000	10,000,000	»	ART. 12. — Les nouvelles lois d'impôt portent le taux du droit de 1.30 °/₀₀ à 0.25 °/₀, soit au double. Le montant des recettes à la fin de septembre 1919, soit 135,800 francs, montre déjà que l'évaluation de 500,000 francs de 1919 sera dépassée de beaucoup. Le taux du droit d'inscription étant doublé, il n'est pas excessif d'escompter pour l'exercice 1920 une recette de 750,000 francs.
1,200,000	1,200,000	»	»	
750,000	500,000	250,000	»	ART. 13. — Les droits de succession encaissés au 30 septembre 1919 s'élevaient à 27 ½ millions de francs à peu près. Ce chiffre permet d'espérer que l'évaluation de 40 millions de francs sera atteinte. Le recouvrement des droits restés en souffrance à cause de la guerre se poursuivra en 1920 et à cela s'ajouteront les effets de la loi du 13 novembre 1919. L'évaluation peut ainsi être élevée à 50 millions.
50.000,000	40,000,000	10,000.000	»	
20,000,000	10,000,000	10,000,000	»	
10,000	10,000	»	»	ART. 14. — L'évaluation de 10 millions portée au Budget de 1919 était déjà dépassée au 1er octobre; le produit de cette année se rapprochera de 15 millions. La quantité et l'importance des transactions civiles et commerciales, l'application des nouveaux droits établis sur les opérations de bourse, les polices d'assurance, les titres étrangers et les récentes augmentations de la plupart des droits anciens permettent de porter l'évaluation à 20 millions.
400,000	400,000	»	»	
890,000	890,000	»	»	
713,498,130	350,216,200	368,081,930	4,800,000	ART. 18. — Avant la guerre, le produit normal s'élevait à environ 3 millions. Le montant des péages encaissés à ce jour permet de supputer le produit de l'année 1919 à 1 million Les recettes étant en progression constante, il ne paraît pas excessif de compter pour l'année 1920 sur un produit de 2 millions.
AUGMENTATION. . fr.		363,281,930		ART 19. — En comptant l'arriéré dû par la ville, on peut prévoir pour 1920 une recette de 600,000 francs.
2,000,000	2,000,000	»	»	ART. 20. — Aucune recette n'est à prévoir au bassin à flot de Nieuport pendant l'année 1920, le travail de reconstitution du port étant en cours. Pour Ostende, les recettes ne seront normales que lorsque toutes les écluses du canal vers Bruges auront été rétablies Dans ces conditions, le produit de 1920 est évalué à 20,000 francs.
600,000	500,000	100,000	»	ART. 21. — La ville est débitrice envers l'État d'une somme de 468.000 francs restant à payer sur les produits des années 1896 à 1913. Dans ces conditions, on peut compter en 1920 sur une recette de 500,000 francs.
20,000	20,000	»	»	
500,000	40,000	460,000	»	ART. 22. — L'évaluation de 600,000,000 de francs est fondée sur la progression constatée pendant les derniers mois de 1919 et sur la mise en service prochaine d'un matériel plus nombreux.
600,000,000	300,000,000	300,000,000	»	
34,715,200	7,300,000	27,415,200	»	ART. 23. — D'après les faits acquis à ce jour, les recettes de 1919 s'élèveront à 18,700,000 francs environ. La restauration des services télégraphique et téléphonique s'effectue beaucoup plus rapidement qu'on ne l'avait prévu; l'avancement et la marche des travaux permettent d'escompter, pour 1920, un produit de 34,715,000 francs.
637,835,200	309,860,000	327,975,200	»	

ADMINISTRATIONS.	ARTICLES.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	
		REPORT . . . fr.	
MARINE. POSTES, ETC.	24	Postes . . *a.* Taxes des correspondances en général . . . . . fr.	35,274,920 »
		b. Taxes sur les mandats et bons de poste.	590,000 »
		c. Produit du service des chèques et virements postaux. . .	2,500,000 »
		d. Taxes sur les abonnements	200,000 »
		e. — sur les effets de commerce	300,000 »
		f. — sur les permis de pêche	11,000 »
		g. Frais d'encaissement des impôts par quittances postales. .	1,000 »
	25	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	
	26	Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	
	27	Produit du service des transports par eaux intérieures	
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.	
		CHAPITRE III.	
		CAPITAUX ET REVENUS.	
	28	Domaines (valeurs capitales)	
	29	Forêts	
	30	Dépendances du chemin de fer	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	31	Établissements et services régis par l'État	
	32	Produits divers et accidentels	
	33	Revenus des domaines	
		A REPORTER . . . . fr	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

ÉVALUATIONS proposées pour 1920.	ÉVALUATIONS adoptées pour 1919.	DIFFÉRENCES en plus.	DIFFÉRENCES en moins.	*OBSERVATIONS.*
637,835,200	309,860,000	327,975,200	»	ART. 24. — Au Budget de 1919, le produit brut des postes était évalué à 41,950,000 francs. Par suite du relèvement des tarifs, on peut prévoir, pour 1920, une recette totale brute de 63 millions 800,000 francs. Part de l'État : 38,876,920 francs. Part du Fonds communal : 24,923,080 francs.
38,876,920	25,070,300	13,806,620	»	ART. 25. — La recette approximative de 1919 peut être fixée à 2 700,000 francs. L'instauration d'un second service ainsi que l'accroissement du trafic permettent de supputer une recette de 4,000,000 de fr. en 1920. ART. 26. — La recette effectuée en 1919 s'élève à fr. 235,675.22. L'augmentation générale des prix de transport permet d'évaluer à 400,000 francs la recette pour 1920.
4,000,000	2,000,000	2,000,000	»	ART. 27 — L'augmentation du matériel flottant remis en service, la revision des tarifs et l'accroissement du volume du trafic résultant de la mise en exploitation des canaux récemment réfectionnés et de l'extension des services du Rhin, permettent d'escompter pour 1920 une recette de. . . . . fr. 29,300,000 Le produit des inscriptions aux bureaux de tours est évalué à . . . . . 360,000 TOTAL . . fr. 29,660,000
400,000	170,000	230,000	»	ART. 28. — On doit prévoir ici, de deux chefs, une augmentation très importante sur le produit normal des années antérieures à la guerre. D'un côté, c'est la recette des dommages-intérêts prononcés et à prononcer à charge des traîtres et des pourvoyeurs de l'ennemi; à l'heure actuelle les condamnations s'élèvent déjà à plus de 7 millions. D'un autre côté, en vertu de la loi du 11 octobre 1919, l'État est appelé à recueillir les successions de personnes décédées *ab intestat* qui n'ont pas d'héritiers à un degré rapproché.
29,660,000	5,000,000	24,660,000	»	ART. 29. — L'état de dévastation des forêts domaniales ne permet pas de porter l'évaluation du produit ancien à un chiffre supérieur à celui de l'an dernier soit 300,000 francs. Mais il y a lieu d'ajouter à ce chiffre le produit présumé des bois faisant partie des domaines de Tervueren, de Ciergnon et d'Ardenne (Donation royale), dont la gestion financière entre désormais dans le Budget général.
710,772,120	342,100,300	368,671,820	»	ART. 30. — L'évaluation pour l'année 1919 était de 750,000 francs. A raison des nombreux loyers arriérés restant à recouvrer et des augmentations dans les baux à renouveler, l'évaluation pour 1920 peut être portée à 1 million de francs.
AUGMENTATION. fr.		368,671,820		ART. 31. — La situation normale est rétablie en ce qui concerne les divers postes de cet article. On peut prévoir pour 1920 une recette de 40,000 francs représentant la moyenne d'avant-guerre
15,000,000	3,500,000	11,500,000	»	ART. 32. — Suivant les moyennes des années antérieures à la guerre, les prévisions peuvent être fixées à . fr. 1,200,000 » Les taxes sur les brevets d'invention venant d'être augmentées, il y a lieu d'ajouter aux recettes normales anciennes . . . . . 500,000 »
400 000	300,000	100,000	»	Un supplément peut également être escompté du chef :
1,000,000	750,000	250,000	»	du produit des inscriptions aux examens devant les jurys spéciaux. . . . . 50,000 » du produit de la perception au profit de l'État, en vertu de la loi du 22 février 1919, des droits d'inscription aux cours des universités de l'État . 550,000 »
40,000	35,000	5,000	»	du produit du service cinématographique de l'armée 100,000 » du produit du service photographique de l'armée 10,000 » du produit du Courrier de l'armée . . 40,000 »
2,470,000	1,150,000	1,320,000	»	du produit de la vente de semences et plants forestiers. . . . . 20,000 » TOTAL . . . fr. 2,470 000 »
2,100,000	1,950,000	150,000	»	ART. 33. — Il semble bien qu'en ce qui concerne ces produits la situation normale sera rétablie en 1920. On escompte donc une recette de . . . . . fr. 2,000.000 » A cette somme, viendra s'ajouter le produit des terres de culture et prairies des domaines de Tervueren, de Ciergnon et d'Ardenne, qui peut être évalué à. . . . . 100.000 » ENSEMBLE . . . fr. 2,100,000 »
21,010,000	7,685,000	13,325,000	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

ADMINISTRATIONS.	ARTICLES.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
		REPORT . . . fr.
POSTES, ETC.	34	Abonnements au *Moniteur*, etc . perçus par l'Administration des postes . . . . .
	35	Produit de la vente des permis de pêche. . . . .
PRISONS.	36	Produits divers des prisons . . . . .
	37	— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations . . . . .
	38	— des droits de chancellerie . . . . .
	39	— des actes des commissariats maritimes . . . . .
	40	— des droits de pilotage . . . . .
	41	— des droits d'écluse . . . . .
	42	— de la régie du *Moniteur* (arrêté royal du 21 juin 1868) . . . . .
	43	— des établissements de bienfaisance de l'État . . . . .
	44	— des laboratoires d'analyses de l'État . . . . .
TRÉSORERIE, ETC.	45	Part réservée à l'État par la loi du 26 mars 1900 dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale de Belgique . . . . .
	46	Bonification d'un quart pour cent par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale de Belgique. (Loi du 26 mars 1900, art. 2, 3e alinéa.). . . . .
	»	Produit du placement des fonds disponibles du Trésor (*pour mémoire*). . . . .
	»	Dividendes des actions de la Compagnie du chemin de fer du Congo (*pour mémoire*). . .
	47	Intérêts et dividendes des actions de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux . .
	48	Produit de la redevance à payer par les provinces dispensées de pourvoir au casernement de la gendarmerie . . . . .
	»	Quote-part de l'État dans le dividende attribué aux actionnaires de la Société anonyme du Canal et des Installations maritimes de Bruxelles (*pour mémoire*). . . . .
	49	Intérêts d'obligations de sociétés d'armement maritime . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		*OBSERVATIONS.*
proposées pour 1920.	adoptées pour 1919.	en plus.	en moins.	
21,010,000	7.685,000	13,325,000	»	
200,000	100,000	100,000	»	ART. 34. — Le prix d'abonnement de toutes les publications officielles est doublé à partir du 1er janvier 1920.
220,000	210,000	10,000	»	ART. 35. — Rendement de 1915 augmenté en tenant compte de la progression normale.
500,000	300 000	200,000	»	ART. 36. — La marche ascendante du produit du travail des détenus et l'augmentation des tarifs justifient la majoration de 200,000 francs comparativement à l'évaluation de 1919
2,350,000	12,500,000	»	10,150,000	ART. 37. — Différence en moins résultant de ce que l'évaluation pour 1919 comprenait les produits arriérés des années 1914 à 1918, soit 10,150,000 francs.
10,800	10,800	»	»	
225,000	150,000	75,000	»	ART. 39 et 40. — Le pilotage a produit en 1919 : fr. 1,873,151.12 et la police maritime : fr. 71 967.60; mais il est à noter que la reprise du trafic ne s'est faite que progressivement au cours de cette année.
4,500,000	3,600,000	900,000	»	Tout fait prévoir que l'accroissement continu du mouvement de la navigation procurera au Trésor, en 1920, une recette de 4,500,000 francs pour le pilotage et de 225,000 francs pour la police maritime.
300	300	»	»	
500,000	200,000	300,000	»	ART. 42. — L'augmentation de 300,000 francs comparativement à l'évaluation de 1919 provient du relèvement du prix des insertions au *Moniteur* et dans ses Annexes.
100,000	100,000	»	»	
140,000	140,000	»	»	
5,000,000	16,000,000	»	11,000,000	ART. 45. — Les produits arriérés de 1914 à 1918 figuraient dans l'évaluation de 1919 pour une somme de 10,150.000 francs.
22,000,000	20,000,000	2 000,000	»	ART. 46. — La prévision de 22 millions correspond au montant actuel de la circulation fiduciaire. Des mesures sont prévues afin de réduire celle-ci. Mais il est à noter que la diminution de produit à résulter de ce chef se compensera, en dépense, par une diminution correspondante des bonification prévues au Budget en exécution de la Convention du 19 juillet 1919 entre l'État et la Banque Nationale de Belgique.
»	»	»	»	
»	»	»	»	
3,500,000	3,920,000	»	420,000	ART. 47. — Diminution basée sur les résultats de l'exploitation pendant l'année 1919 comparativement à 1918.
181,000	181,000	»	»	
»	»	»	»	
366,285	1,963,205	»	1,596,920	ART. 49. — Différence en moins résultant de ce que l'évaluation pour 1919 comprenait les intérêts arriérés de 1914 à 1918, — soit 1,599,610 francs — dus par les Sociétés d'armement maritime.
60,803,385	67,060,305	16,910,000	23,166,920	
DIMINUTION . fr.		6,256,920		

ADMINISTRATIONS.	ARTICLES.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
		CHAPITRE IV.
		REMBOURSEMENTS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.	50	Frais de perception des revenus provinciaux et communaux. . . . .
	51	Remboursements, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes. . . . .
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	52	Reliquats des comptes arrêtés par la Cour des Comptes. — Déficits des comptables . .
	53	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements. . . . .
PRISONS.	54	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier. . . . .
TRÉSORERIE, ETC.	55	Remboursement par les provinces des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes . . . . .
	56	Recettes diverses et accidentelles . . . . .
	57	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce . . . . .
	58	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances, des frais de personnel du bureau spécial chargé du service de la masse . .
	59	Recette du chef d'ordonnances prescrites . . . . .
	60	Part d'intervention de la Banque Nationale de Belgique dans les frais de la Trésorerie . . .
	61	Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le Palais de Justice de Bruxelles . . . . .
	62	Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.). . . . .
	63	Recouvrement des frais d'entretien et d'éducation des enfants *internés* dans les établissements de l'État ou *placés* chez des particuliers ou dans des établissements publics ou privés . .
	64	Annuité à payer jusqu'en 1939 par la Compagnie des chemins de fer de l'Est français du chef de la reprise par elle de la section de Vireux à la frontière belge de l'ancien réseau Grand Central belge . . . . .
	65	Versement à effectuer par la Chine en amortissement de la quote-part d'indemnité attribuée aux sociétés et particuliers belges à la suite des troubles de 1900. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		*OBSERVATIONS.*
proposées pour 1920.	adoptées pour 1919.	en plus.	en moins.	
6,500,000	1,000,000	5,500,000	»	ART. 50. — Il a été tenu compte de l'importance plus grande de ces revenus et de l'augmentation du taux de la remise.
100,000	325,000	»	225,000	ART. 5. — L'évaluation réduite à 100,000 francs ne représente plus que les remboursements à faire par les provinces et les communes sur les non-valeurs des exercices 1914 à 1919. Il n'y aura plus désormais d'opérations de cette espèce, les centimes additionnels provinciaux et communaux étant abolis.
20,000	20,000	»	»	
1,000,000	700,000	300,000	»	ART. 53. — Fin septembre, les recettes dépassaient 650,000 francs. Il n'est pas exagéré de prévoir pour 1920 un produit se rapprochant de 1,000,000 de francs.
22,984	22,984	»	»	
60,000	60,000	»	»	ART. 56. — Différence en moins résultant de ce que l'évaluation pour 1919 comprenait les sommes à rembourser par les Caisses de veuves et orphelins et s'élevant à 17,820,700 francs. D'autre part, on peut prévoir une recette de 2,000,000 de francs du chef de fournitures faites et de services rendus à des particuliers par le Département de la Guerre.
4,000,000	19,820,700	»	15,820,700	
1,360	1,360	»	»	
10,200	10,200	»	»	
30,000	30,000	»	»	
230,000	230,000	»	»	
31,580	31,580	»	»	
5,731,800	20,071,800	»	14,340,000	ART. 62. — Des crédits s'élevant ensemble à 9,553,000 francs sont proposés pour 1920 pour le service des pensions des professeurs et instituteurs communaux. En voici le détail : 1° Tableau de la Dette publique (art. 40) 9,500,000 » 2° Tableau du Ministère des Sciences et des Arts (art. 6 en partie et art. 7, litt *a*) . 53.000 » TOTAL . . fr 9,553,000 » Les trois cinquièmes de ce total, soit 5,731,800 francs, formant la quote-part des provinces et des communes, doivent être remboursées à l'État. D'autre part, le crédit de 1919 comprenait des recettes arriérées pour une somme de 14,700,000 francs.
250,000	225,000	25,000	»	
20,000	20,000	»	»	ART. 63. — L'augmentation prévue résulte de l'accroissement du nombre d'enfants internés.
1,700,000	3,400,000	»	1 700,000	ART. 65. — Différence en moins résultant de ce que l'évaluation pour 1919 comprenait les sommes dues par la Chine pour les deux années 1918 et 1919.
19,707,924	45 968,624	5,825,000	32.085,700	
DIMINUTION . . . fr.		26.260.700		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

ADMINISTRATIONS.	ARTICLES.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
		DEUXIÈME SECTION. — RECETTES EXCEPTIONNELLES.
		CHAPITRE V.
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.	66	Impôt spécial et extraordinaire sur les bénéfices de guerre . . . . .
ENREGISTREMENT ET DOMAINES	67	Produit du butin de guerre. . . . .
	68	Produit de la vente du matériel et des stocks de l'armée . . . . .
TRÉSORERIE.	69	Remboursement par l'Allemagne des frais des troupes belges d'occupation . . . .
	70	Recettes du chef de passeports . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE V . . . fr.
		TROISIÈME SECTION. — RECETTES EXTRAORDINAIRES.
		CHAPITRE VI.
		§ A. — RECETTES EXTRAORDINAIRES NORMALES.
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	71	Produit de l'aliénation extraordinaire d'immeubles . . . . .
	72	Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement de places fortes . . .
		TOTAL. . fr.
		§ B. — RECETTES EXTRAORDINAIRES DE GUERRE
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	73	Reconstitution agricole et industrielle. — Vente d'objets et d'animaux de toute nature achetés par l'État ou récupérés en Allemagne, de produits de l'exploitation de terrains, d'engrais, de semences, de biens-fonds remis en valeur, etc. . . . .
	74	Produit de la vente d'articles de ravitaillement . . . . .
	»	Remboursements à faire par le Comité national de Secours et d'Alimentation et par la Société coopérative d'Avances et de Prêts . . . . .
	75	Prélèvement sur le budget ordinaire de la part qui lui incombe dans les charges de la Dette publique portées au budget extraordinaire . . . . .
TRÉSORERIE, ETC.	76	Office des régions dévastées :
		Produits d'exploitation du matériel des transports. . . . . fr 25,000,000 »
		Produits de l'exploitation des installations d'éclairage et de force motrice. 1,000,000 »
		Vente aux administrations communales d'installations d'eau potable, d'éclairage, etc. (améliorations aux installations détruites par la guerre) . 5,000,000 »
		Vente de terrains et de bâtiments par suite de lotissements . . . . 40,000,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . fr

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

ÉVALUATIONS proposées pour 1920.	ÉVALUATIONS adoptées pour 1919.	DIFFÉRENCES en plus.	DIFFÉRENCES en moins.	*OBSERVATIONS.*
150,000,000	100,000,000	50,000,000	»	ART. 66. — L'article 3 du règlement général sur la comptabilité de l'État, relatif à l'application de l'article 2 de la loi du 15 mai 1846, dispose que les droits et produits à recouvrer sont rattachés à l'exercice de l'année de leur échéance ou de leur exigibilité. Il s'ensuit que les cotisations à l'impôt spécial sur les bénéfices de guerre qui seront portées aux rôles en 1920 doivent être considérées comme appartenant à cet exercice; de ce chef, on peut prévoir au budget une recette de 150 millions de francs.
80,000,000	200,000,000	»	120,000,000	
20,000,000	50,000,000	»	30,000,000	
95,000,000	240,000,000	»	145,000,000	
230,000	»	230,000	»	ART. 67. — Le relevé des dépôts n'ayant jamais été dressé exactement, aucune précision ne saurait être donnée. De l'avis de la Commission centrale de récupération, on peut estimer la recette se rapportant à l'exercice 1920 à 80 millions de francs.
345,230,000	590,000,000	50,230,000	295,000,000	ART. 68. — Les données fournies par les différents services intéressés permettent d'évaluer la recette à 20 millions de francs.
DIMINUTION. . . fr.		244,770,000		ART. 69. — Frais d'entretien d'un effectif moyen de 15,000 officiers et hommes de troupe et de 5,000 chevaux avec services accessoires, à raison de fr. 16 50 par jour et par unité d'effectif . . . . . fr. 90,585,000 » Amortissement de matériel et autres frais à rembourser par l'Allemagne . . . . . 4,415,000 » TOTAL. . . fr. 95,000,000 »
1,500,000	1,500,000	»	»	ART. 70. — Recette nouvelle dérivant des garanties nécessitées par les circonstances.
50,000	100,000	»	50,000	ART. 71. — On croit pouvoir reproduire le même chiffre que pour 1919 soit 1,500,000 francs.
1,550,000	1,600,000	»	50,000	ART. 72. — Il s'agit de terrains destinés surtout à la bâtisse. Celle-ci étant enrayée pour un certain temps encore, il n'y a pas lieu d'escompter une recette supérieure à 50,000 francs.
10,000,000	142,000,000	»	132 000,000	ART. 73. — Le chiffre des prévisions est en rapport avec le crédit de 23 millions de francs demandé pour la reconstitution de l'agriculture dans les régions dévastées. (Art. 75 du tableau XVII. Dépenses extraordinaires. Ministère de l'Agriculture.)
1,359,000,000	644,000,000	715,000,000	»	
»	660,000,000	»	660,000,000	ART. 74. — (Voir note-annexe).
40,000,000	»	40,000,000	»	ART. 75 (ancien). — Aucune recette ne doit être prévue de ce chef en 1920.
71,000,000	45,500,000	25,500,000	»	ART. 75. — Les charges des capitaux empruntés depuis l'armistice sont portées en entier au Budget extraordinaire. Mais pour faire supporter par le budget ordinaire la partie de ces charges (évaluée à 40 millions) qui doit lui incomber normalement du chef des capitaux empruntés pour couvrir, soit les dépenses extraordinaires faites depuis l'armistice pour le compte de la Belgique, soit l'insuffisance des recettes ordinaires, un crédit de ce montant est inscrit au tableau des dépenses ordinaires de la Dette publique (art. 10).
1,480,000,000	1,491,500,000	780,500,000	792,000,000	ART. 76. — (Voir note-annexe).
DIMINUTION. . . fr.		11,500,000		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NATURE DES RECETTES.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES	
	proposées pour 1920.	adoptées pour 1919.	en plus.	en moins.
PREMIÈRE SECTION. — **Recettes ordinaires :**				
Chapitre Ier. — Impôts	713,498,130	350,216,200	363,281,930	»
— II. — Péages	710,772,120	342,100,300	368,671,820	»
— III. — Capitaux et revenus	60,803,385	67,060,305	»	6,256,920
— IV. — Remboursements.	19,707,924	45,968,624	»	26,260,700
TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES. . . fr.	1 504,781,559	805,345,429	731,953,750	32,517,620
	AUGMENTATION . . fr.		699,436,130	
DEUXIÈME SECTION. — **Recettes exceptionnelles** . . .	345,230,000	590,000,000	»	244,770,000
TROISIÈME SECTION. — **Recettes extraordinaires :**				
A. — Normales	1,550,000	1,600,000	»	50,000
B. — de guerre	1,480,000,000	1,491,500,000	»	11,500,000
TOTAL GÉNÉRAL. . . . fr.	3,331,561,559	2,888,445,429	699,436,130	256,320,000
	AUGMENTATION . . fr.		443,116,130	

NOTES-ANNEXES

à l'appui des développements du Tableau XVIII (Voies et Moyens)

Art. 1 et 2 du tableau. — Contributions directes.

A raison des modifications profondes apportées au régime des impôts directs, on ne peut établir que très approximativement les prévisions pour 1920.

I. — Impôts cédulaires sur les revenus.

A) *Contribution foncière.*

Le revenu cadastral imposable atteignait antérieurement 430 millions de francs environ. Il était notablement inférieur au revenu réel qui servira désormais de base à l'impôt et que l'on peut évaluer à 1 milliard 200 millions. Ce dernier chiffre donnerait ouverture à une contribution foncière de 120 millions, dont la moitié seulement (60 millions) restera à l'État, l'autre moitié étant attribuée aux provinces et aux communes.

B) *Taxe mobilière.*

Tenant compte des faits constatés sous le régime de la taxe sur les revenus et profits réels, et, d'autre part, des nouveaux éléments de la fortune mobilière, on évalue à 75 millions le produit, au profit de l'État, de la taxe sur les revenus des capitaux mobiliers. Cette somme se subdivise comme il suit :

DÉSIGNATION DES REVENUS IMPOSABLES.	Montant des revenus.	Taux de la taxe.	Montant de la taxe.	Quotités attribuées aux provinces et aux communes ou au fonds spécial.	Montant de la part de l'État.
Revenus d'actions ou d'obligations dans les sociétés belges par actions.					
Dividendes provenant des bénéfices réalisés dans les établissements situés :		p. c.			
a) Dans le pays	300,000,000	10	30,000,000	1/2	15,000,000
b) A l'étranger ou dans la colonie	100,000,000	2	2,000,000	»	2,000,000
Intérêts des obligations . . .	175,000,000	10	17,500,000	1/5	14,000,000
Intérêts des fonds publics	600,000,000	2	12,000,000	1/5	9,600,000
Intérêts du capital investi dans les entreprises industrielles ou agricoles exploitées autrement que par des sociétés par actions.	200,000,000	10	20,000,000	1/5	16,000,000
Intérêts des dépôts et créances autres que les obligations.	200,000,000	10	20,000,000	1/5	16,000,000
Revenus des dépôts à la Caisse d'Épargne .	30,000,000	2	600,000	1/5	480,000
Revenus des valeurs mobilières à l'étranger.	120,000,000	2	2,400,000	»	2,400,000
					75,480,000

C) *Taxe professionnelle.*

En présence de l'augmentation survenue dans les bénéfices industriels, commerciaux ou agricoles comme aussi dans les rémunérations de tous les salariés et dans les profits des professions libérales, on évalue à environ 6 milliards le montant annuel des revenus professionnels imposables. En tablant sur un taux moyen de 1.75 °/₀ pour la part de l'État, on obtient un rendement présumé de 100,000,000.

II. — Impôt complémentaire sur le revenu global ou supertaxe.

A défaut de renseignements quant à la répartition des revenus selon leur importance totale par contribuable, le produit probable de la supertaxe est estimé à une somme sensiblement égale au tiers du montant des trois impôts cédulaires ci-dessus.

Art. 7 du tableau. — Douanes.

Évaluation pour 1920 : 127,901,600 francs.

Tenant compte de la marche des recettes pendant l'année en cours, on peut porter l'évaluation totale pour 1920, à 130,000,000 de francs.

La recette présumée se répartit de la manière suivante :

Part du Fonds communal . . . . . fr.	2,068,400	»
Part du Fonds spécial créé par la loi du 19 août 1889	30,000	»
Part de l'État	127,901,600	»
Total. . . . fr.	130,000,000	»

Les parts du Fonds communal et du Fonds spécial dans les droits de douane sont formées des recettes suivantes :

Fonds communal.

25.183 °/₀ des droits d'entrée sur les eaux-de-vie (4,600,000 francs) . . . . . fr.	1,158,400	»
35 °/₀ des droits d'entrée sur les bières (1 million 500,000 francs).	525,000	»
A reporter . . fr.	1,683,400	»

REPORT . . fr.	1,683,400	»
35 °/₀ des droits d'entrée sur les vinaigres et acides acétiques (80,000 francs)	28,000	»
35 °/₀ des droits d'entrée sur les sucres (1 million de francs)	350,000	»
35 °/₀ des droits d'entrée sur les sirops et mélasses (20,000 francs)	7,000	»
TOTAL . . . . fr.	2,068,400	»

Fonds spécial.

Produit des droits d'entrée sur le gibier tué . fr.	30,000	» (1)
Produit présumé de la taxe additionnelle sur les eaux-de-vie étrangères	699,200	» (2)
Produit présumé de la taxe sur les eaux-de-vie indigènes	2,280,000	» (2)
Produit présumé de la taxe d'ouverture des débits de boissons	950,000	» (2)
1/5 du produit présumé de la taxe sur certains revenus mobiliers	5,700,000	» (2)
1/5 du produit présumé de la taxe sur certains revenus professionnels	2.850,000	» (2)
TOTAL . . . fr.	12,509,200	»

Ce montant dépasse de 4,659,200 le chiffre de population établi par application de l'article 1er, § 2, de la loi du 29 septembre 1906.

ART. 8 DU TABLEAU. — **Accises.**

Évaluation pour 1920 : 95,214,030 francs.

Le tableau qui suit indique, en ce qui concerne les divers produits soumis à l'accise, le montant des recettes de 1913, les évaluations budgétaires de 1919 et les évaluations proposées pour l'exercice 1920.

---

(1) La loi du 14 juillet 1919 n'a supprimé que les droits sur le bétail et les viandes fraîches de boucherie. Le produit des droits perçus sur le gibier continue donc d'être versé au Fonds spécial.

(2) Après déduction de 5 °/₀ pour frais d'administration.

On trouve dans les colonnes 5 et 6 les quotes-parts de l'État et du Fonds communal pour ce dernier exercice.

NATURE DES PRODUITS. 1	Montant des recettes de 1913. 2	Évaluations budgétaires de 1919. 3	Évaluations proposées pour 1920. 4	QUOTE-PART de l'État. 5	QUOTE-PART du Fonds communal. 6	
					%	
Vins étrangers.	9,341,798	4,500,000	13,000,000	8,450,000	35	4,550,000
Vins de fruits secs.	»	»	»	»	»	»
Vins mousseux.	33,730	20,000	1,600	1,600	»	»
Eaux-de-vie	77,619·609	2,000,000	50,000,000	37,408,400	25.183	12,591,600
Bières	20,425,322	10,000,000	10,000 000	6,500,000	35	3,500,000
Vinaigres de bière	11,095	5,000	1,200	780	35	420
Vinaigres autres que de bière . . .	26,329	10,000	»	»	»	»
Acide acétique	106,021	5,000	5,000	3,250	35	1,750
Sucres et sirops de raffinage . . .	22,837,893	16,000,000	20,000,000	13,000,000	35	7,000,000
Glucoses	1,018,300	500,000	250,000	250,000	»	»
Margarine	559,347	100,000	600,000	600,000	»	»
Tabacs — Droit d'accise sur les *tabacs étrangers*.	1,456,985	1,000,000	6,000,000	6,000,000	»	»
Tabacs — Droit d'accise sur les *tabacs indigènes*.	1,291,867	1,000,000	8,000,000	8,000,000	»	»
Tabacs — Droit proportionnel *de consommation*	»	»	15,000,000	15,000,000	»	»
Produits divers.	»	3,600,000	»	»	»	»
TOTAUX. . . fr	134,728,296	38,740,000	122,857,800	93,214,030	»	27,643,770

L'évaluation proposée en ce qui concerne les *vins étrangers* et les *tabacs étrangers* est établie d'après le chiffre présumé des importations en 1920.

Quant aux autres produits, les évaluations sont faites d'après la consommation présumée pendant la même année.

Aux termes de l'art. 2 de la loi du 26 décembre 1904, la part du Fonds communal dans le produit annuel des droits d'entrée et d'accise sur les eaux-de-vie est fixée à 13,750,000 francs. Par application de cette disposition, la répartition entre l'État et le Fonds communal du produit présumé pour 1920 s'établit comme suit :

	Eaux-de-vie indigènes. (Accises.)	Eaux-de-vie étrangères. (Douanes.)	Total.
État . . . fr.	37,408,400 »	3,441,600 »	40,850,000 »
Fonds communal.	12,591,600 »	1,158,400 »	13,750,000 »
	50,000,000 »	4,600,000 »	54,600,000 »

Dans cette répartition, il est attribué proportionnellement :

A l'État	74.817 %
Au Fonds communal	25.183 %
TOTAL . . .	100 »

ART. 74 DU TABLEAU. — **Produit de la vente d'articles de ravitaillement.**

Évaluation pour 1920 : 1,359,000,000 de francs.

Il s'agit des recettes à provenir de la vente d'articles de ravitaillement achetés au moyen des crédits portés au littera *A* de l'article 102 du budget des dépenses extraordinaires pour les services de l'Administration du Ravitaillement, savoir :

1. Service des vivres indigènes	fr.	964,000,000 »
2. Services commerciaux		275,000,000 »
3. Service frigorifique		120,000,000 »
TOTAL . . .	fr.	1,359,000,000 »

SERVICE DES VIVRES INDIGÈNES.

PRODUIT DE LA VENTE.

	Détails des recettes.	Recettes estimatives
Ventes	1. des blés à la meunerie et des orges à la levurerie. fr.	822,000,000
	2. des sucres	60,000,000
	3. du bétail	72,000,000
	4. éventuellement, d'autres denrées dont l'importation serait reconnue nécessaire. . .	10,000,000
	TOTAL. . . . fr.	964,000,000

SUCRES EXOTIQUES.

La différence entre les prix d'achat et de vente du sucre exotique est couverte par le montant des taxes de compensation frappant les sucres indigènes et exotiques à la fois :

18 francs par 100 kilogrammes pour les sucres raffinés;

25 francs par 100 kilogrammes pour les sucres cristallisés et les vergeoises.

Ces taxes sont comprises dans les prix de vente actuels. Le produit total de ces taxes atteindra 32,600,000 francs.

Note explicative en ce qui concerne les achats et les ventes de bétail.

Il résulte des constatations faites à ce jour que le Département du Ravitaillement ne pourra pas cesser, ainsi qu'il en avait primitivement l'intention, les achats de bétail de boucherie après le 15 juin 1920. Les importations pourront être diminuées, pendant les mois d'été et jusqu'à la sortie de pâture du bétail indigène, mais il sera absolument nécessaire de reprendre les acquisitions à partir d'octobre 1920.

A l'époque actuelle, le nombre d'animaux mis hebdomadairement sur les marchés de Belgique varie entre 1,200 et 1,500 têtes. En prenant un chiffre moyen de 1,000 bêtes par semaine pendant 9 mois de l'année, on arrive à peu près exactement au chiffre d'importation indispensable, soit 36,000 têtes.

Le Département subira du chef de ces opérations une perte qui peut être chiffrée comme suit :

Prix d'achat :

Contrat Poels.

Le prix d'achat des bœufs argentins est fixé à 4 francs le kilogramme vif pour un cours de la livre sterling à 31 francs. Au cours de 40 francs, ce taux représente 5 francs environ le kilogramme vivant, ce qui représente pour des animaux de 500 kilogrammes, 2,500 francs par tête.

Contrat Burns.

Le prix d'achat des animaux fournis par l'exécution du contrat Burns est de 16 cents la lb. port d'embarquement, pour le contrat en cours. Ce prix devra être majoré jusque 17 et peut-être 18 cents pour les achats futurs. En tablant sur un poids de 1,000 à 1,100 lb. par tête et en ajoutant les frais de transport et d'embarquement qui pourront varier pendant l'année 1920 de 55 à 70 dollars par tête, le prix de revient de ces animaux à Anvers variera de 2,400 à 2,500 francs.

Achats faits par Gray.

D'après les renseignements obtenus à ce jour, le prix de revient à Anvers des animaux à acheter par la firme P. N. Gray et C° ne sera pas inférieur au prix de revient des animaux argentins ou canadiens. En admettant comme nombre de têtes à acheter le chiffre de 36,000, cité ci-dessus, on arrive à une dépense nécessaire de 90 millions de francs.

Prix de vente :

Au cours actuel du marché et d'après les résultats obtenus par les ventes effectuées jusqu'à ce jour, le prix de vente moyen des bovidés argentins ou canadiens peut être fixé à 2,000 francs par tête. Le produit de la vente des 36,000 bovidés dont l'achat est prévu sera de 72 millions de francs ; d'où un déficit total sur les achats de bétail effectués en 1920 de 18,000,000 de francs.

Le tout en partant de l'hypothèse où le Département du Ravitaillement ne dispose pas de crédits à long terme pour l'achat des denrées.

Art. 76 du tableau. — Office des régions dévastées.

Évaluation pour 1920 : 71,000,000 de francs.

I. — Produits d'exploitation du matériel des transports . . . . . fr.	25,000,000	»
L'Office a organisé un service de transport par automobiles, en vue :		
a) De faciliter le transport aux lieux de destination des baraquements du Fonds du Roi Albert ;		
b) De permettre le transport à pied d'œuvre des matériaux de construction ;		
c) D'assurer l'enlèvement des munitions etc., et en général de tous les transports ne pouvant être effectués par d'autres moyens.		
Les prestations sont à charge des organismes intéressés.		
Les recettes présumées s'élèvent à . . . . . fr.	5,000,000	»
L'Office exploitera sous peu les réseaux Decauville ayant appartenu aux armées belges et anglaises en vue de faciliter l'arrivée, dans les régions dévastées, de matériaux de construction, de charbon, etc., et louera des tronçons, avec tout le matériel d'exploitation, à des particuliers travaillant à la restauration du pays.		
Les recettes provenant de ces exploitations sont évaluées à . . . . . fr.	20,000,000	»
II. — Produits de l'exploitation des installations d'éclairage et de force motrice . . . . . fr.	1,000,000	»
L'Office établira une centrale électrique destinée à fournir le courant dans les régions dévastées. Les recettes provenant de ce service sont évaluées à 1,000,000 de francs.		

III. — Vente aux administrations communales d'installations d'eau potable, d'éclairage, etc. . . . . fr. 5,000,000 »

L'Office améliore l'installation du service des eaux de l'armée belge de façon à procurer de l'eau potable à diverses communes, et construit des puits, avec pompes publiques, dans de nombreux centres.

Les communes remboursent une partie des frais occasionnés par ces travaux.

Il en sera de même en ce qui concerne l'éclairage.

IV. — Vente de terrains et de bâtiments par suite de relotissements . . . . . fr. 40,000,000 »

Afin d'améliorer le lotissement, l'État sera amené à exproprier des terrains en vue de la revente.

D'autre part, l'Office achètera des terrains pour y construire des habitations qui seront vendues. Les recettes sont évaluées à 40,000,000 francs.

BUDGET DE L'EXERCICE 1920

TABLEAU XIX

RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.

NOTE

à l'appui des évaluations de recettes et des prévisions de dépenses

NOTE

à l'appui des évaluations de recettes et des prévisions de dépenses.

Le tableau des Recettes et des Dépenses pour ordre, dressé en vertu de l'article 24 de la loi du 15 mai 1846 sur la Comptabilité de l'État, comprend : d'une part, les fonds de tiers dont le Trésor effectue la recette et le remboursement; d'autre part, les subsides, fonds de remploi et fonds spéciaux constituant des ressources spéciales.

Les chiffres inscrits à ce tableau ne sont donnés qu'à titre d'indication et ne peuvent exercer aucune influence sur les opérations, ni en limiter le nombre et l'importance; toutefois, on vise à rapprocher leur montant, autant que possible, du mouvement probable en recettes et en dépenses des divers services qu'ils concernent.

Fonds communal (art. 12 et 13 du tableau).

Le tableau ci-après indique, suivant les évaluations du projet de Budget des Voies et Moyens, les revenus du Fonds communal pour l'exercice 1920 :

NATURE DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS.		
	PRODUIT BRUT.	PART DU FONDS COMMUNAL.	
		%	Montant.
Droits de douane.			
Eaux-de-vie	4,600,000 »	25.18[3]	1,158,400 »
Bières	1,500,000 »	35	525,000 »
Vinaigres et acides acétiques	80,000 »	35	28,000 »
Sucres	1,000,000 »	35	350,000 »
Sirops et mélasses	20,000 »	35	7,000 »
Droits d'accise.			
Vins étrangers	13,000,000 »	35	4,550,000 »
Eaux-de-vie	50,000,000 »	25.18[3]	12,591,600 »
Bières	10,000,000 »	35	3,500,000 »
Vinaigres de bières	1,200 »	35	420 »
Vinaigres autres que de bières	»	»	»
Acides acétiques	5,000 »	35	1,750 »
Sucres et sirops de raffinage	20,000,000 »	35	7,000,000 »
Postes.			
Recettes de toute nature, sauf le droit du chef de l'encaissement des effets de commerce, etc.	63,800,000 »	41	24,923,080 »(1)
		TOTAL GÉNÉRAL . . . . . fr.	54,635,250 »

(1) Montant de l'évaluation définitive, soit en plus 4,551,000 francs, comparativement à la recette prévue à l'article 12 du tableau des Recettes et des Dépenses pour ordre d'après une estimation faite antérieurement au relèvement des tarifs postaux.

Aux termes de l'article 2, § 1er de la loi du 29 septembre 1906, modifiée par l'article 11 de celle du 30 décembre 1913, la partie des revenus du Fonds communal à distribuer aux communes en 1920 ne pourra être inférieure à la somme répartie en 1905 augmentée suivant une progression annuelle calculée à raison de 10 centimes par habitant, sur la base d'un chiffre de population déterminé conformément aux règles de l'article 1er, § 2, de la même loi.

En vertu de cette disposition, le minimum à répartir entre les communes, pour l'exercice 1920, s'établit, *en termes de prévision*, ainsi qu'il suit :

Somme répartie en 1905. . . . fr. 42,364,094 91

Augmentation à raison de 10 centimes par habitant pour :	1906	d'après une population de	6,927,624	habitants.	692,762 40
	1907		6,943,105	—	694,310 50
	1908		7,007,780	—	700,778 »
	1909		7,067,135	—	706,713 50
	1910		7,117,431	—	711,743 10
	1911		7,168,344	—	716,834 40
	1912		7,424,042	—	742,404 20
	1913		7,435,998	—	743,599 80
	1914		7,473,021	—	747,302 10
	1915		7,570,000	—	757,000 »
	1916		7,660,000	—	766,000 »
	1917		7,675,000	—	767,500 »
	1918		7,740,000	—	774,000 »
	1919		7,800,000	—	780,000 »
	1920		7,850,000	—	785,000 »

TOTAL. . . . fr. 53,450,042 91

Dans le cas où les revenus *définitifs* du Fonds communal n'atteindraient pas la somme minimum à répartir, soit fr. 53,450,042.91, le manquant serait prélevé sur la réserve (art. 2, § 4, de la loi du 20 décembre 1862 et art. 2, § 2, de celle du 29 septembre 1906, modifiée par l'art. 11 de celle du 30 décembre 1913).

Fonds spécial (art. 14 du tableau).

D'après les évaluations du projet de Budget des Voies et Moyens pour 1920, les revenus du Fonds spécial s'établissent comme suit :

Droit d'entrée sur le gibier tué (1) . . . . . fr.	30,000	»
Taxes sur les eaux-de-vie indigènes déclarées en consommation (2)	2,280,000	»
Taxe additionnelle au montant des droits d'entrée sur les eaux-de-vie étrangères (2)	699,200	»
Taxe d'ouverture des débits de boissons (2)	950,000	»
Part du Fonds spécial dans le produit présumé de la taxe sur certains revenus mobiliers (2)	5,700,000	»
Part du Fonds spécial dans le produit présumé de la taxe sur certains revenus professionnels (2)	2,850,000	»
TOTAL. . . . fr.	12,509,200	»

Compte rendu de la situation du Fonds communal.

Aux termes de l'article 17 de la loi du 18 juillet 1860 portant abolition des octrois communaux, il doit être rendu compte aux Chambres, chaque année, de la situation du Fonds communal.

Par suite des événements de la guerre, il n'a plus été effectué de répartition définitive du Fonds communal depuis 1914. Pendant l'occupation, on n'a pu, en présence de la diminution considérable des recettes de l'État, répartir entre les communes : *du chef du Fonds communal,* que la part qui leur revenait dans les recettes de douane et d'accise réellement effectuées, et, *du chef du Fonds spécial,* que le montant effectivement perçu au profit de ce fonds.

Il sera satisfait ultérieurement aux prescriptions de l'article 17 précité de la loi du 18 juillet 1860.

---

(1) Le droit d'entrée sur le *bétail et les viandes fraîches de boucherie,* dont le produit est attribué au Fonds spécial des communes, est abrogé par la loi du 14 juillet 1919 (*Moniteur*, n° 201), mais le droit sur le *gibier tué* est rangé par le Tarif des douanes dans la rubrique du « Bétail et des viandes fraîches ».

(2) Après déduction de 5 °/₀ pour frais d'administration.

Compte rendu de la situation, au 31 décembre 1919, du Fonds spécial de 63,000,000 de francs, institué par l'article 6 de la loi du 30 mars 1906, relative au système défensif d'Anvers et à l'extension de ses installations maritimes, augmenté de 1,673,000 francs par la loi du 18 août 1907.

Les opérations de ce compte se soldent au 31 décembre 1919, comme il est indiqué ci-après :

1° Compte faisant l'objet de l'article 169 du Budget des Recettes et Dépenses pour ordre (art. 6 de la loi du 30 mars 1906, litt. *A*).

Recettes :

a) Prélèvements sur le crédit extraordinaire de 48,000,000 de francs augmenté de 1,673,000 francs (lois des 30 mars 1906 et 18 août 1907). . . . . fr.	31,640,000	»
b) Versements sur le produit de l'aliénation de terrains militaires qui deviendront disponibles à Anvers et à Termonde	10,514	80
Total des recettes au 1er janvier 1913. . fr.	31,650,514	80
Ensuite de la dépêche de M. le Ministre des Finances en date du 28 juin 1913, Trésorerie, 2e direction, 2e bureau, n° 114/79118, il a été versé au Fonds spécial pour terrains cédés à la ville de Termonde . . . fr.	2,257	20
Total au 1er janvier 1914. . . . fr.	31,652,772	»
Par ordonnance de paiement, n° 836, visée par la Cour des Comptes le 4 juin 1914, et imputée à charge du Budget extraordinaire de 1914 (art. 86), il a été versé au Fonds spécial pour la première ligne de défense d'Anvers . . . . . fr.	5,000,000	»
Total des recettes au 1er janvier 1915. . fr.	36,652,772	»
Total des recettes au 31 décembre 1919. . fr.	36,652,772	»

Montant des recettes au 1er janvier 1920 . . . fr. 36,652,772 »

Dépenses :

Dépenses relatives à l'objet prévu à l'article 6, litt. *A* :

En 1906. . . . . fr.	24,628 »	
— 1907.	421,826 12	
— 1908.	1,267,733 26	
— 1909.	1,444,475 63	
— 1910.	4,562,004 43	
— 1911.	6,621,773 38	
— 1912.	8,700,849 71	
— 1913.	8,606,327 64	
— 1914.	3,973,961 47	
— 1915.	222,258 51	
— 1916.	277,756 09	
— 1917.	»	
— 1918.	»	
— 1919.	168,711 79	
		36,292,306 03
Solde créditeur au 1er janvier 1920. . . . . fr.		360,465 97

2° Compte faisant l'objet de l'article 170 du Budget pour ordre (loi du 30 mars 1906, art. 6, litt. *B*).

Recettes :

a) Prélèvements sur le crédit extraordinaire de 48,000,000 de francs augmenté de 1,673,000 francs (lois des 30 mars 1906 et 18 août 1907). . . . . fr. 18,033,000 »

b) Ensuite de la dépêche de M. le Ministre des Finances en date du 26 juillet 1913, Trésorerie, 2e direction, 2e bureau, n° 115/80895, il a été versé au Fonds spécial, litt. *B* (restitution Bertels) 1,136 25

A REPORTER. . . . fr. 18,034,136 25

REPORT. . . . fr.		18,034,136 25
c) Ensuite de la dépêche de M. le Ministre des Finances en date du 14 mai 1914, Trésorerie, 2e direction, 2e bureau, n° 115/96491, il a été versé au Fonds spécial, litt. *B* (remboursement ordonnance Slagmeulders) . .		12,700 »
d) Ensuite de la dépêche de M. le Ministre des Finances en date du 16 mai 1914, Trésorerie, 2e direction, 2e bureau, n° 115/97384, il a été versé au Fonds spécial, litt. *B* (remboursement expropriation de Grove et consorts, à Hoboken).		952 11
Total des recettes au 31 décembre 1919. . fr.		18,047,788 36

Dépenses :

Dépenses relatives à l'objet prévu à l'article 6, litt. *B* :

En 1906. . . . . fr.	»	
— 1907.	1,607 50	
— 1908.	190,072 60	
— 1909.	720,145 68	
— 1910.	2,664,530 37	
— 1911.	2,911,657 95	
— 1912.	1,584,588 87	
— 1913.	1,377,519 20	
— 1914.	258,622 44	
De 1915 à 1918	»	
En 1919.	»	
		9,708,744 61
Solde créditeur au 1er janvier 1920 . . . . fr.		8,339,043 75

Les soldes des comptes ci-dessus doivent être tenus à la disposition du Ministre de la Guerre à l'effet de lui permettre de payer les créances arriérées non encore liquidées.

Compte rendu de l'emploi, jusqu'au 31 décembre 1919, du Fonds spécial de 9,000,000 de francs institué par la loi du 5 juillet 1909 pour l'armement de la position fortifiée d'Anvers.

Recettes :

Prélèvement sur les ressources ordinaires du Trésor . . . . . fr.		9,000,000 »

Dépenses :

En 1909 et 1910. . . . fr.	»	
— 1911.	4,766,269 88	
— 1912.	2,474,428 06	
— 1913.	159,493 40	
— 1914.	340,371 11	
— 1915.	342,653 50	
		8,083,215 95
Solde créditeur au 1er janvier 1920 . . . . fr.		916,784 05

Le solde du compte ci-dessus doit être tenu à la disposition du Ministre de la Guerre, à l'effet de lui permettre de payer éventuellement les créances non encore liquidées.

(783)

TABLE DES MATIÈRES

		Pages.
Exposé général		1
Projet de loi contenant le Budget général des Recettes et des Dépenses pour l'exercice 1920, ainsi que des dispositions diverses		IX
Notes à l'appui des dispositions diverses		261
Dette publique	Tableau I	1
Id.	Développements	267
Dotations	Tableau II	13
Id.	Développements	283
Ministère de la Justice	Tableau III	17
Id.	Développements	289
Ministère des Affaires Étrangères	Tableau IV	31
Id.	Développements	323
Ministère de l'Intérieur	Tableau V	43
Id.	Développements	339
Ministère des Sciences et des Arts	Tableau VI	61
Id.	Développements	365
Ministère de l'Agriculture	Tableau VII	89
Id.	Développements	403
Ministère des Travaux publics	Tableau VIII	109
Id.	Développements	437
Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement	Tableau IX	117
Id. id.	Développements	457
Ministère des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes	Tableau X	131
Id. id. id.	Développements	485
Ministère des Colonies (Dépenses métropolitaines)	Tableau XI	149
Id. id.	Développements	561
Ministère de la Guerre	Tableau XII	155
Id.	Développements	577
Corps de la Gendarmerie	Tableau XIII	165
Id. id.	Développements	615
Ministère des Finances	Tableau XIV	169
Id.	Développements	627
Ministère des Affaires Économiques	Tableau XV	177
Id. id.	Développements	655
Non-Valeurs et Remboursements	Tableau XVI	183
Id. id.	Développements	669
Dépenses extraordinaires	Tableau XVII	187
Id.	Note à l'appui des prévisions de dépenses	675
Voies et Moyens	Tableau XVIII	227
Id.	Note à l'appui des évaluations de recettes	751
Recettes et Dépenses pour ordre	Tableau XIX	241
Id. id.	Note à l'appui des évaluations de recettes et des prévisions de dépenses	775

(**ANNEXE AU N° 56**)

BUDGET DE L'EXERCICE 1920

ANNEXE AUX DÉVELOPPEMENTS

Question posée par M. Woeste au Gouvernement, le 19 décembre 1919.

1° Quel est, par Département ministériel, le nombre des fonctionnaires qui existait en 1914 et celui qui existe aujourd'hui?

2° Combien, dans ces nombres, y a-t-il de fonctionnaires de chaque grade?

3° A combien s'élevaient, en 1914, les traitements des fonctionnaires visés dans les deux numéros qui précèdent? A combien s'élèvent-ils aujourd'hui?

4° Quelles sont, par Département, les nécessités pratiques qui justifiaient la création d'emplois nouveaux de fonctionnaires?

Réponse.

Les renseignements demandés figurent dans les tableaux ci-après.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

ANNEXE

AUX DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU III

DU BUDGET GÉNÉRAL

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

TABLEAU DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS EN 1914 ET EN 1920

Administration centrale.

	1914		1920	
	Nombre.	Traitement.	Nombre.	Traitement.
Secrétaire général	1	14,400 »	1	16,000 »
Administrateur directeur général	»	»	1	19,200 »
Inspecteur général	2	21,200 »	3	43,665 »
Directeur général	7	80,400 »	8	127,500 »
Directeur	14	110,300 »	17	206,845 »
Inspecteur	6	39,600 »	6	60,020 »
Chef de division	13	81,400 »	17	137,210 »
Chef de bureau	23	110,250 »	28	202,425 »
Contrôleur	»	»	1	7,000 »
Sous-chef de bureau	22	85,650 »	27	169,205 »
1er commis	21	66,060 »	26	137,394 »
2e commis	25	63,500 »	21	93,775 »
3e commis	22	41,800 »	16	59,705 »
Commis-classeur	8	13,000 »	19	69,872 »
Expéditionnaire	9	17,050 »	22	72,850 »
Expéditeur	1	2,700 »	2	9,750 »
Huissier	2	7,710 »	2	9,092 »
Messager	15	26,700 »	16	52,640 »
Concierge	2	3,700 »	6	15,560 »
Feutier	6	6,700 »	8	25,255 »
Nettoyeuse	13	11,810 »	18	39,360 »
Secrétaire du Ministre	»	»	1	10,200 »
Attachés temporaires	»	»	4	15,070 »
Commis-chefs détachés du service des prisons	4	12,700 »	4	22,535 »
Secrétaire de l'Office des prisonniers de guerre	»	»	1	9,000 »
TOTAUX	216	816,630 »	278	1,651,128 »
Conseillers techniques	»	»	5	30,000 »
TOTAUX GÉNÉRAUX			280	1,681,128 »

Direction du « Moniteur belge ».

	1914.		1920.	
	Nombre.	Traitement.	Nombre	Traitement.
Direction.				
Directeur	1	8,000 » + 1,100 »	1	12,665 » + 1,800 »
Contrôleur	1	1,100 »	1	1,440 »
Secrétaire comptable	1	6,300 »	»	»
Directeur-adjoint	»	»	1	9,900 »
Commis-chef	1	3,500 »	»	»
Agent comptable	»	»	1	7,000 »
Commis	2	4,000 »	3	12,865 »
Concierge	1	1,300 » + 400 »	1	3,100 » + 800 »
Sténo-dactylographe	»	»	1	3,200 »
Chef ateliers	1	5,600 »	1	9,600 »
Chef compositeur	1	4,000 »	1	7,600 »
Correcteurs	4	12,400 »	4	24,580 »
Nettoyeuse	1	900 »	2	4,900 »
Indemnité résidence	»	»	»	8,560 »
TOTAUX	14	48,600 »	17	108,010 »
Ateliers				
Compositeurs du journal	22	58,800 »	»	»
Compositeurs en conscience	54	112,600 »	78	537,600 »
Compositeurs temporaires	52	93,600 »	86	430,000 »
Élèves compositeurs	5	6,000 »	2	6,200 »
Apprentis compositeurs	9	8,300 »	12	25,200 »
Clicheurs	2	3,900 »	7	34,000 »
Imprimeurs-conducteurs	24	38,200 »	25	106,000 »
Expéditeurs	22	33,300 »	27	110,200 »
Plieurs	12	22,600 »	12	61,900 »
TOTAUX	202	377,300 »	249	1,311,100 »

Ordre judiciaire.

Cour de cassation.

Premier président	1	16,600 »	1	19,200 »
Président de chambre	1	13,600 »	1	15,600 »
Conseiller	15	170,850 »	15	202,500 »
Procureur général	1	16,600 »	1	19,200 »
Avocats généraux	2	24,600 »	2	28,200 »
Greffier en chef	1	9,300 »	1	10,700 »
Greffiers adjoints	2	10,500 »	2	12,700 »
Secrétaire du parquet	1	4,500 »	1	7,700 »
Commis	1	3,600 »	1	5,900 »
Employés au greffe	3	7,100 »	3	13,300 »
Messagers	3	6,400 »	3	12,700 »
Huissiers-audienciers	6	4,500 »	6	4,500 »
TOTAUX	37	288,150 »	37	352,200 »

	1914		1920	
	Nombre.	Traitement.	Nombre.	Traitement.
Cours d'appel.				
Premiers présidents	3	41,250 »	3	47,700 »
Présidents de chambre	13	138,500 »	21	231,300 »
Conseillers	84	762,150 »	76 (1)	853,400 »
Procureurs généraux	3	40,650 »	3	46,800 »
Premiers avocats généraux	3	31,800 »	3	36,900 »
Deuxièmes avocats généraux	13	121,300 »	16	173,900 »
Substituts procureur général	7	54,100 »	11	93,300 »
Greffiers en chef	3	27,700 »	3	30,300 »
Greffiers adjoints	24	133,100 »	28	178,100 »
Secrétaires du parquet	3	15,800 »	3	28,000 »
Commis chef du parquet	4	17,400 »	5	35 300 »
Commis du parquet	18	41,200 »	17 (2)	75,400 »
Employés au greffe (fixe)	14	21,700 »	14	52,650 »
Émoluments, salaires	»	13,000 »	»	»
Messagers	14	26,100 »	15	56,200 »
Concierges	2	3,300 »	2	7,400 »
Huissiers-audienciers	12	8,400 »	12	8,400 »
Surveillant	1	1,800 »	1	4.100 »
Employés temporaires au greffe	»	»	16	69,120 »
TOTAUX	221	1,499,250 »	249	2,028,270 »
Tribunaux de première instance.				
1re classe :				
Présidents	5	48,200 »	5	60,500 »
Vice-présidents	24	179,700 »	25	224,400 »
Juges d'instruction	28	188,650 »	30	260,800 »
Juges	63	349,150 »	68	468,900 »
Procureurs du Roi	5	46,400 »	5	50,800 »
Substituts	45	234,100 »	60	380,800 »
Greffiers	5	46,050 »	5	50,500 »
Greffiers adjoints	76	298,250 »	82	136,000 »
Secrétaires des parquets	5	25,100 »	5	41,900 »
Commis-chefs des parquets	12	43,400 »	13	76,200 »
Commis des parquets	44	75,900 »	31 (3)	120,400 »
Huissiers-audienciers	35	14,000 »	35	14,000 »
Employés temporaires au greffe	»	»	60	206,100 »
TOTAUX	347	1.548,900 »	424	2,091,600
2e classe :				
Présidents	15	126,400 »	15	147,000 »
Vice-présidents	14	91,900 »	14	111,000 »
Juges d'instruction	26	146,400 »	26	199,700 »
Juges	55	282,050 »	58	383,000 »
Procureurs du Roi	15	118,100 »	15	142,800 »

(1) 8 conseillers font fonction de président de chambre. (Loi du 25 octobre 1919.)
(2) 1 place actuellement inoccupée, le titulaires est sous les drapeaux.
(3) 13 places actuellement inoccupées, les titulaires sont sous les drapeaux.

	1914.		1920.	
	Nombre.	Traitements.	Nombre.	Traitements.
Substituts	34	157,600 »	49	285,000 »
Greffiers	15	114,100 »	15	132,600 »
Greffiers-adjoints	66	240,200 »	69	310,000 »
Secrétaires des Parquets	15	69,600 »	15	114,600 »
Commis-chefs des Parquets	4	16,400 »	5	32,700 »
Commis des Parquets	40	86,500 »	40	158,700 »
Huissiers audienciers	53	15,900 »	53	15,900 »
Employés temporaires au greffe	»	»	33	113,520 »
TOTAUX.	352	1,465,150 »	407	2,146,520 »
5e classe :				
Présidents.	6	44,200 »	6	55,000 »
Juges d'instruction	6	34,750 »	6	41,600 »
Juges	12	57,600 »	13	79,000 »
Procureurs du Roi	6	44,100 »	6	51,300 »
Substituts	6	26,400 »	10	53,600 »
Greffiers	6	34,250 »	6	41,100 »
Greffiers-adjoints	10	34,200 »	10	41,900 »
Secrétaires des Parquets	6	24,300 »	6	45,200 »
Commis des Parquets	9	16,400 »	9	38,100 »
Huissiers audienciers	12	2,400 »	12	2,400 »
Employés temporaires au greffe	»	» »	10	34,400 »
TOTAUX.	79	318,600 »	94	483,600 »

Justices de paix et tribunaux de police.

Juges de justices de paix de 1re classe	24	192,300 »	27	237,800 »
Id. 2e classe	41	301,000 »	42	356,600 »
Id. 3e classe	87	518,200 »	89	686,400 »
Id. 4e classe	71	354,100 »	71	428,200 »
Greffiers de justices de paix de 1re classe	24	138,500 »	27	177,100 »
Id. 2e classe	41	193,500 »	42	226,200 »
Greffiier de la justice de paix de 3e classe	87	326,300 »	89	338,800 »
Id. id. 4e classe	71	202,600 »	71	259,400 »
Greffiers-adjoints de la justice de paix	21	59,000 »	19 (1)	57,400 »
Traitement	97	136,450 »	100	339,600 »
Employés des greffes et employés temporaires	»	20,000 »	23	76,820 »
TOTAUX.	564	2,441,950 »	600	3,184,320 »

Tribunaux de commerce.

Référés de tribunal de 1re classe.	2	23,400 »	2	24,200 »
Référés adjoints de tribunal de 1re classe	15	94,500 »	15	102,900 »
Référés de tribunal de 2e classe	2	16,800 »	2	19,300 »
Référés adjoint de tribunal de 2e classe.	5	25,600 »	5	30,100 »
Référés de tribunal de 3e classe	10	62,700 »	10	72,000 »
Référé adjoint de tribunal de 3e classe	1	4,000 »	1	5,000 »

(1) 2 places de greffiers adjoints de justice de paix ont été supprimées.

	1914		1920	
	Nombre.	Traitement.	Nombre.	Traitement.
Greffiers adjoints de 1re classe	5	21,400 »	5	26,400 »
Id. de 2e classe	3	10,500 »	3	13,200 »
Id. de 3e classe	4	14,800 »	5	21,750 »
Employés greffiers des tribunaux de 1re instance.	147	192,900 »	134 (1)	433,490 »
Salaires	»	60,000 »	»	»
Employés des tribunaux de commerce	48	87,100 »	43 (2)	190,815 »
Salaires	»	12,000 »	»	»
Employés temporaires des tribunaux commerce	»	» »	3	10,020 »
Employés des parquets des tribunaux d'instance	»	»	50	172,000 »
TOTAUX	242	625,700 »	268	1,121,175 »

Justices militaires.

Cour militaire.

Président	1	10,300 »	1	13,500 »
Auditeur général	1	11,100 »	1	12,500 »
Substitut auditeur général	1	7,725 »	2	20,800 »
Greffier	1	5,200 »	1	6,500 »
Greffier-adjoint	1	3,300 »	1	3,700 »
Messagers	2	4,400 »	3	11,840 »
TOTAUX	7	42,025 »	9	68,840 »

Conseils de guerre.

Auditeurs militaires de 1re classe	2	15,100 »	2	18,600 »
Substituts	2	8,300 »	6	30,600 »
Auditeurs militaires de 2e classe	3	21,050 »	3	21,300 »
Substituts	2	8,725 »	5	23,300 »
Auditeurs militaires de 3e classe	2	11,300 »	2	11,600 »
Greffiers de 1re classe	2	7,850 »	2	11,400 »
Id. 2e classe	3	11,025 »	3	14,100 »
Id. 3e classe	2	7,050 »	2	8,900 »
Greffiers-adjoints de 1re classe	2	4,700 »	6	16,200 »
Id. 2e classe	2	3,800 »	5	12,000 »
Id. 3e classe	»	»	3	6,600 »
Employés des auditeurs	2	6,000 »	1	6,900 »
Messagers	2	3,000 »	2	9,520 »
Huissiers	»	200 »	»	200 »
Auditeur militaire de campagne	»	»	1	7,500 »
Substituts	»	»	6	30,000 »
Greffier	»	»	1	4,200 »
Greffiers adjoints	»	»	6	15,600 »
TOTAUX	26	108,100 »	56	250,520 »

Police judiciaire.

Novembre 1919 au 1er mars 1920	»	»	105	658,620 »

(1) 13 places actuellement inoccupées, les titulaires sont sous les drapeaux.
(2) 5 places actuellement inoccupées, les titulaires sont sous les drapeaux.

RÉCAPITULATION

Ordre judiciaire.

	En 1914.		En 1920.	
	Nombre.	Traitement.	Nombre.	Traitement.
Cour de cassation	37	288,150 »	37	352,200 »
Cours d'appels	221	1,499,250 »	249	2,028,270 »
Tribunal de 1re classe	347	1,548,900 »	424	2,091,600 »
Id. 2e classe	352	1,465,150 »	407	2,146,520 »
Id. 3e classe	79	318,600 »	94	483,600 »
Justice de paix et tribunal de police	564	2,441,950 »	600	3,184,320 »
Tribunal de commerce	242	625,700 »	268	1,121,175 »
Cour militaire	7	42,025 »	9	68,840 »
Conseils de guerre	26	108,100 »	56	250,520 »
TOTAUX	1,875	8,337,825 »	2,144	11,727,045 »
Police judiciaire	»	»	105	658,620 »
TOTAUX GÉNÉRAUX	1,875	8,337,825 »	2,249	12,385,665 »

Différences.

Personnel. . . . . **En 1920** : 2,249
Id. . . . . **En 1914** : 1,875

En plus : 374.

Sommes. . . . . **En 1920** : 12,385,665 »
Id. . . . . **En 1914** : 8,337,825 »

En plus : 4,047,840 ».

Administration des prisons.

Questions posées par M. Woeste, membre de la Chambre des Représentants.	Réponses en ce qui concerne l'administration des prisons
1. Quel est, par Département ministériel, le nombre des fonctionnaires qui existait en 1914 et celui qui existe aujourd'hui?	En 1914 : 1,042 En 1920 : 1,079
2. Combien dans ce nombre y-a-t il de fonctionnaires de chaque grade?	1914 : voir tableau ci-joint. 1920 : voir tableau ci-joint.
3. A combien s'élevaient, en 1914, les traitements des fonctionnaires visés dans les deux numéros qui précèdent?	1,831,800 francs.
A combien s'élèvent-ils aujourd'hui?	4,060,000 francs.
4. Quelles sont, par Département, les nécessités pratiques qui justifiaient la création d'emplois nouveaux de fonctionnaires?	Au nombre des 37 emplois nouveaux créés en 1920, il en figure 30 concernant le personnel des commis et des surveillants, qui a dû être renforcé, par suite de l'augmentation considérable de la population détenue, etc. Nous ajouterons que, dans un avenir prochain, l'effectif des surveillants devra être augmenté de 175 à 200 unités, pour l'instauration du service journalier de huit heures.

Personnel des prisons.

	1914		1920	
	Nombre.	Traitement.	Nombre.	Traitement.
Secrétaires de la commission administrative	3	9,000 »	5	26,000 »
Secrétaire de la commission centrale	1	1,000 »	1	1,000 »
Directeurs	29	142,000 »	29	237,800 »
Directeurs-adjoints	9	40,300 »	10	74,700 »
Aumôniers catholiques	29	56,100 »	29	99,800 »
Id. catholiques-adjoints	7	16,100 »	7	29,400 »
Aumôniers protestants et israélites	36	10,000 »	36	23,000 »
Médecins	27	47,200 »	27	84,000 »
Médecins-adjoints	8	14,500 »	9	37,800 »
Médecins aliénistes	2	4,500 »	2	10,400 »

	1914		1920	
	Nombre.	Traitement.	Nombre.	Traitement.
Pharmaciens	3	10,500 »	3	19,300 »
Instituteurs	17	42,300 »	19	84,600 »
Instituteurs-adjoints	5	10,600 »	6	25,200 »
Commis-chefs	6	21,500 »	18	104,400 »
Comptables de prison de 1re classe	7	26,200 »	9	52,200 »
Commis de 1re classe	22	62,700 »	17	88,400 »
Id. de 2e classe (compt.)	26	63,600 »	25	115,000
Id. de 2e classe	29	59,900 »	31	124,000 »
Id. de 3e classe	18	26,000 »	14	47,600 »
Magasiniers	5	11,400 »	5	20,000 »
Commis surnuméraires	22	6,900 »	10	6,000 »
Surveillantes religieuses	87	70,400 »	87	104,400 »
Id. laïques	5	5,000 »	5	14,000 »
Surveillants des travaux	13	33,000 »	28	128,800 »
Chefs surveillants	18	45,800 »	25	106,300 »
Surveillants principaux	48	88,800 »	34	127,500 »
Surveillants de 1re, 2e et 3e classes	442	723,600 »	470	1,656,800 »
Aides-surveillants	49	62,900 »	43	141,300 »
Barbiers et commissionnaires	4	4,900 »	3	8,400 »
Maîtres de musique et de gymnastique	2	1,200 »	2	2,400 »
Organistes, chantres	69	10,800 »	70	21,600 »
Chevrons aux surveillants	»	55,100 »	»	96,500 »
Dépenses imprévues	»	»	»	4,000 »
Gratifications annuelles	»	»	»	20,000 »
Augmentations réglementaires	»	»	»	24,000 »
TOTAUX	1,042	1,831,800 »	1,079	4,060,000 »

École de bienfaisance.

	1914.		1920.	
	Nombre.	Traitement.	Nombre.	Traitement.
Directeurs	4	24,600 »	4	37,847 50
Directrice	1	1,200 »	1	2,400 »
Sous-directeurs	3	12,900 »	5	32,432 50
Chefs de bureau	3	10,525 »	4	28,045 »
Sous-chef à T. P	1	3,100 »	»	»
Aumôniers catholiques	5	15,650 »	6	28,050 »
Aumônier-adjoint	1	2,200 »	2	6,000 »
Médecins	5	14,000 »	5	21,240 »
Médecins adjoints	1	600 »	1	900 »
Instituteurs	30	74,450 »	40	122,032 50
Agent comptable des deniers	5	17,655 »	5	28,200 »
Id. des matières	5	11,600 »	5	23,925 »

	1914		1920	
	Nombre.	Traitement.	Nombre.	Traitement.
Commis de 1re classe	11	31,400 »	10	52,375 »
Id. de 2e classe	6	12,150 »	6	24,615 »
Id. de 3e classe	6	8,750 »	2	6,680 »
Sœurs supérieures	3		2	
Sœurs institutrices	10	41,700 »	30	73,200 »
Sœurs surveillantes	43		30	
Chefs surveillants	6	13,620 »	4	19,735 »
Surveillants principaux	»	»	12	47,980 »
Surveillants 1re, 2e et 3e classe	148	243,925 »	160	385,940 »
Chefs de culture	4	9,900 »	4	14,455 »
Contre-maîtres de 1re, 2e et 3e classe	13	25,600 »	14	30,459 50
	314	575,525 »	352	1,006,512 »

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

TABLEAU IV DU BUDGET GÉNÉRAL

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

TABLEAU DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS EN 1914 ET EN 1920

Administration centrale.

Personnel.

En 1914 :

1 Secrétaire général.
1 Chef de Cabinet.
4 Directeurs généraux.
2 Directeurs généraux, à titre personnel.
3 Directeurs.
5 Directeurs, à titre personnel.
5 Chefs de division.
5 Chefs de division, à titre personnel.
11 Chefs de bureau.
3 Chefs de bureau, à titre personnel.
1 Chef du matériel.
5 Sous-chefs de bureau.
3 Commis de 1re classe.
1 Économe.
14 Commis de 2e classe.
6 Commis de 3e classe.
16 Expéditionnaires.
13 Attachés.
4 Surnuméraires.

103

En 1919 :

1 Secrétaire général.
1 Chef de Cabinet.
5 Directeurs généraux.
23 Directeurs et chefs de division.
22 Chefs de bureau.
37 Rédacteurs de 1re et de 2e classe.
107 Commis.
40 Sténo-dactylographes et dactylographes
1 Archiviste principal de 1re classe.
1 Archiviste principal.
3 Archivistes et commis archivistes.
1 Traducteur principal de 1re classe.
5 Traducteurs principaux.
12 Traducteurs et commis traducteurs.
1 Bibliothécaire.
3 Bibliothécaires adjoints.
2 Aides bibliothécaires.
1 Comptable principal de 1re classe.
2 Comptables principaux.
8 Comptables.
9 Commis-comptables.

285

Montant des traitements payés annuellement.

En 1914 . . . fr.	**565,065**	»

En 1919.

Montant des traitements payés du 1er janvier au 31 décembre . . . . . fr.	1,190,000	»
Indemnités de vie chère du 1er janvier au 30 septembre.	496,000	»
Indemnités de résidence du 1er octobre au 31 décembre.	35,000	»
TOTAL. . . fr.	1,721,000	»

4e Question.

Quelles sont, par Département, les nécessités pratiques qui justifiaient la création d'emplois nouveaux de fonctionnaires?

Réponse.

La note ci-après donne, par service, les statistiques comparatives des pièces, entrées et sorties pendant les dernières années, et établit l'accroissement des travaux de l'Administration.

Cabinet.

Le chiffre moyen des pièces entrées au Département en 1914, 1915, 1916, 1917 et 1918 est de 58,800 environ par an.

En 1919 le Cabinet a reçu 123,000 pièces, 20,000 convocations électorales et plusieurs milliers de passeports.

L'accroissement des communications télégraphiques entre le Département et nos agents à l'étranger a été considérable. De nombreux télégrammes sont à présent expédiés par le Cabinet, à la demande de nos industriels et commerçants, à leurs frais bien entendu.

En 1919, le Département a lancé 6,780 télégrammes et en a reçu 7,300, soit plus de 14,000, dont 5,000 environ ont été chiffrés ou déchiffrés.

La transmission des télégrammes par code chiffré procurant une économie de 70 % environ, il a été entendu avec les agents du service extérieur que ce mode d'envoi serait utilisé le plus possible. Il en résulte cependant un grand surcroît de besogne, car il n'est pas rare que le redressement des erreurs de transmission et autres que renferment les télégrammes réclame l'attention d'un employé pendant plusieurs heures consécutives.

De nombreux travaux de copie ont été exécutés au Cabinet depuis l'ouverture de la Conférence de la Paix et des négociations pour la revision des traités de 1839.

Il y a lieu d'ajouter la création et le fonctionnement des services de courriers vers Paris, Londres et La Haye.

Le service du soir est assuré chaque jour par les employés du Cabinet jusqu'à 21 heures, y compris les dimanches et jours de fête.

Direction générale de la politique.

Depuis dix ans le chiffre des affaires traitées par la Direction générale de la politique a plus que décuplé, ainsi que l'indique le tableau ci-dessous :

	Entrées	Sorties.
1899	1,000	900
1912	4,000	3,600
1919	11,000	11,300

Dans ces chiffres ne sont pas compris les nombreux mémorandums ou notes d'étude relatifs aux importantes questions de politique internationale ou de droit des gens créées par la guerre ou résultant de la suppression du régime de la neutralité auquel la Belgique était soumise auparavant. De même ces chiffres ne comprennent pas les circulaires politiques envoyées plusieurs fois par semaine à toutes nos Légations.

Un surcroît considérable de travail, qu'il est difficile d'évaluer, a résulté et résulte encore de la négociation et de la conclusion des traités de paix, de leur ratification par le Parlement et de leur publication.

La reconnaissance des nouveaux États issus de la guerre, la création dans ces États de postes diplomatiques — la réforme du statut de nos diplomates — et d'autres importantes questions donnent lieu à un travail qu'on ne peut représenter par des chiffres, mais dont on doit tenir compte étant donné qu'il n'existait pas avant la guerre.

* * *

Un service spécial d'archives a été organisé à la Direction politique pendant la guerre. Il a été créé sur chaque grosse question politique des dossiers spéciaux composés des originaux ou des copies des rapports, notes et correspondances. En décembre 1919, le nombre des dossiers s'élevait à 3,000 environ; de même 27,500 fiches ont été dressées. Ce service devra être non seulement maintenu, mais encore développé. En outre, des dossiers de presse ont été créés pour chaque question importante.

*
* *

Une section spéciale a été établie au sein de la Direction politique pour s'occuper des questions relatives à la réparation des dommages de guerre relevant du Département des Affaires Étrangères, ainsi que des questions relatives à la négociation des emprunts à l'étranger.

Les affaires traitées par cette section sont représentées pour 1919 par 3,577 pièces à l'entrée et 3,758 pièces à la sortie. Ces chiffres ne sont pas compris dans ceux se rapportant aux travaux de la Direction Politique cités ci-dessus.

Direction générale du Commerce et des Consulats.

En ce qui concerne la Direction générale du Commerce et des Consulats, le nombre des fonctionnaires supérieurs est actuellement inférieur à ce qu'il était avant la guerre, par suite de décès. Mais il entre dans les intentions du Ministre d'organiser les services de la Direction (Musée commercial compris) sur de nouvelles bases, conformément aux vœux de la Commission consulaire qui a terminé récemment ses travaux, et cette réorganisation entraînera de nouvelles nominations.

Il est à peine nécessaire de faire ressortir que la situation économique résultant de la guerre crée au Gouvernement le devoir de ne négliger aucune des mesures qui peuvent aider à la reconstitution de notre clientèle étrangère. Or l'activité de la Direction du Commerce tend essentiellement à ce but. Il y a donc lieu de donner à ce service tous les collaborateurs nécessaires pour accomplir cette tâche avec le maximum d'effet utile.

Il est intéressant de constater, d'après la statistique des pièces entrées et sorties (non compris le Musée commercial), l'accroissement des travaux de cette Direction :

	Année 1913. (L'année 1914 étant une année anormale.)	Année 1919.
Entrées	8,300	19,200
Sorties	11,000	28,063

Or, les affaires se sont présentées, au lendemain de la guerre, sous des aspects qui rendaient certainement la tâche du personnel plus délicate et plus difficile qu'en 1914.

Direction générale de la Chancellerie.

Pièces reçues :

En 1912	25,997
En 1919	58,232

A ce chiffre de 58,232, il y a lieu d'ajouter :

1° 1,700 dossiers électoraux qui ont donné lieu à la rédaction d'environ 24,000 apostilles ;

2° 3,000 demandes de types de signatures ayant nécessité 4,500 apostilles ;

3° 17,000 bulletins de visa de passeports qui ont été dépouillés et portés sur fiches depuis le 20 août 1919 ;

A remarquer aussi que parmi les 58,232 pièces ordinaires qui sont également inventoriées et portées sur fiches, figurent 17,556 pièces relatives à la rémunération de milice; chacune de ces pièces renferme un certain nombre d'extraits de dossiers (de 2 à 500) qui pour un grand nombre nécessitent une lettre séparée.

4° La liquidation des affaires restées en suspens au Havre;

5° L'expédition des actes de l'état civil remis au Havre par les Gouvernements étrangers pendant la période 1914-1918;

6° La signature et le visa de plus de 200,000 passeports.

Protocole et Contentieux.

(SERVICES ACTUELLEMENT SÉPARÉS.)

Mouvement des pièces.

En 1912.

Entrees . . .	9,345	(les registres de 1913 et 1914 ont disparu sous l'occupation.)
Sorties . . .	10,031.	

En 1919.

Entrées . . .	9,769	(Contentieux 8,266 Protocole 1,503.)
Sorties . . .	11,067	(Contentieux 9,655 Protocole 1,412.)

Direction générale des archives, noblesse, ordres et documentation.

La guerre et l'accueil qui a été fait à l'étranger aux Belges fugitifs, la création d'un grand nombre d'œuvres destinées à soulager les misères de nos soldats et de nos nationaux ont imposé au Gouvernement un devoir de reconnaissance. De là, la nécessité de distribuer de nombreuses décorations à ceux qui ont, et ils sont légion, montré un dévouement particulièrement appréciable pour notre cause. Avant la guerre, le service des Ordres fonctionnait avec un personnel des plus réduits. Il a fallu l'augmenter dans de notables proportions. Une partie du personnel n'est d'ailleurs engagée qu'à titre temporaire.

Il a fallu, en outre, faire face à un arriéré considérable et s'efforcer de remettre en ordre les dossiers, bouleversés par les Allemands.

Dans le service de la Presse et de la Traduction, l'augmentation du nombre de fonctionnaires s'explique par la nécessité de posséder une bonne documentation sur les grandes questions internationales.

De plus, la traduction de pièces administratives en différentes langues s'est notablement accrue par suite du séjour prolongé de nombreux Belges à l'étranger.

Comptabilité.

Le service de la Comptabilité centralise toute la gestion financière de nos représentants à l'étranger. L'augmentation des affaires traitées par ce service est établie d'une manière indiscutable par les chiffres ci-après :

	1913	1919	Augmentation en 1919
Pièces entrées. . . .	5,266	12,210	6,944
Pièces expédiées . . .	3,487	7,983	4,496
Ordonnances	1,468	3,951	2,483

A côté de la progression numérique de ces affaires, il convient d'envisager le surcroît énorme de travail auquel donnent lieu notamment la vérification et la liquidation des états de débours actuels de la plupart de nos agences à l'extérieur.

L'importance non moins que la complexité des dépenses (1) s'attestent dans le relevé comparatif des dépenses de 1913 et de 1919.

On citera notamment les postes suivants :

AGENCES.	Montant total des états de débours pour les trois premiers trimestres de 1913.	1919.	Différence en plus de dépenses pour 1919.
Londres (Ambassade)	705 95	17,641 04	16,935 09
Berne (Légation)	552 05	25,196 28	24,644 23
La Haye (Légation).	1,386 37	141,062 69	139,676 32
Londres (Consulat général) . .	7,623 57	24,330 02	16,706 45
Rotterdam (Consulat général) .	687 66	57,924 67	57,237 01

(1) Le poste de La Haye offre l'exemple le plus frappant de la complexité de ces dépenses; elles se répartissent sous les rubriques suivantes :

Frais de personnel subalterne, réfugiés, réformés, milice, passeports, frais de chancellerie, fournitures de bureau, matériel, chauffage, éclairage, loyers, bureau commercial, télégrammes, correspondance.

Service de l'expédition.

Les relevés ci-après, établis pour les cinq dernières années font ressortir la croissante activité de ce service. Cette progression ne semble pas devoir se ralentir et c'est pour arriver à satisfaire à des nécessités pratiques toujours grandissantes que l'Expédition s'est vue obligée de renforcer sensiblement son personnel.

Actuellement ce service comprend 42 agents qui ne parviennent à assurer l'expédition régulière et rapide de l'énorme correspondance du Département que grâce à un travail soutenu et au plus grand dévouement.

Pièces expédiées.

En 1915.

Légations et Consulats rétribués	13,076
Consulats honoraires.	8,493
Ministères, Palais, Légations étrangères et divers.	14,580
TOTAL . . .	36,149

Dans ces envois les transmissions de fonds (non compris les chèques) s'élèvent à une somme de fr. 294,996.85.

En 1916.

Légations et Consulats rétribués	14,384
Consulats honoraires.	15,400
Ministères, Palais, Légations étrangères et divers.	20,017
TOTAL . . .	49,801 (1)

Le total des valeurs transmises s'élève environ à 65,300,126 francs, y compris 234,986 francs en espèces.

En 1917

Légations et Consulats rétridués	16,500
Consulats honoraires.	13,000
Ministères, Palais, Légations étrangères et divers.	31,200
Circulaires générales (sans n° d'ordre) . . .	24,225
TOTAL . . .	84,925

(1) Il y a lieu de remarquer que dans ce total ne sont pas compris les nombreux envois de circulaires et de volumes de propagande.

Le total des valeurs transmises pendant cette même période s'élève à environ 16,539,600 francs, y compris 210,000 francs en espèces.

En 1918

Légations et Consulats rétribués	16,000
Consulats honoraires.	7,000
Ministères, Palais, Légations étrangères et divers.	26,500
Circulaires générales (sans n° d'ordre) . . .	25,950
TOTAL . . .	75,450

Le total des valeurs transmises pendant cette année s'élève à environ 81,051,825 francs, y compris 45,000 francs en espèces.

Correspondance expédiée.

(SERVICE DE L'INTÉRIEUR.)

Pièces expédiées en 1919.

Ministère de la Justice	5,688
Ministère des Finances	4,075
Ministère de l'Agriculture	756
Ministère des Travaux publics	514
Ministère de la Guerre	5,878
Ministère des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes	2,121
Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement	1,638
Ministères des Affaires Économiques	3,264
Ministère de l'Intérieur	8,967
Ministère des Colonies	1,203
Ministère des Sciences et des Arts.	885
Palais	2,353
Cour des Comptes	639
Gouverneurs	3,903
Bourgmestres.	13,584
Divers.	27,672
Circulaires	7,494
Légations étrangères.	5,066
TOTAUX . . .	95,700 pièces.

Sommes expédiées en 1919.

(SERVICE DE L'INTÉRIEUR.)

Chèques (sommes en francs)	2,182,761 59
Argent liquide (sommes en francs) . .	458,853 24
Total en francs. . . .	2,641,614 83
Livres sterling	638,823 15-11
Florins	30,781 06
Dollars	102,563 20
Marks.	200,620 »
Roubles	5,984 »
Kroner	72 25
Piastres	614 15
Bolivars	250 »
Livres turques	660 »
Lires	101 »

Correspondance expédiée en 1919.

(SERVICE DE L'ÉTRANGER.)

Lettres expédiées aux Légations	21,075
Id. id. Consulats de carrières. .	19,310
TOTAL.	40,385
Lettres, plis, paquets n'émanant pas du Département, mais transmis par ses courriers . . .	12,109

Transmission de fonds.

(EN ESPÈCES, CHÈQUES, BONS, ETC.)

En francs.	2,690,939.81
En livres sterling	2,257,211.11 1/2
En florins.	95,324.49 1/2
En piastres	5,014.09
En krans	13,144.50
En roubles	7,355 »
En pesetas	26,410.26
En drachmes.	1,308.20
En lires	21,941.77
En couronnes.	5,308.44
En marks.	10,645.65
En bolivars	852 »
En yen	817.19
En esendos	1,597.15
En tomans	153 »
En milreis	107.15
En lei.	850 »
En livres égyptiennes	160 »

Correspondance expédiée en 1919 aux :

Agents en congé ou temporairement sans poste	1,617
Divers	4,587
Circulaires générales	28,800
Circulaires partielles	5,125
Consulats honoraires	22,112
	62,241

Transmission de fonds :

Francs	541,317 »
Florins	432,485 65
Livres	27,623 50

Bureau d'information belge.

Pendant la guerre, le « Bureau d'Information belge », qui portait alors le nom d'Office de propagande belge, et qui se compose de 7 agents, a été créé en vue de souligner l'action de la Belgique et de combattre les campagnes de presse alimentées, principalement chez les neutres, contre notre pays.

La paix rétablie, il a paru nécessaire de maintenir ce bureau, en utilisant les relations qu'il avait nouées avec des correspondants de la plupart des pays étrangers. Ses attributions sont les suivantes :

1° Tenir les centres étrangers au courant de la reconstitution de la Belgique et de ses ressources. Leur montrer l'effort de relèvement du pays;

2° Se tenir à la disposition de la presse belge pour lui fournir des renseignements sur les questions politiques et économiques, sur quoi elle désire des informations documentaires ;

3° Entretenir par correspondance et par la publication d'un bulletin tri-hebdomadaire, des relations avec les principaux journaux de l'étranger, afin de les mettre à même de publier des articles étudiés sur des questions belges;

4° Attirer par la diffusion de photographies et de films cinématographiques, l'attention de l'étranger sur les aspects divers de l'activité belge et sur les évènements importants de la vie de notre pays;

5° Faire connaître à l'étranger les ouvrages politiques, intellectuels, artistiques, de nature à attirer l'attention sur la vitalité belge;

6° En liaison avec les institutions similaires des nations de l'Entente, où le B. I. B. a un délégué, s'occuper de sauvegarder notre situation économique dans les pays rhénans occupés, et d'y faire mieux connaître notre pays.

Des bureaux similaires ont été fondés par les Gouvernements anglais et français.

A Londres, le bureau d'information relié au Foreign Office, réorganisé après la guerre, et dirigé par un fonctionnaire de ce Département, est divisé géographiquement. Ainsi toute l'information à faire passer en Belgique, en Hollande et dans les pays scandinaves, est préparée par un même bureau composé d'employés qui ont une connaissance spéciale de ces pays. Il s'y trouve même une employée belge.

Le B. I. B. ne peut songer à une pareille extension de ses services, mais il applique le même principe, avec un personnel réduit.

A Paris, c'est l'Office de l'Expansion nationale qui joue le même rôle. La maison de la presse qui, depuis l'armistice, est devenue un bureau d'information, dépend de cet office et est rattachée au Ministère des Affaires Étrangères.

Dans chaque pays, la guerre a démontré la nécessité d'un service de cette espèce.

Corps diplomatique.

Questions.

1° Quel est le nombre des fonctionnaires qui existait en 1914 et celui qui existe aujourd'hui ?

2° Combien, dans ces nombres, y a-t-il de fonctionnaires de chaque grade ?

Réponses.

1914.		1920.	
Ministres plénipotentiaires 1re et 2e classes.	27	Ambassadeurs et Ministres 1re et 2e classes	23
Conseillers de Légation	10	Conseillers	13
Secrétaires de Légation 1re et 2e classes.	27	Secrétaires 1re et 2e classes . . .	28
Attachés de Légation	12	Attachés	21
Chanceliers, drogmans, interprètes.	14	Chanceliers, drogmans, interprètes.	22
Total. . .	90	Total. . .	104

Question.

3° A combien s'élevaient en 1914 les traitements des fonctionnaires visés dans les deux numéros qui précèdent? A combien s'élèvent-ils aujourd'hui?

Réponse.

	1914.			1919.				
	Traitements.	Frais de représentation et de logement	Total.	Traitements.	Frais de représentation	Frais de logement	Frais d'installation.	Total.
Ministre	496,000	619,000	1,115,000	634,000	916,000	366,000	212,116	3,188,116
Conseillers Secrétaires	300,000	»		684,000	60,000	316,000		
Attachés	»	»	»	»	»	»	»	»
Chanceliers Drogmans Interprètes	137,980	»	137,980	457,700	»	»	»	457,700
Totaux	933,980	619,000	1,552,980	1,775,700	976,000	682,000	212,116	3,645,816

Question.

4° Quelles sont les nécessités pratiques qui justifiaient la création d'emplois nouveaux de fonctionnaires?

Réponse.

La création d'emplois nouveaux se justifie par la nécessité où s'est trouvé le Département, à la conclusion de la paix, de réorganiser ses services sur des bases nouvelles.

Le travail des agents diplomatiques à l'étranger a augmenté considérablement à cause du grand nombre de questions nouvelles nées de la guerre. Cette activité se manifeste notamment par l'accroissement de la correspondance échangée entre le Département et les agents à l'étranger.

Au cours de l'année 1919, s'est imposée la création de postes diplomatiques dans les pays qui doivent leur existence au traité de Versailles, tels que la Pologne et la Tchéco-Slovaquie. En outre, il a été reconnu nécessaire, dans certains pays, de substituer à la représentation consulaire, la représentation diplomatique : tel est le cas de l'Argentine.

D'autre part, à la suite d'une expérience tentée dès 1919 et qui donne entière satisfaction, le Département a décidé d'organiser dans les principales missions diplomatiques une carrière de Chancellerie dont les agents nommés à poste fixe assurent la permanence du service.

Corps consulaire.

Question.

Quel est le nombre de fonctionnaires qui existait en 1914 et celui qui existe aujourd'hui?

Réponse.

En 1914, il y avait 75 agents consulaires rétribués en activité de service; il y en avait 72 au mois de février 1920.

Question.

Combien, dans ces nombres, y a-t-il de fonctionnaires de chaque grade?

Réponse.

Le tableau ci-après indique, pour 1914 et 1920, le nombre des agents consulaires des trois catégories :

Grades.	Nombre en 1914.	Nombre en 1920.
Consuls généraux	26	30 (1)
Consuls	16	14
Vice-Consuls	33	28 (2)
	75	72

Question.

3° A combien s'élevaient, en 1914, les traitements des fonctionnaires visés dans les deux numéros qui précèdent? A combien s'élèvent-ils aujourd'hui?

Réponse.

D'après le budget de 1914 (art. 7), les traitements des agents consulaires de tous grades s'élevaient à 1,451,900 francs, somme à laquelle il y a lieu d'ajouter 130,000 francs prélevés sur l'article 14 pour les indemnités de logement, soit au total *1,581,900* francs.

Il est inscrit au budget de 1920 une somme de *4,148,000* francs pour les traitements de grade, les indemnités locales, les indemnités de logement et les frais de représentation des agents consulaires. Le tableau ci-après indique, pour chaque grade, le montant des émoluments en 1914 et en 1920.

---

(1) Plus cinq Consuls généraux en disponibilité avec traitement réduit.

(2) Plus un Vice-Consul en disponibilité avec traitement réduit.

Grades.	Émoluments en 1914.	Émoluments en 1920.
Consuls Généraux.	Traitement : 18,000 à 32,000 (1).	Traitement : 20,000 à 26,000 (3).
	Indemnité aux agents revêtus d'un titre diplomatique : 2,000 à 6,000.	Indemnité locale 0 à 14,000 (2).
		Frais de représentation, 8,000 à 24,000 (4).
	Indemnité de logement (4).	Indemnité de logement (4).
Consuls	Traitement : 14,000 à 22,000 (1).	Traitement : 15,000 à 20,000 (3).
		Indemnité locale : 0 à 12,000 (2).
		Frais de représentation : 3,000 à 10,000 (4).
	Indemnité de logement (4).	Indemnité de logement (4).
Vice-Consuls . .	Traitement : 6,000 à 10,000 (3).	Traitement : 4,000 à 15,000 (3).
		Indemnité locale (2).
		Indemnité de logement (4).

Question.

Quelles sont les nécessités pratiques qui justifiaient la création d'emplois nouveaux de fonctionnaires ?

Réponse.

Le création de nouveaux postes de carrière a été reconnue nécessaire pour mettre le Corps consulaire en mesure de remplir le rôle qui lui est dévolu, en vue du rétablissement et du développement de nos relations commerciales avec les différents pays étrangers. La création de ces postes a été demandée soit par d'autres Départements ministériels, soit par les organes autorisés de notre commerce et de notre industrie.

De même qu'il a été jugé équitable, vu l'excessif renchérissement du coût de la vie, d'augmenter les traitements des agents des administrations centrales, il a été reconnu indispensable d'améliorer la situation de nos agents consulaires de carrière.

Les augmentations des émoluments de nos agents ont été décidés conformément aux vœux émis par la Commission spéciale constituée par arrêté royal du 9 juillet 1919 en vue d'étudier les améliorations à apporter à l'organisation des Consulats et de soumettre au Gouvernement des avis motivés sur les réformes qui seraient jugées utiles.

---

(1) Variable suivant l'ancienneté dans le grade et la situation du poste.
(2) Variable suivant la situation et les exigences du poste.
(3) Variable suivant l'ancienneté dans le grade.
(4) Variable d'après le poste.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ANNEXE

AUX DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU V

DU BUDGET GÉNÉRAL

Personnel de l'Administration centrale.

GRADES.	Nombre. 1914.		Nombre. 1920.		Traitements. 1914.		Traitements. 1920.		OBSERVATIONS.
Personnel employé.									
Secrétaire général	*1* 1		» 1		14,400		19,000		
Directeur général	*4* 3		» 5		35,800		77,700		
Directeur	*15* 6	15	*17* 8	14	51,000	111,900	101,800	167,800	Ne forment qu'un cadre.
Chef de division	9		6		60,900		66,000		
Chef de bureau	7 7		9 7		34,200		55,220		
Sous-chef de bureau	*23* 12	24	*23* 14	16	48,370	81,670	78,760	88,060	Ne forment qu'un cadre.
Rédacteur	12		2		33,300		9,300		
Commis	*26* 13	20	*26* 7	17	29,100	46,000	32,250	79,050	Ne forment qu'un cadre.
Sténo-dactyl. et dactyl.	7		10		16,900		46,800		
Employés temporaires.	» 4		» 33		5,500		112,125		
Chef de cabinet	» 1		» 1		6,500		14,000		
Attachés de cabinet	» 1		» 4		3,200		40,800		
	76		99		339,170		653,755		
Personnel subalterne.									
Expéditeurs	2 2		*2* 2		3,500		7,725		
Huissiers	*18* 18		*20* 19		37,120		79,075		
Concierges	*3* 3		*3* 3		4,580		8,250		
Lingère	*1* 1		*1* 1		1,000		2,105		
Garçons de bureau	» 6		» 12		6,000		32,400		
Nettoyeuses	» 8		» 20		7,100		31,355		
	38		57		59,300		160,910		
Ensemble.									
	114		156		398,470		814,665		

N. B. — Les chiffres en *caractères italiques* donnent le nombre réglementaire des fonctionnaires et employés.

Justification de la création d'emplois nouveaux. — Il y a deux directeurs généraux de plus qu'en 1914, mais il y avait un emploi vacant en 1914. Quant au second emploi, il a été créé pour décharger le secrétaire général d'attributions spéciales (comptabilité générale, caisses de pension, honneurs et préséances, fêtes et cérémonies, etc.), qui l'empêchaient d'exercer, de façon sérieuse et approfondie, sa mission de haute surveillance des divers services de l'Administration ou des services y rattachés (Office des régions dévastées...).

Le nombre des autres fonctionnaires et employés a diminué dans des proportions parfois assez fortes, d'où la nécessité de recruter un certain nombre de temporaires qui : 1° combleront les vides et 2° aideront à mener à bien les tâches nombreuses et nouvelles qui s'imposent actuellement au Département.

Pour le personnel subalterne, il y a en plus 1 huissier, 6 garçons de bureau et 12 nettoyeuses. Nos locaux étaient beaucoup trop petits en 1914; nous en occupons actuellement environ le double, d'où cette augmentation du personnel subalterne.

Administration de l'Hygiène publique.

Inspection d'hygiène (Art. 39).

GRADES.	Nombre. 1914.	Nombre. 1920.	Traitements. 1914.	Traitements. 1920.
Inspecteur principal et inspecteur	16	16	85,800	148,000
Délégué	1	1	1,750	4.000
Assistant	4	2	13,800	11,300
Garçon de laboratoire	4	5	6,100	16,700
Monitrice sanitaire	—	(1) 9	—	27,600
Agent désinfecteur	—	(1) 6	—	18,000
Concierge	1	1	600	1 440
Agent à l'essai	—	3	—	9,000
	26	43	108,050	236,040

Office vaccinogène (Art. 39).

Directeur	1	1	3,000	3,750
Médecin vétérinaire	1	1	1,000	1,250
Comptable	1	—	1,400	—
Auxiliaire	1	—	1,400	—
Garçon de laboratoire	1	1	1,300	3,500
Agent à l'essai	—	2	—	6,300
	5	5	8,100	14,800

Service sanitaire des ports (Art. 43).

Médecin	3	3	17,500	28,200
Agent sanitaire	4	4	2,600	4,000
Commis	3	3	6,200	13,850
Surveillant de navire	10	9	15,100	32,600
Mécanicien-machiniste	5	5	9,700	21,500
Patron et matelot	8	7	12,550	28.000
Ouvrier	4	6	5,700	18,960
	37	37	69,350	147,110

Inspection des denrées alimentaires (Art. 48).

Inspecteur général et inspecteur principal	4	4	37,000	54,700
Inspecteur et inspecteur adjoint	16	13	88,900	125,600
Commis	1	1	1,500	4,000
Agent auxiliaire	—	1	—	3,000
Garçon de laboratoire	1	1	1,500	3,500
	22	20	128,900	190,800

Inspection des travaux d'hygiène (Art. 51).

Inspecteur	1	1	5.000	9.600
Ingénieur	2	2	7,000	13,600
Commis technique	1	1	1,800	4,200
Agent à l'essai	—	1	—	3,300
	4	5	13,800	30,700

(1) Les indemnités mensuelles des monitrices sanitaires et des agents désinfecteurs étaient antérieurement liquidées sur l'article 44. Ces agents ne peuvent donc pas être considérés comme nouvellement nommés.

Bibliothèque centrale de statistique.

GRADES.	Nombre. 1914.	Nombre. 1920.	Traitements. 1914.	Traitements. 1920.
Bibliothécaire adjoint à la Commission centrale de statistique	1	(1) 1	3,000	1,500
Attaché à la Bibliothèque	—	1	—	4,400
	1	2	3,000	5,900

Tous les ouvrages de la Bibliothèque de la Commission centrale de statistique, qui étaient remisés dans les combles du Ministère de la Guerre, ont dû être réintégrés dans leurs anciens locaux; il a fallu les vérifier au moyen du catalogue, les reclasser dans les rayons et combler, le cas échéant, les lacunes.

C'est ce qui justifie la nomination d'un attaché à la Bibliothèque d'autant plus nécessaire que le bibliothécaire adjoint à la Commission est en congé pour maladie.

Administration de la Milice et de la Garde civique.

Tir national.

GRADES.	Nombre. 1914	Nombre. 1920	Traitements. 1914	Traitements. 1920	*Observations.*
Directeur	1	1	2,700	6,000	
Greffier-trésorier	1	1	2,400	4,900	
Gardien en chef	1	1	2,400	4,700	
Gardien-adjoint	1	»	1,650	»	Capitaine en second à l'armée.
Chef marqueur	1	1	1,850	2,813	En disponibilité avec ce traitement depuis le 1er février 1919.
Chef mécanien	1	1	2,050	4,000	
Chef électricien	1	1	1,850	4,000	
Chef menuisier	1	»	1,650	»	Nommé huissier-messager aux Archives du Royaume.
Marqueur de 1re classe	10	8	16,500	28,750	Trois décédés et un de 2e cl. nommé de 1re classe.
Marqueur de 2e classe	6	3	8,200	9,750	Un décédé, un démissionnaire et un de 2e classe nommé de 1re classe.
	24	17	41,250	64,913	

Magasin central.

Délégué pour le visa des écritures	1	1	700	825	
Contrôleur	1	»	3,800	»	Passé à l'Administration centrale.
Garde-armurier	1	»	3,100	»	Pensionné.
Armurier	3	3	4,800	10,650	
	6	4	12,400	11,475	

(1) En disponibilité.

Divers.

GRADES.	Nombre. 1914	Nombre. 1920	Traitements. 1914	Traitements. 1920	*Observations.*
Secrétaire-archiviste . .	3	3	3,900	4,875	
Secrétaire-archiviste en disponibilité	1	1	300	300	
Délégué près les Conseils civique de revision . .	1	1	1,200	1,500	
Secrétaire du Comité technique du service des incendies	1	1	1,000	1,250	
	6	6	6,400	7,925	

Office des régions dévastées.

I. — Office des régions dévastées.

Grades	Nombre d'emplois 1919	Nombre d'emplois 1920	Traitements 1919		Traitements 1920	
Directeur général	1	1	19,000		22,700	
Inspecteur général	2	2	34,000		40,200	
Directeur.	6	6	86,400		105,000	
Chef de section	6	6	62,000		76,400	
Sous-chef de section	11	11	92,600		118,400	
Attaché	7	7	43,200		56,950	
Commis	8	8	38,500		50,900	
Expéditionnaire.	9	9	31,600		39,450	
Dactylographe	3	3	11,200		14,200	
Gens de service.	3	3	11,875		15,350	
Agents temporaires (architectes, dactyl., expédit., contrôleurs	22	30	114,600		186,950	
	78	86		544,975		726,500

II. — Hauts Commissaires royaux.

Haut Commissaire royal	5	6	110,000		159,600	
Adjoints	5	10	70,000		162,000	
Employés divers (agents temporaires) .	72	92	434,500		717,600	
	82	108		614,500		1,039,200
TOTAL GÉNÉRAL				1,159,475		1,765,700

N. B. — Le chiffre total des traitements a été établi sur les traitements majorés au 1er janvier 1920 d'après les décisions prises par le Gouvernement.

Situation du personnel des Administrations

A. — Administrations

AU 1er AOUT 1914.

	Anvers.	Brabant.	Flandre occidentale.	Flandre orientale.	Hainaut.	Liége.	Limbourg.	Luxembourg.	Namur.	Totaux.
Personnel.										
Directeurs	2	2	2	2	2			1	1	12
Chefs de division	3	4	4	2	4	5	4	2	3	31
Chefs de bureau	6	9	4	9	7	4	5	6	6	56
Chef de bureau à titre honoraire Commis de 1re classe	12	15	13	10	12	11	6	7	7	93
Commis de 1re classe à titre personnel.										
Commis de 2e classe										
Commis de 3e classe	22	39	27	35	32	35	16	16	20	242
Expéditionnaires										
Agents à l'essai										
Gens de service	6	13	7	5	7	10	8	6	9	71
Totaux	51	82	57	63	64	65	39	38	46	505
Total des traitements	152,240 04	231,070 »	181,570 »	136,580 »	179,990 »	170,850 »	115,390 »	107,260 »	129,368 16	1,454,328 20

B. — Commissariats

Personnel.										
Commissaires d'arrondissement	3	3	5	4	6	4	2	4	3	34
Chefs de bureau	3	3	5	4	6	4	2	4	3	34
1er commis	3	3	5	4	6	4	2	4	3	34
2me commis	1	1		1	1	1				5
Expéditionnaires	5	6	7	7	9	6	3	5	5	53
Totaux	15	16	22	20	28	19	9	17	14	160
Total des traitements	45,959 76	50,780 »	71,800 »	61,400 »	85,610 »	60,100 »	27,200 »	55,030 »	43,930 68	501,810 44

Note justificative. — Pour l'ensemble des 9 administrations provinciales, le personnel a été augmenté de 44 unités, par la création de 44 places nouvelles de fonctionnaires.

provinciales et des Commissariats d'arrondissement.

provinciales.

AU 1er JANVIER 1920.

	Anvers.	Brabant.	Flandre occidentale.	Flandre orientale.	Hainaut.	Liége.	Limbourg.	Luxembourg.	Namur.	Totaux.
Personnel.										
Directeurs.	2	2	2	2	3	»	2	»	2	15
Chefs de division.	5	6	6	3	4	7	2	5	4	42
Chefs de bureau	8	12	8	11	11	13	6	9	9	87
Chefs de bureau à titre honoraire.	12	14	12	13	12	16	7	7	7	100
Sous-chefs de bureau										
Sous-chef de bureau à titre personnel.										
Commis de 1re classe										
Commis de 2e classe.	22	40	29	35	29	21	14	16	20	226
Commis de 3e classe.										
Dactylographes										
Agents à l'essai										
Gens de service	6	15	7	8	7	10	8	6	9	76
Totaux. . .	55	89	64	72	66	67	39	43	51	546
Total des traitements. . .	264,714 48	437,602 50	315,712 50	355,370 »	335,560 »	332,260 »	186,225 »	214,111 25	257,126 04	2,698,681 77

d'arrondissement.

Personnel.										
Commissaires d'arrondissement . .	3	3	5	4	6	4	2	4	3	34
Chefs de division.	1	1	»	1	1	1	»	»	»	5
Chefs de bureau.	3	3	5	4	6	4	2	4	3	34
1er commis	3	3	5	4	6	4	2	4	3	34
2me commis	2	3	2	3	3	2	1	1	2	19
3me commis	1	1	»	1	1	1	»	»	»	5
Dactylographes	3	3	5	4	6	4	2	4	3	34
Totaux . . .	16	17	22	21	29	20	9	17	14	165
Total des traitements. . .	87,799 80	92,802 50	123,972 50	112,497 50	146,010 »	151,560 »	46,950 »	89,000 »	76,734 72	930,167 02

Une place nouvelle de chef de division a été créée dans chacun des 5 commissariats d'arrondissement de 1re classe. Le Département s'est vu obligé de prendre ces mesures en vue, d'une part, de faire face au surcroît de besogne imposé à ces administrations, d'autre part, de conserver le personnel des services en cause en lui ouvrant quelques perspectives d'avancement.

MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS

ANNEXE

AUX DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU VI

DU BUDGET GÉNÉRAL

Administration centrale.

GRADES.	NOMBRE DE FONCTIONNAIRES		TRAITEMENTS				DÉPENSES GLOBALES	
			Minimum		Maximum			
	en 1914.	en 1919.	1914.	1919.	1914.	1919.	1914.	1919.
Secrétaire général	1	1	12,000	16,000	»	»	12,000 »	17,600 »(**)
Directeurs généraux	4	5	10,000	14,000	11,000	15,000	49,100 »	80,700 »(**)
Chef du Cabinet	»	1	»	10,000	»	»	»	10,000 »
Directeurs	8 (*)	10	8,000	11,400	9,000	12,600	72,100 »	121,600 »
Chefs de division	8	9	6,000	9,000	7,000	10,200	51,500 »	87,750 »
Secrétaire du Cabinet	»	1	»	9,000	»	»	»	9,000 »
Chefs de bureau	12	12	4,600	7,200	5,400	8,200	61,800 »	93,500 »(**)
Sous-chefs de bureau	14	19	3,500	4,300	5,800	6,800	61,180 »	122,025 »
Rédateurs	18	11	2,400	4,400	3,200	5,400	52,500 »	54,900 »
Commis de 1re classe	10	14	2,800	3,200	4,900	5,400	34,500 »	83,900 »(**)
Commis de 2e classe	15	17	2,200	2,600	4,150	4,650	34,700 »	77,175 »
Commis de 3e classe	5	8	1,600	2,000	3,400	3,900	9,200 »	31,150 »
Sténo-dactylographes	1	2	2,400	4,400	4,300	6,800	2,800 »	11,200 »
Dactylographes	6	4	1,600	3,400	3,200	5,400	11,600 »	16,350 »
Expéditionnaires	4	17	1,400	3,150	2,200	4,150	5,700 »	57,750 »
Expéditeurs	6	6	1,300	3,025	2,600	4,650	12,400 »	24,925 »
Huissiers de 1re classe	4	3	2,400	4,400	2,600	4,650	10,500 »	14,550 »(**)
Huissiers de 2e classe	3	4	2,000	3,900	2,300	4,275	6,200 »	16,225 »
Huissiers de 3e classe	2	4	1,400	3,150	1,900	3,775	3,500 »	14,725 »
Messagers	10	11	1,300	3,025	2,200	4,150	15,800 »	37,400 »
Concierges	2	7	800	2,400	1,400	3,150	3,200 »	18,050 »

Garçons de bureau	6	9	1,300	3,025	1,600	3,400	8,000 »	27,725 »
Nettoyeuses	12	16	700	1,500	900	1,750	9,800 »	26,720 »
Personnel hors cadre.								
Directeurs	»	2	»	»	»	»	»	22,800 »
Chefs de division	2	3	»	»	»	»	11,880 »	28,200 »
Chef de bureau	1	1	»	»	»	»	6,000 »	8,750 »(**)
Professeurs détachés au Département	3	1	»	»	»	»	16,600 »	12,000 »
Personnel temporaire								
Employés	6	82	»	»	»	»	8,700 »	291,856 50
Personnel en disponibilité.								
Directeur général	»	1	»	»	»	»	»	13,800 »
Directeur	1	1	»	»	»	»	sans traitement	sans traitement
Directeur à titre personnel	1	»	»	»	»	»	id.	id.
Sous-chef de bureau	1	1	»	»	»	»	id.	2,760 »
Rédacteurs	»	2	»	»	»	»	»	2,948 »
Commis de 1re classe	»	1	»	»	»	»	»	2,333 33
Commis de 2e classe	»	1	»	»	»	»	»	sans traitement
Huissieurs	2	2	»	»	»	»	2,878 »	2,878 »
TOTAL	168	289	»	»	»	»	574,138 »	1,433,245 83

(*) Y compris 1 directeur, chef de Cabinet du Ministre.
(**) Y compris l'indemnité dite du « dixième ».

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Écoles normales de l'État.

Situation du personnel.

Catégories.	Nombre en 1914.	Nombre en 1919.	Places nouvelles depuis 1914.	Traitements en 1914.	Traitements en 1919.
Directeurs	7	7	»	45,450 »	68,820 »
Directrices	6	7	1 à Laeken	32,660 »	52,230 »
Professeurs	69	72	1 à Mons 2 à Lierre	198,000 »	362,950 »
Régentes	43	51	3 à Laeken 1 à Tournai 4 à Bruxelles	170,850 »	291,287 50
Maîtres d'études	18	18	»	32,440 »	73,445 »
Maîtresses d'études	20	22	2 à Bruxelles	48,520 »	100,640 »
Maîtres spéciaux	25	26	1 à Bruxelles	44,930 »	78,492 50
Maîtresses spéciales	22	22	»	42,130 »	77 837 50
TOTAUX.	210	225		623,250 »	1,105,702 50
Instituteurs d'écoles d'application	23	24	1 à Huy	37,010 »	68,000 »
Institutrices d'écoles d'application	36	38	2 à Bruxelles.	42,100 »	73,600 »
TOTAUX.	59	62		79,110 »	141,600 »
Personnel subalterne	27	29	2 à Bruxelles (1 concierge, 1 jardinier.)	31,660 »	90,300 »

Inspection des écoles primaires.

Situation du personnel.

Inspecteurs.	Nombre en 1914.	Nombre en 1919.	Places nouvelles depuis 1914.	Traitements en 1914.	Traitements en 1919.
A. — *Inspection civile.*					
Général	»	1	1	»	12,000 »
Principaux	18	18	»	109,500 »	162,900 »
Cantonaux	92	92	»	391,500 »	620,400 »
B. — *Inspection ecclésiastique.*					
Diocésains principaux	9	9	»	39,300 »	65,700 »
Diocésains	26	26	»	98,800 »	161,200 »

C. — *Inspection des écoles normales.*

Inspecteurs	3	4	1	20,000 »	43,200 »
Inspecteur des économats	1	1	»	5,400 »	10,200 »
Inspectrices	1	1	»	2,000 »	5,800 »

D. — *Inspection des classes ménagères d'ordre primaire.*

Inspectrices	2	2	»	4,800 »	8,800 »

ENSEIGNEMENT MOYEN

Athénées royaux.

Situation du personnel.

Catégories	Nombre en 1914.	Nombre en 1919.	Places nouvelles depuis 1914.	Traitement en 1914.	Traitement en 1919.
Préfets	21	22	1	105,000 »	170,090 »
Professeurs	446	459	13	1,894,800 »	3,020,001 »
Surveillants	80	86	6	218,555 41	366,920 24
Professeurs de religion	21	22	1	52,500 »	99,880 »
Id. de gymnastique	25	21	»	56,600 »	74,560 »
Id. de dessin	26	27	1	69,750 »	120,772 50
Id. de musique	20	21	1	20,000 »	53,263 35
Secrétaires-trésoriers	21	20	»	34,470 »	70,391 94
Personnel subalterne	21	20	»	23,600 »	52,672 34
TOTAUX	681	698	23	2,475,275 41	4,028,551 37

Écoles moyennes de l'État pour filles.

Catégories	Nombre en 1914.	Nombre en 1919.	Places nouvelles depuis 1914.	Traitements en 1914.	Traitements en 1919.
Directrices	33	33	»	134,500 »	209,695 »
Régentes	135	159	24	406,900 »	793,260 »
Institutrices	150	159	9	400,500 »	680,860 »
Professeurs de religion	34	34	»	44,200 »	103,360 »
Id. de dessin	32	32	»	39,491 »	76,833 »
Id. de travaux manuels	30	31	1	30,801 »	58,773 »
Id. d'économie domestique	21	21	»	10,863 »	15,157 »
Id. de gymnastique	62	63	1	42,122 »	73,687 »
Id. de musique	33	33	»	16,367 »	38,711 »
Id. de langues mortes	5	5	»	4,500 »	10,131 »
Secrétaires-trésoriers	33	33	»	23,390 »	51,842 »
Concierges	31	31	»	23,560 »	59,283 »
TOTAUX	599	634	35	1,177,194 »	2,171,592 »

Écoles moyennes de l'État pour garçons.

Catégories	Nombre en 1914.	Nombre en 1919.	Places nouvelles depuis 1914.	Traitements en 1914.	Traitements en 1919.
Directeurs	79	79	»	310,700 »	493,300 »
Régents	208	222	14	951,900 »	1,625,875 »
Instituteurs	189	203	14	739,700 »	1,394,965 »
Professeurs de religion	78	79	1	100,100 »	234 289 »
Id. de dessin	87	89	2	83,265 »	139,502 »
Id. de gymnastique	131	134	3	106,116 »	135,462 »
Id. de langues modernes	1	3	2	400 »	3,671 »
Id. de notions maritimes	1	1	»	500 »	625 »
Maîtres de musique	75	76	1	38,459 »	87,055 »
Surveillants	2	4	2	2,900 »	12,785 »
Secrétaires-trésoriers	78	79	1	50,485 »	114,326 »
Concierges	57	59	2	40,684 »	107,268 »
TOTAUX	986	1,028	42	2,425,209 »	4,349,123 »

Université de Gand.

État comparatif des membres du personnel au 1er janvier 1914 et au 1er janvier 1920.

1914.

Grades.	Nombre.	Traitements.	Total.
Inspecteur général et professeurs	1	19,900	19,200
Id.	1	13,500	13,500
Id.	1	12,000	12,000
Id.	2	10,500	21,000
Id.	1	11,000	22,000
Id.	3	9,800	29,400
Id.	3	9,000	27,000
Id	13	8,250 - 8,000	104,250
Id.	3	7,750 - 7,500	22,750
Id.	32	7,000	224,000
Id.	2	6,500 - 6,000	12,500
Id.	14	5,000 4,700	69,700
Id.	4	3,000	12,000
Chargés de cours et répétiteurs	1	7,200	7,200
Id.	2	6,000 - 5,800	11,800
Id.	7	5,000 - 4,500	32,500
Id.	8	4,000 - 3,800	30,500
Id.	5	2,500 - 2,000	11,000
Id.	6	1,800 - 1,000	8,300

Grades.	Nombre.	Traitements.	Total.
Assistants-chefs de travaux et conservateurs. . . .	1	3,800	3,800
Id.	7	3,000	21,000
Id.	4	2,800 - 2,600	10,600
Id.	11	2,500 - 2,000	24,700
Id.	10	1,500 - 1,000	12,000
Bibliothécaires, rédacteurs, commis, employés, concierges et jardiniers.	1	5,400	5,400
Id. Id.	7	3,500 - 3,000	22,600
Id. Id.	9	2,800 - 2,000	19,800
Id. Id.	47	1,900 - 1,500	79,100
Id. Id.	18	1,400 - 1,200	23,400
Id. Id.	23	500 - 300	7,500
Ouvriers et infirmières	17	(journées)	24,480
Id.	10	744	7,440
TOTAUX. . .	266		952,420

1920

Professeurs	1	25,300	25,300
Id.	2	22,050	44,100
Id.	2	21,400	42,800
Id.	1	19,450	38,900
Id.	17	18,800	319,600
Id.	10	17,500	175,000
Id.	10	16,200	162,000
Id.	3	14,900	44,700
Id.	1	10,610	10,610
Chargés de cours, répétiteurs	1	16,200	16,200
Id.	13	14,900	193,700
Id.	1	14,250	14,250
Id.	1	13,600	13,600
Id.	1	12,950	12,950
Id.	1	12,600	12,600
Id.	6	12,300	73,800
Id.	5	11,650 - 11,600	58,200
Id.	2	11,000	22,000
Id.	1	10,350	10,350
Id.	11	9,700	106,700
Id.	4	9,100 - 9,050	36,250
Id.	3	8,800	26,400
Rédacteurs, commis, employés, concierges, personnel subalterne	7	8,400	58,800
Id. id. . . .	2	8,000	16,000
Id. id. . . .	4	7,650	30,600
Id. id. . . .	5	7,500 - 7,000	38,000
Id. id. . . .	4	6,900 - 6,500	27,000
Id. id. . . .	8	6,400 - 6,000	49,600
Id. id. . . .	30	5,900 - 5,200	166,200
Id. id. . . .	1	4,900	4,900
Id. id. . . .	34	3,600 - 4,000	129,200
Id. id. . . .	3	3,250	9,750
Id. id. . . .	6	3,000 - 2,600	17,500

Grade.	Nombre.	Traitements.	Total.
Garçons de service et jardiniers	22	5,000 - 4,500	95,000
Id.	10	4,400 - 4,000	34,200
Garçons de service et personnel subalterne, ouvriers	3	1,500 - 1,200	4,300
Id.	14	900	12,600
Id.	1	5,400	5,400
Id.	2	5,120	10,240
Id.	2	4,860	9,720
Id.	3	4,680	14,040
Id.	2	4,600	9,200
Id.	9	4,230	38,070
Id.	13	3,780	49,140
TOTAL.	292		2,389,470

Université de Liége.

État comparatif des membres du personnel au 1er janvier 1914 et au 1er janvier 1920.

1914.

Grades.	Nombre.	Traitements.	Total.
Administrateur et professeurs	1	13,200	13,200
Id.	1	12,900	12,900
Id.	2	9,500	19,000
Id.	11	8,000	88,000
Id.	37	7,000	259,000
Id.	6	5,000	30,000
Chargés de cours et répétiteurs	3	5,000	15,000
Id.	4	4,500	18,000
Id.	13	4,000	52,000
Id.	7	3,500	22,500
Id.	10	3,000	30,000
Id.	7	2,500	15,250
Id.	4	2,000	8,000
Id.	2	1,500 - 1,000	2,500
Assistants, et chefs de travaux	1	11,500	11,500
Id.	2	7,000 - 5,000	12,000
Id.	1	4,800	4,800
Id.	4	4,500 - 4,000	17,200
Rédacteurs, commis, concierges, préparateurs, garçons de service, domestiques et ouvriers	7	3,960 - 3,500	25,660
Id.	6	3,400 - 3,000	18,800
Id.	16	2,800 - 2,500	41,640
Id.	22	2,200 - 2,000	45,400
Id.	82	1,900 - 1,500	134,200
Id.	21	1,400 - 1,000	27,700
Id.	7	500	3,500
Id.	13	130	1,690
Id.	63	1,400 - 100	48,556
TOTAUX.	353		993,926

1920

Grades.	Nombre.	Traitements.	Total.
Administrateur	1	27,900	27,900
Professeurs	1	13,600	13,600
Id.	1	20,100	20,100
Id.	24	18,800	451,200
Id.	6	17,500	105,000
Id.	3	12,300	36,900
Id.	5	16,200	81,000
Id.	15	14,900	223,500
Id.	3	9,700	29,100
Id.	2	11,000	22,000
Id.	1	6,500	6,500
Id.	2	7,800	15,600
Id.	1	5,200	5,200
Chargés de cours et répétiteurs	2	12,300	24,600
Id.	1	11,650	11,650
Id.	4	11,000	44,000
Id.	4	8,400	33,600
Id.	15	9,700	145,500
Id.	1	9,050	9,050
Id.	2	6,900	13,800
Id.	1	6,050	6,050
Id.	3	4,100 - 3,900	12,100
Id.	4	3,250 - 3,000	12,750
Id.	2	2,500 - 1,300	3,800
Chefs de travaux et préparateurs	4	8,800	35,200
Id.	3	8,200	24,600
Id.	6	7,600 - 7,000	45,000
Id.	4	5,800 - 5,600	22,600
Id.	2	5,200 - 4,800	10,000
Id.	5	4,400 - 4,000	20,400
Id.	1	1,950	1,950
Assistants	4	6,000	24,000
Id.	14	5,000 - 4,000	57,000
Id.	6	3,000	18,000
Chefs de clinique	14	1,800	25,200
Bibliothécaire et conservateurs	1	12,300	12,300
Id.	1	10,270	10,270
Id.	2	9,100 - 9,020	18,120
Rédacteurs, commis, employés et concierges	1	9,900	9,900
Id.	2	8,200 - 8,000	16,200
Id.	2	7,650	15,300
Id.	1	7,450	7,450
Id.	6	6,800 - 6,000	38,450
Id.	31	5,950 - 5,200	165,920
Id.	30	4,850 - 4,400	138,800
Id.	10	5,000	50,000
Id.	5	3,950	19,750
Id.	15	3,800	57,000
Id.	10	3,600	36,000
Id.	2	3,000 - 2,160	5,160

Grades.	Nombre.	Traitements.	Total.
Garçons de service, domestiques, ouvriers	1	1,020	1,020
Id.	9	750 - 120	2,800
Id.	12	(journées)	41,550
Id.	2	1,500	3,000
Totaux.	310		2,278,475

État comparatif des fonctionnaires des services et établissements scientifiques ressortissant de l'Administration de l'enseignement supérieur des sciences et des lettres.

Observatoire royal de Belgique.

1914.

Grades et fonctions.	Nombre d'employés.	Émargement total.
Administrateur-inspecteur . .	1	9,600
Directeur	1	8,000
1er astronome-chef de service .	1	6,500
Astronomes	3	16,500
Astronomes-adjoints. . . .	3	13,400
Bibliothécaire.	1	4,200
Assistants de 1re classe . . .	2	6,400
Assistant de 2e classe . . .	1	2,600
Employés temporaires . . .	2	4,400
Totaux. . .	15	71,600

1920.

Grades et fonctions.	Nombre d'employés.	Émargement total.
Administrateur-inspecteur . .	1	17,240
Directeur	1	16,070
Directeur-adjoint.	1	13,210
Astronomes	3	36,900
Astronomes-adjoints. . . .	3	31,004
Bibliothécaire.	1	10,200
Assistant de 1re classe . . .	1	8,250
Assistant de 2e classe . . .	1	7,300
Totaux. . .	12	140,174

Institut royal météorologique de Belgique.

Directeur	1	7,500 2,000	Directeur	1	11,400 2,500
Météorologistes	2	11,000	Météorologiste.	1	10,200
Météorologiste-adjoint . . .	1	4,200	Météorologistes-adjoints. . .	2	15,400
Assistants de 1re classe . . .	2	7,600	Assistants de 1re classe . . .	2	14,700
Assistants de 2e classe . . .	2	5,200			
Commis-comptable	1	4 000	Commis-comptable	1	5,400
Aides	3	5,600	Aides	2	8,550
Employé temporaire . . .	1	1,200			
Garçon de laboratoire . . .	1	2,000	Garçon de laboratoire . . .	1	4,150
Nettoyeuse (provisoire) . . .	1	1,200	Nettoyeuse (provisoire) . . .	1	2,300
Nettoyeuse (en disponibilité) .	1	800	Nettoyeuse (en disponibilité) .	1	2,295
Totaux .	16	42,400	Totaux. . .	12	76,895

Services belges des échanges internationaux.

1914. Grades et fonctions.	Nombre d'employés.	Émargement total.	1920. Grades et fonctions.	Nombre d'employés.	Émargement total.
Chef de service	1	6,000	Chef de service	1	11,100
Chef de bureau	1	4,200	Chef de bureau	1	8,200
Sous-chef de bureau	1	3,200	Sous-chefs de bureau	2	11,600
Commis	2	4,200			
Totaux	5	17,600		4	30,900

Académie royale de Belgique.

Secrétaire perpétuel	1	8,000	Secrétaire perpétuel	1	11,000
Sous-chef de bureau	1	3,600	Chef de bureau	1	4,800
Employé	1	1,800	Sous-chef	1	3,600
Économe	1	3,200	Économe	1	4,200
Garçon de bureau	1	1,600	Huissier	1	2,000
Gardien	1	1,300	Gardien	1	1,700
Plus logement		550	Plus logement		550
Totaux	6	20,050		6	27,850

Académie royale flamande.

Secrétaire perpétuel	1	7,000	Secrétaire perpétuel	1	Pas encore relevés.
Rédacteur	1	2,600	Rédacteur	1	
Concierge	1	1,100	Concierge	1	
Commissionnaire	1	850	Commissionnaire	1	
Totaux	4	11,550		4	

Bibliothèque royale de Belgique.

1914. Grades et fonctions.	Nombre d'employés.	Émargement total.	1920. Grades et fonctions.	Nombre d'employés.	Émargement total.
Conservateur en chef	1	7,000	Conservateur en chef	1	12,600
Administrateur-inspecteur	1	7,500	Administrateur-trésorier	1	10,200
Conservateurs	7	42,000	Conservateurs	7	69,900
Chef de bureau	1	4,600			
Conservateurs-adjoints	5	23,600	Conservateurs-adjoints	6	47,600
Bibliothécaire de 1re classe	1	3,600	Bibliothécaires de 1re classe	5	40,300
Id. 2e classe	9	26,000	Bibliothécaire de 2e classe	1	4,900
Commis de 1re classe	3	8,200	Commis de 1re classe	1	4,900
			Id 2e classe	3	12,450
Id. 3e classe	4	7,400	Id. 3e classe	2	7,800
Mouleur	1	2,400	Mouleur	1	5,375
Dactylographe de 3e classe	1	1,600	Dactylographes	2	8,350
			Monteur d'estampes	1	3,400
Huissiers	22	35,600	Huissiers	18	67,750
Concierge	1	1,400	Concierge	1	2,900
Totaux	57	170,900		51	298,625

Grades et fonctions.	Nombre d'employés.	Émargement total.	Grades et fonctions.	Nombre d'employés.	Émargement total.
Personnel temporaire.					
Dactylographes	7	9,300	Huissiers	2	6,400
Commis	5	6,800	Chauffeur	1	3,400
Journaliers (17 francs p. j.)	5	5,100			
Monteurs d'estampes (4 fr. p. j.)	1	1,200			
TOTAUX	75	192,400		54	308,425

Archives générales du Royaume.

1914			1920		
Archiviste général	1	8,000	Archiviste général	1	16,070
Archiviste général-adjoint	1	7,800	Archiviste général-adjoint	1	14,120
Chefs de section	4	25,650	Chefs de section	4	49,070
Sous-chefs de section	4	19,300	Sous-chef de section	3	28,600
Archivistes de 1re classe	4	14,800	Sous-chef de section en disponibilité	1	6,936
Archiviste sigillographe	1	4,000	Archivistes de 1re classe	2	15,400
Archivistes de 2e classe	2	5,200	Archiviste de 1re classe en disponibilité	1	5,984
Chimiste à l'essai	1	2,200	Archivistes de 2e classe	3	17,700
Comptable	1	3,000	Comptable	1	8,250
Commis	1	1,800	Commis	3	17,700
Mouleur	1	1,800	Restaurateur d'archives	1	5,400
Huissiers-messagers	6	10,600	Aide-restaurateur d'archives	1	4,500
Huissier-concierge	1	2,100	Huissiers-messagers	4	19,800
Nettoyeur	1	1,200	Nettoyeur	1	4,000
Concierge	1	800	Huissier-messager à l'essai	1	3,600
			Concierge	1	2,500
TOTAUX	30	108,400		29	219,630

Musée royal d'Histoire naturelle.

1914.			1920.		
Directeur	1	7,500	Directeur	1	14,900
Conservateurs	4	29,300	Conservateurs	5	62,540
Conservateurs-adjoints	2	4,800	Comptable	1	8,700
Aide-naturaliste	1	3,600	Commis en disponibilité	1	3,100
Agent-comptable	1	3,200	Commis	2	11,450
Commis	2	4,700	Préparateurs	5	30,375
Préparateurs	4	10,800	Aide-préparateur	1	5,540
Aide-préparateurs	3	5,800	Surveillants	19	87,400
Surveillants	22	31,700	Concierges	2	9,800
Concierge	2	3,100	Chauffeurs	2	9,600
Chauffeurs	2	3,100	Aide-naturaliste temporaire	1	7,300
Aide-naturaliste temporaire	1	2,600	Surveillant temporaire	1	4,200
Surveillant temporaire	1	1,300			
Surveillants en disponibilité	2	2,400			
TOTAUX	48	113,900		41	255,905

Conservatoire d'Anvers.

Personnel.	Nombre.	Traitements. en 1914.	Traitements. en 1920.
Directeur	1	12,300	16,300
Préfet des Études	1	3,000	5,150
Secrétaire	1	4,000	6,400
Surveillants	3	5,400	11,000
Concierge	1	1,300	3,050
Chauffeur	1	1,200	2,900
Professeurs de 1re catégorie	16	36,000	66,750
Professeurs de 2e catégorie	19	28,250	61,750
Professeurs de 3e catégorie	6	6,150	15,650
Professeurs adjoints de 1re catégorie	6	8,000	18,450
Professeurs adjoints de 2e catégorie.	5	3,900	10,125
Professeurs adjoints de 3e catégorie	9	6,550	18,600
Accompagnateurs	2	2,600	5,950
Moniteurs	4	1,700	5,100
		120,350	247,175
Indemnité de résidence			23,510
		TOTAL.	270,685

Conservatoire de Liége.

1914.

Personnel.	Nombre.	Traitements.
Directeur	1	10,000
Professeurs	33	100,050
Professeurs adjoints.	6	6,750
Secrétaire-trésorier	1	5,000
Bibliothécaire	1	2,000
Surveillants	2	3,300
Concierge	1	1,200
Accordeur	1	700
Chauffeur-gazier	1	1,200
Femmes de peine.	3	1,380
TOTAUX.	50	131,580

1920.

Personnel.	Nombre.	Traitements.
Directeur	1	14,000
Professeurs	37	190,950
Professeurs adjoints.	5	15,150
Secrétaire-trésorier	1	6,400
Bibliothécaire.	1	3,900
Surveillants	3	11,650
Concierge.	1	2,900
Accordeur.	1	2,100
Chauffeur	1	2,900
Aide chauffeur.	1	2,700
Femmes de peine.	4	7,290
Commis	1	3,600
	57	263,540

Conservatoire de Bruxelles.

1914.

Directeur	1	11,000
Administrateur	1	5,000
Secrétaire-préfet des études	1	5,300
Secrétaire	1	3,000

1920.

Directeur	1	16,000
Administrateur	1	7,700
Secrétaire	1	7,700
Bibliothécaire.	1	5,200

Personnel.	Nombre.	Traitements.	Personnel.	Nombre.	Traitements.
Conservateur	1	5,000	Conservateur	1	8,000
Professeurs	42	117,350	Professeurs	42	214,700
Professeurs-adjoints	8	10,700	Professeurs-adjoints	7	23,300
Chargés de cours	15	13,400	Chargés de cours	16	28,900
Commis économe	1	2,750	Commis économe	1	5,200
Régisseur	1	2,600	Régisseur	1	4,900
Surveillants	4	6,700	Surveillants	4	15,000
Concierge	1	1,350	Concierge	1	3,400
Commis	2	4,600	Accompagnateur	1	1,400
			Commis	2	6,900
Totaux	79	188,750		80	348,300

Conservatoire de Gand.

1914.			1920.		
Directeur	1	9,000	Directeur	1	12,600
Secrétaire-trésorier	1	3,750	Secrétaire-trésorier	1	6,100
Professeurs	24	51,425	Professeurs	21	85,922
Professeurs-adjoints	19	20,700	Professeurs-adjoints	14	39,225
Répétiteurs	5	1,950	Répétiteurs	5	8,575
Maîtres d'études	1	1,970	Maîtres d'études	1	3,900
Bibliothécaire	1	1,640	Bibliothécaire	1	3,450
Surveillants	3	3,900	Surveillants	2	6,550
Garçon de salle	1	1,600	Garçons de salle	2	5,200
Concierge	1	900	Concierge	1	2,525
Chargé de cours, moniteurs et services	1	700	Chargé de cours	1	3,275
			Moniteurs et services	»	2,000
Totaux	58	97,535		50	179,322

Musées Royaux du Cinquantenaire.

1914.			1920.		
Conservateur en chef	1	10,000	Conservateur en chef	1	17,500
Conservateurs	5	23,950	Conservateurs	4	51,800
Conservateurs-adjoints	3	10,800	Conservateurs-adjoints	2	19,900
Attachés	4	9,600	Attachés	4	30,300
Comptable	1	5,000	Chef du service photographique	1	8,700
Chef du service photographique	1	3,200	Préposé à la bibliothèque	1	5,900
Préposé à la bibliothèque	1	1,600	Commis	4	25,800
Commis	5	9,400	Préparateurs	5	30,800
Préparateurs	6	11,200	Garde armurier	1	7,000
Garde armurier	1	2,200	Garde	1	5,900
Garde	1	1,600	Surveillants	42	188,000
Surveillants	44	61,600	Messager	1	4,300
Messager	1	1,200	Chauffeur	1	4,700
Chauffeurs	2	3,100	Garde du vestiaire	3	7,200
Gardiens du vestiaire	3	1,900			
Totaux fr.	79	158,350		71	407,800

Personnel de la Commission royale des Monuments et des Sites.

1914.			1920.		
Noms.	Grades.	Émoluments.	Noms.	Grades.	Émoluments, relèvement du 1er octobre 1919.
Houbar, J.	Secrétaire.	3,400	Houbar, J.	Secrétaire.	7,200
Possoz, F.	Secrétaire-adjoint.	2,800	Possoz, F.	Secrétaire-adjoint.	6,200
Dugniolle, O. . . .	Chef de bureau.	5,000	Dugniolle, O. . . .	Chef de bureau.	8,800
Ista, J.	Commis.	1,600	Ista, J. (décédé le 6 novembre 1916).		
Dufour, E.-L. . . .	Classeur.	900	Dufour, E.-L. . . .	Commis.	3,900(1)
Dufour, A.	Dactylographe.	2,400	Dufour, A.	Dactylographe.	4,900
Mme veuve Van Leene.	Concierge.	1,000	Mme veuve Van Leene (déc. le 3 févr. 1918).		
Mme Hanquart . . .	Nettoyeuse.	720	Mme Hanquart . . .	Nettoyeuse.	1,750
			Algoet, J.	Concierge.	2,915

Musée royal des Beaux-Arts.

1914.			1920.		
Personnel.	Nombre.	Traitements.	Personnel.	Nombre.	Traitements.
Secrétaire.	1	4,000	Conservateur en chef. . .	1	12,000 »
Comptable.	1	2,000	Conservateur	1	9,000 »
Praticien	1	3,700	Conservateur-adjoint. . .	1	7,200 »
Brigadiers surveillants . . .	2	4,000	Secrétaire	1	7,450 »
Surveillants	25	40,700	Attaché.	1	4,450 »
Surveillant en chef	1	1,000	Comptable.	1	4,600 »
Cireurs.	9	11,300	Dactylographe.	1	3,400 »
Concierges	3	4,100	Praticien	1	6,900 »
Gardiens-vestiaire	2	1,400	Brigadiers surveillants . .	2	8,800 »
Nettoyeuse.	1	770	Surveillants	28	101,225 »
Préposée aux installations sanitaires	1	730	Concierges.	3	9,812 50
Chauffeur	1	1,200	Cireurs.	11	33,550 »
			Gardiens-vestiaires . . .	2	5,100 »
			Nettoyeuse.	1	2,300 »
			Préposée aux installations sanitaire.	1	2,190 »
TOTAUX. . .	48	74,900		56	217,977 50

(1) Accompli son service militaire depuis le 6 décembre 1919.

Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers.

Liste des professeurs et membres du personnel de l'Académie et de l'Institut des Beaux-Arts, en fonction en 1914.

Qualités.	Nombre en 1914.	Traitements.
Administration.		
Administrateur	1	11,660 »
Employés	4	19,050 »
TOTAUX	5	30,710 »
Institut supérieur.		
Professeurs	14	45,166.67
Académie.		
Directeur	1	8,000 »
Professeurs	35	78,500 »
TOTAUX	36	86,500 »
Personnel supérieur.		
Surveillants (dont une surveillante)	6	7,300 »
Surveillants du soir	12	2,700 »
Ouvriers	6	7,300 »
TOTAUX	24	17,300 »

Liste des professeurs et membres du personnel de l'Académie et de l'Institut des Beaux-Arts actuellement en fonction.

Qualités.	Nombre actuel.	Traitements.
Administration.		
Administrateur	1	15,660 »
Employés	4	29,650 »
TOTAUX	5	45,310 »
Institut supérieur.		
Professeurs	14	80,600 »
Académie.		
Directeur	1	11,200 »
Professeurs	35	148,300 »
TOTAUX	36	159,500 »
Personnel inférieur.		
Surveillants (dont une surveillante)	6	18 600 »
Surveillants du soir	12	7,200 »
Ouvriers	5	15,500 »
TOTAUX	23	41,300 »

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

TABLEAU VII DU BUDGET GÉNÉRAL

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

TABLEAU DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS EN 1914 ET EN 1920

Administration centrale.

	NOMBRE		TRAITEMENTS	
	1914	1920	1914	1920
Secrétaire général.	1	1	12,000 »	17,920 »
Directeurs généraux	6	7	65,500 »	108,020 »
Inspecteurs généraux	3	5	29,000 »	74,680 »
Directeurs et inspecteurs principaux . . .	7	11	57,350 »	127,560 »
Chefs de division et inspecteurs	10	7	63,500 »	70,460 »
Chefs de bureau et inspecteurs adjoints . .	5	10	24,600 »	77,940 »
Conseiller juridique	1	»	5,400 »	»
Sous-chefs de bureau et agents techniques de 1re classe.	7	10	28,930 »	65,280 »
Commis de 1re classe et agents techniques de 2e classe	8	6	25,000 »	33,200 »
Commis de 2e classe et agents techniques de 3e classe	10	6	23,400 »	28,200 »
Commis de 3e classe	11	3	20,400 »	11,550 »
Sténo-dactylographes et expéditionnaires .	»	11	»	42,700 »
Expéditeurs-classeurs	2	3	3,100 »	13,800 »
Imprimeurs autographes.	1	2	1,900 »	10,100 »
Huissiers, messagers, garçons de bureau.	12	17	23,420 »	73,200 »
Nettoyeuses	5	9	4,660 »	18,800 »
Agents temporaires	1	5	1,400 »	18,150 »
TOTAUX. . . .	90	113	369,000 »	792,860 »

Dans le nombre des directeurs généraux sont compris trois fonctionnaires de ce grade nommés à titre personnel, dont un détaché au Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement.

*
* *

L'augmentation du personnel de l'Administration centrale a été nécessitée par la création de nouvelles sections (Service de Génie rural, Office de la Reconstitution agricole), par l'extension d'autres services (Conseillers d'horticulture et de zootechnie, Conseillères ménagères, Contrôle du beurre, l'Institut normal supérieur d'économie ménagère, l'Institut supérieur d'agriculture flamand, Service de récupération et de répartition du bétail dans les Flandres et le Tournaisis, Commission de répartition du bétail récupéré en Allemagne, Administration des domaines forestiers des Cercles d'Eupen et de Malmédy, etc.).

Pour le personnel subalterne, l'augmentation s'explique par la dissémination actuelle des locaux du Département et par le moindre rendement de travail des nouveaux agents recrutés parmi les invalides, conformément à la loi de 1919.

Administration de l'Agriculture et de l'Horticulture.

1re DIRECTION GÉNÉRALE.

Inspection vétérinaire.

	NOMBRE		TRAITEMENTS	
	1914	1820	1914	1920
Inspecteurs	17	18	91,000 »	147,800 »
Inspecteurs adjoints	3	5	11,400 »	28,500 »
Indemnités de résidence	»	»	»	9,280 »
TOTAUX	20	23	102,400 »	185,580 »

L'accroissement des importations d'animaux et surtout des viandes, par le port d'Anvers, a nécessité la désignation d'un second inspecteur pour examiner, au point de vue sanitaire, les animaux et les viandes venant d'outre-mer.

D'autre part, il a fallu nommer un inspecteur adjoint en plus pour la partie flamande du pays et un en plus pour les régions wallonnes en vue de combattre la stomatite aphteuse qui régnait avec intensité lors de la retraite des Allemands et en vue d'aider à la reconstitution du cheptel, notamment par l'exécution des règlements interdisant l'abatage du jeune bétail.

École de médecine vétérinaire de l'État.

	NOMBRE		TRAITEMENTS	
	1914	1920	1914	1920
Directeur-professeur	1	1	9,000 »	12,600 »
Professeurs	9	10	63,000 »	101,900 »
Agrégés	5	6	23,500 »	40,650 »
Agents-comptables	2	2	12,180 »	22,800 »
Surveillants	2	2		
Prosecteur	1	1	2,200 »	4,200 »
Garçons de laboratoire	8	8	15,170 »	27,850 »
Maréchal	1	1	2,280 »	4,300 »
Jardinier	1	1	1,900 »	3,800 »
Palefreniers	6	6	9,620 »	20,300 »
Hommes de service	5	5	7,700 »	17,500 »
Concierge	1	1	1,900 »	3,800 »
Mécanicien-électricien	»	1		
Chauffeurs	»	2	»	14,600 »
Aide-chauffeur	»	1		
Indemnités de résidence	»	»	»	29,640 »
TOTAUX	42	48	148,450 »	303,940 »

Il a été nommé un professeur et un agrégé en plus en vue d'une meilleure répartition des diverses branches de l'enseignement vétérinaire et surtout pour développer l'enseignement pratique de pathologie, de chirurgie et d'obstétrique des ruminants et des porcs. Le personnel du chauffage est celui occupé jadis par la firme Koerting au cours du contrat concernant le chauffage de l'école à un prix forfaitaire. Aux termes de ce contrat, l'État avait à reprendre ce personnel à la fin des engagements de cette firme.

Service des conseillers de zootechnie de l'État.

	NOMBRE		TRAITEMENTS	
	1914	1920	1914	1920
Conseillers	»	4	»	27,240 »

Les conseillers de zootechnie sont des *spécialistes* chargés de faire connaître aux cultivateurs et de leur faire adopter les méthodes les plus propres à augmenter le rendement des animaux domestiques.

Il est démontré que la production animale est susceptible de s'accroître dans des proportions considérables par l'application de ces méthodes.

Or, la moindre augmentation de la production par animal représente par l'ensemble une somme par rapport à laquelle la dépense ci-dessus est insignifiante.

2° DIRECTION GÉNÉRALE.

Institut agricole de l'État à Gembloux.

	NOMBRE		TRAITEMENTS	
	1914	1920	1914	1920
Professeurs	15	15	89,369 »	125,498 40
Assistants	2	3 (1)	7,000 »	14,295 96
Chefs des travaux chimiques	1	1	3,500 »	7,000 »
Chargés de cours	1	2 (2)	2,500 »	3,488 33
Chef du bureau d'administration	1	1	4,000 »	7,700 »
Directeur de la ferme	1	1	3,500 »	2,000 »
Comptable	1	1	3,300 »	5,900 »
Maîtres d'études	2	3 (3)	6,500 »	13,900 »
Jardiniers démonstrateurs	2	2	4,800 »	8,800 »
Garçons de laboratoire	3	4 (4)	2,353 84	15,800 »
Concierges	2	2	2,700 »	9,007 29
Hommes de services	2	2	3,600 »	8,200 »
TOTAUX	33	37	127,122 84	221,589 98

(1) Extension donnée aux cours.
(2) Remplacement d'un professeur en congé pour cause de maladie.
(3) Nombre insuffisant en 1914, pour assurer le service.
(4) Remplacement d'un agent en congé pour cause de maladie.

Stations agronomiques.

	NOMBRE		TRAITEMENTS	
	1914	1920	1914	1920
Station d'entomologie :				
Directeur	1	1	750 »	900 »
Station de phytopathologie :				
Directeur	1	1	750 »	900 »
Station de génie rural :				
Directeur	1	1	750 »	900 »
Station laitière :				
Directeur	1	1	1,000 »	1,200 »
Assistants	1	2 (1)	3,200 »	9,700 »
Station de chimie et de physique agricoles :				
Directeur	1	1	6,500 »	10,800 »
Assistant	1	1	3,800 »	3,300 »
Chefs des travaux	2	2	8,400 »	14,400 »
Garçons de laboratoire	1	1	1,800 »	4,100 »
Commis comptable	1	1	800 »	1,000 »
Station d'amélioration des semences :				
Directeur	1	1	750 »	900 »
Assistant	1	1	3,200 »	6,400 »
TOTAUX	13	14	31,700 »	54,500 »

Institut supérieur d'agriculture flamand.

	NOMBRE		TRAITEMENTS	
	1914	1920	1914	1920
Administrateur	»	1 (2)	—	12,250 »

Laboratoires d'analyses de l'État.

	NOMBRE		TRAITEMENTS	
	1914	1920	1914	1920
Directeurs	7	6	42,200 »	63,000 »
Chefs des travaux chimiques	12	12	52,800 »	97,920 »
Chimistes de 1re classe	7	11	22,800 »	85,410 »
Chimistes de 2e classe	4	2	10,000 »	9,650 »
Chimiste stagiaire	1	»	1,800 »	»
Comptables	4	4	8,000 »	29,700 »
Commis aux écritures	4	3	4,120 »	7,420 »
Garçons de laboratoires	8	10	12,000 »	31,050 »
TOTAUX	47	48	153,720 »	326,150 »

(1) Création d'un nouveau service de contrôle du beurre.

(2) Créé en vertu de la nouvelle loi sur l'enseignement agricole, entré en fonctions le 1er janvier 1920.

Agronomes de l'État.

	NOMBRE		TRAITEMENTS	
	1914	1920	1914	1920
Agronomes de l'État	27	28	118,000 »	255,650 »
Agronomes adjoints	1	11 (1)	2,500 »	64,800 »
TOTAUX	28	39	120,500 »	320,450 »

Enseignement ménager agricole.

	NOMBRE		TRAITEMENTS	
	1914	1920	1914	1920
Inspectrices de l'enseignement ménager agricole	2	2	7,000 »	14,000 »
Conseillères ménagères agricoles (2)	»	10	»	50,000 »
Enseignement ménager agricole ambulant :				
Institutrices	12	14	31,200 »	61,600 »
Assistantes	12	14	24,000 »	51,800 »
TOTAUX	26	40	62,200 »	177,400 »

Institut normal supérieur d'économie ménagère agricole (3).

	NOMBRE		TRAITEMENTS	
	1914	1920	1914	1920
Directeur	»	1	»	8,000 »
Chef de culture	»	1	»	4,000 »
Régentes	»	2	»	10,000 »
TOTAUX	»	4	»	22,000 »

École moyenne pratique d'agriculture de l'État, à Huy.

	NOMBRE		TRAITEMENTS	
	1914	1920	1914	1920
Directeur	1	1	6,000 »	6,400 »
Professeurs	3	4	9,000 »	19,600 »
Surveillants	2	2	3,600 »	5,800 »
Chargés de cours	8	8	6,200 »	9,300 »
Comptable	1	1	600 »	800 »
TOTAUX	15	16	25,400 »	41,900 »

(1) La nomination d'une dizaine d'agronomes-adjoints se justifie par la nécessité d'accroître la production agricole par la vulgarisation des procédés rationnels de culture et d'élevage. Au surplus, en vue de hâter la reconstitution agricole, quatre agronomes-adjoints et un agronome ont été nommés pour la région dévastée.

(2) Le rôle de la fermière étant au moins aussi important que celui du cultivateur, il importait de faire pour la première autant qu'il a été fait pour le second, c'est-à-dire la *conseiller* et la diriger.

(3) Cette école est destinée à former des régentes ménagères agricoles et à donner aux filles de cultivateurs et de propriétaires ruraux des notions théoriques et pratiques des sciences ménagères agricoles

École d'horticulture de l'État, à Gand.

	NOMBRE		TRAITEMENTS	
	1914	1920	1914	1920
Directeur	1	1	6,000 »	9,700 »
Secrétaire chargé de cours	1	1	1,800 »	3,000 »
Professeurs	4	5	10,250 »	24,300 »
Chefs de culture	2	2	3,600 »	8,100 »
Chargés des cours	3	2	2,100 »	4,100 »
Concierge	1	1	1,360 »	3,100 »
TOTAUX.	12	12	25,110 »	52,300 »

École d'horticulture de l'État, à Vilvorde.

	NOMBRE		TRAITEMENTS	
	1914	1920	1914	1920
Directeur	1	1	5,000 »	8,300 »
Professeurs	7	7	22,750 »	40,300 »
Surveillant chef de culture	1	1	2,200 »	5,200 »
Chef de culture	2	3 (1)	4,200 »	11,000 »
Chefs jardiniers	2	2	3,000 »	7,000 »
Chef d'atelier	1	1	1,500 »	3,700 »
Concierge	1	1	500 »	1,800 »
TOTAUX.	15	16	39,150 »	77,500 »

Jardin botanique de l'État.

	NOMBRE		TRAITEMENTS	
	1914	1920	1914	1920
Directeur	1	1	7,000 »	10,800 »
Conservateurs	1	2	6,000 »	16,700 »
Assistant	1	»	2,100 »	»
Chef de culture	1	1	5,000 »	7,700 »
Préparateurs	7	7	16,500 »	30,450 »
Chef jardinier	1	1	2,500 »	4,550 »
Concierge	1	1	2,000 »	4,100 »
Surveillants	2	2	3,400 »	7,470 »
TOTAUX.	15	15	44,500 »	81,770 »

Service phytopathologique spécial.

	NOMBRE		TRAITEMENTS	
	1914	1920	1914	1920
Inspecteur	1	1	5,000 »	8,350 »
TOTAUX.	1	1	5,000 »	8,350 »

(1) La nomination d'un troisième chef de culture a été nécessitée par l'acquisition avant la guerre de 3 hectares de terrain en vue de l'enseignement de la culture commerciale.

Conseillers d'horticulture de l'État.

	NOMBRE		TRAITEMENTS	
	1914	1920	1914	1920
Conseillers	4	7 (1)	13,000	36,400 »

Administration des Eaux et Forêts.

	NOMBRE		TRAITEMENTS	
	1914	1920	1914	1920
Inspecteurs	16	18	104,700 »	174,000 »
Inspecteurs hors cadre	»	2	»	16,700 »
Sous-Inspecteurs	18	15	83,500 »	104,800 »
Gardes généraux	21	17	62,500 »	90,200 »
Gardes généraux adjoints	6	17	12,000 »	66.300 »
Brigadiers sédentaires	13	16	30,200 »	71,100 »
Gardes brigadiers	155	155	617,760 »	1,623,575 »
Gardes et surnuméraires	533	542		
Totaux	762	782	910,660 »	2,146,675 »

L'augmentation de personnel se justifie par l'extension des domaines forestiers de l'État et des communes et par la réannexion des cantons d'Eupen et de Malmédy.

Administration de la Voirie communale.

Service de l'hydraulique agricole.

	NOMBRE		TRAITEMENTS	
	1914	1920	1914	1920
Inspecteur	1	1	7,700 »	11,900 »
Ingénieurs	3	2	10,500 »	15,590 »
Conducteurs	4	7	12,900 »	41,250 »
Conducteurs-adjoints	2	1	3,800 »	3,900 »
Commis	5	6	9,000 »	24,700 »
Brigadiers-surveillants	10	9	14,700 »	32,800 »
Aides temporaires	2	2	2,700 »	6,300 »
Totaux	27	28	61,300 »	136,440 »

L'extension du service aux régions où il y a lieu de promouvoir la création de wateringues nouvelles, nécessite la nomination de nouveaux agents.

(1) La spécialisation vers l'horticulture étant l'un des moyens les plus efficaces pour intensifier la production de l'agriculture nationale, il avait été jugé nécessaire depuis longtemps d'étendre les services techniques agricoles. Cette mesure a été réalisée en 1919 par l'augmentation du nombre de conseillers d'horticulture.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

TABLEAU VIII DU BUDGET GÉNÉRAL

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

TABLEAU DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS EN 1914 ET EN 1920

Secrétariat général.

SITUATION AU 30 JUIN 1914

GRADES.	Nombre de fonctionnaires.	Montant des traitements mensuels.
Inspecteur général	1	833 33
Inspecteur	1	625 »
Chefs de division	4	2,208 33
Chef de bureau	1	416 67
Sous-chefs de bureau	3	1,116 66
TOTAUX	10	5,200 »

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1919

GRADES.	Nombre de fonctionnaires.	Montant du traitement mensuel.
Directeur général	1	1,333 33
Inspecteur général	1	1,050 »
Directeurs	2	2,010 »
Chef de division	1	791 67
Chefs de bureau (1)	2 (1)	683 33
Sous-chefs de bureau	4	1,974 99
TOTAUX	11	7,843 32 (2)

(1) Un en disponibilité.

(2) Non compris l'indemnité de résidence.

Administration centrale des Ponts et Chaussées.

SITUATION AU 30 JUIN 1914.

Administration centrale.

GRADES	TRAITEMENTS	NOMBRE	TOTAL
Directeur général des Ponts et Chaussées . . .	13,200	1	13,200 »
Inspecteur général des Ponts et Chaussées. Directeur à l'administration centrale	13,200	1	13,200 »
Ingénieurs en chef directeurs	10,000 à 11,000	5	53,000 »
Ingénieur de 3e classe.	3,500	1	3,500 »
Architecte en chef	9,000	1	9,000 »
Architecte de 1re classe	4,500 à 5,500	3	15,500 »
Directeurs	8,500 à 10,000	3	27,850 »
Chefs de division	6.000 à 7,000	4	26,500 »
Chefs de bureau	4,600 à 5,940	8	44,700 »
Sous-chefs de bureau	3,500 à 4,080	8	30,580 »
Chefs de division techniques.	7,000	2	14,000 »
Chefs de bureau id.	5,400	2	10,800 »
Sous-chefs de bureau techniques.	3,900	2	7,800 »
Adjoint principal du génie de 2e classe. . . .	3.900	1	3,900 »
TOTAUX		42	273,330 »

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1919.

Administration centrale.

GRADES	TRAITEMENTS	NOMBRE	TOTAL
Directeur général des Ponts et Chaussées . . .	18,400	1	18,400 »
Inspecteur général des Ponts et Chaussées. Directeur à l'administration centrale	16,000	1	16,000 »
Inspecteur général des Ponts et Chaussées. . .	16,000	2	32,000 »
Ingénieur en chef. Directeur des Ponts et Chaussées. Inspecteur général à l'administration centrale	16,000	1	16,000 »
Ingénieur en chef directeur	12,700 à 15,290	4	55,590 »
Ingénieur à titre temporaire	5,800	1	5,800 »
Conducteur à titre temporaire	4,300	1	4,300 »
Inspecteur général à l'administration centrale .	15,000	1	15,000 »
Directeur.	10,800 à 16,000	5	63,400 »
de division	8,900 à 10,100	7	67,700 »

GRADES	TRAITEMENTS	NOMBRE	TOTAL
Chef de bureau	7,200 à 9,020	6	48,020 »
Sous-chef de bureau	5,800 à 6,800	9	56,200 »
Conducteur	8,165	1	8,165 »
Architecte en chef	13,970	1	13,970 »
Architecte principal	10,200	2	20,400 »
Architecte	8,200	1	8,200 »
Directeur technique	11,400	2	22,800 »
Chef de division	9,500	2	19,000 »
Chef de bureau	7,200 à 7,700	2	14,900 »
Sous-chef de bureau	5,800 à 6,800	4	25,200 »
TOTAUX		54	531,045 »

Administration des Ponts et Chaussées.

(SERVICES EXTÉRIEURS)

SITUATION AU 30 JUIN 1914.

A. — Personnel du corps.

GRADES	TRAITEMENTS	NOMBRE	TOTAL
Inspecteurs généraux des ponts et chaussées	13,200	2	26,400 »
Ingénieurs en chef directeurs	9,000 à 11,000	21	219,400 »
Ingénieurs principaux	6,600 à 8,800	23	176,700 »
Ingénieurs	3,000 à 5,500	46	200,000 »
Conducteurs principaux	4,000 à 7,200	82	463,000 »
Conducteurs	2,000 à 3,750	101	260,750 »
TOTAUX		275	1,345,850 »

B. — Personnel adjoint.

Architectes en chef	7,500	1	7,500 »
Architectes principaux	6,000 à 7,000	5	32,500 »
Architectes	2,500 à 5,500	4	19,000 »
Chefs de bureau principaux	6,000 à 6,600	3	19,200 »
Chefs de bureau	4,600 à 5,940	18	94,140 »
Sous-chefs de bureau	3,500 à 4,730	33	132,730 »
Chefs de bureau dessinateurs	4,600 à 5,400	11	43,000 »
Sous-chefs de bureau dessinateurs	3,500 à 4,300	24	92,000 »
Surveillants principaux	4,500 à 4,950	4	18,900 »
TOTAUX		103	458,970 »

C. — Hydrographie.

Hydrographe principal	6,000	1	6,000 »
Hydrographes adjoints	6,000	2	6,000 »
Totaux		3	12,000 »

D. — Personnel du génie.

Adjoints principaux	3,400 à 4,600	16	67,900 »
Adjoints.	2,000 à 3,000	8	20,400 »
Commis principaux	3,400 à 4,000	6	22,800 »
Totaux		30	111,100 »
Id.		136	382,070 »

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1919.

Personnel du corps.

GRADES	TRAITEMENTS	NOMBRE	TOTAL
Inspecteurs généraux des ponts et chaussées.	16,000	4	64,000 »
Inspecteurs généraux à titre personnel. . . .	16,000	2	32,000 »
Ingénieur en chef directeur	12,700 à 16,000	21	297,290 »
Ingénieur principal	8,900 à 11,500	26	253,700 »
Ingénieur	5,800 à 8,200	33	246,600 »
Conducteur principal	6,400 à 10,415	68	602,285 »
Conducteur.	4,000 à 6,100	118	592,300 »
Totaux		272	2,088,175 »

Personnel adjoint.

Architecte en chef.	10,900 à 12,700	4	46,800 »
Architecte principal	10,200	1	10,200 »
Architecte	5,800 à 8,200	2	14,000 »
Chef de bureau principal dessinateur	8,840 à 9,900	9	83,070 »
Chef de bureau dessinateur	7,200 à 8,200	13	102,000 »
Sous-chef de bureau dessinateur	5,800 à 7,500	12	78,800 »
Chef de bureau principal administratif. . . .	9,000 à 10,415	11	105,820 »
Chef de bureau administratif.	7,700 à 8,840	30	243,780 »
Sous-chef de bureau administratif	5,800 à 7,500	41	257,780 »
Surveillant principal	7,100 à 8,165	5	38,130 »
Hydrographe principal	11,500	1	11,500 »
Totaux		129	991,880 »

Personnel du génie.

Architecte principal	9,500 à 10,200	6	58,400 »
Architecte	6,400 à 8,200	3	22,800 »
TOTAUX		9	81,200 »

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU TRAVAIL ET DU RAVITAILLEMENT

TABLEAU IX DU BUDGET GÉNÉRAL

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU TRAVAIL ET DU RAVITAILLEMENT.

TABLEAU
DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS EN 1914 ET EN 1920.

Fonctionnaires et employés.

GRADES.	En juillet 1914. Nombre.	En juillet 1914. Traitements annuels.	En décembre 1919. Nombre.	En décembre 1919. Traitements annuels.
Administration centrale :				
Secrétaire général	1	14,400 »	1	16,000 »
Directeurs généraux	1	13,200 »	1	16,300 »
Id.	2	22,000 »	2	30,000 »
Id.	2	20,000 »	1	13,000 »
Directeur général à titre personnel	1	10,800 »	1	13,920 »
Premier inspecteur général	1	10,500 »	1	15,000 »
Inspecteurs généraux	1	12,100 »	1	16,100 »
Id	2	20,000 »	1	15,000 »
Id	1	9,500 »	1	14,460 »
Id.	1	9,000 »	1	12,720 »
Directeurs	2	18,000 »	2	25,440 »
Id.	1	8,500 »	6	72,360 »
Id.	1	8.000 »	1	11,460 »
Id.	2	15,000 »	4	43,200 »
Id.	»	»	2	19,080 »
Directeurs à titre personnel	3	22,500 »	2	21,600 »
Id.	1	7,000 »	»	»
Inspecteurs principaux	1	7,500 »	1	12,720 »
Id.	1	7,000 »	1	11,460 »
Id.	»	»	2	21,600 »
Id.	»	»	2	20,400 »
Chef de division	2	14,000 »	1	9,540 »
Id.	4	26,000 »	5	44,700 »
Id.	2	12,000 »	»	»
Inspecteurs	1	6,500 »	1	9,540 »
Id.	2	12,000 »	5	44,700 »
Id.	1	5,500 »	2	16,680 »
Id.	»	»	5	38,400 »
Id.	»	»	1	7,080 »
Ingénieurs de 1re classe	2	11,000 »	»	»
Id.	1	5,000 »	»	»
Ingénieurs principaux de 2e classe	»	»	2	17,880 »

GRADES.	En juillet 1914. Nombre.	Traitements annuels.	En décembre 1919. Nombre.	Traitements annuels.
Inspectrices	1	4,000 »	1	7,680 »
Id.	1	3,500 »	1	7,080 »
Id.	1	3,000 »	3	19,260 »
Id.	2	5,000 »	1	5,580 »
Id.	1	2,400 »	»	»
Chefs de bureau	1	5,500 »	8	66,720 »
Id.	1	5,000 »	5	38,400 »
Id.	4	18,000 »	11	77,880 »
Chef de bureau à titre personnel	1	6,050 »	2	18,240 »
Id	1	5,000 »	1	6,420 »
Id.	3	13,500 »	»	»
Inspecteurs-adjoints	1	4,500 »	1	8 340 »
Id	4	14,400 »	1	6,920 »
Id	1	3 200 »	1	6,420 »
Id.	»	»	1	5,820 »
Contrôleur	1	5.000 »	1	5,940 »
Contrôleur à l'essai	»	»	1	4,200 »
Rédacteurs de 1re classe	10	40,800 »	8	55,360 »
Id.	8	28,800 »	7	41,580 »
Id.	4	12,800 »	»	»
Rédacteur de 1re classe à l'essai	»	»	1	6,180 »
Rédacteurs de 2e classe	5	14,000 »	1	4,920 »
Id.	12	28,800 »	1	4,420 »
Rédacteurs de 2e classe à l'essai	»	»	3	14,760 »
Id.	»	»	1	4,440 »
Commis-chefs	3	11,400 »	1	7,320 »
Id.	3	10,500 »	4	27,840 »
Id.	4	12,800 »	3	19,620 »
Id.	»	»	5	30,900 »
Id.	»	»	7	40,740 »
Id.	»	»	1	5,700 »
Id.	»	»	3	16,380 »
Csmmis de 1re classe	1	3,000 »	6	29,520 »
Id.	7	19,600 »	2	9,360 »
Id.	8	20,800 »	11	48,840 »
Id.	1	2,500 »	»	»
Id.	3	7,200 »	»	»
Commis de 2e classe	9	19,800 »	5	21,000 »
Id.	12	24,000 »	12	47,520 »
Id.	1	1,900 »	1	3,720 »
Id.	6	10,800 »	»	»
Id.	4	6,400 »	»	»
Commis à l'essai	2	2,800 »	1	3,960 »
Id.	»	»	1	3,720 »
Id.	»	»	1	3,600 »
Id.	»	»	3	10,440 »
Id.	»	»	9	29,160 »
TOTAUX	167	702,950 »	193	1,387,160 »

PROVINCES.

GRADES.	En juillet 1914. Nombre.	Traitements annuels.	En décembre 1920. Nombre.	Traitements annuels.
Inspection du travail :				
Inspecteurs principaux	1	9,000 »	1	13,800 »
Id.	3	25,500 »	1	12,720 »
Id.	2	16,000 »	1	12,060 »
Id.	»	»	1	11,460 »
Inspecteurs	1	7,500 »	1	10,800 »
Id.	1	7,000 »	3	25,020 »
Id.	5	6,500 »	5	38,400 »
Id.	1	5,500 »	1	7,080 »
Id.	2	9,000 »	»	»
Inspecteurs-adjoints	7	28,000 »	2	12,840 »
Id.	1	3,600 »	8	48,000 »
Id.	1	3,200 »	1	5,940 »
Id.	2	4,800 »	»	»
Inspecteurs-adjoints à titre provisoire	»	»	6	25,200 »
Ingénieur délégué	»	»	1	5,220 »
Contrôleur principal	»	»	1	6,700 »
Contrôleurs	»	»	2	11,880 »
Id.	»	»	3	16,740 »
Id.	»	»	18	75,600 »
Id.	»	»	1	5,220 »
Délégués	2	7,200 »	»	»
Id.	1	3,200 »	»	»
Id.	3	9,000 »	»	»
Id.	2	5,200 »	»	»
Id.	1	2,400 »	»	»
Id.	1	2,200 »	»	»
Commis	1	2,200 »	1	3,960 »
Id.	1	1,400 »	6	21,600 »
Service médical du travail :				
Inspecteur principal.	»	»	1	12,720 »
Inspecteurs	»	»	1	10,800 »
Id.	»	»	4	33,360 »
Id.	»	»	1	7,680 »
Poids et mesures :				
Vérificateurs de 1re classe	1	8,000 »	1	11,460 »
Id.	2	14,000 »	1	10,200 »
Id.	1	6,500 »	1	9,540 »
Id.	2	12,000 »	2	17,880 »
Vérificateurs de 2e classe	7	38,500 »	4	33,360 »
Id.	1	4,500 »	1	7,080 »
Id.	»	»	1	2,750 » disponibilité.
Vérificateurs de 3e classe	2	8,000 »	1	6,420 »
Id.	1	3,500 »	1	5,820 »
Vérificateurs-adjoints	4	12,000 »	4	20,880 »
Id.	2	5,000 »	1	4,560 »
Vérificateurs temporaires	2	3,600 »	2	7,440 »

GRADES.	En juillet 1914. Nombre.	Traitements annuels.	En décembre 1920. Nombre.	Traitements annuels.
Mines :				
Inspecteurs généraux	2	24,200 »	2	32,200 »
Ingénieurs en chef, directeur de 1re classe.	4	44,000 »	3	48,000 »
Id. directeur de 2e classe.	5	50,000 »	3	45,000 »
Ingénieurs principaux de 1re classe	2	16,000 »	1	13,600 »
Id. id.	3	22,500 »	2	22,920 »
Id. id.	3	21,000 »	7	75,600 »
Ingénieurs principaux de 2e classe	4	26,000 »	2	19,080 »
Id.	6	36,000 »	4	35,760 »
Ingénieurs de 1re classe.	6	33,000 »	6	50,040 »
Id.	3	15,000 »	5	38,400 »
Ingénieurs de 2e classe.	6	27,000 »	5	35,400 »
Id.	3	12,000 »	»	»
Ingénieurs de 3e classe	8	28,000 »	»	»
Ingénieurs temporaire de 3e classe	3	9,000 »	6	34,920 »
Commis-dessinateurs	1	3,960 »	2	13,080 »
Id.	4	14,400 »	6	35,640 »
Id.	1	3,400 »	1	5,700 »
Id.	1	3,200 »	3	16,380 »
Id.	4	12,000 »	1	5,220 »
Id.	2	5,600 »	1	4,680 »
Id.	1	2,600 »	1	4,200 »
Id.	1	2,400 »	1	3,960 »
Id.	1	2,000 »	1	3,720 »
Id.	2	3,200 »	1	3,240 »
Id.	1	1,400 »	»	»
Délégués à l'inspection des mines :				
Délégués	40	72,000 »	31	130,200 »
Conseils de Prud'hommes				
Présidents des Conseils de Prud'hommes d'appel.	»	»	4	5,600 »
Id. id.	»	»	3	3,600 »
Greffiers	1	2,500 »	1	2,500 »
Id.	1	2,000 »	1	2,000 »
Id.	3	5,400 »	4	7,200 »
Id.	3	4,800 »	4	6,400 »
Id.	8	11,200 »	6	8,400 »
Id.	13	15,600 »	15	18,000 »
Id.	14	14,000 »	14	14,000 »
Id.	5	4,000 »	4	3,200 »
Id.	1	700 »	1	700 »
Id.	2	1,200 »	1	600 »
Id.	1	500 »	1	500 »
Commis	3	4,200 »	3	4,200 »
Id.	2	2,400 »	3	3,600 »
Id.	5	5,000 »	6	6,000 »
Id.	1	800 »	1	800 »
TOTAUX.	240	838,160 »	265	1,447,910 »

(6)

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

TABLEAU X DU BUDGET GÉNÉRAL

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

TABLEAU DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS EN 1914 ET EN 1920.

Secrétariat général.

GRADES	Effectif du personnel, fonctionnaires et employés : en 1914 — Chemins de fer.	Marine.	Total.	en 1919 —
Secrétaire général	1	»	1	1
Directeur général	»	1	1	2
Inspecteur général	1	»	1	1
Directeur d'administration	»	1	1	2
Directeur du Service de presse et de publicité	»	»	»	1
Personnel administratif.				
Inspecteur de direction	3	1	4	6
Directeur de service	1	»	1	1
Greffier	2	»	2	1
Inspecteur	»	»	»	1
Chef de division	4	1	5	7
Greffier-adjoint	1	»	1	1
Chef de bureau	1	3	4	3
Conseiller juridique	»	»	»	1
Contrôleur principal	1	»	1	»
Contrôleur	3	3	6	6
Sous-chef de bureau	2	»	2	7
Bibliothécaire de 1re classe	»	»	»	1
Commis-chef	3	»	3	11
Commissaire de surveillance principal	»	»	»	1
Commissaire de surveillance	4	»	4	3
Contrôleur de travaux	»	»	»	2

GRADES	Effectif du personnel, fonctionnaires et employés : en 1914 — Chemins de fer.	Marine.	Total.	en 1919
Sous-commissaire de surveillance	1	»	1	4
Contrôleur-adjoint de travaux	»	»	»	»
Commis	15	10	25	18
Commis d'ordre	2	3	5	12
Bibliothécaire de 2e classe	»	»	»	1
Agent spécial de surveillance et agent de contrôle de travaux	»	»	»	9
Chef-garde principal	»	»	»	1
Chef-garde	1	»	1	2
Garde	»	»	»	4
Chef-facteur de station principal	»	»	»	1
Chef-facteur de station	»	»	»	1
Facteur de station principal	1	»	1	»
Officier de police	2	»	2	»
Chef-expéditionnaire	1	1	2	2
Expéditionnaire	5	2	7	10
Dactylographe	»	»	»	3
Agréé principal et agréé	3	»	3	1
Aide	»	»	»	1
Personnel technique.				
Ingénieur	1	»	1	»
Ingénieur principal	»	»	»	1
Personnel des traductions.				
Chef de service des traductions	2	»	»	»
Chef de division	2	1	5	3
Traducteur-chef	7	1	8	9
Traducteur principal	3	3	21	8
Traducteur	13	»	»	»
Traducteur-agréé	4	1	5	1
TOTAUX			124	151

Montant des traitements : en 1914, 515,100 francs; en 1919 : 1,145,412 francs.

La différence des effectifs provient de la création d'un service de Presse et de Publicité (17 agents), et de l'extension donnée aux attributions du Comité supérieur du contrôle (14 agents).

Tableau comparatif des fonctionnaires et employés de l'Administration des Chemins de fer.

GRADES	NOMBRE en 1914	NOMBRE en 1919
Administrateur-président	1	1
Administrateur	6	5
Inspecteur général	2	6
Directeur d'administration	10	14
Inspecteur de direction	24	20
Directeur de service	11	10
Inspecteur	11	13
Chef de division	85	82
Chef de bureau principal et chef de bureau	101	112
Conseiller juridique	1	»
Contrôleur principal et contrôleur	102	99
Sous-chef de bureau	198	200
Commis-chef	465	472
Dessinateur-chef	9	35
Chef de dépôt principal ou chef de fabrication principal et chef de dépôt ou chef de fabrication	16	15
Chef de station principal et chef de station	809	801
Receveur-chef et receveur	80	67
Expert-comptable	2	»
Commissaire de surveillance principal et commissaire de surveillance	1	3
Sous-commissaire de surveillance	5	1
Commis principal et commis	1.583	1,014
Dessinateur principal et dessinateur	156	136
Surveillant principal et surveillant	10	7
Commis d'ordre	2,104	2,068
Vérificateur	3	3
Premier chef-garde	46	41
Chef-garde principal et chef-garde	1,781	2,133
Garde	1,877	1,767
Premier chef-facteur de station	7	8
Chef-facteur de station principal et chef-facteur de station	127	123
Facteur de station principal et facteur de station	305	225
Officier de police principal, officier de police et interprète	77	64
Chef-expéditionnaire	9	7
Expéditionnaire	5	1
Dessinateur-expéditionnaire	114	123
Dessinateur-traceur	10	7
Agréé principal et agréé	3,712	3,392
Distributeur de coupons	6	5
Ingénieur en chef, inspecteur de direction	11	12

La différence entre l'effectif total du personnel au 30 juin 1914 et au 30 décembre 1919 résulte des vides du cadre.

Montant des traitements : au 31 juin 1914, 35,106,000 francs; au 31 décembre 1919, 63,245,178 francs.

GRADES	NOMBRE en 1914	NOMBRE en 1919
Ingénieur en chef, directeur de service	37	37
Ingénieur principal et ingénieur	101	115
Chef de section principal et chef de section	307	219
Architecte en chef, directeur de service	1	1
Architecte principal et architecte	12	13
Chimiste en chef, directeur de service	1	1
Chimiste principal et chimiste	9	6
Employés temporaires	»	532
TOTAUX	14,330	14,016

Tableau comparatif du nombre des fonctionnaires et employés de l'Administration de la Marine en 1914 et fin de 1919.

GRADES.	NOMBRE en 1914	NOMBRE en 1919
Directeur général	1	1
Inspecteur général	»	1
Directeur d'administration	»	1
Inspecteur de direction et directeur de service	3	5
Conseiller nautique	1	1
Conseiller juridique	1	1
Id. adjoint	1	»
Inspecteur	4	2
Chef de division et chef de bureau (Administration centrale)	4	8
Chef de bureau principal (services d'exécution)	1	1
Chef de bureau (bureau des directeurs de service)	1	1
Sous-chef de bureau	4	11
Contrôleur	1	»
Commis-chef	13	5
Commissaire maritime	13	12
Receveur des droits maritimes	4	4
Chef de dépôt principal	1	1
Chef de dépôt	1	1
Directeur d'école de navigation	2	2
Professeur	3	5
Commandant	12	12
Premier lieutenant	10	8
Lieutenant	15	9
Ingénieur en chef directeur de service	1	»
Ingénieur principal	1	2
Ingénieur, élève ingénieur	7	5
Commis	41	19
Dessinateurs	2	2
Commis d'ordre	14	13
Employés temporaires	»	26
Dactylographes	4	10
TOTAUX	165	169

La différence entre l'effectif total du personnel au 30 juin 1914 et au 30 décembre 1919 résulte notamment de la création du bureau du fret.

Montant des traitements : en 1914, 650,000 francs; en 1919, 1,016,500 francs.

Administration des Postes.

Tableau indiquant les cadres du personnel.

Fonctionnaires et employés.

GRADES	EFFECTIF Au 31 décembre 1913.	Au 31 décembre 1919.
Directeur général	1	1
Inspecteur général	1	1
Directeur d'administration	3	2
Inspecteur de direction et directeur de service	17	18
Architecte en chef. Directeur de service	»	1
Inspecteur	1	»
Chef de division	20	23
Chef de bureau (administration centrale)	1	»
Architecte principal	»	1
Architecte	»	4
Chef de bureau de dessin	»	1
Chef de bureau principal	4	9
Conservateur et chef de fabrication du timbre	»	2
Chef de bureau (directions circonscriptionnaires et service ambulant	6	5
Chef de bureau (bureau de perception)	59	43
Sous-chef de bureau (administration centrale)	32	41
Sous-chef de bureau de dessin	»	»
Sous-chef de bureau (Directions circonscriptionnaires et service ambulant	6	4
Contrôleur principal	7	8
Contrôleur	19	19
Commis-chef	171	137
Dessinateur-chef	»	1
Chef de dépôt	1	1
Percepteur principal	22	19
Percepteurs 1re classe	34	43
Percepteurs 2e classe	77	79
Percepteurs 3e classe	233	242
Percepteurs 4e classe	191	96
Commis principal et commis	1,206	1,037
Dessinateur principal et dessinateur	»	3
Commis d'ordre	1,633	1,591
Chef expéditionnaire	2	2
Aide au service des chèques et virements postaux	35	101
Sous percepteur	612	590
Agent de dépôt	10	8
Gérant d'agence	127	99
Employés temporaires	»	530
TOTAUX	4,531	4,762

La différence des effectifs provient de vides existant dans le cadre en 1914.

Montant des traitements en 1914 : 9,900,000 francs; en 1919 : 20,850,000 francs.

Administration des postes.

Tableau indiquant les cadres du personnel des facteurs.

CATÉGORIE D'AGENTS	EFFECTIF au 31 décembre 1913	EFFECTIF au 31 décembre 1918
Vérificateurs	2	»
Premiers chefs-facteurs	13	19
Chefs-facteurs principaux	19	39
Chefs-facteurs	30	3
Facteurs-trieurs	287	285
Interprètes	4	4
Facteurs locaux	4,671	6,991
Facteurs ruraux	2,211	
	7,237	7,341

La différence des effectifs provient de vides existant dans le cadre en 1914.

Montant des traitements : en 1914, 9,578,366 francs; en 1919, 27,403,575 francs.

Administration des Télégraphes et des Téléphones.

GRADES	EFFECTIFS en 1914	EFFECTIFS en 1919
Directeur général	1	1
Inspecteur général	1	1
Directeur d'administration	4	5
Ingénieur en chef-directeur de service	8	9
Ingénieur en chef-inspecteur de direction		
Ingénieur principal	4	9
Ingénieur	34	24
Architecte en chef-directeur de service	1	1
Architecte principal	1	1
Architecte	3	2
Chef de section principal	5	4
Chef de section	6	6
Inspecteur de direction et directeur de service	12	12
Inspecteur	7	7
Chef de division	16	20
Chef de bureau principal	11	14
Chef de bureau principal de dessin	1	1
Chef de bureau (directions de service et administration centrale)	2	»
Chef de bureau (service d'exécution)	64	65
Sous-chef de bureau	24	18
Sous-chef de bureau de dessin	1	2
Contrôleur principal	7	8
Contrôleur	9	9
Commis-chef	168	183
Dessinateur-chef	2	2

GRADES	EFFECTIFS en 1914	EFFECTIFS en 1919
Conservateur	1	1
Percepteur principal	7	8
Percepteur de 1re classe	13	12
Id. de 2me classe	27	28
Id. de 3me classe	32	23
Id. de 4me classe	14	7
Assistant radiotélégraphiste principal	»	1
Commis	580	457
Dessinateur	16	16
Surveillante	21	20
Commis d'ordre	1,021	1,091
Premier chef-facteur	8	5
Dessinateur-expéditionnaire	1	1
Chef-expéditionnaire	3	3
Expéditionnaire	1	1
Agréé (élève)	966	914
Auxiliaire (élève)	389	509
Aide-téléphoniste	346	331
Elève provisoire	191	»
Agent temporaire	»	142
TOTAUX	4,029	3,974

Montant des traitements en 1914 : 9,362,991 francs; en 1919 : 20,351,890 francs.
La différence dans les effectifs provient de vides dans le cadre.

Office de l'électricité.

GRADES.	NOMBRE D'EMPLOIS en 1914	NOMBRE D'EMPLOIS en 1919
Directeur général	1	1
Inspecteur général	0	1
Directeur d'Administration	1	0
Ingénieur en chef	4	4
Ingénieur principal	0	2
Ingénieur	12	14
Directeur de service des essais électriques	0	1
Chef des essais électriques principal	1	0
Chef de section	3	1
Chef de division, chef de bureau	4	4
Inspecteur-contrôleur	1	2
Sous-chef de bureau	1	1
Commis-chef	0	3
Chef de bureau de dessin et dessinateur-chef	1	2
Commis	14	12
Dessinateur	11	12
Dessinateur-expéditionnaire	1	1
Commis d'ordre	14	23
Dactylographe	3	13
Agréé	15	17
TOTAUX	87	114

Montant des traitements en 1914 : 248,300 francs; en 1919 : 537,000 francs.
Extensions dues à l'augmentation du nombre des installations électriques.

Effectif du personnel de l'Administration des transports par eaux intérieures en 1919.

(Cette administration n'existait pas en 1914.)

GRADES	NOMBRE
Directeur d'administration	1
Directeur de service	2
Inspecteur	1
Chef de bureau	7
Sous-chef de bureau	1
Chef d'atelier	1
Commandant de région	3
Inspecteur de région	3
Sous-inspecteur de région	4
Chef de port	2
Commis-chef	2
Commis principal	3
Commis de 1re classe	15
Commis de 2e classe	7
Commis d'ordre de 1re classe	3
Commis d'ordre de 2e classe	12
Agréé	23
Dessinateur	1
Dactylographe	8
Messager	7
TOTAUX	109

Montant des traitements en 1919 : 503,250 francs.

MINISTÈRE DES COLONIES

TABLEAU XI DU BUDGET GÉNÉRAL

Ces pages remplacent les deux premières pages du document distribué antérieurement.

MINISTÈRE DES COLONIES.

TABLEAU DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS EN 1914 ET EN 1920.

GRADES	EFFECTIFS EN FONCTIONS : au 1er juillet 1914	au 1er janvier 1920
Secrétaire général	1	1
Conseiller juridique	»	1
Directeur généraux et directeurs, chefs de service	6	9
Directeurs	14	4
Chefs de division	18	»
Sous-directeurs	»	19
Ingénieurs principaux	»	5
Chefs de bureau	33	27
Ingénieur	1	»
Sous-chefs de bureau	30	34
Attachés, commis ou dessinateurs de :		
1re classe	47	43
2e classe	40	49
3e classe	70	
	260	192

Traitements payés à ce personnel : en 1914, fr. 1,063,085.89; en 1919, fr. 1,245,586.59.

Ce dernier chiffre comprend :

1° Les traitements payés au personnel subalterne;

2° Les subventions de vie chère et les majorations résultant du relèvement des barèmes;

3° Les traitements payés aux agents en disponibilité par suite de la décentralisation.

N. B. — Depuis la rentrée du Gouvernement, le personnel des cadres départementaux n'a pas été augmenté.

MINISTÈRE DES COLONIES

TABLEAU XI DU BUDGET GÉNÉRAL

MINISTÈRE DES COLONIES.

TABLEAU DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS EN 1914 ET EN 1920.

GRADES	EFFECTIFS EN FONCTIONS : au 1er juillet 1914	au 1er janvier 1920
Secrétaire général	1	1
Conseiller juridique	»	1
Directeur généraux et directeurs, chefs de service	6	9
Directeurs	14	4
Chefs de division	18	»
Sous-directeurs	»	19
Ingénieurs principaux	»	5
Chefs de bureau	3	27
Ingénieur	1	»
Sous-chefs de bureau	30	34
Attachés, commis ou dessinateurs de :		
1re classe	47	43
2e classe	40	49
3e classe	70	
	260	92

Traitements payés à ce personnel : en 1914, fr. 1,063,085.89; en 1919, fr. 1,245,586.59.

Ce dernier chiffre comprend :

1° Les traitements payés au personnel subalterne;

2° Les subventions de vie chère et les majorations résultant du relèvement des barèmes;

3° Les traitements payés aux agents en disponibilité par suite de la décentralisation.

N. B. — Depuis la rentrée du Gouvernement, le personnel des cadres départementaux n'a pas été augmenté.

Musée.

GRADES	EFFECTIFS EN FONCTIONS : au 1er juillet 1914	au 1er janvier 1920
Directeur	1	1
Chefs de section	2	4
Attachés	6	4
Préparateurs	4	4
Employés	2	3
Surveillant-chef	1	1
Surveillants	11	9
Garçon de laboratoire	1	1
Dessinateur-photographe	1	1
Gardiens de collections	7	8
Concierge	1	1
Veilleur de nuit	1	1
	38	38

Traitements payés à ce personnel : en 1914, 110,000 francs; en 1919, 230,000 francs.

Ce dernier chiffre comprend :

1° Les salaires payés au personnel salarié (hommes de peine, nettoyeuses);

2° Les subvéntions de vie chère et les majorations résultant du relèvement des barèmes et rappel des augmentations.

École de médecine tropicale.

GRADES	EFFECTIFS EN FONCTIONS au 1er juillet 1914	au 1er janvier 1920
Directeur	1	1
Professeurs	5	5
Préparateur	1	1
Garçon de laboratoire	1	1
Concierge	1	1
Dactylographe	»	1
Nettoyeuse	1	1
TOTAUX	10	11

Traitements payés à ce personnel : en 1914, 35,000 francs; en 1919, 51,000 francs.

Ce dernier chiffre comprend les subventions de vie chère et les majorations résultant du relèvement des barèmes et du rappel des augmentations.

GRADES	EFFECTIFS EN FONCTIONS au 1er juillet 1914.	au 1er janvier 1920.
Directeur professeur	1	1
Professeurs	8	8
Conférencier	1	1
Instructeur	1	1
Chargés de cours	10	12
Huissier	1	1
Concierge	1	1
Nettoyeuses	2	2
TOTAUX	25	27

Traitements ou indemnités payés à ce personnel : en 1914, 37,000 francs; en 1919, 51,000 francs.

Ce dernier chiffre comprend les subventions de vie chère et les majorations résultant du relèvement des barèmes et le rappel des augmentations.

Jardin colonial de Laeken.

GRADES	EFFECTIFS EN FONCTIONS : au 1er juillet 1914	au 1er janvier 1920
Jardinier en chef	1	1
Ingénieur agricole	1	1
Jardiniers	5	5
TOTAUX	7	7

Traitements payés à ce personnel : en 1914, 15,000 francs; en 1919, 31,000 francs.

Ce dernier chiffre comprend les subventions de vie chère et les majorations résultant du relèvement des barèmes et rappel des augmentations.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

(MINISTÈRE DE LA GUERRE)

ANNEXE

AUX DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU XII

DU BUDGET GÉNÉRAL

Bruxelles, le 26 février 1920.

A Monsieur le Ministre des Finances.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous donner ci-après les renseignements demandés par votre dépêche rappelée en marge :

1° Nombre de fonctionnaires :

En 1914	129
Actuellement.	97

2° Nombre de fonctionnaires de chaque grade :

	En 1914.	Actuellement.
Secrétaire général	1	1
Inspecteur général	1	1
Directeur général.	2	2
Directeurs	1	5
Chefs de division	4	8
Chef de bureau	16	16
Sous-chefs de bureau.	22	24
Commis.	41	7
Archivistes	35	25
Traducteurs	6	8

3° Montant des traitements :

En 1914 . . . fr.	463,480	»
Actuellement . . .	762,660	»

4° Ainsi qu'il est indiqué au 1°, le nombre de fonctionnaires permanents actuellement en service est inférieur à celui qui existait en 1914.

Toutefois, les chiffres ci-dessus ne reflètent pas la situation exacte.

Le Département de la Guerre traverse une période de liquidation et de réorganisation : il doit faire face aux questions extrêmement nombreuses et variées qui se rattachent dans sa sphère d'activité, à la liquidation de la guerre. (Je citerai pour mémoire, parmi beaucoup d'autres : les réquisitions effectuées et les dommages causés par l'armée; les mesures de toute espèce prises en faveur des démobilisés, des veuves, des ascendants; les pensions militaires; la reconstitution d'une foule d'établissements et services, etc.)

D'autre part, un arrêté royal récent (21 décembre 1919) réorganise à nouveau le commandement de l'armée et, par répercussion, l'administration centrale du Département.

Je vais avoir à me préoccuper des conséquences de cette dernière mesure au point de vue de la composition du personnel permanent. Il est dès à présent certain que l'effectif devra être augmenté, dans des proportions encore difficiles à déterminer, mais qui se restreindront, en tout cas, aux nécessités de ce qui constituera la tâche, permanente également, de l'administration centrale.

Quant aux besognes temporaires, appelées à disparaître à mesure que la liquidation se poursuivra, elles sont confiées à un personnel temporaire (actuellement plus de 800); une partie de celui-ci est cependant utilisée à combler l'insuffisance numérique du personnel de carrière.

A raison de ce qui précède, vous estimerez peut-être, Monsieur le Ministre, qu'il est fort hasardé de vouloir établir, pour le Département de la Guerre, une comparaison entre les chiffres de 1914 et ceux de la période actuelle : les deux situations ne sont nullement comparables.

On peut sans doute tenir un langage analogue pour d'autres Départements ministériels, mais aucun de ceux-ci, j'en suis convaincu, n'a à subir, dans d'égales proportions, les conséquences de la guerre.

Le Ministre de la Guerre.

P.-E. JANSON.

Institut cartographique militaire.

1° Nombre de fonctionnaires :

En 1914	42
Actuellement.	43

2° Nombre de fonctionnaires de chaque grade :

	En 1914.	Actuellement.
Directeur général	1	1
Secrétaire-comptable	1	1
Maîtres dessinateurs	2	2
Maître graveur.	1	1
Maître dessinateur-lithographe	1	1
Employés : dessinateurs-graveurs, graveurs-lithographes	36	37
	42	43

3° Montant des traitements :

En 1914 . . . fr.	143,000	»
Actuellement. . .	278,000	»

Personnel civil des services du Génie

1° Nombre de fonctionnaires :

En 1914.	212
Actuellement	280

2° Nombre de fonctionnaires de chaque grade :

	En 1914.	Actuellement.
Adjoints du génie.	58	85 (1)
Adjoint chargé du service des plantations au Camp de Beverloo.	1	1
Commis du génie.	50	70 (1)
Dessinateurs du génie	24	24
Surveillants du génie.	69	94 (1)
Gardes particuliers du domaine de la guerre .	2	2
Gardes-éclusiers	5	3
Agent de casernement	3	1
	212	280

3° Montant des traitements :

En 1914 . . fr.	578,250	»
Actuellement. .	1,460,118	»

Personnel civil des services de l'artillerie.

1° Nombre de fonctionnaires :

En 1914	81
Actuellement.	85

(1) L'augmentation du nombre d'adjoints, de commis et de surveillants, provient de ce qu'une partie du cadre du personnel du génie appartenant aux villes ouvertes, transférée au Ministère des Travaux publics en 1913, est retransférée depuis novembre 1919 au Département de la Défense Nationale.

2° Nombre de fonctionnaires de chaque grade :

	En 1914.	Actuellement.
Contrôleur principal	1	1
Id. de 1re classe	3	3
Id. de 2e classe	3	3
Reviseurs d'armes.	3	3
Comptables civils d'artillerie	8	7
Commis principaux de 1re classe	4	4
Id. de 2e classe	8	8
Commis	15	15
Ingénieurs civils d'artillerie.	22	22
Chimiste	1	1
Agents techniques de 1re catégorie	3	3
Id. de 2e catégorie	4	5
Id. de 3e catégorie	6	10
	81	85

3° Montant des traitements :

En 1914. . . fr.	378,400	»
Actuellement . .	624,875	»

Personnel civil du service du couchage et du magasin central d'habillement de l'armée.

1° Nombre de fonctionnaires :

En 1914.	47
Actuellement	38

2° Nombre de fonctionnaires de chaque grade :

	En 1914.	Actuellement.
Directeur du magasin central d'habillement. .	1	1
Chef-comptable au magasin central d'habillement	1	1
Comptable adjoint au magasin central d'habillement	1	1
Directeurs du service du couchage.	10	9
Sous-directeurs	10	12
Commis des deux services	24	14
	47	38

3° Montant des traitements :

En 1914. . . . . fr.	162,400
Actuellement.	237,700

MINISTÈRE DES FINANCES

TABLEAU XIV DU BUDGET GÉNÉRAL

Réponse à la question posée par M. Woeste, le 19 décembre 1919, N° 8.

Il ne m'est possible de donner les renseignements demandés qu'en ce qui concerne les administrations ressortissant au Département des Finances. J'ai prié chacun de mes collègues de transmettre directement sa réponse au Bureau de la Chambre.

MINISTÈRE DES FINANCES

COMPARAISON DES NOMBRES ET DES TRAITEMENTS EN 1914 ET EN 1920

I. — Conseillers de Gouvernement.

DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	Au 1er juillet 1914 : Nombre.	Traitements.	Au 1er janvier 1920 : Nombre.	Traitements.	Indemnités de résidence.
»	»	»	4	24,000	»

J'ai eu l'occasion de m'expliquer précédemment sur l'institution des conseillers du Gouvernement (voir notamment ma réponse à une question posée par un membre du Sénat : *Ann. parl.*, séance du 26 février 1919, p. 102).

Indépendamment de l'étude de questions de tout genre que le Ministre est dans le cas de leur soumettre ou qu'ils soulèvent d'initiative, les conseillers de Gouvernement attachés au Ministère des Finances sont constitués en commission du Budget général.

II. — Cabinet du Ministre.

DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	Au 1er juillet 1914 : Nombre.	Traitements.	Au 1er janvier 1920 : Nombre.	Traitements.	Indemnités de résidence.
Chef du Cabinet	1	5,000	1	13,800	720
Secrétaires	4	4,200	2	4,000	»
Attachés	1	600	6	6,000	»
Dactylographes	»	»	2	13,400	1,000
TOTAUX.	6	9,800	11	37,200	1,720

En 1914, le service du Cabinet du Ministre des Finances était fait par quelques fonctionnaires et employés appartenant tous aux cadres ordinaires de l'Administration centrale et qui recevaient, du chef de ce service spécial, une indemnité annuelle ou supplément de traitement.

Le Ministre des Finances d'aujourd'hui ayant, en outre, la charge de Premier Ministre, l'organisation de son Cabinet a dû être élargie et transformée. Le chef et plusieurs employés du Cabinet du Premier Ministre sont en dehors des cadres de l'Administration des Finances.

Ainsi s'explique la différence relativement forte entre la situation de 1914 et celle de 1920.

III. — Administration centrale.

DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	Au 1er juillet 1914 : Nombre.	Traitements.	Au 1er janvier 1920 : Nombre.	Traitements.	Indemnités de résidence.
Secrétaire général	1	12,000	1	18,400	720
Administrateurs-directeurs généraux	3	40,800	1	16,000	720
Directeurs généraux	5	58,000	10	146,000	6,820
Inspecteurs généraux	8	73,500	14	181,000	7,740
Directeurs	26	206,200	20	223,600	11,850
Sous-directeurs	23	146,000	35	341,400	22,500
Chefs de bureau	42	206,400	32	244,500	18,680
Sous-chef de bureau	35	131,000	35	220,100	19,800
Premiers commis	49	150,600	50	263,500	19,400
Seconds commis	52	107,800	60	223,100	13,500
Employés temporaires	»	»	31	111,600	8,000
Gens de service	92	152,335	107	358,870	51,900
TOTAUX	336	1,284,635	396	2,348,170	181,630

Il n'y avait, au 1er janvier de cette année, un accroissement notable d'effectif qu'à l'Administration centrale de la Trésorerie et de la Dette publique : au total, 49 agents de plus qu'en 1914, y compris 31 employés temporaires, c'est-à-dire qui font le stage préalable à une nomination définitive. Cette administration est chargée d'un surcroît de travail très considérable dont les causes principales sont : les opérations relatives aux emprunts; le règlement des nombreuses pensions arriérées par le fait de la guerre; l'extension des opérations de comptabilité en rappport avec l'accroissement énorme du budget général; la délivrance de titres d'avances sur dommages de guerre.

Ces causes ont nécessité des extensions de locaux et, par le fait, une augmentation de l'effectif des gens de service (huissiers, messagers, etc.).

IV. — Administration des monnaies.

DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	Au 1er juillet 1914 : Nombre.	Traitements.	Au 1er janvier 1920 : Nombre.	Traitements.	Indemnités de résidence.
Commissaire des monnaies	1	12,000	1	18,400	720
Inspecteur des essais	1	7,000	1	10,200	720
Contrôleur au change	1	7,000	1	10,200	720
Essayeurs	3	13,500	3	24,900	1,680
Chef de bureau	1	4,400	1	8,000	720
Sous-chef de bureau	»	»	»	»	»
Premier commis	»	»	1	4,900	200
Second commis	2	3,200	»	»	»
TOTAUX.	9	47,100	8	76,600	4,760

V. — Administrations de province.

1° Trésorerie et Dette publique.

DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	Au 1er juillet 1914 : Nombre.	Traitements.	Au 1er janvier 1920 : Nombre.	Traitements.	Indemnités de résidence.
Agents du Trésor	42	174,800	41	258,000	10,360

2° Contributions directes, Douanes et Accises.

a) *Surveillance générale.*

Directeurs	11	96,000	11	131,300	»
Directeur spécial des accises	1	9,000	1	12,700	»
Inspecteurs provinciaux	11	75,000	11	109,800	»
Inspecteur spécial des accises	1	7,000	1	10,200	»
Inspecteur spécial des douanes	»	»	1	9,600	»
Contrôleurs spéciaux des accises	3	13.400	3	24,400	»
Chefs de bureau de direction	11	8,600	11	90,500	»
Commis de direction	91	241,200	105	494,000	»
Surnuméraires	121	145,200	275	825,000	»
TOTAUX.	250	645,400	419	1,707,500	»

b) *Service de la conservation du cadastre.*

Inspecteurs spéciaux	2	12,500	5	45,600	»
Contrôleurs	20	97,500	30	211,500	»
Géomètres	400	1,070,600	400	1,988,100	»
Surnuméraires	53	59,100	50	142,500	»
TOTAUX.	475	1,239,700	485	2,387,700	»

c) *Service des contributions directes, des accises et de comptabilité.*

DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	Au 1er juillet 1914 : Nombre.	Traitements.	Au 1er janvier 1920 : Nombre.	Traitements.	Indemnités de résidence.
Contrôleurs	141	602,000	141	1,050,100	»
Receveurs	589	2,908,500	580	4,356,800	»
Commis des accises	1,148	2,160,000	1,144	4,480,500	»
TOTAUX	1,878	5,670,500	1,865	9,887,400	»

d) *Service de la douane et de la recherche maritime.*

Inspecteurs	2	12,500	2	19 200	»
Contrôleurs	54	234,600	54	405,600	»
Vérificateurs	217	552,600	217	1,138,800	»
Commis aux écritures	242	419,400	251	938,800	»
Lieutenants	44	117,000	44	211,900	»
Sous-lieutenants	70	164,800	71	312,100	»
Brigadiers	486	978,900	488	1,942,200	»
Sous-brigadiers	992	1,651,900	932	3,259,600	»
Préposés	3,920	5,258,100	3,983	12,595,700	»
Patrons des embarcations de la douane	2	4,800	2	9,200	»
Sous-patrons des embarcations de la douane	7	13,200	7	27,000	»
Machinistes	2	4,600	2	8,600	»
Machinistes-chauffeurs	10	19,700	10	38,700	»
Matelots	61	91,300	61	203,600	»
Mousses	5	5,000	5	13,500	»
Chimiste-aviseur	1	6,000	1	9,600	»
	6,115	9,534,400	6,130	21,134,100	»

Il n'y a d'accroissement notable, jusqu'à présent, que dans les emplois inférieurs de commis de direction et de surnuméraire. En tout cent soixante-huit unités en plus de renfort étaient immédiatement nécessaires pour faire face à l'énorme quantité de travaux de liquidation et de réorganisation qui incombaient aux directions provinciales surtout, après quatre ans et quatre mois de guerre. D'autre part, les nouvelles recrues seront le noyau de l'extension de personnel qui sera rendu indispensable pour la mise en application des nouvelles lois d'impôt.

La création de trois nouveaux emplois d'inspecteur spécial et de dix nouveaux contrôles du cadastre, se justifie par la perturbation profonde qui s'est produite dans ce service par le fait de la guerre.

L'augmentation du nombre des préposés des douanes est relativement insignifiante (63 sur près de 4,000); elle est compensée par une diminution correspondante du nombre des sous-brigadiers.

Les différences en plus ou en moins dans quelques autres emplois sont de simples fluctuations accidentelles.

3° Enregistrement et Domaines.

DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	Au 1er juillet 1914 : Nombre.	Traitements	Au 1er janvier 1920 : Nombre.	Traitements.	Indemnités de résidence.
Directeurs	10	85,000	9	118,600	»
Inspecteurs	15	108,500	15	148,200	»
Vérificateurs	43	216,600	43	283,200	»
Chefs de bureau de direction	9	42,750	9	61,000	»
Commis de direction	23	47,150	22	97,000	»
Conservateur du timbre	1	6,500	1	8,300	»
Chef compteur	1				
Chef timbreur	1				
Compteurs, timbreurs	28	101,800	58	204,100	»
Tournefeuilles	25				
Aides temporaires	3				
Surnuméraires	56	112,000	137	411,000	»
Receveurs de l'enregistrement, etc.	260	1,848,700	262	2,500,000	»
Contrôleurs des droits de navigation	6	24,800	6	25,600	»
Receveurs principaux des droits de navigation	4	17,700	4	19,800	»
Receveurs auxiliaires des droits de navigation	3	7,700	3	8,100	»
Totaux	488	2,619,200	569	3,884,900	»

L'effectif des surnuméraires a dû être plus que doublé pour les motifs principaux que voici : assurer la gestion intérimaire de nombreux bureaux de recettes dont les titulaires ont été mis à la retraite, sont décédés ou sont chargés de missions temporaires ; procurer des auxiliaires aux directeurs et à certains receveurs surchargés de travail du chef de la liquidation de l'arriéré de guerre et de la mise en application des nouvelles lois d'impôt ; préparer le recrutement des futurs titulaires des bureaux de recettes et autres emplois dont ces mêmes lois vont nécessiter la création.

Remarques communes aux deux dernières administrations.

(2° et 3° du § V.)

L'Administration centrale ne possède pas encore actuellement les éléments nécessaires pour faire le relevé des indemnités de résidence variables allouées depuis le mois d'octobre 1919 aux fonctionnaires et employés exerçant dans les localités ou agglomérations de 10,000 habitants au moins. La formation de ce relevé, au vu des pièces de dépenses ordonnancées par les directeurs provinciaux, nécessitera un dépouillement portant sur 9,500 unités à peu près. Cette indemnité est d'ailleurs un facteur fort accessoire dans l'ensemble des frais de personnel au commencement de la présente année, ainsi qu'on peut s'en rendre aisément compte par les chiffres connus figurant dans la dernière colonne des tableaux nos 2 à 5.

Il est encore à remarquer que cette allocation superposée au traitement n'est point une institution entièrement nouvelle. C'est une application élargie et transformée de l'indemnité de résidence qui était précédemment allouée aux catégories les plus populeuses d'agents subalternes et inférieurs de l'Administration des contributions directes, des douanes et des accises (§ V, 2°), notamment aux commis des accises et au personnel du service actif des douanes (litt. *C* et *D*), dans les localités où l'effectif est le plus nombreux. Il faudrait donc faire aussi, par un dépouillement qui pourrait porter sur sept milles unités environ, le relevé de ces anciennes indemnités au 1er juillet 1914, pour établir le surcroît de dépense qui résulte du régime plus étendu d'octobre 1919.

Ce facteur n'a qu'une influence minime sur la comparaison.

RÉCAPITULATION.

DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	Au 1er juillet 1914 : Nombre.	Traitements.	Au 1er janvier 1920 : Nombre.	Traitements.	Indemnités de résidence.
Conseillers de Gouvernement . . .	»	»	4	24,000	»
Cabinet	6	9,800	11	37,200	1,720
Administration centrale . . .	336	1,284,635	396	2,348,170	181,630
Monnaies	9	47,100	8	76,600	4,760
Trésorerie (province)	42	174,800	41	258,000	10,360
Contributions, etc. (province) .	8,718	17,090,000	8,899	35,116,700	»
Enregistrement, etc. (province) . .	488	2,619,200	569	3,884,900	»
TOTAUX . .	9,599	21,225,535	9,928	41,745,570	»

Le Ministre des Finances,

LÉON DELACROIX.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

TABLEAU XV DU BUDGET GÉNÉRAL

MINISTÈRE DES AFFAI

ADMINISTRATION

DÉSIGNATION DU GRADE DES FONCTIONNAIRES.	NOMBRE DES FONCTIONNAIRES EN SERVICE				
	en 1914.	au 31 décembre 1919.			
		Permanents.	Temporaires.	TOTAL.	Traitement.
Secrétaire général	»	1	»	1	16,000 »
Inspecteur général de la R. E.	»	»	1	1	»
Chef du Cabinet	»	»	1	1	»
Inspecteur général de l'Industrie	»	1 (1)	»	1	16,000 »
Directeurs	»	8	3	11	94,000 »
Inspecteurs de l'Industrie	»	6 (1)	»	6	53.400 »
Sous-directeurs	»	9 (2)	1	10	80,100 »
Chefs de bureau	»	16	9	25	124,600 »
Sous-chefs de bureau	»	22 (3)	9	31	119,400 »
	»	63	24	87	503,500 »
Commis	»	25	172	197	132,300 »
Archiviste	»	1	»	1	4,200 »
Sténographes et dactylographes	»	12	35	47	50,700 »
Huissier-surveillant	»	1	»	1	4,900 »
Huissiers	»	14	3	17	55,400 »
Messagers	»	4	13	17	14,800 »
Garçons de bureau	»	»	15	15	»
Chauffeurs d'automobile	»	»	2	2	»
Concierges	»	»	3	3	»
Concierges-nettoyeuses	»	»	3	3	»
Nettoyeuses	»	»	21	21	»
Lingère	»	»	1	1	»
	»	57	268	325	262.300 »
	»	63	24	87	503,500 »
	»	57	268	325	262,300 »
	»	120	292	412	765,800 »

(1) Ces fonctionnaires venus du Département de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement ont été payés jusqu'au
(2) Ce nombre comprend 1 sous-directeur venu du Département de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement Son
(3) Dont 2 en congé sans traitement.

RES ÉCONOMIQUES

CENTRALE

INDICATION DU MONTANT DES TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS.

Permanents.		Temporaires.			Totaux généraux.		
Indemnité de résidence.	Total.	Traitement.	Indemnité de résidence.	Total.	Traitement.	Indemnité de résidence.	Total.
720 »	16,720 »	»	»	»	16,000 »	720 »	16,720 »
»	»	16,000 »	720 »	16,720 »	16,000 »	720 »	16,720 »
»	»	11,400 »	720 »	12,120 »	11,400 »	720 »	12,120 »
720 »	16,720 »	»	»	»	16,000 »	720 »	16,720 »
4,840 »	98,840 »	35,500 »	2,160 »	37,660 »	129,500 »	7,000 »	136,500 »
4,320 »	57,720 »	»	»	»	53,400 »	4,320 »	57,720 »
6,000 »	86,100 »	8,900 »	240 »	9,140 »	89,000 »	6,240 »	95,240 »
10,800 »	135,400 »	70,400 »	5,520 »	75,920 »	195,000 »	16,320 »	211,320 »
9,560 »	128,960 »	57,800 »	4,960 »	62,760 »	177,200 »	14,520 »	191,720 »
36,960 »	540,460 »	200,000 »	14,320 »	214,320 »	703,500 »	51,280 »	754,780 »
11,250 »	143,350 »	679,900 »	30,900 »	710,800 »	812,200 »	42,150 »	854,350 »
200 »	4,400 »	»	»	»	4,200 »	200 »	4,400 »
3,200 »	53,900 »	140,400 »	9,000 »	149,400 »	191,100 »	12,200 »	203,300 »
600 »	5,500 »	»	»	»	4,900 »	600 »	5,500 »
6,800 »	62,200 »	12,000 »	1,000 »	13 000 »	67,400 »	7,800 »	75,200 »
1,900 »	16,700 »	45,000 »	5,300 »	50,300 »	59,800 »	7,200 »	67,000 »
»	»	50,700 »	7,600 »	58,300 »	50,700 »	7,600 »	58,300 »
»	»	7,900 »	1,200 »	9,100 »	7,900 »	1,200 »	9,100 »
»	»	3,000 »	»	3,000 »	3,000 »	»	3,000 »
»	»	4,500 »	»	4,500 »	4,500 »	»	4,500 »
»	»	31,500 »	»	31,500 »	31,500 »	»	31,500 »
»	»	1,000 »	»	1,000 »	1,000 »	»	1,000 »
23,950 »	286,250 »	975,900 »	55,000 »	1,030,900 »	1,238,200 »	78,950 »	1,317,150 »
36,960 »	540,460 »	200,000 »	14,320 »	214,320 »	703,500 »	51,280 »	754,780 »
23,950 »	286,250 »	975,900 »	55,000 »	1,030,900 »	1,238,200 »	78,950 »	1,317,150 »
60,910 »	826 710 »	1,175,900 »	69,320 »	1,245,220 »	1,941,700 »	130.230 »	2 071,930 »

31 décembre 1919, à la charge du budget de ce Département.
traitement a été payé jusqu'au 31 décembre 1919, à la charge du budget de ce Département.

COURS ET TRIBUNAUX

PRÉSIDENTS.				VICE-PRÉSIDENTS.				GREFFIERS.			
Cours		Tribunaux.		Cours.		Tribunaux.		Cours.		Tribu	
	Juridictions ordinaires		Juridictions ordinaires.		Juridictions ordinaires		Juridictions ordinaires.		Juridictions ordinaires.		
8,500	2,000	8,000	2,000	7,500	2,000	7,000	2,000	6,000	2,500	6,000	6,600 y compris indemnité de résidence pour Ypres et Furnes.
1	2	22	4	9	»	58	4	3	»	19	2
8,500	4,000	176,000	8,000	67,500	»	406,000	8,000	18,000	»	114,000	13,200
196 500				481,500				155,400			

COMMISSARIATS

COMMISSAIRES.			EMPLOYÉS					
7,500	Juridictions ordinaires. 2,000	Juridictions ordinaires. 3,720 taux exceptionnel.	5,000	4,200	3,800	3,600	3,300	3,200
98	39	1 (pensionné)	1	3	7	63	2	1
735 000	78,000	3,720	5,000	12,600	26,600	226,800	6,600	3,200
816,720								

Tribunaux et commissariats.

Concierges.					Messagers.		
2,000 Ypres et Furnes.	1,800	1,500	1,080	600	2,700 Ypres et Furnes.	2,100	1,800
1	15	2	1	3	1	17	3
2,000	27,000	3,000	1,080	1,800	2,700	35,700	5,400
34,880					43,800		

DES DOMMAGES DE GUERRE.

		GREFFIERS ADJOINTS.					EMPLOYÉS DE GREFFE.				
NAUX.		COURS.		TRIBUNAUX							
	Juridictions ordinaires.		Juridictions ordinaires.			Juridictions ordinaires.					
2,700	2,500	5,000	2,500	5,000	5,600 y compris indemnité de résidence pour Ypres et Furnes.	2,500	4,200 y compris indemnité de résidence pour Ypres et Furnes.	3,900	3,600	2,000	1,500
1	3	4	2	42	5	12	5	1	114	8	4
2,700	7,500	20,000	5,000	210,000	28,000	30,000	21,000	3,900	4,104,000	16,000	6,000
		293,000					4,150,900				

DE L'ÉTAT.

DES COMMISSARIATS.									
3,000	2,800	2,700	2,600	2,400	2,200	2,100	2,000	1,800	1,200
21	6	1	2	24	1	1	6	2	1
63,000	16,800	2,700	5,200	57,600	2,200	2,100	12,000	3,600	1,200
447,200									

Récapitulation.

Présidents	fr.	196,500 »
Vice-Présidents		481,500 »
Greffiers		155,400 »
Greffiers adjoints		293,000 »
Employés de greffe		4,150,900 »
Commissaires de l'État		816,720 »
Employés de commissariats		447,200 »
Concierges		34,880 »
Messagers		43,800 »
TOTAL	fr.	6,619,900 »

SERVICE BELGE

DÉSIGNATION DU GRADE DES AGENTS.	NOMBRE DE FONCTIONNAIRES EN SERVICE				
	en 1914.	au 31 décembre 1919.			
		Permanents.	Temporaires.	Total.	Traitement.
Wiesbaden.					
Directeur général	»	»	1	1	»
Directeurs	»	»	5	5	»
Fonctionnaires de 1re classe	»	»	4	4	»
Fonctionnaires de 2e classe	»	»	3	3	»
Fonctionnaires de 3e classe	»	»	18	18	»
Aspirants	»	»	13	13	»
Agents de 2e classe	»	»	23	23	»
Agents de 3e classe	»	»	37	37	»
Agents de 4e classe	»	»	24	24	»
Chauffeurs	»	»	7	7	»
	»	»	135	135	»
Cologne.					
Fonctionnaires de 3e classe	»	»	4	4	»
Aspirant	»	»	1	1	»
Agent de 1re classe	»	»	1	1	»
Agents de 2e classe	»	»	9	9	»
Agents de 3e classe	»	»	5	5	»
Agents de 4e classe	»	»	8	8	»
Chauffeur	»	»	1	1	»
	»	»	29	29	»
Crefeld.					
Fonctionnaires de 3e classe	»	»	2	2	»
Aspirant	»	»	1	1	»
Agents de 2e classe	»	»	2	2	»
Agent de 3e classe	»	»	1	1	»
Agents de 4e classe	»	»	3	3	»
	»	»	9	9	»
Dusseldorf.					
Fonctionnaire de 2e classe	»	»	1	1	»
Fonctionnaires de 3e classe	»	»	2	2	»
Aspirant	»	»	1	1	»
Agents de 2e classe	»	»	3	3	»
Agent de 3e classe	»	»	1	1	»
	»	»	8	8	»

DE RESTITUTION

INDICATION DU MONTANT DES TRAITEMENNTS OU INDEMNITÉS.

Permanents.		Temporaires.			Totaux généraux.		
Indemnité de résidence.	Total.	Traitement.	Indemnité de résidence.	Total.	Traitement.	Indemnité de résidence.	Total.
»	»	»	18,250 »	18,250 »	»	18,250 »	18,250 »
»	»	48,000 »	666,125 »	714,125 »	48,000 »	666,125 »	714,125 »
»	»	33,120 »	41,975 »	75,095 »	33,120 »	41,975 »	75,095 »
»	»	21,540 »	29,200 »	50,740 »	21,540 »	29,200 »	50,740 »
»	»	113,400 »	164,250 »	277,650 »	113,400 »	164,250 »	277,650 »
»	»	46,800 »	118,625 »	165,425 »	46,800 »	118,625 »	165,425 »
»	»	63,480 »	125,925 »	189,405 »	63,480 »	125,925 »	189,405 »
»	»	81,240 »	135,050 »	216,290 »	81,240 »	135 050 »	216,290 »
»	»	47,520 »	87,600 »	135,120 »	47 520 »	87,600 »	135,120 »
»	»	19,425 »	23,725 »	43,150 »	19,425 »	23,725 »	43,150 »
»	»	474,525 »	1,410,725 »	1,885,250 »	474,525 »	1 410,725 »	1,885,250 »
»	»	25,200 »	20,075 »	45,275 »	25,200 »	20,075 »	45,275 »
»	»	4,020 »	9,125 »	13,145 »	4,020 »	9,125 »	13,145 »
»	»	3,360 »	5,475 »	8,835 »	3,360 »	5,475 »	8,835 »
»	»	24,840 »	49,275 »	74,115 »	24,840 »	49,275 »	74,115 »
»	»	10,800 »	18,250 »	29,050 »	10,800 »	18,250 »	29,050 »
»	»	15,840 »	29,200 »	45,040 »	15,840 »	29,200 »	45,040 »
»	»	2,737 »	3,650 »	2,737 »	2,737 »	3,650 »	6,387 »
»	»	86,797 »	135,050 »	221,847 »	86,797 »	135,050 »	221,847 »
»	»	13,500 »	20,075 »	33,575 »	13,500 »	20,075 »	33,575 »
»	»	3,600 »	9,125 »	12,725 »	3,600 »	9,125 »	12,725 »
»	»	5,520 »	10,950 »	16,470 »	5,520 »	10,950 »	16,470 »
»	»	2,160 »	3,650 »	5,810 »	2,160 »	3,650 »	5,810 »
»	»	5,940 »	10,950 »	16,890 »	5,940 »	10,950 »	16,890 »
»	»	30,720 »	54,750 »	85,470 »	30,720 »	54,750 »	85,470 »
»	»	7,200 »	10,950 »	18,150 »	7,200 »	10 950 »	18,150 »
»	»	12,600 »	18,250 »	30,850 »	12,600 »	18,250 »	30,850 »
»	»	3,600 »	9,125 »	12,725 »	3,600 »	9,125 »	12,725 »
»	»	8,200 »	16,425 »	24,625 »	8,200 »	16,425 »	24,625 »
»	»	2,160 »	3,650 »	5,810 »	2,160 »	3,650 »	5,810 »
»	»	33,760 »	58,400 »	92,160 »	33,760 »	58,400 »	92,160 »

SERVICE BELGE

DÉSIGNATION DU GRADE DES AGENTS.	NOMBRE DE FONCTIONNAIRES EN SERVICE				
	en 1914.	au 31 décembre 1919.			
		Permanents.	Temporaires.	TOTAL.	Traitement.
Berlin.					
Fonctionnaire de 1re classe	»	»	1	1	»
Fonctionnaire de 3e classe	»	»	1	1	»
Agent de 2e classe.	»	»	1	1	»
Agent de 3e classe.	»	»	1	1	»
	»	»	4	4	»
SERVICES DE BELGIQUE.					
Direction de Bruxelles.					
Directeur	»	»	1	1	»
Directeurs-adjoints (délégués provinciaux)	»	»	11	11	»
Fonctionnaire de 3e classe	»	»	1	1	»
Agents de 3e classe	»	»	4	4	»
	»	»	17	17	»
Paris.					
Directeur	»	»	1	1	»
Directeur-adjoint	»	»	1	1	»
Fonctionnaires de 2e classe	»	»	9	9	»
Fonctionnaire de 3e classe	»	»	1	1	»
Agents de 1re classe	»	»	9	9	»
Agents de 3e classe	»	»	3	3	»
Agents de 4e classe	»	»	3	3	»
	»	»	27	27	»
RÉCAPITULATION.					
Wiesbaden	»	»	135	135	»
Cologne	»	»	29	29	»
Crefeld	»	»	9	9	»
Dusseldorf	»	»	8	8	»
Berlin	»	»	4	4	»
Bruxelles	»	»	17	17	»
Paris	»	»	27	27	»
	»	»	229	229	»

DE RESTITUTION *(suite).*

INDICATION DU MONTANT DES TRAITEMENTS OU INDEMNITÉS.

Permanents.		Temporaires.			Totaux généraux.		
Indemnité de résidence.	Total.	Traitement.	Indemnité de résidence.	Total.	Traitement.	Indemnité de résidence.	Total.
»	»	8,040 »	9,125 »	17,165 »	8,040 »	9,125 »	17,165 »
»	»	6,300 »	9,125 »	15,425 »	6,300 »	9,125 »	15,425 »
»	»	2,760 »	5,475 »	8,235 »	2,760 »	5,475 »	8,235 »
»	»	2,160 »	3,650 »	5,810 »	2,160 »	3,650 »	5 810 »
»	»	19,260 »	27 375 »	46,635 »	19,260 »	27 375 »	46,635 »
»	»	13,900 »	720 »	14,620 »	13,900 »	720 »	14.620 »
»	»	112,400 »	3,170 »	115,570 »	112,400 »	3.170 »	115,570 »
»	»	6,300 »	720 »	7,020 »	6,300 »	720 »	7,020 »
»	»	17,700 »	1,500 »	19,200 »	17,700 »	1,500 »	19,200 »
»	»	150,300 »	6,110 »	156,410 »	150,300 »	6,110 »	156,410 »
»	»	9,000 »	14,600 »	23,600 »	9,000 »	14.600 »	23 600 »
»	»	»	10,950 »	10,950 »	»	10,950 »	10 950 »
»	»	68,520 »	63,875 »	132,395 »	68,520 »	63 875 »	132,395 »
»	»	6,300 »	9,125 »	15,425 »	6,300 »	9,125 »	15,425 »
»	»	35,640 »	56,575 »	92,215 »	35,640 »	56,575 »	92,215 »
»	»	8,040 »	10,950 »	18 990 »	8,040 »	10,950 »	18,990 »
»	»	5,940 »	10,950 »	16,890 »	5,940 »	10,950 »	16,890 »
»	»	133,440 »	177,025 »	310,465 »	133,440 »	177,025 »	310,465 »
»	»	474,525 »	1,410,725 »	1,885,250 »	474,525 »	1,410,725 »	1,885,250 »
»	»	86,797 »	135,050 »	221,847 »	86,797 »	135,050 »	221,847 »
»	»	30,720 »	54,750 »	85,470 »	30,720 »	54,750 »	85,470 »
»	»	33,760 »	58 400 »	92,160 »	33,760 »	58 400 »	92,160 »
»	»	19,260 »	27,375 »	46,635 »	19 260 »	27 375 »	46,635 »
»	»	150 300 »	6,110 »	156,410 »	150,300 »	6,110 »	156,410 »
»	»	133,440 »	177,025 »	310,465 »	133,440 »	177,025 »	310,465 »
»	»	928,802 »	1 869,435 »	2,798,237 »	928,802 »	1,869,435 »	2,798 237 »

SECTIONS

DÉSIGNATION DU GRADE DES AGENTS.	NOMBRE DE FONCTIONNAIRES EN SERVICE				
	en 1914.	au 31 décembre 1919.			
		Permanents.	Temporaires.	TOTAL.	Traitement.
Colonel	»	»	1	1	»
Capitaine-commandant	»	»	1	1	»
Capitaine en second	»	»	1	1	»
Lieutenants	»	»	2	2	»
Sous-lieutenant	»	»	1	1	»
Assimilés aux officiers de 1re classe	»	»	9	9	»
Assimilés aux officiers de 2e classe	»	»	2	2	»
Assimilés aux officiers de 3e classe	»	»	17	17	»
Assimilés aux officiers de 3e classe (rédacteurs)	»	»	2	2	»
Agents civils	»	»	23	23	»
Sténo-dactylographes et dactylographes	»	»	14	14	»
Chauffeurs militaires	»	»	3	3	»
Chauffeurs civils	»	»	2	2	»
Agents civils (planton)	»	»	1	1	»
Soldats plantons	»	»	7	7	»
Agents civils téléphonistes	»	»	1	1	»
Soldat téléphoniste	»	»	1	1	»
Brigadier archiviste	»	»	1	1	»
TOTAUX	»	»	89	89	»

ÉCONOMIQUES

INDICATION DU MONTANT DES TRAITEMENTS OU INDEMNITÉS.

Permanents.			Temporaires.			Totaux généraux.		
	Indemnité de résidence.	Total.	Traitement.	Indemnité de résidence.	Total.	Traitement.	Indemnité de résidence.	Total.
	»	»	»	10,950 »	10,950 »	»	10,950 »	10,950 »
	»	»	»	9,125 »	9,125 »	»	9,125 »	9,125 »
	»	»	»	7,300 »	7,300 »	»	7,300 »	7,300 »
	»	»	»	10,950 »	10,950 »	»	10,950 »	10,950 »
	»	»	»	5,475 »	5,475 »	»	5,475 »	5,475 »
	»	»	79,920 »	76,650 »	156,570 »	79 920 »	76,650 »	156,570 »
	»	»	15,840 »	14,600 »	30,440 »	15,840 »	14,600 »	30,440 »
	»	»	102,000 »	96,725 »	198,725 »	102,000 »	96,725 »	198,725 »
	»	»	5,000 »	18,250 »	23,250 »	5,000 »	18,250 »	23,250 »
	»	»	69,138 »	87,336 »	156,474 »	69,138 »	87,336 »	156,474 »
	»	»	27,518 »	36,979 »	64,497 »	27,518 »	36,979 »	64,497 »
	»	»	»	5,400 »	5,400 »	»	5,400 »	5,400 »
	»	»	5,400 »	3,600 »	9,000 »	5,400 »	3,600 »	9,000 »
	»	»	2,015 »	1,800 »	3,815 »	2,015 »	1,800 »	3,815 »
	»	»	»	11,520 »	11,520 »	»	11,520 »	11,520 »
	»	»	2,270 »	1,800 »	4,070 »	2 270 »	1,800 »	4,070 »
	»	»	1,800 »	1 800 »	1,800 »	»	1,800 »	1,800 »
	»	»	»	3,240 »	3,240 »	»	3,240 »	3,240 »
	»	»	309,101 »	403,500 »	712,601 »	309,101 »	403,500 »	712,601 »

COMMISSION

DÉSIGNATION DU GRADE DES FONCTIONNAIRES.	NOMBRE DES FONCTIONNAIRES EN SERVICE				
	en 1914.	au 31 décembre 1919.			
		Permanents.	Temporaires.	TOTAL.	Traitement.
Pa					
Délégués du Gouvernement	»	»	1	1	»
Délégués adjoints du Gouvernement	»	»	1	1	»
Secrétaires	»	»	2	2	»
Attachés	»	»	7	7	»
Sténo-dactylographe	»	»	1	1	»
Garçons de bureau	»	»	3	3	»
Messager	»	»	1	1	»
Chauffeur	»	»	1	1	»
	»	»	17	17	»
Secrétariat					
Secrétaire	»	»	1	1	»
Chefs de service	»	»	2	2	»
Agents	»	»	9	9	»
Sténo-dactylographes	»	»	4	4	»
Huissier	»	»	1	1	»
Garçons de bureau	»	»	3	3	»
Messager-courrier	»	»	1	1	»
Convoyeurs	»	»	2	2	»
Nettoyeuses	»	»	3	3	»
Préposé au chauffage	»	»	1	1	»
	»	»	27	27	»
Sous-Commission					
Délégué	»	»	1	1	»

DES RÉPARATIONS.

INDICATION DU MONTANT DES TRAITEMENTS OU INDEMNITÉS.

Permanents.		Temporaires.			Totaux généraux.		
Indemnité de résidence.	Total.	Traitement.	Indemnité de résidence.	Total.	Traitement.	Indemnité de résidence.	Total.
ris.							
»	»	»	54,750 »	54,750 »	»	54,750 »	54,750 »
»	»	»	54,750 »	54,750 »	»	54,750 »	54,750 »
»	»	18,250 »	36,500 »	54,750 »	18,250 »	36,500 »	54'750 »
»	»	73,620 »	80,300 »	153,920 »	73,620 »	80,300 »	153,920 »
»	»	7,800 »	»	7,800 »	7,800 »	»	7,800 »
»	»	8 075 »	3,600 »	11,375 »	8,075 »	3,600 »	11,675 »
»	»	5,475 »	»	5,475 »	5,475 »	»	5,475 »
»	»	7,200 »	»	7,200 »	7,200 »	»	7.200 »
»	»	120,420 »	229,900 »	350,320 »	120,420 »	229,900 »	350,320 »
de Bruxelles.							
»	»	4,240 »	»	4,240 »	4,240 »	»	4,240 »
»	»	20,520 »	720 »	21,240 »	20,520 »	720 »	21,240 »
»	»	56,300 »	5,000 »	61,300 »	56,300 »	5,000 »	61,300 »
»	»	17,100 »	800 »	17,900 »	17,100 »	800 »	17,900 »
»	»	3 700 »	200 »	3,900 »	3,700 »	200 »	3,900 »
»	»	10,600 »	1,400 »	12,000 »	10,600 »	1,400 »	12,000 »
»	»	3,100 »	600 »	3,700 »	3,100 »	600 »	3,700 »
»	»	6,200 »	1,200 »	7,400 »	6,200 »	1,200 »	7,400 »
»	»	4,500 »	»	4,500 »	4 500 »	»	4,500 »
»	»	900 »	»	900 »	900 »	»	900 »
»	»	127,160 »	9,920 »	137,080 »	127,160 »	9,920 »	157,080 »
d'Essen.							
»	»	30,000 »	»	30,000 »	30,000 »	»	30,000 »

DÉSIGNATION DU GRADE DES FONCTIONNAIRES.	NOMBRE DES FONCTIONNAIRES EN SERVICE				
	en 1914.	au 31 décembre 1919			
		Permanents.	Temporaires.	TOTAL.	Traitement.
Conseil suprême					
Dactylographe	»	»	1	1	»
Commissariat général du Gouvernement					
Consul	»	»	1	1	»
Agents	»	»	2	2	»
	»	»	3	3	»
Délégué du Ministère des Affaires Économiques en					
Délégué	»	»	1	1	»
Agent	»	»	1	1	»
Dactylographe	»	»	1	1	»
	»	»	3	3	»
Comité d'études économiques					
Chef de mission	»	»	1	1	»
Secrétaire	»	»	1	1	»
Dactylographe	»	»	1	1	»
	»	»	3	3	»
Commission					
Secrétaire	»	»	1	1	»
Secrétaire adjoint	»	»	1	1	»
	»	»	2	2	»

RÉPARATIONS *(suite).*

INDICATION DU MONTANT DES TRAITEMENTS OU INDEMNITÉS.								
PERMANENTS.			TEMPORAIRES.			TOTAUX GÉNÉRAUX.		
Indemnité de résidence.	TOTAL.	Traitement.	Indemnité de résidence.	TOTAL.	Traitement.	Indemnité de résidence.	TOTAL.	
économique à Paris.								
»	»	4,800 »	»	4,800 »	4,800 »	»	4,800 »	
à Londres (actuellement Consulat).								
»	»	13,000 »	»	13,000 »	13,000 »	»	13,000 »	
»	»	13,000 »	»	13,000 »	13,000 »	»	13,000 »	
»	»	26,000 »	»	26,000 »	26,000 »	»	26,000 »	
Suisse (ancien Comité d'études économiques en Suisse).								
»	»	5,400 »	7,300 »	12,700 »	5,400 »	7,300 »	12,700 »	
»	»	4,200 »	»	4,200 »	4,200 »	»	4,200 »	
»	»	3 600 »	»	3,600 »	3,600 »	»	3,600 »	
»	»	13,200 »	7,300 »	20,500 »	13,200 »	7,300 »	20,500 »	
italo-belges à Rome.								
»	»	5,400 »	18,250 »	23,650 »	5,400 »	18,250 »	23,650 »	
»	»	3 600 »	»	3,600 »	3,600 »	»	3,600 »	
»	»	3,600 »	»	3 600 »	3,600 »	»	3,600 »	
»	»	12,600 »	18,250 »	30,850 »	12,600 »	18,250 »	30,850 »	
des avances.								
»	»	5,000 »	»	5,000 »	5,000 »	»	5,000 »	
»	»	3,000 »	»	3,000 »	3,000 »	»	3,000 »	
»	»	8 000 »	»	8,000 »	8 000 »	»	8,000 »	

DÉSIGNATION DU GRADE DES AGENTS.	NOMBRE DE FONCTIONNAIRES.				INDICATION DU MONTANT DES TRAITEMENTS OU INDEMNITÉS.								
		Au 31 décembre 1919.			Permanents.			Temporaires.			Totaux généraux		
	En 1914.	Permanents.	Temporaires.	Total.	Traitement.	Indemnité de résidence.	Total.	Traitement.	Indemnité de résidence.	Total.	Traitement.	Indemnité de résidence.	Total.
CONSEIL SUPÉRIEUR DES ŒUVRES DE L'ENFANCE.													
Secrétaire	»	»	1	1	»	»	»	3,000	»	3,000	3,000	»	3,000
CONSEIL SUPÉRIEUR DES DOMMAGES DE GUERRE.													
Secrétaire	»	»	1	1	»	»	»	4,000	»	4,000	4,000	»	4,000

(I)

(Nr 56)

Kamer der Volksvertegenwoordigers.

VERGADERING VAN 20 JANUARI 1920.

WETSONTWERP HOUDENDE DE ALGEMEENE BEGROOTING DER ONTVANGSTEN EN UITGAVEN VOOR HET DIENSTJAAR 1920 ALSMEDE VERSCHILLENDE BEPALINGEN.

ALGEMEENE TOELICHTING

MIJNE HEEREN,

Ingevolge 's Konings bevelen heb ik de eer bij de Wetgevende Macht het wetsontwerp in te dienen, betreffende de Algemeene Begrooting der ontvangsten en uitgaven van het dienstjaar 1920.

De Begrooting, in haar geheel, beloopt :

in uitgaven, tot	fr.	8,566,410,730 89
in ontvangsten, tot		3,331,561,559 »
dus een overschot van uitgaven van	fr.	5,234,849,171 89

De Begrooting vindt hare uiteenzetting als volgt :

Gewone uitgaven	fr.	2,156,273,650 89
Gewone ontvangsten		1,504,781,559 »
Overschot van uitgaven. . .	fr.	651,492,091 89
Uitzonderlijke ontvangsten komende in mindering der gewone uitgaven		345,230,000 »
Blijft als overschot bij de gewone uitgaven. .	fr.	306,262,091 89
Normale buitengewone uitgaven	fr.	395,147,540 »
Normale buitengewone ontvangsten		1,550,000 »
Overschot der uitgaven. . .	fr.	393,597,540 »
Buitengewone oorlogsuitgaven	fr.	6,014,989,540 »
Buitengewone oorlogsontvangsten		1,480,000,000 »
Overschot der uitgaven. . .	fr.	4,534,989,540 »

Gewone uitgaven.

Navolgende tabel houdt de vergelijking, uiteengezet voor de verschillende Ministeries en diensten, van de gewone uitgaven gestemd voor 1919, en van die voorgesteld voor 1920.

AANDUIDING DER TABELLEN.		BEDRAG DER TABELLEN		VERSCHIL.	
		gestemd voor het dienstjaar 1919.	in ontwerp voor het dienstjaar 1920.	Verhooging.	Vermindering.
Openbare Schuld.	Gewone uitgaven . . .	240,334,479 67	280,857,660 89	40,523,181 22	»
	Uitzonderlijke uitgaven .	»	50,000 »	50,000 »	»
Dotatiën.	Gewone uitgaven . . .	6,215,000 »	7,378,800 »	1,163,800 »	»
	Uitzonderlijke uitgaven .	»	»	»	»
Ministerie van Justitie. . .	Gewone uitgaven . . .	44,282,800 »	67,809,000 »	23,526,200 »	»
	Uitzonderlijke uitgaven .	»	1,105,000 »	1,105,000 »	»
Ministerie van Buitenlandsche Zaken.	Gewone uitgaven . . .	9,475,192 »	14,719,072 »	5,243,880 »	»
	Uitzonderlijke uitgaven .	»	405,000 »	405,000 »	»
Ministerie van Binnenlandsche Zaken	Gewone uitgaven . . .	12,104,370 »	14,153,560 »	2,049,190 »	»
	Uitzonderlijke uitgaven .	1,715,000 »	640,000 »	»	1,075,000 »
Ministerie van Wetenschappen en Kunsten	Gewone uitgaven . . .	79,452,190 »	136,037,880 »	56,585,690 »	»
	Uitzonderlijke uitgaven .	4,380,825 »	700,050 »	»	3,680,775 »
Ministerie van Landbouw .	Gewone uitgaven . . .	14,163,315 »	18,422,640 »	4,259,325 »	»
	Uitzonderlijke uitgaven .	920,000 »	365,000 »	»	555,000 »
Ministerie van Openbare Werken	Gewone uitgaven . . .	50,280,000 »	54,461,900 »	4,181,900 »	»
	Uitzonderlijke uitgaven .	60,000 »	75,000 »	15,000 »	»
Ministerie van Nijverheid, Arbeid en Bevoorrading .	Gewone uitgaven . . .	39,648,700 »	75,095,500 »	35,446,800 »	»
	Uitzonderlijke uitgaven .	1,495,000 »	980,000 »	»	515,000 »
Ministerie van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen en Telegrafen	Gewone uitgaven . . .	453,769,160 »	811,982,113 »	358,212,953 »	»
	Uitzonderlijke uitgaven .	740,000 »	5,385,000 »	4,645,000 »	»
Ministerie van Koloniën . .	Gewone uitgaven . . .	1,430,304 »	3,736,000 »	2,305,696 »	»
	Uitzonderlijke uitgaven .	100,000 »	»	»	100,000 »
Ministerie van Oorlog . . .	Gewone uitgaven . . .	94,270,260 »	507,206,300 »	412,936,040 »	»
	Uitzonderlijke uitgaven .	»	6,017,000 »	6,017,000 »	»
Gendarmerie	Gewone uitgaven . . .	»	35,974,000 »	35,974,000 »	»
	Uitzonderlijke uitgaven .	»	3,885,000 »	3,885,000 »	»
Ministerie van Financiën . .	Gewone uitgaven . . .	30,841,300 »	57,690,075 »	26,848,775 »	»
	Uitzonderlijke uitgaven .	5,000 »	50,000 »	45,000 »	»
Ministerie van Staathuishoudkundige Zaken.	Gewone uitgaven . . .	20,451,750 »	26,391,100 »	5,939,350 »	»
	Uitzonderlijke uitgaven .	500,000 »	»	»	500,000 »
Onwaarden en Terugbetalingen	Gewone uitgaven . .	23,616,000 »	24,701,000 »	1,085,000 »	»
	Uitzonderlijke uitgaven .	»	»	»	»
TOTAAL. . .	Gewone uitgaven . . .	1,120,334,820 67	2,136,616,600 89	1,016,281,780 22	»
	Uitzonderlijke uitgaven .	9,915,825 »	19,657,050 »	16,167,000 »	6,425,775 »
ALGEMEEN TOTAAL		1,130,250,645 67	2,156,273,650 89	1,032,448,780 22	6,425,775 »
				+ 1,026,023,005 22	

Onder de oorzaken van de verhooging der gewone uitgaven van 1919 tot 1920, hebben de voornaamste betrekking :

1° Op de lasten der openbare schuld . . . . fr.	40,500,000	»
2° Op de verhooging der wedde- en loonrooster en op de toekenning van standplaatstoelagen (1) . . .	473,544,000	»
3° Op de ouderdomspensioenen	30,000,000	»
4° Op de lasten van het leger en van de gendarmerie	458,000,000	»
5° Op den aankoop van brandstof voor de exploitatie der spoorwegen	42,000,000	»

Normale buitengewone uitgaven.

De onder die rubriek aangevraagde credieten beoogen uitgaven te doen voor werken en leveringen van eerste inrichting, van verbetering en uitbreiding.

Onder gemelde credieten, zijn de voornaamste bestemd :

1° Tot de wegen. . . . . fr.	70,000,000	»
2° Tot de burgerlijke gebouwen.	6,600,000	»
3° Tot de kazerneering der gendarmerie. . . .	9,655,000	»
4° Tot de vaarten en rivieren	20,000,000	»
5° Tot de spoorwegen	236,000,000	»
6° Tot de nationale verdediging	39,000,000	»

Buitengewone oorlogsuitgaven.

De buitengewone oorlogsuitgaven omvatten niet uitsluitend uitgaven voor schadeloosstelling en voor eigenlijk genaamde herstelling.

Ten gevolge der vijandlijkheden heeft de Regeering zich tegenover een aanzienlijken achterstand in werken van bestuurlijke orde bevonden, voor de aanzuivering waarvan zij genoopt werd tijdelijke diensten in te richten; zij laadt op zich den last van zekere uitgaven, van voorloopigen aard althans voor derzelver huidig bedrag, zooals, bij voorbeeld, den onderstand aan de werkloozen, aan de arbeiders slachtoffers van arbeidsongevallen, welke slechts eene rente genieten die ontoereikend is om in hunnen levensonderhoud te voorzien, de toelagen aan de mutualiteiten om deze hunne genees- en artsenijkundige kosten te helpen bestrijden, de vergoedingen aan de agenten der buitendiensten voor wisselverlies; den geldelijken steun verleend aan onvermogende Belgen in het Buitenland, het Belgisch kantoor voor inlichtingen hetwelk bij het Departement van Buitenlandsche Zaken fungeert.

---

(1) In deze som is begrepen die welke bestemd is tot geheele betaling door den Staat, ter ontlasting der gemeenten, der jaarwedden van het personeel van het lager onderwijs, die, in vergelijking met 1919, tot 68,000,000 frank beloopt en in vergelijking met 1914 tot 82,000,000 frank.

Werken van onderhoud blijven uit te voeren, namelijk aan de wegen, aan de Staatsgebouwen, aan de rivieren en vaarten, havens en kusten, thans van uitzonderlijke beteekenis omdat zij tijdens de bezetting werden verwaarloosd.

Al deze uitgaven vorderen belangrijke credieten.

Schijnens zouden zij, uitteraard, veeleer onder de afdeeling der buitengewone uitgaven van de gewone begrooting behooren uitgetrokken te worden.

Doch, behalve dat de vraag kan opduiken of dergelijke lasten niet op onze vijanden rusten, punt dat door de Commissie van Herstel is op te lossen, zou hunne inschrijving op de gewone begrooting, uit hoofde van den omvang dier uitgaven, den uitslag dier begrooting ontwrichten.

Bovendien ware het overdreven deze uitgaven met de gewone inkomsten te willen dekken en ze aldus ten laste te leggen van de tegenwoordige geslachten die reeds zooveel door den oorlog geleden hebben.

Het is billijk, dat onze opvolgers er hun deel van dragen; ook heeft de Regeering niet geaarzeld ze op rekening der leening te brengen.

De tabel der buitengewone oorlogsuitgaven bevat eene andere reeks credieten, welke men zou kunnen verwonderd zijn te dezer plaats aan te treffen, omdat zij betrekking hebben, niet op uitgaven van kapitaal, maar wel op lasten die regelmatig op de begrooting der Openbare schuld worden uitgetrokken.

Niets is nochtans redematiger dan dat die uitgaven in gemelde tabel voorkomen.

Het onderzoek van bedoelde credieten zal doen uitschijnen dat zij betrekking hebben op pensioenen en op onkosten van kapitaal, welke het Verdrag van Versailles ten laste legt van onze vijanden.

In afwachting dat de dienst der pensioenen en dezer leeningen kunne verzekerd worden bij middel van de door Duitschland te verstrekken stortingen, kan er geen spraak van zijn daarmede de kolom te overlasten onzer gewone uitgaven welke hunne tegenpartij moeten vinden in de opbrengst onzer jaarlijksche inkomsten.

Echter, de leeningen, waarvan de last geheel in de buitengewone oorlogsuitgaven gebracht wordt, omdat zij aan ons land gediend hebben om zich tot bankier zijner overweldigers te maken, werden niet gansch gebruikt voor op de rekening onzer vijanden te brengen uitgaven.

Een deel er van werd gebruikt om het tekort onzer gewone ontvangsten aan te vullen, en een ander deel om te voorzien in onze normale buitengewone uitgaven.

Maar het is niet mogelijk, om reden van de verwikkeling in de geschriften die eruit zou voortspruiten, den dienst dezer leeningen te splitsen volgens het deel ervan dat aan de eene of de andere soort uitgaven zoude besteed geworden zijn.

Uit dien hoofde rust op de begrooting van het buitengewone eene uitgaaf die door haar niet moet gedragen worden.

Om in dit verband het evenwicht te herstellen, heeft de Regeering in de

tabel der lasten van de Openbare Schuld eene som van 40 millioen frank opgenomen, die in de tabel van 's Lands middelen onder de hoofding der buitengewone oorlogsontvangsten is voorzien om tegen de uitgaven van dien aard op te wegen.

De begrooting van 't gewone zal aldus bezwaard zijn met de interesten en de delging der voor België's rekening sedert den wapenstilstand gesloten leeningen.

De bijzonderste posten, die op de tabel der buitengewone oorlogsuitgaven voorkomen, zijn de volgende :

1° Dienst der verwoeste streken . . . . . fr.	1,340,680,800	»
De ontvangsten van dezen dienst worden geraamd op 71,000,000 frank.		
2° Herstel van den landbouw	118,450,000	»
3° Openbare werken (wegen, waterwerken, enz.).	124,000,000	»
4° Bevoorrading der burgerlijke bevolking. . .	1,598,230,000	»
Als tegenwaarde dezer uitgaaf is in de begrooting van 's Landsmiddelen eene som van 1,359,000,000 frank opgenomen.		
5° Aanmoedigingen aan instellingen tot kostelooze plaatsing van arbeiders	13,335,000	»
6° Toelagen aan maatschappijen van onderlingen bijstand die den dienst voor geneeskunde en geneesmiddelen hebben ingericht	16,200,000	»
7° Uitzonderlijke hulpgelden aan slachtoffers van arbeidsongevallen	8,000,000	»
8° Spoorwegen.	991,124,000	»
9° Hulp tot herstel van den haard des strijders en aan de gezinnen van terug in dienst getrede officieren, onderofficieren, soldaten en gendarmen . . .	62,000,000	»
10° Herinrichting der militaire gebouwen en der toerusting van het leger; pensioenen, hulpgelden, enz.	250,000,000	»
11° Voorschotten aan de Coloniale Schatkist te verstrekken voor de kosten van den oorlog in Africa en het beheer van het grondgebied van Ruanda-Urundi.	13,500,000	»
12° Oorlogsschaden	620,000,000	»
13° Voorschotten, voor rekening van Duitschland, van lasten zijner schuld tegenover België	746,000,000	»

Ontvangsten.

's Lands middelen, die, over 1919, in hun geheel werden geraamd op . . . . . fr.	2,888,445,429	»
klimmen, over 1920, tot.	3,331,561,559	»
VERMEERDERING. . . . fr.	443,116,130	»

Gewone ontvangsten.

Van de nieuwe cedulaire belastingen op de inkomsten en van de aanvullende belasting op het globaal inkomen (supertaxe), waardoor worden vervangen de grondbelasting, de drie eerste grondslagen der personeele belasting, het patentrecht, de belasting op de werkelijke inkomsten en winsten, wordt eene opbrengst van 315,000,000 frank verwacht, zijnde eene vermeerdering van 216,000,000 frank.

Men rekent daarenboven op :

Voor de Douanen	fr.	46,300,000 »
— de Accijnzen		68,000,000 »
— de opbrengsten der Registratie		30,000,000 »
— de scheepvaartrechten		368,000,000 »
— de kapitalen en inkomsten		17,000,000 »
— de terugbetalingen		5,800,000 »

De ontvangsten over 1919 begrepen achterstallige ontvangsten; uit dien hoofde is er over 1920 eene vermindering van 69 millioen.

De *uitzonderlijke ontvangsten*, vergeleken met 1919, verminderen met	fr.	5,000,000 »

De *buitegewone oorlogsontvangsten* beloopen minder dan het cijfer over 1919 met.	fr.	251,000,000 »

Uitkomsten van de gewone begrooting.

Zooals deze toelichting in den aanhef te kennen geeft, beloopt het overschot der gewone uitgaven op de ontvangsten van gelijken aard, *afgezien van de uitzonderlijke ontvangsten*, fr. 651,492,091.89.

Om dit te kort gezond te beoordeelen, dient allereerst rekening te worden gehouden met het feit, dat het beïnvloed is door den geldelijken uitslag van onze eigenbeheeren van Spoorwegen, Posterijen, Telegrafen en Telefonen en van Zeewezen.

De ontvangsten dezer ondernemingen worden voor 1920 geraamd :

Wat betreft den Spoorweg op	fr.	600,000,000 »
id. de Posterijen		38,876,920 »
OVER TE DRAGEN. . . .	fr.	638,876,920 »

OVERBRACHT. . . .	fr.	638,876,920	»
Wat betreft de Telegrafen en Telefonen		34,715,200	»
id. het Zeewezen en het vervoer langs de binnenwaterwegen		34,060,000	»
SAMEN	fr.	707,652,120	»
De exploitatiekosten bedragen	fr.	817,367,113	»
Zij een tekort van	fr.	109,714,993	»
Waarbij dient gevoegd, voor de lasten van het kapitaal van eersten aanleg, eene som die door den heer verslaggever van de Algemeene begrooting voor 1919 werd geraamd op	fr.	120,000,000	»
Zij nadeelig	fr.	229,714,993	»
die afgetrokken van het tekort hierboven, ten beloope van	fr.	651,492,091	89
dit verlagen tot	fr.	421,777,098	89

Dit gedeelte van het tekort zal uit de Begrooting worden uitgeschakeld naarmate handel en nijverheid hunne vlucht hernemen en men is gerechtigd te voorzien, dat, op een gegeven oogenblik, de nadeelige uitslag van onze eigenbeheeren zich in een overschot van ontvangsten zal omzetten.

Moest de werkelijkheid onze verwachtingen daaromtrent beschamen, zou dat kunnen verholpen worden door eene wijziging in de tarieven, want het is niet aan te nemen dat Staatsexploitaties met verlies sluiten.

De uitgaven van het leger vinden eene vergoeding, welke, voor 1920, op 95 millioen frank is geraamd, in de door Duitschland te betalen rente uit hoofde der Belgische krijgsbezetting van een gedeelte van het Rijngebied. Deze rente is in zekeren zin eene blijvende ontvangst, daar zij zal geheven worden tot op het einde der bezetting dewelke oogenschijnlijk nog lang zal aanhouden.

Zij mag van het tekort afgetrokken worden als normale inkomst, met te meer reden, dat onze oorlogsuitgaven ongetwijfeld noemenswaard zullen verminderen wanneer onze troepen voor goed uit Duitschland zullen mogen teruggetrokken worden.

Het tekort wordt aldus op fr. 326,777,098.89 teruggebracht.

Dit cijfer is nog zeer belangrijk, vooral daar de Begrooting nog niet begrijpt den overlast van uitgaven welke spruit uit de verhooging van de wedden van de magistratuur en van de geestelijkheid, uit de herziening der rustwedden der gepensionneerden van den Staat en uit de bijlagen die zullen moeten verleend worden aan de weduwen en weezen zijner overleden dienaars, en eindelijk uit de nieuwe lotsverbetering waarin de Regee-

ring pas heeft toegestemd ten voordeele van het personeel belast met de openbare diensten.

Doch de nijverheids- en handelsherleving die steeds toeneemt, de heropbouwing der verwoeste gewesten zullen hunne weldoende uitwerkselen op de opbrengst onzer belastingen doen gevoelen.

Groote meerwaarden mogen voorzien worden en het nieuwe fiscale stelsel, dat het land zooeven heeft ingevoerd, zal toelaten aan de Belgische gemeenschap haar juiste aandeel in eenieders inkomsten te verzekeren om haar bestaan te waarborgen en te verruimen.

De Regeering is er toe besloten geene moeite te sparen om dat doel te bereiken.

Ligt de spontane aangroei van onze ontvangsten in den kring van het zekere, mag men zeggen, zoo zullen anderzijds de uitgaven waarschijnlijk op het huidige peil niet blijven.

Zij zijn tot dalen geneigd naarmate de prijzen normaler zullen worden, en de spanning van den wissel zal verslappen, waarvan de uitzonderlijk hooge stand bijzonder zwaar op onze financiën drukt.

Desniettemin is het dringend noodzakelijk den grootsten geest van zuinigheid in het beheer van het land te betrachten.

Zij die aan deze taak medewerken moeten begrijpen en aannemen, dat de Minister van Financiën, welke worstelt met de schatkistmoeilijkheden die een staat van uitgaven van meer dan 8 $^1/_2$ milliard onvermijdelijk na zich sleept, hun moge vragen geene uitgaven door te drijven, die niet dadelijk en onafwendbaar onmisbaar zijn.

Het is noodwendig met kracht te reageeren tegen alle willekeurige lasten en zelfs tegen in zekere opzichten vruchtbare uitgaven, die thans moeten wijken voor de meer dringende uitgaven van den heropbouw.

Om aan de leden van de Wetgeving het toezicht over het gebruik der openbare gelden te vergemakkelijken, zullen de uitgaven betreffende de wedden van het personeel, de vergoedingen wegens buitengewone werkzaamheden en de reis-verblijf- en opdrachtkosten voortaan zooveel mogelijk het voorwerp uitmaken van afzonderlijke artikelen, en de ontwikkelingen zijn aangevuld door de kaders van de verscheidene beheeren, hetgeen zal toelaten de aan het Staatspersoneel gegeven uitbreiding na te gaan en desvoorkomend de misbruiken aan te klagen.

Door machtigingen om leeningen aan te gaan en door andere schatkistmiddelen, inzonderheid wat de oorlogsschaden betreft, is de Regeering verzekerd over de noodige gelden te beschikken om in de meest rechtstreeksche financieële noodwendigheden te voorzien.

De Eerste Minister,

Minister van Financiën,

LÉON DELACROIX.

Projet de loi contenant le Budget général des Recettes et des Dépenses pour l'exercice 1920, ainsi que des dispositions diverses.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Premier Ministre, Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances.

TITRE PREMIER.

DISPOSITIONS DIVERSES.

A. — Ministère des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes.

ARTICLE PREMIER.

Le Ministre des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes est autorisé à faire payer par avance sur la caisse des comptables, sous réserve de régularisation ultérieure de la manière indiquée à l'article 23 de la loi du 15 mai 1846, les secours et indemnités de toute nature qui seront alloués sur le tableau X (Ministère des Chemins de fer, etc.), aux agents ou à leurs familles, ainsi qu'aux victimes d'accidents ou à leurs ayants droit.

Wetsontwerp houdende de Algemeene Begrooting van de Ontvangsten en de Uitgaven over het dienstjaar 1920, alsmede verscheidene bepalingen.

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomenden, Heil.

Op voordracht van Onzen Eersten Minister, Minister van Financiën, en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het wetsontwerp waarvan de inhoud volgt zal de Wetgevende Kamers in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën voorgelegd worden.

TITEL ÉÉN.

VERSCHEIDENE BEPALINGEN.

A. — Ministerie van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen en Telegrafen.

ARTIKEL ÉÉN.

De Minister van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen en Telegrafen wordt gemachtigd om bij voorbaat te doen uitbetalen ten laste der kas van Staatsrekenplichtigen, onder voorbehoud van latere regeling volgens de wijze aangeduid bij artikel 23 der wet van 15 Mei 1846, de hulpgelden en vergoedingen van allen aard welke, ter aanrekening van tabel X (Ministerie van Spoorwegen, enz.), verleend zullen worden aan beambten of aan hunne familieleden, alsook aan de slachtoffers van ongevallen af aan dezer rechthebbenden.

ART. 2.

En attendant la conclusion de nouveaux arrangements destinés à remplacer ceux faisant l'objet du Traité de Berlin du 11 juillet 1872 pour l'exploitation du chemin de fer de Spa à la frontière grand-ducale, le Ministre des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes est autorisé à continuer l'exploitation de ce chemin de fer en 1920, et à payer à la Société anonyme royale grand-ducale des Chemins de fer Guillaume-Luxembourg, le loyer de 219,600 francs, sous réserve de faire compte dans les arrangements à intervenir.

B. — **Ministère de la Guerre.**

ART. 3.

Les objets mis hors de service ainsi que les déchets, issues, sous-produits, etc., provenant du service de l'Intendance et des hôpitaux militaires, seront vendus par les soins de l'administration de la guerre, et les sommes perçues de ce chef seront déduites du montant des achats faits pour objets, denrées, etc., de même espèce.

Il en est de même des recettes effectuées à divers titres au profit des différents services des corps de troupe.

D'autre part, les sommes que percevront les divers établissements et services de l'armée du chef de fournitures et travaux exécutés pour compte des organismes de l'armée ou de la gendarmerie, resteront acquises aux établissements et services fournisseurs qui les déduiront de leurs allocations budgé-

ART. 2.

In afwachting dat nieuwe schikkingen getroffen worden tot vervanging van die welke het voorwerp uitmaken van het Verdrag van Berlijn van 11 Juli 1872 voor de exploitatie van den spoorweg van Spa naar de groothertogenlijke grens, is de Minister van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen en Telegrafen gemachtigd de exploitatie van dien spoorweg, in 1920, voort te zetten en aan de Koninklijke-Groothertoglijke Naamlooze Maatschappij der Willem-Luxemburg spoorwegen het huurgeld van 219,600 frank te betalen, onder voorbehoud van rekening te maken bij het treffen der nieuwe schikkingen.

B. — **Ministerie van Oorlog.**

ART. 3.

De buiten dienst gestelde voorwerpen, evenals de afval, eetbare afval, voortbrengselen van minderen aard, enz., voortkomende van den Dienst der Intendantie en van de militaire hospitalen zullen, door toedoen van het Krijgswezen verkocht worden en de opbrengst ervan zal afgetrokken worden van het bedrag der aankoopen van voorwerpen, eetwaren, enz., van denzelfden aard.

Hetzelfde geldt voor de ontvangsten wegens onderscheidene redenen ten voordeele der verschillende diensten der troepenkorpsen.

Anderzijds zullen de sommen welke door de inrichtingen en diensten van het leger geind worden uit hoofde van leveringen en werken uitgevoerd voor rekening der inrichtingen van het leger of der gendarmerie, verworven blijven aan de leverende inrichtingen en diensten die ze van hunne eigen begroo-

taires propres. Toutefois, la valeur des cessions faites entre établissements et services émargeant au même article budgétaire n'est pas payée; ces cessions font l'objet de « factures d'ordre » ne donnant pas lieu à liquidation.

ART. 4.

Les indemnités à payer aux habitants pour le logement et, le cas échéant, pour la nourriture des officiers, sous-officiers et soldats, sont fixées, pour l'exercice 1920, d'après les bases ci-après :

1. — LOGEMENT.

Pour les troupes installées en cantonnement ordinaire :

1° Par logement d'officier général et par nuit : 3 francs.

Par logement d'officier supérieur et par nuit : 2 francs.

Par logement d'officier subalterne et par nuit : 1 franc.

Lorsque la troupe est cantonnée d'une façon durable, les indemnités sont réduites de moitié à partir du quatrième jour.

2° Par lit de sous-officier et soldat et par nuit : 20 centimes.

Pour les troupes installées en cantonnement-abri :

1° La paille de couchage étant fournie par l'administration militaire, par homme et par nuit : 5 centimes.

2° La paille de couchage étant fournie par l'habitant :

a) par homme pour la première nuit : 30 centimes;

tingsverstrekkingen zullen aftrekken. De waarde der leveringen tusschen inrichtingen en diensten die in hetzelfde begrootingsartikel begrepen zijn, wordt echter niet betaald; deze leveringen maken het voorwerp uit van « factures d'ordre » welke tot geene vereffening aanleiding geven.

ART. 4.

De aan de inwoners te betalen vergoedingen voor het inkwartieren en desgevallend, voor de voeding der officieren, onderofficieren en soldaten, worden, voor het dienstjaar 1920, naar volgende grondprijzen vastgesteld.

1. — INKWARTIERING.

Voor de in gewoon kantonnement ingekwartierde troepen :

1° Per opperofficier — logement en per nacht : 3 frank.

Per hoofdofficier — logement en per nacht : 2 frank.

Per lagerofficier — logement en per nacht : 1 frank.

Wanneer de troep op blijvende wijze gekantonneerd is, worden de vergoedingen van den vierden dag af met de helft verminderd.

2° Per onderofficier of soldatenbed en per nacht : 20 centiemen.

Voor de in schuilkantonnement ingekwartierde troepen :

1° Het slaapstroo door het militair beheer geleverd zijnde, per man en per nacht : 5 centiemen.

2° Het slaapstroo door den inwoner geleverd zijnde :

a) Per man voor den eersten nacht : 30 centiemen;

b) Pour les nuits suivantes jusqu'à renouvellement de la paille : 5 centimes.

II. — Nourriture.

Pour les officiers, d'après les prix usuels dans les localités;

Pour les sous-officiers et soldats par jour : 4 francs.

Art. 5.

Les habitants qui devront pourvoir au logement des chevaux, mulets ou autres animaux, auront droit, à titre de rémunération, au fumier produit par ces animaux.

Art. 6.

Les denrées fournies par les communes pour la nourriture des chevaux, leur seront payées sur le pied des derniers prix trimestriels de la régie des fourrages de l'armée, augmentés de 10 %.

Ces prix seront portés trimestriellement à la connaissance du public par la voie du « Mémorial administratif ».

Art. 7.

Les corps et services de l'armée, qui reçoivent leurs fonds sur crédits administratifs, restent débiteurs ou créditeurs vis-à-vis du Trésor de la différence, en plus ou en moins, entre les sommes perçues et celles qui leur sont dues au titre de leurs allocations; le solde est reporté à l'exercice suivant.

b) Voor de volgende nachten en tot dat het stroo vernieuwd wordt : 5 centiemen.

II. — Voeding.

Voor de officieren, volgens de in de lokaliteit betaalde gewone prijzen;

Voor de onderofficieren en soldaten per dag : 4 frank.

Art. 5.

De inwoners die zullen moeten voorzien in de inkwartiering der paarden, muilezels of andere dieren, zullen als vergoeding, recht hebben op den mest dezer dieren.

Art. 6.

De eetwaren door de gemeenten geleverd tot voeding der paarden zullen hun betaald worden op voet der laatste driemaandelijksche prijzen van 's Rijksbeheer van het voeder van 't leger, vermeerderd met 10 %.

Deze prijzen zullen driemaandelijks ter kennis worden gebracht van het publiek bij middel van het « Bestuurlijk Memoriaal ».

Art. 7.

De korpsen en diensten van het leger die hunne gelden op administratieve kredieten ontvangen, blijven tegenover de Schatkist schuldenaars of schuldeischers voor het verschil, in meer of min, tusschen de opgetrokken sommen en die welke hun uit hoofde hunner verstrekkingen verschuldigd zijn; het saldo wordt op het volgend dienstjaar overgebracht.

ART. 8.

En cas de mobilisation, l'imputation des dépenses relatives à la Gendarmerie se fait à charge du Budget de la Guerre sur les articles dont l'objet correspond à la nature de la dépense envisagée.

Le compte général des dépenses est rendu par le Budget de la Guerre.

C. — **Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement.**

ART. 9.

Les frais des épreuves prescrites par les arrêtés royaux des 14 juin 1899 et 31 octobre 1919 relatifs au transport des récipients destinés à contenir des gaz liquéfiés ou comprimés, sont supportés par les industriels intéressés.

Les rétributions dues de ce chef sont versées au Trésor. Un arrêté royal en détermine le taux et en règle la perception.

D. — **Ministère des Finances.**

ART. 10.

A partir du 1er janvier 1921, les intérêts de cautionnements seront payés, contre quittance, au porteur du certificat d'inscription ou de la copie de reconnaissance de dépôt délivrée à l'ayant droit pour lui servir de titre.

TITRE II.

§ I. — DÉPENSES DE NATURE ORDINAIRE.

ART. 11.

Il est ouvert pour les dépenses de nature ordinaire, tant normales qu'ex-

ART. 8.

In geval van mobilisatie worden de uitgaven betrekkelijk de Gendarmerie ten laste der Begrooting van Oorlog aangerekend bij de artikelen waarvan het voorwerp overeenstemt met den aard der beschouwde uitgave.

Het algemeen verslag over de uitgaven wordt gedaan in de Begrooting van Oorlog.

C. — **Ministerie van Nijverheid, Arbeid en Bevoorrading.**

ART. 9.

De kosten der door koninklijke besluiten van 14 Juni 1899 en 31 October 1919 voorgeschreven proefnemingen betreffende het vervoer der vaten bestemd om vloeibaar gemaakte of samengeperste gassen in te houden, worden door de betrokken nijveraars afgedragen.

De uit dien hoofde verschuldigde vergoedingen worden den Staat betaald. Een koninklijk besluit stelt hun bedrag vast en regelt hunne heffing.

D. — **Ministerie van Financiën.**

ART. 10.

Van 1 Januari 1921 af, zullen de interesten van zekerheidstellingen tegen kwijtschrift uitgekeerd worden aan den houder van het inschrijvingsbewijs of van het afschrift van erkenning van bewaargeving den belanghebbende afgeleverd om hem tot titel te strekken.

TITEL II.

§ I. — UITGAVEN VAN GEWONEN AARD.

ART. 11.

Voor normale zooals uitzonderlijke uitgaven van gewonen aard, van het

ceptionnelles, de l'exercice 1920, des crédits qui se répartissent de la manière suivante entre les divers services de l'Etat, conformément aux tableaux I à XVI annexés à la présente loi.

dienstjaar 1920, worden kredieten geopend, die volgenderwijze over de verschillende Staatsdiensten verdeeld worden, overeenkomstig de aan deze wet gehechte tabellen I tot XVI.

MINISTÈRES ET SERVICES.		Dépenses ordinaires de l'exercice 1920. — Gewone uitgaven van het dienstjaar 1920.	MINISTERIËN EN DIENSTEN.	
Dette publique . . .	Tableau I.	280,907,660 89	Tabel I.	Openbare Schuld.
Dotations.	Tableau II.	7,378,800 »	Tabel II.	Dotatiën.
Justice	Tableau III.	68,914,000 »	Tabel III.	Justitie.
Affaires Étrangères. .	Tableau IV.	15,124,072 »	Tabel IV.	Buitenlandsche Zaken.
Intérieur.	Tableau V.	14,793,560 »	Tabel V.	Binnenlandsche Zaken.
Sciences et Arts. . .	Tableau VI.	136,737,930 »	Tabel VI.	Wetenschappen en Kunsten.
Agriculture	Tableau VII.	18,787,640 »	Tabel VII.	Landbouw.
Travaux publics. . .	Tableau VIII.	54,536,900 »	Tabel VIII.	Openbare Werken.
Industrie, Travail et Ravitaillement.	Tableau IX.	76,075,500 »	Tabel IX.	Nijverheid, Arbeid en Bevoorrading.
Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes.	Tableau X.	817,367,113 »	Tabel X.	Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen en Telegrafen.
Colonies	Tableau XI.	3,736,000 »	Tabel XI.	Koloniën.
Guerre	Tableau XII.	513,223,300 »	Tabel XII.	Oorlog.
Gendarmerie. . . .	Tableau XIII.	39,859,000 »	Tabel XIII.	Gendarmerie.
Finances	Tableau XIV.	57,740,075 »	Tabel XIV.	Financiën.
Affaires Économiques .	Tableau XV.	26,391,100 »	Tabel XV.	Staathuishoudkundige Zaken.
Non-Valeurs et Remboursements.	Tableau XVI.	24,701,000 »	Tabel XVI.	Onwaarden en Terugbetalingen.
	TOTAL. . fr.	2,156,273,650 89	TE SAMEN.	

§2. — DÉPENSES DE NATURE EXTRAORDINAIRE.

ART. 12.

Il est ouvert pour les dépenses de nature extraordinaire de l'exercice 1920, des crédits répartis conformément au tableau XVII, annexé à la présente loi, et qui s'élèvent par Ministères et services aux sommes indiquées ci-après.

§ 2. — UITGAVEN VAN BUITENGEWONEN AARD.

ART. 12.

Voor de uitgaven van buitengewonen aard van het dienstjaar 1920, worden kredieten geopend, verdeeld overeenkomstig de aan deze wet gehechte tabel XVII, en welke per Ministeriën en diensten, de hierna aangehaalde sommen bedragen.

MINISTÈRES ET SERVICES.	Dépenses extraordinaires. — Buitengewone uitgaven.		MINISTERIËN EN DIENSTEN.
	Charges normales. — Normale lasten.	Charges de guerre. — Oorlogs lasten.	
Dette publique	»	785,727,119	Openbare Schuld.
Dotations.	1,716,900	»	Dotatiën.
Justice	100,000	1,175,000	Justitie.
Affaires Étrangères.	»	4,222,200	Buitenlandsche Zaken.
Intérieur.	300,000	1,397,473,720	Binnenlandsche Zaken.
Sciences et Arts.	»	996,247	Wetenschappen en Kunsten.
Agriculture	2,085,000	118,450,000	Landbouw.
Travaux publics	111,465,000	124,815,000	Openbare Werken.
Industrie, Travail et Ravitaillement.	»	1,636,065,000	Nijverheid, Arbeid en Bevoorrading.
Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes.	236,150,025	991,124,804	Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen en Telegrafen.
Guerre	39,130,615	311,522,650	Oorlog.
Finances	4,200,000	14,480,000	Financiën.
Affaires Économiques.	»	628,937,800	Staathuishoudkundige Zaken.
TOTAUX. . fr.	395,147,540	6,014,969,540	TE SAMEN.

TITRE III.

Voies et Moyens.

ART. 13.

Les impôts directs et indirects, en principal et centimes additionnels au profit de l'État existant au 31 décembre 1919 seront recouvrés pendant l'année 1920, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

ART. 14.

Les recettes de l'État pour l'exercice 1920 sont évaluées aux sommes sui-

TITEL III.

's Lands Middelen.

ART. 13.

De rechtstreeksche en onrechtstreeksche belastingen, in principaal en opcentiemen ten voordeele van den Staat, bestaande op 31 December 1919, zullen, gedurende het jaar 1920, geïnd worden volgens de wetten en de tarieven welke de zetting en de heffing ervan regelen.

ART. 14.

De ontvangsten van den Staat over het dienstjaar 1920 worden geraamd op

vantes, conformément au tableau XVIII annexé à la présente loi :

Recettes ordinaires . . . . . fr.	1,504,781,559
Recettes exceptionnelles	345,230,000
Recettes extraordinaires normales . .	1,550,000
Recettes extraordinaires de guerre . .	1,480,000,000

de volgende sommen overeenkomstig de aan deze wet gehechte tabel XVIII :

Gewone ontvangsten . . . . . , fr.	1,504,781,559
Uitzonderlijke ontvangsten	345,230,000
Normale buitengewone ontvangsten. .	1,550,000
Buitengewone oorlogsontvangsten . .	1,480,000,000

TITRE IV.

Recettes et dépenses pour ordre.

Art. 15.

Les recettes et les dépenses pour ordre de l'exercice 1920, sont évaluées respectivement à la somme de fr. 6,293,898,743.77, conformément au tableau XIX annexé à la présente loi.

Art. 16.

La présente loi sortira ses effets à partir du 1er janvier 1920.

Donné à Laeken, le 19 janvier 1920.

TITEL IV.

Ontvangsten en uitgaven voor order.

Art. 15.

De ontvangsten en de uitgaven voor order over het dienstjaar 1920 worden wedersijdsch geraamd op de som van fr. 6,293,898,743.77 overeenkomstig de aan deze wet gehechte tabel XIX.

Art. 16.

Deze wet wordt van 1n Januari 1920 af van kracht.

Gegeven te Laken, den 19n Januari 1920.

ALBERT.

Par le Roi :

Le Premier Ministre,
Ministre des Finances,

Van 's Konings wege :

De Eerste Minister,
Minister van Financiën,

Léon DELACROIX.